

DOCUMENT ARRÊTÉ  
PAR DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

11-10-2019

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

# 1. RAPPORT DE PRÉSENTATION

Tome 1

# Les 33 communes de la communauté d'agglomération Royan Atlantique

AGGLOMÉRATION  
ROYAN  
ATLANTIQUE

SCoT  
SCHEMA DE COHERENCE  
TERRITORIALE



Sources : ©OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA // CARA

Les cartographies sont réalisées à l'échelle du SCoT.  
Elles n'ont pas vocation à être interprétées à un niveau communal ou parcellaire.

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA)  
107 Avenue de Rochefort, 17200 Royan  
Conception graphique – Studio Kali. Impression : CARA  
Date : Octobre 2019

# SOMMAIRE

<b>PARTIE 1 : INTRODUCTION</b>	9
<b>1. PRÉSENTATION DU SCoT DE LA CARA</b>	10
1.1 Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale ?	10
1.2 Contenu du SCoT de la communauté d'agglomération Royan Atlantique	13
1.2.1 Le rapport de présentation	13
1.2.2 Le projet d'aménagement et de développement durables	14
1.2.3 Le document d'orientation et d'objectifs	15
1.2.4 SCoT et loi Littoral	16
<b>2. ARTICULATION DU SCOT AVEC LES AUTRES DOCUMENTS, PLANS ET PROGRAMMES</b>	17
2.1 Rappel du cadre juridique	17
2.2 Tableau de synthèse des documents de référence à consulter et le niveau d'articulation avec le SCoT	20
2.2.1 Articulation « compatibilité » du SCoT vis-à-vis des documents mentionnés à l'article L.131-1 du code de l'urbanisme	20
2.2.2 Articulation « prise en compte » du SCoT vis-à-vis des documents mentionnés à l'article L.131-2 du code de l'urbanisme	23
2.2.3 Consultation d'autres documents (en plus de ceux précédemment cités) au titre de l'évaluation environnementale	24
2.3 Compatibilité avec les documents supérieurs	25
2.3.1 Compatibilité du SCoT de la CARA avec le SDAGE Adour-Garonne	25
2.3.2 Compatibilité du SCoT de la CARA avec le SAGE de l'estuaire de la Gironde et les milieux associés	28
2.3.3 Compatibilité du SCoT de la CARA avec le SAGE de l'estuaire de la Seudre	31
2.3.4 Compatibilité du SCoT de la CARA avec le PGRI Adour-Garonne	35
2.3.5 Compatibilité du SCoT de la CARA avec Plans d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Royan Médis	36
2.4 Prise en compte des documents supérieurs	37
2.4.1 Prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de l'ex région Poitou-Charentes dans le SCoT de la CARA	37
2.4.2 Prise en compte du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine de l'ex région Poitou-Charentes dans le SCoT de la CARA	41
2.4.3 Prise en compte du Schéma Départemental des Carrières de Charente-Maritime par le SCoT	44
2.5 Consultation des documents de référence	45
2.5.1 Consultation du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de l'ancienne région Poitou-Charentes	45
2.5.2 Consultation du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) de la CARA	45
2.5.3 Autres documents de référence	46
<b>PARTIE 2 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b>	47
<b>1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE</b>	48
1.1 Un territoire multiple entre littoral, estuaires et plaines	49
1.2 Une localisation maritime stratégique à l'échelle de la nouvelle grande région et du département	49
1.3 Des infrastructures de transport diversifiées	51
1.4 Une armature urbaine hiérarchisée et polarisée	52
<b>2. DÉMOGRAPHIE</b>	55
2.1 Une dynamique soutenue qui se stabilise	55
2.2 Un littoral attractif pour les populations	56
2.3 Une croissance démographique portée par l'arrivée de nouvelles populations	58
2.4 Une forte attractivité résidentielle vis-à-vis de l'Île-de-France et des retraités	59
2.5 Le tourisme : une population quasi triplée en période estivale	62

# SOMMAIRE

2.6	Un territoire fragilisé par un déséquilibre démographique.....	64
2.6.1	<i>Une population permanente principalement âgée</i> .....	64
2.6.2	<i>Des migrations qui accentuent le vieillissement</i> .....	65
2.6.3	<i>Un déficit important des naissances sur les décès</i> .....	66
2.6.4	<i>Une diminution de la taille des ménages</i> .....	68
2.7	L'évolution générale de la population entre 2013 et 2016.....	69
2.8	Quel objectif de population en 2040 ?.....	69
2.8.1	<i>Une population locale qui devrait continuer de croître et de vieillir</i> .....	69
2.8.2	<i>À l'horizon 2040, entre 15 000 et 18 000 habitants supplémentaires sur la CARA ?</i> .....	70
2.8.3	<i>Une population plus âgée : l'âge moyen passerait de 49 à 56 ans en 2040</i> .....	71
2.8.4	<i>La composition de la population influence l'arrivée de population</i> .....	71
2.8.5	<i>Une population active vieillissante</i> .....	72
<b>3.</b>	<b>HABITAT</b> .....	<b>73</b>
3.1	Un parc de logements en constante évolution.....	73
3.2	Les résidences secondaires : près de la moitié du parc de logement.....	74
3.3	Un parc dominé par la maison individuelle.....	76
3.4	Des taux de propriétaires élevé chez les plus de 50 ans.....	76
3.5	Plus de la moitié des logements de taille moyenne.....	77
3.6	Un parc de résidences principales qui n'apparaît pas de très bonne qualité.....	78
3.7	Des prix de ventes et de locations qui rendent l'accès difficile aux jeunes ménages.....	79
3.8	Peu de logements sociaux.....	80
3.9	L'évolution générale du parc de logements entre 2013 et 2016.....	81
3.10	Les enjeux sur l'habitat.....	81
<b>4.</b>	<b>MOBILITÉS ET TRANSPORT</b> .....	<b>82</b>
4.1	Une prédominance de la voiture.....	83
4.2	Une mobilité forte malgré une population vieillissante.....	83
4.3	Un fort taux d'équipement des ménages notamment en voiture particulière.....	83
4.4	Des déplacements essentiellement au sein de la CARA.....	84
4.5	Des durées moyennes de déplacements similaires aux autres agglomérations.....	84
4.6	Un réseau de voirie à améliorer.....	85
4.7	Un réseau ferré limité.....	85
4.8	Des transports collectifs variés à redynamiser.....	86
4.8.1	<i>Un réseau urbain : Le Cara'bus</i> .....	86
4.8.2	<i>Des transports interurbains : le réseau « Transports Nouvelle-Aquitaine »</i> .....	88
4.9	Une liaison maritime sur la Gironde.....	88
4.10	Un trafic aérien peu développé.....	89
4.11	Les continuités cyclables à valoriser.....	89
4.12	Une gestion difficile de la variation de la population.....	90
4.13	Le transport de marchandises.....	91
4.13.1	<i>Un trafic poids-lourds assez faible</i> .....	91
4.13.2	<i>La traversée de Saujon</i> .....	91
4.13.3	<i>Des espaces de livraison qui connaissent des dysfonctionnements</i> .....	91
<b>5.</b>	<b>ÉQUIPEMENTS</b> .....	<b>92</b>
5.1	Une offre d'équipements et de services satisfaisants mais mal répartis.....	92
5.1.1	<i>Des équipements nombreux</i> .....	92
5.1.2	<i>Une localisation et une gestion des équipements souvent peu optimisées</i> .....	94
5.1.3	<i>Des équipements intercommunaux peu présents</i> .....	95
5.2	Une offre adaptée au vieillissement de la population.....	97

# SOMMAIRE

5.3	Un réseau d'établissements scolaires fragile.....	97
5.4	Une offre contrastée en équipements culturels, sportifs et de bien-être.....	98
5.5	Les activités de pleine nature : un territoire adapté à des nombreuses pratiques.....	100
5.5.1	<i>Un contexte naturel favorable au nautisme.....</i>	100
5.5.2	<i>L'offre d'activités de pleine nature actuelle.....</i>	100
5.5.3	<i>Un engagement marqué de la CARA.....</i>	106
5.5.4	<i>L'audit des pratiques et perspectives.....</i>	107
5.6	La CARA : un territoire nautique.....	109
5.6.1	<i>Un contexte naturel favorable au nautisme.....</i>	109
5.6.2	<i>L'offre d'activités nautiques légères actuelle.....</i>	109
5.6.3	<i>Un fort engagement de la CARA.....</i>	110
5.7	Une offre hospitalière et en médecine insuffisante.....	112
5.8	Une armature commerciale développée.....	112
5.9	Une offre de services de qualité.....	113
5.10	Une couverture numérique inégale.....	113
5.11	Des équipements techniques en nombre mais présentant des lacunes.....	114
<b>6.</b>	<b>ÉCONOMIE.....</b>	<b>115</b>
6.1	L'emploi : l'hébergement médico-social et l'action sociale moteurs de l'emploi ces dix dernières années.....	115
6.2	Une économie dépendante du tourisme.....	120
6.3	Une sphère présentielle importante.....	122
6.4	Des revenus dépendant principalement des pensions.....	123
6.5	Les jeunes occupent plus souvent un emploi que les seniors.....	125
6.6	Une main d'œuvre moins souvent diplômée du supérieur.....	126
6.7	Des conditions d'emploi plus précaires.....	127
6.8	Un chômage élevé.....	129
6.9	Des revenus plus élevés chez les retraités que chez les actifs.....	133
6.10	Une pauvreté plus présente à Royan.....	136
6.11	Des zones d'activités économiques à requalifier.....	137
6.11.1	<i>Les zones d'activités économiques communautaires.....</i>	138
6.11.2	<i>Les zones d'activités économiques privées.....</i>	145
<b>7.</b>	<b>COMMERCE.....</b>	<b>146</b>
7.1	Les commerces selon la fréquence d'achat.....	147
7.1.1	<i>Taille de l'aire d'influence et les activités commerciales concernées par typologie d'achat.....</i>	147
7.1.2	<i>Synthèse des impacts des fréquences d'achat sur l'aménagement du territoire.....</i>	148
7.2	Les développements commerciaux et l'armature commerciale.....	149
7.3	Les comportements de consommation.....	150
7.3.1	<i>Analyse des comportements de consommation des résidents et des flux générés.....</i>	150
7.3.2	<i>Analyse des comportements de consommation des résidents et des flux générés.....</i>	155
7.4	L'offre de proximité des centres-bourgs/villes.....	158
7.5	La qualité et la fonctionnalité des pôles commerciaux.....	158
<b>8.</b>	<b>TOURISME.....</b>	<b>160</b>
8.1	L'offre touristique du territoire.....	160
8.1.1	<i>Les atouts du territoire.....</i>	160
8.1.2	<i>Les sites, équipements et services touristiques.....</i>	162
8.1.3	<i>La capacité d'accueil touristique et qualité de l'offre.....</i>	165
8.2	La fréquentation touristique du territoire.....	166
8.2.1	<i>Fréquentation du territoire.....</i>	166
8.2.2	<i>Fréquentation des équipements.....</i>	167
8.2.3	<i>Typologie de la clientèle.....</i>	169

# SOMMAIRE

8.3	Le poids économique du tourisme.....	172
8.4	Une économie touristique à redynamiser.....	173
8.4.1	<i>Une économie touristique peu diversifiée</i> .....	173
8.4.2	<i>Un « arrière-pays » encore peu mis en tourisme</i> .....	174
8.4.3	<i>Une stagnation de la fréquentation des hébergements marchands</i> .....	174
8.4.4	<i>Un faible renouvellement des clientèles avec une certaine paupérisation</i> .....	175
8.4.5	<i>Émission et perception d'une destination fonctionnelle plage</i> .....	176
8.4.6	<i>Synthèse</i> .....	177
<b>9.</b>	<b>ACTIVITÉS AGRICOLES</b> .....	<b>178</b>
9.1	La méthodologie.....	178
9.2	L'agriculture sur le territoire.....	179
9.2.1	<i>Les espaces agricoles occupent une part majoritaire des surfaces de la CARA</i> .....	179
9.2.2	<i>Des productions agricoles diverses</i> .....	180
9.2.3	<i>Des exploitations agricoles en dynamique de concentration</i> .....	181
9.3	Les caractéristiques des exploitations agricoles et évolution sur la période 1988-2010.....	182
9.3.1	<i>Une agriculture diversifiée, avec une prédominance des activités de grandes cultures, viticulture et polyculture polyélevage</i> .....	182
9.3.2	<i>Les céréales et oléagineux représentent la majorité des cultures</i> .....	183
9.3.3	<i>Profil des exploitations : des exploitations plutôt petites par rapport à la moyenne régionale, le plus souvent en statut individuel</i> .....	185
9.4	L'enjeu du renouvellement des exploitants agricoles.....	188
9.4.1	<i>Une pyramide des âges similaire aux dynamiques régionales</i> .....	188
9.4.2	<i>Les installations sur le territoire de la CARA</i> .....	189
9.4.3	<i>Une dynamique de transmission en difficulté</i> .....	192
9.5	L'agriculture, une place non négligeable au sein de l'économie du territoire de la CARA.....	195
9.5.1	<i>Répartition de la valeur agricole produite sur le territoire entre les filières</i> .....	195
9.5.2	<i>Un secteur générateur d'emplois</i> .....	197
9.6	Les productions agricoles et filières.....	201
9.6.1	<i>Une diversité historique de productions</i> .....	201
9.6.2	<i>Grandes cultures</i> .....	203
9.6.3	<i>La filière viticole</i> .....	209
9.6.4	<i>L'élevage</i> .....	214
9.6.5	<i>Dynamique structurelle et conjoncturelle</i> .....	217
9.6.6	<i>Trajectoires possibles pour la filière</i> .....	218
9.6.7	<i>Les filières fruits et légumes</i> .....	220
9.7	La valorisation locale de la production et diversification des exploitations.....	222
9.7.1	<i>La vente directe et la valorisation locale des productions agricoles</i> .....	223
9.7.2	<i>L'agriculture biologique</i> .....	229
9.7.3	<i>Valorisation non alimentaire des productions</i> .....	230
9.8	La potentialité des espaces agricoles.....	230
9.8.1	<i>Un climat océanique doux et particulièrement ensoleillé</i> .....	231
9.8.2	<i>Deux grands types de sols aux potentiels distincts</i> .....	232
9.8.3	<i>Des espaces aménagés par l'Homme qui améliorent les potentialités de production</i> .....	234
9.9	Un territoire dont l'attractivité génère de fortes pressions sur l'espace agricole.....	235
9.9.1	<i>Une forte concurrence sur le foncier entre agriculteurs et des prix à la hausse</i> .....	236
9.9.2	<i>Un territoire dont l'attractivité globale a des répercussions sur l'activité agricole</i> .....	240
9.9.3	<i>L'impact de cette attractivité sur la consommation des espaces agricoles</i> .....	241
9.9.4	<i>Une urbanisation caractérisée par la prévalence de l'habitat individuel et le modèle « lotissement pavillonnaire »</i> .....	244
9.9.5	<i>Le développement du territoire impacte l'agriculture à plusieurs niveaux</i> .....	244

# SOMMAIRE

9.10	Les espaces agricoles dans l'environnement.....	248
9.10.1	<i>Le contexte naturel des espaces agricoles au sein de la CARA.....</i>	248
9.10.2	<i>L'environnement, une demande sociétale vécue par les agriculteurs comme une contrainte administrative.....</i>	252
9.10.3	<i>La gestion quantitative de l'eau sur la CARA en lien avec l'agriculture.....</i>	253
9.10.4	<i>La gestion qualitative de l'eau sur la CARA en lien avec l'agriculture.....</i>	261
9.10.5	<i>Description issue du SAGE Estuaire de la Gironde : les enjeux liés au paysage et à la biodiversité.....</i>	263
9.10.6	<i>Enjeux agricoles et forestiers liés à la gestion des risques.....</i>	267
9.10.7	<i>Agriculture et gaz à effet de serre.....</i>	271
9.11	Conclusion : forces et faiblesses de l'agriculture de la CARA.....	272
9.12	Carte de synthèse des enjeux agricoles (2014).....	274
9.13	Le diagnostic forestier.....	275
9.13.1	<i>Une forêt attractive, avec un rôle majeur de protection du littoral atlantique.....</i>	275
9.13.2	<i>Évolution du boisement.....</i>	276
9.13.3	<i>Une forêt majoritairement publique et dense, et une forêt privée morcelée.....</i>	277
9.13.4	<i>La ressource en bois.....</i>	278
9.13.5	<i>Les usages du bois.....</i>	279
9.13.6	<i>Le rôle de protection majeur des forêts littorales.....</i>	281
9.13.7	<i>Le rôle récréatif important des forêts.....</i>	282
9.13.8	<i>Les forêts dans leur environnement.....</i>	282
9.14	Conclusion : forces et faiblesses de la filière forêt-bois.....	283
9.15	Synthèse des enjeux issus du diagnostic agricole et forestier, et pistes de réflexion pour la suite.....	284
<b>10.</b>	<b>ACTIVITÉS CONCHYLICOLES ET ACTIVITÉS PORTUAIRES.....</b>	<b>285</b>
10.1	La production conchylicole.....	285
10.1.1	<i>La production conchylicole en France.....</i>	285
10.1.2	<i>La production conchylicole en Charente-Maritime.....</i>	286
10.1.3	<i>La production conchylicole sur la CARA.....</i>	288
10.2	Les activités portuaires.....	294
10.2.1	<i>La criée de Royan.....</i>	294
10.2.2	<i>Barzan : terminal du Grand Port Maritime de Bordeaux.....</i>	295
10.2.3	<i>La pêche à pied professionnelle.....</i>	296
10.2.4	<i>La plaisance.....</i>	296
10.2.5	<i>La pêche récréative.....</i>	300
<b>11.</b>	<b>ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS.....</b>	<b>302</b>
11.1	La photo-interprétation pour analyser la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers.....	303
11.1.1	<i>Qu'est-ce qu'un Mode d'Occupation des Sols (MOS) ?.....</i>	303
11.1.2	<i>La méthodologie retenue par la CARA pour la réalisation du MOS.....</i>	308
11.2	1999-2014, une consommation d'espace importante.....	312
11.2.1	<i>Des espaces urbanisés en progression mais de façon différenciée.....</i>	312
11.2.2	<i>Poursuite de la tendance à la densification pour la période 2014-2019.....</i>	315
11.2.3	<i>Le développement de l'habitat comme moteur principal de la consommation des espaces agro-naturels et forestiers.....</i>	316
11.2.4	<i>La consommation des espaces agro-naturels et forestiers par les autres occupations du sol.....</i>	317
11.2.5	<i>Des évolutions au sein des espaces agro-naturels et forestiers.....</i>	319
11.2.6	<i>Une consommation d'espace sectorisée.....</i>	323

# SOMMAIRE

11.3	L'occupation des sols en 2014.....	325
11.4	Des densités de bâti inégales sur le territoire.....	327
11.5	Quelques repères de densités sur la CARA.....	332
11.5.1	<i>Des communes du nord plus aussi denses que celle du sud : le cas des hameaux</i> .....	332
11.5.2	<i>Des densités sensiblement similaires au sein des espaces ruraux</i> .....	333
11.5.3	<i>Les lotissements contemporains sont plus denses que ceux construits avant 2000</i> .....	333
<b>12.</b>	<b>APPLICATION DE LA LOI LITTORAL</b> .....	<b>336</b>
12.1	L'évaluation de la capacité d'accueil et de développement.....	338
12.1.1	<i>La méthode d'évaluation de la capacité d'accueil et de développement (ECAD)</i> .....	338
12.1.2	<i>Les étapes de réalisation de l'ECAD sur la CARA</i> .....	339
12.1.3	<i>Les résultats de l'ECAD sur le territoire de la CARA</i> .....	343
12.2	Les autres notions de la loi Littoral.....	351

# PARTIE 1

RAPPORT DE PRÉSENTATION - TOME 1

# INTRODUCTION

## 1. PRÉSENTATION DU SCoT DE LA CARA

### 1.1

## Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme créé par la loi Solidarité et Renouveau Urbain (dite « loi SRU ») du 13 décembre 2000. Le contenu des SCoT a évolué avec la loi portant Engagement National pour l'Environnement (dite « loi Grenelle 2 ») du 12 juillet 2010, qui renforce la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans les documents d'urbanisme.

Le SCoT fixe les orientations générales de l'espace et l'équilibre à maintenir entre zones à urbaniser, zones naturelles, agricoles ou forestières. Il définit des objectifs en matière d'équilibre de l'habitat, de mixité sociale, de transports en commun, d'équipements commerciaux ou à vocation économique. À travers les plans locaux d'urbanisme et cartes communales, les programmes locaux de l'habitat et les plans de déplacements urbains, il assure la cohérence entre les différentes politiques sectorielles, en matière d'habitat, de déplacement, d'équipement commercial, d'environnement, et leur impose un lien de compatibilité.

Outil de conception, de mise en œuvre et de suivi d'une planification globale dans une perspective de développement durable, le SCoT fixe à moyen-long terme des orientations générales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme et définit ainsi l'évolution du territoire à horizon 20 ans.

Comme les autres documents d'urbanisme, le SCoT doit traduire les principes généraux et communs visés par les articles L.101-1 et L.101-2 du code de l'urbanisme.

**ARTICLE L.101-1** du code de l'urbanisme :

*« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences. En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L.101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie. ».*

**ARTICLE L.101-2** du code de l'urbanisme :

*« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :*

*1° L'équilibre entre :*

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;*
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;*
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;*

e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales. ».

**ARTICLE L.141-1** du code de l'urbanisme :  
« Le schéma de cohérence territoriale respecte les principes énoncés aux articles L.101-1 à L.101-3. ».

Conformément à l'article L.141-2, le SCoT se compose d'un rapport de présentation, d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et d'un document d'orientation et d'objectifs (DOO). Le contenu de ces documents est précisé dans les articles L.141-3 à L.141-5 du code de l'urbanisme.

**ARTICLE L.141-2** du code de l'urbanisme :  
« Le schéma de cohérence territoriale comprend :  
1° Un rapport de présentation ;  
2° Un projet d'aménagement et de développement durables ;  
3° Un document d'orientation et d'objectifs.  
Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques. ».

**ARTICLE L.141-3** du code de l'urbanisme :  
« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agricole, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes.

*Il prend en compte la localisation des structures et équipements touristiques existants, les besoins globaux en matière d'immobilier de loisir, la maîtrise des flux de personnes, les objectifs de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement, des paysages et du patrimoine architectural ainsi que les objectifs de protection contre les risques naturels. Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L.151-4. Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs. Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L.131-1 et L.131-2, avec lesquels il est compatible ou qu'il prend en compte. ».*

**ARTICLE L.141-4** du code de l'urbanisme :  
*« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.*

*En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.*

*Lorsque le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale recouvre en tout ou partie celui d'un pays ayant fait l'objet d'une publication par arrêté préfectoral, le projet d'aménagement et de développement durables du schéma de cohérence territoriale prend en compte la charte de développement du pays. ».*

**ARTICLE L.141-5** du code de l'urbanisme :  
*« Dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, le document d'orientation et d'objectifs détermine :*

- 1° Les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers ;*
  - 2° Les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques ;*
  - 3° Les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers.*
- Il assure la cohérence d'ensemble des orientations arrêtées dans ces différents domaines. ».*

## 1.2

# Contenu du SCoT de la communauté d'agglomération Royan Atlantique

Le SCoT de la CARA se présente de la façon suivante :

### 1. LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

### 2. LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

### 3. LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)

### 1.2.1

## Le rapport de présentation

L'objet du rapport de présentation visé à l'article L.141-3 du code de l'urbanisme a vu sa dimension environnementale se renforcer avec la loi Grenelle 2. Outre l'explication des choix retenus pour établir le PADD et le DOO et la description de l'articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme et d'environnement, le rapport de présentation doit désormais présenter une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation retenus dans le DOO.

Le rapport de présentation se compose de plusieurs pièces précisées dans l'article R.141-2 du code de l'urbanisme : principalement un diagnostic stratégique établissant un état des lieux et identifiant les principaux enjeux du territoire, l'explication des choix retenus pour établir le

PADD et le DOO, la description de l'articulation du schéma avec les documents d'urbanisme et d'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte, l'analyse de l'état initial de l'environnement, l'analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement, les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement, la définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du schéma et enfin un résumé non technique. Il présente, de façon synthétique, les raisons qui ont conduit au choix du projet d'aménagement.

Document non opposable, le rapport de présentation est à la fois un outil de connaissance du territoire et de ses enjeux et un outil de prospective et d'évaluation environnementale.

Le rapport de présentation de la CARA se décline en 8 parties :

**LA PARTIE I** a pour objet de présenter le SCoT et la démarche d'élaboration du projet et de décrire l'articulation du schéma avec les autres documents.

**LA PARTIE II** présente l'analyse territoriale et définit les principaux enjeux associés, sur lesquels s'est construit le projet de territoire.

**LA PARTIE III** expose l'analyse de l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution.

**LA PARTIE IV** présente par ailleurs l'analyse des incidences notables du projet sur l'environnement et les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu les conséquences dommageables sur l'environnement et intègre enfin un bilan de la consommation d'espaces sur les dix dernières années.

**LA PARTIE V** expose les choix retenus pour établir le PADD et le DOO en repartant des éléments du diagnostic et des enjeux préalablement mis en évidence.

**LA PARTIE VI** définit les principes et les modalités du suivi, d'évaluation et de mise en œuvre du SCoT.

**LA PARTIE VII** constitue des annexes.

## 1.2.2 Le projet d'aménagement et de développement durables

Le PADD exprime, dans le respect des principes de développement durable, le projet politique pour le territoire à l'horizon 2040. Il n'a pas de valeur prescriptive et n'est donc pas opposable. Ce document est le socle des futures orientations et conditions d'aménagement et d'urbanisation.

Il appartient au PADD de fixer les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques (article L.141-4 du code de l'urbanisme).

Le PADD de la CARA se décompose en 6 axes :

- Accueillir 20 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2040.
- Parvenir à un développement équilibré du territoire.
- Conforter et améliorer la qualité de vie du territoire.
- Concilier la protection des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité avec le développement de l'urbanisation.
- Consolider l'attractivité économique en utilisant les atouts du territoire.
- Affirmer une identité intercommunale.

## 1.2.3 Le document d'orientation et d'objectifs

Dans le respect des orientations définies par le PADD, le DOO constitue la partie opérationnelle et réglementaire du schéma. Opposable, il traduit les objectifs du projet par des prescriptions qui peuvent être chiffrées et parfois délimitées. Le DOO détermine ainsi les orientations générales de l'organisation de l'espace, les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

Il établit par ailleurs les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés : de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques.

Enfin, il pose les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers (L.141-5 du code de l'urbanisme). Il assure la cohérence d'ensemble des orientations arrêtées dans ces différents domaines. Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

La loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 a renforcé le contenu du DOO, et impose au SCoT d'arrêter, par secteur géographique, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain et de décrire, pour chacun d'eux, les enjeux qui lui sont propres (article L. 141-6 du code de l'urbanisme).

Par ailleurs, depuis 2008, un nouveau contexte est défini en matière d'aménagement commercial dans les SCoT, avec la loi de Modernisation de l'économie tout d'abord, puis la loi ENE (2010) et plus récemment la loi relative à l'artisanat, le commerce et les très petites entreprises du 18 juin 2014 issue de la loi Pinel. Le DOO peut désormais comprendre un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) qui détermine les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, du fait de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire et le développement durable (L.141-17 du code de l'urbanisme). La CARA a fait le choix de ne pas intégrer dans l'immédiat un DAAC à son SCoT. Une modification du SCoT interviendra après son approbation pour préciser les orientations relatives à ses équipements commerciaux et artisanaux qui seront mises en avant dans une étude prospective de l'ensemble de l'offre économique du territoire. Cette dernière doit être lancée courant 2019.

Les articles L.141-5 à L.141-22 et R.141-6 du code de l'urbanisme précisent les contenus obligatoires et facultatifs du document. Le DOO détermine notamment les orientations générales de l'organisation de l'espace, les objectifs et les principes de la politique de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'habitat, les grands projets d'équipements et de services, les grandes orientations de la politique des transports et de déplacements, les objectifs relatifs à l'équipement commercial et artisanal.

Le DOO de la CARA se présente en 3 grandes parties :

- Les grands équilibres territoriaux et l'organisation de l'espace.
- Les orientations des politiques publiques d'aménagement.
- Les orientations d'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral.

## 1.2.4 SCoT et loi Littoral

Un aménagement équilibré du littoral suppose une application des dispositions de la loi Littoral n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, sur des entités géographiques cohérentes.

Élaboré à l'échelle du territoire intercommunal, le SCoT permet, au regard des capacités d'accueil du territoire, de bâtir une vision cohérente de l'aménagement du littoral :

- en assurant un développement équilibré orienté vers l'arrière-pays ;
- en limitant l'urbanisation dans les espaces proches du rivage ;
- et en protégeant les espaces remarquables du littoral.

Les dispositions de la loi Littoral ont été déclinées dans le SCoT de la CARA, et, seront ensuite précisées à l'échelle des plans locaux d'urbanisme (PLU). Cette traduction des notions de la loi Littoral est une garantie majeure pour la sécurité juridique des documents d'urbanisme et des autorisations de construire.

Le SCoT de la CARA compte 21 communes soumises aux dispositions de la loi Littoral, la protection et la mise en valeur du littoral, dite loi Littoral. Cette loi est codifiée aux articles L.121-1 et suivants et R.121-1 et suivants du code de l'urbanisme.

La loi Littoral s'applique sur la totalité du territoire des 21 communes du SCoT riveraines de l'océan Atlantique, de la Seudre et de l'estuaire de la Gironde. Le SCoT couvre deux catégories de communes littorales :

- Les communes riveraines de la mer qui appliquent la loi Littoral de plein droit. Cette catégorie inclut les communes situées en aval de la limite transversale de la mer qui, en application de la jurisprudence, sont considérées comme étant riveraines de la mer (cf. : décret n°4083 du 21 avril 1852 fixant la limite transversale de la mer à l'embouchure de la Seudre au niveau de l'écluse de Ribérou à Saujon).
- Les communes riveraines de l'estuaire de la Gironde désignées comme communes littorales par le décret n°2004-311 du 29 mars 2004 fixant la liste des communes riveraines des estuaires et des deltas considérées comme littorales en application de l'article L.321-2 du code de l'environnement et article R.121-3 du code de l'urbanisme définissant les estuaires les plus importants au sens des articles L.121-15 et L.121-20). L'estuaire de la Gironde étant qualifié d'estuaire important (cf. : article R.121-3 du code de l'urbanisme), ces communes appliquent les dispositions relatives à la bande littorale de cent mètres et aux espaces proches du rivage.

## 2. ARTICULATION DU SCoT AVEC LES AUTRES DOCUMENTS, PLANS ET PROGRAMMES

### 2.1 Rappel du cadre juridique

Le SCoT doit être compatible ou doit prendre en compte les orientations et objectifs inscrits dans certains documents, schémas, plans et programmes, dont la liste est définie réglementairement.

La liste des documents devant faire l'objet d'une mise en compatibilité ou d'une prise en compte était celle définie par les articles L.131-1 et L.131-2 du code de l'urbanisme, à la date de la mise en révision du présent SCoT.

Le code de l'urbanisme introduit plusieurs notions distinctes quant au rapport entre les différents documents, d'une part le rapport de compatibilité et d'autre part la prise en compte, sans pour autant en donner une définition précise.

Il est généralement considéré, en s'appuyant sur la jurisprudence, que la compatibilité implique la « non contrariété » des orientations des documents de niveau supérieur, en laissant toutefois des marges de manœuvre.

La prise en compte (notion moins exigeante que la compatibilité) vise à ne pas s'écarter des orientations des documents supérieurs et implique que les objectifs généraux de ces documents ne soient pas ignorés.

**ARTICLE L.131-1 :** « Les schémas de cohérence territoriale sont compatibles avec :

1° Les dispositions particulières au littoral et aux zones de montagne prévues aux chapitres I et II du titre II ou les modalités d'application de ces dispositions particulières lorsqu'elles ont été précisées pour le territoire concerné par une directive territoriale d'aménagement prévue par l'article L.172-1 ;

2° Les règles générales du fascicule du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires prévu à l'article L.4251-3 du code général des collectivités territoriales pour celles de leurs dispositions auxquelles ces règles sont opposables ;

3° Le schéma directeur de la région d'Île-de-France prévu à l'article L.123-1 ;

4° Les schémas d'aménagement régional de la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion prévus à l'article L.4433-7 du code général des collectivités territoriales ;

5° Le plan d'aménagement et de développement durable de Corse prévu à l'article L.4424-9 du code général des collectivités territoriales ;

6° Les chartes des parcs naturels régionaux prévues à l'article L.333-1 du code de l'environnement ;

7° Les chartes des parcs nationaux prévues à l'article L.331-3 du code de l'environnement ;

8° Les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux prévus à l'article L.212-1 du code de l'environnement ;

9° Les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux prévus à l'article L.212-3 du code de l'environnement ;

10° Les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par les plans de gestion des risques d'inondation pris en application de l'article L. 566-7 du code de l'environnement, ainsi qu'avec les orientations fondamentales et les dispositions de ces plans définies en application des 1° et 3° du même article L.566-7;

11° Les directives de protection et de mise en valeur des paysages prévues à l'article L.350-1 du code de l'environnement ;

12° Les dispositions particulières aux zones de bruit des aéroports prévues à l'article L 112-4. »

**ARTICLE L.131-2 :** « Les schémas de cohérence territoriale prennent en compte :

1° Les objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires prévu à l'article L. 4251-3 du code général des collectivités territoriales ;

2° Les schémas régionaux de cohérence écologique prévus à l'article L. 371-3 du code de l'environnement ;

3° Les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine prévus à l'article L. 923-1-1 du code rural et de la pêche maritime ;

4° Les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics ;

5° Les schémas régionaux des carrières prévus à l'article L. 515-3 du code de l'environnement ;

6° Les schémas départementaux d'accès à la ressource forestière. »

Conformément aux dispositions prévues par les articles précités et compte tenu du contexte local, le SCoT de la CARA est compatible avec :

- la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral du 3 janvier 1986 ;
- les orientations fondamentales et les objectifs de qualité et de quantité des eaux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne, approuvé le 1<sup>er</sup> décembre 2015 ;
- les objectifs de protection des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'estuaire de la Gironde et milieux associés, approuvé le 30 septembre 2013 et de la Seudre, approuvé le 07 février 2018 ;
- les objectifs de gestion, les orientations fondamentales et les dispositions du Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) Adour-Garonne, approuvé le 22 décembre 2015 et mis à jour le 19 avril 2016 ;
- les dispositions particulières des Plans d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Royan-Médis, approuvé le 20 mars 2008.

Le SCoT de la CARA prend en compte :

- le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de l'ex région Poitou-Charentes, approuvé le 3 novembre 2015 ;
- le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM) de l'ex région Poitou-Charentes approuvé en décembre 2012 ;
- le Schéma départemental des carrières de Charente-Maritime, approuvé le 7 Février 2005.

Par ailleurs, en dehors de toute obligation réglementaire, d'autres schémas, plans et programmes sont aussi à considérer, car ils peuvent comporter des orientations qui guident l'élaboration du SCoT. Sans viser l'exhaustivité de tous les schémas, plans et programmes pouvant intéresser le territoire, sont mentionnés ici ceux qui ont été cités dans le porter à connaissance et les notes d'enjeux de l'État :

- Schéma régional éolien du Poitou-Charentes,
- Schéma départemental des transports publics de la Charente-Maritime,
- Plan national santé environnement,
- Plan régional santé environnement du Poitou-Charentes,
- Plan régional de l'agriculture durable de Poitou-Charentes,
- Atlas régional des gens du voyage de Poitou-Charentes,
- Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Charente-Maritime,
- Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de la Charente-Maritime,
- Atlas des zones inondables, feux de forêt et submersion marine,
- Dossier départemental sur les risques majeurs en Charente-Maritime,
- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- Document stratégique de la façade sud-atlantique dont le Plan d'actions pour le milieu marin du golf de Gascogne (en cours d'élaboration),
- Stratégie nationale pour la mer et le littoral (en cours d'élaboration),
- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais,
- Plan d'actions national en faveur des énergies renouvelables,
- Plan national de développement des énergies renouvelables.

## 2.2

# Tableau de synthèse des documents de référence à consulter et le niveau d'articulation avec le SCoT

### 2.2.1

## Articulation « compatibilité » du SCoT vis-à-vis des documents mentionnés à l'article L.131-1 du code de l'urbanisme

NIVEAU D'ARTICULATION	DOCUMENT	ARTICULATION DU SCoT CARA AVEC :	RENOIS AUX AUTRES PIÈCES DU DOSSIER
COMPATIBILITÉ	1° Les dispositions particulières au littoral [...] prévues aux chapitres I et II du titre II [...]	Loi Littoral du 3 janvier 1986	Partie n°5 du rapport de présentation
COMPATIBILITÉ	2° Les règles générales du fascicule du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires prévu à l'article L.4251-3 du code général des collectivités territoriales pour celles de leurs dispositions auxquelles ces règles sont opposables.	Non concerné (Le SRADDET qui est issu de la loi NOTRe est en cours d'élaboration)	
COMPATIBILITÉ	3° Le schéma directeur de la région d'Île-de-France prévu à l'article L.123-1.	Non concerné	
COMPATIBILITÉ	4° Les schémas d'aménagement régional de la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion prévus à l'article L.4433-7 du code général des collectivités territoriales.	Non concerné	

NIVEAU D'ARTICULATION	DOCUMENT	ARTICULATION DU SCoT CARA AVEC :	RENOIS AUX AUTRES PIÈCES DU DOSSIER
<b>COMPATIBILITÉ</b>	5° Le plan d'aménagement et de développement durable de Corse prévu à l'article L. 4424-9 du code général des collectivités territoriales.	Non concerné	
<b>COMPATIBILITÉ</b>	6° Les chartes des parcs naturels régionaux prévues à l'article L.333-1 du code de l'environnement. 7° Les chartes des parcs nationaux prévues à l'article L.331-3 du code de l'environnement.	Non concerné	
<b>COMPATIBILITÉ</b>	8° Les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux prévus à l'article L.212-1 du code de l'environnement.	<b>SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 approuvé le 1<sup>er</sup> décembre 2015 *</b>	<b>Partie n°4, chapitres 3 et 4, du rapport de présentation</b>
<b>COMPATIBILITÉ</b>	9° Les objectifs de protection définis par les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux prévus à l'article L.212-3 du code de l'environnement.	<b>SAGE de l'Estuaire de la Gironde et milieux associés, approuvé le 30 novembre 2013 *</b> <b>SAGE de la Seudre, approuvé le 7 février 2018 *</b>	<b>Partie n°4, chapitres 3 et 4, du rapport de présentation</b>
<b>COMPATIBILITÉ</b>	10° Les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par les plans de gestion des risques d'inondation pris en application de l'article L.566-7 du code de l'environnement, ainsi qu'avec les orientations fondamentales et les dispositions de ces plans définies en application des 1° et 3° du même article L.566-7.	<b>PGRI Adour-Garonne approuvé le 22 décembre 2015 et mis à jour le 19 avril 2016 *</b>	<b>Partie n°4, chapitres 3 et 4, du rapport de présentation</b>
<b>* Fait l'objet d'un développement dans ce présent rapport.</b>			

NIVEAU D'ARTICULATION	DOCUMENT	ARTICULATION DU SCOT CARA AVEC :	RENOIS AUX AUTRES PIÈCES DU DOSSIER
<b>COMPATIBILITÉ</b>	11° Les directives de protection et de mise en valeur des paysages prévues à l'article L.350-1 du code de l'environnement.	Non concerné	
<b>COMPATIBILITÉ</b>	12° Les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes prévues à l'article L.112-4.	<b>Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Royan-Médis approuvé le 20 mars 2008 *</b>	<b>Partie n°4, chapitres 3 et 4, du rapport de présentation</b>

**\* Fait l'objet d'un développement dans ce présent rapport.**

## 2.2.2

### Articulation « prise en compte » du SCoT vis-à-vis des documents mentionnés à l'article L.131-2 du code de l'urbanisme

NIVEAU D'ARTICULATION	DOCUMENT	ARTICULATION DU SCoT CARA AVEC :	RENOIS AUX AUTRES PIÈCES DU DOSSIER
<b>PRISE EN COMPTE</b>	1° Les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires prévu à l'article L.4251-3 du code général des collectivités territoriales.	Non concerné (Le SRADDET qui est issu de la loi NOTRe est en cours d'élaboration)	
<b>PRISE EN COMPTE</b>	2° Les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique prévus à l'article L.371-3 du code de l'environnement.	<b>SRCE de l'ex-Poitou-Charentes, adopté le 3 novembre 2015 *</b>	<b>Partie n°4, chapitres 3 et 4, du rapport de présentation</b>
<b>PRISE EN COMPTE</b>	3° Les Schémas Régionaux de Développement de l'Aquaculture Marine prévus à l'article L.923-1-1 du code rural et de la pêche maritime.	<b>SDRAM de l'ex-Poitou-Charentes approuvé le 19 décembre 2012 *</b>	<b>Partie n°4, chapitres 3 et 4, du rapport de présentation</b>
<b>PRISE EN COMPTE</b>	4° Les programmes d'équipement de l'État, des collectivités territoriales et des établissements et services publics notamment.	Non concerné	
<b>PRISE EN COMPTE</b>	5° Les Schémas Régionaux des Carrières prévus à l'article L.515-3 du code de l'environnement.	<b>SDRAM de l'ex-Poitou-Charentes approuvé le 19 décembre 2012 *</b>	<b>Partie n°4, chapitres 3 et 4, du rapport de présentation</b>
<b>PRISE EN COMPTE</b>	6° Les schémas départementaux d'accès à la ressource forestière.	Non concerné	
<b>* Fait l'objet d'un développement dans ce présent rapport.</b>			

## 2.2.3

### Consultation d'autres documents (en plus de ceux précédemment cités) au titre de l'évaluation environnementale

NIVEAU D'ARTICULATION	DOCUMENT	ARTICULATION DU SCoT CARA AVEC :	RENOIS AUX AUTRES PIÈCES DU DOSSIER
<b>CONSULTATION</b>	Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie.	<b>SRCAE ex Poitou-Charentes approuvé en 2013 *</b>	<b>Partie n°4, chapitres 3 et 4, du rapport de présentation</b>
<b>CONSULTATION</b>	Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables.	<b>SRRREnR ex-Poitou-Charentes approuvé en 2015</b>	Territoire marginalement concerné et document pris en compte dans le SCoT
<b>CONSULTATION</b>	Les Plans Climat-Énergie Territoriaux.	<b>PCET de la CARA approuvé en 2012 *</b>	<b>Partie n°4, chapitres 3 et 4, du rapport de présentation</b>
<b>CONSULTATION</b>	Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux.	<b>PDEDMA de Charente-Maritime approuvé en 2013</b>	Territoire marginalement concerné et document pris en compte dans le SCoT
<b>CONSULTATION</b>	Plan Régional ou interrégional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux.	<b>PREDD d'ex-Poitou-Charentes approuvé en 2012</b>	
<b>CONSULTATION</b>	Plan Départemental ou interdépartemental de Prévention et de Gestion des Déchets Issus de Chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics.	<b>PREDD d'ex-Poitou-Charentes approuvé en 2012</b>	
<b>* Fait l'objet d'un développement dans ce présent rapport.</b>			

Notons qu'à termes, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de Nouvelle-Aquitaine, aujourd'hui en cours d'élaboration, regroupera les Plans Départementaux de Prévention

et Gestion des Déchets Non Dangereux, les Plans Départementaux de Prévention et Gestion des Déchets du BTP ainsi que les Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets Dangereux.

Les documents ci-dessous ont également été consultés dans le cadre de la révision du SCoT de la CARA :

- Schéma régional éolien du Poitou-Charentes ;
- Schéma départemental des transports publics de la Charente-Maritime ;
- Plan national santé environnement ;
- Plan régional santé environnement du Poitou-Charentes ;
- Plan régional de l'agriculture durable de Poitou-Charentes ;
- Atlas régional des gens du voyage de Poitou-Charentes ;
- Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Charente-Maritime ;
- Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de la Charente-Maritime ;
- Atlas des zones inondables, feux de forêt et submersion marine ;
- Dossier départemental sur les risques majeurs en Charente-Maritime ;
- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ;
- Document stratégique de la façade sud-atlantique dont le Plan d'actions pour le milieu marin du golf de Gascogne (en cours d'élaboration) ;
- Stratégie nationale pour la mer et le littoral (en cours d'élaboration) ;
- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais ;
- Plan d'actions national en faveur des énergies renouvelables ;
- Plan national de développement des énergies renouvelables.

## 2.3

# Compatibilité avec les documents supérieurs

### 2.3.1

## Compatibilité du SCoT de la CARA avec le SDAGE Adour-Garonne

La révision du SDAGE Adour-Garonne pour la période 2016-2021 a été approuvée par le comité de bassin le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 définit 4 orientations fondamentales :

**ORIENTATION A :** Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE.

**ORIENTATION B :** Réduire les pollutions, notamment en agissant sur les pollutions agricoles.

**ORIENTATION C :** Améliorer la gestion quantitative de l'eau, par le biais d'une gestion durable de la ressource en intégrant le changement climatique.

**ORIENTATION D :** Préserver et restaurer les fonctionnalités de milieux aquatiques.

Au sein de la première orientation, le SDAGE a pour objectif de concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire. Pour cela, le SDAGE préconise notamment de consulter le plus en amont possible les Commissions Locales de l'Eau lors de l'élaboration de documents d'urbanisme, l'intégration des enjeux de l'eau dans les projets d'urbanisme en passant par la conception de formes urbaines adaptées (densité, étalement urbain, imperméabilisation...), par la préservation des zones humides...

Le SDAGE Adour-Garonne fixe également pour le territoire des objectifs en matière d'amélioration de l'état des masses d'eau (l'État Initial du Rapport de Présentation expose la situation actuelle des masses d'eau superficielles et souterraines de la CARA et renseigne sur les objectifs du SDAGE).

ORIENTATIONS DU SDAGE ADOUR-GARONNE	COMPATIBILITÉ AVEC LE SCoT DE LA CARA
<p><b>ORIENTATION A :</b> Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE.</p>	<p>Ce premier point ne concerne pas directement le SCoT.</p>
<p><b>ORIENTATION B :</b> Réduire les pollutions, notamment en agissant sur les pollutions agricoles.</p>	<p>Le SCoT de la CARA contribue à limiter les apports de composés azotés et phosphorés liés aux effluents d'origine domestique et d'autres polluants liés au milieu urbanisé (hydrocarbures, matières en suspension...) grâce à la mise en place d'une politique volontariste de gestion des rejets d'eaux usées et pluviales.</p> <p>Cela passe notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le conditionnement du développement à des systèmes d'assainissement performants. (P77 à P79)</li> <li>- La priorisation du développement au sein des secteurs raccordés aux réseaux collectifs ou dont le raccordement est planifié à court / moyen terme. (P76)</li> <li>- La recherche d'une meilleure gestion des eaux pluviales, à travers l'intégration de cette problématique à l'échelle de l'unité foncière ou de l'opération d'aménagement et en favorisant l'infiltration à la parcelle dès lors que la nature des sols le permet. (P81 à P83)</li> <li>- La préservation voire la protection d'éléments végétalisés, notamment à proximité des cours d'eau et dans les périmètres de protection des captages d'eau potable. Ceux-ci permettent, du fait de leur capacité épuratoire et de la barrière physique qu'ils représentent, de limiter le transfert de polluants vers la ressource en eau, qu'elle soit superficielle ou souterraine. (P27, P24, P89)</li> <li>- Le pré-traitement des eaux pluviales issues des surfaces de parkings collectifs de 30 places et plus afin d'éviter toute pollution des milieux récepteurs, donc de la trame bleue. (P85)</li> </ul>

ORIENTATIONS DU SDAGE ADOUR-GARONNE	COMPATIBILITÉ AVEC LE SCoT DE LA CARA
<p><b>ORIENTATION C :</b> Améliorer la gestion quantitative de l'eau, par le biais d'une gestion durable de la ressource en intégrant le changement climatique.</p>	<p>Le SCoT entend contribuer à une rationalisation des usages de l'eau, notamment en subordonnant le développement urbain à la capacité des captages à répondre au nouveau besoin en eau estimé. (P90)</p> <p>De plus, il encourage le développement de la récupération et de l'utilisation des eaux pluviales pour les usages autorisés par la Direction Générale de la Santé. Cela permet de favoriser les économies d'eau et participe donc à une gestion quantitative de l'eau davantage durable. (P87)</p> <p>Notons que les prescriptions sont très limitées en matière de gestion quantitative du fait du champ d'action du SCoT qui ne régit pas les autorisations de prélèvements d'eau, quels que soient les usages. Cette problématique relève davantage d'outils dédiés à la gestion de l'eau tels que les SAGE.</p>
<p><b>ORIENTATION D :</b> Préserver et restaurer les fonctionnalités de milieux aquatiques.</p>	<p>Le SCoT identifie dans la cartographie de la trame verte et bleue les continuités écologiques des milieux humides et aquatiques à son échelle (zones humides, cours d'eau et leurs continuités tant longitudinales que latérales). Il accompagne leur déclinaison à l'échelle des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu et garantit leur préservation grâce aux prescriptions énoncées dans le D00. (P13, P14, P15, P19, P27, P41, P42, P74)</p> <p>Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques, le SCoT prévoit de limiter l'imperméabilisation des sols en lien avec les milieux récepteurs des eaux pluviales et des effluents. (P27, P82, P83)</p> <p>Le SCoT, par ses prescriptions, contribue à faire respecter les différents espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques et humides. Il impose ainsi le maintien de zones tampons autour des zones humides et cours d'eau où ne sont autorisés que les aménagements ne la mettant pas en péril. De plus, en lien avec le risque inondation, il s'attache à préserver les zones d'expansion des crues. (P13, P15, P27, P41, P42, P69, P74)</p> <p>Par ailleurs, le SCoT encourage la reconquête, la restauration, voire la compensation des zones tampons urbanisées ou aménagées autour des milieux aquatiques et humides. Il participe par là-même à la restauration de la fonctionnalité de ces milieux. (P16)</p>

**LE SCoT DE LA CARA EST COMPATIBLE AVEC LE SDAGE  
ADOUR-GARONNE 2016-2021.**

## 2.3.2

# Compatibilité du SCoT de la CARA avec le SAGE de l'estuaire de la Gironde et les milieux associés

Le SAGE de l'Estuaire de la Gironde et milieux associés, approuvé en 2013, couvre la partie sud du territoire de la CARA.

Le PAGD du SAGE de l'Estuaire de la Gironde et milieux associés a défini 9 enjeux prioritaires à l'issue de l'état des lieux, donnant chacun lieu à un objectif général. Le territoire ayant par ailleurs fait l'objet d'une analyse prospective liée à l'impact potentiel des changements climatiques globaux et d'une réflexion sur l'intégration au sein du grand bassin versant Garonne-Dordogne, le PAGD a également intégré un objectif relatif à ces éléments. Ainsi, ce sont finalement 10 objectifs généraux qui structurent le SAGE, que nous avons répartis en 5 grandes thématiques :

### L'INSERTION DE L'ESTUAIRE DANS L'ESPACE ET SON ÉVOLUTION DANS LE TEMPS

- L'environnement global et la place de l'estuaire dans son bassin versant.

### LA GESTION QUALITATIVE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

- Le fonctionnement du bouchon vaseux : supprimer des situations à risque sur un espace stratégique pour le bassin versant.
- Les pollutions chimiques : appréhender les impacts dans toutes leurs composantes et agir sur les principaux facteurs limitants pour l'écosystème.
- La qualité des eaux superficielles et le bon état écologique des sous-bassins versants : restaurer la continuité écologique, le bon état qualitatif et hydromorphologique.

### L'ADÉQUATION ENTRE LA PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES ET LE MAINTIEN D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- La préservation des habitats benthiques : supprimer de l'estuaire toute pression supplémentaire forte et non indispensable.
- La navigation : garantir les conditions d'une navigation intégrant mieux les enjeux de préservation des écosystèmes.
- Les zones humides : préserver ces espaces en organisant la conciliation des objectifs environnementaux et humains.
- L'écosystème estuarien et la ressource halieutique : reconstruire les conditions d'un équilibre écologique de l'estuaire pour servir de support à une activité pérenne.

### LA GESTION DES CRUES ET DES INONDATIONS

- Le risque inondation : définir une politique estuarienne de protection intégrée contre les inondations.

### LA GOUVERNANCE DU TERRITOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

- L'organisation des acteurs et le financement des actions : une simplification nécessaire pour gagner en efficacité.

ORIENTATIONS DU SAGE ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MILIEUX ASSOCIÉS	COMPATIBILITÉ AVEC LE SCoT DE LA CARA
L'insertion de l'estuaire dans l'espace et son évolution dans le temps.	Ce premier point ne concerne pas directement le SCoT.
La gestion qualitative des eaux superficielles et souterraines.	<p>Le SCoT de la CARA contribue à limiter les apports de composés azotés et phosphorés liés aux effluents d'origine domestique et d'autres polluants liés au milieu urbanisé (hydrocarbures, matières en suspension...) grâce à la mise en place d'une politique volontariste de gestion des rejets d'eaux usées et pluviales.</p> <p>Cela passe notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le conditionnement du développement à des systèmes d'assainissement performants ; (P77 à P79)</li> <li>- La priorisation du développement au sein des secteurs raccordés aux réseaux collectifs ou dont le raccordement est planifié à court / moyen terme ; (P76)</li> <li>- La recherche d'une meilleure gestion des eaux pluviales, à travers l'intégration de cette problématique à l'échelle de l'unité foncière ou de l'opération d'aménagement et en favorisant l'infiltration à la parcelle dès lors que la nature des sols le permet ; (P81 à P83)</li> <li>- La préservation voire la protection d'éléments végétalisés, notamment à proximité des cours d'eau et dans les périmètres de protection des captages d'eau potable. Ceux-ci permettent, du fait de leur capacité épuratoire et de la barrière physique qu'ils représentent, de limiter le transfert de polluants vers la ressource en eau, qu'elle soit superficielle ou souterraine ; (P27, P24, P89)</li> <li>- Le pré-traitement des eaux pluviales issues des surfaces de parkings collectifs de 30 places et plus afin d'éviter toute pollution des milieux récepteurs, donc de la trame bleue. (P85)</li> </ul>
L'adéquation entre la préservation des écosystèmes et le maintien d'activités économiques.	<p>Le SCoT identifie dans la cartographie de la trame verte et bleue les continuités écologiques des milieux humides et aquatiques à son échelle (zones humides, cours d'eau et leurs continuités tant longitudinales que latérales). Il accompagne leur déclinaison à l'échelle des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu et garantit leur préservation grâce aux prescriptions énoncées dans le D00. (P13, P14, P15, P19, P27, P41, P42, P74)</p> <p>Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques, le SCoT prévoit de limiter l'imperméabilisation des sols en lien avec les milieux récepteurs des eaux pluviales et des effluents. (P15, P82, P83)</p>

ORIENTATIONS DU SAGE ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MILIEUX ASSOCIÉS	COMPATIBILITÉ AVEC LE SCoT DE LA CARA
<p>L'adéquation entre la préservation des écosystèmes et le maintien d'activités économiques.</p>	<p>Le SCoT, par ses prescriptions, contribue à faire respecter les différents espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques et humides. Il impose ainsi le maintien de zones tampons autour des zones humides et cours d'eau où ne sont autorisés que les aménagements ne la mettant pas en péril. De plus, en lien avec le risque inondation, il s'attache à préserver les zones d'expansion des crues. (P13, P15, P19, P27, P41, P42, P69, P74)</p> <p>Par ailleurs, le SCoT encourage la reconquête, la restauration, voire la compensation des zones tampons urbanisées ou aménagées autour des milieux aquatiques et humides. Il participe par là-même à la restauration de la fonctionnalité de ces milieux. (P16)</p> <p>Le SCoT permet et encourage le développement des activités primaires et touristiques qui s'appuient sur ces ressources naturelles aquatiques et humides : tourisme fluvial, activités nautiques, pêche. Il se positionne ainsi à la fois dans une démarche de préservation des écosystèmes et de développement des services rendus par ceux-ci, permettant d'en assurer une exploitation respectueuse et durable. (P282 à 284, P287 à P289, P291 à P297)</p>
<p>La gestion des crues et des inondations.</p>	<p>Le SCoT contribue, par sa politique de gestion de l'urbanisation, à limiter le nombre d'habitants qui sont exposés aux inondations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui sur les cartographies des atlas des zones inondables et des plans de prévention des risques inondation pour définir les possibilités de développement. (P67)</li> <li>- Prise en compte par les PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu de l'ensemble des informations locales disponibles sur l'aléa inondation (arrêtés de catastrophe naturelle, SAGE, études locales, expertise d'usage, mémoire locale...) afin de limiter voire d'interdire le développement dans les secteurs concernés. (P68)</li> <li>- Dans les secteurs déjà urbanisés et soumis à un aléa fort d'inondation, subordination des projets de densification et de renouvellement urbain à la garantie de la sécurité et de la réduction de la vulnérabilité des personnes. (P70)</li> </ul>

ORIENTATIONS DU SAGE ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MILIEUX ASSOCIÉS	COMPATIBILITÉ AVEC LE SCoT DE LA CARA
<p>La gestion des crues et des inondations.</p>	<p>Le risque d'inondation pouvant être amplifié par le ruissellement des eaux pluviales, des mesures ont été définies dans le D00 de manière à améliorer la gestion de celles-ci et à limiter l'aléa inondation en lui-même :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le respect de la dynamique naturelle des cours d'eau en protégeant leurs abords de toute artificialisation et en y maintenant les éléments arborés et arbustifs. (P15, P24)</li> <li>- La préservation des zones d'expansion des crues ainsi que des zones humides et leurs abords. (P13, P14, P41, P42, P38, P69, P74)</li> <li>- La mise en œuvre d'une politique globale de gestion du ruissellement pluvial : gestion des eaux pluviales à l'échelle de l'unité foncière ou de l'opération d'aménagement, en privilégiant l'infiltration naturelle dès lors que la nature des sols le permet. (P81 à P83)</li> </ul>
<p>La gouvernance du territoire pour la mise en œuvre du SAGE.</p>	<p>Ce point ne concerne pas directement le SCoT.</p>

**LE SCoT DE LA CARA EST COMPATIBLE AVEC LE SAGE ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MILIEUX ASSOCIÉS.**

## 2.3.3 Compatibilité du SCoT de la CARA avec le SAGE de l'estuaire de la Seudre

Le SAGE de la Seudre, approuvé le 7 février 2018, concerne la partie nord de la CARA.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE de la Seudre est organisé en 5 grands enjeux, à partir desquels sont déclinés des objectifs généraux :

### **GOVERNANCE, COMMUNICATION ET SUIVI**

- Arrêter une organisation pérenne à l'échelle du bassin versant pour agir sur le grand cycle de l'eau.

- Poursuivre l'animation et développer la communication.
- Coordonner les acteurs et les projets locaux.
- Suivre et évaluer la politique publique impulsée par le SAGE.

### **QUALITÉ DES MILIEUX**

- Stopper la dégradation, restaurer et maintenir les fonctionnalités et les continuités de l'ensemble des milieux aquatiques du bassin sous-tendant le bon état écologique (Directive Cadre sur l'Eau).

### GESTION QUANTITATIVE

- Respecter le volume prélevable dans les cours d'eau et dans les nappes d'accompagnement pour tous les usages.
- Retrouver l'équilibre quantitatif des milieux doux, salés et saumâtres et assurer les fonctionnalités de l'hydrosystème.
- Adapter les usages à la ressource.
- Mobiliser la ressource.
- Économiser la ressource en eau.

### QUALITÉ DES EAUX

- Respecter les exigences de qualité réglementaires, dont le bon état au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

- Préserver et restaurer la qualité des ressources en eau, notamment :
  - les ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable,
  - les ressources auxquelles sont inféodées la conchyliculture et la baignade.

### GESTION DES INONDATIONS

- Réduire les conséquences dommageables des inondations fluviales et submersions marines sur le bassin.
- Préserver et optimiser les services écosystémiques de protection naturelle contre les crues et submersions offerte par les zones d'expansion de crue du lit majeur et le marais salé de l'estuaire.
- Appuyer la mise en œuvre du Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

ORIENTATIONS DU SAGE ESTUAIRE DE LA SEUDRE	COMPATIBILITÉ AVEC LE SCoT DE LA CARA
Gouvernance, communication et suivi.	Ce premier point ne concerne pas directement le SCoT.
Qualité des milieux.	<p>Le SCoT identifie dans la cartographie de la trame verte et bleue les continuités écologiques des milieux humides et aquatiques à son échelle (zones humides, cours d'eau et leurs continuités tant longitudinales que latérales). Il accompagne leur déclinaison à l'échelle des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu et garantit leur préservation grâce aux prescriptions énoncées dans le D00. (P13, P14, P15, P19, P27, P41, P42, P74)</p> <p>Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques, le SCoT prévoit de limiter l'imperméabilisation des sols en lien avec les milieux récepteurs des eaux pluviales et des effluents. (P27, P82, P83)</p> <p>Le SCoT, par ses prescriptions, contribue à faire respecter les différents espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques et humides. Il impose ainsi le maintien de zones tampons autour des zones humides et cours d'eau où ne sont autorisés que les aménagements ne la mettant pas en péril. De plus, en lien avec le risque inondation, il s'attache à préserver les zones d'expansion des crues. (P13, P15, P19, P27, P41, P42, P69, P74)</p> <p>Par ailleurs, le SCoT encourage la reconquête, la restauration, voire la compensation des zones tampons urbanisées ou aménagées autour des milieux aquatiques et humides. Il participe par là-même à la restauration de la fonctionnalité de ces milieux. (P16)</p>

ORIENTATIONS DU SAGE ESTUAIRE DE LA SEUDRE	COMPATIBILITÉ AVEC LE SCoT DE LA CARA
Gestion quantitative.	<p>Le SCoT entend contribuer à une rationalisation des usages de l'eau, notamment en subordonnant le développement urbain à la capacité des captages à répondre au nouveau besoin en eau estimé. (P90)</p> <p>De plus, il encourage le développement de la récupération et de l'utilisation des eaux pluviales pour les usages autorisés par la Direction Générale de la Santé. Cela permet de favoriser les économies d'eau et participe donc à une gestion quantitative de l'eau davantage durable. (P87)</p> <p>Notons que les prescriptions sont très limitées en matière de gestion quantitative du fait du champ d'action du SCoT qui ne régit pas les autorisations de prélèvements d'eau, quels que soient les usages. Cette problématique relève davantage d'outils dédiés à la gestion de l'eau tels que les SAGE.</p>
Qualité des eaux.	<p>Le SCoT de la CARA contribue à limiter les apports de composés azotés et phosphorés liés aux effluents d'origine domestique et d'autres polluants liés au milieu urbanisé (hydrocarbures, matières en suspension...) grâce à la mise en place d'une politique volontariste de gestion des rejets d'eaux usées et pluviales.</p> <p>Cela passe notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le conditionnement du développement à des systèmes d'assainissement performants. (P77 à P79)</li> <li>- La priorisation du développement au sein des secteurs raccordés aux réseaux collectifs ou dont le raccordement est planifié à court / moyen terme. (P76)</li> <li>- La recherche d'une meilleure gestion des eaux pluviales, à travers l'intégration de cette problématique à l'échelle de l'unité foncière ou de l'opération d'aménagement et en favorisant l'infiltration à la parcelle dès lors que la nature des sols le permet. (P81 à P83)</li> <li>- La préservation voire la protection d'éléments végétalisés, notamment à proximité des cours d'eau et dans les périmètres de protection des captages d'eau potable. Ceux-ci permettent, du fait de leur capacité épuratoire et de la barrière physique qu'ils représentent, de limiter le transfert de polluants vers la ressource en eau, qu'elle soit superficielle ou souterraine. (P27, P24, P89)</li> <li>- Le pré-traitement des eaux pluviales issues des surfaces de parkings collectifs de 30 places et plus afin d'éviter toute pollution des milieux récepteurs, donc de la trame bleue. (P85)</li> </ul>

ORIENTATIONS DU SAGE ESTUAIRE DE LA SEUDRE	COMPATIBILITÉ AVEC LE SCoT DE LA CARA
<p>Gestion des inondations.</p>	<p>Le SCoT contribue, par sa politique de gestion de l'urbanisation, à limiter le nombre d'habitants qui sont exposés aux inondations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui sur les cartographies des atlas des zones inondables et des plans de prévention des risques inondation pour définir les possibilités de développement.</li> </ul> <p>(P67)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte par les PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu de l'ensemble des informations locales disponibles sur l'aléa inondation (arrêtés de catastrophe naturelle, SAGE, études locales, expertise d'usage, mémoire locale...) afin de limiter voire d'interdire le développement dans les secteurs concernés.</li> </ul> <p>(P68)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans les secteurs déjà urbanisés et soumis à un aléa fort d'inondation, subordination des projets de densification et de renouvellement urbain à la garantie de la sécurité et de la réduction de la vulnérabilité des personnes.</li> </ul> <p>(P70)</p> <p>Le risque d'inondations pouvant être amplifié par le ruissellement des eaux pluviales, des mesures ont été définies dans le DOO de manière à améliorer la gestion de celles-ci et à limiter l'aléa inondation en lui-même :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le respect de la dynamique naturelle des cours d'eau en protégeant leurs abords de toute artificialisation et en y maintenant les éléments arborés et arbustifs.</li> </ul> <p>(P27, P24)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La préservation des zones d'expansion des crues ainsi que des zones humides et leurs abords.</li> </ul> <p>(P13, P14, P41, P42, P69, P74)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre d'une politique globale de gestion du ruissellement pluvial : gestion des eaux pluviales à l'échelle de l'unité foncière ou de l'opération d'aménagement, en privilégiant l'infiltration naturelle dès lors que la nature des sols le permet.</li> </ul> <p>(P81 à P83)</p>

**LE SCoT DE LA CARA EST COMPATIBLE AVEC LE SAGE ESTUAIRE DE LA SEUDRE.**

## 2.3.4

### Compatibilité du SCoT de la CARA avec le PGRI Adour-Garonne

Le PGRI Adour-Garonne 2016-2021 fixe pour cette période 6 objectifs stratégiques et 49 dispositions associées, permettant de réduire les conséquences dommageables des inondations pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique sur le bassin et ses 18 Territoires identifiés à Risques Importants d'Inondation (TRI).

12 communes du SCoT (La Tremblade, Arvert, Les Mathes, Chaillevette, Mornac-sur-Seudre, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Meschers-sur-Gironde, L'Eguille et Saujon) de la CARA sont identifiées au sein du TRI du Littoral Charentais.

La CARA est impactée par le risque inondation lié aux aléas de submersion et de débordement des cours d'eau avec des zones à enjeux le long de la Seudre et au sud du territoire, au niveau de l'estuaire de la Gironde. Le territoire est couvert par un Atlas des Zones Inondables (AZI) ainsi que par le plan de prévention des risques naturels de submersion marine, incendies de forêts et érosion de la Presqu'île d'Arvert, approuvé en 2003.

Plusieurs PPR sont par ailleurs prescrits : le plan de prévention des risques littoraux et incendies de forêts du bassin Embouchure et Nord Gironde et le plan de prévention des risques littoraux Seudre et marais de Brouage.

**Le SCoT a tenu compte du PPRI et des AZI qui sont une source de connaissance à prendre en compte dans l'aménagement du territoire.**

Si les risques naturels ne peuvent pas être supprimés, le SCoT contribue, par sa politique de gestion de l'urbanisation, à limiter le nombre d'habitants qui y sont exposés. Ainsi, en prescrivant la prise en compte dans les choix de développement des Atlas des Zones Inondables, des Plans de Prévention des

Risques Inondation, ainsi que des informations locales liées à l'aléa inondation (arrêtés de catastrophe naturelle, SAGE, études locales, expertise d'usage, mémoire locale...), le SCoT réduit les biens et personnes exposés et donc le risque lié à ce phénomène.

Par ailleurs, le SCoT subordonne la réalisation de projets de densification et de renouvellement urbain dans les secteurs déjà urbanisés et soumis à un aléa fort d'inondation à la garantie de la sécurité et de la réduction de la vulnérabilité des personnes. Il permet ainsi de favoriser la construction de la ville sur elle-même plutôt que l'étalement urbain tout en assurant la sécurité des personnes.

Le SCoT prend des mesures visant à limiter l'aléa inondation par débordement des cours d'eau. Celles-ci sont en partie liées à une gestion adaptée des eaux pluviales étant donné qu'en ruisselant, elles contribuent à l'amplification des phénomènes d'inondation. Ainsi, le choix a été fait dans le DOO de respecter la dynamique naturelle des cours d'eau en protégeant leurs abords de toute artificialisation et en y maintenant les éléments arborés et arbustifs, de protéger les espaces de débordement et les zones humides mais également de mettre en œuvre une politique globale de gestion du ruissellement pluvial. Cela a pour effet de garantir le libre écoulement des eaux sur des zones peu ou pas habitées, augmentant ainsi les chances d'épargner les nombreuses zones urbanisées qui se sont, par le passé, établies au bord des cours d'eau (les volumes d'eaux pouvant s'étendre sur ces aires ne sont plus susceptibles d'inonder des zones urbanisées situées en aval).

**LE SCoT DE LA CARA EST COMPATIBLE  
AVEC LE PGRI ADOUR-GARONNE  
ET AVEC LES DOCUMENTS CADRES  
RÉGLEMENTAIRES ET INFORMATIFS EN  
MATIÈRE DE RISQUES INONDATIONS.**

## 2.3.5 Compatibilité du SCoT de la CARA avec Plans d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Royan Médis

La CARA est concernée par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Royan-Médis, approuvé le 20 mars 2008, qui impacte les communes de Royan et Médis.

Un PEB est un document cadre qui vise à interdire ou limiter la constructibilité dans les secteurs affectés par le bruit afin de ne pas augmenter l'exposition de la population aux nuisances sonores. Il délimite, au voisinage de l'aéroport, quatre zones d'exposition au bruit à l'intérieur desquelles la construction de logements est réglementée. L'importance de l'exposition est indiquée par les lettres A (exposition très forte), B (exposition forte), C (exposition modérée) ou D (exposition faible). La représentation de la zone D n'est obligatoire que sur les onze plus grands aéroports français.

En zones A et B, correspondant à des niveaux d'exposition respectivement très fort et fort, les nouvelles constructions à usage d'habitation sont interdites, à l'exception de celles nécessaires aux activités aéronautiques, industrielles, commerciales ou agricoles, sous réserve de mise en œuvre de mesures d'isolation acoustiques. En zone C, les nouveaux lotissements sont interdits mais les constructions individuelles non groupées sont autorisées dans les secteurs déjà urbanisés et desservis par les équipements publics, à condition qu'elles n'entraînent qu'un faible accroissement de la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances et que des mesures d'isolation acoustique soient appliquées.

Le SCoT prévoit de concentrer le développement des zones d'habitation à proximité des centres-villes/bourgs (P9, P147, P148, P151, P172 du DOO). Les zones A et B de l'aérodrome de Royan-Médis ne touchent pas les centres des communes de Royan et Médis. Par conséquent la mise en œuvre du SCoT n'induit pas d'augmentation notable de l'exposition de la population aux nuisances sonores de niveau fort à très fort.

De plus, le DOO garantit le maintien de la coupure agricole entre l'aérodrome et le bourg de Médis, dont une petite partie est concernée par le PEB de l'aérodrome. Il rend en effet celle-ci inconstructible et assure ainsi qu'aucune nouvelle habitation ou activité ne s'implante sur ce secteur (P250).

Le DOO prévoit par ailleurs l'aménagement d'une zone artisanale, industrielle et tertiaire (services à l'industrie) de 5 ha dédiée à l'aéronautique et à l'aviation à proximité de l'aérodrome et donc concernée par son PEB (P33, P261). Au vu de la vocation de la zone, les activités prévues devraient être en concordance avec celles autorisées par le PEB. Il faudra néanmoins s'en assurer lors de la traduction du projet dans les PLU ou documents d'urbanisme en tenant lieu.

**LE SCoT DE LA CARA A BIEN PRIS EN COMPTE LES NUISANCES SONORES ASSOCIÉES AU PEB ET LEURS CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT DES COMMUNES CONCERNÉES. IL EST AINSI COMPATIBLE AVEC CE DOCUMENT.**

## 2.4

# Prise en compte des documents supérieurs

### 2.4.1

## Prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de l'ex région Poitou-Charentes dans le SCoT de la CARA

Élaboré conjointement par l'État et la Région, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) porte la trame verte et bleue (TVB) régionale au travers d'un document qui identifie les continuités écologiques et qui envisage les moyens de les préserver ou de les remettre en état. Le territoire de la CARA est concerné par le SRCE de l'ancienne région Poitou-Charentes adopté le 03 novembre 2015, avant la réforme territoriale créant la Nouvelle-Aquitaine.

Le SRCE est constitué d'un diagnostic, d'une présentation des continuités écologiques identifiées, d'une cartographie des éléments de la TVB, sous forme d'un atlas au 1/100 000<sup>e</sup>, d'un plan d'actions stratégiques présentant les actions en vue

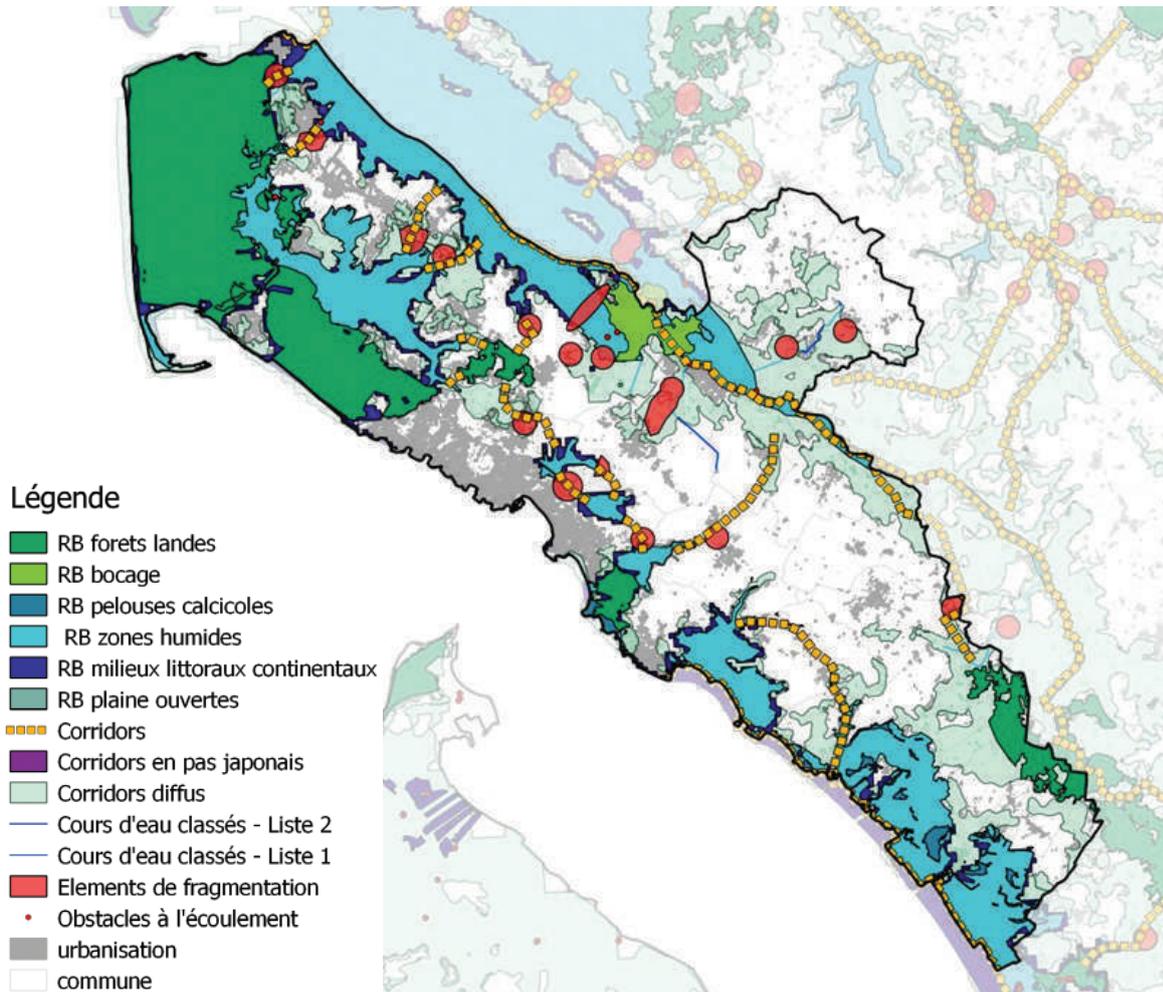
de préserver, voire de remettre en bon état les continuités écologiques, d'un dispositif de suivi et d'évaluation de sa mise en œuvre et enfin d'un résumé non technique.

Les composantes (sous-trames) retenues pour définir les continuités écologiques régionales sont les suivantes :

- milieux aquatiques,
- systèmes bocagers,
- forêts et landes,
- plaines ouverte,
- pelouses sèches calcicoles.

La cartographie du SRCE reportée à l'échelle du territoire de la CARA donne le résultat suivant :

### Cartographie du SRCE Poitou-Charentes sur le territoire de la CARA



© Eliomys. Source : SRCE 2015

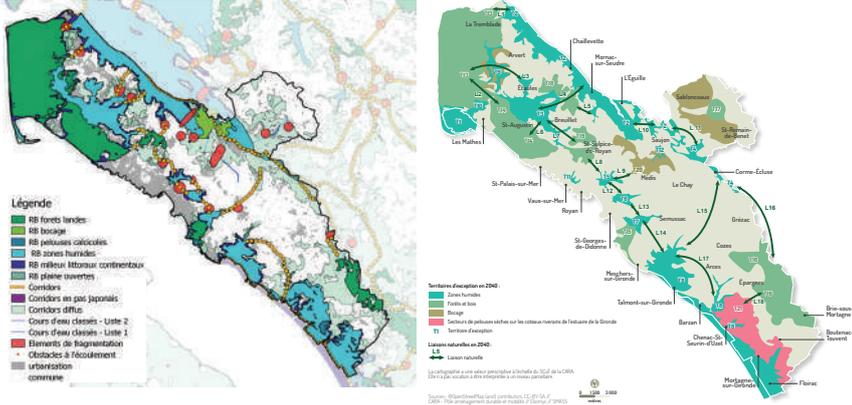
Le Plan d'Action Stratégique du SRCE est structuré autour de 7 orientations répondant aux enjeux identifiés :

- O1** : Orientation transversale pour l'amélioration des connaissances.
- O2** : Orientation transversale pour la prise en compte effective des continuités écologiques.
- O3** : Assurer la fonctionnalité des continuités écologiques dans l'espace rural.
- O4** : Gérer durablement le trait de côte, les milieux littoraux et les zones humides.
- O5** : Assurer la fonctionnalité des continuités aquatiques et des vallées.
- O6** : Limiter l'artificialisation et la fragmentation du territoire.

**O7** : Intégrer la nature dans les tissus urbains et périphériques.

L'ensemble de ces enjeux se retrouve sur le territoire de la CARA. Le SCoT, en tant qu'outil d'aménagement du territoire, est fortement concerné par l'ensemble de ces thématiques dans la limite de ses prérogatives.

Ainsi, par exemple, s'il est possible de partager le constat d'une incidence des modifications des pratiques agricoles sur les continuités écologiques, le SCoT ne dispose pas des compétences pour influencer celles-ci. À contrario, les enjeux d'artificialisation sont au cœur de la démarche d'aménagement portée par ce document.

ÉLÉMENT DU SRCE	PRISE EN COMPTE DANS LE SCoT DE LA CARA
Diagnostic	Les éléments du diagnostic, tant sur les éléments patrimoniaux que sur les pressions, ont alimenté la réflexion sur l'état initial de l'environnement. Sont ainsi partagés les constats d'une biodiversité riche mais sous pression.
Composantes	Les composantes du SRCE ont été déclinées localement par sous-trames hormis les plaines ouvertes du SRCE qui ne sont pas présentes sur le territoire.
Cartographie	 <p>Des réservoirs de biodiversité ont été ajoutés ou agrandis au regard des enjeux du SRCE (autour de Sablonceaux et de Saujon, sur la partie occidentale de la forêt de la Lande).</p> <p>Les corridors écologiques retenus pour la TVB du SCoT de la CARA intègrent totalité des corridors proposés par le SRCE.</p> <p>Les éléments de fragmentations des continuités écologiques ne sont pas traités réglementairement dans le SCoT du fait de l'absence de levier d'action de ce document d'urbanisme sur la résorption de ces points de conflit (obstacles à l'écoulement des eaux, obstacles formés par des axes routiers existants).</p>

ÉLÉMENT DU SRCE	PRISE EN COMPTE DANS LE SCoT DE LA CARA
<p><b>Plan d'actions :</b> Orientation transversale pour l'amélioration des connaissances</p>	<p>Le DOO du SCoT préconise des inventaires spécifiques concernant les pelouses calcicoles, les zones humides et les bocages dans les sites à enjeux (P18/20/24). À ce titre, il participe à l'amélioration des connaissances conseillée par le plan d'action du SRCE.</p>
<p><b>Plan d'actions :</b> Orientations transversales pour la prise en compte effective des continuités écologiques</p>	<p>Le DOO du SCoT prévoit explicitement la protection des réservoirs de biodiversité (« Territoires d'exceptions ») et des corridors écologiques (« Liaisons naturelles ») qui sont identifiés au sein de sa TVB (P12 à 27).</p>
<p><b>Plan d'actions :</b> Assurer la fonctionnalité des continuités écologiques dans l'espace rural</p>	<p>Le SCoT n'a pas la possibilité d'imposer un type de pratique agricole favorable à la biodiversité. Néanmoins, dans les limites de ses prérogatives, le SCoT de la CARA a retenu des orientations qui visent à favoriser indirectement les pratiques agricoles traditionnelles du territoire en soustrayant les « îlots agricoles » à l'urbanisation (P246), en y limitant le mitage (P247) et en incitant à la plantation de haies au sein des espaces cultivés situés dans la TVB (P24).</p>
<p><b>Plan d'actions :</b> Gérer durablement le trait de côte, les milieux littoraux et les zones humides</p>	<p>Le DOO du SCoT protège les zones humides (P12, P15 à P18) et développe une approche d'aménagement durable du littoral portée par le Groupement d'Intérêt Public Littoral Aquitain qui fait office de référence (P284 et 303) ainsi que le Plan Plage Territorial qui porte intrinsèquement une réflexion sur les enjeux de fréquentation des espaces sensibles (P302 et 303).</p>
<p><b>Plan d'actions :</b> Assurer la fonctionnalité des continuités aquatiques et des vallées</p>	<p>Sans aller jusqu'à la prise en compte des obstacles à l'écoulement, le SCoT de la CARA protège néanmoins les cours d'eau en imposant une zone tampon autour de ces derniers (P27).</p>
<p><b>Plan d'actions :</b> Limiter l'artificialisation et la fragmentation du territoire</p>	<p>Le SCoT s'attache à limiter l'artificialisation des milieux naturels aussi bien dans son armature, qui enjoint à construire au sein des centralités urbaines (P9) que dans la structuration même des opérations d'aménagements qui doivent inclure la création d'espaces naturels à vocation sociale et écologique (P129). Le traitement des franges urbaines est également propice au maintien des milieux naturels (P254). Certains espaces paysagers et agricoles, souvent porteurs d'enjeux écologiques bénéficient par ailleurs d'une attention particulière comme les espaces rétro-littoraux (P47), les marais (P44 et 78), les grands ensembles forestiers littoraux (P44 et espaces boisés significatifs du littoral) ou certaines zones agricoles (P246). Les continuités écologiques identifiées sont quant à elles préservées (P12 à 14).</p>
<p><b>Plan d'actions :</b> Intégrer la nature dans les tissus urbains et périphériques</p>	<p>Le SCoT s'attache à préserver, à valoriser voire à renforcer la nature en ville, ou à défaut à compenser sa destruction (P152, P154, P155).</p>

ÉLÉMENT DU SRCE	PRISE EN COMPTE DANS LE SCoT DE LA CARA
Suivi	Indicateur intégré au dispositif de suivi du SCoT ayant trait à la protection de l'armature naturelle : localisation, délimitation et superficie des territoires d'exception (réservoirs de biodiversité) et des liaisons naturelles (continuités écologiques) traduits dans les documents d'urbanisme locaux.

**LE SCoT DE LA CARA S'EST APPUYÉ SUR LE SRCE POUR ÉTABLIR SON ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT. LES COMPOSANTES DE LA TVB LOCALES SONT CONFORMES À CELLES DU SRCE ET LE PLAN D' ACTIONS N'EST EN RIEN REMIS EN CAUSE. DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ONT ÉTÉ AJOUTÉS ET LA TOTALITÉ DES CORRIDORS TRANPOSÉS AU SEIN DE LA TVB DU SCoT. LES POINTS DE CONFLITS SONT PRÉSENTÉS DANS L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT MAIS NE PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE DANS LE DOO DU FAIT DE LEUR NATURE ET DES CHAMPS D'ACTION DU SCoT.**

## 2.4.2

### Prise en compte du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine de l'ex région Poitou-Charentes dans le SCoT de la CARA

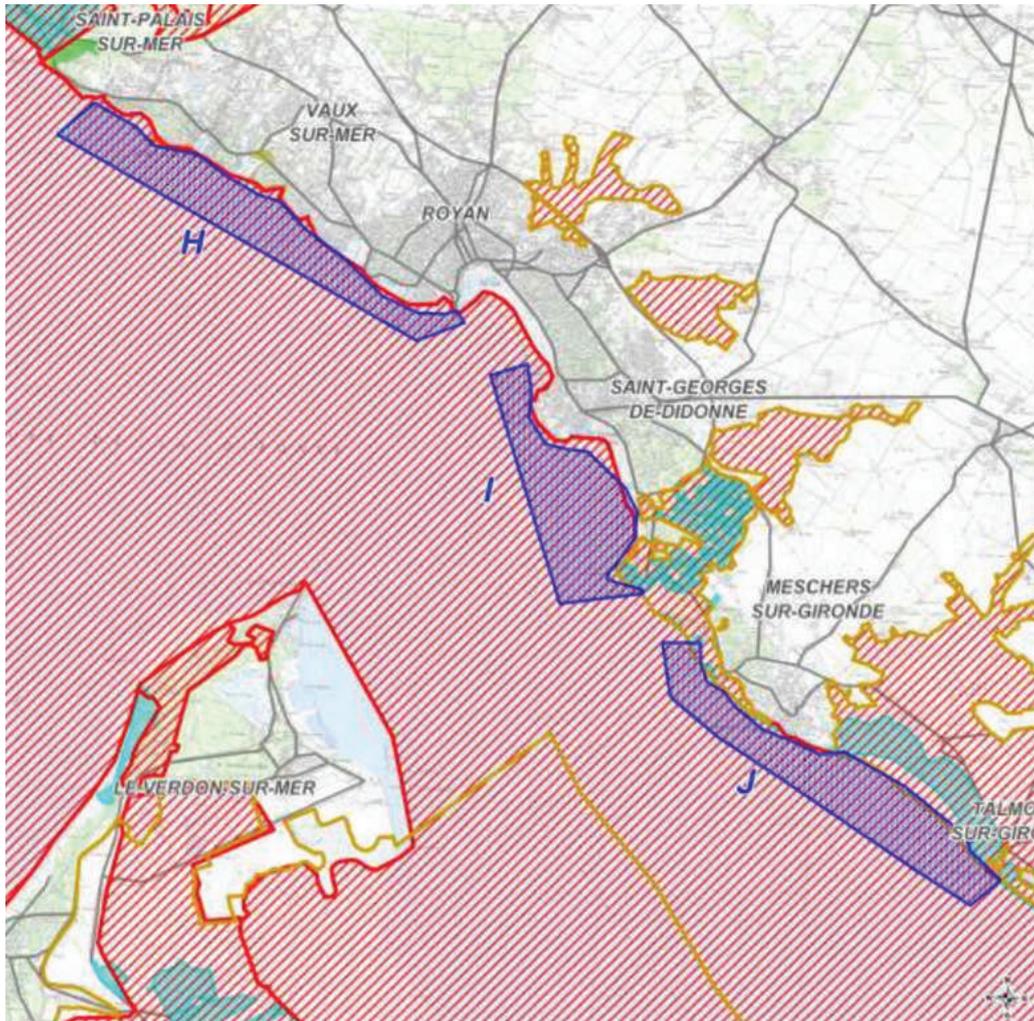
Afin d'assurer le développement des activités aquacoles marines, en harmonie avec les autres activités littorales, la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche a prévu l'élaboration de schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine. Ils ont pour objet de recenser les sites existants et les sites propices au développement de cette activité.

La CARA est concernée par le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM) de l'ancienne région Poitou-Charentes, approuvé le 19 décembre 2012.

Celui-ci identifie sur le territoire des sites de production conchylicole existants (au niveau de l'estuaire de la Seudre) mais également des sites de production aquacole potentiels et intensifiables.

En effet, il localise trois sites propices au développement de l'activité conchylicole au niveau de l'estuaire de la Gironde, qui pourraient être particulièrement intéressants pour l'approvisionnement de naissain d'huîtres creuses (cf. carte ci-après).

Localisation des sites potentiels de production conchylicole de l'estuaire de la Gironde



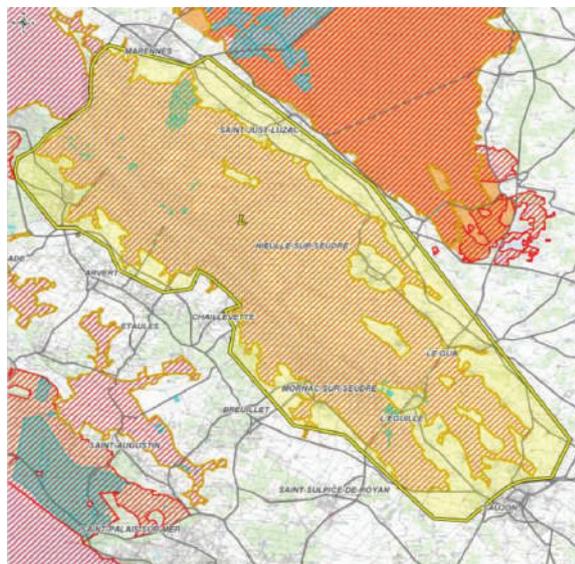
©SRDAM de Poitou-Charentes, 2012

CODE	NOM DE LA ZONE	SURFACE	ÉTAT	MILIEU	USAGE
H	Estuaire 1	500 ha	potentiel	Estran/ Pleine eau	ostréiculture
I	Estuaire 2	455 ha	potentiel	Estran/ Pleine eau	ostréiculture
J	Estuaire 3	551 ha	potentiel	Estran/ Pleine eau	ostréiculture

De plus, le SDRAM de Poitou-Charentes identifie plusieurs zones potentielles de développement de la pisciculture.

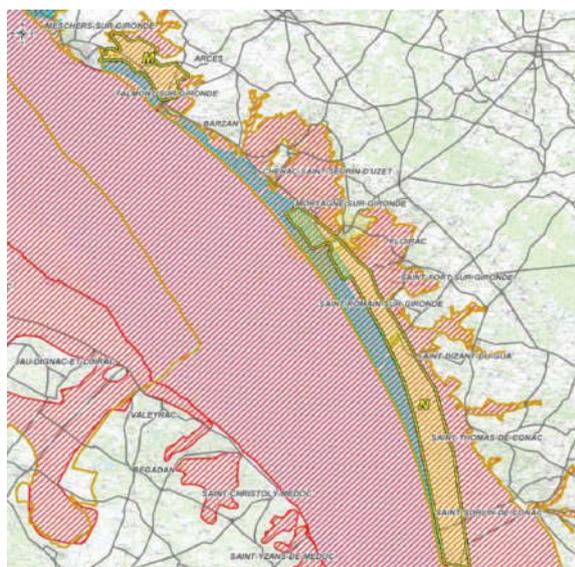
Au vu des contraintes techniques et environnementales présentes sur ces sites, ils possèdent un potentiel limité et seuls des projets d'aquaculture extensive pourraient y aboutir.

Localisation des sites potentiels de production piscicole  
de Marennes-Seudre (en haut à gauche) et de l'estuaire de la Gironde (en bas à gauche)



CODE	NOM DE LA ZONE	SURFACE	ÉTAT	MILIEU
L	Marais de la Seudre	15 225 ha	potentiel très limité	Marais Atlantiques

CODE	NOM DE LA ZONE	SURFACE	ÉTAT	MILIEU
M	Meschers-sur-Gironde	558 ha	potentiel très limité	Marais Atlantiques
N	Sud de Mortagne-sur-Gironde	2 313 ha	potentiel très limité	Marais Atlantiques



©SRDAM de Poitou-Charentes, 2012

Le PADD du SCoT de la CARA porte une attention particulière aux activités conchyliques et de pêche, qui représentent un poids économique important et sont vecteurs d'attractivité. En effet, il dédie une orientation à leur pérennisation (Axe «Consolider l'attractivité économique en utilisant les atouts du territoire» – Orientation «Assurer la pérennité de l'activité agricole, conchylicole et de la pêche»).

Il précise que la CARA souhaite reconquérir les usages du marais salé en matière d'aquaculture, développer la pisciculture et l'algoculture, augmenter la consommation de produits de la mer et valoriser les métiers et savoirs faire locaux liés à ces activités.

Ces principes sont traduits dans le DOO. En effet, celui-ci :

- Assure la pérennisation de l'activité conchylicole en tant que garante de l'entretien de la diversité paysagère (P40) et s'attache à conforter celle-ci (P255).
- Prévoit de valoriser et diversifier les activités agricoles et aquacoles (P237 à P243).
- Garantit la préservation d'espaces de production aquacoles faisant face à des pressions liées au développement urbain (P244 et P251).
- Facilite le développement des installations liées aux activités conchyliques et de pêche (P43).
- Prévoit l'aménagement du port en centre-ville de La Tremblade afin d'améliorer les conditions de l'activité ostréicole (P285).

Le SCoT prévoit donc non seulement le maintien des activités aquacoles existantes, mais également leur développement. Notons par ailleurs que la volonté portée par le SCoT de la CARA de préserver la ressource en eau et la qualité de celle-ci participe à maintenir des conditions favorables au maintien des activités aquacoles.

**LE SCoT DE LA CARA PREND BIEN EN COMPTE LE SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE MARINE DE POITOU-CHARENTES.**

### 2.4.3

## Prise en compte du Schéma Départemental des Carrières de Charente-Maritime par le SCoT

Le Schéma Départemental des Carrières (SDC) de Charente-Maritime a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 février 2005. Il « *définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.* » (Article L.515-3 du code de l'Environnement).

En ce qui concerne la prise en compte de l'activité extractive par les documents d'urbanisme, le SDC de Charente-Maritime énonce que « *le SCoT fixe les orientations stratégiques d'un territoire intercommunal parmi lesquelles figurent les objectifs de développement économique. A ce titre, il doit prendre en compte la ressource en matériaux. Le schéma des carrières constitue l'une des études utiles à porter à la connaissance de la collectivité concernée* ».

Le DOO du SCoT de la CARA ne prévoit pas de prescription particulière dédiée à l'encadrement du développement des carrières. Cela s'explique par la localisation très ponctuelle des ressources souterraines (le SDC en identifie quatre sur le territoire : les argiles du « Bri », les sables et graviers alluvionnaires propres, les calcaires pour granulats et les calcaires pour pierres de taille) et par l'absence de projets de création ou de développement des carrières existantes de Le Chay et de Grézac.

## 2.5

# Consultation des documents de référence

### 2.5.1

## Consultation du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de l'ancienne région Poitou-Charentes

Approuvé le 17 juin 2013, le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) d'ex-Poitou-Charentes fixe des objectifs régionaux à horizon 2020 et 2050 dont notamment :

- Atteindre une réduction des consommations d'énergies de 20 % à l'horizon 2020 et 38 % à l'horizon 2050.
- Réduire de 20 à 30 % les émissions de GES à l'horizon 2020 et de 75 % à l'horizon 2050 (en lien avec le Facteur 4).

Le SRCAE d'ex-Poitou-Charentes développe et formalise ses actions au sein de 6 objectifs stratégiques, se déclinant en orientations :

- Efficacité et maîtrise de la consommation énergétique.
- Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.
- Développement des énergies renouvelables.
- Prévention et réduction de la pollution atmosphérique.
- Adaptation au changement climatique.
- Recommandations pour l'information au public.

En œuvrant à la promotion des énergies renouvelables telles que la filière solaire, bois-énergie et de méthanisation ainsi qu'en limitant les consommations d'énergie, les choix du SCoT de la CARA prennent en compte les orientations de la politique de sobriété énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique portées par le SRCAE.

### 2.5.2

## Consultation du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) de la CARA

Les Plan Climat Energie Territorial (PCET) doivent être compatibles avec les orientations du SRCAE prévu à l'article 68 de la loi Grenelle. Les SCoT doivent prendre en compte les PCET qui concernent leur territoire conformément au code de l'urbanisme.

Adopté en 2013, le PCET de la CARA a, après la réalisation d'un diagnostic à l'échelle du territoire, défini un programme d'actions pour la période 2013-2018. Celui-ci est composé de 43 actions énergie-climat regroupées en 15 enjeux autour des 5 thèmes suivants :

- Efficacité énergétique du bâti et politique de l'habitat (4 enjeux et 12 actions).
- Mobilisation des acteurs du territoire (4 enjeux et 12 actions).
- Production et distribution d'énergie (2 enjeux et 7 actions).
- Urbanisme et aménagement du territoire (2 enjeux et 5 actions).
- Transports et mobilités durables (3 enjeux et 7 actions).
- Plan départemental de gestion des déchets du BTP de la Charente-Maritime.
- Plan national santé environnement.
- Plan régional santé environnement du Poitou-Charentes.
- Plan régional de l'agriculture durable de Poitou-Charentes.
- Atlas régional des gens du voyage de Poitou-Charentes.
- Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Charente-Maritime.
- Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Charente-Maritime.
- Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de la Charente-Maritime.
- Atlas des zones inondables, feux de forêt, submersion marine...
- Dossier départemental sur les risques majeurs en Charente-Maritime.
- Schéma régional de développement économique.
- Document stratégique de la façade sud-atlantique dont le Plan d'actions pour le milieu marin du golf de Gascogne (en cours d'élaboration).
- Stratégie nationale pour la mer et le littoral (en cours d'approbation).
- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais.
- Plan d'actions national en faveur des énergies renouvelables.
- Plan national de développement des énergies renouvelables.
- Schéma routier départemental de la Charente-Maritime.
- Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées de la Charente-Maritime.
- Plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée de la Charente-Maritime.
- Schéma directeur des aires de covoiturage.
- Schéma départemental d'adduction en eau potable de la Charente-Maritime (en cours de révision).
- Contrat territorial volet milieux aquatiques.

**EN ŒUVRANT À LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES TELLES QUE LA FILIÈRE SOLAIRE, BOIS-ÉNERGIE ET DE MÉTHANISATION, EN LIMITANT LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET EN METTANT EN PLACE UNE POLITIQUE D'URBANISATION D'HABITAT ET DE DÉPLACEMENTS SOBRE ET DE SOUTIEN AUX FILIÈRES ÉCONOMIQUES LOCALES, LES CHOIX DU SCoT DE LA CARA PRENNENT EN COMPTE LES ORIENTATIONS DU PCET DE LA CARA.**

## 2.5.3 Autres documents de référence

La révision du SCoT a été guidée par de nombreux autres documents, en dehors de ceux exigés par la loi. Les principaux documents sont notamment :

- Schéma régional éolien du Poitou-Charentes.
- Schéma départemental des transports publics de la Charente-Maritime.
- Charte agriculture urbanisme et territoires de la Charente-Maritime.
- Plan régional de réduction et d'élimination des déchets dangereux de Poitou-Charentes (en cours d'élaboration).
- Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux.



# PARTIE 2

RAPPORT DE PRÉSENTATION



# DIAGNOSTIC TERRITORIAL

# PARTIE 2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## 1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE



### L'ESSENTIEL

- Une dimension maritime omniprésente.
- Une localisation stratégique à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.
- Une desserte du territoire à améliorer.

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) se compose de trente-trois communes : Arces, Arvert, Barzan, Boutenac-Touvent, Breuillet, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Corme-Ecluse, Cozes, Epargnes, Étaules, Floirac, Grézac, La Tremblade, Le Chay, L'Éguille, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde,

### Les communes de la communauté d'agglomération Royan Atlantique



Conception: CARA - p.lefevre / Réalisé le 08/07/2019  
Sources: ©OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Royan, Sablonceaux, Saint-Augustin, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Romain-de-Benet, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, Semussac, Talmont-sur-Gironde et Vaux-sur-Mer.

La communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA) s'étend sur 604 km<sup>2</sup> et rassemble 82 277 habitants en 2016. Ce périmètre correspond à celui du SCoT.

## 1.1

# Un territoire multiple entre littoral, estuaires et plaines

Parmi les 33 communes de la CARA, 21 sont situées sur le littoral atlantique, l'estuaire de la Gironde ou de la Seudre (soit 107 km de côtes). Cette position offre une localisation géographique privilégiée :

- Le sud du territoire longe l'estuaire de la Gironde, lequel devient géographiquement l'océan Atlantique à partir de la pointe de Suzac à Saint-Georges-de-Didonne.

- Le nord du territoire est bordé par la Seudre, marquée par ses paysages de bocages et de marais.
- L'est marque la jonction entre les terres et les coteaux de la Gironde.
- L'ouest enfin, présente la partie du territoire où la côte sauvage s'ouvre sur l'océan Atlantique.

La CARA est donc un territoire fortement marqué par l'eau avec la présence de 2 fleuves, 2 estuaires et de nombreux marais doux et salés.

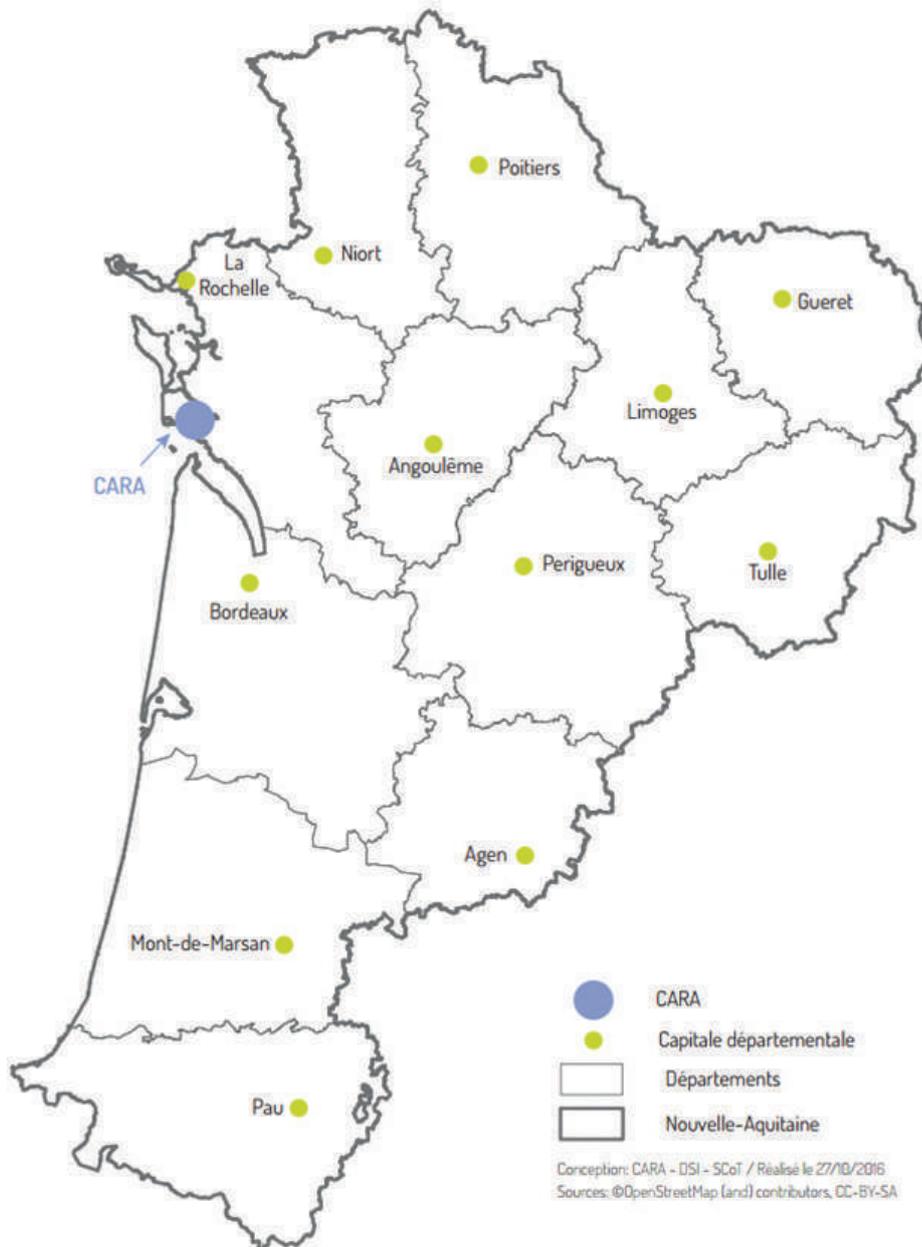
## 1.2

# Une localisation maritime stratégique à l'échelle de la nouvelle grande région et du département

En plus de se situer en plein cœur du littoral Atlantique, le territoire de la CARA se trouve juste à l'embouchure de la Gironde. En regroupant le Poitou-Charentes, le Limousin et l'Aquitaine, la région Nouvelle-Aquitaine fait une surface de 84 061 km<sup>2</sup> et possède 720 km de côtes. Ainsi, la CARA révèle une position stratégique en se présentant comme l'une des trois stations balnéaires de

la Nouvelle-Aquitaine confortant le dynamisme démographique de la région et marquant une importante attractivité touristique et économique. A l'échelle de la Charente-Maritime, la CARA peut s'appuyer sur un réseau territorial équilibré entre Royan et ses trois pôles voisins, La Rochelle, Saintes et Rochefort.

## La CARA en Nouvelle-Aquitaine

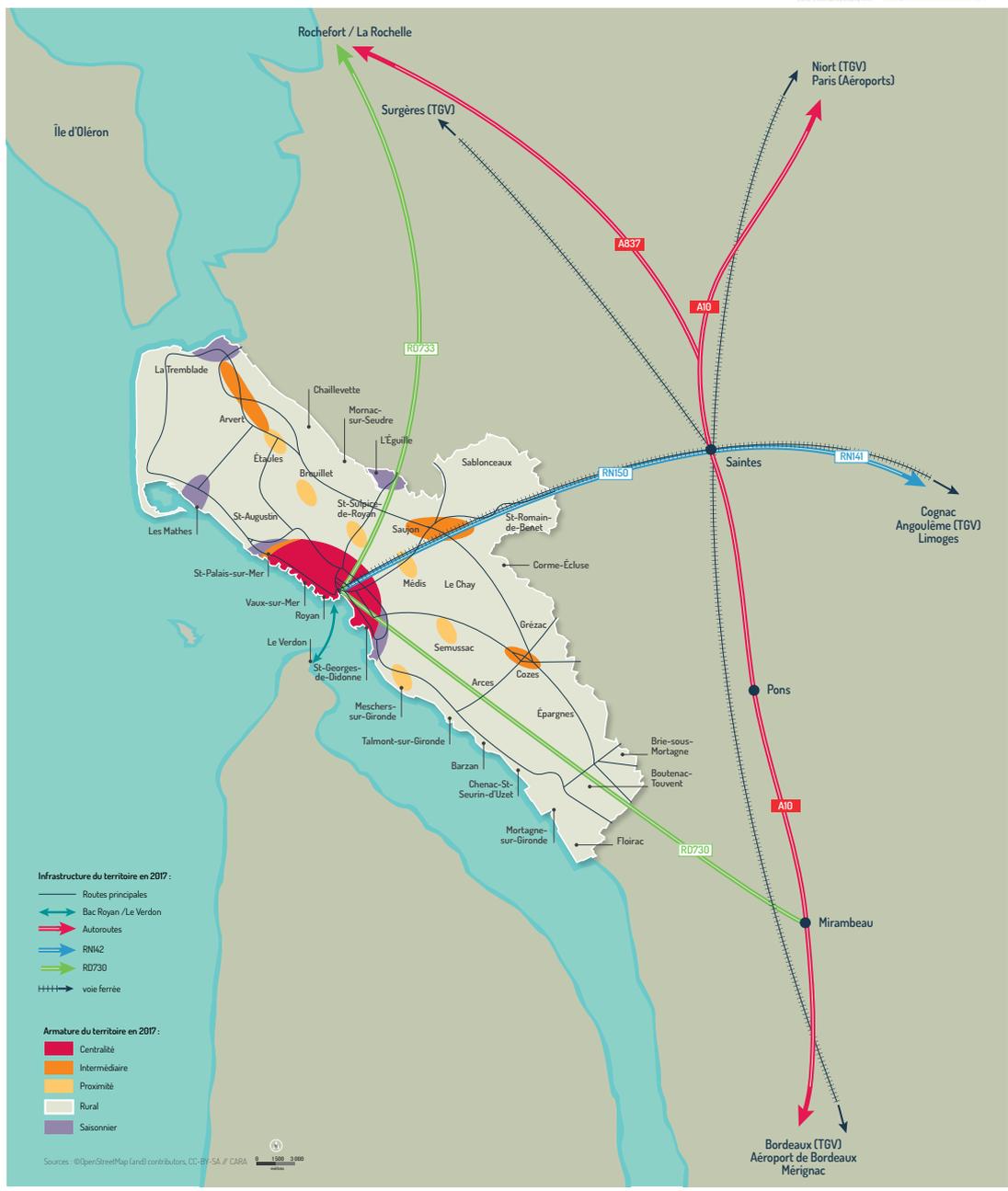


La CARA est bordée :

- au nord par la communauté de communes du Bassin de Marennes et la communauté de communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge ;
- à l'est par la communauté d'agglomération de Saintes et la communauté de communes du canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole ;
- au sud par la communauté de communes de la Haute-Saintonge.

# 1.3 Des infrastructures de transport diversifiées

Infrastructures de la CARA  



Trois axes majeurs irriguent le territoire : deux routes départementales en provenance de Rochefort (RD733) et Bordeaux (RD730) et une route nationale en direction de Saintes (RN150) qui offre un accès rapide à l'autoroute A10 située à une trentaine de kilomètres. Le temps de trajet de Royan à Paris est d'un peu moins de 5 heures, et de 1h30 de Royan à Bordeaux.

Au niveau ferroviaire, le territoire est desservi par la ligne Royan-Saintes, via Saujon, qui offre des correspondances quotidiennes avec les dessertes TGV des gares de Niort et Angoulême. L'accès au réseau « Grandes lignes » est cependant pénalisé par des ruptures de charge qui engendrent des temps de parcours avec Paris le plus souvent compris entre 4h15 et 5 heures.

À l'horizon 2020, la modernisation de la ligne Saintes-Royan et l'électrification de la ligne Angoulême-Royan, inscrites au Contrat de Plan État- Région, devraient permettre de réduire sensiblement les temps de trajets. L'agglomération est dotée de deux réseaux de transports en commun,

urbains et interurbains (cars et bus) : le réseau régional « Mes Mouettes » qui propose des lignes avec Saintes, Rochefort et La Rochelle et le réseau « Cara'bus » mis en place en 2009, dont les lignes couvrent l'intérieur du territoire.

Afin d'améliorer la coordination et les connexions entre les modes de transports et encourager l'utilisation des transports collectifs, la CARA a réalisé l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal sur le site de la gare de Royan et a initié un projet similaire sur la gare de Saujon.

Une ligne régulière de bacs assure les liaisons de part et d'autre de l'estuaire de la Gironde. Le bac Royan-Le Verdon est le franchissement le plus aval de la Gironde. Il a un rôle d'échanges entre le nord de l'estuaire, notamment le grand axe routier qu'est l'A10 et le Médoc. C'est donc un point de transport stratégique à une échelle régionale, voire plus large du Sud-Ouest.

## 1.4

# Une armature urbaine hiérarchisée et polarisée

Définir l'armature du territoire vise à comprendre l'organisation actuelle de la CARA pour répondre à des questions clés sur l'avenir : quelles seront les pôles urbains, les centres-bourgs, les secteurs stratégiques qui seront le support des futurs projets d'aménagement ? Quels seront les espaces à protéger de toute urbanisation ? Il s'agit d'établir des rapports de complémentarité et de partage des fonctions entre les communes.

L'identification de l'armature du territoire est intéressante à plus d'un titre :

- Pour structurer les transports collectifs.
- Pour appuyer un maillage d'équipement, de services et commerces de proximité.
- Pour perfectionner le fonctionnement des services publics.

L'armature du territoire a été définie à partir des éléments suivants :

- Le nombre d'habitants et la densité de population.
- La présence de services et d'équipements de gammes différentes (proximité, intermédiaire, supérieure) répartis en 8 catégories (service public et d'intérêt général, éducation, services médicaux, services à la personne, loisirs, cultures et sports, commerces, zones d'activités économiques).
- La localisation des principaux employeurs (et notamment les employeurs de plus de 100 salariés).

Le croisement de ces différentes données a permis de déterminer quatre niveaux territoriaux :

- **Le pôle de la centralité** : il comprend les communes de plus de 3 500 habitants avec au moins 60% d'équipements de la gamme supérieure (lycées, hypermarchés, hôpital et clinique, ...) présents et au moins 1 employeur de plus de 100 salariés. Il est composé de la ville centre, Royan, et des communes de Saint-Georges-de-Didonne et Vaux-sur-Mer.

Il constitue un espace au pouvoir attractif sur les populations et les activités. Ce pôle représente plus d'un tiers de la population, possède 50 % des principaux employeurs ainsi que les principaux commerces et services comme les lycées, les hypermarchés, les hôpitaux et cliniques, etc.

- **Les pôles intermédiaires** : ils correspondent aux communes de plus de 2 000 habitants avec au moins 60 % d'équipements de la gamme intermédiaire tels que les collèges, les supermarchés ou les médiathèques. Il s'agit des communes d'Arvert, Cozes, La Tremblade, de la partie centrale de Saint-Palais-sur-Mer et de Saujon. Ils apportent à l'ensemble des communes de leur bassin de vie respectif un niveau supplémentaire de services et d'équipements.

Ils permettent une offre alternative au pôle de la centralité pour les différents besoins quotidiens (services, équipements, commerces, emploi, habitat, etc.). Ces pôles comprennent 26 % des habitants et plus de 74 % d'équipements dits « intermédiaires » tels que les collèges, les supermarchés, les médiathèques, etc.

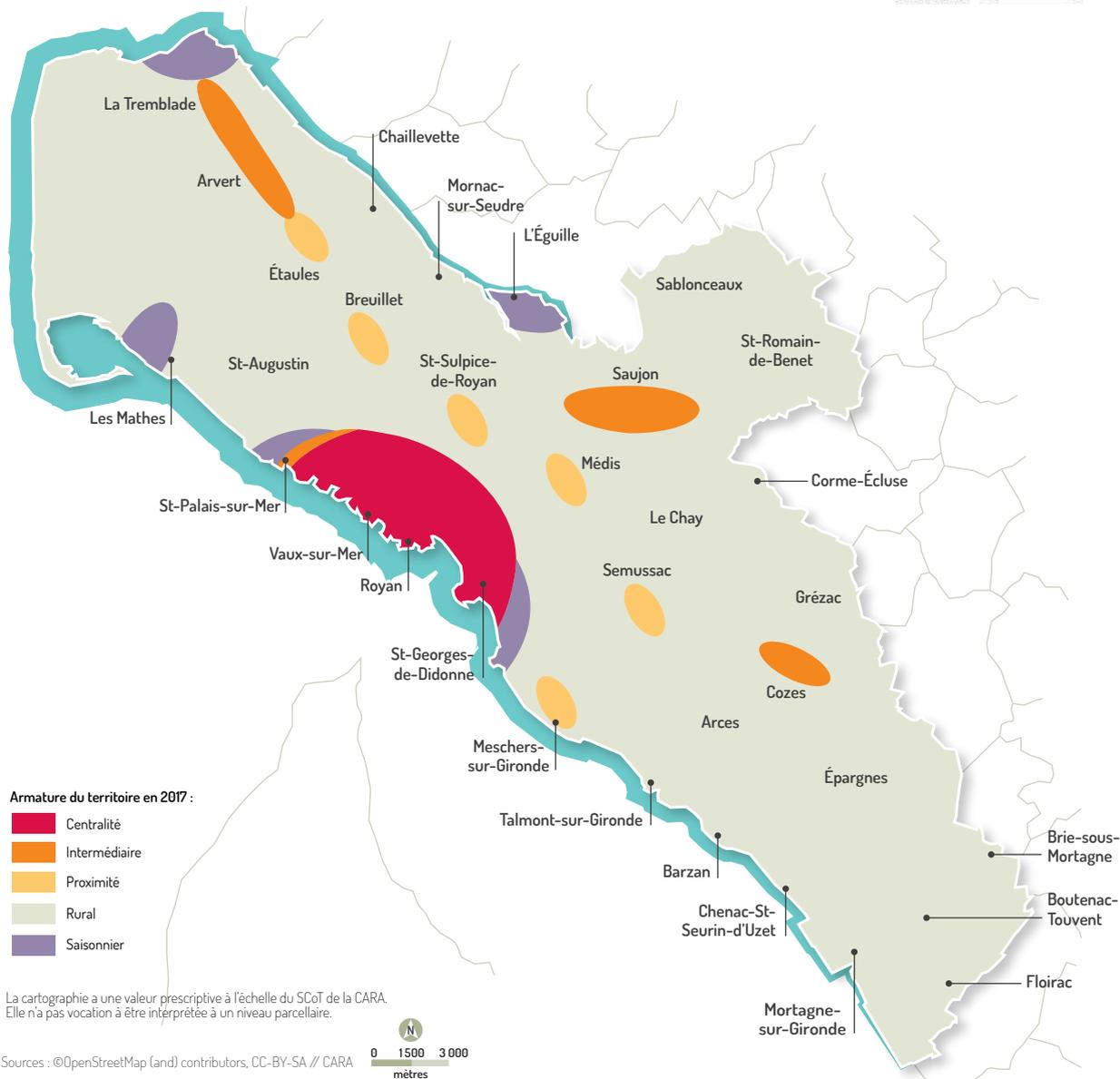
- **Les pôles de proximité** : ils correspondent aux communes de plus de 2 000 habitants comportant au moins 60 % des équipements de la gamme de proximité tels que services de première nécessité (écoles, boulangeries, épicerie, ...). Il s'agit des communes des communes de Breuillet, Étaules, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Sulpice-de-Royan et Semussac. Ils proposent une offre en termes de services et de commerces de première nécessité. Ces pôles assurent le maintien du dynamisme communal. Ils regroupent 20 % des habitants de la CARA.

- **Le secteur rural** : (toutes les autres communes) il correspond à des communes de moins de 2 000 habitants dont l'urbanisation est plus dispersée sur le territoire, souvent sous forme de hameaux. Il représente 20 % des habitants du territoire.

Enfin, le territoire de la CARA présente une spécificité avec des secteurs saisonniers qui sont des espaces connaissant une forte influence touristique. Ils se caractérisent par un nombre important de résidences secondaires et des services et commerces ouverts principalement entre les mois d'avril et d'octobre.

Ils se localisent sur les ailes du pôle de la centralité (« La Grande Côte » sur Saint-Palais-sur-Mer et « Suzac » sur Saint-Georges-de-Didonne), sur La Tremblade avec le secteur de « Ronce-Les-Bains » et sur Les Mathes avec le secteur de « La Palmyre ».

## Armature du territoire en 2017



## 2. DÉMOGRAPHIE

**Sources de données :** Les données démographiques sont issues de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) et du dossier intitulé « Étude diagnostic et prospective de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique », réalisée en collaboration entre la CARA et l'Insee Poitou-Charentes en 2014. Les données de ce dernier ont été mise à jour, lorsque cela a été possible, en prenant compte le recensement de 2013.

Cette analyse compare également la CARA à un référentiel littoral défini par l'Insee (cf. annexe du rapport de présentation).



### L'ESSENTIEL

- Un gain de population continu depuis les années 60.
- Une croissance de population grâce à l'arrivée de nouvelles populations sur le territoire.
- Un territoire attractif pour les retraités.
- Des variations de population importante pendant la saison estivale.

### 2.1

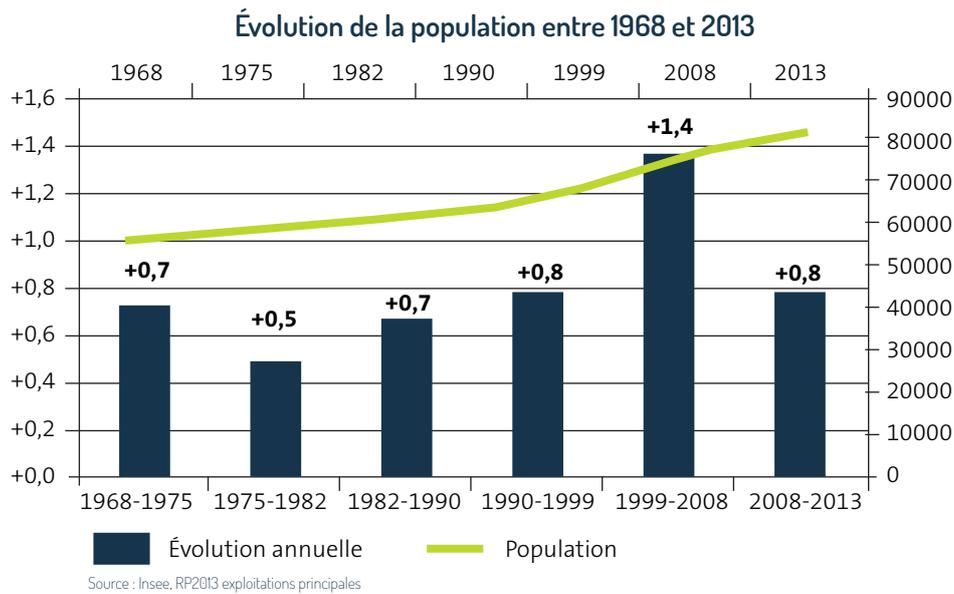
## Une dynamique soutenue qui se stabilise

En 2013, la population de la CARA était de 81 036 habitants. Depuis la fin des années 60, on assiste à une hausse progressive de la population. En effet, entre 1968 et 2013, la population a été multipliée par deux, avec une augmentation significative depuis 20 ans.

Trois périodes d'évolution peuvent être distinguées :

- De 1968 à 1990, la population croît de 0,7 % par an en moyenne. Cette croissance semble être moins importante que dans les autres territoires littoraux du référentiel qui présentent une augmentation moyenne de 1 % par an.

- Entre 1990 et 2008, la tendance démographique s'accélère et devient supérieure à celle du référentiel littoral. Le taux de croissance annuel est alors de 1,1 % (contre 1 % par an pour le référentiel littoral).
- Depuis 2008, si l'augmentation continue, le rythme s'est légèrement ralenti avec un accroissement annuel de 0,8 %.



## 2.2

# Un littoral attractif pour les populations

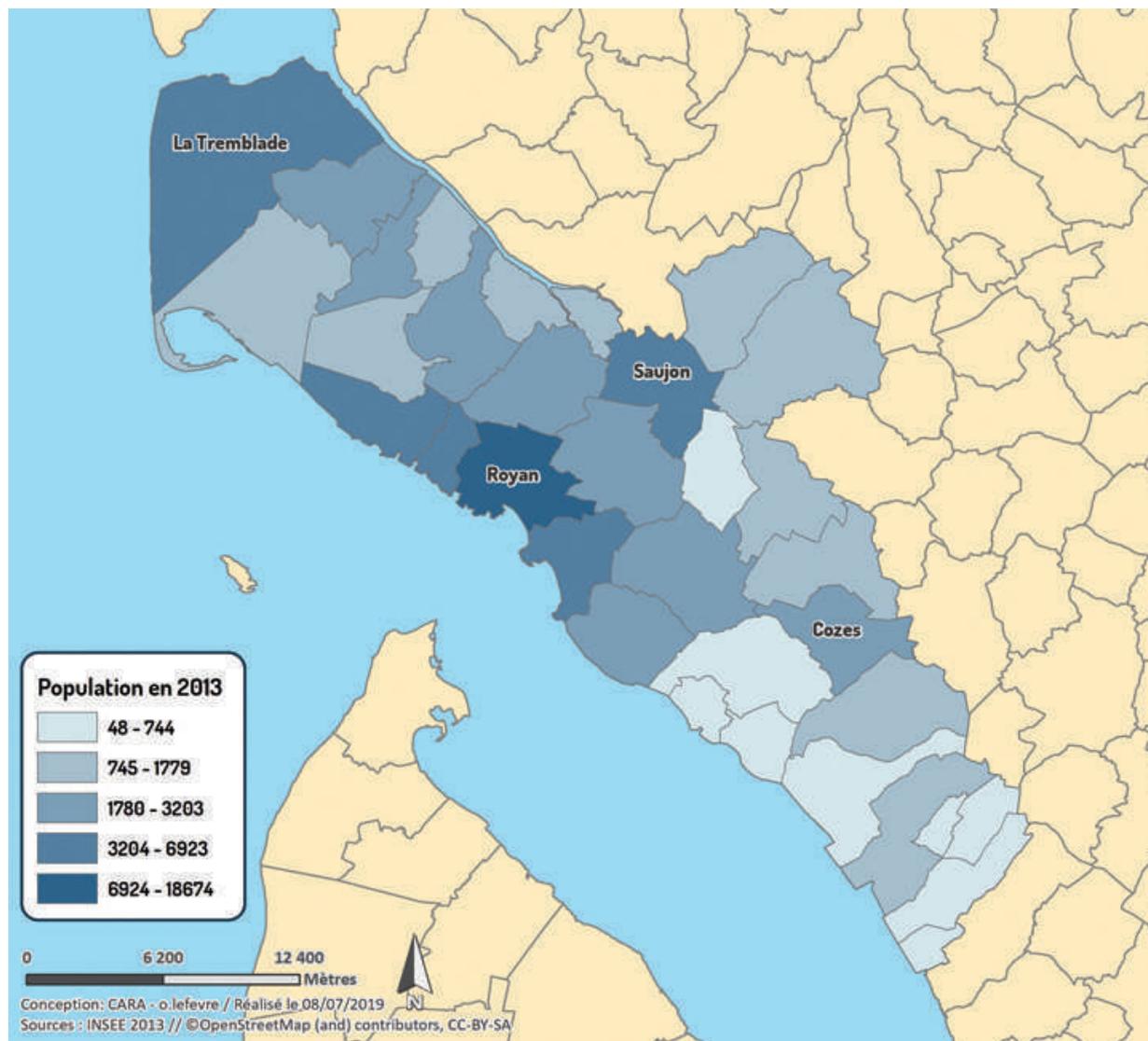
Les communes littorales de l'océan Atlantique sont très convoitées par les populations et cette attractivité se retrouve sur le territoire de la CARA. Elle entraîne, par conséquent, une concentration de la population dans les communes situées en bord de mer.

Les 9 premières communes en matière de population, à l'exception de Saujon (Royan, Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade, Saint-Palais-sur-Mer, Vaux-sur-Mer, Arvert, Saint-Sulpice-de-Royan et Meschers-sur-Gironde) se situent logiquement à proximité de la côte et concentrent environ 68 % de la population permanente de la CARA.

La partie sud, composée des communes de Arces, Barzan, Boutenac-Touvent, Brie-sous-Mortagne, Chenac-Saint-Seurin d'Uzet, Cozes, Epargnes, Floirac, Grézac, Mortagne-sur-Gironde et Talmont-sur-Gironde, est la partie la moins peuplée du territoire car elles ne réunissent que 9 % de la population totale de la CARA (7 491 habitants).

En plus des communes du littoral atlantique, les communes situées à proximité des axes de circulation sont également attractives. C'est notamment le cas de Saujon qui accueille la deuxième population la plus importante du territoire par sa desserte et sa traversée par la RN 150.

Répartition de la population en 2013



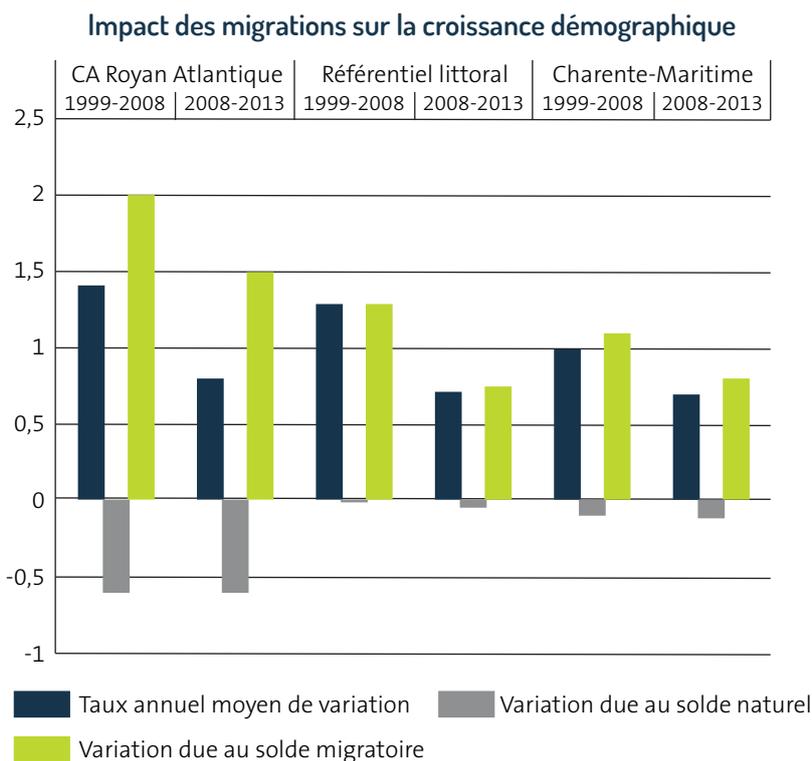
Source : Insee, RP2013 exploitations principales

## 2.3

# Une croissance démographique portée par l'arrivée de nouvelles populations

La dynamique actuelle de la CARA s'explique par sa forte attractivité migratoire<sup>1</sup>. Chaque année, le territoire gagne ainsi plus de 1 160 personnes du fait des échanges migratoires (entrées et sorties de personnes sur le territoire), alors qu'elle en perd 460 du fait du déficit de naissances sur les décès. En effet, le solde naturel<sup>2</sup> de la CARA est déficitaire avec une perte annuelle de - 0,6 % de la population depuis 1999.

Cette tendance démographique, d'apport migratoire, est similaire sur le référentiel littoral et le département de la Charente-Maritime. Toutefois, le solde migratoire a un effet sur la croissance démographique beaucoup plus élevé que celui observé dans le référentiel littoral et dans le département. Tandis que l'apport migratoire, entre 2008 et 2013, était de 1,5 % par an, il était de 0,8 pour les autres territoires.



<sup>1</sup> D'après l'Insee, le **solde migratoire** se définit par la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité des individus observés.  
<sup>2</sup> L'Insee définit le **solde naturel** comme étant la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès sur un territoire au cours d'une période.

## 2.4

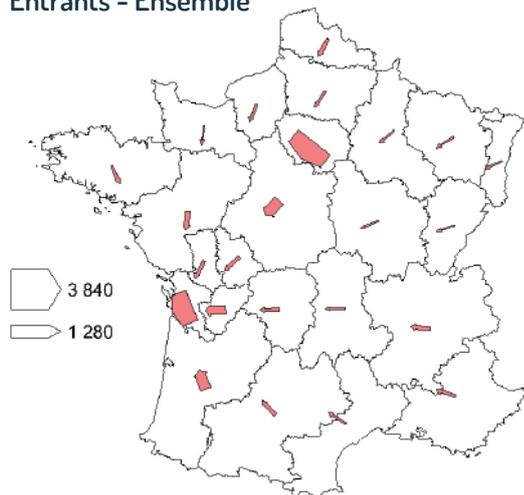
## Une forte attractivité résidentielle vis-à-vis de l'Île-de-France et des retraités

Le territoire de la CARA montre une forte attractivité résidentielle. En 2008, près d'un habitant sur 5 résidait hors de la CARA 5 ans auparavant. Ce taux de nouveaux arrivants (19,6 %) est légèrement supérieur aux autres zones d'emploi du référentiel littoral et nettement plus élevé qu'en

Charente-Maritime (14 %) ou que dans l'ancienne région Poitou-Charentes (10 %).

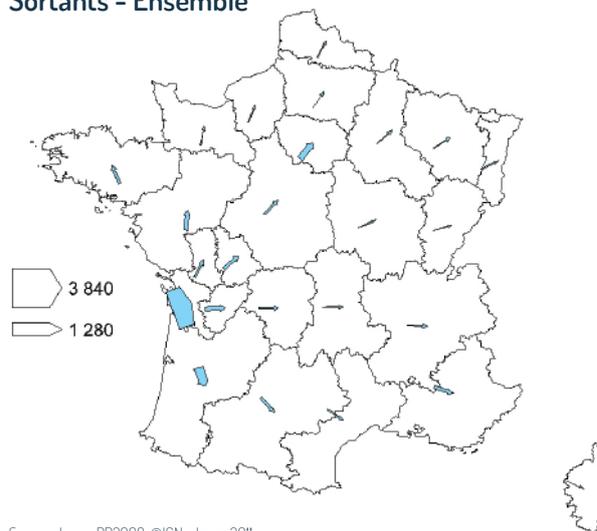
Ces nouveaux habitants de la CARA résidaient principalement en Île-de-France, en région Centre, en Aquitaine, également en Charente ou encore dans le reste de la Charente-Maritime.

Migrations résidentielles 2003-2008  
Entrants - Ensemble



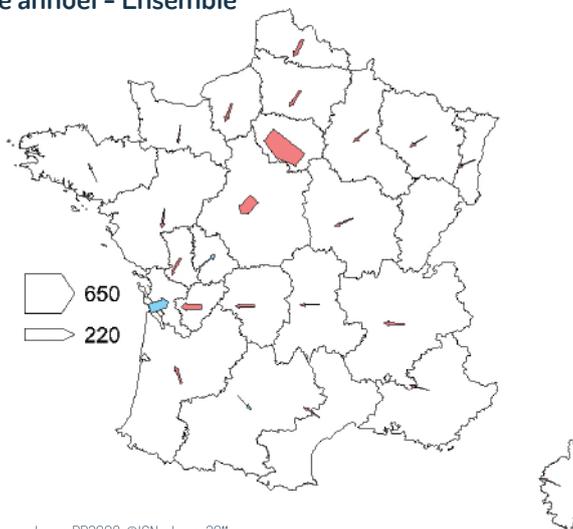
Source : Insee, RP2008. ©IGN - Insee 2011

Migrations résidentielles 2003-2008  
Sortants - Ensemble



Source : Insee, RP2008. ©IGN - Insee 2011

Migrations résidentielles 2003-2008  
Solde annuel - Ensemble



Source : Insee, RP2008. ©IGN - Insee 2011

En prenant en compte également les personnes sorties du territoire, la CARA gagne des habitants avec quasiment toutes les régions de France, en particulier avec l'Île-de-France - région avec laquelle elle présente un excédent migratoire de 650 personnes par an entre 2003 et 2008 - et avec la région Centre (+ 140 personnes par an). En revanche, la CARA présente un déficit migratoire avec le reste de la Charente-Maritime (- 160 personnes par an), et très marginalement avec la Vienne, la Bretagne et les Midi-Pyrénées.

Au regard de son environnement proche, la CARA gagne des habitants avec l'unité urbaine d'Angoulême, de Cognac, de Tours, de Limoges, de Niort et d'Orléans. En revanche, elle perd des habitants vis-à-vis de celles de La Rochelle, de Rochefort et de Poitiers. Les échanges migratoires sont relativement équilibrés avec les unités urbaines de Bordeaux ou de Saintes.

Le territoire attire surtout des retraités, le plus souvent des anciens cadres en provenance d'Île-de-France. La CARA gagne 680 retraités par an au jeu des migrations résidentielles, dont plus de la moitié (360 retraités) avec l'Île-de-France. Ainsi, la zone d'emploi de Royan se distingue comme étant la plus attractive envers les retraités en provenance de l'Île-de-France, parmi l'ensemble des zones d'emploi de France.

En revanche, la CARA est peu attractive pour les personnes de 20 à 24 ans, leur solde étant de - 80 personnes par an. Les personnes quittant la CARA sont le plus jeunes (20 à 29 ans), principalement des étudiants et non pas des jeunes actifs. La CARA étant dépourvue d'établissement d'enseignement supérieur, les étudiants partent poursuivre leurs études avant tout à Bordeaux, La Rochelle et Poitiers.

Avec un gain de séniors et une perte de jeunes, les migrations amplifient ainsi le vieillissement de la population.

La CARA gagne des habitants vis-à-vis de toutes les grandes catégories d'actifs hormis chez les agriculteurs exploitants. L'impact des migrations est plus élevé chez les cadres et professions intellectuelles supérieures et les chômeurs.

Au jeu des migrations résidentielles, la CARA gagne surtout des couples sans enfant, et dans une proportion moindre des couples avec enfant(s). Elle est donc plus attractive pour les couples sans enfants que pour les familles avec enfants.

**NOMBRES D'ENTRANTS, DE SORTANTS ET SOLDE MIGRATOIRE SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE POUR LA CARA ENTRE 2003 ET 2008**

	ENTRANTS	SORTANTS	SOLDE SUR 5 ANS	TAUX ANNUEL DE MIGRATION NETTE (pour 100 habitants)
Agriculteurs exploitants	27	45	-18	- 0,4
Artisans, commerçants, chefs entreprises	671	343	329	1,9
Cadres, professions intellectuelles sup	678	390	288	2,7
Employés	2 060	1 435	625	1,3
Ouvriers	1 202	1 039	163	0,5
Professions Intermédiaires	1 457	1 054	403	1,5
Chômeurs	1 294	615	679	3,7
Retraités	5 272	1 730	3 542	2,5
<i>dont anciens agriculteurs exploitants</i>	<i>127</i>	<i>54</i>	<i>73</i>	<i>0,7</i>
<i>anciens artisans commer. chef d'entreprise</i>	<i>557</i>	<i>263</i>	<i>294</i>	<i>1,5</i>
<i>anciens cadres prof. intermédiaires</i>	<i>2 125</i>	<i>506</i>	<i>1 619</i>	<i>4,3</i>
<i>anciens employés et ouvriers</i>	<i>2 463</i>	<i>907</i>	<i>1 556</i>	<i>2,2</i>
Élèves, étudiants	640	1 059	- 419	- 2,2

Source: Insee, RP 2008

**NOMBRES D'ENTRANTS, DE SORTANTS ET SOLDE MIGRATOIRE SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE POUR LA CARA ENTRE 2003 ET 2008**

	ENTRANTS	SORTANTS	SOLDE SUR 5 ANS	TAUX ANNUEL DE MIGRATION NETTE (pour 100 habitants)
Adultes d'un couple avec enfant(s)	2 600	1 592	1 009	1,5
Adultes d'un couple sans enfant	6 031	2 244	3 787	2,9
Adultes d'une famille monoparentale	528	341	187	1,4
Enfants d'un couple	1 551	811	739	1,7
Enfants d'une famille monoparentale	678	442	236	1,4
Hors famille dans ménage de plusieurs pers.	510	540	-30	-0,2
Personnes vivant hors ménage	456	624	-168	-2,0
Personnes vivant seules	2 149	1913	236	0,4

Source: Insee, RP 2008

## 2.5

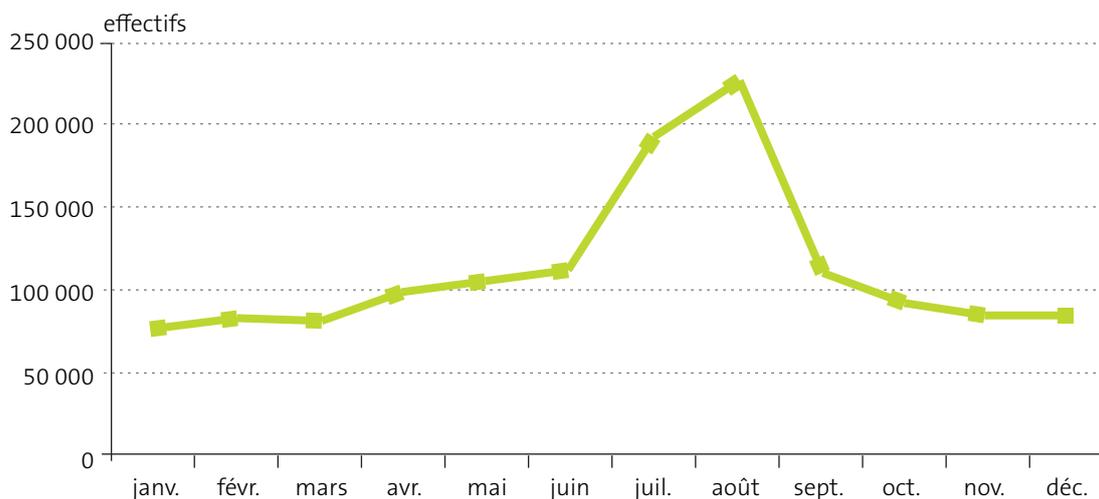
# Le tourisme : une population quasi triplée en période estivale

Signe d'une forte attractivité touristique, la population présente dans le territoire de la CARA est presque multipliée par 3 pendant les mois de juillet et août. Elle varie de 79 000 habitants en janvier à plus de 194 000 en juillet et 229 000 en août. Cette « population présente » prend en compte les touristes, c'est-à-dire les personnes qui

passent au moins une nuit sur le territoire, mais pas les excursionnistes, c'est-à-dire les personnes qui viennent à la journée.

L'arrivée de touristes est particulièrement importante dans le secteur de Royan et celui de La Tremblade. La population présente y est multipliée respectivement par 3,3 et par 4,5 au pic estival.

Évolution par mois de la population présente de la CARA en 2006



Sources : DGCIIS, enquête SDT 2005 - Insee, Recensement 2006

### POPULATION PRÉSENTE EN 2006 EN HAUTE ET TRÈS HAUTE SAISON

	POPULATION RÉSIDENTE 2006	POPULATION PRÉSENTE « HAUTE SAISON »	POPULATION PRÉSENTE « TRÈS HAUTE SAISON »	POPULATION PRÉSENTE MAX / POPULATION RÉSIDENTE
CARA	75 800	108 500	211 400	3,0
<i>dont bassin de Cozes</i>	6 900	9 700	12 900	1,9
<i>bassin de Royan</i>	44 800	64 700	133 900	3,3
<i>bassin de Saujon</i>	11 500	11 900	12 900	1,1
<i>bassin de Tremblade</i>	12 600	22 200	51 700	4,5

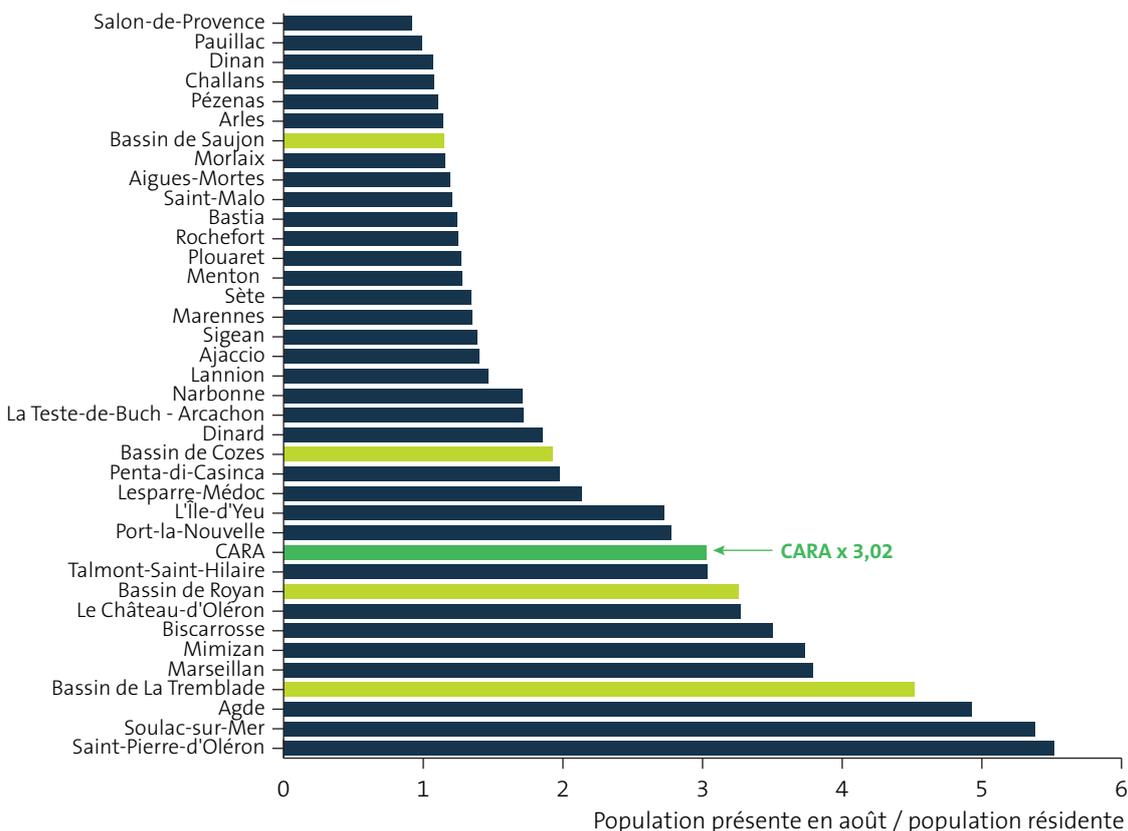
Sources : DGCIIS, enquête SDT 2005 - Insee, Recensement 2006

**Définition :** La population présente en « haute saison » correspond à la moyenne de la population des mois de mai, juin et septembre, la « très haute saison » les mois de juillet et août. possible, en prenant compte le recensement de 2013.

L'attractivité saisonnière du territoire de la CARA est caractéristique des zones bénéficiant d'un atout naturel (littoral ou montagne). Au sein du référentiel littoral, elle est ainsi comparable à celle observée dans le bassin de vie de l'Île-D'Yeu

par exemple, mais moins importante que celle du bassin d'Agde ou encore de Saint-Pierre d'Oléron. Elle est par ailleurs plus forte que celle observée à Rochefort.

**Variation de la population présente par rapport à la population résidente en 2006**



Sources : DGCIS, enquête SOT 2005 - Insee, Recensement 2006

## 2.6

# Un territoire fragilisé par un déséquilibre démographique

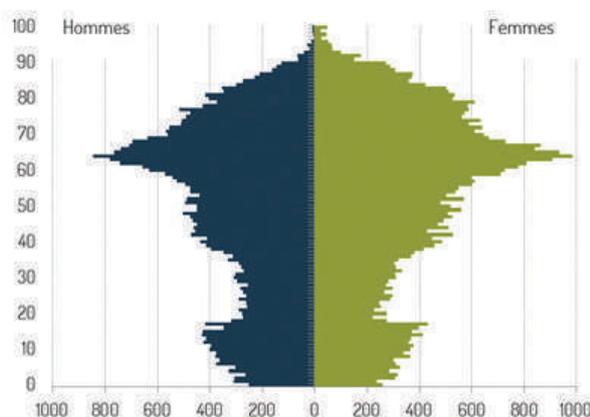
### 2.6.1

## Une population permanente principalement âgée

Le vieillissement de la population<sup>3</sup> est un phénomène plus marqué sur le territoire de la CARA que sur le territoire national. En 2013, 4 personnes sur 10 étaient âgées de 60 ans et plus, devançant ainsi le département le plus âgé de France, la Creuse (3,5 personnes sur 10).

Comme l'illustre la pyramide des âges, les personnes les plus représentées en 2013 sont les 64 ans, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Le profil de cette pyramide est dit « en champignon » et traduit ce phénomène de population vieillissante.

#### Pyramide des âges



Source : Insee, RP2013 exploitations principales.

La moitié de la population a plus de 53 ans contre 44 ans dans le référentiel littoral et 45 ans dans le département. À contrario, les moins de 30 ans sont peu nombreux sur la CARA. Ils ne représentent que 24 % contre 32 % dans le référentiel littoral ou 36 % en France de province.

Ce phénomène de vieillissement tend à s'accroître depuis les années 1999. L'indice de vieillissement passe de 2,5 à 3,5 en 2013. Sur cette même période, l'âge moyen de la population est passé de 43 ans à 50 ans, soit 6 ans de plus que le référentiel littoral et 5 ans de plus que le département.

#### PRÈS DE 4 PERSONNES SUR 10 ONT PLUS DE 60 ANS

	1990	1999	2010	2013
Âge moyen de la population de la CARA	43,5	46,1	49,1	50,3
Part des moins de 20 ans (%)	21,7	19,2	17,4	16,9
Part des 60 ans ou plus (%)	32,5	35,5	40,6	43,1
Part des 75 ans ou plus (%)	11,9	13,1	16,3	16,8
Indice de vieillissement	2,5	2,56	3,3	3,5

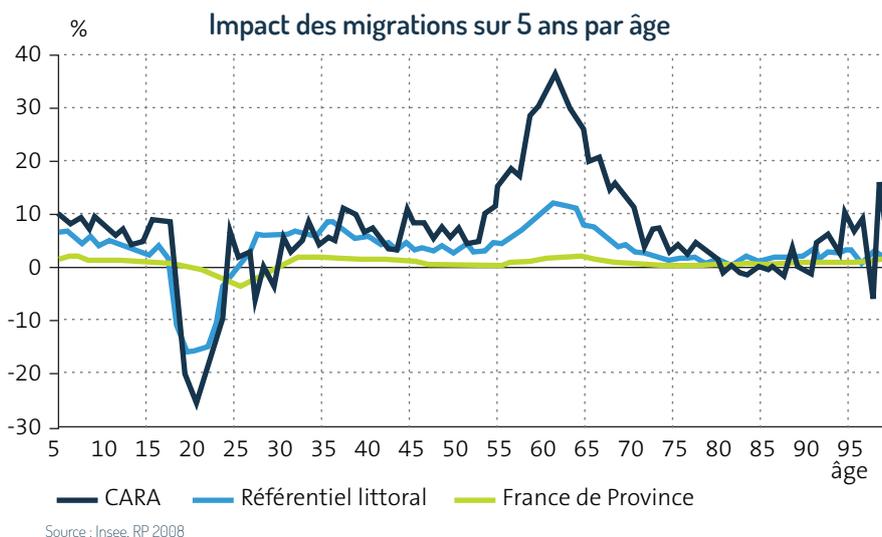
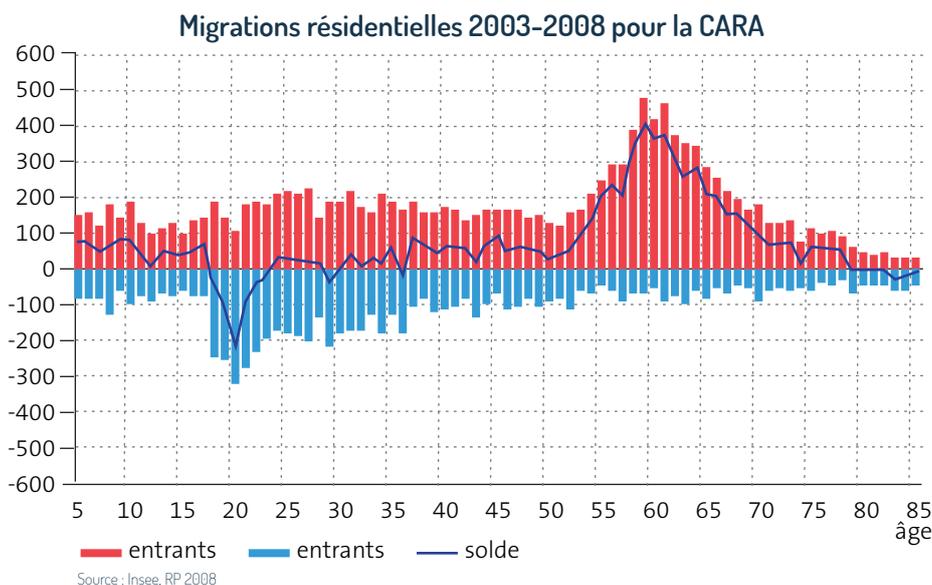
Source : Insee, RP2013 exploitations principales

<sup>3</sup> Le vieillissement de la population se calcule en fonction de l'**indice de vieillissement**. Ce dernier reflète le rapport de la population de plus de 60 ans et plus à celle de moins de 20 ans. Un indice autour de 1 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

## 2.6.2 Des migrations qui accentuent le vieillissement

Au-delà du phénomène national du vieillissement de la population, le caractère âgé de la population de la CARA s'accroît avec l'effet des migrations. En effet, au jeu des migrations,

le territoire gagne surtout des habitants âgés de 55 à 65 ans. En revanche, il en perd chez les 18-24 ans. Ce phénomène est plus accentué dans la CARA que dans le référentiel littoral ou en Charente-Maritime.

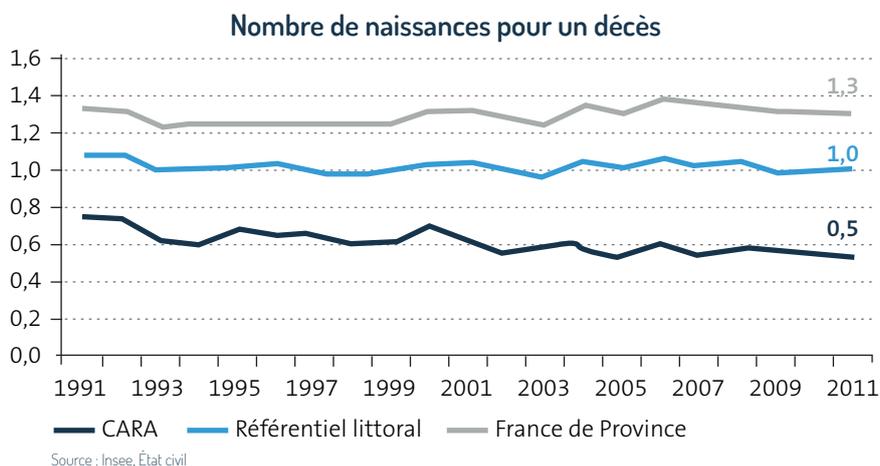
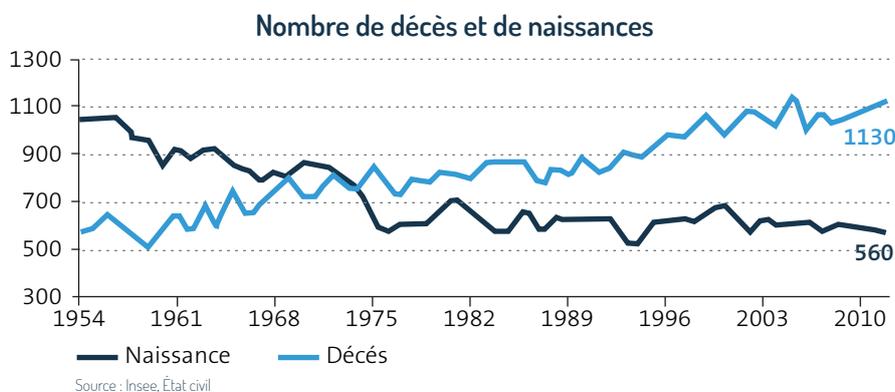


**Note de lecture :** Pour calculer l'impact des migrations, le solde migratoire de la CARA avec le reste de la France est rapporté à la population qui aurait été celle de 2008 en l'absence de migrations.

## 2.6.3 Un déficit important des naissances sur les décès

L'une des conséquences de ce vieillissement est le déficit de naissances par rapport aux décès, qui influe sur le renouvellement de la population de la CARA par le bas de la pyramide des âges. Ce déficit naturel ne cesse de se creuser depuis 1975, dans un contexte d'une relative stabilité des naissances qui ne parvient pas à combler la forte hausse

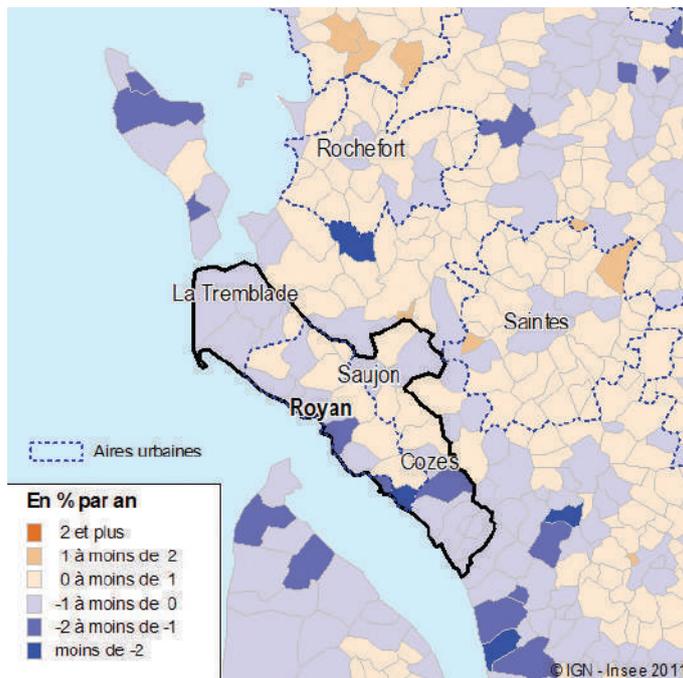
des décès. La stabilité des naissances entre 1990 et 2010 a lieu dans un contexte où le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants a diminué. En 2014, la CARA a enregistré 528 naissances et 1 258 décès, soit un ratio d'une naissance pour deux décès. Dans le référentiel littoral, ce ratio est de l'ordre d'une naissance pour un décès et de 4 naissances pour 3 décès en province.



Le déficit naturel a ainsi un impact négatif sur la croissance de la population. Il est encore plus important sur le littoral de la CARA, où la population est la plus âgée.

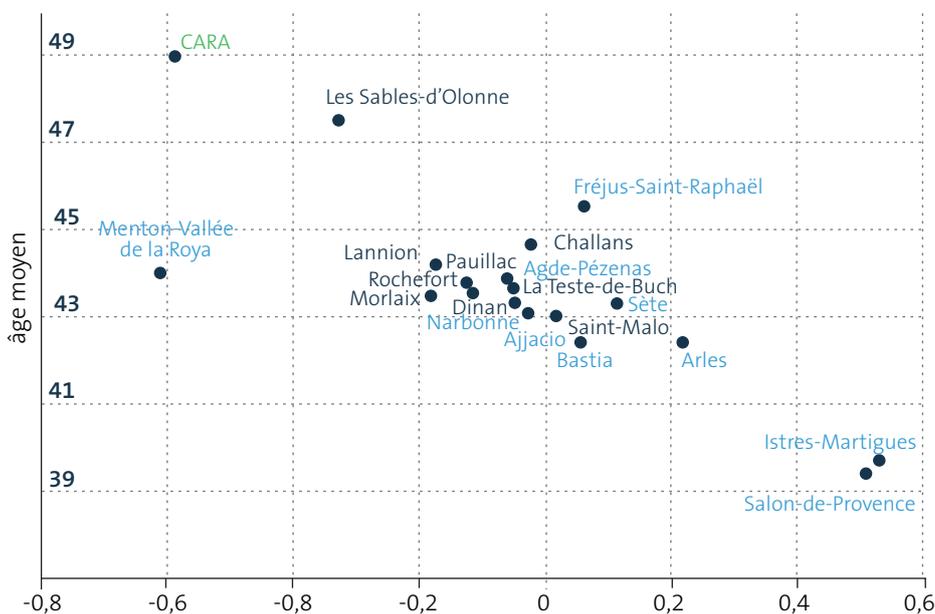
Par rapport aux zones d'emploi du référentiel, la CARA se caractérise par l'âge moyen le plus élevé et un impact du solde naturel sur la croissance démographique parmi les plus négatifs, avec la zone d'emploi de Menton-Vallée de la Roan.

Évolution de la population entre 1999 et 2010 due au solde naturel



Source : Insee, Recensement de la population

Âge moyen et impact du solde naturel sur l'évolution de population en 2010



Source: Insee, RP 2010

Ce vieillissement de la population va engendrer une forte demande en équipements et structures spécifiques sur le territoire. En effet, une population plus âgée demande des équipements médi-

caux adaptés comme des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) mais aussi davantage de services d'aide à la personne.

## 2.6.4 Une diminution de la taille des ménages

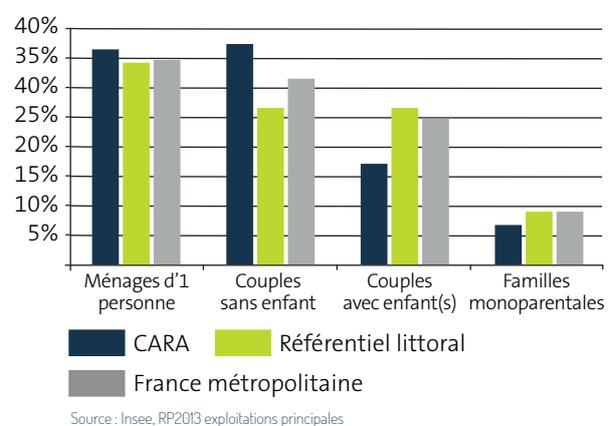
La taille des ménages, c'est-à-dire le nombre de personnes qui occupent un logement, est de moins de 2 personnes en 2013, tandis qu'elle était de 2,2 en 1999. Les moyennes nationales, régionales et départementales restent respectivement égales à 2,29 – 2,19 – et 2,15 en 2013.

Depuis les années 1990, un phénomène de desserrement des ménages a lieu, c'est-à-dire à une diminution de la taille moyenne des ménages, sur le territoire de la CARA notamment en raison du vieillissement de la population, de l'augmentation du nombre de ménages monoparentaux, mais aussi de la décohabitation<sup>4</sup>.

Cette diminution de la taille moyenne des ménages s'explique par une augmentation des personnes seules et des couples sans enfants. Le territoire de la CARA affiche un « déficit » de familles, puisque seulement 17 % des ménages sont des couples avec enfants contre 25 % dans le référentiel littoral et 27 % en France. Au contraire, le poids des couples sans enfants est élevé avec 37 % des ménages.

Au total, l'ensemble des familles avec enfant(s) représentent 24 % des ménages (en comptant les couples avec enfants et les familles monoparentales), soit 12 points de moins que dans le référentiel littoral.

### Des couples avec enfants déficitaires au profit des ménages constitués d'une personne en 2013



Finalement, cette évolution caractérisée des ménages et de la population influence beaucoup la structure et les besoins territoriaux en ce qui concerne le parc de logements. En fonction de la taille des ménages du territoire, les besoins en logements sont différents. Des ménages avec enfants nécessiteront des habitations possédant entre trois et quatre pièces, tandis qu'un ménage d'une personne préférera un logement d'une ou deux pièces. La prédominance des ménages d'une personne et des couples sans enfants, favorise la présence de logements de taille moyenne.

<sup>4</sup> Selon le Larousse, la décohabitation désigne la cessation de la cohabitation des personnes formant un même foyer par exemple entre les parents et les enfants devenus majeurs.

## 2.7

# L'évolution générale de la population entre 2013 et 2016

La population de la CARA compte 1 241 habitants supplémentaires entre 2013 et 2016. La croissance démographique se poursuit avec toutefois une légère baisse du rythme annuel (0,6 %/an).

La pyramide des âges est également similaire avec un phénomène de vieillissement de la population qui continue. En 2016 on dénombre 46,4 % de plus de 60 ans.

Les besoins et enjeux démographiques dans le SCoT sont :

- Accueillir une population jeune inférieure à 30 ans pour équilibrer la pyramide des âges.
- Accueillir des couples jeunes pour redynamiser le solde naturel et avoir une évolution démographique dépendante du solde migratoire.
- Répartir de manière plus égale les habitants sur le territoire en rendant les communes retro-littorales plus attractives.

## 2.8

# Quel objectif de population en 2040 ?

### 2.8.1

## Une population locale qui devrait continuer de croître et de vieillir

Afin d'introduire une réflexion sur les grandes évolutions du territoire de la CARA, différents scénarii ont été analysés. L'ensemble de ces scénarios débute à l'année 2013 et offrent une tendance jusqu'en 2040.

Trois scénarios, issue de la méthode Omphale 2010 (Outil Méthodologique de Projection d'Habitants, d'Actifs, de Logements et d'Élèves) de l'Insee, sont analysés pour projeter les caractéristiques sociodémographiques de la CARA :

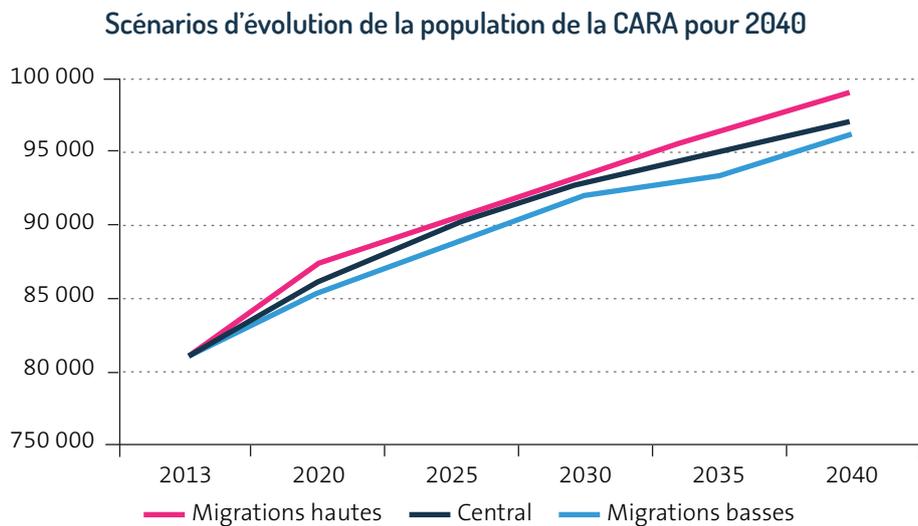
- Le scénario « Central » : qui indique que la fécondité se maintient au niveau de 2007, que l'espérance de vie suit la tendance de la France métropolitaine, que les quotients migratoires

calculés entre 2000 et 2007 sont maintenus pour l'ensemble de la période de projection.

- Le scénario « Accueil Familles » : repose sur des hypothèses d'une hausse du quotient migratoire de 20 % sur les 0-15 ans et de 20 % sur les 25-49 ans.
- Le scénario « Accueil Jeunes » : suppose une hausse du quotient migratoire de 10 % sur les 18-29 ans.
- Le scénario « Accueil des jeunes et de famille » : qui cumule les deux scénarios précédents.

Ces différentes projections ne peuvent pas être assimilées à des prévisions. En effet, cette méthode ne prend pas en compte les événements locaux inattendus pouvant modifier les comportements démographiques.

## 2.8.2 À l'horizon 2040, entre 15 000 et 18 000 habitants supplémentaires sur la CARA ?



Avec une progression comprise entre 15 000 et 18 000 habitants en plus, la CARA pourrait atteindre près de 100 000 habitants en 2040. L'évolution de la population devrait être comprise entre +0,6 % et 0,7 % par an en fonction des scénarios.

En effet, si les tendances récentes se prolongent, ce qui correspond au scénario « Central », la population la CARA passerait de 81 000 habitants en 2013 à 97 000 habitants en 2040. Au vu de l'évolution démographique actuelle, cette tendance dépendrait des migrations, et non du solde naturel qui resterait négatif.

En cas de migrations plus fortes, la population de la CARA pourrait atteindre 100 000 habitants. Au contraire, si les migrations sont moins fortes que dans le scénario central, la CARA pourrait compter environ 96 000 habitants.

Au regard des projections démographiques de l'Insee, un ralentissement démographique dans le scénario « Central » pourrait être possible. En effet, la population augmenterait de 0,9 % par an jusqu'en 2020, puis de 0,7 % par an entre 2020 et 2030 et de 0,5 % par an entre 2030 et 2040. Ce ralentissement pourrait être la cause d'une dégradation du déficit naturel, soit une augmentation des décès par rapport aux naissances.

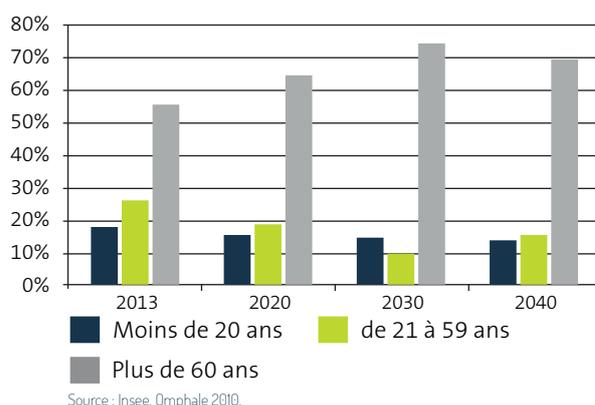
## 2.8.3

### Une population plus âgée : l'âge moyen passerait de 49 à 56 ans en 2040

L'âge moyen de la population de la CARA devrait continuer à augmenter. En suivant les tendances actuelles, l'âge moyen atteindrait 56 ans en 2040. Cette évolution serait due à une augmentation de la part des 60 ans : de 56 % des habitants en 2010, ils passeraient à 71 % en 2040. Tandis que la part des moins de 20 ans diminuerait de 4 points, passant de 18 % de la population en 2010 à 14 % en 2040.

Cette augmentation de l'âge moyen se traduit donc par une part plus importante des plus de 60 ans. En 2040, quel que soit le scénario, 80 % de la population aurait plus de 60 ans. Près de 1 habitant sur 2 aurait plus de 60 ans et 1 habitant sur 4 plus de 75 ans.

Une augmentation des personnes de plus de 60 ans



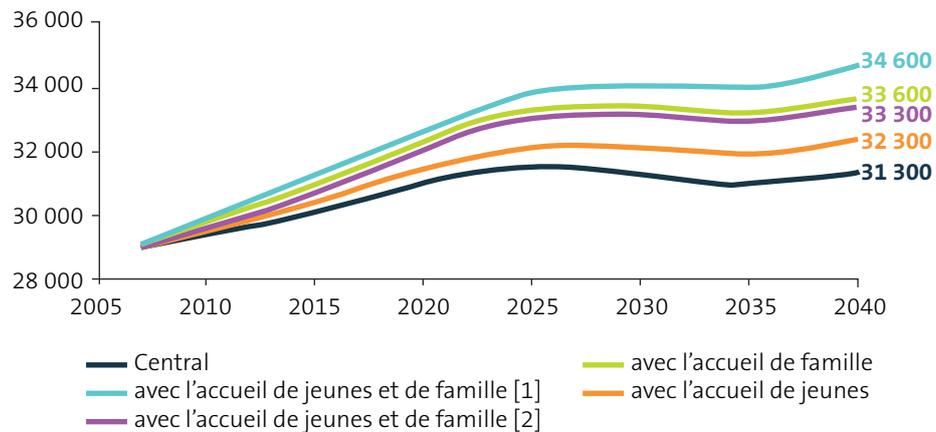
## 2.8.4

### La composition de la population influence l'arrivée de population

De plus, en fonction du type de population accueilli, le scénario « Central » peut varier. Si en 2040, la CARA accueillait plus de jeunes et de familles, la population augmenterait davantage : elle atteindrait 102 000 habitants si la CARA accueillait plus de famille et 99 000 habitants si elle accueillait des jeunes. En cumulant l'accueil de toutes ces personnes, le scénario compterait 104 000 habitants en 2040.

Ces changements influeraient peu sur l'âge de la population à l'horizon 2040. L'âge moyen pourrait diminuer d'un an par rapport au scénario central. La part des 60 ans ou plus pourrait être diminuée de 3 points au plus et celles des moins de 20 ans n'augmenterait que d'un seul point. Cela serait du au solde migratoire toujours important.

Projection de la population active selon les scénarios (en volume)



Source : Insee, 2014

## 2.8.5 Une population active vieillissante

Dans le prolongement des tendances, à l'horizon 2040, l'âge moyen de la population active devrait également augmenter. Il devrait croître de 2 ans, passant de 42 ans en 2010 à 44 ans en 2040.

L'accueil de plus jeunes et de familles n'aurait qu'un faible impact sur l'âge des actifs à l'horizon 2040. L'âge moyen de la population active ne varierait que d'un an au plus selon les scénarios. Une diminution de 1 point au plus de la part des 50 ans ou 55 et plus se produirait. L'effet sur les actifs âgés de moins de 35 ans serait quasi nul.

NOMBRE D'ACTIFS SELON L'ÂGE, SELON LE SCÉNARIO CENTRAL

CARA	2010	2020	2030	2040
Âge moyen	42	44	44	44
Part des moins de 20 ans (%)	29	29	29	29
Part des 60 ans ou plus (%)	29	36	37	36
Part des 75 ans ou plus (%)	16	22	25	24

Source : Insee, 2014.

# PARTIE 2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## 3. HABITAT

**Sources de données :** Les données étudiées pour l'habitat proviennent du deuxième Programme Local de l'habitat (PLH) de la CARA. Il offre une réflexion sur l'offre de logements du territoire et les besoins des habitants actuels et futurs du territoire. Les données du PLH sont issues de plusieurs sources :

- Insee,
- Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat (AREC) Poitou-Charentes,
- Notaires de France - Perval.

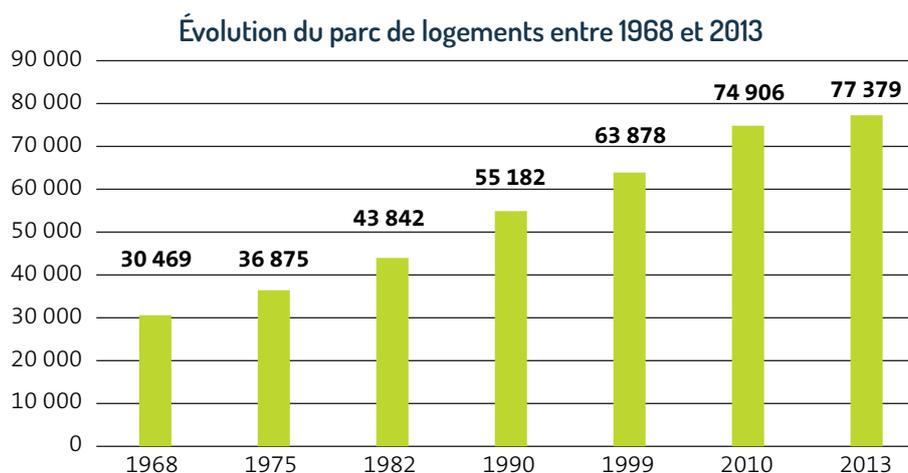


### L'ESSENTIEL

- Une croissance continue du parc de logements.
- Une majorité de maisons individuelles.
- Peu de logements locatifs et de logements sociaux.
- Des résidences principales en précarité énergétique.

## 3.1

### Un parc de logements en constante évolution



Source : Insee, RP2013 exploitations principales.

PÉRIODE	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR AN	TAUX DE CROISSANCE ANNUELLE
1968-1975	915 logements/ an	2,7 %
1975-1982	995 logements/ an	2,5 %
1982-1990	1 417 logements / an	2,9 %
1990-1999	966 logements / an	1,6 %
1999-2010	1 002 logements / an	1,4 %
2010-2013	824 logements / an	1,1 %

Entre 1968 et 2013, la CARA voit son parc de logements augmenter de manière significative et constante avec environ 47 000 logements de plus en 45 ans.

En 2013, la CARA compte 77 379 logements. Avec 1 000 logements commencés en moyenne par an de 1999 à 2010, le rythme de production de logements neufs de la CARA est le double de la moyenne nationale. L'indice de construction (nombre de résidences commencées par an pour 1 000 habitants) est de 12 contre 5,7 pour la France.

Cette augmentation est relativement importante de 1982 à 1990 avec un taux annuel moyen de 2,9 % par an. Puis un ralentissement de la production est observé depuis les années 1990. Pour autant, le parc de logements est toujours en augmentation avec un rythme de 900 à 1 000 logements par an.

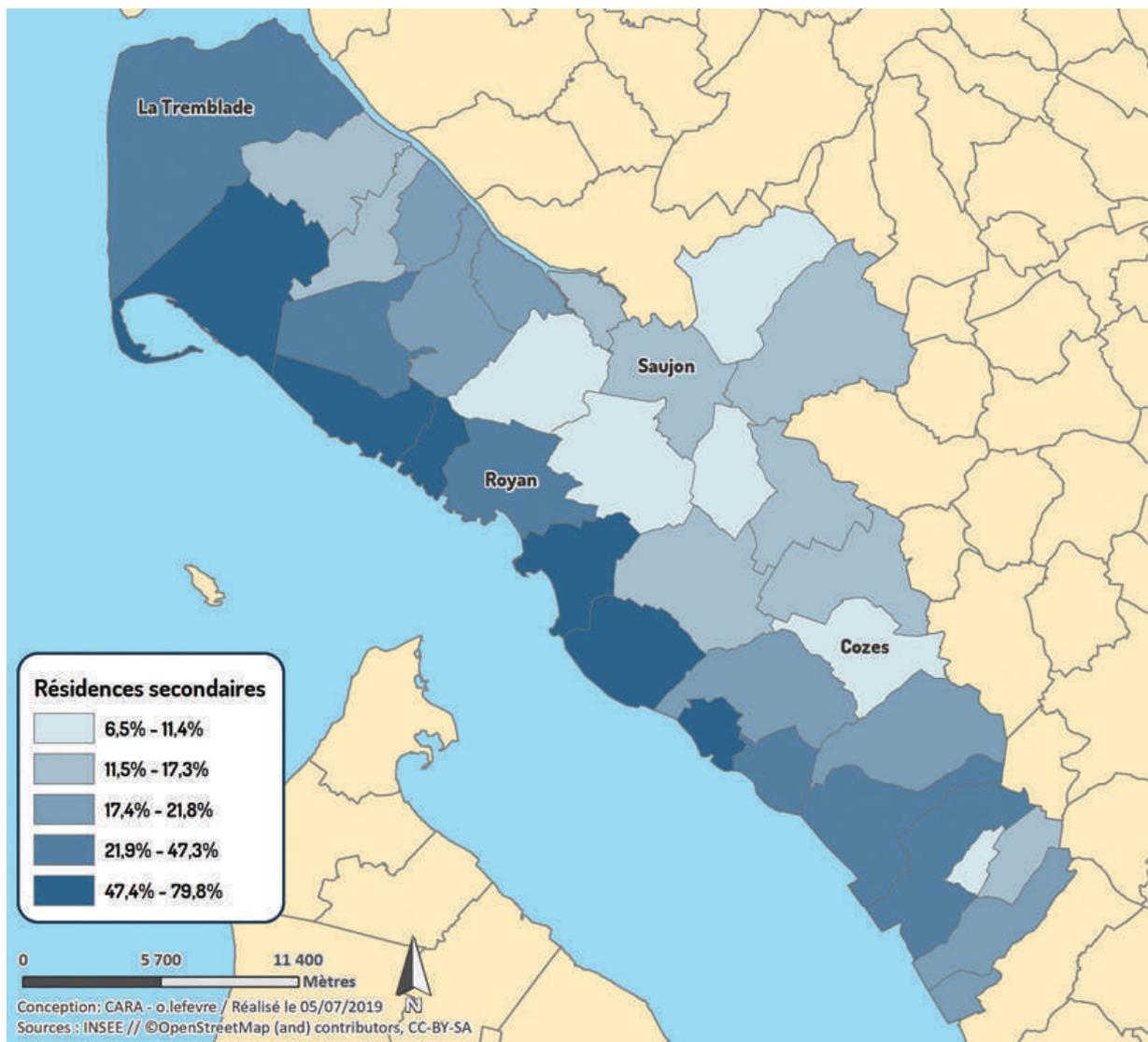
## 3.2

# Les résidences secondaires : près de la moitié du parc de logement

Signe de l'attractivité résidentielle du territoire, le parc de logement de la CARA se caractérise par un grand nombre de résidences secondaires. En 2013, sur les 77 300 logements que compte la CARA, 44 % sont des résidences secondaires (soit un peu plus de 34 000 logements). Bien que leur nombre ait augmenté entre 1999 et 2010, leur part a très légèrement diminué sous l'effet d'une plus forte augmentation du nombre de résidences principales.

Ce poids des résidences secondaires varie de 8 % à 80 % selon les communes. Les communes littorales de la côte Atlantique possèdent des taux élevés avec 1 logement sur 2 qui est une résidence secondaire. Ce taux atteint 80 % à Les Mathes et environ les 65 % à Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Georges-de-Didonne et Vaux-sur-Mer. À contrario, les communes du sud, tel que Floirac, Épargnes, ou encore Arces en possèdent environ 20 %. Enfin, les communes de Cozes, Médis, ou encore Sablonceaux enregistrent les taux les plus faibles avec 8 % de résidences secondaires.

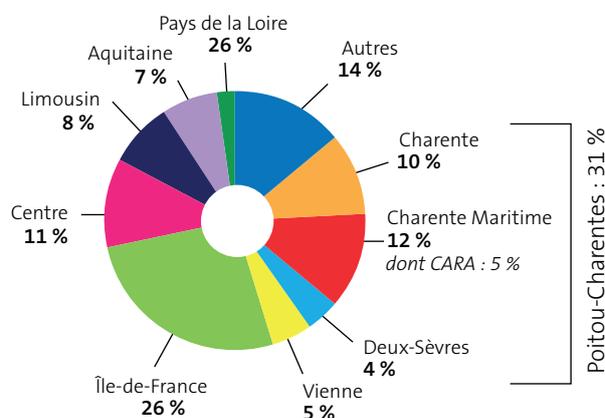
Part des résidences secondaires en 2014



Source : Insee, RP2013 exploitations principales.

Les propriétaires de ces résidences sont majoritairement des habitants d'Île-de-France (26 %) et des habitants de Poitou-Charentes (31 %), notamment de Charente-Maritime.

Zone de résidence des propriétaires des résidences secondaires de la CARA en 2011



Source : Flux Vision tourisme - CMT - 2016

**Champs :** résidences secondaires appartenant à des personnes physiques.

### 3.3

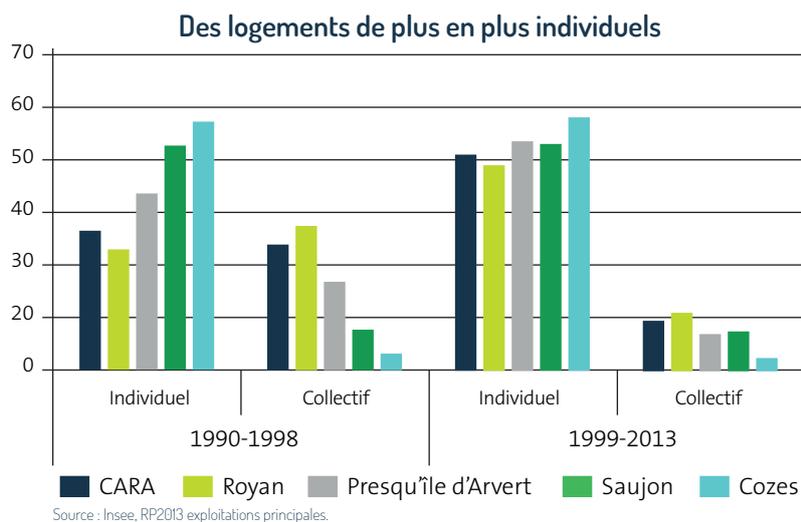
## Un parc dominé par la maison individuelle

Les logements de la CARA sont principalement des maisons (80 % des logements) et donc des logements individuels. Beaucoup de ménages sont propriétaires de leurs logements et leur part progresse depuis 1999, passant de 67,8 % à 70,7 % en 2013.

Depuis la fin des années 1990, les logements individuels augmentent. Tandis que 47 % des logements commencés étaient collectifs entre 1990 et 1998, ce taux tombe à 18 % entre 1999 et 2013.

Sur cette dernière période, près de 8 logements commencés sur 10 sont des logements individuels, soit 82 % du parc.

Cette inversion s'explique par une production de logements collectifs devenue très minoritaire dans les communes de Royan et de la presqu'île d'Arvert. Dans les secteurs plus ruraux comme le bassin de Cozes, la construction était déjà orientée vers de l'individuel.



### 3.4

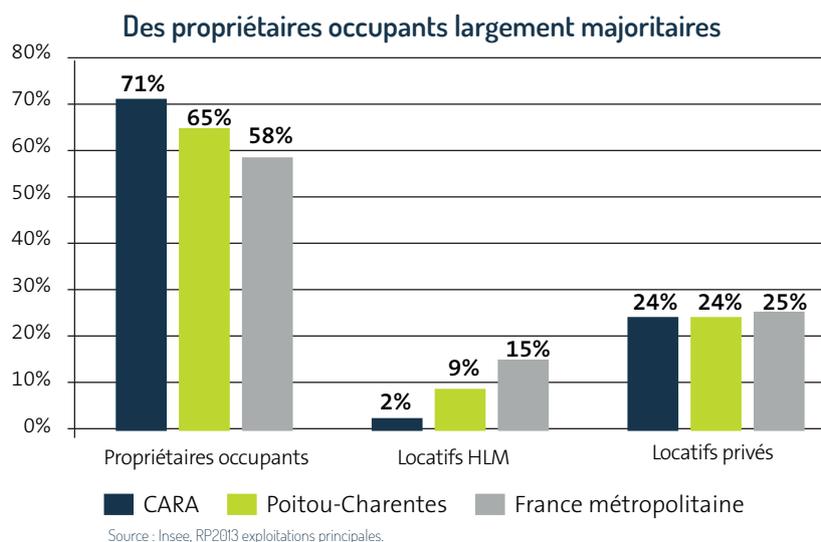
## Des taux de propriétaires élevé chez les plus de 50 ans

Le poids de la population âgée se traduit dans l'occupation actuelle des logements. En 2013, 71 % des propriétaires occupaient leur logement (contre 58 % à l'échelle nationale).

Parmi ces propriétaires, 52 % ont plus de 65 ans, contre seulement 8 % de moins de 39 ans.

Concernant la location du parc privé, la tendance s'inverse. Les moins de 39 ans, représentent 32 % contre seulement 26 % de plus de 65 ans.

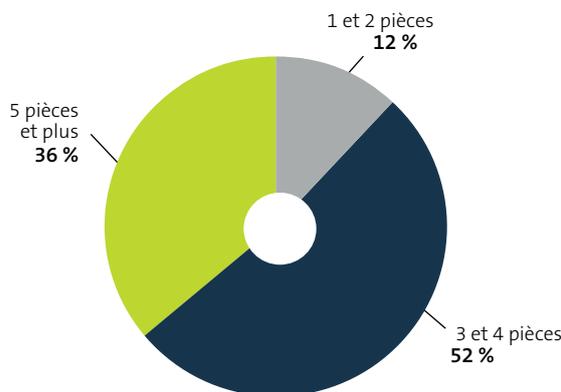
Les différents types de parcs sont marqués avec 82 % des jeunes ménages (dont la personne de référence est âgée de moins de 25 ans) qui sont logés dans le parc locatif et 83 % des ménages âgés (dont la personne de référence a 65 ans ou plus) qui sont propriétaires-occupants.



## 3.5 Plus de la moitié des logements de taille moyenne

La typologie des résidences principales est dominée par les types 3 et 4 à 52 % (contre 46 % en France). Ce type de logement constitue la catégorie qui convient à un grand nombre de ménage, que ce soit les personnes seules, les couples avec ou sans enfants, les personnes âgées ou encore les familles monoparentales.

### Une majorité de logements de taille moyenne



Source : Insee, RP2013 exploitations principales.

## 3.6

# Un parc de résidences principales qui n'apparaît pas de très bonne qualité

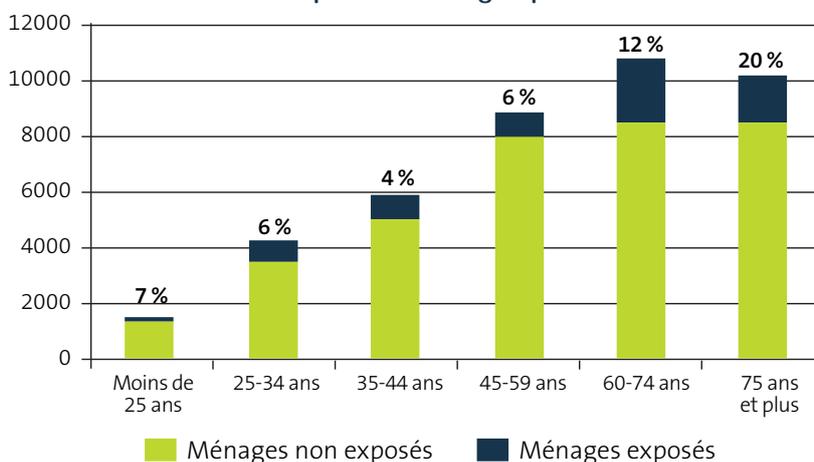
Le parc de résidences principales de la CARA est ancien. Environ 47 % des résidences principales datent d'avant 1975. Ces constructions sont largement plus anciennes dans le bassin de vie de Cozes et de Mortagne-sur-Gironde et datent d'avant 1949.

En 1975, la première réglementation thermique est adoptée en France. Or près de la moitié des logements de la CARA sont construits avant. Ce qui signifie que le nombre de logements dont les performances énergétiques sont potentiellement peu satisfaisantes est élevé.

Cette part entraîne donc une précarité énergétique des ménages de la CARA. Un ménage est considéré en situation de précarité énergétique s'il consacre plus de 10% de son revenu disponible pour l'énergie de son logement. En 2008, 3 900 ménages seraient exposés à la précarité énergétique dans la CARA soit 11% des ménages (contre 12 % en Charente-Maritime).

Cette précarité touche principalement les personnes âgées vivant seules. Ainsi, 40 % des ménages en situation de précarité énergétique, ont plus de 75 ans.

Les ménages de plus de 60 ans sont les plus exposés à la précarité énergétique



## 3.7

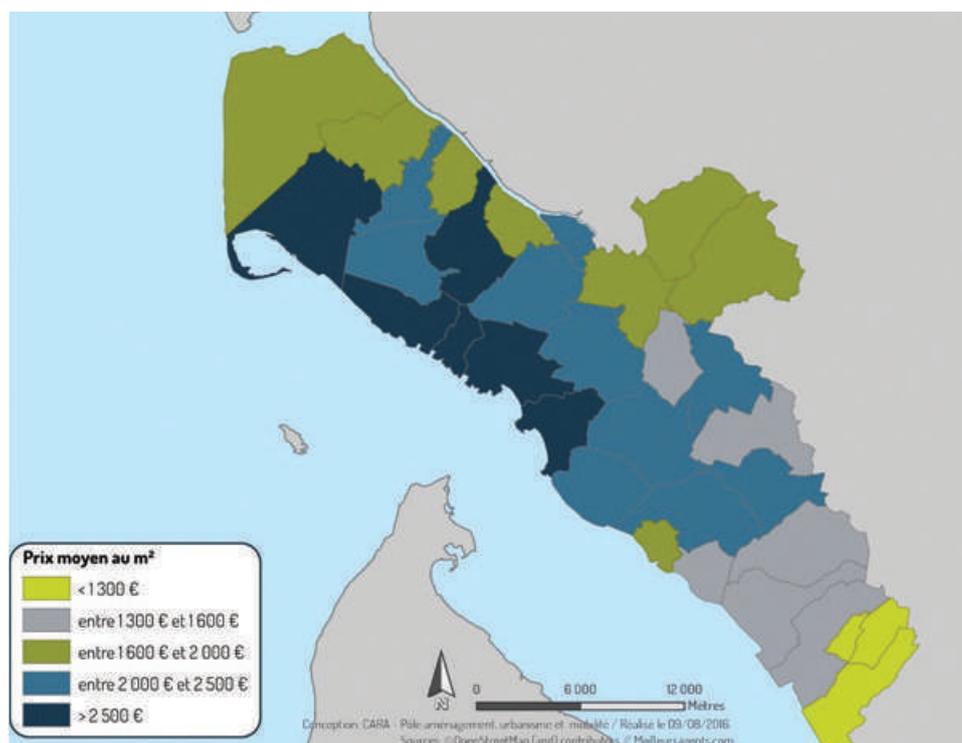
## Des prix de ventes et de locations qui rendent l'accès difficile aux jeunes ménages

Les prix moyens de la location privée dans les communes de la CARA sont estimés en 2014 à environ 10 €/m<sup>2</sup>. Ces prix sont estimés supérieurs aux autres établissements publics de coopération intercommunale du département à l'exception de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. En effet, Saintes et Rochefort enregistrent un prix moyen d'environ 9 €/m<sup>2</sup>. Sur la CARA, ces prix ne cessent d'augmenter depuis les années 2000 et dépassent aujourd'hui les moyennes départementales et régionales (respectivement à 8 €/m<sup>2</sup> et à 8,5 €/m<sup>2</sup>).

L'attrait du littoral de la CARA amplifie également les prix des terrains à bâtir. En 2013, le prix moyen des terrains à bâtir sur le territoire était de 94 €/m<sup>2</sup>.

Les contrastes entre les différents bassins de vie restent marqués. Le cœur d'agglomération et la presque île d'Arvert enregistrent les prix les plus élevés avec respectivement 129 €/m<sup>2</sup> et 80 €/m<sup>2</sup>. Tandis que le bassin de Saujon note un prix moyen de 68 €/m<sup>2</sup>. Enfin, le bassin de Cozes note un prix 3,6 fois moins élevé que dans le bassin de Royan avec 35 €/m<sup>2</sup>.

Ces différences territoriales des prix des terrains à bâtir se traduisent également dans les prix immobiliers. Selon les communes de la CARA, les prix estimés (en net vendeur) des biens à la vente varient fortement, de 1 200 €/m<sup>2</sup> à Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet à 3 044 €/m<sup>2</sup> à Vaux-sur-Mer. Ils sont évidemment les plus élevés dans les communes les plus touristiques et les plus proches du littoral.

Prix de l'immobilier à la vente au 1<sup>er</sup> août 2016

Source : Insee, RP2013 exploitations principales.

Le marché de l'accession à la propriété est aujourd'hui dominé par les ménages âgés de 60 ans et plus, originaires d'une autre région de France. En 2013, la part des acquéreurs âgés est élevée : 52 % ont 60 ans et plus, alors qu'ils ne sont que 11 % à avoir moins de 40 ans. De la même manière, 36 % des acquéreurs sont des retraités. Ces ménages ont le plus fort pouvoir d'achat. En effet, ils achètent en moyenne leur bien immobilier à 168 021 €, contre 105 725 € pour les ménages de moins de 30 ans.

Les ménages de la CARA, notamment les jeunes, les familles et les ménages à ressources modestes, accèdent majoritairement à la propriété sur le territoire par le biais de la construction neuve individuelle. Les maisons anciennes et les appartements anciens sont consacrés à l'installation des ménages âgés, retraités, originaire d'une autre région de France.

Le maintien des jeunes ménages, des familles avec enfants et des actifs constitue l'enjeu essentiel pour l'équilibre du territoire à la fois pour la vie économique ainsi que pour la pleine utilisation des équipements notamment scolaires.

## 3.8 Peu de logements sociaux

---

L'offre en logements sociaux est très faible sur la CARA : elle est de 1 431 logements en 2013, ce qui représente seulement 2,7 % du parc de logements total. Ce taux est le plus bas de toutes les communautés d'agglomération de l'ancienne région Poitou-Charentes. En fonction des communes, les taux varient de 0,5 % à 7,9 %. Concernant leur répartition sur le territoire, c'est Royan qui assume la grande majorité de l'offre avec près des 2/3 des logements sociaux de la CARA. Puis La Tremblade

possède 5,4 % de ces logements. Dans les autres communes, l'offre est faible, voire inexistante.

Au regard de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), les communes de plus de 3 500 habitants doivent disposer de 25 % de logements locatifs sociaux. Or, aujourd'hui, ce n'est pas le cas pour les 6 communes soumises à cette obligation. Les logements sociaux sont encore très insuffisants sur la CARA, avec un manque d'environ 3 500 logements.

## 3.9

# L'évolution générale du parc de logements entre 2013 et 2016

Le parc de logements compte 2 778 logements supplémentaires entre 2013 et 2016. La croissance annuelle de logements poursuit ainsi sa tendance avec un rythme de 926 logements par an.

Les caractéristiques du parc de logements sont également similaires puisqu'en 2016, sur 80 157 logements, on dénombre 51,6 % de résidences principales et 44,3 % de résidences secondaires. Le parc est aussi toujours dominé par la maison individuelle (73,8 %), contre 25,3 % d'appartements.

## 3.10

# Les enjeux sur l'habitat

Les besoins et enjeux d'habitat dans le SCoT sont :

- Prendre en compte l'ensemble des catégories sociales pour favoriser l'équilibre entre l'accession à la propriété et le marché locatif.
- Permettre aux jeunes ménages de se loger sur l'ensemble du territoire.
- Assurer un développement équilibré des logements sur le territoire afin d'harmoniser l'installation des ménages.
- Dynamiser la production de logements sociaux afin de répondre aux exigences de la loi SRU.
- Permettre la réalisation des parcours résidentiel et libérer des logements locatifs publics, tout en favorisant la mixité sociale.
- Intervenir sur le parc privé : habitat indigne, maintien à domicile des personnes âgées, logement des jeunes, des travailleurs, des saisonniers.
- Garantir une mixité et une offre diversifiée dans les programmes immobiliers.

## 4. MOBILITÉS ET TRANSPORT



### L'ESSENTIEL

- 300 000 déplacements quotidiens dont 75% en voiture.
- 63 %, les habitants se déplacent pour des déplacements non contraints : loisirs, courses, etc.
- Une desserte ferroviaire pénalisée par les ruptures de charges obligatoires en gare de Niort et d'Angoulême.
- Un réseau de bus urbain à mieux adapter au territoire.
- Des déplacements doux quotidiens à favoriser.

Plus de 300 000 déplacements quotidiens (soit plus de 1 110 000 km) sont réalisés par les habitants du territoire âgés de 11 ans et plus, au sein même du territoire de la CARA. Cela représente un peu plus de 4,3 déplacements par jour et par personne (3,8 déplacements en moyenne nationale).

### SOURCES DE DONNÉES :

L'analyse de la mobilité et des transports résulte des données issues du Plan de Déplacements Urbains (PDU). Approuvé en décembre 2013, il définit les principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement sur la CARA. Ce PDU ne prenant pas en considération l'ensemble des communes de la CARA (31 sur 33), certaines données ont nécessité des mises à jour. Pour cela, diverses sources ont été utilisées :

- INSEE,
- Conseil Départemental de Charente-Maritime,
- Direction des Transports Maritimes - Conseil Départemental de Gironde.

De plus, en 2014 et 2015, une Enquête Déplacement Villes Moyennes (EDVM – méthode standard Certu) a été réalisée. 1 752 ménages résidents ont été enquêtés sur leurs pratiques de mobilité et sur leurs déplacements. Cette analyse a visé à améliorer la connaissance de la mobilité sur la CARA.

## 4.1

### Une prédominance de la voiture

---

Avec 75 % des déplacements (contre 68 % pour la moyenne des EDVM), la voiture est le premier mode de déplacement des habitants de la CARA. En deuxième position arrive la marche à pied, avec seulement 20 %, puis les transports en commun avec 2,1 % (dont 94 % réalisés par les 11-17 ans) et le vélo avec 1,7 % des déplacements recensés.

Pourtant, on dénombre plus de vélos (64 600) que de voitures (54 500) sur le territoire. En effet, 69 % des ménages disposent d'au moins un vélo. Ce taux élevé est assez proche de celui de l'agglomération de La Rochelle (72 %).

## 4.2

### Une mobilité forte malgré une population vieillissante

---

Quotidiennement, 14 % des personnes enquêtées n'effectuent aucun déplacement en dehors de leur domicile.

60 % des immobiles ont 65 ans et plus (43,1 % de la population). Mais, même si l'âge demeure un paramètre déterminant pour expliquer une mobilité faible ou nulle, il est important de souligner que malgré une proportion importante de personnes

âgées de 65 ans et plus (32 % de la population), la mobilité est élevée dans la CARA.

Au vu de l'évolution démographique de la CARA et du vieillissement de la population, la question de la mobilité des personnes âgées se pose. En effet, le vieillissement peut être la cause d'une immobilité des personnes. Il est alors important de prendre en compte ces facteurs et de permettre la mobilité de l'ensemble des habitants de la CARA.

## 4.3

### Un fort taux d'équipement des ménages notamment en voiture particulière

---

91 % des ménages de la CARA disposent d'au moins une voiture et 41 % des ménages ont deux voitures et plus. Ils ont en moyenne 1,4 voiture par ménage. En comparant ces chiffres avec la composition des

ménages, il apparaît que 85 % des ménages sans voiture sont composés d'une personne. Tandis que la quasi-totalité des ménages de 3 personnes ou plus ont au moins une voiture.

Le taux de motorisation des ménages de la CARA est très élevé et correspond à ce que l'on trouve dans d'autres territoires où la périurbanisation est importante et où les alternatives à la voiture sont encore peu développées (Niort, Vannes).

Le taux d'équipement en deux-roues motorisés est faible. Seulement, 12,5 % des ménages disposent d'au moins un deux-roues motorisé. Ce chiffre peut s'expliquer par l'âge des ménages. De manière générale, ce taux d'équipement est plus élevé dans les secteurs où la population est la moins âgée.

## 4.4 Des déplacements essentiellement au sein de la CARA

Afin d'assurer la fiabilité statistique de l'enquête EDVM, le territoire a été divisé en 12 secteurs d'étude dont la taille de population est comparable et au sein desquels un minimum de 160 personnes ont été enquêtées.

Cette enquête montre que 94 % des déplacements ont lieu en totalité à l'intérieur de la CARA (dont 64 % dans le secteur de résidence). À 63 %, les habitants se déplacent pour des déplacements non contraints : loisirs, courses, etc. Tandis que seuls 37 % des déplacements sont contraints (travail, étude, accompagnement). Parmi ces derniers, 13 % sont à destination du travail, ce qui représente une part nettement inférieure à la moyenne nationale (28 %).

Quel que soit le motif, Royan reste la première destination des déplacements de la CARA. Ce constat fort démontre que la ville centre augmente en cours de journée considérablement sa population au détriment des autres communes.

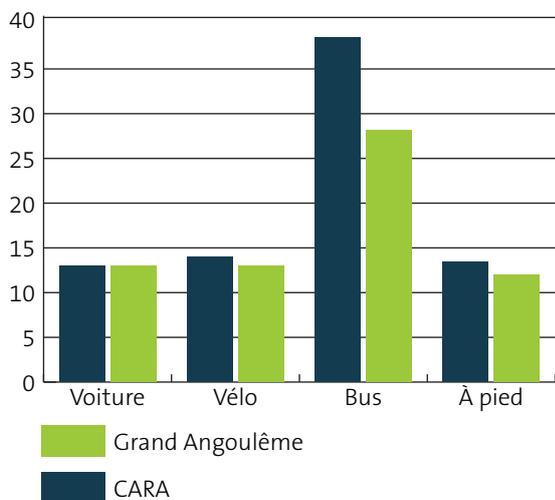
Concernant les migrations pendulaires (déplacements domicile-travail), la CARA compte près de 40 299 déplacements journaliers internes, soit 13 % du motif des déplacements quotidiens. De plus, 3 845 habitants du territoire vont travailler en dehors du territoire. Mais aussi, 2 225 déplacements sont observés en entrée sur le territoire.

## 4.5 Des durées moyennes de déplacements similaires aux autres agglomérations

Quel que soit le mode de déplacement, le temps moyen d'un déplacement est compris entre 13 et 15 minutes, excepté pour le bus urbain. Avec une moyenne de 38 minutes, le temps de déplacement en bus est quasiment 3 fois plus long. L'importance de cette durée pénalise la fréquentation du réseau de transport en commun. Il conviendrait donc d'améliorer l'attractivité du réseau de transport en commun.

La durée moyenne des déplacements à pied et en voiture est conforme à ce que l'on observe dans les autres agglomérations de la région. Sur l'agglomération d'Angoulême, la durée moyenne d'un déplacement est de 15 minutes, soit 13 minutes avec la voiture et le vélo, et 12 minutes à pied. De la même manière que sur la CARA, le temps de déplacement en bus est presque 2 fois plus important avec 28 minutes.

### Durées moyennes des déplacements en fonction des modes



Source : Enquête des déplacements au sein des villes moyennes, CARA, 2015.

## 4.6 Un réseau de voirie à améliorer

Le réseau actuel de voiries principales permet des liens aisés entre la CARA et les grandes agglomérations voisines comme Rochefort, La Rochelle et Saintes. Il est composé de trois axes majeurs desservant le territoire : deux routes départementales en provenance de Rochefort (RD733) et Bordeaux (RD730) et une route nationale en provenance de Saintes (RN150). Cette dernière, portée à 2x2 voies en 2008 jusqu'à Saujon, permet un accès rapide à l'autoroute A10. Depuis le centre de Royan pour rejoindre l'A10, il faut réaliser environ :

- 40 km jusqu'à Saintes en direction du nord,
- 50 km jusqu'à Mirambeau en direction du sud,
- 40 km jusqu'à Pons.

Elle permet un temps de trajet d'un peu moins de 5 heures de Royan à Paris et de 1h30 de Royan à Bordeaux. Toutefois, il est difficile de rejoindre la capitale régionale avec les embouteillages quotidiens à l'approche de Bordeaux.

Enfin, il convient de noter que le réseau de desserte locale devient également pendant la saison estivale une desserte régionale et nationale qui occasionne un engorgement du réseau routier sur certains points du territoire.

## 4.7 Un réseau ferré limité

La CARA est traversée par une ligne de chemin de fer en provenance de Saintes. Elle dessert Saujon et trouve son terminus à Royan. Les trains circulants sur cette liaison sont des trains régionaux type « TER ». L'accès aux liaisons grandes lignes vers Paris et Bordeaux et notamment au TGV est pénalisé par les ruptures de charges obligatoires et les temps de correspondance en gares de Niort et d'Angoulême. Des travaux sur les infrastructures ont été effectués entre Royan et Saintes pour augmenter la vitesse commerciale.

De plus, le nouveau pôle intermodal de la gare de Royan permet l'amélioration des connexions entre les modes de transport et encourage l'utilisation des transports collectifs. Un projet similaire est en cours sur la gare de Saujon.



Pôle intermodal de la gare de Royan. ©CARA

## 4.8 Des transports collectifs variés à redynamiser

### 4.8.1 Un réseau urbain : Le Cara'bus

Le réseau de transports collectifs est constitué d'un service de bus urbain : le réseau « Cara'bus ». Il est composé de 11 lignes urbaines régulières et de 2 lignes estivales, toutes en correspondances avec la gare de Royan. Il est complété par un réseau secondaire, composé de 58 lignes, dédiés aux établissements scolaires mais ouvert à tous les usagers. Il existe également 5 navettes pour le transport des scolaires entre les établissements scolaires et/ou la gare.

Le réseau Cara'bus offre également un transport à la demande. Ce service Carafil' sur réservation permet d'acheminer sur l'arrêt le plus proche les usagers habitant à plus de 500 m d'un arrêt. Ce même service permet aussi d'emmener les usagers à mobilité réduite à l'arrêt accessible le plus proche.

Grâce au transport à la demande, les communes d'Arces, Barzan, Boutenac-Touvent, Brie-sous-Mortagne-sur-Gironde, Chaillevette, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Le Chay, Corne-Écluse, L'Éguille, Épargnes, Floirac, Grézac, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Sablonceaux, Saint-Romain-de-Benêt, et Talmont-sur-Gironde bénéficient également de ce réseau.

Le réseau principal est globalement accessible (62% contre 6 % en 2013) à contrario du réseau scolaire (15 % en 2018 contre 1 % en 2013) – le transport scolaire pour personnes handicapées est organisé par la Région.



Réseau Cara'bus. ©CARA

Depuis 2013, 226 arrêts de bus du réseau principal et 49 arrêts du réseau secondaire (ramassage scolaire) ont été rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite, soit 275 arrêts sur les 684 que compte l'ensemble du réseau.

Le réseau de bus pourrait améliorer l'accès au territoire et être une véritable alternative crédible à l'utilisation de la voiture individuelle et comme une solution de mobilité pour les populations captives (jeunes, personnes à faible revenu, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, ...).

<b>ATOUTS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une <b>offre raisonnable</b> (en km et moyens associés) par rapport aux autres réseaux de taille équivalente.</li> <li>• Des <b>dépenses maîtrisées</b> avec une bonne productivité des agents de conduite qui reste adaptée aux spécificités du territoire.</li> <li>• Une <b>fréquentation en hausse constante</b> et un réseau bien en cohérence avec les besoins scolaires.</li> </ul>
<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le réseau actuel est en partie constitué d'un <b>agrégat d'anciennes lignes départementales ou locales</b>.</li> <li>• Absence de <b>hiérarchisation / priorisation</b> du réseau : service similaire sur tout le territoire et quel que soit l'heure.</li> <li>• Un <b>cadencement trop faible</b> en zone urbaine et aux heures pleines pour attirer les actifs (92 % des abonnés avaient moins de 26 ans en 2016).</li> <li>• Une <b>offre insuffisante en période estivale</b> qui ne répond pas à la forte augmentation de la population et qui est pénalisée par les conditions de trafic.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la <b>fréquentation en saison touristique</b>, pourrait améliorer le taux de couverture des dépenses par les recettes.</li> <li>• <b>Densifier l'offre en milieu urbain</b> et notamment en cœur de ville où la population et les activités / services sont les plus nombreux.</li> <li>• Chercher à <b>fidéliser davantage les usagers</b> (actions commerciales, amélioration de l'intermodalité...).</li> </ul>
<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le <b>taux de motorisation</b> des ménages est élevé.</li> <li>• Les facilités de circulation et de stationnement entraînent une <b>faible part modale des TC</b> et peu de marges de développement sur les espaces non urbains.</li> <li>• Le <b>manque d'aménagement en faveur des transports en commun</b> rendant l'exploitation difficile, notamment en période estivale.</li> </ul>

## Réseau de transport « Cara'bus »



Source : Carabus.

### 4.8.2 Des transports interurbains : le réseau « Transports Nouvelle-Aquitaine »

Trois lignes du réseau régional de transports de Nouvelle-Aquitaine desservent la CARA. Elles permettent d'effectuer les liaisons entre les pôles de l'agglomération et les communes de Saintes, Rochefort et La Rochelle.

### 4.9 Une liaison maritime sur la Gironde

Une ligne régulière de bacs assure les liaisons de part et d'autre de l'estuaire de la Gironde. Elle permet de rejoindre la pointe de Grave depuis Royan et plus particulièrement Le Verdon. Cette connexion a un rôle d'échange entre le nord de l'estuaire, notamment le grand axe routier qu'est l'A10, et le Médoc. Elle permet le transport de véhicules et de passagers toute l'année.



Bac Royan-Verdon. ©CARA

## 4.10 Un trafic aérien peu développé

L'aérodrome de Royan-Médias offre exclusivement une activité de vol d'affaire ou de loisirs tels que le parachutisme.

## 4.11 Les continuités cyclables à valoriser

La CARA est maillée d'environ 200 kilomètres de voies vertes et pistes et bandes cyclables en 2018. Le vélo constitue l'une des alternatives principales à la voiture (et aux problèmes de stationnements) sur les déplacements de courte distance en particulier pour les communes littorales durant la période estivale.

Ces aménagements présentent quelques lacunes. Le réseau cyclable de la CARA est principalement étiré le long de la côte Atlantique, Il n'est pas toujours homogène et continu. Le maillage en ville et en dehors des villes reste encore faible.

De plus, les usages quotidiens de ce mode de transport sont négligés au profit des activités de loisirs et de tourisme. Le réseau de voirie est conçu avant tout pour l'automobile générant de l'insécurité pour les cyclistes. Enfin, les stationnements vélo ne sont pas suffisants et sécurisés pour répondre à la demande notamment en période estivale.



©CARA



©CARA



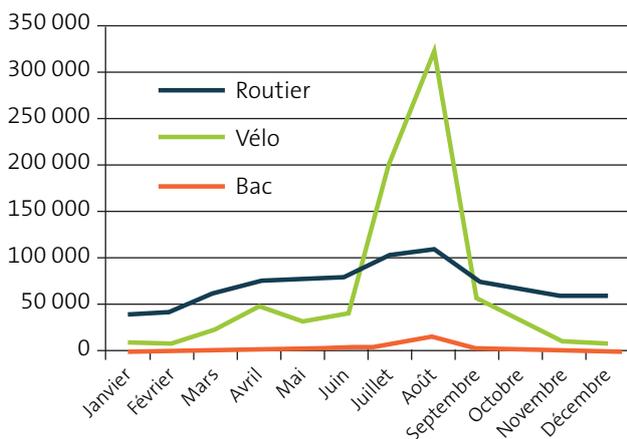
©CARA

## 4.12

# Une gestion difficile de la variation de la population

En période estivale, la population de la CARA peut être multipliée par 3. Durant cette période, plusieurs types de populations cohabitent sur le territoire. Entre les vacanciers et les résidents, différents besoins (restauration, hébergements, déplacements doux, etc.) et pratiques sont observables et sont des facteurs de risques supplémentaires (encombrements de la circulation, augmentation de l'accidentologie, etc.) qui sont à gérer. Cette arrivée massive de population induit une augmentation des trafics sur le territoire.

### Des flux de circulation amplifiés en période estivale



Source : Direction des Transports Maritimes - Conseil Départemental Gironde / Charente-Maritime/CARA

La circulation routière est multipliée par environ 1,5 entre le mois de janvier et celui de juillet. Cette croissance du trafic est source de saturation du réseau routier et notamment sur les axes importants du territoire comme la RD25. La fréquentation des pistes cyclables et des circuits VTT est aussi en hausse.

Cette augmentation de la population se ressent également dans les fréquentations du bac entre Royan et Le Verdon qui atteignent 15 398 personnes en août (contre une cinquantaine en janvier).

L'aménagement de nouvelles liaisons cyclables et la sécurisation des pistes cyclables sont des enjeux déterminants pour la sécurité des populations présentes sur le territoire. La prise en compte de cette augmentation massive de la population est nécessaire pour éviter de nuire à l'attractivité des communes du littoral.

En matière de train, une meilleure accessibilité aux lignes TGV du territoire permettrait un désenclavement de la CARA.

## 4.13

# Le transport de marchandises

### 4.13.1

## Un trafic poids-lourds assez faible

Le transport de marchandises cause des problèmes ponctuels car l'activité de la CARA ne génère pas de trafic poids lourds importants :

- RD733 entre Royan et Rochefort : 7 % de poids-lourds (PL) ;
- RD150 entre Royan et Saujon : 5 % de poids-lourds (PL) ;
- RD730 entre Royan et Cozes : 5 % de poids-lourds (PL) ;
- RD14 entre La Tremblade et Saujon : 4,5 % de poids-lourds (PL).

Les gros problèmes liés au trafic de PL concernent la traversée de certains centres urbains (ex. : Médis). Les voies sont inadaptées et sous-dimensionnées pour recevoir ce type de trafic.

### 4.13.2

## La traversée de Saujon

La commune de Saujon est confrontée à un important trafic de transit des circulations poids lourds reliant RD730 depuis Semussac à la RD150. Le trafic PL sur des voies urbaines non adaptées entraîne des dégradations de plusieurs natures (chaussées, clôtures, façades, ronds-points, etc.).

### 4.13.3

## Des espaces de livraison qui connaissent des dysfonctionnements

Au-delà des gros besoins en transport de marchandises, les livraisons de proximité pour l'ensemble du tissu économique de détail, d'artisanat ou de service des centres villes ont un impact important en termes de trafic.

La plupart des villes de la CARA disposent d'aires dédiées au stationnement des véhicules de livraison. En règle générale, ces emplacements sont relativement bien placés pour desservir les différents magasins des centres-villes/bourg. Néanmoins, l'analyse de terrains et les ateliers de travail pour le bilan du Plan de Déplacements Urbains (PDU) soulignent certains problèmes récurrents :

- Une occupation sauvage très fréquente des places de livraisons par des véhicules particuliers.
- Un stationnement en double-file des véhicules de livraison, créant des problèmes de congestion.
- Une absence d'intervention de la force publique pour faire respecter la réglementation.

Les livraisons perturbent particulièrement la circulation dans les communes du cœur d'agglomération : Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer et Saint-Georges-de-Didonne.

Ces dysfonctionnements gênent la livraison dans des situations optimales en termes de proximité et de sécurité tout en augmentant les nuisances sur la voirie.

## 5. ÉQUIPEMENTS



### L'ESSENTIEL

- Une répartition inégale des équipements sur le territoire.
- Peu d'équipements structurants.
- Une offre hospitalière et en médecine insuffisante.
- Le raccord au très haut débit prévu pour toutes les communes.

### 5.1

## Une offre d'équipements et de services satisfaisants mais mal répartis

**Sources de données :** L'analyse des équipements et services découle de la base permanente des équipements de l'Insee. Elle permet de fournir le niveau d'équipements et de services rendus sur un territoire à la population. Cette base permet de produire différentes données, comme la présence ou l'absence d'un équipement, la densité d'un équipement ou un indicateur de disponibilité d'un équipement du point de vue des habitants.

### 5.1.1 Des équipements nombreux

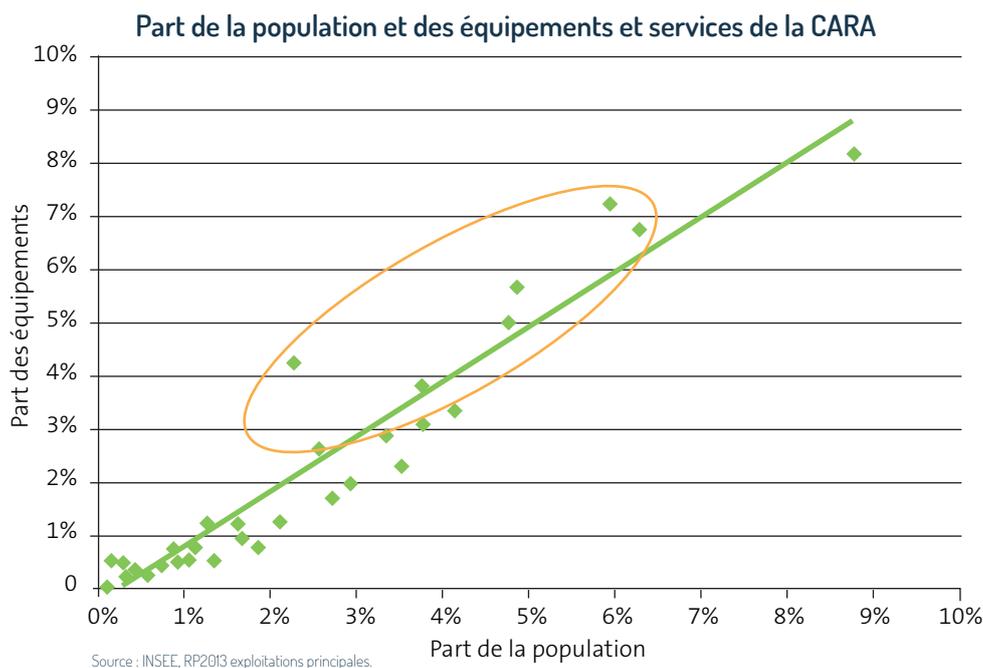
L'attractivité La CARA dispose de nombreux équipements sur son territoire. Il s'agit à la fois d'équipements sportifs et de bien-être, culturels, d'enseignement, de santé, techniques et commerciaux. L'accès à ces équipements et services est un critère essentiel pour les populations du territoire à la fois pour répondre aux besoins quotidiens (alimentation, habillement, etc.) mais aussi pour se divertir.

La ville centre de Royan concentre logiquement un taux d'équipement important (établisse-

ments scolaires, de santé, de centre d'accueil, de loisirs, ...) mais les pôles intermédiaires (Cozes, La Tremblade et Saujon) en possèdent également un bon nombre.

De nombreuses autres communes offrent des services de proximité pour les besoins quotidiens. Ainsi, bon nombre, comme Arvert, Breuillet, Saint-Sulpice-de-Royan, Médis, Semussac, Mortagne-sur-Gironde, etc., jouent un rôle de pôle de proximité pour les petits bourgs et villages environnants (petits commerces et services pour les besoins quotidiens des habitants).

Le maintien et l'optimisation de ces équipements constitue un enjeu majeur du SCoT car ils contribuent à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité des centres-villes / bourgs.



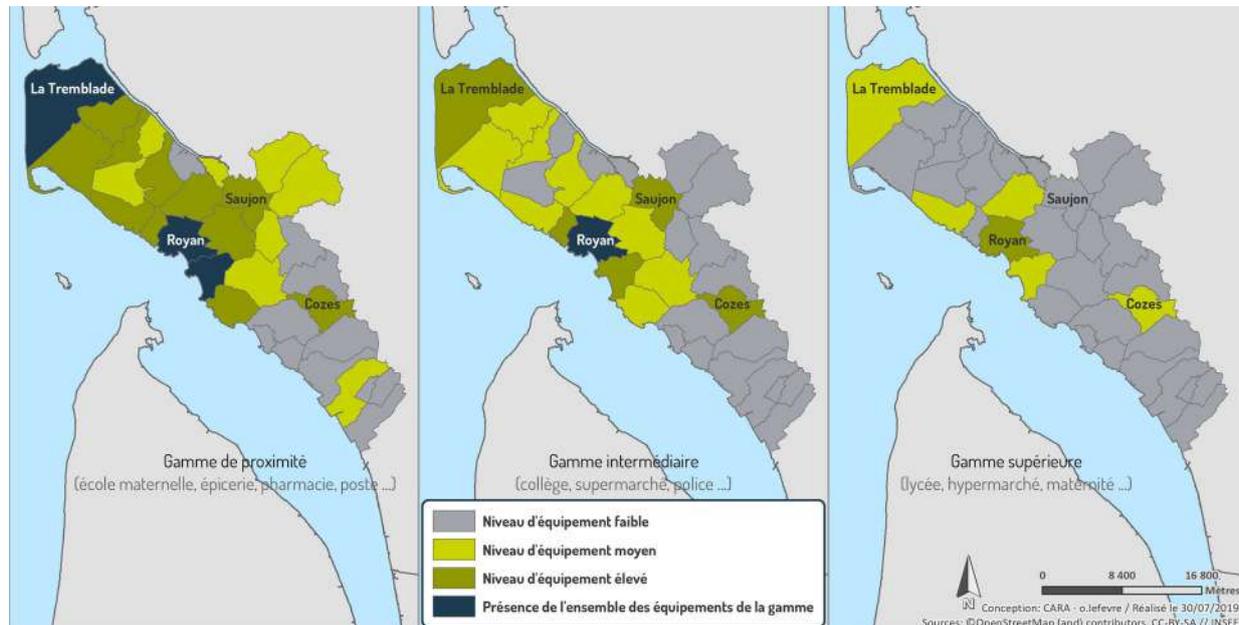
La proportion du nombre d'équipements en fonction de la population montre une corrélation positive. De manière générale, plus la population d'une commune augmente, plus les équipements sont importants. Parmi les 33 communes, 5 (La Tremblade, Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer et Vaux-sur-Mer) se distinguent par un taux d'équipements plus importants au regard de leur population. L'importance des équipements dans ces communes résulte aussi de l'attractivité estivale qu'elles connaissent. Les équipements de restaurants et d'hébergements touristiques sont donc surdimensionnés pour la population permanente mais permettent de répondre aux besoins estivaux.

Une distinction en différentes gammes d'équipements, proposée par l'Insee, peut également compléter cette analyse. Elle repose sur la fréquence d'accès aux types d'équipements :

- les équipements les plus couramment utilisés : gamme de proximité (boulangerie, école maternelle, épicerie, pharmacie, poste, etc.) ;
- des équipements modérément utilisés : gamme intermédiaire (supermarché, police, etc.) ;
- des équipements moins souvent utilisés : gamme supérieure (lycée, hypermarché, maternité, etc.).

Cette répartition permet d'appréhender les niveaux de l'offre d'équipements et de services sur le territoire. Cette répartition d'équipements est génératrice de plusieurs facteurs : les flux sur les secteurs géographiques, le dynamisme économique, le potentiel d'implantation des populations et le maintien des populations déjà installées.

### Niveau d'équipements des communes de la CARA



## 5.1.2 Une localisation et une gestion des équipements souvent peu optimisées

De manière générale, les communes de la CARA disposent d'un nombre satisfaisant d'équipements. Néanmoins, des disparités territoriales existent. L'offre d'équipements et de services est inégalement répartie sur le territoire. Le cœur d'agglomération concentre presque un tiers des infrastructures de la CARA (1 766 établissements au total pour les trois communes). Viennent ensuite les pôles intermédiaires de Saujon et de La Tremblade qui regroupent à eux deux un peu moins de 700 équipements, soit 15 % des infrastructures totales. La partie sud du territoire, s'étendant autour du pôle de Cozes, est quant à elle nettement moins bien dotée en équipements et services, avec seulement 110 infrastructures actives dans sa ville-centre, c'est-à-dire qu'elle ne comporte que 3 % des établissements de la CARA.

Les communes du sud du territoire sont les moins bien dotées en équipements quelle que soit la gamme. Certaines communes possèdent même un niveau faible des équipements de proximité. Ces disparités s'accroissent avec l'augmentation en gamme des équipements. Les proportions d'équipements semblent cependant cohérentes avec les proportions de population sur cette partie du territoire.

Concernant la gamme supérieure, le territoire de la CARA concentre 2 lycées, 2 centres hospitaliers mais aucune maternité. Ils se situent logiquement dans le pôle de la centralité et les pôles intermédiaires.

Ces disparités territoriales impactent fortement le temps d'accès moyen aux équipements. Par convention, une commune est dite éloignée des équipements si le temps moyen d'accès aux équipements de la gamme de proximité est supérieur à 7 minutes, à 15 minutes pour la gamme intermédiaire et à 30 minutes pour la gamme supérieure.

Pour les équipements de la gamme de proximité, toutes les communes ont accès aux équipements en moins de 5 minutes. Les équipements de la gamme intermédiaires, plus éloignés peuvent représenter des trajets supérieurs à 15 minutes notamment pour les communes le plus au sud. De même pour les équipements de la gamme supérieure, certains habitants doivent se déplacer plus de 30 minutes pour accéder à ces équipements.

De par ses caractéristiques géographiques et démographiques, le territoire de la CARA présente une offre d'équipements et de services spécifique au territoire. C'est-à-dire, des équipements répondant à la fois aux besoins touristiques mais aussi au vieillissement de la population mais mal répartis géographiquement.

Bien que le niveau d'équipements à l'échelle de la CARA soit important, certains équipements peuvent présenter une localisation géographiquement détachée du tissu urbain, posant ainsi des problèmes d'accessibilité par des moyens autres que l'automobile. D'une manière générale, en dehors de la ville-centre, l'accès à ces structures par des modes doux ou en transports en commun est difficile, du fait d'un manque de connexion entre le bourg et la zone d'implantation de l'équipement. Le manque de continuité urbaine rend également discutable la participation de ces équipements au dynamisme du centre-ville/centre-bourg. De la même façon, ces équipements apparaissent souvent d'une gestion communale. Relativement peu d'entre eux sont gérés ou pensés pour une utilisation plus large, à l'échelle de l'agglomération. La mutualisation des équipements représente un enjeu car elle permettra l'organisation d'un maillage plus optimal du territoire, participant à l'amélioration du cadre de vie.

### 5.1.3 Des équipements intercommunaux peu présents

Quelques équipements, tels que l'aérodrome, les golfs de Saint-Palais-sur-Mer et La Palmyre, les stations nautiques, l'hippodrome, le squash ou encore les équipements thermaux (Thalazur à Royan et Philae à Saujon) peuvent être considérés comme des équipements au rayonnement extra-communautaire car ils participent à l'image de l'agglomération et rayonnent au-delà de l'échelle intercommunale. Ces équipements attirent des personnes de l'extérieur de la CARA. En outre, certains équipements pourraient rayonner davantage peuvent, par exemple, être considérés comme insuffisamment exploités en matière d'attractivité (Garden Tennis) ou comme n'ayant pas une programmation suffisante (salle de la Salicorne à Saujon).

Toutefois, la CARA ne compte aucun grand équipement structurant, notamment au niveau culturel et sportif. Est considéré comme équipement structurant, une structure générant des flux importants sur le territoire, et ayant un niveau d'impact financier non négligeable pour les intercommunalités, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement. Ce manque est compensé par l'offre culturelle saisonnière importante sur le territoire : Violon sur le Sable, Festi'Vaux, Jeudi Musicaux, festival Humour et Eau salée, etc. Toutefois, cette offre ponctuelle, uniquement en saison, est parfois dépendante de la météo.



Jeudis Musicaux. ©Papeau



FestiVaux. ©Christophe Duchesnay



FestiVaux. ©Christophe Duchesnay



Hippodrome. ©CARA - F. Prevel



Thermes de Saujon. ©CARA - M. Michaud

## 5.2

# Une offre adaptée au vieillissement de la population

L'évolution de la population montre un accroissement des plus de 60 ans. Ce phénomène de vieillissement de la population déjà présent, tend à s'accroître depuis 1999, ce qui demande des besoins spécifiques en équipements pour ces populations : hébergements adaptés, services à la personne.

Environ 56 % des équipements d'actions sociales sont à destination des personnes âgées : hébergements, services d'aide à domicile ou portage de repas, soins à domicile, etc.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le taux d'équipement pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus en places d'hébergement permanent et lits médicalisés de la Charente-Maritime est le plus faible des départements de Poitou-Charentes. Le schéma départemental 2011-2016 en faveur

des personnes âgées indique qu'en 2010, pour les EHPAD dans le pays Royan-Marennes Oléron, la moyenne des lits autorisés pour 1 000 personnes âgées de plus de 75 ans est supérieure à la moyenne départementale (131,3 contre 122,2).

En 2013, selon le décompte du Conseil Départemental, le territoire de la CARA comprend :

- 21 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD),
- 1 petite unité de vie,
- 4 établissements d'hébergement pour personnes âgées,

Soit 1 407 lits installés (+131 autorisés) et 246 logements.

## 5.3

# Un réseau d'établissements scolaires fragile

En matière d'accueil, la CARA comprend 15 centres d'accueil des jeunes enfants (crèche et halte-garderie) qui accueillent à la rentrée 2017 près de 214 enfants. Ces centres d'accueil sont en lien avec un réseau d'assistantes maternelles qui répondent aux besoins des populations. Toutefois, cette organisation ne s'effectue pas à l'échelle intercommunale mais à l'échelle de regroupements de communes. En période estivale, certains de ces centres ferment créant des inégalités sur le territoire.

La CARA compte également 57 établissements du 1<sup>er</sup> degré (école primaire et maternelle, privée et publique) dont 31 écoles élémentaires.

Toutes les communes de la CARA ne sont pas pourvues en écoles. En effet, 7 d'entre elles ne possèdent aucune école (ni maternelle, ni élémentaire). Ainsi, 27 communes du territoire possèdent donc au moins une école élémentaire ou maternelle, et 23 possèdent les deux types d'établissements. Ces établissements du 1<sup>er</sup> degré sont répartis de manière homogène sur le territoire.

De plus, leur localisation est en corrélation avec la répartition des enfants entre 0 et 15 ans sur le territoire. En effet, les communes du pôle de la centralité concentrent davantage de moins de 15 ans ce qui explique l'importance de ces établissements du 1<sup>er</sup> degré.

À la rentrée 2017, ces écoles accueillent 5 017 enfants. Depuis quelques années, les effectifs de ces écoles chutent entraînant une fragilisation des classes d'écoles primaires.

Concernant les établissements du 2<sup>nd</sup> degré et notamment les collèges, il en existe 5 sur la CARA. Situés dans le pôle de la centralité et dans les pôles intermédiaires de Cozes, La Tremblade et Saujon, ces établissements polarisent l'ensemble des collégiens du territoire, soit près de 3 259 élèves à la rentrée 2017.

Quant aux lycées, au nombre de 2, ils se situent uniquement sur la commune de Royan et accueillent une grande partie des effectifs scolaires du territoire

avec 1 895 élèves en 2017. Pour les autres lycéens, ce sont les établissements de Rochefort et Saintes qui les accueillent.

Les capacités d'accueil des établissements du 2<sup>nd</sup> degré sont supérieures au nombre d'élèves inscrits. En effet, en 2017, 345 places restent libres en collège et 252 places en lycée.

En revanche à partir de l'enseignement supérieur, les étudiants se forment sur La Rochelle, Poitiers, et Bordeaux. En effet, la CARA ne compte pas de structure de formation supérieure. Néanmoins, les lycées de Royan proposent 3 Brevet de Technicien Supérieur (BTS) et 3 BAC professionnels.

## 5.4 Une offre contrastée en équipements culturels, sportifs et de bien-être

L'offre en équipements sportifs et de bien-être de la CARA compte près de 210 équipements sportifs et de bien-être sur son territoire. En tête des équipements, les terrains de tennis et les boulodromes sont nombreux avec respectivement 34 et 27 structures. À cela s'ajoutent de nombreux gymnases et stades extérieurs soit 72 infrastructures. Pas moins de 17 centres équestres, surtout situés aux alentours de la forêt de la Coubre, démontrent un certain intérêt de la population pour les sports et loisirs d'extérieurs ou de pleine nature.

Malgré l'importance de l'offre en équipement sportifs et de bien-être, les équipements aquatiques ne répondent pas aux besoins du territoire :

- La piscine de Royan est un équipement vieillissant.
- La piscine de Saujon commence à être saturée niveau fréquentation.
- La piscine de Cozes est un équipement ouvert uniquement pendant la saison estivale.

- Sur la presqu'île d'Arvert, il n'y a pas d'équipement de ce type.

Le stade d'honneur de Royan est également vieillissant et non adapté pour recevoir des équipes de sport classées.

L'offre culturelle de la CARA est d'une grande diversité et l'offre de ces équipements (86 équipements) est importante puisque 24 communes sur 33 en sont équipées. Toutefois, ces derniers présentent un rayonnement qui ne va pas au-delà de l'échelle intercommunale, voire reste à l'échelle communale.

La CARA est équipée de 17 bibliothèques. Elles sont renforcées par la présence de 7 médiathèques sur le territoire (Breuillet, La Tremblade, Les Mathes, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer et Saujon).

En matière d'infrastructures, la CARA compte 33 salles des fêtes et multi-loisirs. 2 équipements (le Relais de la Côte de Beauté à Saint-Georges-de-Didonne et la salle Jean Gabin à Royan) possédant plus de 250 places et

présentant une programmation annuelle importante de l'ordre de 25 à 30 spectacles par an.

Il existe également une salle de spectacle de 600 places à Saujon mais dont l'offre culturelle est insuffisante. Enfin, la commune de Royan présente un palais des congrès vieillissant. Cette infrastructure est en cours de rénovation et de modernisation depuis 2019. Cependant, il n'existe actuellement aucun théâtre.

Depuis l'été 2017, la CARA possède également un centre culturel situé à Saint-Palais-sur-Mer : La Maison des Douanes. Ce lieu offre un espace consacré aux expositions temporaires et d'interprétation du patrimoine. Il est destiné à mieux faire connaître et partager l'histoire de la commune, de la navigation sur l'estuaire ou de l'activité des douaniers.



Maison des Douanes. ©Julia Hasse



Maison des Douanes. ©CARA - A. Garcia

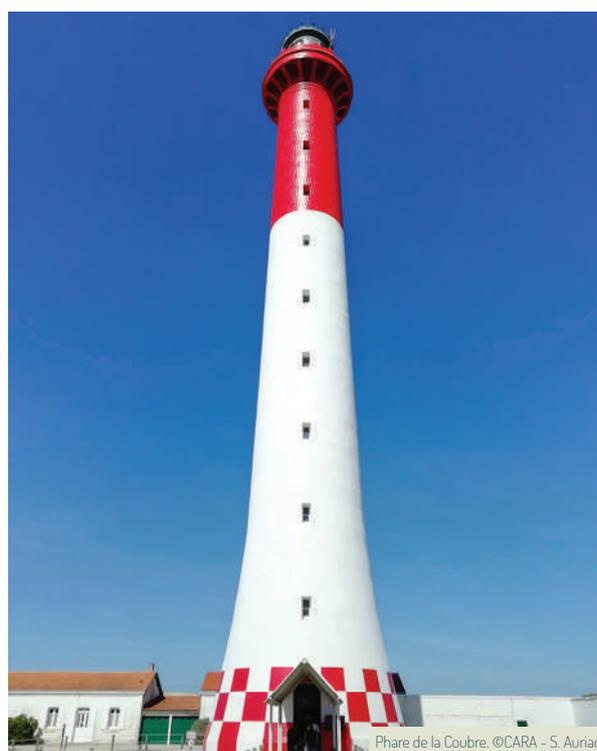


Grottes de Régulus. ©Didier Mauléon

De plus, elle compte 11 musées, 7 cinémas, 2 écoles de musique dont 1 conservatoire, 1 bowling. Un cinéma multiplexe de 6 salles a également ouvert en 2018 à Royan.

On dénombre également plusieurs sites culturels qui enregistrent des fréquentations élevées, comme les Grottes de Régulus et Matata à Meschers-sur-Gironde, le Musée de Royan, le site du Fâ à Barzan, le Musée des Amis de Talmont, l'Ecomusée et le Phare de la Coubre.

Enfin, il existe une voie de chemin de fer entre Saujon et La Tremblade sur laquelle circule, depuis 2004, « Le Train des Mouettes ». Ce train touristique permet à 30 000 voyageurs annuels de découvrir un patrimoine ferroviaire d'exception et les paysages naturels de l'estuaire de la Seudre.



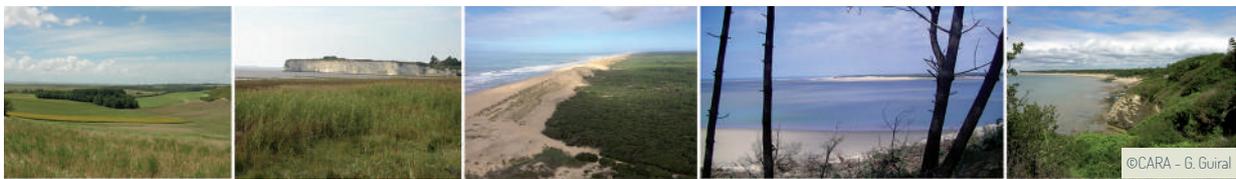
Phare de la Coubre. ©CARA - S. Auriac

## 5.5

# Les activités de pleine nature : un territoire adapté à des nombreuses pratiques

### 5.5.1

## Un contexte naturel favorable au nautisme



Les atouts du territoire Royan Atlantique en matière de pratique d'activités de pleine nature sont incontestables, et ce, pour trois raisons majeures :

- Une raison topographique : les reliefs doux et accessibles rendent possible facilement de nombreuses pratiques qui sont à la portée de nombreux publics, seule la zone des coteaux de l'estuaire de la Gironde peut présenter quelques difficultés.
- Une raison climatique : le climat doux, particulièrement en demi-saison, permet une amplitude de pratique importante, le très faible nombre de jours de gel et les précipitations modérées sont autant d'éléments favorables aux pratiques en période hivernale.

- Une raison environnementale : de grands ensembles biogéographiques offrent une importante diversité de paysages et de milieux, en peu de temps on passe de l'océan aux estuaires, aux claires ostréicoles, à la forêt de pins maritimes et chênes verts, ou encore aux coteaux viticoles bordés de falaises vives ou de marais. Ces milieux présentent aussi à bien des titres d'une valeur patrimoniale reconnue.

Cette diversité s'offre à divers modes de découverte, des plus actifs comme le VTT ou la pratique de l'équitation d'extérieur, ou plus doux comme le vélo ou la randonnée pédestre.

Les « usagers » de ces espaces sont souvent frappés en demi-saison par l'extrême quiétude de ces environnements peu fréquentés.

### 5.5.2

## L'offre d'activités de pleine nature actuelle

Les activités de pleine nature proposées sur le territoire rassemblent 6 grandes disciplines que sont le vélo loisir, le vélo tout terrain, la randonnée

pédestre, la randonnée équestre, la course d'orientation et une petite activité de canoë kayak en eau douce.

**LE VÉLO LOISIR**

Dédié à la balade, le territoire s'articule autour de 9 circuits interconnectés qui globalisent une offre vélo de près de 200 km. Leur cartographie fait clairement apparaître des zones de manque

où le développement est limité face à des problématiques de sécurité. Le travail engagé dans le futur Schéma Cyclable de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique permettra à terme d'équilibrer la proposition.

**Itinéraires vélo présents sur le territoire de la CARA**

- 1 La Vélodyssée® : de Ronce-les-Bains à Royan – 41km
- 2 De la Seudre à La Vélodyssée® – 13 km
- 3 Le canal des 2 mers à vélo® – 47 km
- 4 La boucle de Meschers-sur-Gironde – 22 km
- 5 Autour de Mortagne-sur-Gironde – 21 km
- 6 Entre «Seudre douce» et estuaire de la Gironde – 22 km
- 7 L'étoile de Saujon : Saujon - Corme-Écluse – Saujon – 20 km
- 9 Les chemins de la Seudre – 30 km
- 10 De La Tremblade à La Palmyre – 13 km

Source : CARA

Le territoire bénéficie de deux grands itinéraires, l'un européen : la Véloodyssée, l'autre national, le Canal des 2 Mers. Royan est un « nœud » cyclable puisque c'est précisément au niveau du bac Trans-Gironde que ces itinéraires se séparent. On ne peut que souligner le développement porté par ces parcours :

- Le volume de passage de vélo sur le bac est passé de 34 654 personnes dont 1 874 excursionnistes en 2013 à 45 314 personnes dont 4 976 excursionnistes en 2018.

- Le développement de l'itinérance à vélo est notamment porté par le déploiement d'un label identifiant des services spécifiques, à savoir le label « Accueil Vélo ». A ce jour sur le territoire une quarantaine de prestataires bénéficie de cette marque, principalement sur le secteur de l'hébergement.

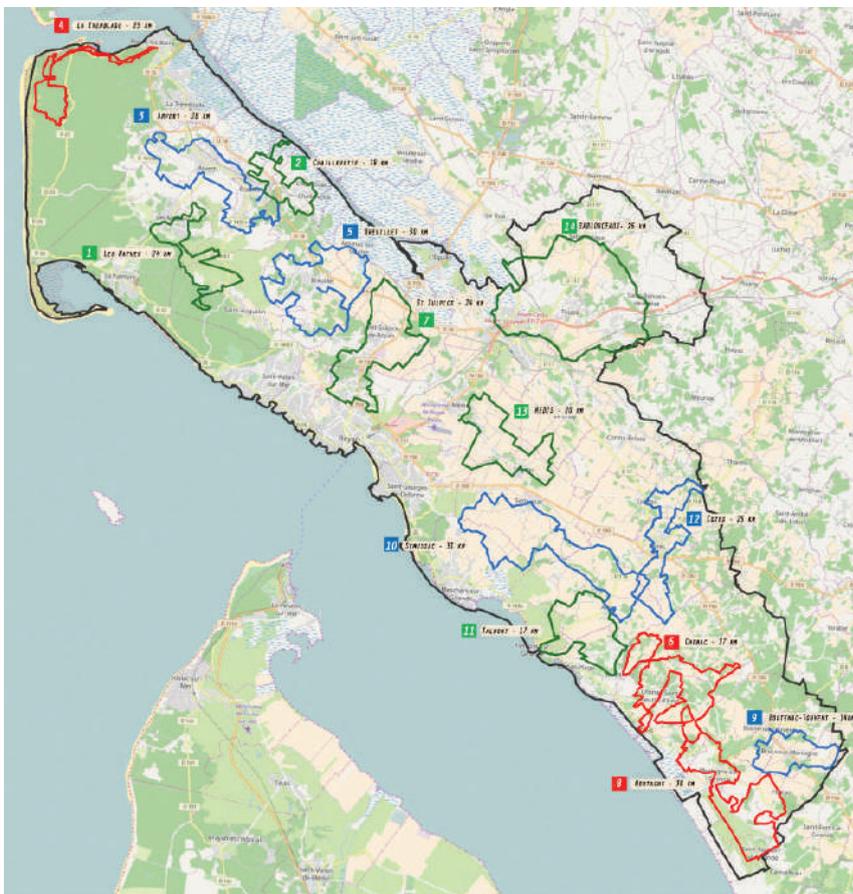


### LE VÉLO TOUT TERRAIN

Moins balade et plus sport, cette activité a été complètement repositionnée. Les parcours en chemin naturel ont été privilégiés.

Cette offre se compose aujourd'hui de 14 circuits pour 350 km (130 en niveau vert, 128 km en niveau bleu et 92 en niveau rouge).

### Itinéraires VTT présents sur le territoire de la CARA



N°	Départ principal	Km
1	Les Mathes	24
2	Chaillevette	19
3	Arvert	28
4	La Tremblade	25
5	Breuillet	30
6	6 Chenac	37
7	St Sulpice	24
8	Mortagne	30
9	Boutenac-Touvent	14
10	Semussac	31
11	Talmont	17
12	Cozes	25
13	Médis	20
14	Sablanceaux	26

Source : CARA

Un circuit emblématique au nord de la presqu'île d'Arvert est énormément fréquenté et, est utilisé annuellement en partie pour une manifestation sportive réputée : « La Randonnée des Ajoncs » portée par le club VTT de La Tremblade et qui rassemble tous les ans 1 500 participants.

Équipé d'un éco-compteur, ce circuit n°4 rouge a enregistré en 2018 un peu plus de 12 400 passages. Ce secteur très sableux est praticable tout l'hiver dans d'excellentes conditions lorsque partout ailleurs les terres argilo calcaires rendent la pratique difficile.

### LA RANDONNÉE PÉDESTRE



La CARA gère trois types de parcours pédestre sur son territoire qui permettent de se promener sur des boucles ou en itinérance.

- Les boucles «Détours à» qui sont une marque déposée propre à la CARA. Ces parcours d'un petit standard de balade (1 à 2 h maximum) sont à ce jour au nombre de 8 et représentent une distance totale de 37 km. Cette offre se développe régulièrement et deviendra à terme une véritable vitrine de promenade en milieu semi-urbain, en lien avec le petit patrimoine.
- Les boucles de la Forêt de la Coubre (34 km) : réalisées et gérées par l'ONF, la CARA finance leur entretien.
- Les itinéraires en ligne :
  - le GR4 qui va de Ronce-les-Bains au Bac de Royan et couvre une distance de 37 km,
  - le Saint Jacques de Compostelle qui arrive à Sablonceaux et vient emprunter le bac de Royan. Ce circuit couvre une distance de 25 km. Il reste à conduire tout un travail avec le Comité Départemental de randonnée pédestre qui édite un topoguide sur le secteur regroupant 26 circuits de 4 à 17 km. À ce jour, pour des raisons de propriété intellectuelle la cartographie de ces circuits ne peut pas être diffusée sur les supports de la CARA.

### LA RANDONNÉE ÉQUESTRE

Inégalement répartie sur le territoire, cette offre de randonnée s'articule sur 2 secteurs très différents :

- À l'est du territoire, encore en cours de développement avec l'Association Européenne des

Routes d'Artagnan, le circuit dit de la «Route des Cardinaux» est dédié à l'itinérance actuellement sur 39 km sur le territoire de la CARA.



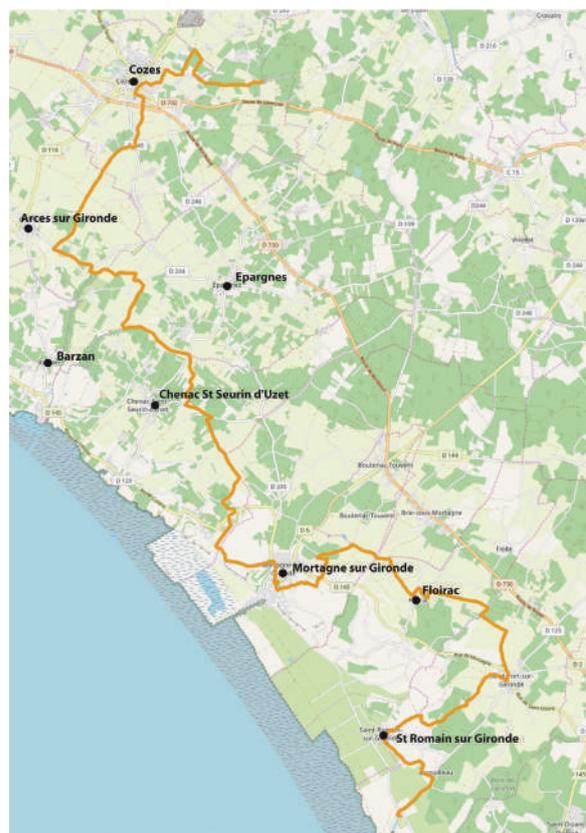
©CARA - G. Guiral

### Itinéraire de randonnées équestres



Source : CARA

### Itinéraire équestre Route des Cardinaux



Source : CARA

– Les forêts de l'ouest (Massif de la Coubre et des Combots d'Ansoine) qui donnent accès aux plages et notamment à toute la Côte sauvage. Ce linéaire dédié exclusivement à la randonnée équestre est de 11 km sur les plages et de 30 km en forêt de La Coubre, 20 km supplémentaires dans le massif

des Combots d'Ansoine, soit un linéaire total de 61 km. Grâce à un travail mené en collaboration avec l'ONF, ces parcours ont pu être aménagés et équipés de pupitres d'information, de barres d'attaches et de tables de pique-nique au niveau de 4 zones d'accès et de stationnement.



### LA COURSE D'ORIENTATION



La CARA a développé en partenariat avec le Comité Départemental de Course d'Oriente 6 sites permanents « Espaces Sport Oriente » à savoir à Cozes (50 balises), à Etaules (45 balises), à Saujon (39 balises), à Vaux-sur-Mer (36 balises), à Saint-Palais-sur-Mer (38 balises) et à La Palmyre (44 balises). Ceci représente un parc global de 252 bornes d'orientation.

En plus de ces 6 sites permanents, la collectivité a également réalisé une cartographie spécifique « course d'orientation » sur un secteur forestier dans la commune de Les Mathes entre l'hippodrome et le Zoo de la Palmyre. Cette zone est plutôt dédiée à une pratique sportive.

Ces sites sont ouverts au grand public et les éléments nécessaires à la pratique peuvent s'obtenir par téléchargement, soit pour des séances types, soit à créer.

### LA RANDONNÉE CANOË-KAYAK



Cette offre, encore marginale, et à cheval entre les activités nautiques et les activités de pleine nature, est constituée d'un parcours canoë sur la rivière la Seudre en eau douce, cas unique sur le territoire.

Entièrement aménagé avec 3 accès à l'eau, le parcours représente un linéaire de 8 km avec deux départs possibles et est ouvert aux particuliers, soit par leurs moyens propres, soit par le biais de clubs qui peuvent louer le matériel et encadrer des sorties.

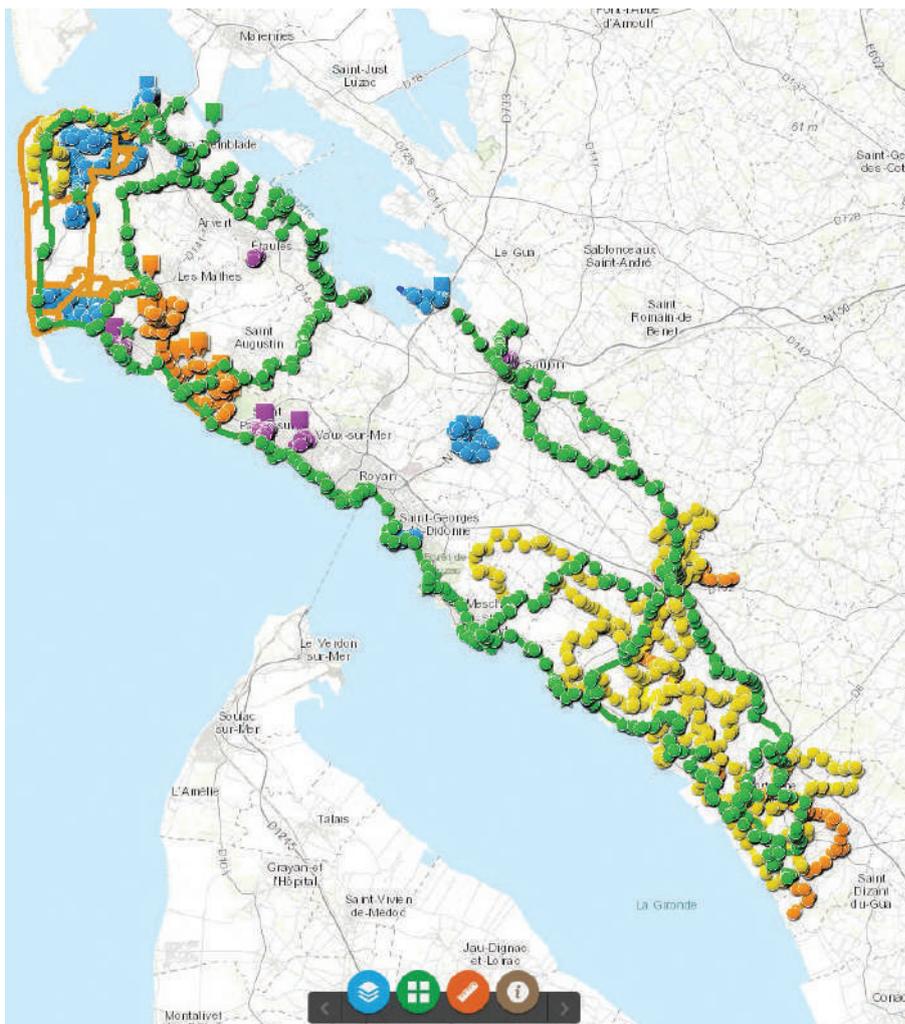
## 5.5.3 Un engagement marqué de la CARA

Avec une offre importante et développée de manière équilibrée sur le territoire, la CARA a marqué son engagement en créant au global presque 800 km de linéaires divers (791 km). La collectivité s'est également donné les moyens de maintenir à niveaux toutes ces infrastructures linéaires ou sites en se dotant des moyens nécessaires. Le service chargé de cette gestion dispose en effet d'un agent d'entretien à temps plein qui annuellement vérifie l'ensemble de cette offre.

En parallèle, la compétence Système d'Information Géographique (SIG) est venue renforcer l'organisation de travail et permet, grâce à un outil informatique dédié, d'inventorier, dater et archiver toutes les opérations de vérifications effectuées sur le terrain quasi en temps réel. Cette WebSIG est également disponible en l'état pour le grand public.

Lien vers la cartographie interactive :  
<https://carto.agglo-royan.fr/rando>

### Extrait outil informatique dédié



Source : CARA



©CARA - G. Guiral

Cet outil constitue au final un élément fort de la pérennisation de l'offre, donc le socle est le suivi régulier des infrastructures. Tous les circuits et leurs mobiliers ou marques de balisage sont géolocalisés et sont renseignés par une date de dernière vérification. Ceci permet d'engager une totale traçabilité et une véritable démarche qualité envers les usagers susceptibles de rencontrer sur le terrain des problèmes d'orientation ou de dégradation.

En complément, la CARA a renforcé son engagement en organisant des événements, devenus des rendez-vous annuels, en lien avec ces itinéraires ou leur développement, à savoir à l'heure actuelle :

- Un événement vélo qui rassemble près de 500 participants (septième édition en 2019). Cette manifestation a suivi le développement des itinéraires vélo loisirs dans le territoire et a contribué à les promouvoir. La première édition en 2013 avait comptabilisé 70 participants.
- Un événement lié à l'itinérance équestre qui lui rassemble une centaine de randonneurs montés et/ou attelés. Cet événement accompagne le développement et la structuration de l'offre de services de la Route des Cardinaux entre Floirac et Cozes.

## 5.5.4 L'audit des pratiques et perspectives

Dans le cadre d'un audit sur ces activités réalisées avec un cabinet privé, la CARA a voulu clarifier le positionnement de cette offre et définir une stratégie d'action à venir.

<b>ATOUS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une offre d'itinéraires répertoriés, gérés et balisés par la CARA.</li> <li>• Un service dédié et des moyens humains à la CARA pour assurer ce service, ce qui est rare et précieux.</li> <li>• Un suivi par SIG de chaque balise et de chaque équipement, assurant précision et traçabilité.</li> <li>• Une offre généreuse dans les pratiques traditionnelles.</li> <li>• Un territoire de contrastes riche en possibilités.</li> <li>• Recherche d'information importante par les pratiquants au vu du nombre de téléchargements.</li> <li>• La marque « Détours à » déposée par la CARA, mêlant balade et culture.</li> <li>• La filière équestre : un poids économique important.</li> </ul>
<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un manque d'équipements dans les pratiques novatrices.</li> <li>• De nombreuses propositions mais très peu de promotions/ diffusions.</li> <li>• Pas assez de collaborations entre les acteurs locaux pour mettre à jour les nouvelles offres.</li> <li>• Un territoire assez plat qui limite la pratique de certaines activités.</li> <li>• Peu d'offres de balades encadrées.</li> <li>• Gros manque de continuité dans les itinéraires (pédestre, équestre, vélo).</li> <li>• Manque les PR (Petite Randonnée) dans l'inventaire de la CARA.</li> <li>• La pratique handisport et sport adapté dans les activités de pleine nature n'est pas présente sur la CARA.</li> </ul>

### OPPORTUNITÉS

- Les itinéraires européens comme la Vélodyssée ou la route d'Artagnan.
- Les itinéraires nationaux comme le GR4 ou le Canal des deux mers.
- Les itinéraires connus mondialement comme le chemin de Saint Jacques de Compostelle.
- Le plan national de développement des mobilités douces.
- les bases nautiques de la CARA et l'hippodrome (potentiellement bases d'accueil des activités de pleine nature).
- Existence d'une zone Natura 2000 valorisable en termes de promotion et en termes d'animation/information.
- Présence de nombreux lieux où la pratique bien-être pourrait être installée.

### MENACES

- La difficulté à pratiquer en zone protégée (forêt de la Coubre).
- La cohabitation entre les différents utilisateurs.
- Incompatibilité entre la chasse et les autres activités.
- La non reconnaissance officielle du département pour la dérivation de Saint-Jacques de Compostelle.
- Réglementations sur les moyens de locomotion électrique.
- Le manque d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée à jour.
- Manque un parcours « course d'orientation » au lycée Cordouan où elle est très pratiquée par les élèves.

Les axes de travail identifiés à ce jour, organisés en 5 thématiques, sont les suivants :

#### **AXE 1 - S'insérer pleinement dans la stratégie touristique et son ambition :**

« *Bien vivre une VILLEGIATURE active dans toutes ses PRATIQUES sur tout le territoire TOUTE L'ANNEE, dans un cadre de vie préservé et ressourçant* »

- Valoriser dans le plan d'action la notion de villégiature ACTIVE.
- Mixer les pratiques « pleine nature » avec les pratiques culturelles et gastronomiques à l'image des randonnées gourmandes.
- Développer les itinéraires en bordure et autour de la Seudre avec continuités depuis les littoraux.
- Favoriser les organisations d'événements en ailes de saison.

#### **AXE 2 - Une culture activités de pleine nature à construire et promouvoir :**

- Affirmer un territoire « Outdoor ».
- Favoriser l'apprentissage des pratiques.
- S'appuyer sur les retraités pour faire aimer le sport et les activités de pleine nature aux plus jeunes (et aux actifs).
- Faire les connexions entre les « figures » du territoire et les activités de pleine nature.

#### **AXE 3 - Faciliter les pratiques tout en préservant la nature :**

- Fabriquer/construire un territoire réellement d'activités de pleine nature.
- Aménager les lieux de pratique d'activités de pleine nature en les rendant accessibles et accueillants organisant les fréquentations dans le respect de l'environnement.
- Pouvoir se rendre sur les lieux de pratique facilement.
- Aménager les continuités et les liaisons entre les sites de pratique, entre les boucles, entre les boucles et les sites de visites touristiques (ex. : Mornac-sur-Seudre, Talmont-sur-Gironde, Mortagne-sur-Gironde, ...).

#### **AXE 4 - Promouvoir des événements qualitatifs en ailes de saison :**

- S'appuyer sur les événements créés ou organisés par la CARA pour faire connaître les équipements
- S'appuyer sur des événements existants (ex. : Trail de Royan).
- Créer de nouveaux événements innovants (ex. : Compétition de drones).

**AXE 5 - Améliorer la coordination entre structures et clarifier les rôles et compétences de chacun :**

- Distinguer aménagement, entretien, maintenance et animation.
- Fluidifier les informations, les projets et les actions entre entités publiques (Département, CARA, Communes, Services Etat, ONF) et entre entités publiques et privées (acteurs professionnels, mouvement sportif, CARA).

**5.6****La CARA : un territoire nautique****5.6.1****Un contexte naturel favorable au nautisme**

Dans Avec plus de 100 kilomètres de littoral, le territoire de la CARA est sans conteste un territoire nautique.

Il est ouvert vers l'océan Atlantique qui façonne des vagues propices aux sports de glisse et également bordé de deux estuaires, la Gironde et la Seudre.

La Gironde, le plus grand estuaire d'Europe, constitue un espace d'aventure et de découverte d'exception favorable à toutes les formes de pratique. Profond de plus de 100 km, sa rive droite délimite la Saintonge et sa rive gauche le Médoc. L'embouchure est signalée aux marins par le célèbre phare de Cordouan.

La Seudre, entre l'estuaire de la Charente et celui de la Gironde, contient le plus grand bassin ostréicole français. Bien abrité des vents du large par l'île d'Oléron, cet estuaire recueille les eaux douces du petit fleuve, la Seudre, qui, mêlées à celles de l'océan, constituent le réservoir idéal pour la culture de l'huître. Cet espace représente également un terrain idéal pour la pratique nautique et accueille chaque année depuis plus de vingt ans la Remontée de la Seudre.

Cette péninsule composée de terre et d'eau, propose tout au long de son territoire, des services et des loisirs tirant le meilleur parti des vagues, des plans d'eau, des espaces naturels, des plages et du vent.

**5.6.2****L'offre d'activités nautiques légères actuelle**

Aujourd'hui, ce sont 32 organisateurs d'activités nautiques qui, du loisir au sport de haut niveau, offrent toute l'année un large panel de disciplines sur l'eau : voile légère, voilier, char à voile,

kite-surf, sauvetage sportif, surf et disciplines associées, stand-up paddle, canoë-kayak, marche aquatique, plongée, jet-ski, ski nautique, wakeboard, bouée tractée et flyboard.

## 5.6.3 Un fort engagement de la CARA

Les premières actions de la CARA ont débuté en 1995 par un programme de voile scolaire, puis le projet s'est étoffé au fil des différentes politiques nautiques qui ont conduit au déploiement de quatre schémas de développement nautique entre 2007, 2009, 2012, 2015, 2015, 2017 puis entre 2018 et 2020.



Base nautique. ©Mélanie Chaigneau

L'objectif du schéma nautique est de favoriser la découverte et la pratique des sports nautiques pour le plus grand nombre de jeunes du territoire de la CARA. Il propose des actions cohérentes et graduelles qui suivent les enfants du plus jeune âge jusqu'à la vie adulte. En effet, la transmission d'une culture maritime aux élèves, cœur de cible de ce schéma, est le pilier d'une stratégie nautique durable.

Le déploiement de ce projet de développement se fait selon les axes suivants :

1. La mise en œuvre d'activités nautiques scolaires visant les CE2, CM1 et CM2 des écoles primaires du territoire.
2. L'optimisation d'une pratique sportive accompagnant les projets de développement des écoles de sport des clubs nautiques, et le déploiement local d'une antenne du Pôle d'Entraînement Régional de voile.
3. La formation de jeunes moniteurs issus des deux premiers programmes.
4. La communication sur l'identité nautique du territoire.
5. La mise en œuvre d'actions visant à associer le développement du nautisme à une gestion durable de l'environnement.
6. La mise en œuvre d'actions visant à rendre les activités nautiques accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les quatre précédents schémas de développement nautique ont contribué à :

- Rendre accessible les activités nautiques à tous les jeunes scolarisés dans les écoles primaires du territoire.
- Faciliter l'accès des jeunes aux écoles de loisirs et aux écoles de sport des clubs nautiques.
- Dynamiser le secteur compétitif fédéral pour permettre aux sportifs d'évoluer du niveau départemental jusqu'au niveau national.
- Mettre en œuvre les sections sportives voile au collège et au lycée.
- Augmenter le niveau de qualité du matériel.
- Identifier une équipe de compétiteurs «Rohan Atlantique».
- Soutenir les projets des sportifs de haut niveau licenciés sur le territoire.
- Faciliter l'accès à la formation des jeunes moniteurs de voile.
- Favoriser l'organisation d'événements nautiques.

Mais également à :

- Sauvegarder et valoriser les sites de pratique.
- Créer de nouveaux équipements et de nouvelles activités.
- Créer et pérenniser des emplois.
- Favoriser la synergie entre les organisateurs d'activités nautiques pour tendre vers une mutualisation des moyens humains, matériels et organisationnels.



Nautisme scolaire. ©Papeau

Ces politiques nautiques prouvent le fort engagement de l'intercommunalité, et le soutien d'un nautisme accessible à tous, en collaboration avec les organisateurs d'activités nautiques du territoire.

Les centres nautiques sont des outils importants pour répondre aux enjeux d'accessibilité de tous à la découverte et la pratique du nautisme toute l'année. Des initiatives ont participé au développement d'un réseau d'acteurs du nautisme sur le territoire de la CARA : liens avec les clubs et associations, accompagnement de parcours sportifs jusqu'au plus haut niveau, mutualisation des centres de formation du territoire, soutien à l'organisation de manifestations sportives, ...

Le cinquième schéma de développement nautique, en cours de finalisation, s'est structuré sur la base des actions déjà existantes avec un repositionnement des communes au cœur de la démarche, une dimension plus large en termes de nautisme éducatif et de culture maritime des enfants, la mise en tourisme des loisirs nautiques et la mise en œuvre d'appels à projets sur des thématiques à enjeux, pour un nautisme impactant pour le territoire de la CARA.



Remontée de la Seudre. ©CARA - A. Goichon



Base nautique. ©Mélanie Chaigneau

## 5.7 Une offre hospitalière et en médecine insuffisante



Les services médicaux se concentrent sur le cœur d'agglomération de la CARA où sont présents un hôpital et deux cliniques. L'ensemble de ces équipements médicaux a un rayon d'action à l'échelle de la CARA et au-delà. Le territoire est également bien pourvu en établissements accueillant les personnes âgées, 24 maisons de retraite, réparties sur 15 communes pour une capacité d'accueil de plus de 1 700 places. Le territoire compte aussi deux établissements de thalassothérapie et de bien-être très dynamiques basés à Royan et à Saujon.

En matière de professionnels de santé, la CARA compte 89 généralistes répartis sur 16 communes, soit environ 1 médecin pour 1 000 habitants. Le territoire comptabilise également 2 infirmiers pour 1 000 habitants. Ces deux catégories sont les plus importantes des personnels médicaux. Concernant les dentistes, le territoire en compte à peine 1 pour 1 000 habitants.

Au regard de l'échelle nationale, ces taux sont faibles. En effet, en moyenne, la France compte 3 médecins pour 1 000 habitants.

De plus, aucune maternité n'est présente sur le territoire. Les établissements les plus proches se trouvent à Rochefort ou Saintes, ce qui entraîne un temps moyen d'accès de 40 minutes. L'absence d'une maternité sur le territoire de la CARA est une problématique importante pour l'accès aux soins.

## 5.8 Une armature commerciale développée

L'armature commerciale du territoire est importante avec plus de 800 établissements.

Parmi ces infrastructures, les équipements commerciaux d'alimentation sont largement présents sur le territoire. Ils représentent 35 % des commerces, soit plus de 290 entreprises. Les magasins de vêtements représentent 26 % des structures, suivis par les boulangeries à 12 %. L'aire d'attraction des zones d'activités notamment commerciales (hypermarchés) situées sur le cœur d'agglomération est importante

et polarise près de la moitié du territoire, voire la totalité pour les commerces non alimentaires.

À contrario, certains commerces sont peu présents sur la CARA, tels que les magasins d'équipements de la maison ou les magasins de meubles qui représentent respectivement 4 % des commerces. De la même manière, les magasins d'électroménagers et de bricolage sont peu nombreux avec une offre respective de 2 %. (cf. les chiffres sur l'évasion commerciale au chapitre 7 de la partie 1 du rapport de présentation).

## 5.9

# Une offre de services de qualité

L'offre de services aux particuliers<sup>1</sup> est inégale selon les domaines de services. Ils devraient se développer dans les années à venir compte tenu de la croissance démographique et du vieillissement de la population. En effet, les services liés au bâtiment et à la construction sont pour le moment prépondérants sur le territoire de la CARA puisqu'ils représentent pratiquement la moitié des établissements de services aux particuliers (933 établissements sur un total de 2 183).

Aussi, la CARA comptabilise 16 bureaux de poste au total. La moitié des communes disposent ainsi

de leur propre bureau de poste communal, contre seulement 1 bureau de poste pour 4 communes en moyenne à l'échelle de la France métropolitaine. Cela montre que près d'une commune de la CARA sur deux est en capacité de répondre aux besoins de la population locale en termes de services d'envois quotidiens. Par ailleurs, on comptabilise 1 hôtel de police à Royan ainsi que 4 gendarmeries sur la CARA (dans les 4 pôles intermédiaires de Royan, Cozes, La Tremblade, et Saujon) alors que l'on en compte 39 en tout pour les 472 communes du département de la Charente-Maritime. La CARA répond donc de façon satisfaisante aux besoins de la population en matière de sécurité.

## 5.10

# Une couverture numérique inégale

L'accès aux moyens de télécommunications est un facteur déterminant pour l'implantation des entreprises mais aussi des habitants. En matière de téléphonie ou bien d'accès à internet, les habitants de la CARA disposent d'un accès inégal à cette ressource.

Tandis que le cœur d'agglomération est largement pourvu en antennes téléphoniques, les communes en périphérie et notamment le sud du territoire sont en déficit. De plus, 40 % de la population et des entreprises possèdent un accès non satisfaisant à internet.

En effet, les antennes de télécommunication sont inégalement réparties sur le territoire et se concentrent principalement dans le cœur d'agglomération. Royan et ses communes limitrophes (Saint-Georges-de-Didonne et Vaux-sur-mer) qui possèdent 17 des 44 antennes présentes sur le territoire. Les communes au nord et au sud sont moins bien pourvues. Toutefois, si la répartition des antennes est inégale, la répartition du réseau entre la 2G, la 3G et la 4G est plus équilibrée.

Concernant l'accès à internet, 63 % de la population et des entreprises accèdent à un débit supérieur à 8 Mbit/s ce qui est considéré comme « suffisant » pour un accès à internet. En deçà de cet accès, son utilisation devient plus difficile pour les utilisateurs soit 37 % des usagers de la CARA.

<sup>1</sup> Les services aux particuliers rassemblent les services de police et de gendarmerie, les services judiciaires, les services fiscaux, les pompes funèbres, les bureaux de poste, les services liés à la construction et aux bâtiments, les services automobiles, les services d'entretiens à la maison, les services de soins et de beauté, les agences immobilières etc.

Aujourd'hui, la CARA fait de l'aménagement numérique une de ses priorités. Depuis 2016, la CARA bénéficie du Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN). L'objectif est de raccorder l'ensemble des communes du territoire au très haut débit pour 2025.

### Localisation des antennes de télécommunication



Source : CARA

## 5.11 Des équipements techniques en nombre mais présentant des lacunes

Le territoire de la CARA dispose de 17 équipements techniques communautaires déclinés de cette façon :

- 8 déchèteries,
- 5 stations d'épuration,
- 4 gendarmeries et 1 hôtel de police.

Les 5 stations d'épuration sont correctement dimensionnées pour assurer le traitement des eaux usées (y compris en saison estivale). Toutefois, la STEP de la Tremblade est vieillissante et va être redimensionnée à partir de 2018. De plus, la STEP de Les Mathes n'est mise en service qu'une partie de l'année pour répondre à la demande estivale.

Par ailleurs, on comptabilise 1 hôtel de police à Royan ainsi que 4 gendarmeries sur la CARA (dans les 4 communes de Royan, Cozes, La Tremblade, et Saujon) alors que l'on en compte 39 en tout pour les 472 communes du département de la Charente-Maritime. La CARA répond donc de façon satisfaisante aux besoins de la population en matière de sécurité. Toutefois, les locaux sont vétustes ou inadaptés à l'accueil du personnel.

En ce qui concerne les déchetteries, les infrastructures de Chaillevette et de Royan sont saturées. De plus, l'ensemble de ces équipements est à adapter aux besoins futurs de tri à la fois en matière d'évolution réglementaire que dans la pratique des citoyens.

## 6. ÉCONOMIE



### L'ESSENTIEL

- 75 % des emplois dans le secteur tertiaire.
- L'hébergement médico-social et activités sociales, moteurs de l'emploi
- Un emploi soumis à une forte saisonnalité et des conditions d'emploi précaire ;
- Des revenus dépendant principalement des pensions, des retraites et des rentes ;
- Faiblesses des disponibilités foncières et immobilières.

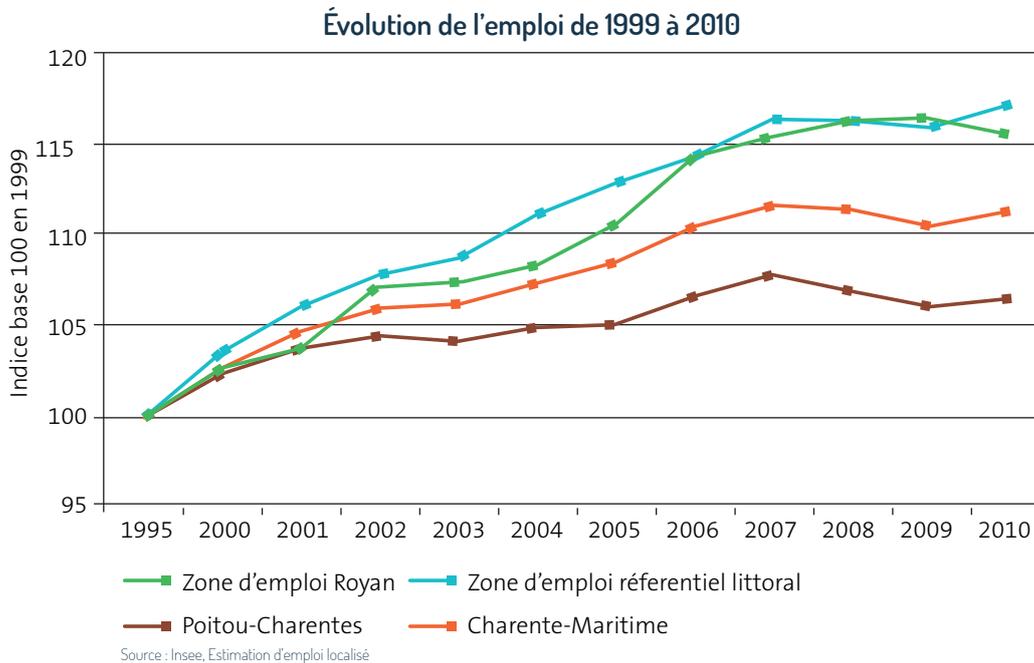
### 6.1

## L'emploi : l'hébergement médico-social et l'action sociale moteurs de l'emploi ces dix dernières années

L'attractivité démographique et touristique se traduit par un dynamisme de l'emploi. Entre 1999 et 2010, l'afflux de population s'est accompagné d'une forte progression de l'emploi (+15,7 %) ; une évolution nettement supérieure à celle constatée

dans l'ex région Poitou-Charentes (+ 6,5 %) ou dans le département (+ 11,4 %), mais globalement comparable au référentiel littoral. En 2010, la zone d'emploi de Royan compte ainsi 27 600 emplois contre 23 800 en 1999.

**UNE PROGRESSION DE L'EMPLOI PROCHE DU RÉFÉRENTIEL LITTORAL, MAIS SUPÉRIEURE À LA RÉGION ET AU DÉPARTEMENT**

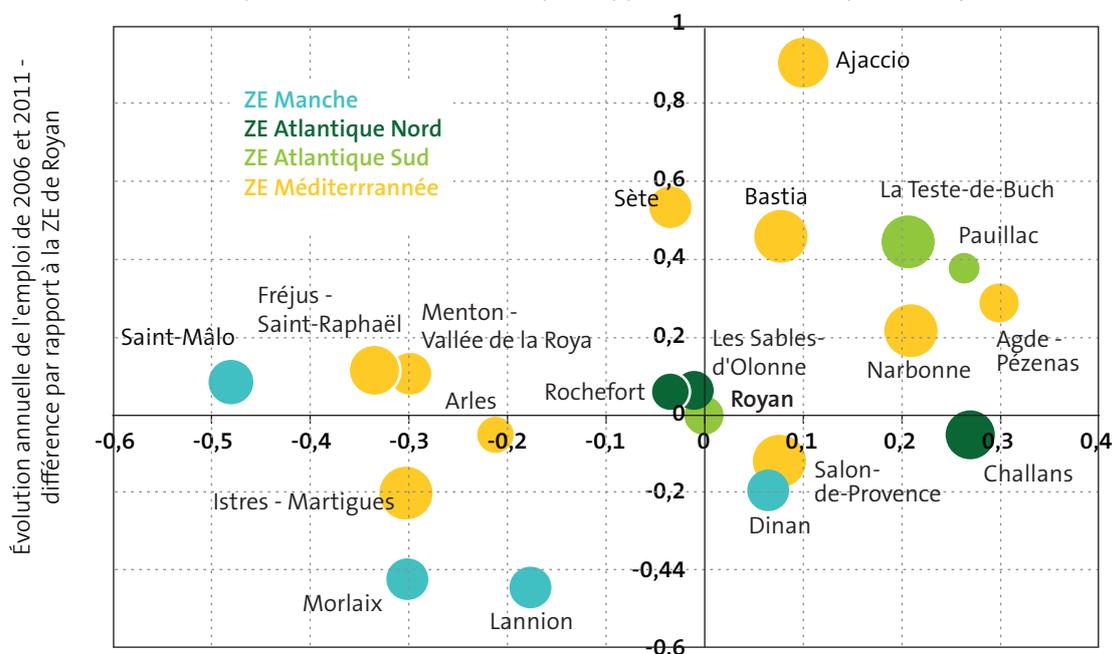


Depuis 2008, l'emploi dans la CARA stagne, conséquence de la crise de 2008 qui a particulièrement exposé le secteur du bâtiment. Il a par exemple progressé nettement moins en moyenne annuelle que dans les zones d'emploi voisines de Pauillac ou de La Teste-de-Buch ou de beaucoup de zones d'emploi de méditerranée dans le référentiel littoral. En revanche, cette croissance est plus importante

que celle observée dans les zones d'emploi de Morlaix et Lannion, et comparable à celle des zones d'emploi voisines de Rochefort, Les Sables-d'Olonne ou encore Challans.

### UNE PROGRESSION DE L'EMPLOI PLUS FAIBLE QUE DANS LES ZONES D'EMPLOI DE PAUILLAC OU DE LA TESTE-DE-BUCH

Évolution de la population et de l'emploi entre 2006 et 2011 pour les zones d'emploi du référentiel littoral par rapport à la zone d'emploi de Royan



Évolution annuelle de la population de 2006 et 2011 - différence par rapport à la ZE de Royan

Source : Insee, Estimations d'emploi localisées, RP 2006, 2011

Tout comme dans l'ensemble du territoire national, le secteur tertiaire représente plus des trois quarts de l'emploi. En 2010, le commerce génère, à lui seul, plus de 4 800 emplois (soit 18,6 % de l'emploi total). Le secteur de l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement regroupe quant à lui 2 700 emplois (soit 10,5 % de l'emploi total). Il s'agit surtout de l'aide à domicile (880 emplois) et de l'hébergement médicalisé pour personnes âgées (620 emplois environ).

La construction représente également une part importante de l'emploi : 10,4 % contre 8,9 % et 7,4 % dans le référentiel littoral et la province. Elle compte 2 700 emplois en 2010.

L'emploi industriel est lui nettement moins présent que dans le référentiel littoral ou en province (6,4 % contre 10,1 % et 14,9 %).

Le secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche regroupe 1 500 emplois, dont 650 emplois pour l'aquaculture en mer. Ce secteur a connu une forte baisse depuis 1999, sa part dans l'emploi total passant ainsi de 9,3 % à 5,9 %. Il reste cependant un secteur spécifique au territoire, tout comme la construction et l'hébergement médico-social et l'action sociale sans hébergement dont la part dans l'emploi est également plus importante que celle observée dans le référentiel littoral.

**LE COMMERCE ET L'ACTION SOCIALE : DES SECTEURS SPÉCIFIQUES  
AVEC UN POIDS IMPORTANT DANS L'EMPLOI**

Part dans l'emploi (en % des effectifs) et spécificité des secteurs



Source : Insee, Recensement de la population 2010

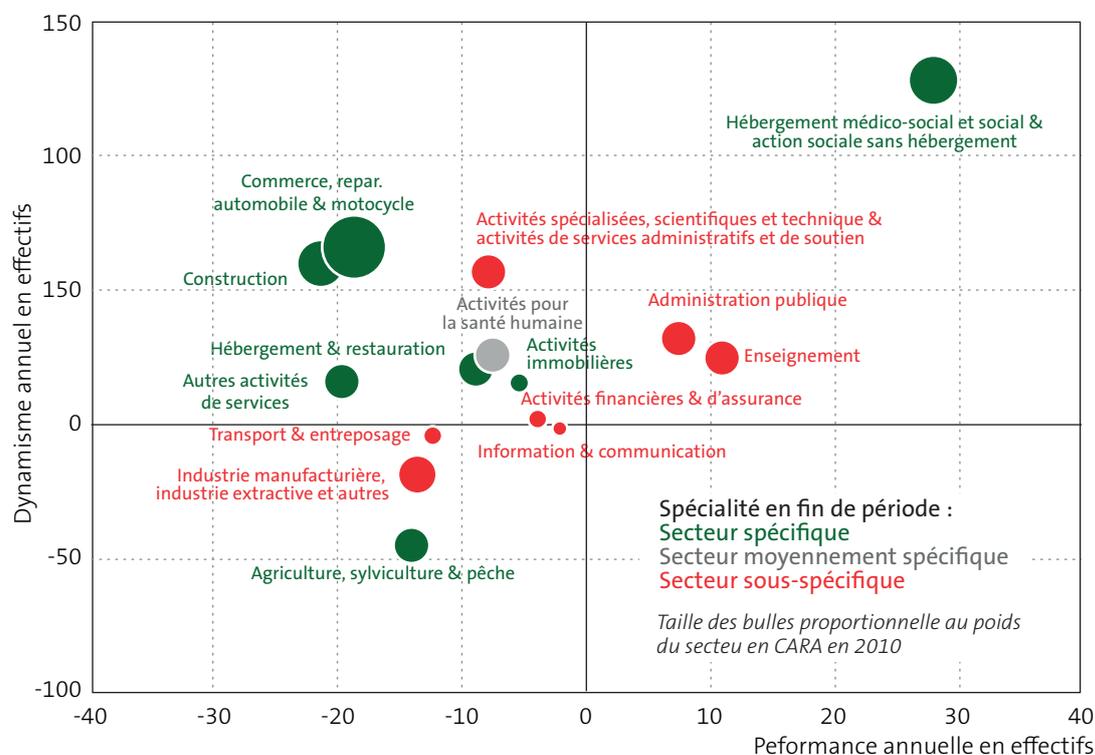
**Note de lecture :** La spécificité d'un secteur est calculée en rapportant la part de ce secteur dans l'emploi de la CARA à cette même part dans le référentiel littoral.

L'hébergement médico-social et les activités sociales sont les moteurs de l'emploi sur la période 1999 - 2010. Plus de 120 emplois y ont été créés chaque année en moyenne. Face au référentiel littoral, la performance de ce secteur est la plus importante, avec environ 30 emplois de plus qu'il n'y en aurait s'il avait

évolué comme dans le référentiel. Les secteurs du commerce, des transports et de l'hébergement-restauration apportent environ 80 emplois supplémentaires par an sur la période. Cependant, l'emploi dans ces secteurs augmente moins fortement que dans le référentiel littoral.

## L'HÉBERGEMENT MÉDICO-SOCIAL ET L'ACTION SOCIALE, MOTEUR DE L'EMPLOI ENTRE 1999 ET 2010

### Évolution de la population et de l'emploi entre 2006 et 2011 pour les zones d'emploi du référentiel littoral par rapport à la zone d'emploi de Royan



Source : Insee, RP 1999 et 2010

**Note de lecture :** La taille des bulles indique le poids du secteur dans la CARA en 2010. Le secteur du commerce est le plus important en termes d'emploi. La couleur des bulles indique la spécificité des secteurs vis-à-vis du référentiel : par exemple, l'agriculture, sylviculture et pêche sont spécifiques vis-à-vis du référentiel.

La position des bulles selon l'axe vertical (le dynamisme) indique le nombre d'emploi créé en moyenne par an dans ce secteur dans le territoire de la CARA entre 1999 et 2010. Ainsi, 120 emplois ont été créés chaque année en moyenne dans le secteur de l'hébergement médico-social et les activités sociales. Le second axe, horizontal (la performance), indique le gain ou la perte d'emplois par rapport au référentiel littoral. Ainsi, le secteur de l'hébergement médico-social et de l'action sociale a gagné presque 30 emplois de plus que s'il avait évolué de la même façon que dans le référentiel littoral.

Exemple : Entre 1999 et 2010, le secteur de l'agriculture, sylviculture et de la pêche a connu une destruction d'emploi (dynamisme sur l'axe vertical). De plus, il a connu une perte d'emploi plus importante que s'il n'avait évolué comme l'emploi du référentiel (performance sur l'axe horizontal). Il s'agit donc d'un secteur peu dynamique et moins performant sur cette période.

## 6.2

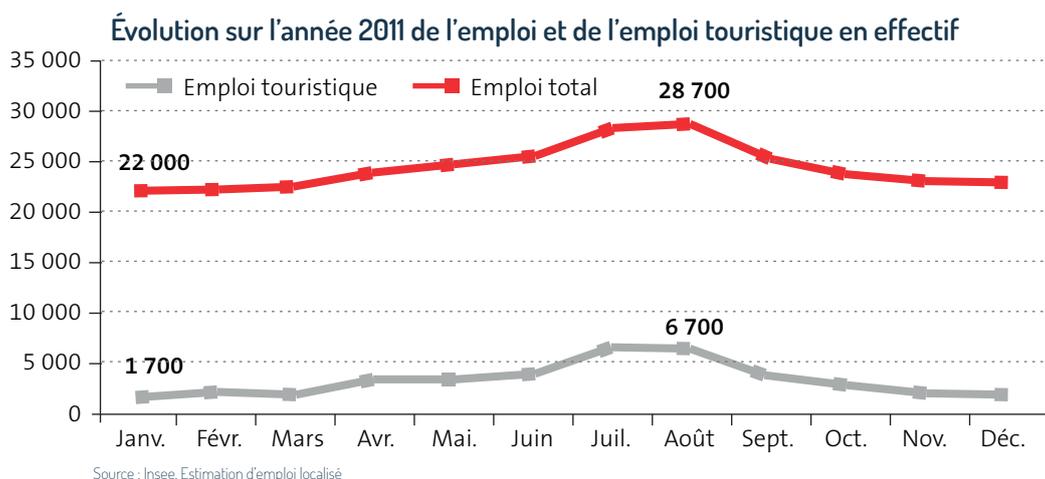
# Une économie dépendante du tourisme

La CARA est un territoire très touristique. Ainsi, l'emploi de la CARA est soumis à une forte saisonnalité au cours de l'année : en 2011, il varie de 22 000 en janvier à 28 700 en août.

L'emploi touristique, générateur de cette saisonnalité, représente en moyenne 13 % de l'emploi

total contre 9 % dans le référentiel littoral ou 7 % en Charente-Maritime, et jusqu'à 2 % durant la haute saison en été (contre respectivement 14 % et 11 %). Le tourisme génère ainsi plus de 6 700 emplois au plus fort de l'été contre 1 700 en basse saison. Une partie non négligeable de l'emploi lié au tourisme perdure donc toute l'année dans le territoire de la CARA.

### L'EMPLOI TOURISTIQUE REPRÉSENTE PRÈS D'1 QUART DE L'EMPLOI EN ÉTÉ



### ÉVOLUTION DE LA PART DE L'EMPLOI TOURISTIQUE DANS L'EMPLOI EN 2011 (EN %)

	MOYENNE ANNUELLE	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
CA Royan Atlantique	13,4	7,6	8,1	9,0	12,9	14,1	15,8	22,9	23,2	14,4	11,1	8,7	7,9
Référentiel littoral	8,5	5,1	5,4	5,9	7,7	8,7	10,0	13,6	13,8	9,6	7,4	6,3	6,1

Sources : Insee, Estimation d'emploi localisé - DADS 2011

Parmi les salariés travaillant sur le territoire de la CARA, 2 800 ont un contrat commençant après le 15 juin et se terminant avant le 15 septembre. Ces contrats saisonniers sont le plus souvent des contrats de courte durée (2 mois en moyenne) et moins bien rémunérés (salaire horaire net médian de 8,1 euros contre 8,8 euros pour l'ensemble des contrats sur la CARA). Ils concernent principalement des jeunes âgés de moins de 25 ans qui représentent 3 saisonniers d'été sur 4. La restauration et l'hébergement touristique concentrent 48 % des contrats saisonniers d'été, le commerce 23 %. Ces emplois saisonniers sont occupés pour moitié par des habitants de la CARA et pour 30 % par des habitants du reste de la Charente-Maritime.

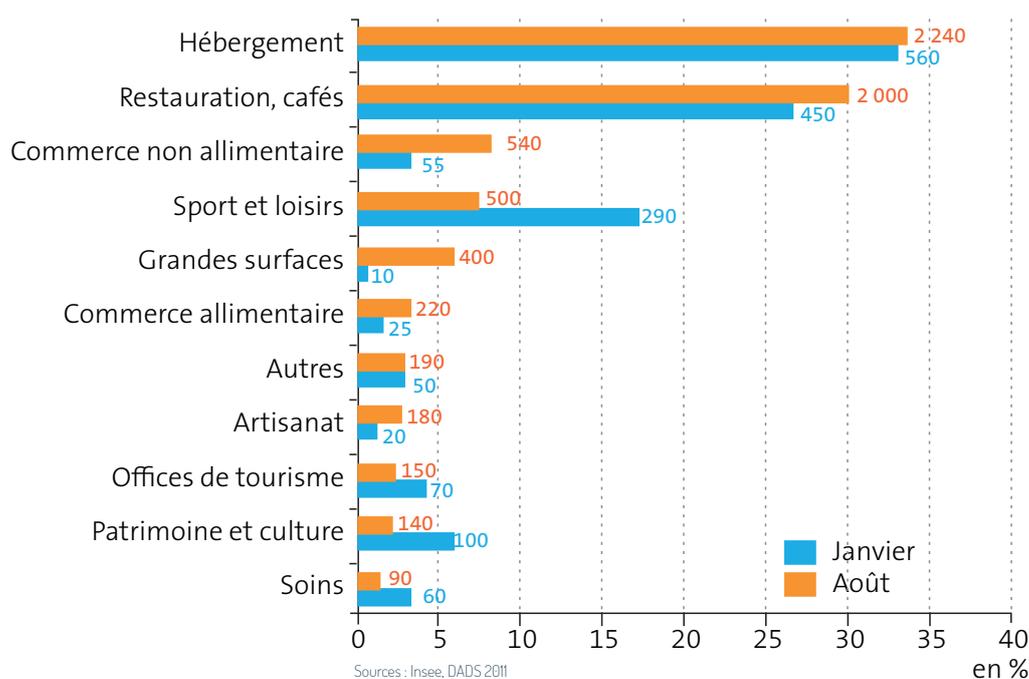
Le secteur de l'hébergement concentre jusqu'à 2 240 emplois en haute saison et la restauration 2 000 personnes (soit plus de 6 emplois touristiques sur 10 à eux deux). Les secteurs du commerce non alimentaire et alimentaire repré-

sentent 760 personnes en haute saison et les grandes surfaces 400 emplois (soit à eux deux plus d'un quart de l'emploi touristique). En basse saison, les activités de sport et loisirs et de patrimoine et culture (zoo de la Palmyre et de casino Royan et La Tremblade) rassemblent un nombre notable d'emplois (390 emplois à eux deux en basse saison).

L'économie de la CARA est donc dépendante du tourisme, lequel offre des contrats à de jeunes salariés même s'ils sont peu rémunérateurs. De plus, les secteurs de la restauration et l'hébergement touristique (capacité de 60 000 lits dans les campings et de 2 300 lits dans les hôtels) sont fortement liés aux aléas climatiques et à ceux de la conjoncture économique nationale et internationale. En revanche, les casinos, moins soumis aux aléas météorologiques, assurent une stabilité de l'emploi tout au long de l'année.

### LA RESTAURATION ET L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE, PRINCIPAUX VECTEURS DE L'EMPLOI TOURISTIQUE

Part des principaux secteurs dans l'emploi touristique et effectifs en août et janvier 2011



## 6.3

# Une sphère présentielle importante

L'économie de la CARA est tout particulièrement destinée à satisfaire les besoins de la population présente (résidents, touristes et excursionnistes). Elle est donc à dominante présentielle.

*La « sphère présentielle » est l'ensemble des activités mises en œuvre sur un territoire pour la production de biens et de services destinés à satisfaire les besoins des populations présentes, résidentes ou de passage (touristes). L'évolution de l'emploi présentiel est donc liée à l'évolution de la population présente.*

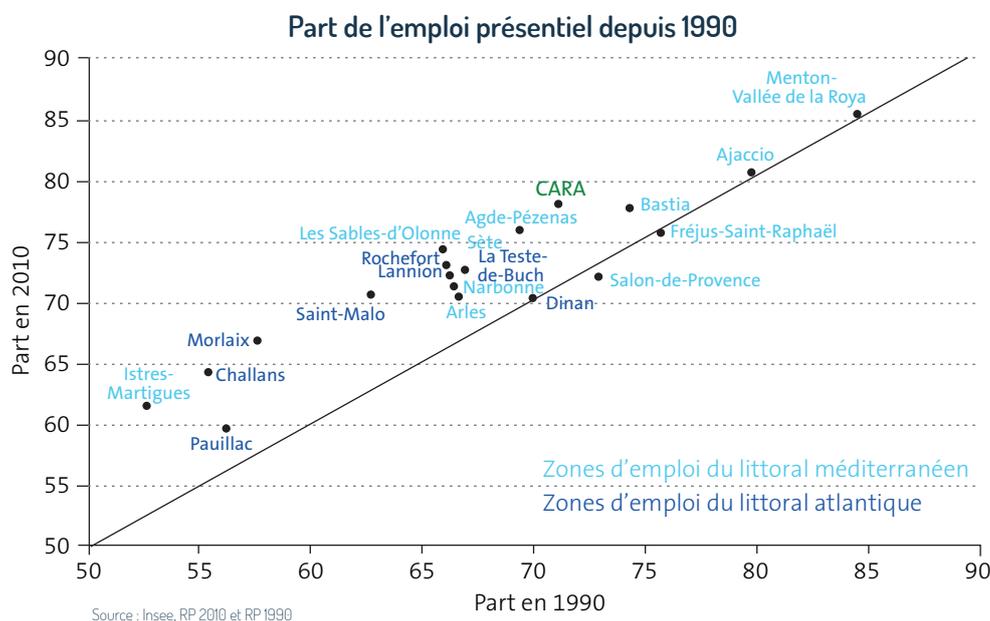
*L'économie présentielle concerne les activités orientées vers les marchés locaux. Parmi les principales activités, figurent l'éducation, la santé et l'action sociale, l'administration, la construction, l'hôtellerie et la restauration, les activités financières, le transport de voyageurs. Les activités ne relevant pas de cette sphère sont dites non présentielles ou « productives ».*

*L'économie non-présentielle regroupe les activités qui produisent des biens majoritairement orientés vers les marchés extérieurs au territoire ainsi que les activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. On y trouve notamment l'agriculture, la plus grande partie de l'industrie, le commerce de gros, le transport routier, les services aux entreprises, les activités liées à l'énergie.*

En 2010, cette sphère regroupe plus de 20 000 emplois, soit 78 % des emplois occupés contre 72 % dans le référentiel littoral et 67 % en province. Comme dans la majorité des zones d'emploi du référentiel littoral, la part de l'emploi présentiel a fortement augmenté ces dernières décennies.

La forte orientation présentielle de l'économie se traduit par un poids plus faible du système productif, et en son sein, par une faible part de l'industrie : 6 % contre 10 % dans le référentiel littoral et 15 % en province. L'économie présentielle est un facteur de stabilité pour un territoire. Elle permet la captation de revenus extérieurs et n'est pas exposée au processus de compétition mondiale car elle n'est pas délocalisable. Cependant, elle présente l'inconvénient d'offrir des emplois moins rémunérateurs et plus précaires que l'économie productive, principalement en raison de la saisonnalité du tourisme et de niveaux de qualification plus faibles.

## FORTE CROISSANCE DE LA SPHÈRE PRÉSENTIELLE DEPUIS TRENTE ANS



## 6.4 Des revenus dépendant principalement des pensions

Contrairement au référentiel littoral et à la province, les revenus des habitants de la CARA dépendent principalement des pensions, des retraites et des rentes (43,8 % des revenus), du fait du nombre important de retraités. Les revenus salariaux arrivent eux en second (38,9 % des revenus). Avec la forte part d'actifs non-salariés (4 900 personnes soit 20 % des actifs), la part des revenus des professions non salariées est plus importante que dans le référentiel littoral. Comparativement aux zones d'emploi du référentiel littoral, celle de Royan se démarque par la plus faible part des salaires dans les revenus fiscaux, et à l'inverse, la plus forte part des pensions et retraites).

Sur la période récente, l'arrivée de nouveaux retraités d'Île-de-France contribue au relèvement du niveau moyen des revenus de la CARA. Ceci peut représenter un facteur positif pour l'économie, grâce au développement du commerce de proximité et des services à la personne. À plus long terme, et compte tenu de sa courbe démographique, l'évolution du niveau des retraites et des pensions sera déterminante pour la CARA.

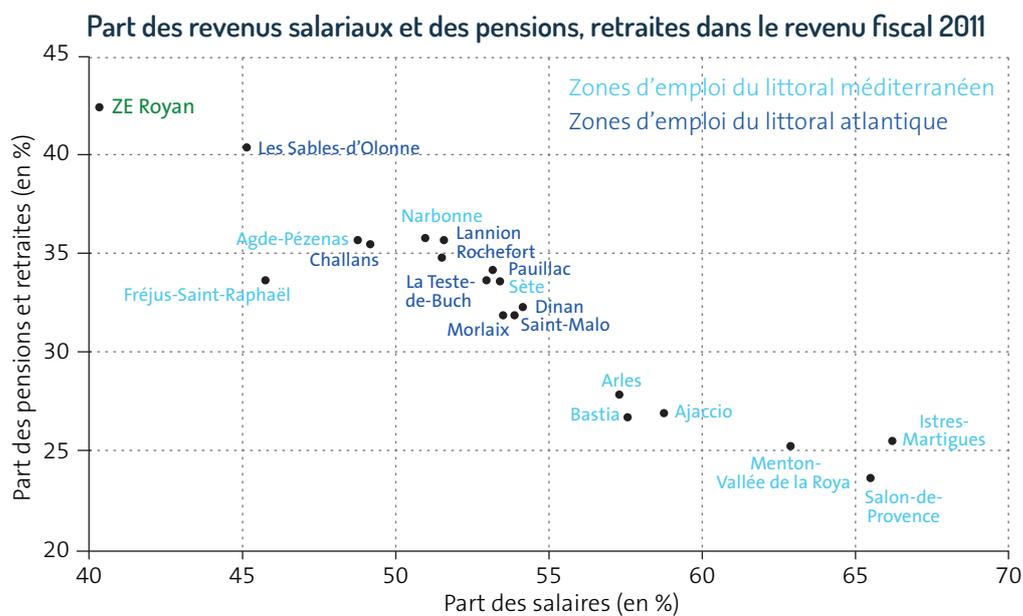
DES REVENUS DÉPENDANT EN MAJORITÉ DES PENSIONS ET RETRAITES

COMPOSITION DU REVENU FISCAL DES MÉNAGES EN 2011

	CA ROYAN ATLANTIQUE	RÉFÉRENTIEL LITTORAL	FRANCE DE PROVINCE
Revenus salariaux	38,9	53,9	61,1
<i>dont indemnités chômage</i>	2,8	3,2	3
Revenus des professions non salariées	8,3	6,7	6
Pensions, retraites et rentes	43,8	32	26,7
Autres revenus	9	7,5	6,1

Source : Insee et DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011

PART DES RETRAITES : LA CARA SE DÉMARQUE DES AUTRES TERRITOIRES



Source : Insee et DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011

## 6.5

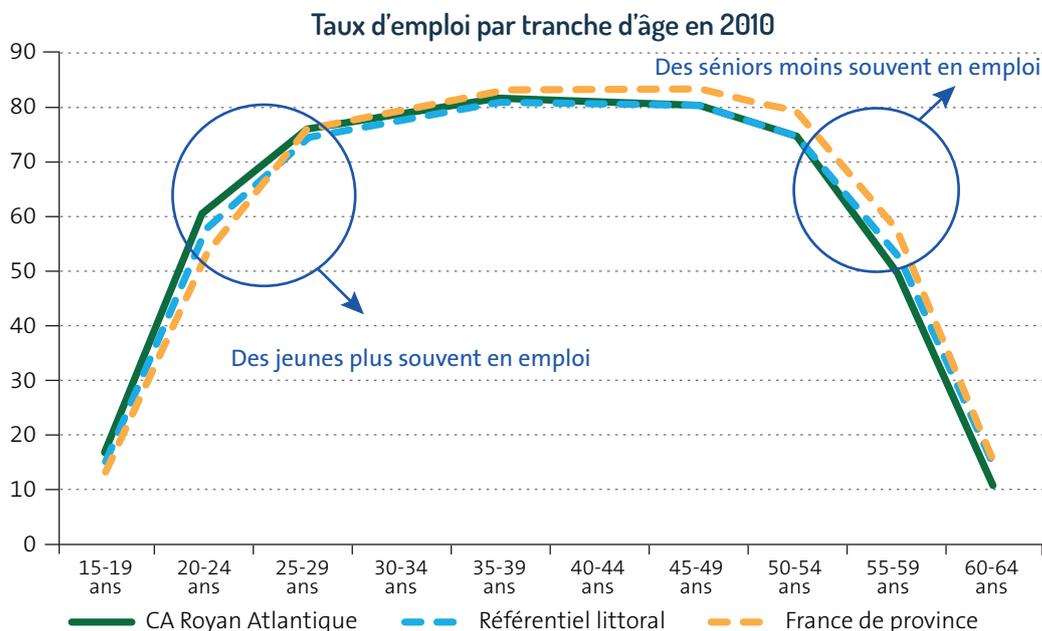
## Les jeunes occupent plus souvent un emploi que les seniors

La population de la CARA est moins souvent en emploi que les référentiels. Le taux d'emploi des 15-64 ans est de 57,3 %, soit 3 points de moins que le référentiel littoral et 6 points de moins que la province.

Dans la CARA, les jeunes sont plus souvent actifs et moins souvent étudiants. Le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans est plus élevé que celui du référentiel littoral (35 % contre 34 %). En effet, la spécialisation dans le secteur du tourisme offre sans doute plus facilement un premier emploi aux jeunes.

Mais il incite peut-être moins aux études longues. On observe ainsi que les jeunes de la CARA poursuivent moins d'études : en 2010, parmi les 20-25 ans qui habitaient déjà sur le territoire 5 ans auparavant, 53 % ont le bac contre 58 % dans le référentiel littoral et 64 % en province. Ils sont également moins nombreux à être diplômés post-bac (20 % contre 24 % et 30 %). En revanche, les personnes âgées de 55 à 64 ans sont moins souvent en emploi que dans les référentiels (28 % contre 34 % et 37 % dans les référentiels) et plus souvent au chômage ou inactifs.

### LES JEUNES PLUS SOUVENT EN EMPLOIS QUE LES SÉNIORS



## 6.6

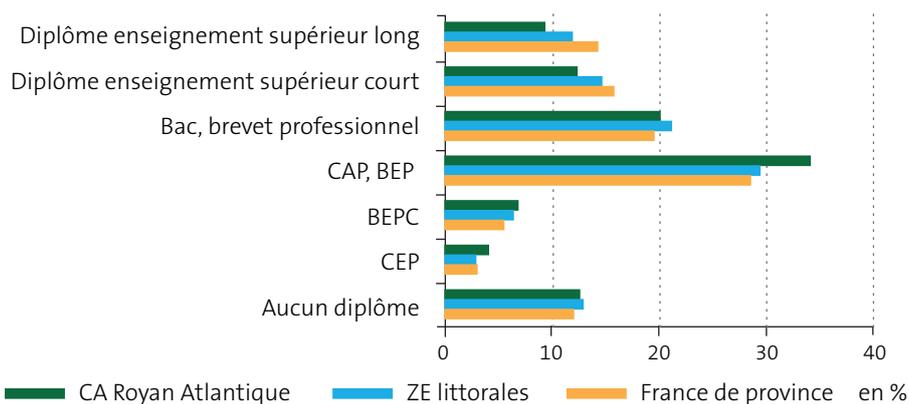
# Une main d'œuvre moins souvent diplômée du supérieur

Conséquence d'un arrêt des études plus précoce, les actifs de la CARA sont moins nombreux à être titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur court (12,5 %) ou long (9,4 %). Ils sont en revanche plus souvent diplômés d'un cycle court, type CAP et BEP (34 % des actifs).

Parmi les plus jeunes de ces actifs, le niveau de diplôme est faible : la part des diplômés du supérieur y est plus faible de 5 à 15 points selon l'âge. Cet écart diminue néanmoins à partir de 55 ans, en raison de l'arrivée massive de personnes âgées plus diplômées sur le territoire.

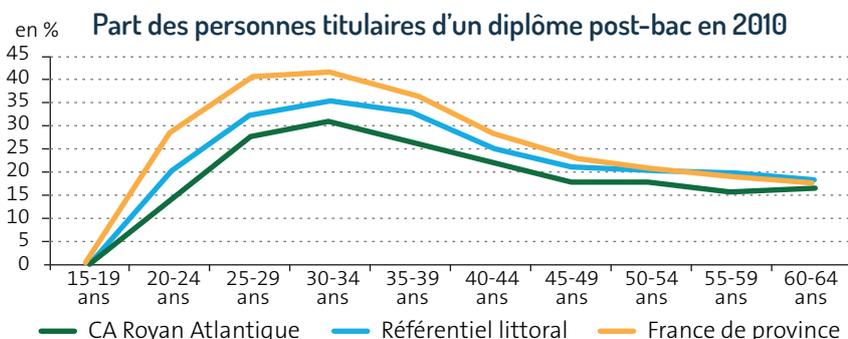
### DES ACTIFS MOINS SOUVENT DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT POST BAC

Diplôme le plus élevé des actifs de 15 ans ou plus en 2010 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2010

### DES JEUNES ACTIFS MOINS SOUVENT DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Si la part des diplômés du supérieur est faible, les jeunes de la CARA sont aussi plus souvent diplômés des filières courtes : 36 % des 20-24 ans ont un diplôme de type CAP ou BEP, contre 26 % dans le référentiel littoral et 21 % en province. Par ailleurs, l'apprentissage est également plus répandu : 8 % des 18-24 ans y ont recours contre 6 % dans le référentiel littoral et en province.

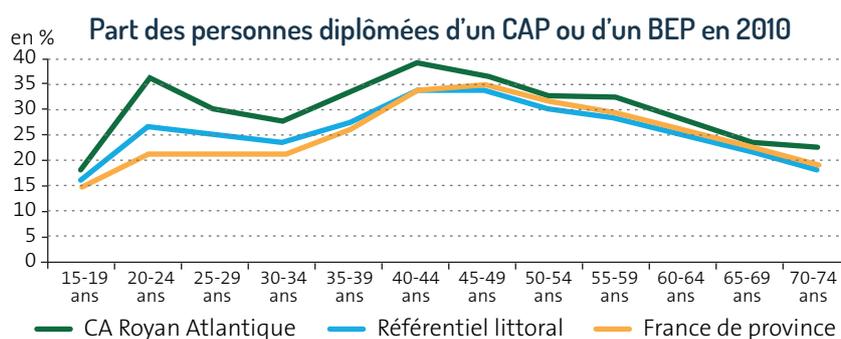
La « faible qualification » de la main d'œuvre (en matière de diplômés du supérieur) peut représenter un frein à l'installation d'entreprises cherchant de la main d'œuvre qualifiée, notamment

des cadres des fonctions métropolitaines. La part de ces fonctions y est logiquement plus faible dans la CARA que dans les référentiels (4 % de l'emploi total contre 5 % et 7 %).

#### LES CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES :

Les cadres des fonctions métropolitaines regroupent les cadres et professions intellectuelles supérieures et les chefs d'entreprises de 10 salariés et plus des cinq fonctions suivantes : Conception-recherche, Prestations intellectuelles, Commerce entreprises, Gestion et Culture-loisirs.

### DES JEUNES PLUS SOUVENT DIPLÔMÉS DES FILIÈRES COURTES



## 6.7

### Des conditions d'emploi plus précaires

Les salariés de la CARA occupent plus fréquemment un emploi précaire (hors CDI et titulaires de la fonction publique) : 17,6 % des salariés contre 15,6 % dans le référentiel littoral en 2010. La plus forte proportion de ces formes particulières d'emploi s'explique par les contraintes saisonnières de l'emploi touristique.

Par ailleurs, les contrats sont plus souvent à temps partiels. 4 300 personnes travaillent à temps partiel, soit 22 % des salariés contre 19 %

dans les référentiels. Ce temps partiel concerne surtout les femmes, notamment les plus âgées. En revanche, les jeunes femmes de la CARA sont moins concernées par le temps partiel que celle des référentiels.

Parallèlement, l'intérim est moins présent sur le territoire, en raison du faible poids du secteur industriel. L'apprentissage et les emplois aidés sont en revanche plus fréquents.

**PLUS DE TEMPS PARTIEL ET MOINS DE CDI**

**COMPOSITION DU REVENU FISCAL DES MÉNAGES**

	CA ROYAN ATLANTIQUE	RÉFÉRENTIEL LITTORAL	FRANCE DE PROVINCE
<b>Conditions d'emploi (en %)</b>			
Titulaires de la fonction publique et CDI	82,4	84,4	84,6
CDD	12,4	10,7	9,9
Intérim	1,1	1,7	2,1
Emplois aidés	1,1	0,8	0,9
Apprentissage et stage	2,9	2,3	2,6
<b>Part du temps partiel (en %)</b>			
Hommes	8,7	6,8	7
15 à 24 ans	16,3	15,9	18,5
25 à 49 ans	5,3	4,5	4,6
50 ans et +	13	8,4	7,8
Femmes	33,4	31,2	31,2
15 à 24 ans	30,1	34	37,2
25 à 49 ans	31,6	30,2	30
50 ans et +	37,7	32,7	32,3
Ensemble des salariés de 15 ans et +	21,7	18,7	18,9

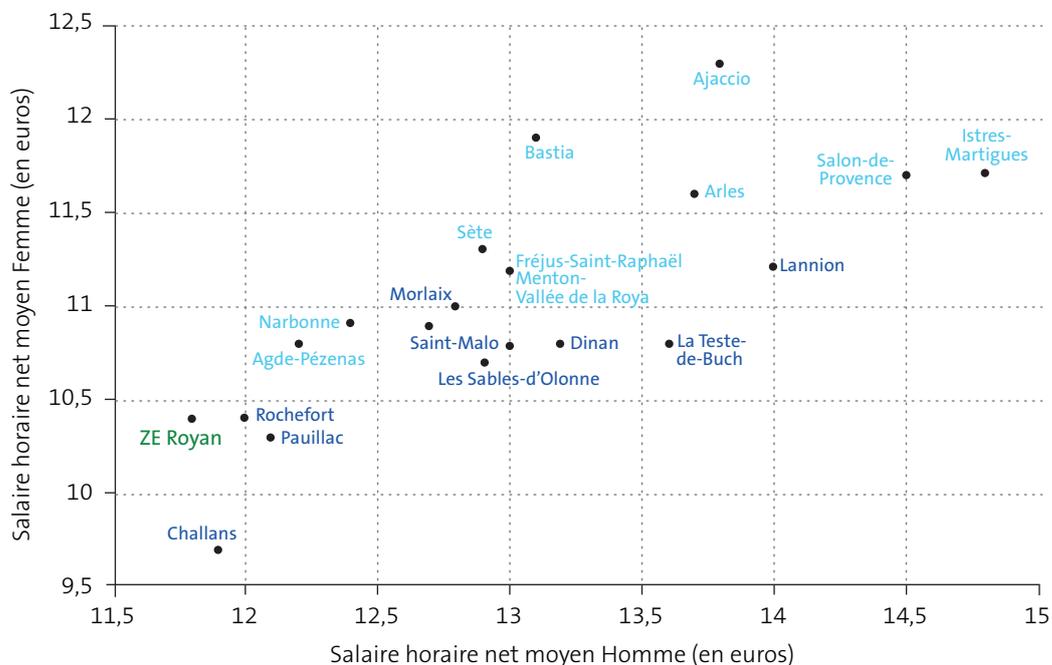
Source : Insee et DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011

Ces formes particulières d'emploi s'accompagnent de rémunérations moins élevées. Dans la zone d'emploi de Royan, le salaire net horaire moyen est de 10,9 euros contre 11,9 dans le référentiel littoral et 12,4 en province.

Vis-à-vis des zones d'emploi du référentiel littoral, celle de Royan se démarque par la faiblesse du niveau des salaires horaires, qui concerne aussi bien les hommes que les femmes. L'écart de rémunération entre hommes et les femmes est moins marqué.

## UN SALAIRE HORAIRE NET MOYEN PARMIS LES PLUS FAIBLES, SURTOUT CELUI DES FEMMES

Salaire horaire net moyen des hommes et des femmes à temps complet en 2010



Source: Insee, DADS 2010

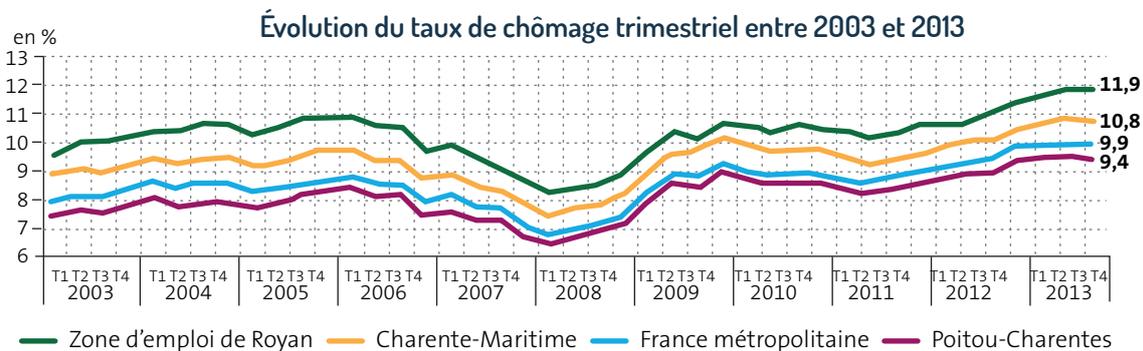
## 6.8

### Un chômage élevé

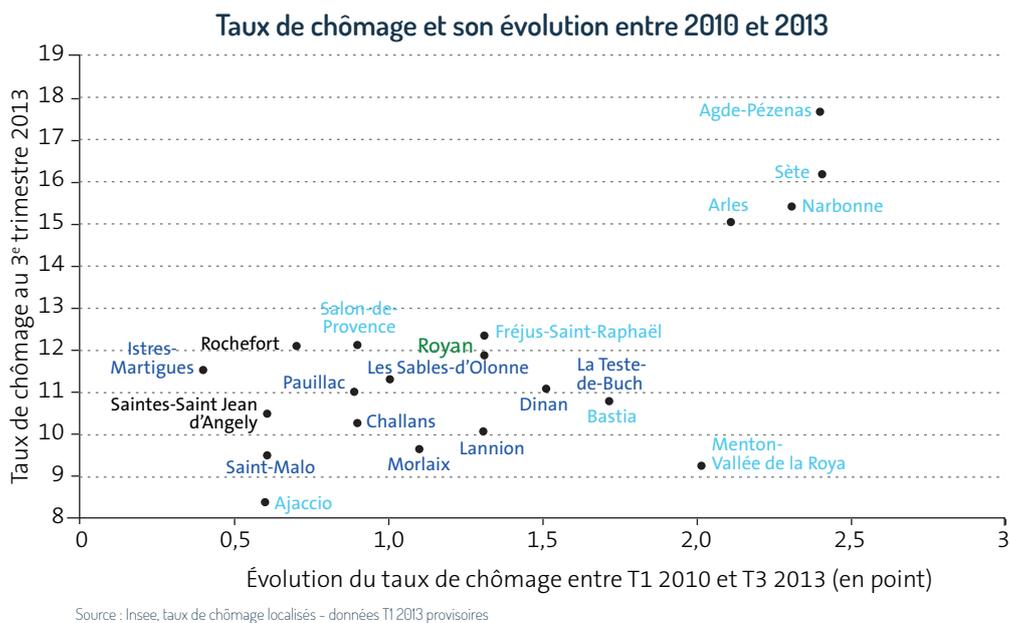
La zone d'emploi de Royan se caractérise par un taux de chômage plus élevé que dans le reste du territoire : 11,9 % au 3e trimestre 2013 contre 9,9 % en France métropolitaine et 9,4 % en Poitou-Charentes.

Parmi les 304 zones d'emploi de Métropole, celle de Royan est la 58<sup>e</sup> à avoir le taux de chômage le plus élevé. Vis-à-vis des zones d'emploi voisines (référentiel littoral atlantique), elle se démarque également par un taux de chômage parmi les plus élevés.

**TAUX DE CHÔMAGE DE LA ZONE, 1 POINT DE PLUS QUE LE DÉPARTEMENT**



**UN CHÔMAGE ÉLEVÉ PARMIS LES ZONES D'EMPLOI VOISINES**



Au 31 décembre 2012, 6 200 personnes étaient demandeurs d'emploi de catégories A, B et C à Pôle Emploi (c'est-à-dire sans emploi ou ayant exercé une activité réduite au cours du mois). Parmi elles, 4 300 étaient demandeurs d'emploi de catégorie A (c'est-à-dire sans emploi et sans activité réduite).

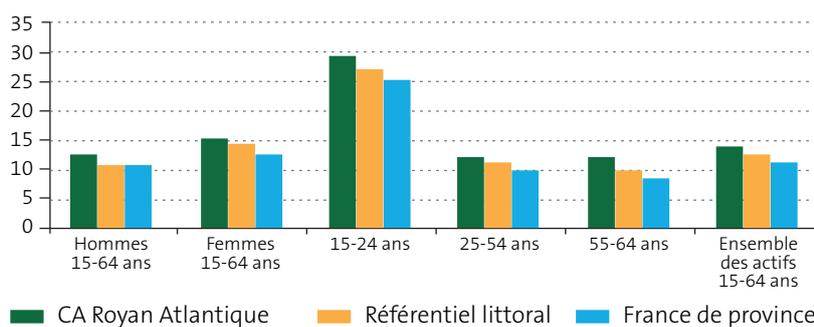
Courant 2012, ce nombre de demandeurs (A, B et C) a fortement augmenté : une hausse de 11 % contre 8 % dans le référentiel littoral et 9 % en province. Cette augmentation concerne surtout les plus de 50 ans (+ 18 % contre + 15 % dans le référentiel littoral) et notamment la population féminine de cette tranche d'âge (+ 21 % contre + 15 %).

Parmi les demandeurs d'emploi, environ 2 000 le sont depuis plus d'un an, en majorité des femmes (1 200 environ), soit une part du chômage de longue durée moins importante dans la CARA qu'en province (38 % contre 40 % en province). Ce chômage de longue durée a également augmenté en 2012 (+ 15 % contre + 14 % et + 13%), surtout chez la population féminine (+ 16 % contre 14 % dans les référentiels).

Comme au niveau national, le chômage dans la CARA touche davantage les plus jeunes et les femmes. Il est plus élevé que dans les référentiels quels que soient l'âge et le sexe.

## UN CHÔMAGE PLUS ÉLEVÉ POUR TOUTES LES CATÉGORIES DE PERSONNES

Taux de chômage 2010 par sexe et âge au sens du recensement de la population



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Le taux de chômage de la CARA se situe dans la moyenne haute des taux de chômage du référentiel littoral. Toutes choses égales par ailleurs, une personne vivant dans la CARA a beaucoup plus de chance d'être au chômage qu'une personne vivant par exemple, à Saint-Malo ou à Dinan.

La possession d'une voiture ou non est un facteur déterminant pour une personne d'être ou ne pas être au chômage dans la CARA, tout comme le niveau de diplôme, le mode de cohabitation et le sexe.

**POSSÉDER UNE VOITURE, UN FACTEUR DÉTERMINANT DU CHÔMAGE**
**MODÉLISATION DE LA PROBABILITÉ D'ÊTRE AU CHÔMAGE**

	PARAMÈTRE ESTIMÉ	NIVEAU DE SIGNIFICATIVITÉ * : 10% ** : 5% *** : 1%	PROBABILITÉ D'ÊTRE AU CHÔMAGE	ÉCART À LA PROBABILITÉ DE RÉFÉRENCE
<b>Individu de référence</b>	<b>-1,5</b>	<b>***</b>	<b>17,8</b>	<b>0,0</b>
<i>Hommes</i>	<i>réf.</i>			
Femmes	0,5	***	25,6	7,8
<i>Moins de 25 ans</i>	<i>réf.</i>			
25-34 ans	-0,7	***	10,1	-7,7
35-44 ans	-1,1	***	6,5	-11,2
45-54 ans	-1,4	***	5,0	-12,7
55 ans et plus	-1,4	***	4,8	-12,9
Brevet ou moins	0,5	***	27,0	9,2
CAP-BEP	0,2	***	21,4	3,7
<i>BAC</i>	<i>réf.</i>			
Diplômé du supérieur	-0,4	***	12,4	-5,4
<i>Vit dans un ménage avec actif occupé</i>	<i>réf.</i>			
Vit seul ou dans un ménage sans actif occupé	0,5	***	26,0	8,2
<i>Ménage motorisé</i>	<i>réf.</i>			
Ménage non motorisé	0,9	***	35,1	17,3
<b>Zones d'emploi</b>				
Agde - Pézenas	0,3	***	23,0	5,2
Ajaccio	-0,3	***	14,2	-3,6
Arles	0,1	***	19,1	1,4
Bastia	-0,2	***	14,4	-3,3
Challans	-0,2	***	14,5	-3,3
Dinan	-0,3	***	14,0	-3,8
Fréjus - Saint-Raphaël	0,0	**	17,1	-0,7
Istres - Martigues	0,0		17,7	0,0
La Teste-de-Buch	-0,1	***	16,6	-1,2
Lannion	-0,2	***	15,1	-2,7
Les Sables-d'Olonne	-0,1	***	16,4	-1,3
Menton - Vallée de la Roya	-0,5	***	11,6	-6,1
Morlaix	-0,2	***	14,9	-2,9
Narbonne	0,2	***	21,0	3,3
Pauillac	0,0		18,0	0,2
Rochefort	0,0		18,3	0,5
<i>Royan</i>	<i>réf.</i>		<b>17,8</b>	
Saint-Malo	-0,3	***	13,7	-4,0
Salon-de-Provence	-0,1	***	16,8	-1,0
Sète	0,2	***	21,3	3,5

Source: Insee, RP 2010

**Champ** : individus actifs résidents dans la zone d'emploi de Royan ou dans l'une de celles constituant le référentiel littoral.

**Note de lecture** : La probabilité d'être au chômage pour l'individu de référence (à savoir un homme de moins de 25 ans résidant dans la zone d'emploi de Royan, ayant le bac, vivant dans un ménage motorisé avec au moins un actif occupé) est de 17,8 %. Toutes choses égales par ailleurs, s'il vivait dans un ménage non motorisé sa probabilité d'être au chômage aurait été de 35,1 %.

## 6.9

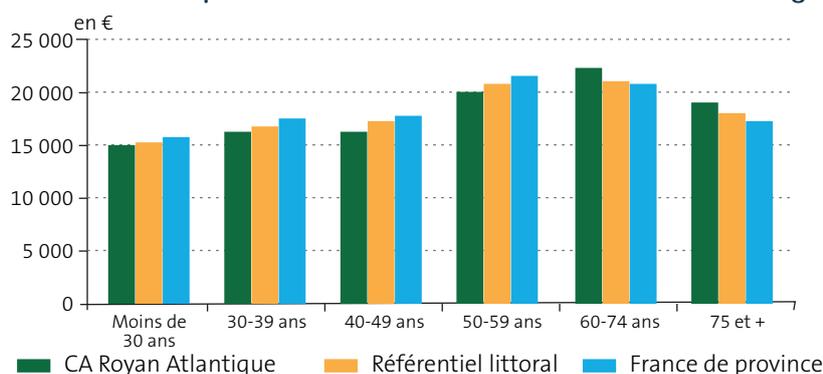
Des revenus plus élevés chez les retraités  
que chez les actifs

Les revenus fiscaux sont en moyenne plus élevés dans la CARA que dans les référentiels. Cette différence s'explique principalement par le plus haut niveau de revenu des personnes de plus de 60 ans.

En effet, ces personnes ont un revenu médian nettement supérieur à celui des référentiels. En revanche, les personnes de moins de 60 ans ont un revenu médian plus faible que dans les référentiels.

## LE REVENU DES SÉNIORS EST PLUS ÉLEVÉ

Revenu médian 2011 par unité de consommation (UC) selon la classe d'âge



Source : Insee-DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages

En 2011, le revenu fiscal médian est de 18 780 euros par unité de consommation contre 18 490 euros dans le référentiel littoral et 18 740 en province. Depuis 2009, il a augmenté à un rythme annuel plus soutenu (1,8 % par an) que celui du référentiel littoral ou de la province (1,6 % par an).

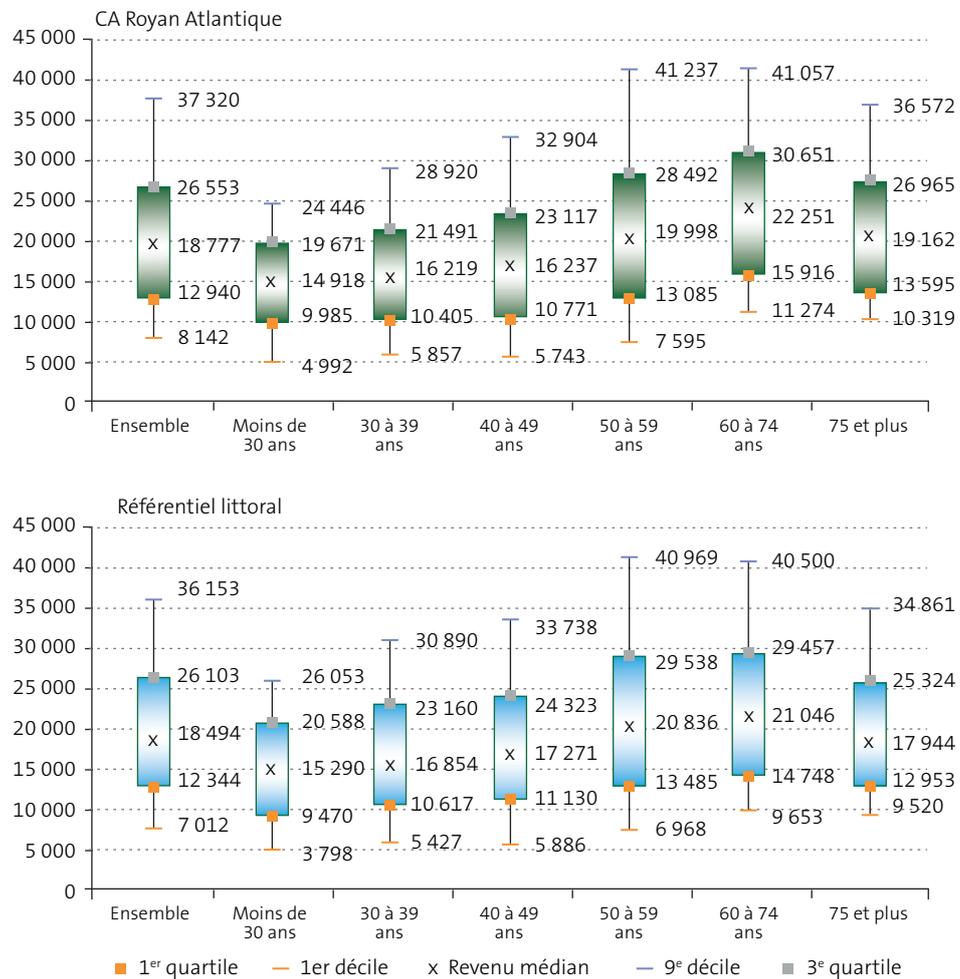
Dans la CARA, les populations les plus défavorisées, comme les plus aisées sont dans une situation plus favorable que dans le référentiel : les 10 % de la population ayant les revenus les plus bas ont un revenu

de 8 140 euros, soit 1 100 euros de plus que le référentiel littoral ; et les 10 % ayant les revenus les plus hauts ont un revenu de 37 320 euros, soit 800 euros de plus que le référentiel littoral.

Les disparités de revenu s'avèrent globalement moins marquées dans le territoire de la CARA que dans les référentiels. Le rapport inter-décile, qui mesure le rapport entre le revenu déclaré par les 10 % les plus riches et celui des 10 % les plus pauvres est de 4,6 pour la CARA contre 5,2 pour les référentiels.

DES REVENUS DANS L'ENSEMBLE PLUS ÉLEVÉS ET MOINS DISPERSÉS

Écarts des revenus fiscaux en 2011 selon la classe d'âge (par UC)



Le bassin de Royan se démarque par le plus haut niveau de revenu, mais également par de plus fortes disparités. En revanche, le niveau de revenu dans le bassin de Cozes y est le plus faible.

## UN NIVEAU DE REVENU MOINS ÉLEVÉ DANS LE BASSIN DE COZES

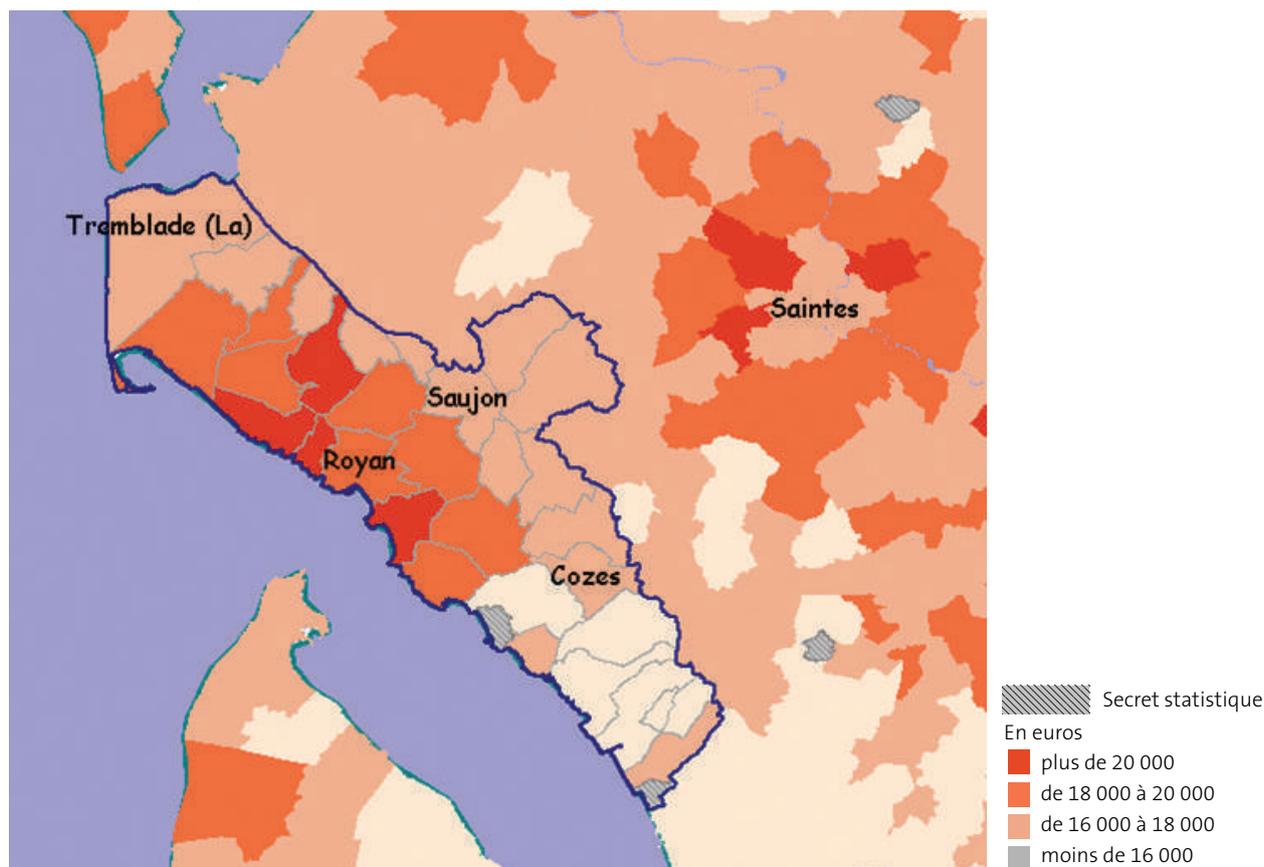
## INDICATEURS DE DISTRIBUTION DE REVENUS EN 2011 (PAR UNITÉ DE CONSOMMATION)

	1ER DÉCILE (EN EUROS)	1ER QUARTILE (EN EUROS)	REVENU MÉDIAN (EN EUROS)	3ÈME QUARTILE (EN EUROS)	9ÈME DÉCILE (EN EUROS)
<b>CA Royan Atlantique</b>	8 142	12 940	18 771	26 553	<b>37 320</b>
<i>dont bassin de Cozes</i>	7 585	11 849	16 646	22 768	30 372
<i>bassin de Royan</i>	8 399	13 629	20 008	28 675	40 263
<i>bassin de Saujon</i>	8 190	12 425	17 523	23 854	32 236
<i>bassin de La Tremblade</i>	7 651	12 531	17 821	25 014	35 162
<b>Référentiel littoral</b>	7 012	12 344	18 494	26 103	<b>36 153</b>
<b>France de province</b>	6 993	12 504	18 738	26 238	<b>36 274</b>

Source : Insee-DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages

## UN NIVEAU DE REVENU PLUS ÉLEVÉ À LA PÉRIPHÉRIE DE ROYAN

## Revenu médian par unité de consommation en 2011 (par UC)



Source : Insee-DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages

## 6.10

# Une pauvreté plus présente à Royan

Le nombre de personnes vivant avec un bas revenu est relativement important. Parmi les moins de 65 ans, hors agriculteurs et étudiants, 9 160 personnes vivent avec moins de 982 euros par mois et par unité de consommation en 2011, soit 18,9 % de la population (tout comme dans le référentiel littoral) contre 18,2 % en province. Plus particulièrement, 2 430 personnes sont bénéficiaires du RSA socle non majoré, soit 5 % de la population (tout comme le référentiel littoral) contre 4,8 % en province.

Toutefois, les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) et de l'allocation adulte handicapé (AAH) sont rela-

ivement moins nombreux : 3 040 personnes sont bénéficiaires de la CMUC et 1 190 par l'AAH en 2011. Les familles monoparentales, catégorie de ménages la plus exposée à la pauvreté, sont aussi moins nombreuses : 11,4 % contre 13,8 % dans le référentiel littoral et 13,2 % en Province.

La précarité est surtout présente dans les bassins de Royan et de Saujon où la part des personnes vivant avec un bas revenu est plus importante et les bénéficiaires du RSA et des prestations CAF également.

Cette analyse de la pauvreté exclut les plus de 65 ans, mais les revenus des plus de 60 ans sont globalement plus faibles dans les bassins de Cozes et Saujon.

### LE BASSIN DE ROYAN, UNE FRAGILITÉ SOCIALE PLUS MARQUÉE

#### PRINCIPAUX INDICATEURS DE FRAGILITÉ SOCIALE (EN %)

	CARA	Bassin de Cozes	Bassin de La Tremblade	Bassin de Royan	Bassin de Saujon	RÉFÉRENTIEL LITTORAL	FRANCE DE PROVINCE
<b>Population à bas revenu (en %)</b>	18,9	18,0	17,7	19,4	19,4	18,9	18,2
<b>Bénéficiaires du RSA (en %) [1]</b>	5,0	3,5	4,6	5,6	4,8	5,0	4,8
<b>Bénéficiaires de l'AAH [2]</b>	2,5	2,6	2,9	2,3	2,4	3,0	3,0
<b>Allocataires Caf à 75% du revenu [3]</b>	19,0	14,9	16,8	20,7	18,4	19,9	19,1
<b>Bénéficiaires de la CMUC [4]</b>	5,3	4,7	4,7	5,5	5,9	6,1	6,8
<b>Locataires HLM [5]</b>	2,3	0,7	2,5	2,9	0,7	9,8	12,9
<b>Familles monoparentales [6]</b>	11,4	10,8	12,3	11,6	10,1	13,8	13,2

Source : Insee, Recensement de la population 2010; Cnaf 2011 ; Cnam 2011

[1] Part de la population couverte par le RSA socle non majoré (en %).

[2] Part de la population couverte par l'allocation adulte handicapé (AAH).

[3] Part des allocataires Caf dont les prestations représentent plus de 75 % du revenu.

[4] Part de la population couverte par la Cnam bénéficiant de la CMUC.

[5] Part des locataires HLM dans le parc des résidences principales.

[6] Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles.

## 6.11 Des zones d'activités économiques à requalifier

Sur le territoire de la CARA, on dénombre :

- 25 zones d'activités économiques (ZAE) communautaires,
- 2 zones d'activités économiques privées,
- 2 réserves foncières.

Les ZAE se trouvent toute en périphérie des communes. Le pôle de la centralité et les pôles intermédiaires concentrent les deux tiers de ces zones.

### Localisation des ZAE de la CARA



Source : CARA

## 6.11.1 Les zones d'activités économiques communautaires

### 25 ZONES DÉDIÉES À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La loi NOTRe a transféré de plein droit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, à l'intercommunalité l'aménagement, la commercialisation, le développement et la gestion des ZAE sur l'ensemble du territoire.

Les 25 ZAE communautaires représentent 216,4 hectares. Parmi elles, trois se distinguent comme les plus vastes du territoire :

- « Royan 2 » (67 hectares),
- la « Queue de l'Âne » à Saint-Sulpice-de-Royan (45 hectares),
- « Val Lumière 1 », à Vaux-sur-Mer (16,5 hectares).



Il s'agit des ZAE où sont déjà présentes des activités économiques au sens de l'occupation du sol. Elles sont justifiées par un aménagement d'ensemble : voirie, espaces publics, etc. Ainsi, des constructions économiques dispersées ou linéaires le long d'une voie existante ne forment pas une ZAE.

Les zones de projets et les zones identifiées dans les PLU communaux et le DAC du SCoT de 2007 ne font pas non plus parties de ce recensement.

En 2017, 73 % de ces zones étaient occupées. 13,4 hectares sont disponibles en surface déjà viabilisée ou à viabiliser dans les deux prochaines années.

Celles viabilisées (5,4 ha) se localisent sur 5 zones :

- « Les Groix » à Cozes : 0,3 hectare,
- « La Roue 1 » à Saujon : 0,2 hectare,
- « La Roue 2 » à Saujon : 4,4 hectares,
- « La Vaillante » à Saint-Sulpice-de-Royan : 0,2 hectare,
- « La Raboine » à Saint-Georges-de-Didonne : 0,3 hectare.

Tandis que les surfaces non viabilisées représentent 8 ha et se répartissent aussi sur 5 zones :

- « Les Fadets » à Corme-Écluse : 1,6 hectare,
- « La Bastille » à Épargnes : 1,2 hectare,
- « Gâte-Bien » à Sablonceaux : 3,2 hectares,
- « Villeneuve » à Saint-Romain-de-Benet : 0,4 hectare,
- « Royan 2 » à Royan : 1,6 hectare.

À ces zones, s'ajoute deux 2 réserves foncières qui représentent 26 ha :

- « Bel air » à Grézac,
- « La Pierraillesse » à Saint-Romain-de-Benet.

### LE FONCIER DES 25 ZAE COMMUNAUTAIRES

NOM DE LA ZAE COMMUNAUTAIRE	COMMUNE	SURFACE TOTALE	SURFACE OCCUPÉE	DISPONIBILITÉ VIABILISÉE	À VIABILISER
Les Justices 1	ARVERT	5	5	/	/
Les Justice 2	ARVERT	8	8	/	/
Les Fadets	CORME-ECLUSE	6,2	4,6	/	1,6
Les Groix	COZES	5,6	5,3	0,3	/
La Bastille	EPARGNES	4,7	3,5	/	1,2
Les Brassons	LA TREMBLADE	8,4	8,4	/	/
Les Brégaudières	LA TREMBLADE	10,2	10,2	/	/
Le Néré	LES MATHES	2,5	2,5	/	/
Royan 2	ROYAN	67	65,4	/	1,6
Gâte-Bien	SABLONCEAUX	10,9	7,7	/	3,2
La Raboine	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	1,3	1	0,3	/
Les Prés d'Enlias	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	2,6	2,6	/	/
Les Portes de l'Estuaire	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	13,8	13,8	/	/
La Borderie	SAINT-PALAIS-SUR-MER	1,2	1,2	/	/
Villeneuve	SAINT-ROMAIN-DE-BENET	2,3	1,9	/	0,4
La Queue de l'Âne	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	45	45	/	/
La Vaillante	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	2,4	2,2	0,2	/
La Croix de Bourdon	SAUJON	5,5	5,5	/	/
La Roue 1	SAUJON	4,5	4,3	0,2	/
La Roue 2	SAUJON	4,8	0,4	4,4	/
Le Pré du canal	SAUJON	8,5	8,5	/	/
Les Touzelleries	SAUJON	6,4	6,4	/	/
Pré Chardon	SEMUSSAC	5,7	5,7	/	/
Val Lumière 1	VAUX-SUR-MER	16,5	16,5	/	/
Val Lumière 2	VAUX-SUR-MER	10,5	10,5	/	/
<b>Total</b>	<b>CARA</b>	<b>261,7</b>	<b>192,9</b>	<b>5,4</b>	<b>8</b>

Source : CARA, 2017

Dans un contexte de cherté du foncier, les collectivités locales disposent de peu de réserves foncières à caractère économique, tandis que les zones d'activités existantes sont pour la plupart anciennes et complètement commercialisées. Si la CARA conduit un programme d'aménagement économique, l'ensemble du territoire reste caractérisé par la modestie de ses capacités foncières d'implantation d'entreprises. L'anticipation et une politique foncière apparaissent essentielles pour y remédier.

Le même constat apparaît en matière d'immobilier d'entreprises, avec une carence forte sur les activités tertiaires. Avec la fermeture de l'Hôtel d'Entreprises communautaire en 2012, l'offre de bureaux s'est encore réduite, le secteur privé étant peu présent sur ce créneau.

Enfin, l'attractivité économique du territoire se heurte également à la faiblesse actuelle en matière de transport et de communication (Très Haut Débit).

### LES SPÉCIFICITÉS DES ZAE COMMUNAUTAIRES

Grâce à l'analyse de l'occupation des sols menée par la CARA, 25 ZAE communautaires peuvent être classées en différentes catégories :

- Les zones à vocation commerciale.
- Les zones à vocation artisanale et industrielle.
- Les zones mixtes : espace regroupant des activités industrielles, artisanales, des entreprises logistiques, activités technologiques, commerce...  
Chaque zone mixte présente une dominante soit commerciale, soit artisanale et industrielle.

## ZAE communautaires commerciales en 2017



Source : CARA, 2017

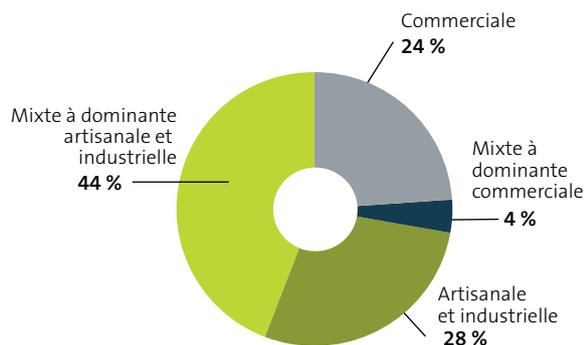
ZAE communautaires artisanales  
et industrielles en 2017

Source : CARA, 2017

72 % possèdent une vocation artisanale et industrielle. En effet, sur les 25 ZAE, 18 sont artisanales et industrielles. Parmi elles, 7 possèdent 100 % d'activités artisanales et industrielles et 11 zones sont dites mixtes avec une dominante artisanale et industrielle.

Les ZAE commerciales représentent 28 % de l'ensemble des ZAE. La quasi-intégralité de ces zones (6 sur 7) possède exclusivement de l'activité commerciale. La zone « Les Touzelleries » est dite mixte avec une dominante commerciale.

### Vocation des ZAE de la CARA



Source : CARA, 2017

Les ZAE communautaires sont délimitées géographiquement mais il existe encore peu de données sur leurs dynamiques, leur diversité ou leur taux de vacance.

Toutefois, concernant l'activité commerciale, le tissu est très développé mais incomplet. Certains secteurs manquent comme le service à la personne, les commerces liés à la maison, au sport et à la culture. L'amélioration de la qualité de l'offre commerciale sur le territoire favoriserait l'implantation de secteurs commerciaux non présents ou trop peu présents sur le territoire, dans les ZAE déjà existantes voire même au cœur des villes.

Concernant l'activité artisanale, le tissu s'auto-entretient et se maintient. Cette filière présente une bonne représentation de certains métiers tels que les boulangers ou encore les coiffeurs. Toutefois, certains secteurs sont absents. Il s'agit notamment des métiers de charpentes métalliques et de miroiterie. De plus, les évolutions qualitatives et innovantes dans l'offre sont moindres. Ce secteur ne présente pas de montée en gamme des produits ou encore de plus-value environnementale et/ou énergétique. Le territoire de la CARA nécessite une consolidation du tissu artisanal. L'accueil des entreprises artisanales doit représenter un équilibre territorial harmonieux. Cela vise, d'une part à améliorer l'arrivée dans de bonnes conditions d'entreprises extérieures, d'autre part le maintien sur place et la mise en valeur des entreprises existantes.

Enfin, concernant l'activité industrielle, elle est peu développée sur le territoire. Ce sont essentiellement des petites entreprises. Le territoire recense environ 5 entreprises de 50 salariés et plus. Il y a donc une présence majoritaire de petites industries (entreprise « Roudier » à Brie-sous-Mortagne, « Mulot » à La Tremblade ou encore « Bertin » à Vaux-sur-Mer).



Mulot à La Tremblade. ©CARA - A Bigot



Roudier à Brie-sous-Mortagne. ©CARA - N. Jacquelin

D'une manière générale, l'ensemble des ZAE ne possèdent actuellement pas de véritable vocation et de stratégie de développement et d'organisation. Cela ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes des entrepreneurs sachant que l'offre actuelle n'est pas complète. De la même manière, la disparité de l'offre dans les communes permet de répondre aux besoins de proximité. Mais cette offre n'est ni maîtrisée, ni organisée à l'échelle intercommunale. Cela est notamment la résultant du manque d'un état des lieux global du territoire de la CARA qui permettrait une évaluation de la situation actuelle et l'identification des besoins futurs.

De plus, le territoire de la CARA connaît une concurrence importante des territoires voisins en matière de foncier économique. Si le territoire de Rochefort offre peu de possibilités d'installation à l'heure actuelle, Saintes et Gémozac possèdent du foncier disponible à des prix moins élevés que sur la CARA. De plus, ces espaces proposent une localisation géographique plus avantageuse du fait de la proximité des axes autoroutiers.

Enfin, la CARA ne dispose plus de capacités foncières suffisantes pour porter une politique d'accueil et d'installation d'entreprises. La réorganisation voire la création de nouvelles zones d'activités semble donc essentielle pour le territoire.

### UNE QUALITÉ URBAINE ET PAYSAGÈRE À AMÉLIORER

D'un point de vue qualitatif, les 25 ZAE présentent des caractéristiques différentes.

Les ZAE à vocations commerciales ou mixtes à dominantes commerciales présentent parfois des aménagements de qualité plutôt satisfaisante comme l'architecture des bâtiments (ex. : à La Raboine à Saint-Georges-de-Didonne) ou la présence de parkings mutualisés (ex. : La Vaillante à Saint-Sulpice-de-Royan).

Malgré cela, les ZAE à vocation commerciale manquent de qualités urbaines, paysagères et architecturales. C'est notamment ce que soulève l'état initial de l'environnement (partie 3 – chapitre 2 du rapport de présentation). Elles nécessitent un travail sur l'aspect paysager qui est trop peu présent. Les problèmes de signalisation sont généraux à l'ensemble des ZAE entraînant des difficultés d'accès qu'il convient d'améliorer. Aussi, la desserte par les transports en commun ainsi que les mobilités douces (vélo et piétons) méritent d'être davantage favorisées pour l'accueil du public.



Quant aux ZAE à vocation artisanale et industrielle, elles présentent des qualités moins satisfaisantes. Tout d'abord, l'esthétisme présente des bâtiments peu qualitatifs et les quelques espaces paysagers présents méritent d'être retravaillés.

Toutefois, elles présentent une implantation attractive le long des axes de circulation. Cette position leur offre une visibilité et une attractivité importante. Les parcelles en fond de zone sont plus difficilement occupées.

En termes d'accès, cette localisation le long des axes peut présenter une certaine difficulté voire une dangerosité de circulation (mélange des trafics, multiplication des sorties, etc.).

En plus de l'offre commerciale en périphérie les centres-villes/bourgs proposent une offre commerciale. Toutefois, ces espaces ne sont pas délimités géographiquement. À ce jour, aucune donnée relative aux activités commerciales ne permet une analyse de ces espaces.



ZAE « La Queue de l'Ane ». ©CARA - Renaudie

## 6.11.2 Les zones d'activités économiques privées

Elles sont au nombre de 2 sur le territoire de la CARA.

Il s'agit de :

- Belmont sur la commune de Médis (6,7 hectares).
- Parc de l'Atlantique sur la commune de Saujon (1,7 hectare).

## 7. COMMERCE



### L'ESSENTIEL

- Une activité commerciale concentrée autour de la ville centre.
- Un tissu commercial lié à la saisonnalité.
- Une évocation commerciale pour les achats occasionnels légers.

Entre Le développement touristique a permis le développement d'une infrastructure de commerces et de services de qualité présents en grande quantité.

Le secteur commercial se concentre très largement sur Royan (40 %), les communes littorales (Les Mathes, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Vaux-sur-Mer) et les pôles intermédiaires (La Tremblade, Saujon, Cozes).

L'armature commerciale du territoire est importante en volume d'activité. Les pôles de Royan et du littoral, au regard de leur nombre d'habitants et de touristes, présentent deux fois plus de commerces que ce qui est observé traditionnellement.

Le tissu commercial de la ville de Royan est particulièrement bien développé et n'est pour l'heure que peu concurrencé par les galeries commerciales de grands centres commerciaux. Néanmoins, l'activité commerciale est concentrée dans le cœur du territoire de la CARA. L'aire d'attraction des supermarchés est très importante.

Le principal problème commercial aujourd'hui sur la CARA est lié à la saisonnalité. Le tissu commercial est important en période estivale mais nombre de commerces sont fermés plusieurs mois de l'année. Ainsi, certaines communes sont de véritables polarités en été mais désertées 10 mois de l'année. L'allongement des périodes touristiques ne peut se faire sans action concertée, cela nécessite un effort de chaque professionnel ayant peu ou prou un lien avec le milieu touristique.

Le positionnement géographique de la CARA et l'activité touristique prépondérante ont permis le développement de services plutôt tournés vers l'accueil. Ainsi, en 2007, 35 % des établissements de services font partie du secteur de l'hôtellerie/restauration. Les services liés à l'immobilier ne cessent de croître.

Les services aux particuliers sont amenés à se développer compte tenu de la croissance démographique et du vieillissement de la population. C'est le secteur le plus dynamique du territoire.

L'analyse commerciale a été conduite en distinguant les commerces selon la fréquence d'achat à laquelle ils répondent.

## 7.1

## Les commerces selon la fréquence d'achat

## 7.1.1

## Taille de l'aire d'influence et les activités commerciales concernées par typologie d'achat

FRÉQUENCE D'ACHAT	TYPES D'ACTIVITÉS CONCERNÉES	AIRE D'INFLUENCE PRINCIPALE
<b>Quotidienne</b>	Boulangerie, boucherie / charcuterie, tabac / presse, fleurs, alimentation, services ...	> 1 000 habitants
<b>Hebdomadaire</b>	Supermarchés, hypermarchés, alimentaires spécialisés...	> 8 000 habitants
<b>Occasionnelle « lourde »</b>	Bricolage, jardinage...	> 10 000 habitants
<b>Occasionnelle « légère »</b>	Habillement, chaussures, optique, parfumerie, bijouterie, librairie / papeterie, CD / DVD, jeux / jouets, petite décoration, ...	> 20 000 habitants
<b>Exceptionnelle</b>	Mobilier, électroménager, aménagement de la maison (cuisines, salles de bains)...	> 40 000 habitants

Cinq typologies d'activité se distinguent en fonction de la fréquence d'achat à laquelle elles renvoient. Chaque typologie est caractérisée par une aire d'influence principale, c'est-à-dire la taille de la zone dans laquelle se retrouve la majeure partie de la clientèle des commerces concernés. Cette aire d'influence correspond à la zone dans laquelle les commerces vont avoir un impact sur l'aménagement du territoire (déplacements notamment). Le tableau ci-après décrit la taille de l'aire d'influence et les activités commerciales concernées pour chaque typologie d'achat.

Les fréquences d'achat renvoient à des typologies d'activités qui n'induisent pas toutes les mêmes contraintes d'implantation (emprise foncière, modes d'accès...) et les mêmes comportements de déplacement (fréquence des déplacements, origine de la clientèle...).

En effet, les enjeux sont variables selon qu'il s'agisse :

- **D'achats quotidiens**, correspondant à des équipements de petite envergure (inférieurs à 300 m<sup>2</sup>), dont la zone de chalandise est relativement restreinte (une commune voire communes limitrophes) et qui vont générer des déplacements très fréquents, souvent de courte distance. Afin de répondre à un enjeu de rationalisation des déplacements, il est préférable que cette offre soit maillée sur le territoire du SCoT, au plus près des densités urbaines (habitats, emplois, équipements). Une telle logique d'implantation permet une desserte optimale des populations sur ces achats très fréquents et favorise également le recours à des modes de déplacements doux.

- D’**achats hebdomadaires** associés également à des enjeux de proximité. Ils correspondent à des équipements dont l’aire d’influence principale est plus large, rendant plus difficile un maillage fin de cette offre sur le territoire.
- D’**achats occasionnels** associés cette fois à des fréquences de déplacement moins importantes et par conséquent à des enjeux de proximité moins forts. Cette fréquence d’achat renvoie à des équipements qui nécessitent une aire d’influence plus large pour fonctionner (> 10 000 voire 20 000 habitants).
- D’**achats exceptionnels** qui génèrent des déplacements peu fréquents mais qui peuvent être de longue distance (aire d’influence de l’offre très large). Ces équipements sont davantage associés à des enjeux de concentration (attitude comparative du consommateur). Leur développement est à réfléchir en complémentarité avec les territoires voisins. Ce sont par ailleurs des équipements d’envergure, nécessitant une emprise foncière importante et des conditions de visibilité et d’accessibilité optimales.

Au-delà de la fréquence et de l’origine des déplacements, les modes d’accès associés à ces différents types d’achat sont également différents. Les achats quotidiens, hebdomadaires et occasionnels légers sont associés à des modes de transports mixtes (modes doux, transports en commun, véhicules particuliers), alors que les achats occasionnels lourds et exceptionnels sont davantage associés à des modes d’accès motorisés.

Par ailleurs, les besoins fonciers nécessaires à l’implantation des différentes typologies d’activités sont variables, ainsi que l’impact sur l’animation des centralités urbaines. L’offre répondant à des achats quotidiens, hebdomadaires et occasionnels légers constitue la majeure partie de l’offre commerciale présente dans les centralités urbaines et villageoises et contribue fortement à leur vitalité économique.

Pour ces différentes raisons, les fréquences d’achat et leurs impacts sur l’aménagement du territoire ont été utilisés comme point d’entrée dans cette analyse.

## 7.1.2 Synthèse des impacts des fréquences d’achat sur l’aménagement du territoire

FRÉQUENCE D’ACHAT	IMPACTS SUR L’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE			
	Modes dominants d’accès et de transport des achats	Emprises foncières ou bâties	Impact sur animation des centralités	Temps d’accès moyen
Quotidienne	Modes doux	Faible	Fort	< 5 minutes
Hebdomadaire	Transports en commun Motorisée	Faible à moyenne	Fort	5 à 10 minutes
Occasionnelle « légère »		Faible à moyenne	Fort	10 à 15 minutes
Occasionnelle « lourde »	Motorisée	Moyenne à importante	Faible	15 à 20 minutes
Exceptionnelle	Motorisée	Moyenne à importante	Faible	> 20 minutes

## 7.2

## Les développements commerciaux et l'armature commerciale

La dynamique commerciale a connu les mêmes tendances d'évolution et d'organisation que la croissance de population à savoir un déploiement de l'offre en dehors de la ville centre. En effet, deux grandes tendances d'évolution de l'offre (surfaces de plus de 300 m<sup>2</sup>) ont été constatées depuis 2008 :

- Un rattrapage du développement en grandes surfaces sur les polarités éloignées du pôle de la centralité (La Tremblade, Meschers-sur-Gironde, par exemple).
- Une volonté de créer et d'affirmer une nouvelle polarité commerciale (Vaux-sur-Mer) à vocation majeure, en réponse aux développements passés réalisés principalement en périphérie de la ville centre (ZAE « Royan 2 »).

Ces projets ont eu des impacts sur l'organisation du territoire (déplacement, consommation foncière, paysager ...) et des impacts sur les centres-ville (lien entre périphérie et centre-ville).

Ces développements commerciaux essentiellement périphériques ont eu des incidences en matière de dimensionnement global de l'offre commerciale, de déplacements, de consommation d'espace, mais aussi sur la qualité architecturale et paysagère des urbanisations notamment en entrée de ville.

Bien que ces rééquilibrages aient eu lieu, le territoire de la CARA reste caractérisé par une concentration forte de l'offre dans la ville centre.

En effet, l'armature commerciale du territoire est structurée autour :

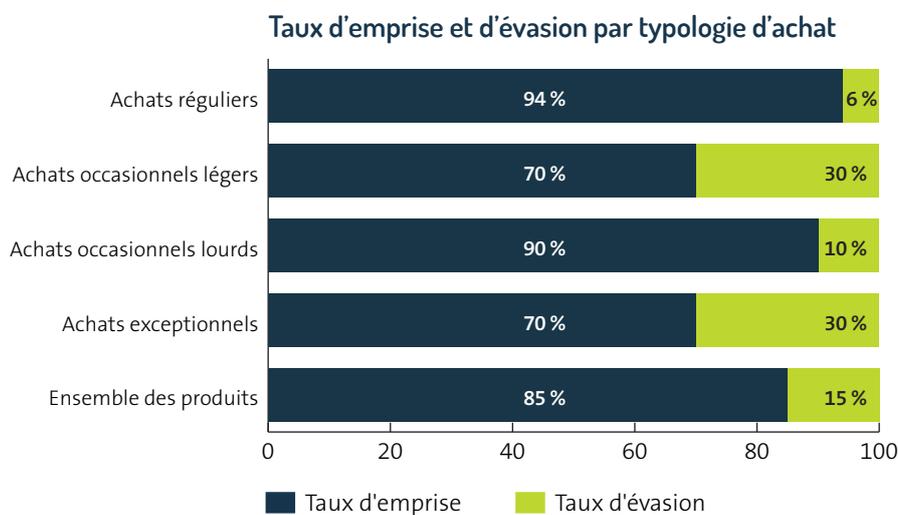
- D'un pôle majeur, Royan, qui rayonne sur l'ensemble du territoire du SCoT et au-delà. Ce pôle polarise les consommations sur toutes les catégories de besoins.
- D'un pôle secondaire, Saujon, qui rayonne sur les secteurs Sud, Est et les franges du territoire. Il a un rôle affirmé dans la réponse aux besoins quotidiens, besoins hebdomadaires et besoins occasionnels principalement.
- D'un pôle intermédiaire, Vaux-sur-Mer, qui, au regard de sa composition commerciale, rayonne sur l'ensemble du territoire et répond à toutes les catégories de besoin. Cependant, compte tenu de ses performances économiques actuelles, il ne peut être défini comme étant un pôle majeur.
- De pôle relais (La Tremblade, Arvert, Cozes et Saint-Georges-de-Didonne) qui structurent le territoire sur les achats quotidiens, voire hebdomadaires, à l'échelle de chaque bassin de vie.
- De pôles de proximité et d'hyper proximité assurant un maillage pour les commerces et services de proximité, principalement sur le Nord, l'Est et le secteur Ouest. Hormis sur le secteur Sud, cette structuration commerciale met en évidence l'existence d'un maillage commercial de proximité sur l'ensemble du territoire.
- De communes littorales caractérisées par de fortes densités commerciales. L'offre commerciale présente sur ces communes permet de répondre principalement à des besoins réguliers et occasionnels. Elles ont la particularité d'avoir une offre surdimensionnée pour la population locale car elles apportent une réponse saisonnière à l'afflux de touristes.

Ce maillage permet donc de satisfaire une grande partie des besoins de consommation de proximité (achats quotidiens, réguliers, voire occasionnels lourds) des résidents, des semi-résidents et des touristes, limitant ainsi les phénomènes d'évasion et des déplacements lointains vers des pôles extérieurs pour ces typologies d'achat.

En effet, l'emprise sur les achats réguliers et occasionnels lourds est globalement satisfaisante. Mais il est intéressant de constater des phénomènes d'évasion relativement importants (supé-

rieurs à 20 %) sur les achats occasionnels légers et exceptionnels, à l'extérieur du territoire, en direction de Saintes principalement.

Ainsi, cette armature commerciale est d'une manière générale cohérente avec l'armature urbaine. Il convient donc de maintenir le développement du maillage de proximité (centres-bourg / ville et quartiers) favorable aux modes doux et d'améliorer les cheminements doux au sein de ces centres-bourg / ville bourgs existants.



## 7.3

# Les comportements de consommation

### 7.3.1

## Analyse des comportements de consommation des résidents et des flux générés

L'analyse des flux de consommation par typologie d'achat met en évidence des impacts en termes notamment de déplacements générés.

Ces matrices de flux présentées ci-après démontrent plus finement, les destinations de consommation (colonne), pour chaque typologie d'achat et pour chaque secteur d'habitation (ligne).

Les valeurs sont exprimées en pourcentage de la dépense commercialisable des ménages résidents de la zone de chalandise de l'appareil commercial de la CARA.

Ces données résultent de l'exploitation des enquêtes de comportement d'achat et de consommation réalisées auprès de 200 ménages résidents du territoire de la CARA, enquêtes téléphoniques réalisées en septembre 2012.

### ACHATS RÉGULIERS

*Type d'achat concerné : achats quotidiens (boulangerie, boucherie, presse, fruits et légumes, épicerie...) et achats hebdomadaires (supermarché, hypermarché, alimentaires spécialisés...).*

VAD : Vente à distance.

La rétention des dépenses pour cette typologie d'achat est globalement bonne sur le territoire.

En effet, l'évasion en dehors du territoire est faible. Elle représente 6% de la dépense commercialisable des ménages du territoire.

Cependant, il existe des disparités à l'intérieur du territoire, par exemple le secteur Sud Cozes affiche une évasion forte bien supérieure (19 %).

Par secteur d'habitation, bien que les emprises soient relativement bonnes, hormis pour le secteur Est (Saint-Sulpice-de-Royan), dues principalement à une structuration plus faible de l'offre, on constate une orientation forte des dépenses vers la ville centre (Royan), qui reste à l'échelle du territoire du SCoT, la principale destination d'achat.

Des enjeux de maillage de proximité, d'organisation commerciale et d'adaptation de l'offre aux caractéristiques des ménages sont ainsi mis en avant.

Il convient d'observer que depuis 2012 il y a eu une augmentation des surfaces des achats réguliers depuis 2012, par exemple sur les communes d'Arvert, Saint-Palais-sur-Mer, Saujon, Royan, etc.

Secteur d'habitation	LIEUX D'ACHAT						Evasion	
	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique						Diffus	VAD
	Royan	Secteur Ouest	Secteur Sud	Secteur Est St Sulpice	Secteur Est Saujon	Secteur Nord		
Royan	83%	11%	1%	2%	2%	1%	-	-
Secteur Ouest Vaux s/ Mer	37%	59%	-	-	-	-	4%	-
Secteur Sud Cozes	13%	-	45%	-	21%	1%	19%	-
Secteur Est St Sulpice	40%	6%	-	32%	21%	-	1%	-
Secteur Est Saujon	30%	-	-	-	66%	-	5%	-
Secteur Nord La Tremblade	19%	15%	-	-	-	60%	7%	-
<b>TOTAL</b>	<b>40%</b>	<b>16%</b>	<b>8%</b>	<b>3%</b>	<b>16%</b>	<b>11%</b>	<b>6%</b>	<b>-</b>

### ACHATS OCCASIONNELS LÉGERS

Type de produits concernés : habillement, chaussures, optique, parfumerie, bijouterie, librairie/ papeterie, CD/DVD, jeux/jouets, petite décoration, ...

L'évasion hors du territoire est élevée pour cette typologie d'achat (30 % de la dépense des ménages) et tous les bassins de vie sont concernés. Royan reste la principale destination d'achat sur le territoire.

L'enjeu majeur consistera ici à renforcer l'emprise commerciale du territoire sur cette typologie d'achat, en fonction des potentialités économiques et au regard de la vocation souhaitée par polarité.

Il convient d'observer que depuis 2012 une enseigne sportive et des enseignes d'électroménager et biens de la maison se sont installées sur le territoire (Décathlon, Darty, Maison du Monde, Action, Noz, etc.).

Secteur d'habitation	LIEUX D'ACHAT						Evasion	
	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique						Diffus	VAD
	Royan	Secteur Ouest	Secteur Sud	Secteur Est St Sulpice	Secteur Est Saujon	Secteur Nord		
Royan	64%	7%	-	-	1%	-	16%	12%
Secteur Ouest Vaux s/ Mer	55%	20%	-	-	-	-	19%	7%
Secteur Sud Cozes	44%	1%	13%	-	6%	-	29%	11%
Secteur Est St Sulpice	57%	10%	-	7%	6%	1%	8%	11%
Secteur Est Saujon	55%	1%	-	-	22%	-	13%	9%
Secteur Nord La Tremblade	28%	11%	-	1%	-	18%	24%	18%
<b>TOTAL</b>	<b>50%</b>	<b>8%</b>	<b>2%</b>	<b>1%</b>	<b>5%</b>	<b>3%</b>	<b>19%</b>	<b>11%</b>

**ACHATS OCCASIONNELS LOURDS**

*Type de produits concernés : petit matériel de bricolage, matériel de jardinage...*

L'évasion hors du territoire est relativement contenue (9% de la dépense des ménages), hormis pour les secteurs Sud (Cozes) et Nord (La Tremblade). Par ailleurs, malgré la présence d'une offre à l'échelle de chaque bassin de vie pour cette typologie d'achat, Royan reste la principale destination d'achat des ménages résidents du territoire.

Il convient d'observer que depuis 2012 une enseigne en Bricolage est venue s'installer à Royan et qu'une

autorisation en Commission Départementale D'aménagement Commerciale a été octroyée en 2019 pour l'extension de l'enseigne Mr Bricolage.

Toutefois, notons que pour les secteurs d'habitation de Saujon et de La Tremblade, les taux d'emprise sont élevés par rapport à Royan, mettant ainsi en évidence des effets de concurrence au sein du territoire.

Peu d'enjeux de renforcement quantitatif sont donc mis en avant. Des adaptations semblent nécessaires pour cette typologie d'achat, achats pour lesquels les déplacements de proximité sont généralement favorisés.

Secteur d'habitation	LIEUX D'ACHAT						Evasion	
	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique						Diffus	VAD
	Royan	Secteur Ouest	Secteur Sud	Secteur Est St Sulpice	Secteur Est Saujon	Secteur Nord		
Royan	87%	2%	2%	-	2%	4%	2%	-
Secteur Ouest Vaux s/ Mer	73%	12%	4%	2%	3%	1%	6%	-
Secteur Sud Cozes	48%	4%	15%	-	10%	3%	20%	1%
Secteur Est St Sulpice	62%	-	-	4%	19%	14%	1%	-
Secteur Est Saujon	38%	-	-	4%	49%	-	9%	1%
Secteur Nord La Tremblade	29%	-	-	2%	-	52%	16%	1%
<b>TOTAL</b>	<b>56%</b>	<b>3%</b>	<b>4%</b>	<b>2%</b>	<b>13%</b>	<b>13%</b>	<b>9%</b>	<b>-</b>

### ACHATS EXCEPTIONNELS

*Type de produits concernés : mobilier, électroménager, matériaux, revêtements, gros matériels de bricolage, aménagement de la maison (cuisines, salles de bain...).*

L'emprise commerciale élevée de Royan pour cette catégorie de besoin est à rapprocher de la densité et de la diversité commerciale existante. En effet, cette typologie d'achat nécessite une zone de chalandise supérieure à 40 000 habitants.

L'évasion en dehors du territoire, qui est relativement élevée, surtout pour les secteurs d'habitation éloignés du cœur d'agglomération, s'explique notamment par le fait que ces achats génèrent souvent des besoins de comparaison et de choix importants, d'où des évasions marquées vers des pôles qui disposent d'une profondeur commerciale élevée (Saintes principalement).

Ces éléments mettent ainsi en avant des phénomènes de superposition des zones de chalandise avec des conséquences en termes de concurrence au sein du territoire et de déplacements générés, même pour des achats de proximité.

Secteur d'habitation	LIEUX D'ACHAT							Evasion	
	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique						Diffus	VAD	
	Royan	Secteur Ouest	Secteur Sud	Secteur Est St Sulpice	Secteur Est Saujon	Secteur Nord			
Royan	73%	-	2%	-	-	-	18%	7%	
Secteur Ouest Vaux s/ Mer	57%	11%	3%	3%	1%	-	18%	6%	
Secteur Sud Cozes	30%	1%	18%	4%	4%	-	29%	14%	
Secteur Est St Sulpice	63%	5%	-	18%	2%	-	9%	3%	
Secteur Est Saujon	43%	1%	-	-	19%	-	26%	11%	
Secteur Nord La Tremblade	31%	1%	-	8%	-	24%	21%	14%	
<b>TOTAL</b>	<b>51%</b>	<b>3%</b>	<b>4%</b>	<b>4%</b>	<b>4%</b>	<b>4%</b>	<b>21%</b>	<b>9%</b>	

## 7.3.2

### Analyse des comportements de consommation des résidents et des flux générés

Le poids des résidents secondaires et occasionnels est également à prendre en compte dans la définition de la hiérarchie commerciale de la CARA.

En effet, l'activité touristique est développée et se caractérise par un tourisme de passage élevé et par un apport conséquent de résidences secondaires ayant des profils et des comportements de consommation différenciés.

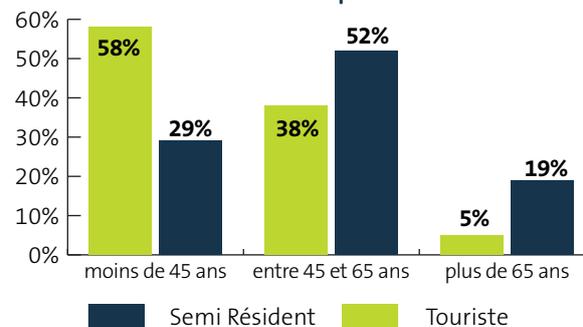
Dans le Nord et l'Ouest du territoire, la proportion de résidences secondaires par rapport aux résidences principales est forte, ce qui dénote une importante concentration de résidences secondaires et par conséquent une saisonnalité accrue sur l'ensemble de ces communes touristiques. A l'échelle de la CARA, cette proportion de résidences secondaires par rapport aux résidences principales est lissée (taux de concentration de 98 %) du fait d'un arrière-pays moins marqué par la présence de résidences secondaires (secteur Est notamment).

260 000 lits touristiques sont recensés sur le territoire dont 70 % en résidence secondaire.

Afin de mesurer l'attractivité touristique, une enquête a été réalisée auprès de la clientèle touristique, en juillet et août 2012.

Dans un premier temps, celle-ci a permis d'analyser le profil et les caractéristiques de la clientèle touristique de la CARA.

#### Profil de la clientèle touristique et semi-résidente

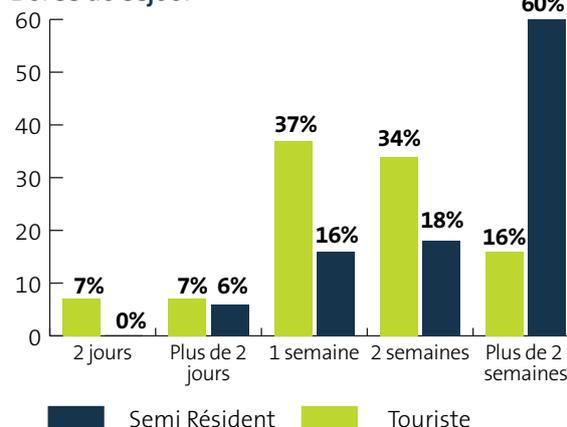


Source : Les chiffres clés du Pays Royannais, Observatoire du Tourisme Charente Maritime, 2010 et enquête auprès des touristes, Juillet et Août 2012.

La majorité des touristes ont moins de 45 ans (58 %). Cette part baisse pour la tranche d'âge 45 – 65 ans et cette baisse est nette pour les plus de 65 ans (5 %). La clientèle touristique est donc globalement jeune. À l'inverse, la moitié des semi-résidents se situe dans la fourchette 45-65 ans.

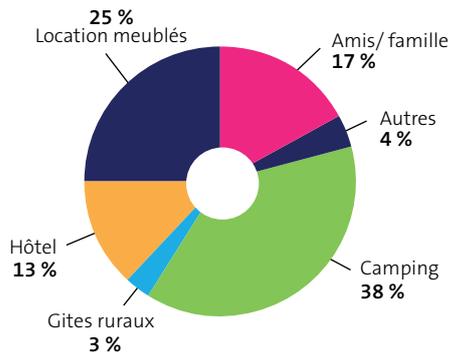
En moyenne, les touristes restent entre une et deux semaines. Les semi-résidents restent pour la majorité plus de deux semaines.

#### Durée du séjour



Source : Les chiffres clés du Pays Royannais, Observatoire du Tourisme Charente Maritime, 2010 et enquête auprès des touristes, Juillet et Août 2012.

### Mode d'hébergement



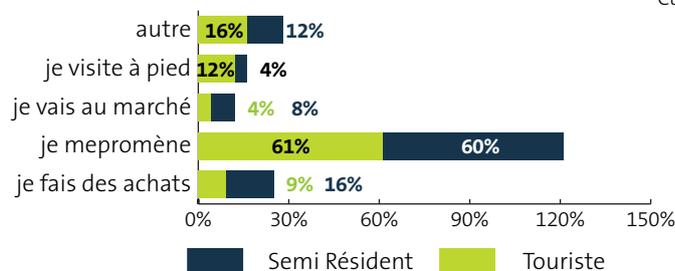
Une grande partie des touristes privilégie un hébergement en camping (38%). Les locations meublées, l'hébergement chez les amis ou famille ainsi que l'hôtel sont également des modes d'hébergement utilisés dans un second temps.

D'ailleurs, est constaté un écart des durées moyennes de nuits passées entre la haute et la basse saison. En effet, pour l'avant et l'après saison, la durée moyenne est de 7 nuits, alors que pour la haute saison, la durée moyenne est de 10 nuits.

En 2009, le nombre d'entrées enregistré pour les sites culturels est de 149 872 tandis que pour les sites de loisirs celui-ci est de 876 737 dont 748 390 pour le zoo de La Palmyre.

Dans un second temps, cette enquête a permis d'analyser les motifs de fréquentation et les comportements de consommation.

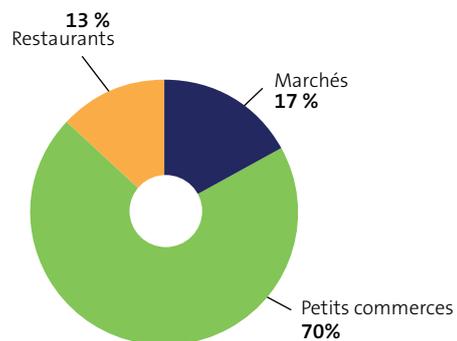
### Motifs de venue



Source : Enquête auprès des touristes, Juillet et Août 2012

Les motifs de venue sont à peu près similaires pour les touristes et les semi-résidents, sauf pour le motif «visite à pieds» qui est plus important chez les touristes et le motif «faire des achats» qui est davantage lié à la vie courante, et donc plus significatif chez les semi-résidents. Enfin, la majorité, que ce soit les touristes ou les semi-résidents, viennent pour se promener et flâner dans les rues marchandes (68%).

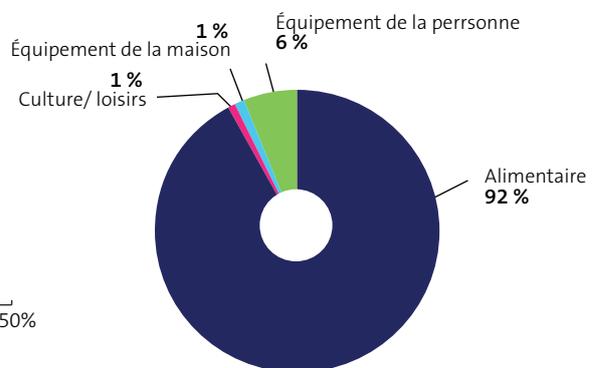
### Achats des touristes effectués en centre-ville



Source : Enquête auprès des touristes, Juillet et Août 2012

Plus des 2/3 des achats des touristes sont réalisés en centre-ville ont lieu dans les petits commerces. Le reste des achats étant réalisés sur le marché ou dans les restaurants.

### Achats des touristes effectués en périphérie



Source : Enquête auprès des touristes, Juillet et Août 2012

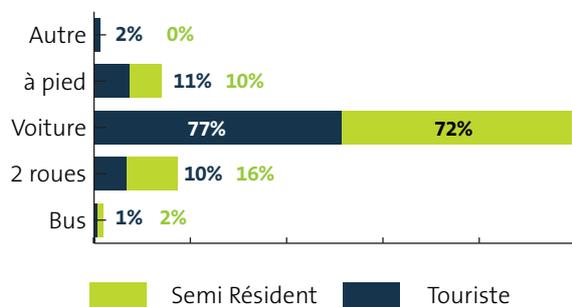
La majorité des achats touristiques réalisés en périphérie concerne l'alimentaire (92 %). Seulement 6 % sont effectués pour l'équipement de la personne.

Environ 60 % des personnes interrogées disent avoir effectué leur dernier achat dans le centre commercial de Royan 2.

En moyenne (touriste et semi-résident), le montant du séjour est de 1 331 €. Cela correspond à un montant moyen du séjour de 1 147 € pour un touriste qui réalise principalement des dépenses alimentaires ou de restauration sur le territoire et de 1 531 € pour un semi-résident, qui répartit son budget entre l'alimentaire et l'équipement de la maison (bricolage, jardinage, ameublement).

Enfin, dans un troisième temps, cette enquête a permis d'analyser les modes de déplacement.

#### Modes de transports utilisés par les touristes pour effectuer leurs achats

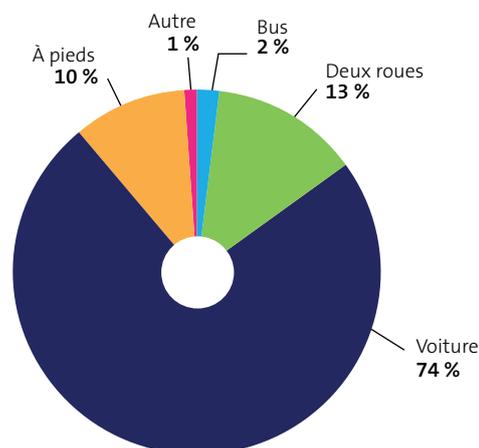


Source : Enquête auprès des touristes, Juillet et Août 2012

La voiture correspond donc au mode de transport utilisé en majorité par les touristes et les semi-résidents. Le deux-roues et la marche ne représentent qu'une faible part.

Ce graphique peut être comparé au graphique ci-dessous sur les modes de transports utilisés par les résidents pour effectuer leurs achats.

#### Modes de transports utilisés par les résidents pour effectuer leurs achats



En effet, les résultats sont les mêmes. La voiture constitue le mode de transport le plus utilisé (74 %). Les deux roues et la marche ne représentent qu'une faible part des déplacements.

Le tourisme constitue un apport non négligeable pour le commerce local et explique en partie la surdensité constatée notamment en moyennes surfaces alimentaires.

Cet apport extérieur permet de conforter le maillage commercial de proximité notamment sur les communes littorales et joue à ce titre un rôle majeur dans le dynamisme des centralités urbaines (Royan notamment) et villageoises.

## 7.4

# L'offre de proximité des centres-bourgs / villes

La localisation des principaux pôles commerciaux fait apparaître un maillage commercial dense à l'échelle du territoire basé sur :

- un réseau de centralités urbaines (centres-villes, centres-bourgs);
- des pôles périphériques situés en cœur d'agglomération principalement et au sein des polarités urbaines dans chaque bassin de vie.

Cette armature commerciale permet de répondre aux besoins de la clientèle résidente pour chaque typologie d'achat en fonction de l'aire d'influence. Cette organisation commerciale est en cohérence avec l'armature urbaine puisqu'elle répond à des enjeux de maintien d'une desserte de proximité (achats quotidiens et achats hebdomadaires) et de rapprochement des lieux de consommation, des lieux de vie pour les achats nécessitant des déplacements de courte distance.

Le maintien de cette desserte de proximité au cœur des centralités (centres-villes, centres-bourgs et quartiers) est donc un enjeu majeur d'autant que cette armature est largement dépendante de la saisonnalité touristique (tourisme de passage et résidents secondaires). En effet, de fortes fluctuations en termes d'ouverture saisonnière (1 à 2 mois par an) des commerces et donc de présence d'une offre répondant à des achats quotidiens sont constatées dans les communes proches du littoral.

Le maintien de l'équilibre commercial en cohérence avec l'armature urbaine au sein de chaque bassin de vie est donc un enjeu majeur pour la CARA ; enjeu auquel devra répondre l'organisation future de l'offre commerciale et les conditions d'implantation des équipements commerciaux sur le territoire.

## 7.5

# La qualité et la fonctionnalité des pôles commerciaux

L'analyse de l'attractivité visuelle et qualitative des pôles (centres- villes/ bourgs, quartiers et périphéries) a mis en évidence des carences.

En effet, l'organisation physique des commerces, leurs conditions d'implantation, qu'il s'agisse de confort d'usage, d'accessibilité, de desserte, de consommation d'espace, de gestion des ressources environnementales, mais aussi de qualité architecturale et paysagère, sont autant d'éléments à prendre en compte en termes d'attractivité.

Ainsi, l'analyse de ces critères qualitatifs sur les pôles commerciaux met en avant plusieurs enjeux en matière d'aménagement durable du territoire :

- Des localisations et des développements périphériques, le long des principaux axes routiers et dont l'implantation linéaire favorise une consommation peu économe d'espace, ne permettant pas la mutualisation des infrastructures entre commerces (accès, stationnement...).

- Une configuration spatiale des pôles de périphérie, dans une logique « tout voiture » limitant les possibilités de déplacements doux au sein des pôles et leur sécurisation, du fait notamment de l'éloignement des commerces les uns des autres, de la présence de nappes de parkings non mutualisées, de cheminements doux inexistantes et de mixité des activités. À noter que des améliorations ont été apportées sur ces critères avec les développements récents sur certains pôles (Val Lumière par exemple).
- L'existence d'une desserte en transport en commun sur la majeure partie des pôles de périphérie, mais une accessibilité qui reste essentiellement automobile. La voiture est utilisée à plus de 70 % par la clientèle résidente et touristique pour effectuer ses achats.
- Une mixité des activités au sein des pôles de périphérie (commerces et activité de production), limitant la lisibilité des espaces commerciaux et ne différenciant pas les espaces dédiés aux activités de production en termes d'aménagement de l'espace public (accès, voirie, traitement des limites...).
- Une insertion paysagère et architecturale des équipements variables et hétérogènes (traitement des limites, qualité architecturale, harmonie des formes, des couleurs et des enseignes, végétalisation...), nécessitant une amélioration et une homogénéisation des équipements et des polarités dans une logique de valorisation des entrées de ville.

Des enjeux de requalification paysagère, architecturale et de contribution à l'aménagement durable du territoire doivent être mis en avant dans une logique de valorisation des entrées de ville, de consommation économe du foncier à vocation commerciale et de renforcement de l'attractivité des pôles commerciaux à l'échelle du territoire vis-à-vis de la clientèle résidente et de passage (actifs, touristes saisonniers et résidents, résidents secondaires).

## 8. TOURISME



### L'ESSENTIEL

- Une activité touristique essentiellement balnéaire.
- Une saisonnalité très marquée.
- 80 % des lits marchands dans l'hôtellerie de plein air.
- Des sites et des paysages remarquables.
- Besoin de « sortir du tout balnéaire ».

### 8.1

## L'offre touristique du territoire

### 8.1.1

#### Les atouts du territoire

Le territoire de la CARA propose une offre riche et plurielle. Plusieurs formes de tourisme sont pratiquées sur le territoire :

- Tourisme balnéaire : familial sur les stations classées : Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Vaux-sur-Mer, La Tremblade, La Palmyre, Meschers-sur-Gironde.
- Tourisme thermal : sur la station classée de Saujon.
- Tourisme sportif : avec la présence d'un réseau de randonnées pédestres et cyclables, des courses d'orientation et de nombreux sports nautiques.
- Tourisme de nature : Pôle-Nature, forêts domaniales, estuaire de la Gironde, estuaire de la Seudre et marais.
- Tourisme culturel : avec des villages de caractère, habitats troglodytes, églises romanes, phares, carrelets, moulins, villas Belle Époque, musées, site archéologique...

### LES LABELS ET CLASSEMENTS

Le territoire est reconnu d'intérêt touristique à travers de nombreux labels : treize communes touristiques, sept stations classées de tourisme, huit plages Pavillon Bleu, trois stations Famille Plus, deux Plus Beaux Villages de France, une Station Verte, une Ville d'Art et d'Histoire, trois Villages de Pierres et d'Eau (label départemental).

**Label Tourisme et Handicap** - 42 structures : 1 camping, 4 chambres d'hôtes, 11 meublés de tourisme, 3 hôtels, 2 restaurants, 3 sites de visite, 4 plages et 14 bureaux d'information touristique.

**Qualité tourisme** – 35 structures : 11 hôtels, 21 campings, 1 chambre d'hôte, 1 site touristique ainsi que notre Office de Tourisme Communautaire classé en catégorie I depuis le 2 octobre 2017.

**Accueil Vélo** – 43 structures : 13 hôtels, 13 campings, 5 chambres d'hôtes, 6 loueurs de vélos, 1 site de visite et 8 bureaux d'information touristique.



## 8.1.2 Les sites, équipements et services touristiques

L'offre touristique du territoire est aujourd'hui essentiellement portée par le produit « mer, plage, soleil » (tourisme balnéaire). Elle se complète par d'autres thématiques dont la mise en tourisme n'est pas achevée (sport et nature, nautisme et croisières, bien-être, loisirs) et d'autres à ce stade peu ou pas développées (culture / patrimoine, tourisme rural et villages, tourisme d'affaires, événementiel).

### PATRIMOINE CULTUREL

- › **10 MUSÉES** : site gallo-romain du Fâ, écomusée et phare de la Coubre, grotte du Régulus, grottes de Matata, musée ferroviaire, ermitage monolithique, musée de la carte postale, musée de Royan, le Parc de l'Estuaire, musée d'histoire locale de la pêche dans l'estuaire, Maison des Douanes.
- › **UN PATRIMOINE RELIGIEUX** : abbaye de Sablonceaux, églises romanes, temples protestants.
- › **3 PHARES VISITABLES** : phare de la Coubre, phare de Vallières, phare de Cordouan.
- › **5 VILLES ET VILLAGES CLASSÉS** : Royan, Talmont-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Cozes, Mortagne-sur-Gironde. Architecture des villas Belle Époque aux années 50 en passant par les villages de caractère, habitats troglodytes, carrelets et moulins témoignant de la riche histoire du territoire. Les deux estuaires du territoire bénéficient de la présence de très beaux villages de charme (Talmont-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre...), classés et labellisés, offrant un patrimoine bâti attractif, de l'artisanat d'art, des paysages littoraux atypiques (falaises, marais...).
- › **UN PATRIMOINE GASTRONOMIQUE** : visite de cabanes ostréicoles, d'exploitations viticoles, chocolaterie, marais salant, musée du caviar...

### PATRIMOINE NATUREL

- › **31 PLAGES** : le balnéaire constitue l'activité touristique historique du territoire, dont elle valorise les nombreuses plages urbaines comme naturelles.
- › **2 ESTUAIRES** : estuaire de la Seudre, estuaire de la Gironde.
- › **3 SITES NATURA 2000** représentatifs de la biodiversité faunistique et floristique.
- › **1 « PÔLE-NATURE »**.
- › **1 FORÊT DOMANIALE** : forêt domaniale de la Coubre.

### LOISIRS

- Le zoo de La Palmyre, 3ème zoo de France (600 000 entrées par an) constitue l'équipement majeur de loisirs d'ampleur nationale du territoire. L'offre locale est complétée par quelques équipements secondaires, tels les parcs de loisirs Coolongalook ou Planet Exotica, ou les deux casinos de Royan et de La Tremblade.
- › **2 CASINOS** : le Casino Barrière à Royan, le Casino Partouche à La Tremblade.
  - › **2 PARCS ET SITES ANIMALIERS** : le Zoo de la Palmyre, Planet Exotica à Royan.
  - › **4 TRAINS TOURISTIQUES** : le Train des Mouettes, le Petit Train de l'Ouest, La Coquille Filante, le Poussikette.
  - › **9 PARCS À THÈMES** : jeux et attractions (4), accrobranches (4), paintball (1), escape game (2).
  - › **BUGGY, QUAD, KARTING (4)**.

### ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

La thématique sport et nature constitue un potentiel fort du territoire, qui dispose pour cela d'atouts naturels remarquables (Seudre, forêts, coteaux, etc.).

- › **9 CIRCUITS VÉLOS** (dont une vélo route européenne et une vélo route nationale).

Depuis le 30 juin 2012, la plus longue vélo route de France (1 256 km) traversant 3 régions et 10 départements parcourt également le territoire. Entièrement balisé, cet itinéraire d'une quarantaine de kilomètres facile et sécurisé permet de découvrir le territoire. Au cours de l'escapade, plus d'une quarantaine de prestataires labellisés «Accueil Vélo» (loueurs, hébergements, offices de tourisme et sites de visite) réservent un accueil spécifique aux cyclotouristes en proposant des services adaptés.

L'agglomération est également traversée sur 47 kilomètres par le «Canal des 2 mers», un itinéraire qui relie la Méditerranée à l'Atlantique sur près de 800 km le long de l'estuaire de la Gironde, du canal de la Garonne et du canal du Midi.

- › **26 CIRCUITS DE RANDONNÉES PÉDESTRES** (dont 1 GR)
- › **5 CIRCUITS VTT**
- › **2 BALADES À CHEVAL**
- › **14 COURSES D'ORIENTATION**

### ACTIVITÉS SPORTIVES

- › **1 HIPPODROME**
- › **2 GOLFS**
- › **3 STRUCTURES SPÉCIALISÉES DANS LES SPORTS AÉRIENS** (parachutisme, ULM, paramoteur)

- › **19 ACTIVITÉS NAUTIQUES PROPOSÉES SUR 16 COMMUNES.** De nombreuses structures nautiques sont présentes sur le territoire, notamment des bases nautiques communales, proposant principalement des activités pour la population résidente.

### ACTIVITÉS BIEN-ÊTRE ET SANTÉ

Le secteur bien-être s'appuie localement sur deux sites majeurs : les thermes de Saujon et l'établissement Thalazur à Royan. Pour autant, ce secteur n'a pas encore été travaillé comme une filière, malgré son fort potentiel sur le marché national.

- › **1 STATION THERMALE**
- › **8 SPA ET/OU INSTITUTS DE BIEN-ÊTRE**

### LES RESTAURANTS ET LA GASTRONOMIE

Le territoire recense 296 restaurants, 17 répertoriés par le Petit Futé, 11 par le guide du routard, 9 par le Guide Michelin (dont 1 restaurant 1 étoile), 4 répertoriés par le Champerard, 4 répertoriés par le Gault&Millau, 4 répertoriés par le Bottin Gourmand, 3 par les Tables Gourmandes et 1 par le guide des Bonnes Tables. Huîtres Marennes-Oléron et cabanes ostréicoles, Pineau des Charentes, esturgeon : le territoire est porteur de marques reconnues et de bons produits autour desquels des expériences touristiques attractives pour des clientèles nationales et internationales peuvent être structurées. Pour autant, le territoire reste peu reconnu pour sa gastronomie : une offre de restauration à partir de circuits courts pourrait davantage être valorisée. Au-delà, l'offre agrotouristique est quasiment inexistante, alors même que ce secteur constitue un potentiel pour le sud du territoire.

### ÉTABLISSEMENTS CULTURELS ET ÉVÈNEMENTIEL

7 cinémas, 11 bibliothèques, 1 Palais des Congrès, 3 salles de spectacle, 12 réceptifs séminaire/réunion. La restructuration du Palais des Congrès, engagée actuellement par la ville de Royan, constitue un projet majeur dans la perspective d'un développement du tourisme d'affaires. Du fait de certains handicaps du territoire (ex : faiblesse de l'offre hôtelière), l'opportunité en matière de tourisme d'affaires porte sur des niches, centrées sur des événements de taille limitée mais proposant de l'insolite (congrès d'un jour, séminaires d'entreprises...).

À cela s'ajoute la perspective d'accueil d'événements professionnels par le Club Med dans le cadre de son projet d'extension.

### GRANDS RENDEZ-VOUS

Le territoire compte quelques événements à dimension touristique en saison et sur les ailes de saison, le principal étant « Un Violon sur le sable » (organisé à Royan en juillet). Au-delà, l'offre porte davantage sur l'animation locale. Le portage d'une politique événementielle touristique, hors période estivale, attirant des flux conséquents, constitue un enjeu fort pour le développement de l'économie touristique.

- > UN VIOLON SUR LE SABLE
- > HUMOUR ET EAU SALÉE
- > JEUDIS MUSICAUX
- > ESCALE D'HUMOUR
- > TRIATH'LONG ET MARATHON DE ROYAN
- > JUMPING INTERNATIONAL
- > RALLYE DUNES ET MARAIS
- > GRAND MEETING AÉRIEN
- > CHAMPIONNAT DU MONDE D'ULTIMATE
- > LA REMONTÉE DE LA SEUDRE
- > 12 / 24 / 48 - HEURES DE ROYAN

### CROISIÈRES

Un projet d'accueil de croisières fluviales sur le port de Royan est en cours de réalisation (premiers bateaux prévus en 2020). Ces croisiéristes véhiculent une clientèle essentiellement internationale et à fort pouvoir d'achat. Cette perspective pose l'enjeu de mise à niveau pour cette clientèle « haut de gamme » de l'offre à terre et de création de produits qualitatifs.

Des croisières promenades existent aujourd'hui vers Oléron et le Phare de Cordouan. D'autres produits de ce type pourraient se structurer sur la Seudre.

## 8.1.3 La capacité d'accueil touristique et qualité de l'offre

L'économie balnéaire est aujourd'hui essentiellement portée par l'hôtellerie de plein air. Celle-ci représente 76 000 lits marchands sur le territoire, dont 80 % en hôtellerie de plein air.

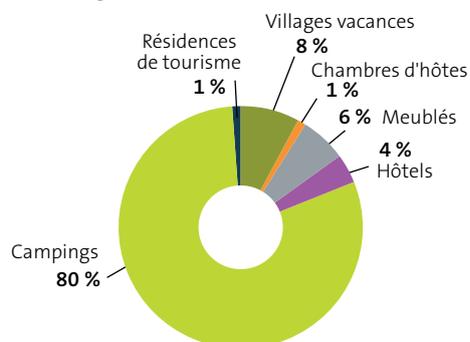
Le littoral est également bordé par de nombreux villages vacances, dont certains occupent des emprises au sol importantes.

Enfin, on dénombre 33 500 résidences secondaires (38 % du département).

	ÉTABLISSEMENTS						TTX	LITS TOURISTIQUES	% PARC DÉPARTEMENTAL
	NC	1*	2*	3*	4*	5*			
<b>Hôtels</b>	18		32	13	1		62	2 789	15%
<b>Campings</b>	20	5	29	34	28	2	118	60 750	42%
<b>Résidences de tourisme</b>	4		3				9	1 041	-
<b>Villages vacances</b>	6		3	1	3		13	6 357	-
<b>Chambres d'hôtes</b>				-			546	650	-
<b>Meublés</b>	1831	98	466	302	50	1	2 747	4 100	18%
<b>Résidences secondaires</b>							33 485	167 500	38%
								243 187	37%

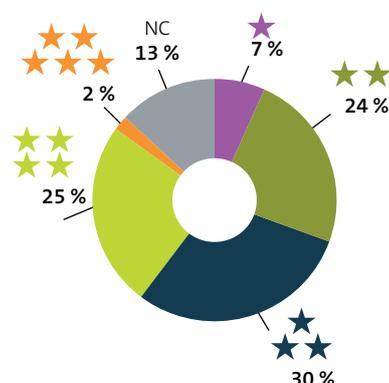
Sources : Insee 2016 - CMT - OTC destination Royan Atlantique

Répartition des lits marchands par type d'hébergement



Sources : Insee 2016 - CMT - OTC destination Royan Atlantique

Répartition de l'offre en hôtellerie de plein air par catégorie



### Répartition de l'offre touristique sur le territoire



## 8.2 La fréquentation touristique du territoire

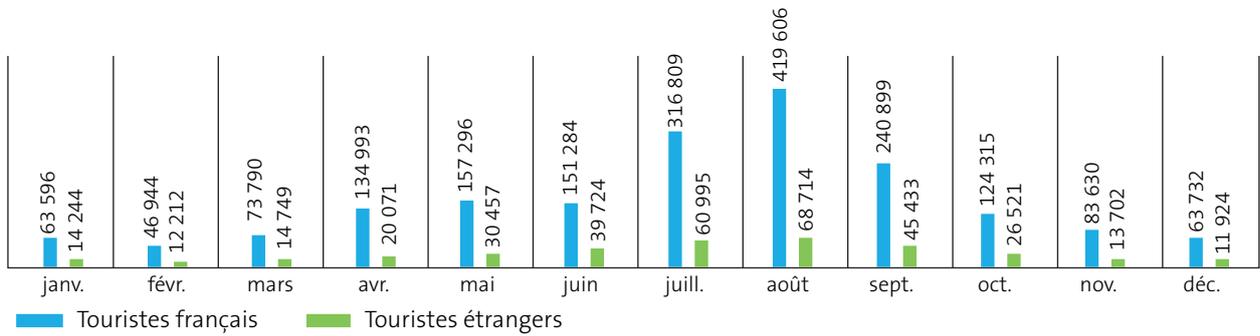
### 8.2.1 Fréquentation du territoire

#### NOMBRE DE TOURISTES SUR LA DESTINATION PAR MOIS

On dénombre :

- 633 200 touristes français de juillet à septembre,
- 261 700 touristes français en avant-saison,
- 260 000 personnes en fréquentation journalière moyenne sur l'ensemble de la saison.

Nombre de touristes par mois



Source : Flux Vision tourisme - CMT - 2016

## 8.2.2 Fréquentation des équipements

- 16 millions de nuitées marchandes et non marchandes dont 3 977 507 nuitées marchandes.

Source : INSEE DGE et partenariats régionaux - Enquête de fréquentation hôtelière - 2017

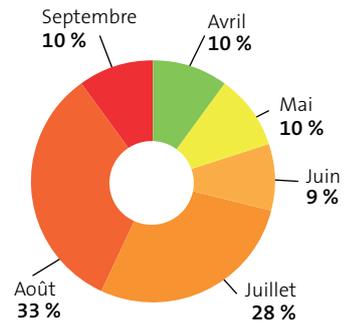
### CONCERNANT L'HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

- > D'AVRIL À SEPTEMBRE 2017, IL Y A EU 2 430 373 NUITÉES (dont 16 % de nuitées étrangères).

### CONCERNANT L'HÔTELLERIE

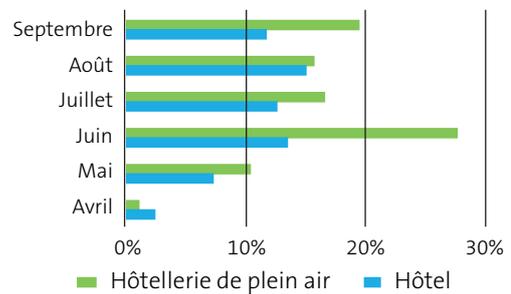
- > D'AVRIL À SEPTEMBRE 2017, IL Y A EU 250 142 NUITÉES (dont 10 % de nuitées étrangères).

### Répartition du nombre moyen de nuitées sur l'année



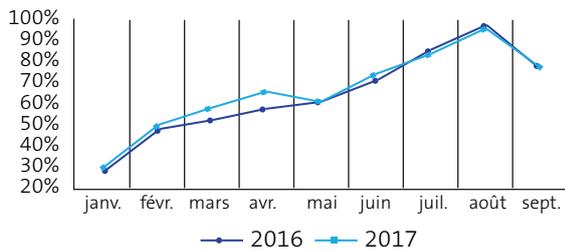
Source : Flux Vision tourisme - CMT - 2016

### Part des nuitées étrangères



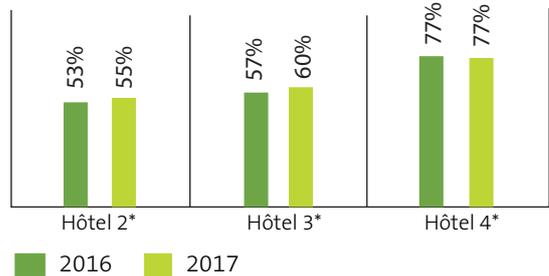
Source : Flux Vision tourisme - CMT - 2016

### Taux d'occupation des hôtels par mois

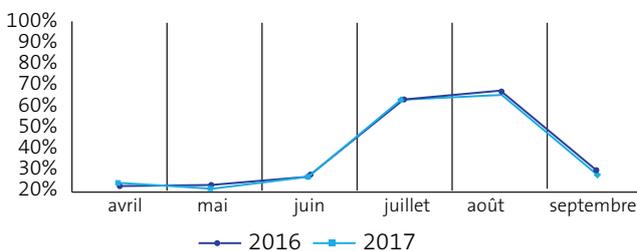


Source : OTC Royan Atlantique

### Taux d'occupation des hôtels en 2017 par catégorie

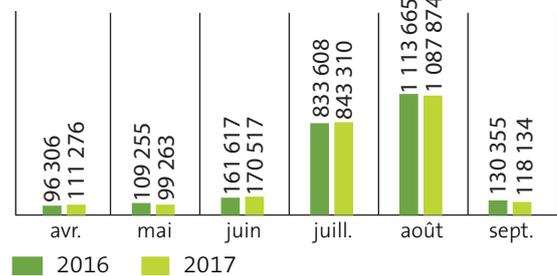


### Taux d'occupation en hôtellerie de plein air par mois



Source : Insee

### Évolution du nombre de nuitées en hôtellerie de plein air



## CONCERNANT LES SITES DE VISITE, D'ACTIVITÉS ET DE LOISIRS

SITE	COMMUNE	(en Nb de visiteurs)
<b>Sites de Visite, d'activités et de loisirs</b>		
ZOO DE LA PALMYRE	LES MATHES - LA PALMYRE	629 707
GROTTE MUNICIPALES DU REGULUS	MESCHERS-SUR-GIRONDE	63 127
TRAIN DES MOUETTES	SAUJON	30 089
PHARE DE LA COUBRE	LA TREMBLADE	±32 000
SITE ARCHÉOLOGIQUE DU FÂ	BARZAN	17 649
MUSÉE DE ROYAN	ROYAN	15 126
PARC DE L'ESTUAIRE	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	8 077
PHARE DE SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	6 956
MUSÉE DES AMIS DE TALMONT	TALMONT-SUR-GIRONDE	2 545
PHARE DE CORDOUAN	ROYAN	432
<b>Thermalisme - Thalassothérapie</b>		
LES THERMES	SAUJON	4 039
ROYAN THALAZUR	ROYAN	71 300
<b>Golfs</b>		
GOLF DE ROYAN	SAINT-PALAIS-SUR-MER	12 200
<b>Nautisme</b>		
BASES NAUTIQUES		22 047

4 sites  
> 25 000  
Visiteurs  
Dont 1 site  
> 500 000

Source : CMT - 2016 / Station Nautique Royan Atlantique - 2017



• Véloodyssée : 348 052



• Canal des 2 mers : 224 500



• La Palmyre : 213 600

Source : Compteurs partagés sur la base de données nationale ÉCO-VISIO- données 2017

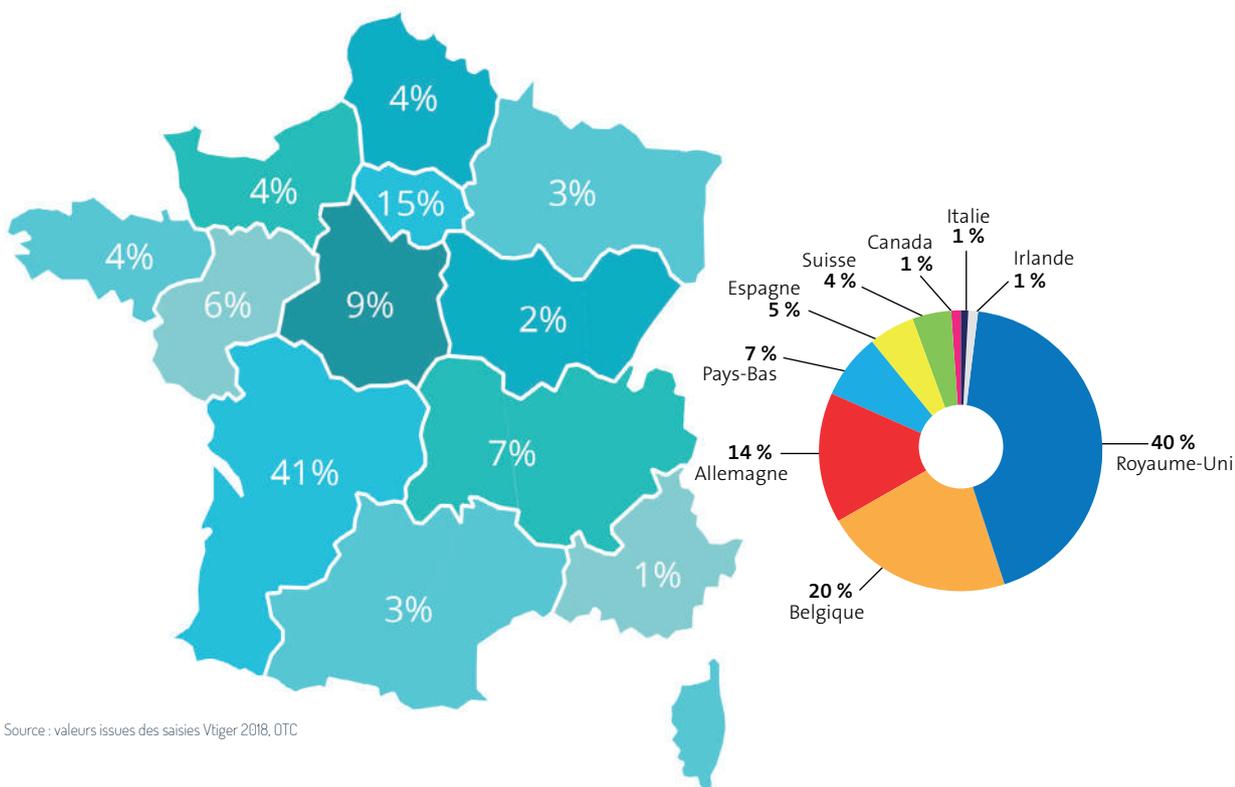
NOMBRE DE CYCLISTES EMPRUNTANT LE BAC DE ROYAN

DÉPART	NOMBRE DE PASSAGES	ÉVOLUTION
LE VERDON	19 982	+7%
ROYAN	24 561	+9%
TOTAL	44 543	+8%

Sources : Direction des Transports Maritimes Départementaux/ CARA -2016

### 8.2.3 Typologie de la clientèle

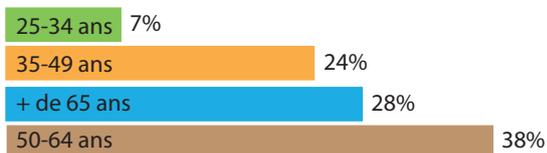
PROVENANCE DES VISITEURS



Source : valeurs issues des saisies Vtiger 2018, OTC

### PROFIL DES VISITEURS

#### Âge moyen des visiteurs



#### Profil des visiteurs



#### Situation Professionnelle



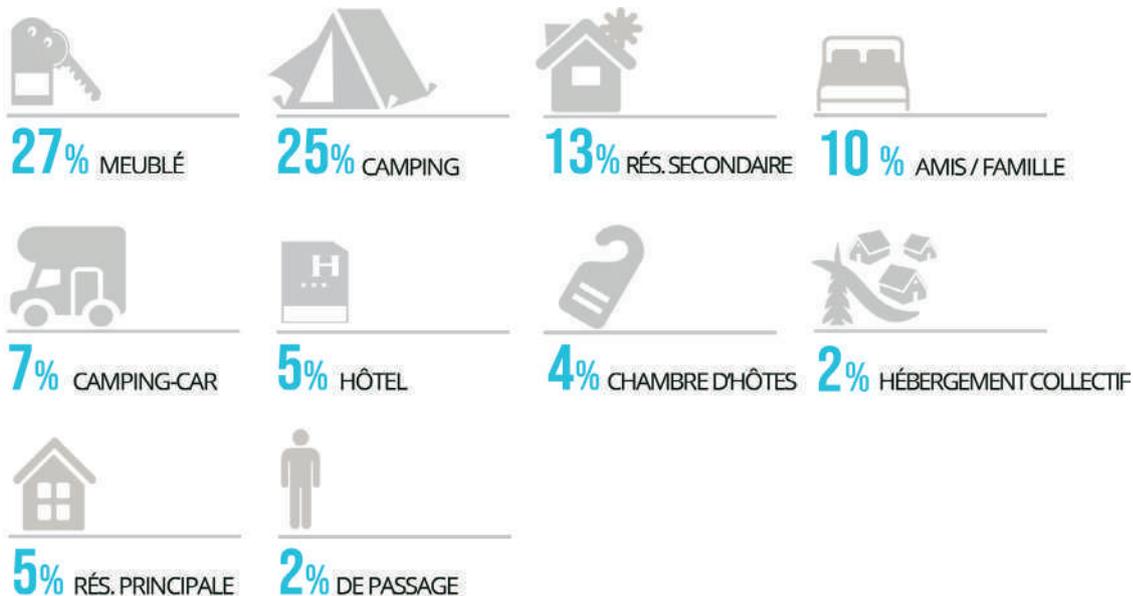
Source : Valeurs issues des Questionnaires de l'OTC Royan Atlantique de satisfaction 2018

> **Avant Saison :** Clientèle majoritairement composée de couples 59%. Des retraités 53 % pour un âge médian de 57 ans (40 % de la clientèle a entre 50 et 64 ans).

> **Haute Saison :** Clientèle composée de familles 40 % et de couples 38 %. Des retraités 29 %, cadres 26 % et employés/ouvriers 28 %. Âge Médian : 49 ans.

> **Après Saison :** Clientèle majoritairement composée de couples 69 %. Des retraités (69 %) âgés de plus de 65 ans (46 %).

### MODE D'HÉBERGEMENT ET ACTIVITÉS PRATIQUÉES



Source : OTC Royan Atlantique

#### Durée des séjours : 7 jours

> **Avant Saison :** 1 semaine : 33 %.

> **Haute Saison :** 2 semaines 29 %.

> **Après Saison :** 1 semaine : 30 %.

1 Flâner dans les rues : 66 %

2 Plages : 59 %

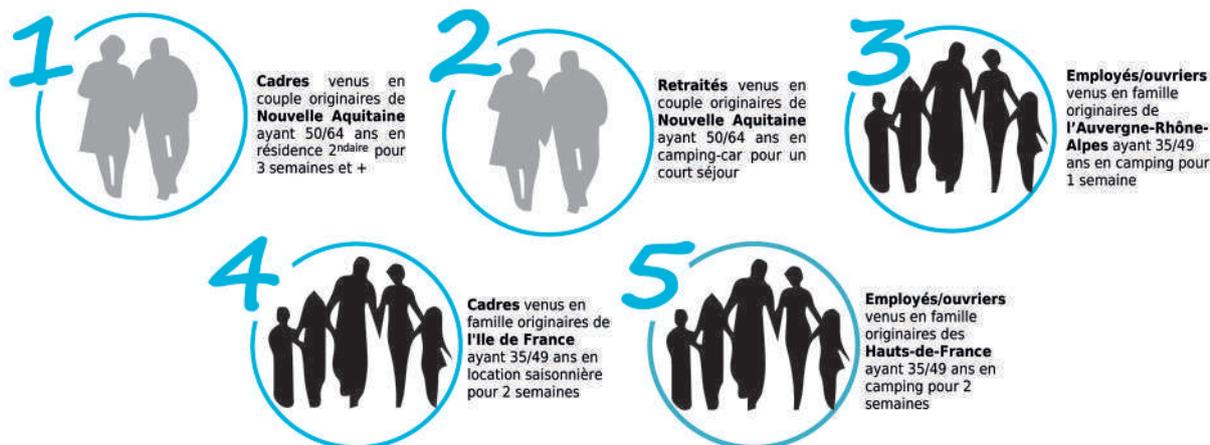
3 Repos, farniente : 58 %

4 Visites culturelles : 54 %

5 Shopping : 27 %

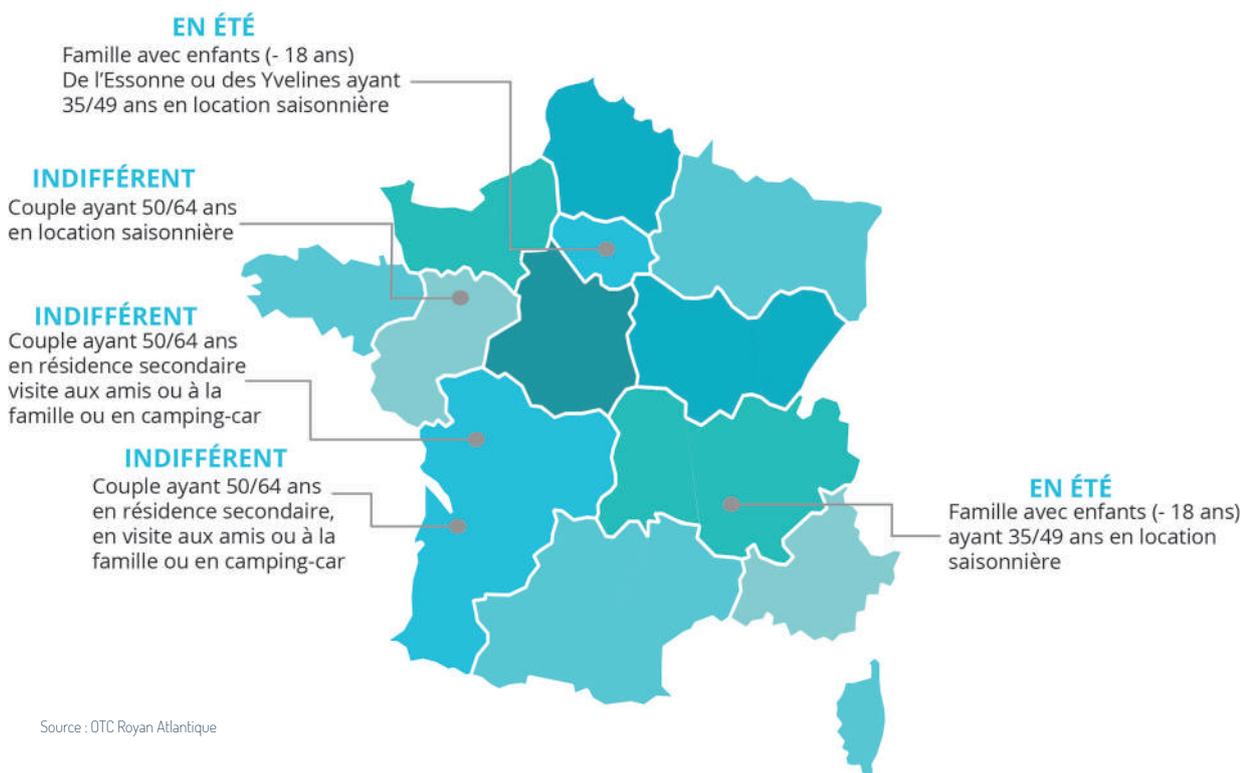
Source : OTC Royan Atlantique, l'enquête TCI research 2018

LES PROFILS TYPES



Source : OTC Royan Atlantique

PROFIL DE LA CLIENTÈLE PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



Source : OTC Royan Atlantique

## 8.3

# Le poids économique du tourisme

Le secteur touristique du territoire de la CARA est composé d'environ 3 500 entreprises, générant un chiffre d'affaire compris selon les années entre 600 et 650 millions d'euros. L'emploi touristique direct représente 13,4 % de l'emploi total du territoire, ce chiffre dépassant les 23 % en période estivale (hébergements, restaurants, commerces non alimentaires).

L'activité directement touristique impacte très fortement tout le tissu économique présentiel, qu'il s'agisse du commerce ou du bâtiment (impact des résidences secondaires).

L'économie touristique est également très marquée par la saisonnalité : le volume total d'emplois occupés passe d'environ 22 000 en janvier à 28 700 lors du pic estival, et de nombreux établissements ferment leurs portes entre octobre et avril. Ce rythme saisonnier de l'offre locale impacte négativement l'attractivité économique comme résidentielle du territoire.

Ainsi, l'économie touristique a un fort effet d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie présente. Elle constitue, dès lors, un levier essentiel du développement économique global du territoire.



**Entre 600 et 650 M€**

Estimation



**3.500**

Entreprises touristiques



**13,4%**

De l'emploi total



**+ 30,45%**

De l'emploi total durant les mois d'août et de juillet  
(hébergement, restauration, commerce non alimentaire)



**430 000 personnes résidentes l'été**

Visiteurs et résidents en période estivale, contre 82 000 habitants le reste de l'année

Source : OTC Royan Atlantique

# 8.4 Une économie touristique à redynamiser

## 8.4.1 Une économie touristique peu diversifiée



Source : Schéma de développement de l'économie touristique, OTC Royan Atlantique, mai 2018

## 8.4.2 Un « arrière-pays » encore peu mis en tourisme

### Un tourisme concentré sur les secteurs balnéaires

Secteurs territoriaux de la CARA	Niveau de mise en tourisme	Caractéristiques et potentiels touristiques	
	1	+++	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une attractivité de a ville-centre qui est essentielle pour l'attractivité globale de la destination</li> <li>➢ <b>Une ville-centre à réenchanter</b></li> </ul>
	2	+++	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une offre touristique essentiellement composée d'hôtellerie de plein air</li> <li>➢ <b>Des activités à plus haute valeur ajoutée pour le territoire à développer?</b></li> </ul>
	3	++	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ <b>Un produit touristique « Seudre » qui reste à structurer : activités nature et sportives (nautiques, pédestres...), découverte du marais et de l'ostréiculture, promenades fluviales</b></li> </ul>
	4	++	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ <b>Un potentiel touristique qui se concentre sur le bien-être à Saujon et les activités de loisirs</b></li> </ul>
	5	+	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ <b>Un potentiel de développement d'offres nature, sportives et rurales à exploiter</b></li> </ul>

1 : Cœur d'agglomération

2 : Presqu'île d'Arvert

3 : Seudre

4 : Saujon (entrée du territoire)

5 : Estuaire de la Gironde

Source : Schéma de développement de l'économie touristique, OTC Royan Atlantique, mai 2018

## 8.4.3 Une stagnation de la fréquentation des hébergements marchands

### Une fréquentation qui augmente très légèrement voire stagne, une saisonnalité marquée

<p><b>FREQUENTATION</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stagnation de la fréquentation des hébergements touristiques marchands                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un taux d'occupation de l'hôtellerie professionnelle qui stagne autour de 60% pour les 3* par exemple</li> <li>• Un nombre de nuitées qui augmente très légèrement dans l'hôtellerie de plein air</li> </ul> </li> <li>• Une durée de séjour qui tend à diminuer</li> </ul>	<p><b>Des impacts directs sur l'emploi du territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte variation de l'emploi touristique ; 1700 en juin – 6700 en août</li> <li>• Réduction des durées de contrats, salaires relativement faibles</li> <li>• Saisonniers peu qualifiés, main d'œuvre jeune</li> </ul>
<p><b>SAISONNALITE</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une fréquentation touristique journalière moyenne de 260 000 personnes sur l'ensemble de la saison</li> <li>• Une population qui triple durant la période estivale</li> <li>• Très faible nombre de professionnels du tourisme maintenant une activité toute l'année</li> <li>• Saison estivale qui tend à s'écourter</li> </ul>	<p><b>Et sur l'offre d'activités et de services pour les touristes et résidents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des activités ne fonctionnant pas à l'année</li> <li>• Horaires de services restreints pour les commerces et restaurants sur les ailes de saison et hors-saison</li> <li>• 1 seule création d'hôtel au cours des dernières décennies</li> </ul>

Source : Schéma de développement de l'économie touristique, OTC Royan Atlantique, mai 2018

## 8.4.4 Un faible renouvellement des clientèles avec une certaine paupérisation

Trois clientèles aux profils différents			
Clientèles	Données et tendances	Enjeux	
<b>Touristes</b>	 <p><b>40 % de familles</b> Dont 58% de moins de 45 ans</p>  <p><b>Baisse des dépenses</b></p>	<p><b>85 % de français</b> </p> <p><b>1 à 2 semaines</b> Durée moyenne de séjour en été</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Montée en gamme de l'offre et ciblage des clientèles ?</li> </ul>
<b>Résidents secondaires</b>	 <p><b>Retraités</b> 70% de + de 60 ans</p> <p><b>Franciliens Picto-charentais</b> 25%</p>	<p><b>40% CSP +</b> </p> <p><b>97 à 112 jours</b> Durée moyenne de séjour</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurer le renouvellement de cette clientèle</li> <li>➤ Faire muter le parc des résidences secondaires pour attirer une population plus jeune et familiale</li> </ul>
<b>Résidents</b>	 <p><b>4/10 personnes</b> Agées de + de 60 ans</p>  <p><b>+680 retraités par an</b> dont 360 en provenance de l'IDF</p>	<p><b>53 ans</b> Age médian</p> <p><b>82.000</b> Résidents permanents</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer des offres et services répondant également aux besoins de la population</li> <li>➤ Attirer de nouveaux résidents, notamment des familles, grâce à une plus forte attractivité</li> </ul>

Source : Schéma de développement de l'économie touristique.  
OTC Royan Atlantique, mai 2018

## 8.4.5 Émission et perception d'une destination fonctionnelle plage

### IMAGE EMISE

Une valorisation du balnéaire, mais pas d'évocation d'imaginaires, d'un mode de vie...

#### ROYAN ATLANTIQUE : « LA station balnéaire », « les pieds dans l'eau »

- Un fort accent mis sur le balnéaire
- Mais aussi Royan Ville d'art et d'histoire, les activités sportives

#### CHARENTE TOURISME : « Cité balnéaire et bains de mer »

- Thématiques principales mises en avant : Baignade + Architecture
- Autres atouts évoqués : Nautisme, shopping, thalasso, équestre, vélo, villages de charme

#### NOUVELLE AQUITAINE TOURISME : Une communication rétro-chic « Royan rayonne sur la côte de beauté »

- « De Sacha Guitry à Coco Chanel en passant par Pablo Picasso, toute la société en vue des Années Folles a fréquenté la célèbre station balnéaire qui lança dès le XIXème siècle la vogue des bains de mer. »
- Mise en avant des plages et du nautisme, mais également de l'estuaire

#### WEEKENDESK: « Un lieu de villégiature »

- Mise en avant des plages de sable fin, de l'ensoleillement
- Mais aussi de l'architecture d'époque et des années 50, des activités sportives et culturelles

#### VOYAGE PRIVE : « Une parenthèse détente »

- Royan capitale de la côte de Beauté

- Une image émise qui met très fortement l'accent sur les attributs balnéaires historiques du territoire, et liste les autres atouts du territoire.
- Royan est évoqué comme la grande station qu'elle n'est plus, sans élément différenciant.

### IMAGE PERCUE

Des belles plages, une destination famille assez mono fonctionnelle

- Il n'existe pas d'étude d'image portant sur le territoire de la CARA.

- Une analyse simple de l'image perçue issue de forums de voyage permet de faire ressortir 4 idées force :

#### La qualité des plages et des paysages largement reconnue

« Plages tranquilles avec mer calme ( idéales pour enfants) ou côte plus sauvage(rouleaux et vent...donc plages plus dangereuses!!!) Beaucoup de pistes cyclables faciles ( terrain plat ), très bien entretenues, elles longent les plages, passent dans les pins...en plein été il vaut mieux circuler en vélo pour éviter les "bouchons »

#### Des touristes qui préfèrent s'éloigner de Royan pour profiter du territoire

« Je préfère m'éloigner très légèrement et aller à St Georges de Didonne les plages sont magnifiques » « Et les petits villages aux alentours sont plus sympas que Royan (trop bétonné) et ses restos attrape-touristes »

#### Le zoo de la Palmyre, un équipement apprécié, ainsi que le patrimoine

« Le zoo de La Palmyre est incontournable évidemment mais il y a aussi Talmont qui est un village magnifique de l'autre côté de Royan »

#### Mais certains déplorent toutefois le manque d'activités

« J'ai trouvé le coin très ennuyeux, c'est à voir et faire une fois après... »

- L'image perçue du territoire montre que Royan reste reconnu pour ses attributs balnéaires, mais qu'elle n'est plus une grande station
- La CARA ne constitue pas encore une destination touristique globale, bien que certains sites non balnéaires soient reconnus et appréciés.
- La destination n'incarne pas un mode de vie.

Source : Schéma de développement de l'économie touristique, OTC Royan Atlantique, mai 2018

## 8.4.6 Synthèse

### Besoin d'une nouvelle ambition touristique pour réenchanter le territoire

Un manque de diversification des filières touristiques

Un arrière-pays peu mis en tourisme

Une saisonnalité très marquée et une baisse de la fréquentation

Une certaine paupérisation des clientèles

Une image marquée plage

**Un besoin de rupture sur le positionnement : sortir du tout balnéaire et assumer le territoire CARA, sa diversité géographique et thématique**

### 3 ENJEUX

**Assumer la montée en gamme du tissu économique et résidentiel**

**Et renforcer l'économie présentielle à l'année**

**Améliorer l'attractivité du territoire (équipements, offres...)**

**Assumer l'émergence de filières ou thématiques (vélo, bien-être, tourisme d'affaires, fluvial...)**

Source : Schéma de développement de l'économie touristique, OTC Royan Atlantique, mai 2018

## 9. ACTIVITÉS AGRICOLES

Le premier SCoT de la CARA a été approuvé en septembre 2007. Une révision a été initiée aussitôt après son approbation afin de mieux prendre en compte un certain nombre d'enjeux agricoles, paysagers, et littoraux.

Dans ce deuxième SCoT, l'élaboration d'un volet agricole et forestier répond à une attente forte des élus de replacer l'agriculture comme une activité économique, et non pas seulement comme

une « entité paysagère », voire une réserve foncière. L'objectif n'est pas de réaliser un diagnostic exhaustif des activités, mais plutôt de faire apparaître les grands enjeux à l'échelle du territoire.

Cette révision du SCoT permet également d'intégrer les nouvelles réglementations (loi Engagement National pour l'Environnement (Grenelle) et loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) notamment) concernant les espaces agricoles et forestiers.

### 9.1 La méthodologie

La CARA a choisi de déléguer l'élaboration du volet agricole et forestier du SCoT à un prestataire, Blezat Consulting, permettant de faire apparaître les grands enjeux à l'échelle du territoire. Dans cette optique, plusieurs étapes de travail ont été mises en place pour l'élaboration du diagnostic qui constitue le premier volet de l'étude, réalisé durant le premier semestre 2016 :

- Une première phase d'analyse bibliographique qui a permis de se familiariser avec le territoire, de prendre connaissance du contexte et de l'historique, de partager des éléments sur la situation actuelle du territoire et de sa gouvernance. Cette étape a été également l'occasion d'avoir un bilan des premières années d'application du SCoT précédent, sur les sujets concernant l'agriculture et la forêt : limiter la

consommation d'espaces agricoles, éviter de favoriser le mitage, identifier les terroirs agricoles à préserver, statut spécifique des espaces agricoles à intérêt naturel ou paysager, etc.

- Une étape importante a été la rencontre d'acteurs de terrain, à la fois via des entretiens téléphoniques auprès de techniciens, d'acteurs des filières et d'acteurs institutionnels, et d'ateliers organisés par secteurs auprès de la profession (une quarantaine d'agriculteurs présents soit près de 7 % des exploitants du territoire).

Ces deux étapes ont permis de valider un diagnostic synthétique dans lequel ont été spatialisés les grands enjeux et pressions qui s'appliquent aux espaces agricoles « à dire d'expert », à partir des connaissances des personnes ressources du territoire.

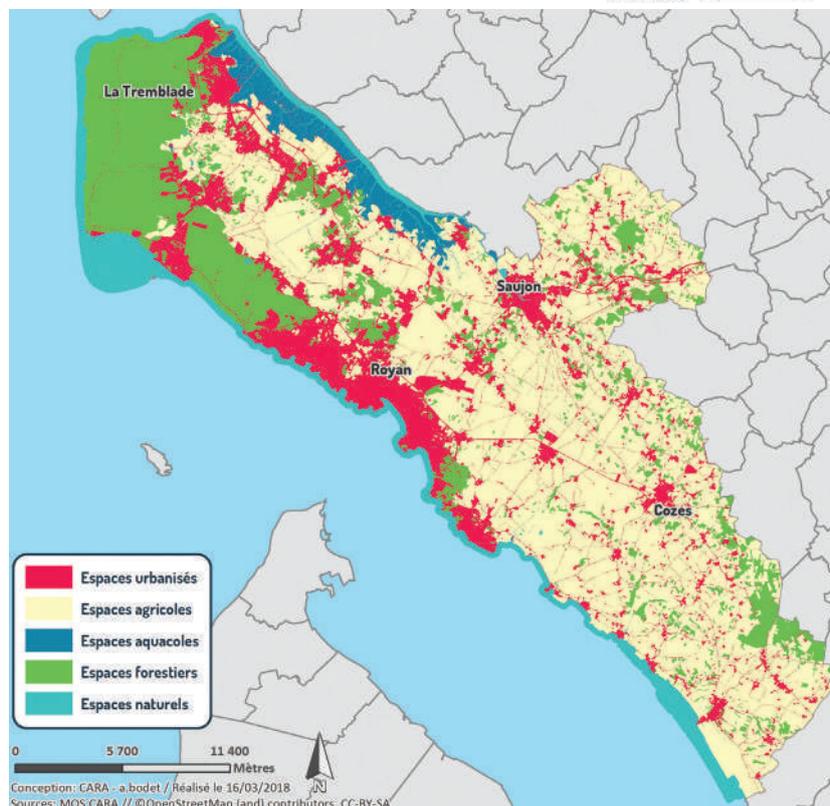
## 9.2 L'agriculture sur le territoire

### 9.2.1 Les espaces agricoles occupent une part majoritaire des surfaces de la CARA

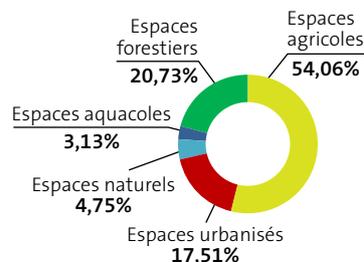
Les terres agricoles, sur le territoire de la CARA, se localisent essentiellement au centre du territoire; plutôt sur les crêtes et les marais, laissant les espaces naturels et forestiers sur le front océanique et les espaces urbains sur le front de la Gironde. Au sud de Meschers-sur-Gironde, le littoral est occupé par des espaces naturels et agricoles comme les marais.

Elles représentent 33 284 ha en 2014, soit près de 54 % de ses espaces hors aquaculture (contre 77 % à l'échelle de la Charente-Maritime ; 80 % à l'échelle de l'ancienne région Poitou-Charentes ; 60 % à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine ; 58,7 % à l'échelle nationale).

Occupation des sols en 2014



Répartition de l'occupation des sols sur la CARA en 2014



Source : CARA

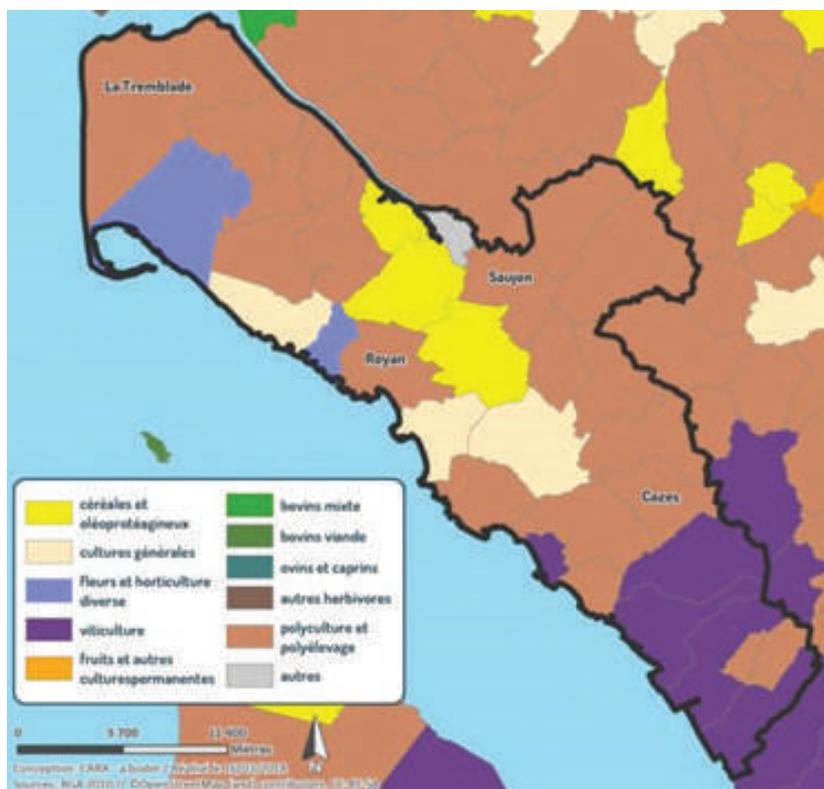
## 9.2.2 Des productions agricoles diverses

La CARA se caractérise par la coexistence de 4 grands types d'espaces agricoles :

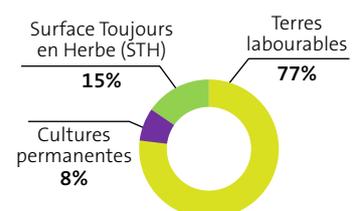
- Une production céréalière dans de grandes exploitations dynamiques aux bons rendements sur la partie centrale : les cultures dominantes sont les cultures de blé et de tournesol, puis de maïs et d'orge.
- Une production viticole, essentiellement dans le sud-est (Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Pineau des Charentes, AOC Cognac, Indication Géographique Protégée (IGP) Vin de Pays Charentais) : la vigne constitue pour le territoire une culture à forte valeur ajoutée, mais cohabite avec d'autres productions.
- Une activité d'élevage bovin extensif dans les marais en bordure de l'estuaire de la Gironde et sur les bords de la Seudre : cette activité est fragilisée à la fois par des phénomènes structurels extérieurs (concurrence mondiale, diminution de la consommation de viande en France, inadéquation entre l'offre et la demande), mais doit également gérer des espaces sensibles, qui la rendent économiquement moins performantes que dans d'autres secteurs.

*NB : L'agriculture «d'eau», avec les activités ostréicoles, sur les espaces aquatiques de la Seudre, au nord, ne relève pas du champ d'étude de ce diagnostic mais sont abordées au chapitre n°8 de la partie 2 du rapport de présentation.*

### Orientation technico-économique des communes



### Répartition de la surface agricole utile



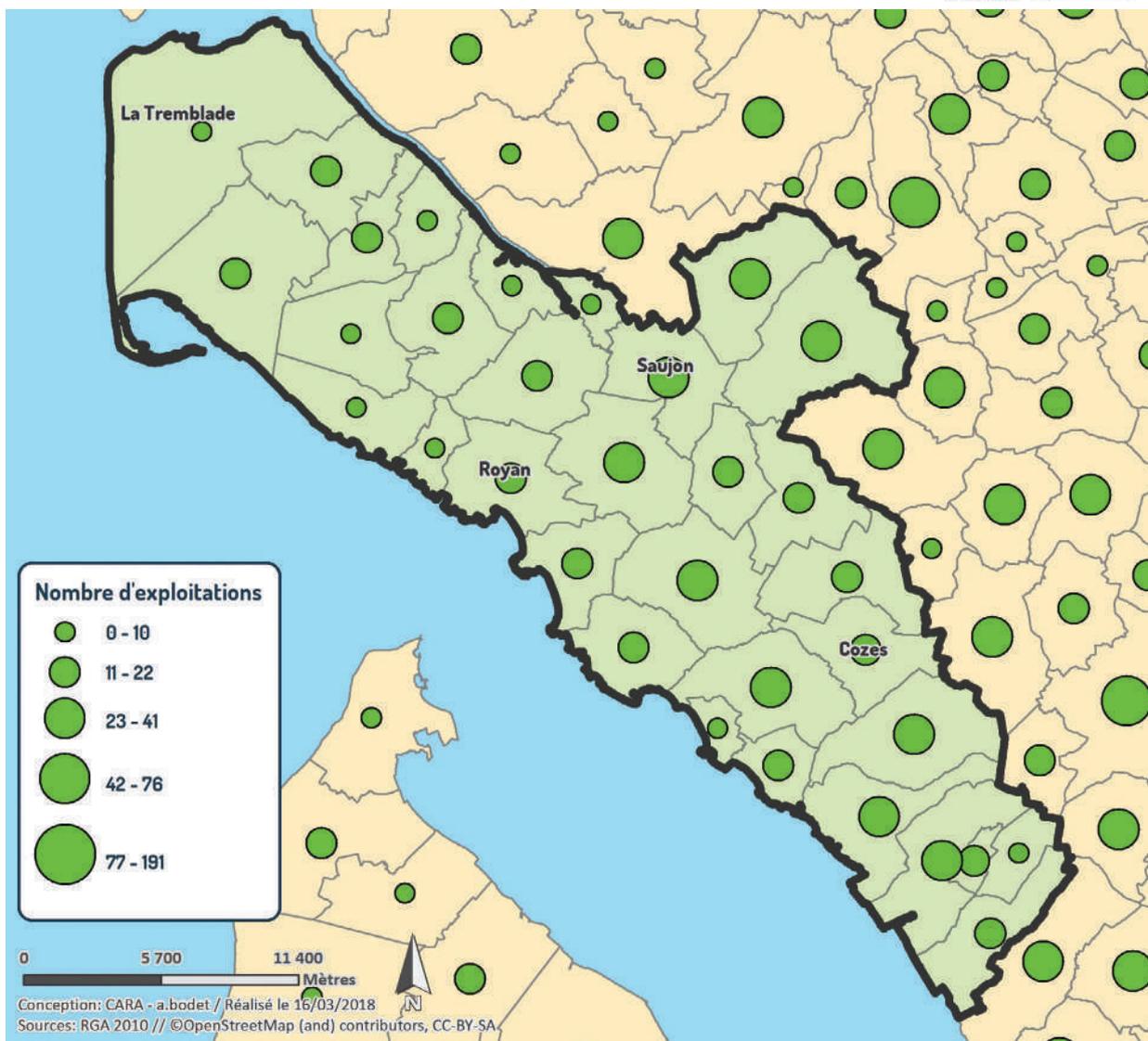
Source : RGA 2010

### 9.2.3 Des exploitations agricoles en dynamique de concentration

La CARA dénombrait 567 exploitations agricoles en 2010, avec un recul de 24,6 % entre 2000 et 2010. À titre de comparaison cette évolution était de -26,3 % en Charente-Maritime et de -28,1 % en ancienne région Poitou-Charentes (source RGA 2010).

En termes géographiques, les exploitations se répartissent principalement sur la partie centrale et le sud de la CARA.

Répartition des exploitations agricoles par commune en 2010



## 9.3

# Les caractéristiques des exploitations agricoles et évolution sur la période 1988-2010



### L'ESSENTIEL

- Une prédominance des activités de grandes cultures, viticulture, et polyculture polyélevage.
- **567 EXPLOITATIONS** en 2010 :
  - nombre d'exploitations en baisse de 24,6 % en 10 ans ;
  - baisse à un rythme similaire par rapport aux références locales.
- **54 HA / EXPLOITATION** en 2010 :
  - surface moyenne en progression de 3 0% en 10 ans ;
  - une taille inférieure aux moyennes régionales du fait de la production viticole avec des exploitations plus petites et une meilleure valeur ajoutée.
- Une prévalence du statut individuel.
- Un **FAIRE-VALOIR MAJORITAIREMENT INDIRECT.**

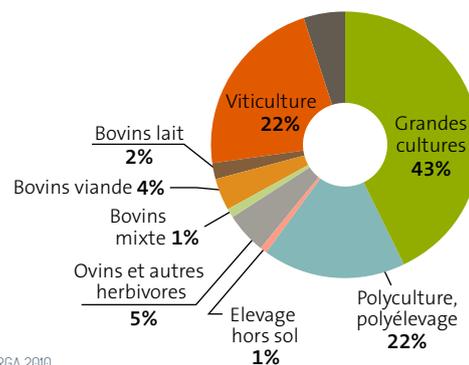
### 9.3.1

## Une agriculture diversifiée, avec une prédominance des activités de grandes cultures, viticulture et polyculture polyélevage

En concordance avec la diversité des grands types d'espaces agricoles du territoire, les exploitations du territoire présentent des orientations technico-économiques (OTEX) variées.

Sur la CARA, d'après les données du RGA de 2010, il existe une prédominance des grandes cultures et presque un quart des exploitations en viticulture. L'élevage et la polyculture combinent près de deux tiers des exploitations (sachant que la vigne et la production céréalière peuvent faire partie des ateliers de ces exploitations). Le maraîchage et l'horticulture représentent quant à eux 5% de l'activité des exploitations.

### Orientations technico-économiques des exploitations



Source : RGA 2010

D'après les échanges avec la profession agricole, le modèle « type » de l'exploitation du territoire combine souvent l'activité viticole, les cultures et l'élevage afin de valoriser les terres les moins productives.

## 9.3.2 Les céréales et oléagineux représentent la majorité des cultures

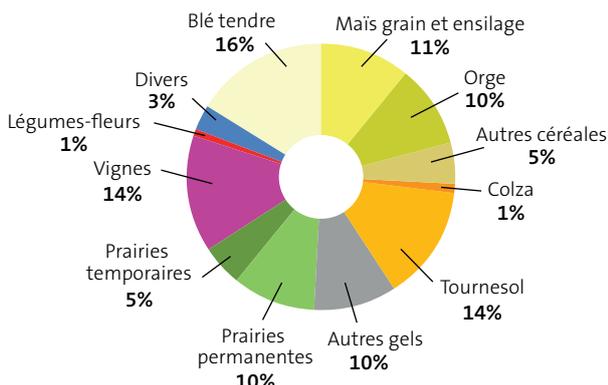
Tout d’abord, d’après le RPG de 2012, les surfaces agricoles se répartissent essentiellement entre les terres arables (77 %), les prairies (15 %) et la vigne (8 %).

Au sein des terres arables, les céréales (16 850 ha en 2014) et les oléagineux (5 250 ha en 2014) sont prédominants.

Puis, selon les données du RGA de 2010 sur l’évolution de la répartition des cultures, il y a un recul relatif des cultures permanentes (vigne) sur la période 1988-2010 (-332 ha soit -12,5 % entre 2000 et 2010).

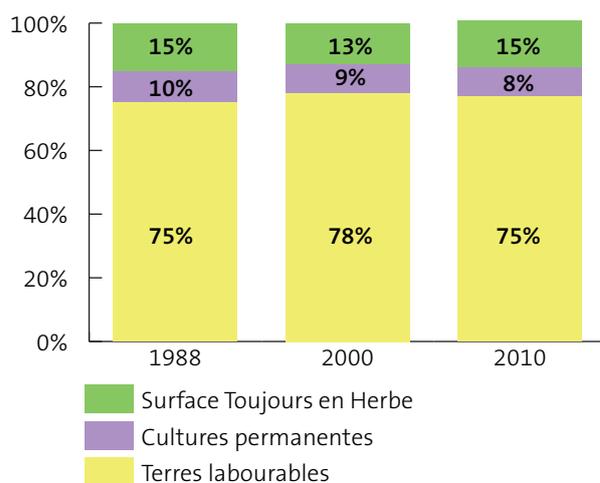
*NB : les données du RPG et du RGA ne permettent pas d’établir des comparaisons car ce sont deux types de données différentes. En effet, le RPG est à l’échelle des îlots de cultures alors que le RGA traite des données à l’échelle de l’exploitation comprenant des surfaces hors territoire CARA.*

Occupation des sols agricoles (îlots majoritaires)



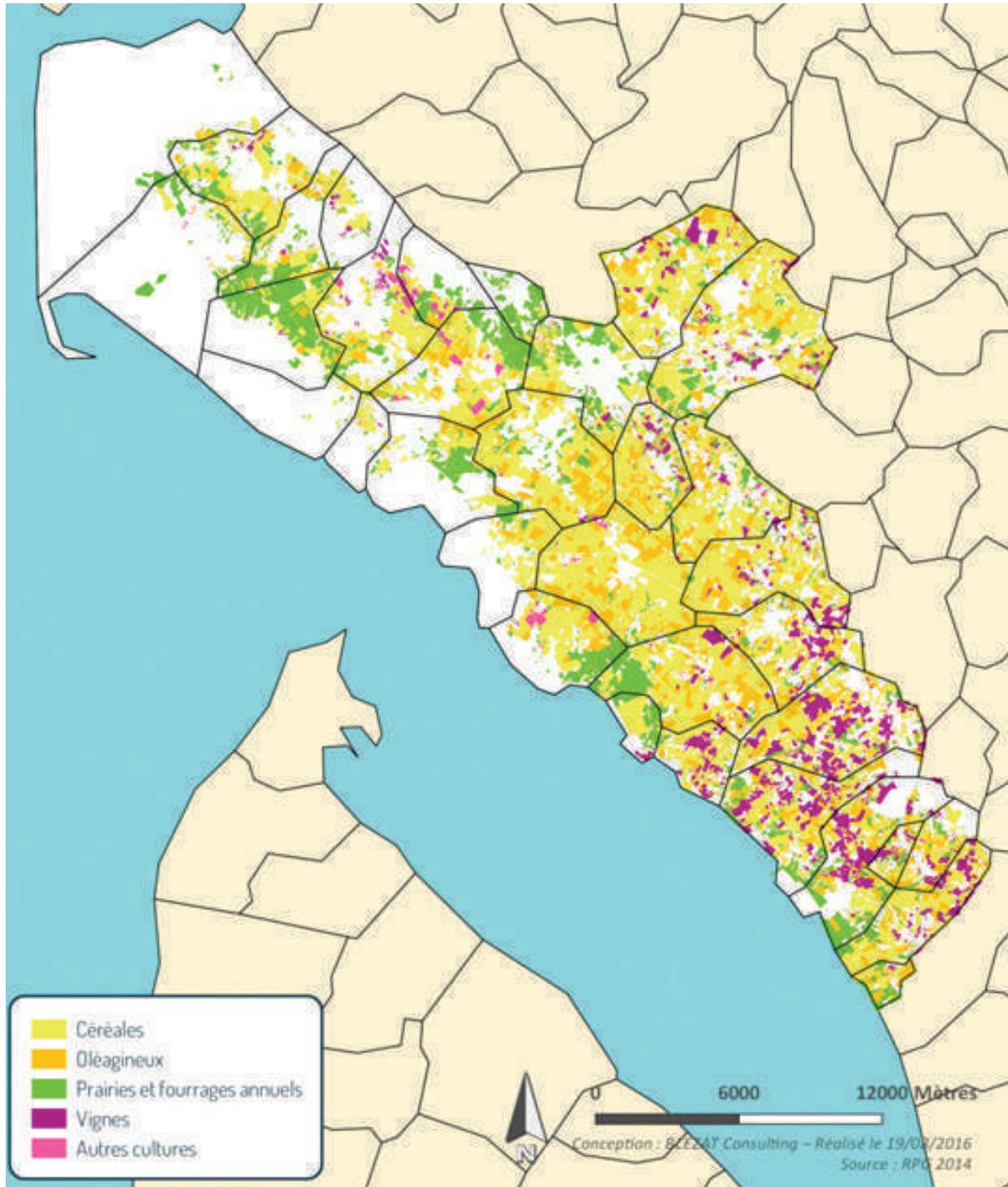
Source RPG 2012, traitement Blezat consulting

Évolution de l’utilisation de la SAU entre 1988 et 2010



Source : RGA 2010

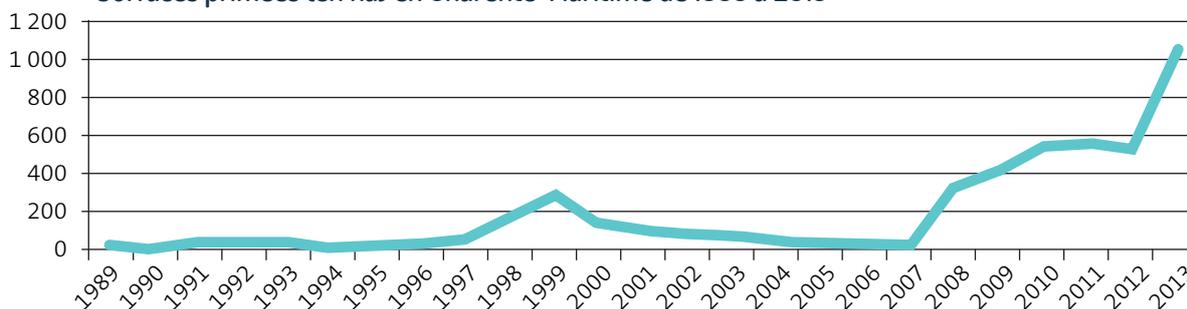
Occupation des sols agricoles (îlots majoritaires)



Ce constat statistique est tempéré par les observations sur le terrain. En effet, les acteurs relèvent sur les 10 dernières années (période 2005-2015) une dynamique de replantations de vigne (contexte actuel favorable du marché de Cognac), constat confirmé par le nombre de demandes de droits à plantation déposés. La culture de la vigne demeure dans un contexte fragile car elle est très dépendante du marché (ex. : crise du Cognac des années 90).

Contrairement à d'autres secteurs en France, il n'y a pas de phénomène de retournement de prairie pour en faire des terres arables. En effet, les retournements ont, le cas échéant, été réalisés il y a plusieurs décennies, et les terres restantes classées en prairie temporaire restent peu intéressantes en termes agronomiques (plus hydromorphes notamment) ou encadrées par des réglementations environnementales (par exemple zones Natura 2000 sur les marais).

Surfaces primées (en ha) en Charente-Maritime de 1989 à 2013



Source : France Agri Mer, traitement Blezat Consulting

### 9.3.3 Profil des exploitations : des exploitations plutôt petites par rapport à la moyenne régionale, le plus souvent en statut individuel

#### DES EXPLOITATIONS DE MOINS EN MOINS NOMBREUSES

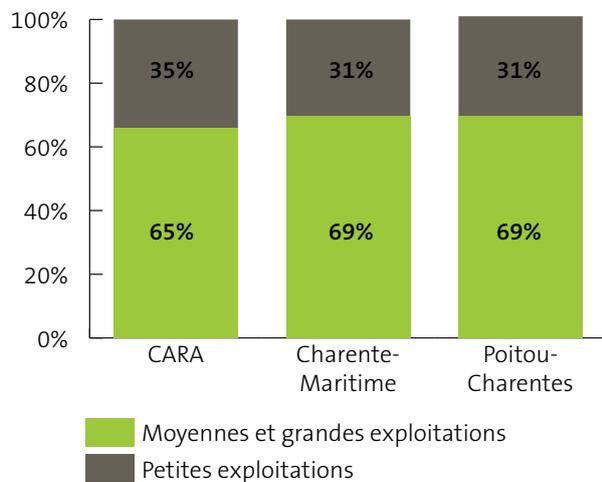
Les exploitations du territoire de la CARA suivent la tendance nationale du phénomène de concentration des exploitations agricoles, c'est-à-dire une diminution de leur nombre accompagnée d'un agrandissement de la taille des exploitations ou de regroupement, pour améliorer leur productivité et leur compétitivité mais aussi leur viabilité et leur pérennité économique.

Ainsi, leur nombre a chuté à 567 en 2010, soit une baisse de 52 % depuis 1988. C'est un rythme très similaire à ceux observés pour la Charente-Maritime (-53,3 %) et l'ancienne région Poitou-Charentes (-54,7 %), ce qui est plutôt remarquable.

#### DES EXPLOITATIONS QUI S'AGRANDISSENT MAIS RESTENT DE TAILLE MODESTE

Les exploitations de la CARA avec 54 ha en moyenne en 2010, sont plutôt de petite taille par rapport à la moyenne régionale (58 ha en Charente-Maritime, 68 ha dans l'ancienne région Poitou-Charentes).

### Répartition des exploitations selon leur taille et leur chiffre d'affaire

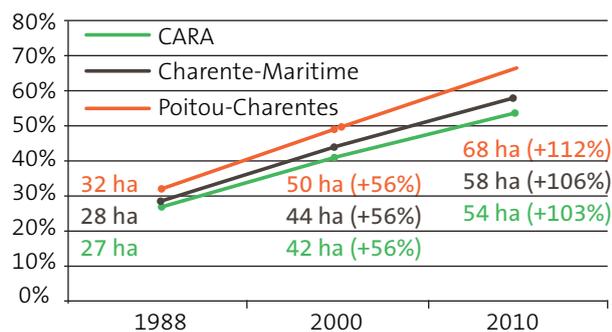


Source : RGA 2010

Cette petite taille est à mettre en lien avec l'activité viticole qui nécessite des surfaces moins importantes que les autres activités.

La taille moyenne des exploitations est en forte progression (doublée en 20 ans), mais là encore le rythme est légèrement inférieur par rapport aux échelles départementales et régionales.

### Évolution de la taille des exploitations entre 1988 et 2010

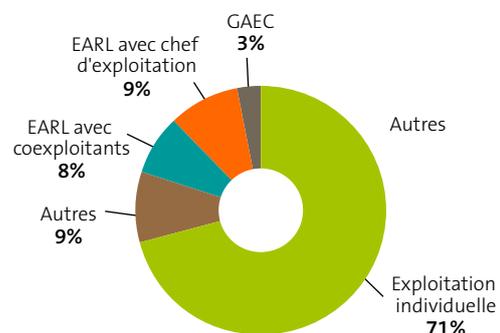


Source : RGA 2010

### UN STATUT INDIVIDUEL MARQUÉ

Les exploitations du territoire de la CARA présentent la caractéristique d'être majoritairement en statut individuel, avec 71 % des exploitations concernées. Ce chiffre se rapproche des moyennes départementale (70 %) et nationale (71 %). Il est plus élevé qu'à l'échelle régionale (66 % en ancienne région Poitou-Charentes).

### Évolution de la taille des exploitations entre 1988 et 2010



Source : RGA 2010

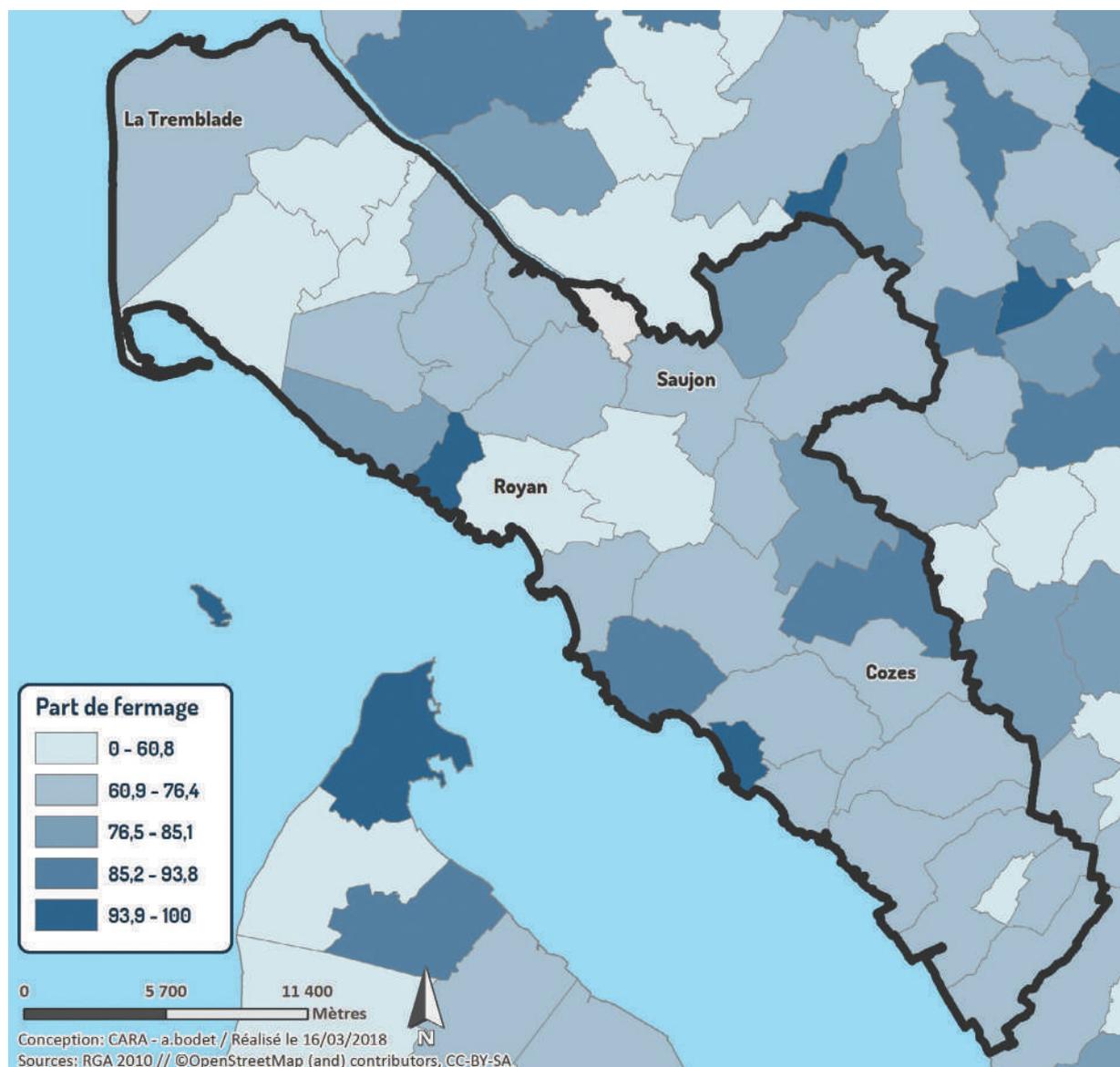
La tendance générale étant plutôt tournée vers le regroupement sociétaire, en tout cas en ce qui concerne les exploitations en grandes cultures. Il est probable que ce chiffre diminue dans les années à venir.

### MODE DE FAIRE-VALOIR

La part du fermage sur le territoire de la CARA était de 68 % en 2010, un chiffre similaire à l'échelle départementale (68 %) mais moins important qu'à l'échelle nationale (76 %).

Le fermage est une donnée importante car il montre une situation foncière fragilisée dans les zones où la destination du sol est modifiée en application d'un document d'urbanisme selon l'article L.411-32 du code rural.

Part de fermage dans la SAU communale (SAU liée aux sièges d'exploitation situés sur la commune)



## 9.4

# L'enjeu du renouvellement des exploitants agricoles



### L'ESSENTIEL

- Une pyramide des âges similaire à celles des références locales.
- Profil des installations en Charente-Maritime : une prévalence des projets en grandes cultures, en viticulture et en projets diversifiés.
- Un taux de renouvellement estimé à environ **1 installation pour 4 départs**.
- Principaux freins à l'installation :
  - les difficultés économiques des filières, notamment en élevage ;
  - l'accès limité au foncier ;
  - les coûts élevés de l'investissement
  - les limites réglementaires pour la construction de bâtiments.

### 9.4.1

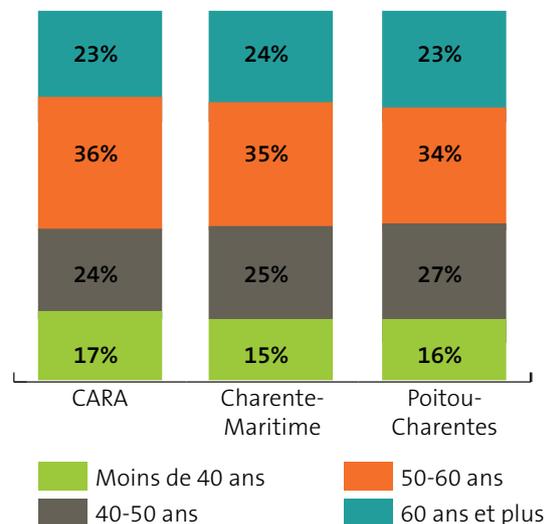
## Une pyramide des âges similaire aux dynamiques régionales

De façon générale, on constate partout en France un vieillissement de la population agricole.

La pyramide des âges des chefs d'exploitation de la CARA se rapproche globalement des tendances départementales et régionales, avec une prédominance des plus de 50 ans (59 % des chefs d'exploitation en 2010).

La part des jeunes agriculteurs (moins de 40 ans), à 17 %, est légèrement plus élevée que les références locales, notamment parmi les viticulteurs et les éleveurs bovins allaitants.

Pyramide des âges des chefs d'exploitation



Source : RGA 2010

## PART DES MOYENS DE PRODUCTION SUR LA CARA CHEZ LES EXPLOITANTS DE PLUS DE 55 ANS

% DES MOYENS DE PRODUCTION CHEZ LES EXPLOITANTS DE 55 ANS ET PLUS (1)	CARA		CHARENTE-MARITIME	POITOU-CHARENTES
	NOMBRE D'EXPLOITANTS	%	%	%
Exploitations	121	38%	36%	34%
Unité de travail agricole familial (UTA f)	143	37%	38%	35%
Surface agricole utile (SAU)	120	37%	36%	33%
Surface fourragère principale (SFP)	48	33%	36%	30%
Surface toujours en herbe (STH)	40	32%	37%	32%
Vignes	55	25%	38%	39%
Production brute standard (PBS) Animal	42	25%	33%	27%
PBS Végétal	120	42%	36%	37%
Production brute standard (PBS) Total	121	42%	36%	34%
Vaches allaitantes	24	34%	35%	30%
Vaches laitières	3	42%	33%	30%
Brebis	Secret	Secret	31%	26%
Chèvres	0	0%	27%	26%
Signes de qualité	32	30%	34%	31%
Circuits courts	25	34%	32%	30%

Source Agreste RGA 2010

Le tableau ci-dessus indique que les 38 % d'exploitants de plus de 55 ans exploitaient en 2010 37 % du foncier, soit une part de terres proportionnelle. Cependant, leur potentiel de production, 42 % de la Production Brute Standard (PBS végétale et totale) est supérieur.

## 9.4.2 Les installations sur le territoire de la CARA

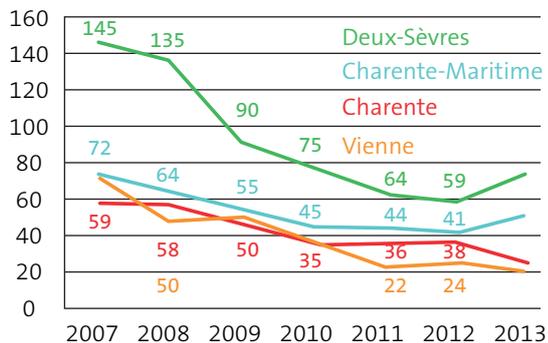
Les données disponibles présentent un secret statistique important à l'échelle de la CARA. Les chiffres proposés sont donc complétés avec l'échelle départementale et avec un entretien auprès du service économie et territoire de la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime.

### NOMBRE D'INSTALLATIONS

À l'échelle départementale, le nombre d'installations aidées, autour de 40 par an, est en baisse sur la période 2008-2013, comme dans tous les départements français, avec un taux plus faible (60 installations pour 100 départs, contre 68 en moyenne nationale, sur la période 2009-2012).

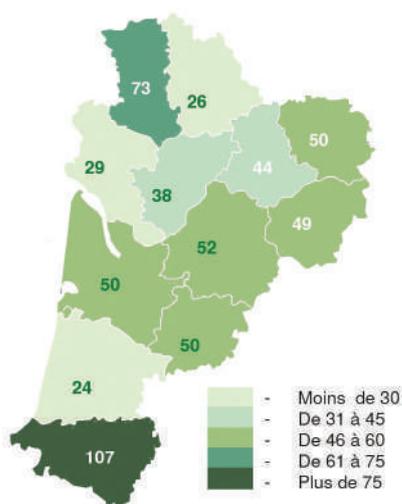
Cette situation est renforcée par la diminution des moyens de production libérés par les départs en retraite sur la même période. 2013 enregistre une légère progression pour la Charente-Maritime.

### Évolution régionale des installations aidées constatées par département



Selon le rapport de l'observatoire régional de Nouvelle-Aquitaine (mai 2018), il y a eu 29 dotations jeunes agriculteurs (DJA) en 2017 en Charente-Maritime.

### DJA acceptées en Commission Départementale d'Orientation Agricole



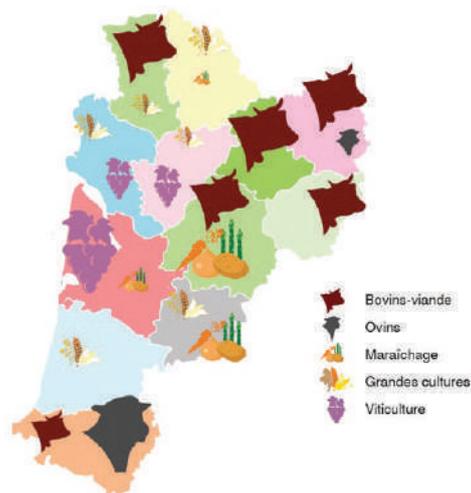
Source : Observatoire régional Installation N. Aquitaine mai 2018

À l'échelle de la CARA, on estime qu'il y a 4 à 5 installations par an en moyenne.

### NOMBRE D'INSTALLATIONS

À l'échelle départementale : 2 profils majoritaires sont repérés en Charente-Maritime sur l'année 2017 : la grande culture et la viticulture. La viticulture représente 11% des installations aidées en Charente-Maritime.

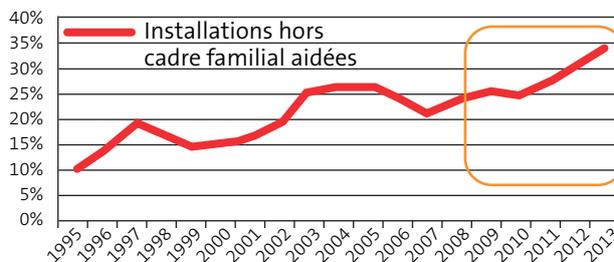
### Orientations technico-économiques des projets d'installations aidées en 2017



Source : Observatoire régional Installation N. Aquitaine mai 2018

L'installation hors cadre familial progresse, passant de 10% en 1995 à 35% en 2013 des installations aidées en ancienne région Poitou-Charentes.

### Installation hors cadre familial en Poitou-Charentes



Source Chambre d'agriculture Poitou-Charentes 2014

À l'échelle de la CARA, comme à l'échelle départementale, il y a une progression des projets « atypiques » et de l'installation hors cadre familial, sur les installations aidées.

Selon l'observatoire régional, en 2017, 1 dotation jeune agriculture sur 4 a été pour une femme en Nouvelle-Aquitaine et 4 fois sur 10 l'installation se réalise en individuel.

## PROFIL DES CANDIDATS INSTALLÉS AVEC LA DJA EN N. AQUITAINE EN 2017

Profil des candidats en 2017	Nombre de femmes	%	Hors cadre familial	%	ATS	%	Installation individuelle	%
Charente	8	21%	11	29%	0	0%	12	32%
Charente-Maritime	8	28%	10	34%	0	0%	12	41%
Corrèze	13	27%	21	43%	0	0%	24	49%
Creuse	8	16%	14	28%	0	0%	15	30%
Dordogne	9	17%	22	42%	1	2%	25	48%
Gironde	18	36%	25	50%	0	0%	20	40%
Landes	5	21%	6	25%	1	4%	11	46%
Lot-et-Garonne	8	16%	16	32%	2	4%	14	28%
Pyrénées-Atlantiques	37	35%	27	25%	2	2%	42	39%
Deux-Sèvres	7	10%	28	38%	2	3%	29	40%
Vienne	8	31%	7	27%	0	0%	11	42%
Haute-Vienne	10	23%	15	34%	1	2%	16	36%
<b>Total</b>	<b>139</b>	<b>23%</b>	<b>202</b>	<b>34%</b>	<b>9</b>	<b>1%</b>	<b>231</b>	<b>39%</b>

*\*Un candidat est considéré hors cadre familial s'il n'a pas de lien de parenté (jusqu'au 3e degré de parenté inclus) avec le cédant.*

Source : Observatoire régional Installation N. Aquitaine mai 2018

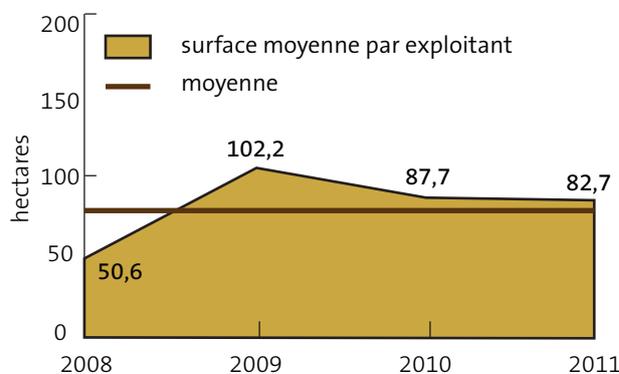
**Surface :** la surface moyenne des exploitations installées en Charente-Maritime est de près de 80 ha en moyenne (période 2008-2011).

**Statut :** Le statut des exploitations installées en Charente-Maritime est partagé avec une légère prévalence du statut sociétaire (période 2008-2011).

**Agriculture biologique :** Le nombre de projet en agriculture biologique est passé de 2 % en 2007 à 11 % en 2013 à l'échelle de l'ancienne région Poitou-Charentes.

Cette tendance est confirmée par l'observatoire régional Nouvelle-Aquitaine « Installation – Transmission » de mai 2018 qui précise qu'un quart des installations sont concernées par un processus de reconversion ou de maintien du système biologique déjà en place.

## Surface moyenne des exploitations aidées en Charente-Maritime



Source Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, APCA

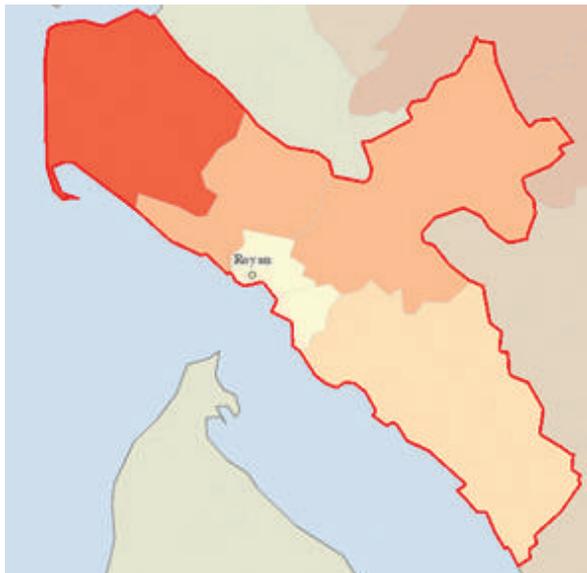
## 9.4.3 Une dynamique de transmission en difficulté

### LES PERSPECTIVES DE RENOUVELLEMENT

Parmi les chefs d'exploitation de plus de 50 ans (59 % des exploitants), 60 % ne connaissaient pas ou n'avaient pas de successeur en 2010, soit 214 exploitants sur la CARA.

Ce chiffre élevé, reste malgré tout en dessous des moyennes régionales, 66 % en Charente-Maritime et 67 % dans l'ancienne région Poitou-Charentes.

### Exploitations sans successeurs connus en part de la SAU



Source : RGA 2010

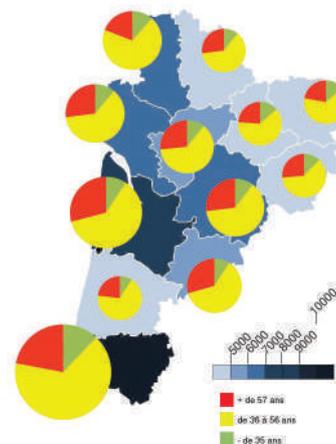
### Exploitations sans successeurs connus en nombre



Source : RGA 2010

L'observatoire régional Nouvelle-Aquitaine « Installation – Transmission » de mai 2018 informe que la proportion de chefs d'exploitation de + de 57 ans dépasse les 25 % sur la Nouvelle-Aquitaine.

### Taux de chefs d'exploitation de + de 57 ans en Nouvelle Aquitaine en 2017

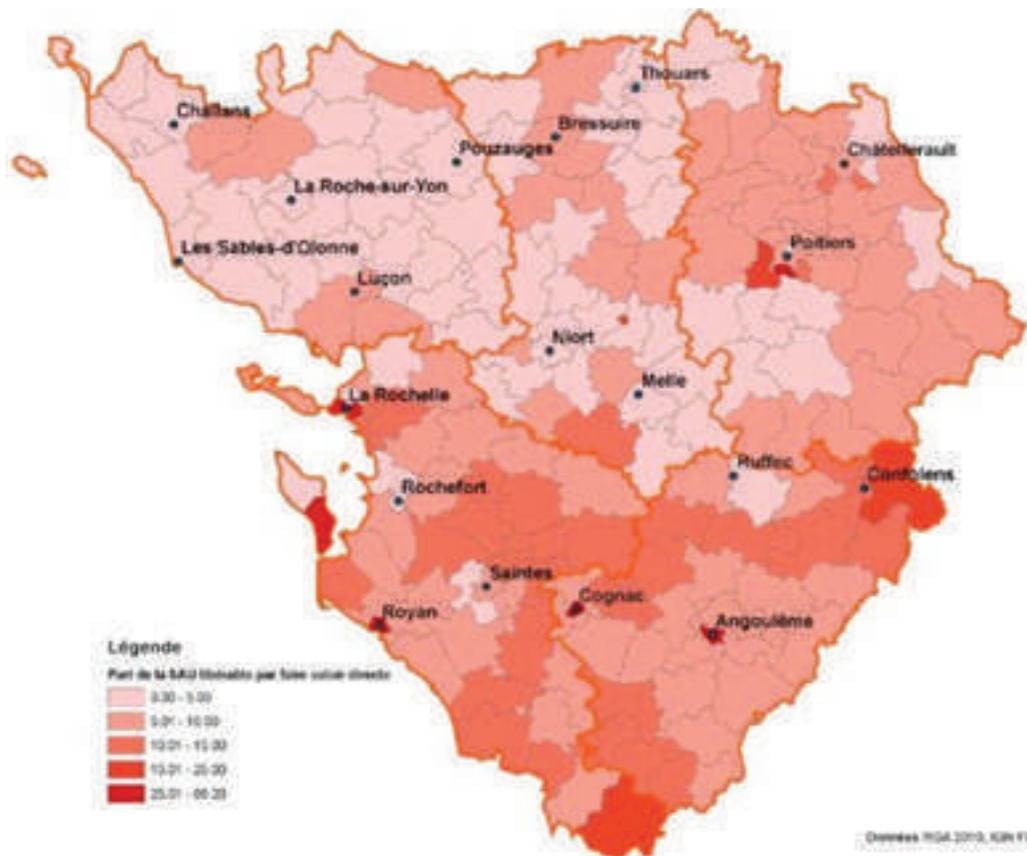


Source : Observatoire régional Installation N. Aquitaine mai 2018

Les surfaces correspondantes couvrent près de 50 % de la surface agricole utile (contre 46 % à l'échelle départementale)<sup>1</sup>. La carte suivante précise les surfaces libérables en faire-valoir direct, qui est entre 5 % et 15 % selon les secteurs.

<sup>1</sup> Attention, ce chiffre est établi en prenant en compte les 5 cantons présents sur la CARA, soit un territoire un peu plus large que la CARA.

Estimation de la part de la SAU par canton libérable en faire-valoir direct



La projection des évolutions démographiques permet de faire les estimations suivantes :

- Près de 18 à 19 cessations par an sur la période 2000-2010 (d'après le RGA 2010).
- Près de 4 à 5 installations par an (estimation d'après projections des chiffres départementaux).

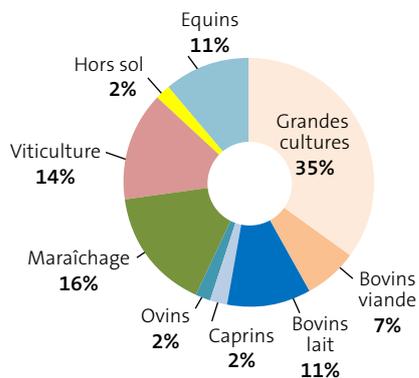
Ces chiffres permettent d'approximer un taux de renouvellement de 1 installation pour 4 départs.

**Le répertoire RRD (Répertoire Régional Départ Installation) permet de dresser un profil non représentatif des cédants :**

- La majorité des motifs de proposition d'exploitations est liée à des départs en retraite. Les transmissions pour reconversion professionnelle restent limitées à moins de 10 % des inscriptions.

- 63 % des exploitations à transmettre sont des exploitations individuelles. La part des sociétés (notamment en Deux-Sèvres) est en légère augmentation depuis quelques années.
- Sur la période observée, la part des offres en ateliers bovin lait et maraîchage, notamment, était plus élevée que la part en demande.

### Productions proposées sur les exploitations inscrites au RRDl par département en 2013



#### LES FREINS À LA TRANSMISSION

Les exploitants rencontrés durant les ateliers agriculture organisés en mars 2016 ont témoigné de plusieurs difficultés limitant les démarches d'installation :

- Des **difficultés économiques très marquées au sein de la profession**. Ces difficultés sont moins marquées pour la viticulture actuellement, mais très problématiques pour l'élevage.
- Un **investissement de départ élevé** (machines, bâtiments), qui croit à mesure que les exploitations sont de plus en plus grandes.
- Un **moral en berne** et des parents qui n'incitent pas leurs enfants à partir sur un métier « où l'on produit à perte ».
- Un **accès au foncier assez limité (en disponibilité et en prix)**, et qui part souvent à l'agrandissement d'exploitations déjà en place. Pour les candidats à l'installation hors cadre familial, ce facteur est un frein très important.
- Une **réglementation lourde** concernant la construction de bâtiments agricoles, avec des normes environnementales « de base » auxquelles se rajoute une réglementation spécifique au contexte littoral.
- La **pénibilité du travail**, difficulté intrinsèque à l'activité agricole, et plus fortement pour l'élevage (qui demande une disponibilité tous les jours de l'année, avec une certaine pénibilité) en font une spécialité moins prisée par les can-

didats à l'installation, même si pour certains il s'agit d'une affaire de passion du métier.

- La question des **quotas d'irrigation** dont la baisse est programmée peut éventuellement constituer un frein dans le projet d'une exploitation (installation ou développement), sur le modèle « grande culture » actuellement pratiqué.

#### LES DISPOSITIFS D'AIDE À LA TRANSMISSION

Un certain nombre d'initiatives régionales et locales sont à l'œuvre pour faciliter les démarches :

- Le **point Info Installation** permet la prise en charge des porteurs de projet et permet une porte d'entrée vers les dispositifs d'accompagnement à l'installation agricole.
- Le **plan de professionnalisation personnalisé** est constitué d'une évaluation des compétences, suivie d'un plan d'actions pour sécuriser chaque projet d'installation éligible aux aides nationales.
- Le **Répertoire Régional Départ Installation (RRDI)** sert de lien entre les cédants sans successeur et les porteurs de projet en recherche d'une exploitation.
- Le **contrat de parrainage** doit permettre une évolution de posture du repreneur qui passe de stagiaire « en découverte » à décideur futur chef d'entreprise.
- Le **Point Accueil Installation (PAI) et l'Accompagnement à l'Installation Transmission en Agriculture (ITA)** : dispositifs pour les candidats à l'installation hors cadre familial, les cédants et les propriétaires, qui fonctionnent sous forme d'appel à projets annuel.
- La **DICA, Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité**, un dispositif pour sensibiliser les agriculteurs aux démarches liées à la cessation d'activité.
- Le **rôle de la SAFER** pour l'accès au foncier.
- Le **Plan d'Installation-Transmission en élevage** est un programme du Conseil Régional en faveur de la transmission des exploitations d'élevage et l'installation de jeunes éleveurs.

## 9.5

L'agriculture, une place non négligeable  
au sein de l'économie du territoire de la CARA

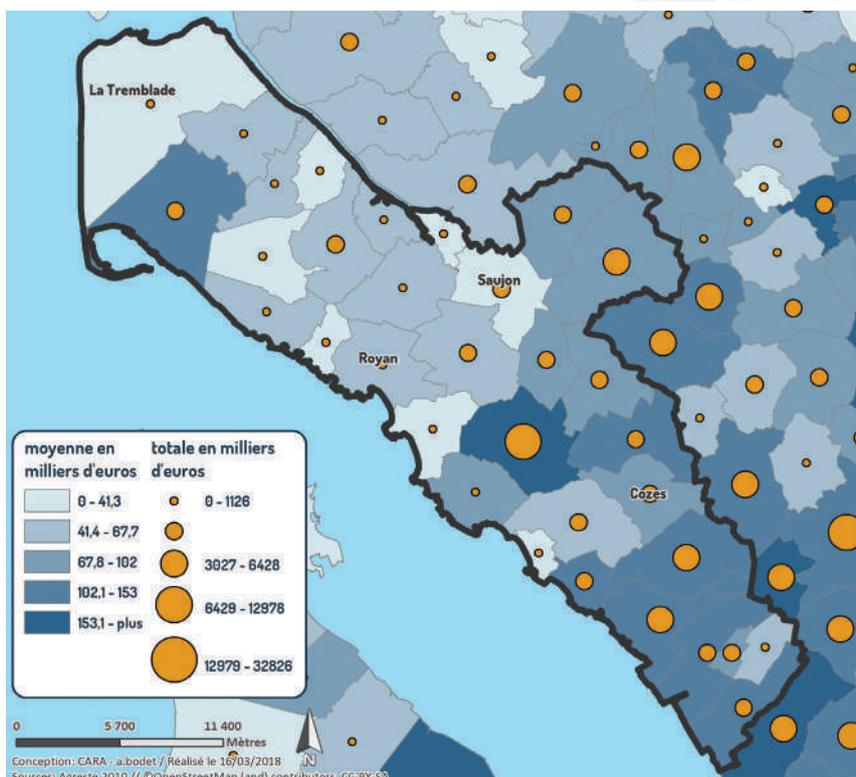
## L'ESSENTIEL

- Une production estimée à environ 50 millions d'€ pour la production agricole.
- La production brute standard (PBS) des exploitations connaît un recul de 10 % entre 2000 et 2010, avec un creusement des disparités entre petites et grosses structures.
- Avec 785 Unités de Travail Agricole (UTA) annuelles, l'emploi agricole représentait 5,8 % des emplois sur la CARA en 2010.
- Des outils de collecte présents mais peu de transformation en dehors de la production viticole.

## 9.5.1

Répartition de la valeur agricole produite  
sur le territoire entre les filières

Répartition géographique de la Production  
Brute Standard (PBS) moyenne et totale



### ESTIMATION GLOBALE DE LA PRODUCTION DU TERRITOIRE

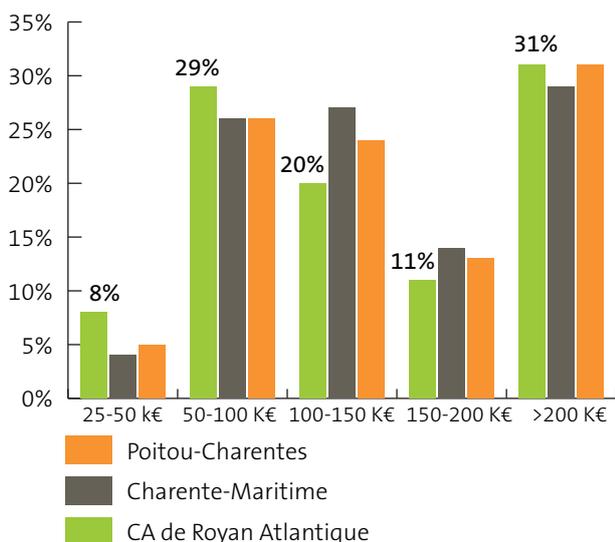
Les principales productions agricoles du territoire de la CARA sont les céréales, les oléagineux, la vigne et l'élevage. La production brute standard cumulée des exploitations de la CARA était de 48,8 millions d'€ en 2010, contre 54,5 millions d'€ en 2000, soit un recul de 10 % en 10 ans.

Près de deux tiers des exploitations ont une production brute standard (PBS) de moins de 100 000 €, mais n'assurent qu'un tiers de la PBS totale.

La part de PBS produite dans les exploitations ayant une PBS de plus de 200 000 € (31 %) est proche de celle du département (29 %) ou de l'ancienne région Poitou-Charentes (32 %). Les contrastes sont accentués entre faible PBS et PBS élevée.

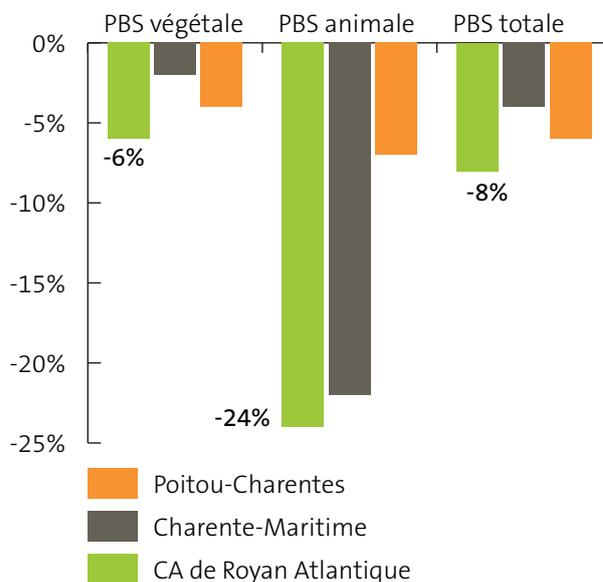
Entre 2000 et 2010, la PBS totale baisse deux fois plus dans le département que dans l'ancienne région Poitou-Charentes, conséquence de la forte chute de la PBS animale (source : CDA17, Agreste, RGA 2010).

### Répartition de la production brute standard en fonction de la PBS / UTAF



Source CDA17

### Évolution 2000/2010 de la PBS territoriale



Source CDA17

Les calculs de rendement moyen permettent d'estimer la répartition de la valeur globale produite sur le territoire : d'après les cours récents (février 2016), la valeur agricole produite sur le territoire est estimée à environ 50 millions d'euros (ce qui est cohérent avec le chiffre de la production brute standard ou PBS mentionnée précédemment).

RÉPARTITION DE LA VALEUR AGRICOLE PRODUITE SUR LE TERRITOIRE ENTRE LES FILIÈRES (MILLIONS D'EUROS ET %)

Production	Volumes estimés	Valeur estimée	Part relative
Grandes cultures	135 000 tonnes	23 millions d'€	Environ 46 %
Viticulture	287 000 hL de vin	24 millions d'€	Environ 47 %
Elevage	1800 vaches allaitantes 400 vaches laitières 700 brebis	Broutards : env. 2,5 millions d'€ Lait : environ 450 000 d'€ Ovins : environ 35 000 d'€	Environ 6 %
Fruits et légumes	15 à 20 ha	Environ 500 000 d'€	Environ 1 %
<b>TOTAL</b>		<b>Environ 50 millions d'€</b>	

Source : Blezat Consulting

## 9.5.2 Un secteur générateur d'emplois

### Part des emplois agricoles au lieu de travail



Source : INSEE

### Part des emplois agricoles au lieu de travail dans l'ensemble des emplois au lieu de travail



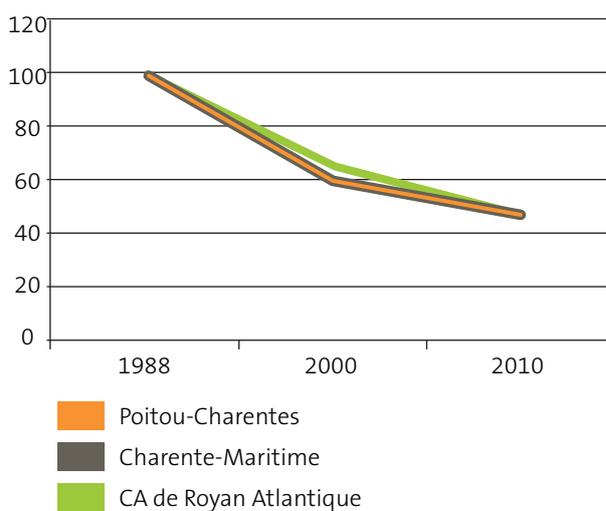
Source : RG 2011 Geoclip

La CARA comptait 24 500 emplois en moyenne annuelle en 2011 (source Insee).

L'emploi agricole représente 5,8% des emplois au lieu de travail. L'agriculture contribue ainsi de façon non négligeable à l'économie des communes rurales, notamment pour le sud du territoire (Charente-Maritime : 6 %, moyenne nationale : 2,8 %).

567 exploitations employaient l'équivalent de 785 unités de travail annuel (UTA), qui comprennent les emplois permanents et saisonniers. Leur nombre a reculé de 22 % en 10 ans.

### Évolution du nombre d'emploi UTA en base 100



Source RGA 2010

En moyenne, chaque exploitation employait 1,38 UTA en 2010, un chiffre resté sensiblement similaire à la moyenne de 1,37 UTA par exploitation en 1988 : l'emploi agricole a reculé proportionnellement au nombre d'exploitations.

Cet emploi agricole se répartit entre emploi non salarié (environ 80 %) et salarié (environ 20 %).

Les emplois non-salariés regroupent :

- Les chefs d'exploitation (sauf cotisants solidaires).
- Leurs conjoints collaborateurs ou participants aux travaux.

- Les aides familiaux cotisants en maladie âgés de plus de 14 ans.
- Les cotisants solidaires.

Plusieurs activités sont exercées de façon saisonnière : les vendanges, la cueillette des fruits et légumes, l'activité ostréicole, et peuvent parfois être combinées par les mêmes salariés.

**Estimation des emplois induits sur le territoire :** pour 785 unités de travail agricole sur le territoire, environ 1 450 emplois induits sont estimés, soit près de 2 300 emplois au total.

### ESTIMATION DU NOMBRE D'EMPLOIS INDUITS À PARTIR DE RATIOS DES FILIÈRES FRANÇAISES ET LOCALES

Production	Volumes estimés	Valeur estimée	Part relative
Grandes cultures	135 000 tonnes	23 millions d'€	Environ 46 %
Viticulture	287 000 hL de vin	24 millions d'€	Environ 47 %
Elevage	1800 vaches allaitantes 400 vaches laitières 700 brebis	Broutards : env. 2,5 millions d'€ Lait : environ 450 000 d'€ Ovins : environ 35 000 d'€	Environ 6 %
Fruits et légumes	15 à 20 ha	Environ 500 000 d'€	Environ 1 %
<b>TOTAL</b>		<b>Environ 50 millions d'€</b>	

En termes d'emplois, le Cercle d'Échanges CEMES-CESAM, créée en 1993, collabore avec la CARA. L'objectif du cercle est la mutualisation de matériels, de main d'œuvre et de services. Cela permet, notamment aux jeunes installés, d'optimiser le matériel, le temps disponible et de limiter les investissements pour ceux qui ne sont pas équipés et ne souhaitent pas s'équiper. «CEMES-CESAM, Cercle d'Échanges» accueille prioritairement les agriculteurs mais le cercle est ouvert aux partenaires privés et publics, pouvant collaborer au développement du milieu rural.

Le CEMES-CESAM dispose de 2 outils :

- CEMES emploi, groupement d'employeurs qui œuvre pour des emplois partagés durables pour chacun. Cette association permet de répondre à la demande locale de main d'œuvre.
- CEMES environnement qui cherche à mutualiser les débouchés et à valoriser des ressources agricoles et naturelles (photovoltaïques, restauration collective, etc.), sans oublier de progresser pour une agriculture des plus durables dans son environnement, dans un équilibre humain, économique, naturel.

Le salariat saisonnier, notamment en viticulture, est une réelle problématique des exploitants notamment pour la taille et le relevage des vignes.

### UN TISSU DÉVELOPPÉ EN TERMES D'OUTILS DE COLLECTE CÉRÉALIÈRE ET DE TRANSFORMATION VITICOLE

Le territoire de la CARA se situe en périphérie des bassins de production régionaux et de leurs flux, qu'il s'agisse des produits viticoles, céréaliers, lait ou viande.

En conséquence, on dénombre peu d'activité de transformation agroalimentaire du territoire. Parmi les entreprises :

- **La vinaigrierie Fuchs (groupe hollandais De Burg)**, à La Tremblade, compte 25 employés dont 16 ouvriers, 6 techniciens, et 3 cadres. Sa production est de 25 millions de litres et un chiffre d'affaire annuel de 9 630 k€ en 2013. C'est l'une des principales usines en France de ce type.

En revanche, le tissu d'outils de collecte pour la filière céréalière et celui de transformation et de commercialisation pour la filière viticole est développé :

- **Silos à grain et chais du groupe coopératif Océalia.**
- **Silos à grain du groupe négociant Soufflet.**
- De **nombreux chais individuels** avec une activité de bouilleurs de cru est développée sur le territoire en lien avec les appellations Cognac et Pineau des Charentes.

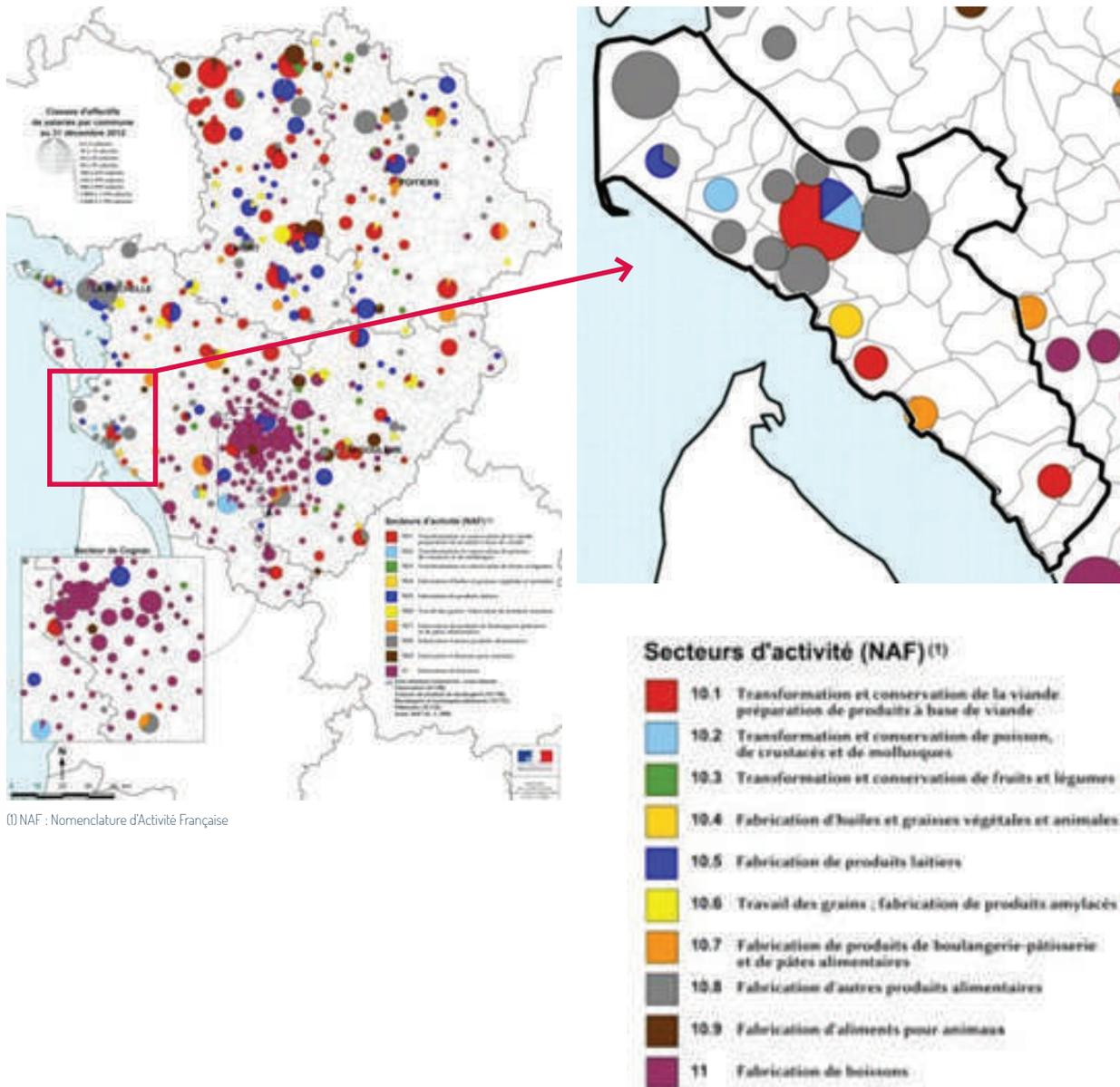
Le besoin en outils de transformation locale, notamment en produits carnés, se fait sentir depuis un certain nombre d'années et un projet est en cours de réflexion.

*Remarque : le tissu en outils de transformation (hors production viticole), est faible sur le territoire de la CARA mais aussi à proximité. Les outils régionaux sont situés au nord du département de la Charente-Maritime, voire dans les départements voisins.*

#### ZOOM SUR LA VINAIGRIERIE :

- Le vinaigre est fabriqué par un procédé de fermentation acétique, à partir d'alcool, de vin ou de cidre. Les différents vinaigres produits (vinaigre d'alcool, de vin, de cidre) après soutirage et filtration, sont préparés avec ajout d'arômes, puis conditionnés en bouteille plastique, soufflée sur place, ou en bouteilles verre. Les produits finis sont stockés avant expédition. Le site expédie également des vinaigres en vrac (citerne ou grands récipients pour vrac).
- Le bâtiment est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), soumise à autorisation, au regard du livre V titre I du Code de l'Environnement.

Carte d'implantation des établissements par secteur en Poitou-Charentes



(1) NAF : Nomenclature d'Activité Française

## 9.6

## Les productions agricoles et filières



## L'ESSENTIEL

- **Grandes cultures** : le défi agro-écologique s'impose dans un contexte économique fortement soumis au marché mondial.
- **Viticulture** : une filière qui se porte bien grâce à l'export et à la dynamique du Cognac et du Pineau, mais le danger local d'une perte de droits à planter au profit du cœur du bassin de production du Cognac.
- **Élevage** : une filière en grande difficulté, pour des raisons multifactorielles, malgré l'intérêt en termes de biodiversité et la demande en produits de proximité.
- **Fruits et légumes** : de faibles surfaces pour une demande locale très importante.
- **Valorisation non alimentaire** : des opportunités qui doivent être développées en concertation avec le territoire.

### 9.6.1

## Une diversité historique de productions

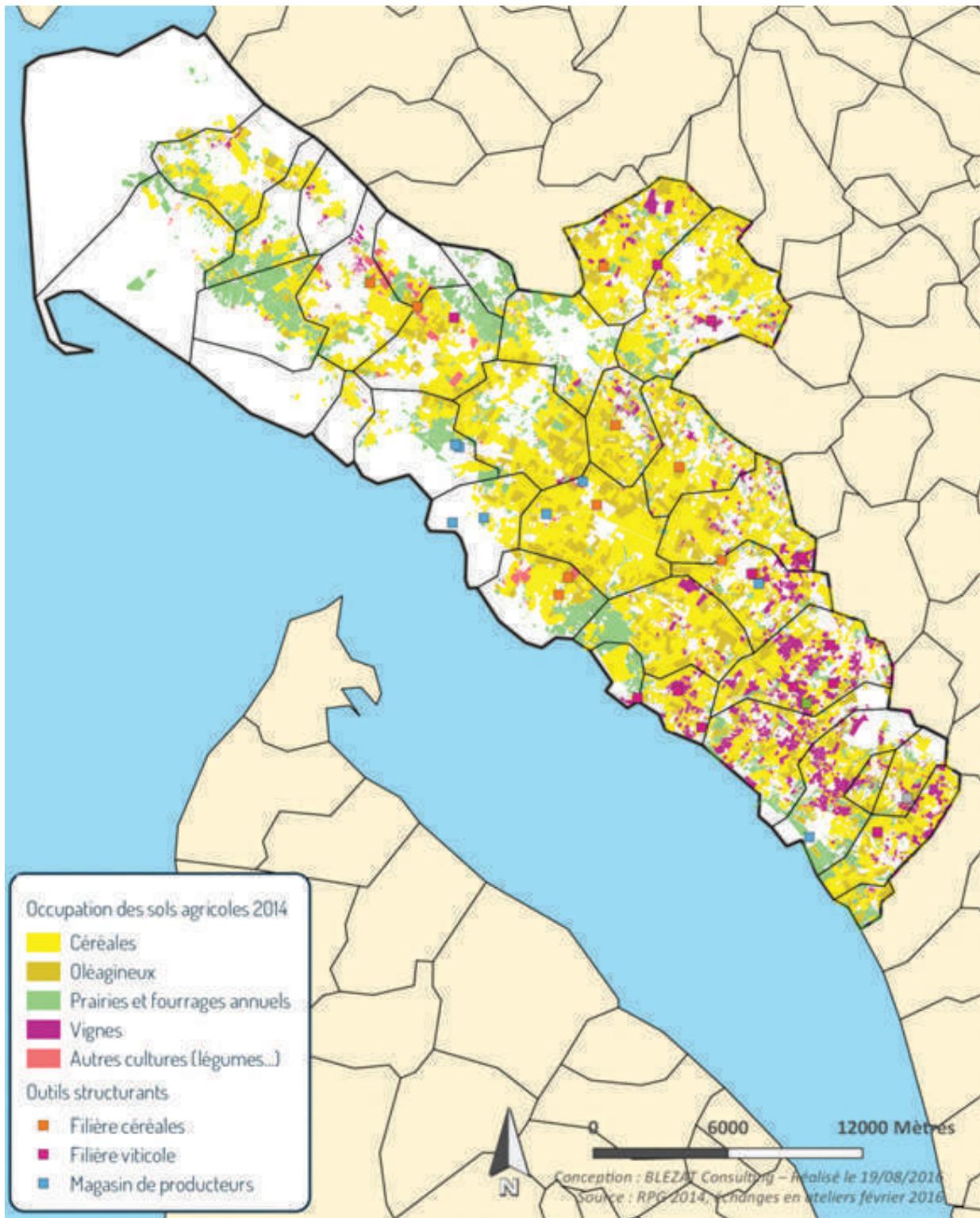
Par sa situation géographique et la diversité de ses terroirs, il existe un panel de productions très développé sur le territoire de la CARA.

La vigne s'est implantée dès l'Antiquité. Les marais ont été maîtrisés, canalisés, permettant, outre l'élevage, l'implantation de cultures céréalières. Un réseau d'irrigation a été mis en place dans les années 1970. Le développement de la ville de Royan incite quant à lui une production légumière destinée à la consommation locale. Les huîtres de la Seudre sont connues pour avoir été à la table de Louis XIV.



L'agriculture sur la CARA, une mosaïque de productions. ©Blezat Consulting

### Filières agricoles (hors mer) : localisation des surfaces de production et des sites de commercialisation / transformation



Analyse Blezat Consulting à partir du RPG 2014 et des échanges en ateliers mars 2016

## 9.6.2 Grandes cultures

### CHIFFRES CLEFS

#### ESTIMATION DU NOMBRE D'EMPLOIS INDUITS À PARTIR DE RATIOS DES FILIÈRES FRANÇAISES ET LOCALES

Nombre d'exploitations	<b>415 exploitations (73 %)</b> ont un atelier « grandes cultures » : – dont 56 % en activité unique (232 soit 43 % des exploitations de la CARA), – dont 44 % en combinaison avec d'autres productions.
Surfaces concernées sur le SCoT	<b>22 100 ha en 2014</b> (70 % de la SAU de la CARA) : – dont environ trois quarts de céréales ; – dont environ un quart d'oléagineux.
Volumes produits	Estimations à partir des surfaces 2012 et des rendements moyens départementaux : <b>Environ 135 000 tonnes</b> toutes productions confondues, dont : – <b>Maïs : 50 000 t</b> (rendement moyen Charente-Maritime : 110q/ha) ; – <b>Blé : 43 000 t</b> (rendement moyen Charente-Maritime : 69q/ha ; rendement sur certains secteurs de la CARA : jusqu'à 140 q/ha) ; – <b>Orge : 24 000 t</b> (rendement moyen Charente-Maritime : 60q/ha) ; – <b>Tournesol : 14 000 t</b> (rendement moyen Charente-Maritime : 26q/ha ; production en recul sur la CARA).
Valeurs des productions	Estimations à partir des surfaces 2012, des rendements moyens départementaux, et des cours des productions : <b>Environ 23 millions €</b> toutes productions confondues, dont : – <b>Maïs : 7 millions d'€</b> (cours au 20 mars 2016 : 150 €/t) ; – <b>Blé : 7,4 millions d'€</b> (cours au 20 mars 2016 : 150 €/t) ; – <b>Orge : 3,3 millions d'€</b> (cours au 20 mars 2016 : 140 €/t) ; – <b>Tournesol : 5 millions d'€</b> (cours au 20 mars 2016 : 350 €/t). <i>Nb : une grande variabilité des cours des cultures, soumises au marché mondial.</i>
Opérateurs	– Coopératives (Océalia, Sphère production (popcorn)). – Négociant (Soufflet).
Emplois	Environ 400 emplois directs et environ 650 emplois induits ( <i>projection à partir de l'emploi total de la filière céréalière française, source Passion Céréales</i> )



**REPÈRE : 50 000 T BLÉ**  
= 200 MILLIONS BAGUETTES  
= CONSOMMATION ANNUELLE  
DE 1 MILLION DE FRANÇAIS

©CARA

### LES EXPLOITATIONS

Parmi les 567 exploitations recensées en 2010, 415 exploitations (soit 73 % des exploitations du territoire) ont un atelier « grandes cultures ».

Parmi celles-ci :

- 232 exploitations (soit 43 % des exploitations de la CARA) pratiquent les grandes cultures en activité unique ;
- 183 exploitations (soit 30 % des exploitations de la CARA) pratiquent les grandes cultures en combinaison avec d'autres productions agricoles.

L'activité « grandes cultures » est une activité, bien que soumise à des aléas économiques, plutôt prisée, car elle est bien moins contraignante en temps de travail par rapport à des activités comme l'élevage.

Cette attractivité n'empêche pas le recul démographique des céréaliers. D'ailleurs, les secteurs sur lesquels on peut constater les plus fortes baisses d'effectifs du nombre global d'exploitations sont ceux sur lesquels la part des céréales

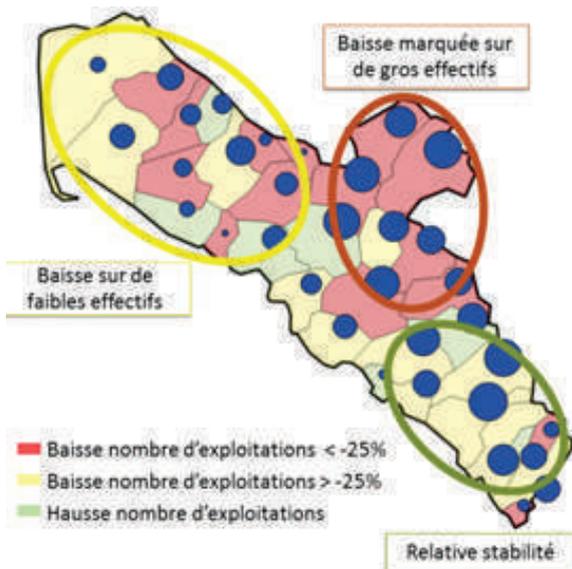
et oléagineux est la plus importante, notamment sur la partie centrale du territoire de la CARA.

Une tendance à la concentration des structures est clairement identifiée, de moins en moins nombreuses et de taille de plus en plus grande.

Certaines exploitations développent une activité d'entreprise de travaux agricoles (ETA), et proposent à des agriculteurs de gérer une partie ou la totalité des travaux. Ainsi, cela évite à des petites exploitations d'investir sur un matériel spécifique ou encore, cela permet à des personnes de déléguer totalement l'activité agricole à un prestataire.

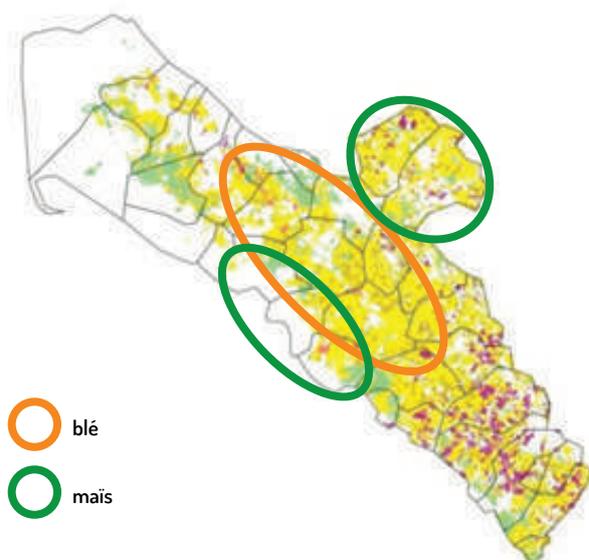
D'après les témoignages issus des ateliers (mars 2016), cette activité est en progression à un rythme modéré mais régulier. Les ETA parcourent en moyenne une dizaine de kilomètres, mais certaines peuvent couvrir des distances bien plus importantes (jusqu'au département de la Gironde).

### Nombre d'exploitations en 2010 et évolution sur la période 2000-2010



Source : INSEE

### Occupation des espaces agricoles



Source : INSEE

### LES SURFACES DE PRODUCTION

Un zoom arrière à l'échelle régionale (ex Poitou-Charentes) permet de visualiser la situation de la CARA en termes de bassin de production.

La carte ci-dessous identifie la part de la superficie cantonale cultivée en blé tendre ; et la CARA présente des surfaces relativement faibles au regard du cœur régional céréalier.

Les terres arables essentiellement valorisées en grande culture (céréales et oléagineux surtout) sont présentes presque sur la globalité du territoire de la CARA, mais plus particulièrement présentes sur la partie centrale du territoire et hors des marais humides.

En termes d'évolution, les terres arables sont plutôt stables en termes de surface sur les dernières décennies. Des campagnes de drainage dans les années 1970 avaient permis le développement des grandes cultures sur certaines zones de marais, mais le phénomène de retournement

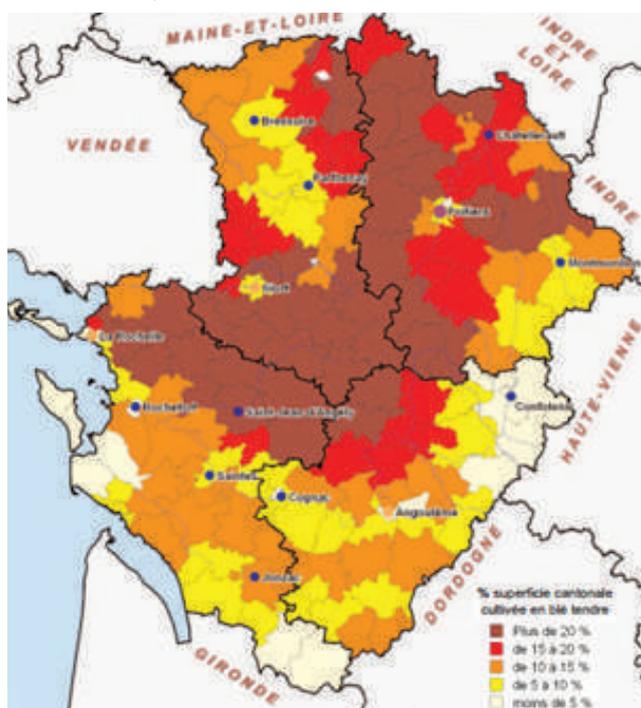
des prairies, observable récemment sur d'autres régions en France, est très limité sur le territoire de la CARA (les prairies étant classées comme permanentes pour la PAC).

Les grandes cultures sont aussi présentes dans des zones humides du territoire, malgré les contraintes technico-économiques que cela représente (exemple : enfoncement des engins, rupture des chenilles...), car les rendements sont intéressants.

Toutefois, d'un point de vue écologique, la régulation de ligne d'eau (notamment le ressuyage précoce) nécessaire à la mise en culture, altère le fonctionnement naturel de la zone humide, et par corolaire dégrade les services écosystémiques qu'elle pourrait rendre.

Par exemple sur le bassin de la Seudre, dans les marais, entre 11 % (marais de La Tremblade) et 43 % (marais alluviaux de la Seudre continentale) de l'assolement est consacré aux grandes cultures.

Part de la superficie cantonale cultivée en blé tendre



Source : Agreste 2010

### POIDS ÉCONOMIQUE

#### • Volumes :

Les surfaces des cultures (source RPG 2012) et les rendements moyens départementaux (légèrement majorés étant donnés les témoignages reçus pour les rendements locaux), nous permettent de proposer une estimation de la production en céréales et oléagineux pour le territoire.

Il est estimé que le territoire de la CARA produit environ 135 000 tonnes de céréales et oléo-protéagineux (toutes productions confondues), dont essentiellement :

- **Maïs** : 50 000 t (rendement moyen Charente-Maritime : 110q/ha).
- **Blé** : 43 000 t (rendement moyen Charente-Maritime : 69q/ha, rendement sur certains secteurs de la CARA : jusqu'à 140 q/ha).
- **Orge** : 24 000 t (rendement moyen Charente-Maritime : 60q/ha).
- **Tournesol** : 14 000 t (rendement moyen Charente-Maritime : 26q/ha).

À noter que les témoignages issus des ateliers (mars 2016) laissent à voir un recul marqué du tournesol, fortement impacté par les nuisibles (palombes).

#### • Valeur :

En croisant ces éléments avec le cours des productions, nous pouvons proposer une estimation de la valeur brute de ces productions, pour environ 23 millions d'euros toutes productions confondues, dont :

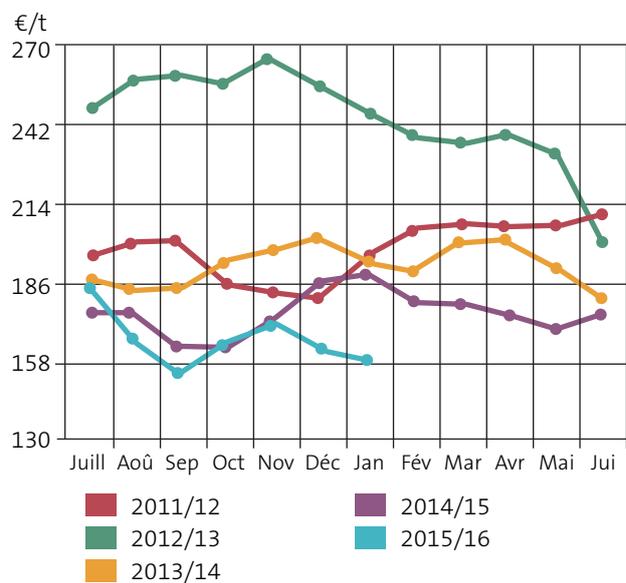
- Maïs : 7 millions € (cours au 20 mars 2016 : 150 €/t).
- Blé : 7,4 millions € (cours au 20 mars 2016 : 150 €/t).

- Orge : 3,3 millions € (cours au 20 mars 2016 : 140 €/t).
- Tournesol : 5 millions € (cours au 20 mars 2016 : 350 €/t).

Il est important de rappeler ici que les cours des cultures, soumises au marché mondial, connaissent une grande variabilité. En l'occurrence, les cours affichés ici sont jugés comme très bas par la profession, alors qu'ils avaient pu monter par exemple à 270 €/t en 2013 pour le blé. La conjoncture est difficile (stocks importants, production en hausse, consommation en baisse) et la concurrence induit des prix bas.

À moyen terme, les perspectives restent favorables compte-tenu de l'augmentation des besoins mondiaux. L'origine France est perçue comme stable et qualitative.

#### Évolution pluriannuelle du cours du blé tendre - rendu Rouen



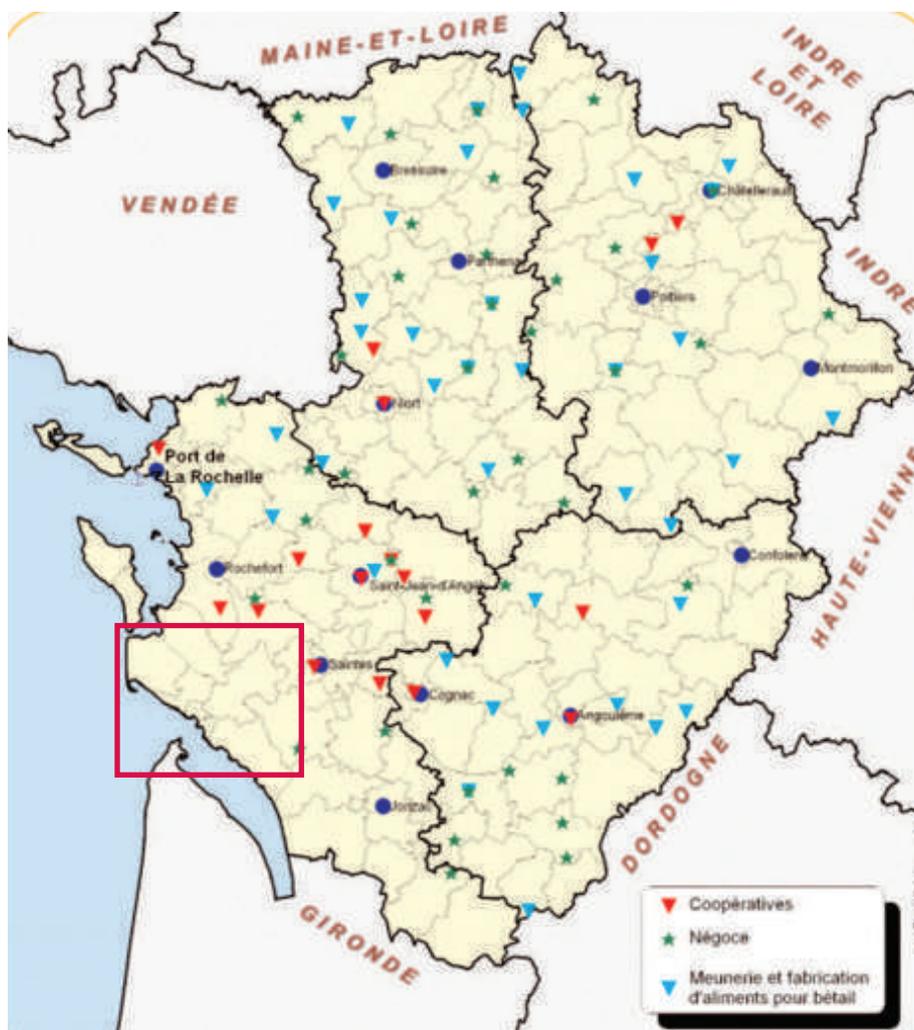
Source : <http://www.agro.basf.fr/> consulté le 4 avril 2016

**ORGANISATION DE L'AVAL**

Le territoire est plutôt bien desservi en termes d'outils de collecte pour les grandes cultures avec 6 silos. La coopérative Océalia (issue de la fusion successive de plusieurs coopératives) y est présente (5 silos), ainsi que le négociant Soufflet (1 silo).

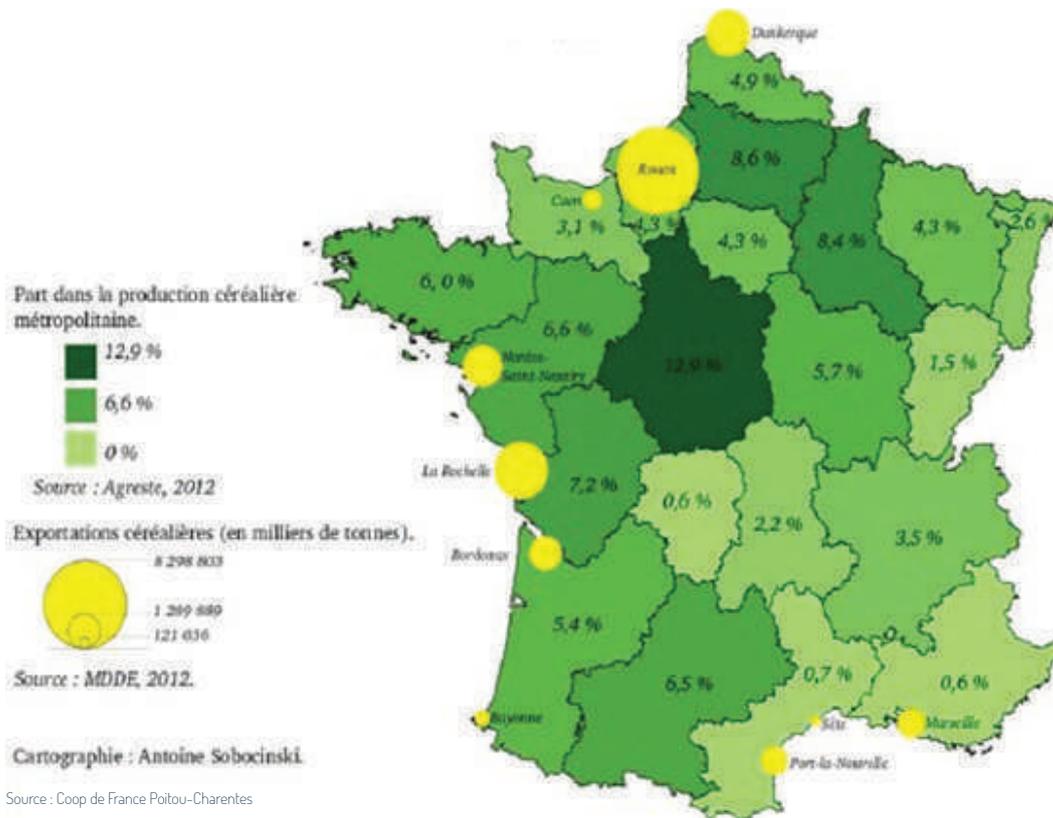
Si la CARA est bien couverte en outils de collecte, en revanche la quasi-totalité des outils de transformation se situe à l'extérieur de la CARA, bien développés au sein de l'ancienne région Poitou-Charentes.

Les productions sont valorisées au sein de filières nationales, ou exportées (importance des ports de La Rochelle, où Soufflet investit actuellement dans la construction d'un silo portuaire d'une capacité de 63 000 tonnes de blé, et de Bordeaux).

**Localisation des outils de transformation pour la filière céréales / oléoprotéagineux**

Source : Agreste 2010

Production céréalière et exportations (juillet 2010-juin 2011)



• **Productions spécifiques :**

- La filière popcorn, fortement implantée localement, s'appuie sur un conditionnement sur le site de Sphère production (Saint-Genis de Saintonge), du groupe Charentes Alliance. La production est valorisée en France et en Europe (notamment avec les cinémas).
- La production d'huile par le groupement d'intérêt économique (GIE) « Les Paysans Mouliniers des Estuaires Charentais », dont le laboratoire commun de Saint-Georges-de-Didonne (près de Royan) fournit près de 15 000 bouteilles par an. La production est valorisée localement en vente directe ou semi-directe.

grande variabilité des cours du marché mondial. Le débouché de l'alimentation animale étant important, le maintien de l'élevage fait partie des enjeux de la filière.

Les conditions de maintien du potentiel de production actuel sont les surfaces, la qualité des productions et la sécurisation de l'approvisionnement en eau.

Les exploitations, pour la plupart, visent à se développer en grossissant. L'objectif, afin d'amortir les investissements induits, est alors de maximiser les surfaces exploitées et les rendements.

**CONJONCTURE ET TRAJECTOIRE POSSIBLE**

Des exploitations qui grossissent face à un marché mondialisé :

La filière, essentiellement destinée aux filières longues nationales et à l'export, est soumise à la

Cet agrandissement des exploitations pose plusieurs questions pour le territoire : comment cohabiter avec des structures de plus en plus éloignées ? Des engins de taille importante sur les routes ?

Ces exploitations peuvent-elles encore contribuer à entretenir l'espace à l'échelle locale ? Les impératifs économiques de ces exploitations peuvent-ils cohabiter avec les besoins écologiques de plus en plus prégnants ?

- **L'enjeu agro-environnemental :**

Concernant les pratiques agricoles, les contraintes liées à plusieurs paramètres, se renforcent :

- La présence de ravageurs (palombes, sangliers...) impacte les choix culturels (par exemple : diminution du tournesol).
- La réduction programmée des volumes prélevables en irrigation, qui réduit la rentabilité des terres concernées, et impacte les choix culturels (par exemple : recul possible du maïs).

- La réduction des phytosanitaires (en quantité et en diversité), qui augmente la vulnérabilité des cultures et des baisses de rendement et de qualité des productions, alors même que l'évolution climatique favorise l'apparition de nouvelles maladies et adventices.

Cette somme de paramètres rend la conduite culturale difficile pour les exploitants. L'adaptation agro-écologique apparaît comme une piste de recherche primordiale, avec notamment un besoin en expérimentations et en formations (jusqu'ici très souvent limité uniquement à la production viticole), et une réflexion globale sur le stockage d'eau. L'adaptation agro-écologique concerne également les systèmes de grandes cultures et ne peut pas se limiter à la production viticole.

## 9.6.3 La filière viticole

### CHIFFRES CLEFS

Nombre d'exploitations	<b>220 exploitations cultivent la vigne</b> (39 % des exploitations du territoire) : – dont 120 en activité principale (55 %), – dont une centaine en polyculture ou polyculture-polyélevage (45 %).
Surfaces concernées sur le SCoT	<b>2 588 ha de SAU en vigne</b> (2014) (8 % SAU).
Volumes produits	Vin produit (rendement moyen de 110 hL/ha) : 287 000 hL de vin : – Environ 90 % transformé en eau de vie : soit environ 26 000 hL de Cognac fini (rendement final : 11 hL/ha) ; – Pineau des Charentes : 28 000 hL (2015) ; – Vin de Pays Charentais : environ 5 000 hL.
Valeurs des productions	Environ 24 millions d'€ : – Cognac : 15 millions d'€ (cours 2012-2013 : 58€/hl pour le vin à cognac) ; – Pineau des Charentes : 8 millions d'€ (3€/L) ; – Vin Charentais : 1 million d'€ (2,20 €/L).
Opérateurs	– Vente directe / bouilleurs de crus en lien avec tourisme. – Coopératives (SICA de Puy-Gaudin (Epargnes), Océalia). – Grossistes (groupe Marnier-Lapostolle...).
Emplois	Environ 220 emplois directs et environ 650 emplois induits ( <i>projection à partir de l'emploi total de la filière viticole en Poitou-Charentes, site de l'ancienne région</i> )



### LES EXPLOITATIONS ET LA PRODUCTION VITICOLE

#### • La production :

Trois productions principales au sein de l'activité viticole sont identifiées :

- Le Cognac est une eau de vie obtenue à partir d'une double distillation du vin de cognac et d'un vieillissement en fut de chêne, et disposant d'une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).
- Le Pineau des Charentes est un vin de liqueur obtenu par mélange de moût de raisin et de cognac, et disposant d'une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).
- Le vin avec l'indication géographique protégée (IGP) Charentais (ancien vin de Pays).

#### • Les exploitations :

À l'échelle de la zone d'appellation du Cognac :

Dans la zone d'appellation, 4 exploitants sur 5 cultivent de la vigne.

Entre 2000 et 2010 on assiste à une diminution de 30 % du nombre d'exploitations, tandis que les surfaces restent stables. Ce sont souvent les plus petites structures qui ont arrêté leur activité. Est observé par ailleurs une externalisation accrue du travail et une forte baisse de la main d'œuvre familiale, à l'échelle du bassin du Cognac.

Les formes sociétaires se développent avec 43 % des exploitations de la zone d'appellation Cognac contre 34 % pour l'ensemble des exploitations.

À l'échelle de la CARA :

Les exploitations sur le territoire de la CARA présentent la particularité d'avoir une proportion importante d'ateliers polyculture ou polyculture-polyélevage.

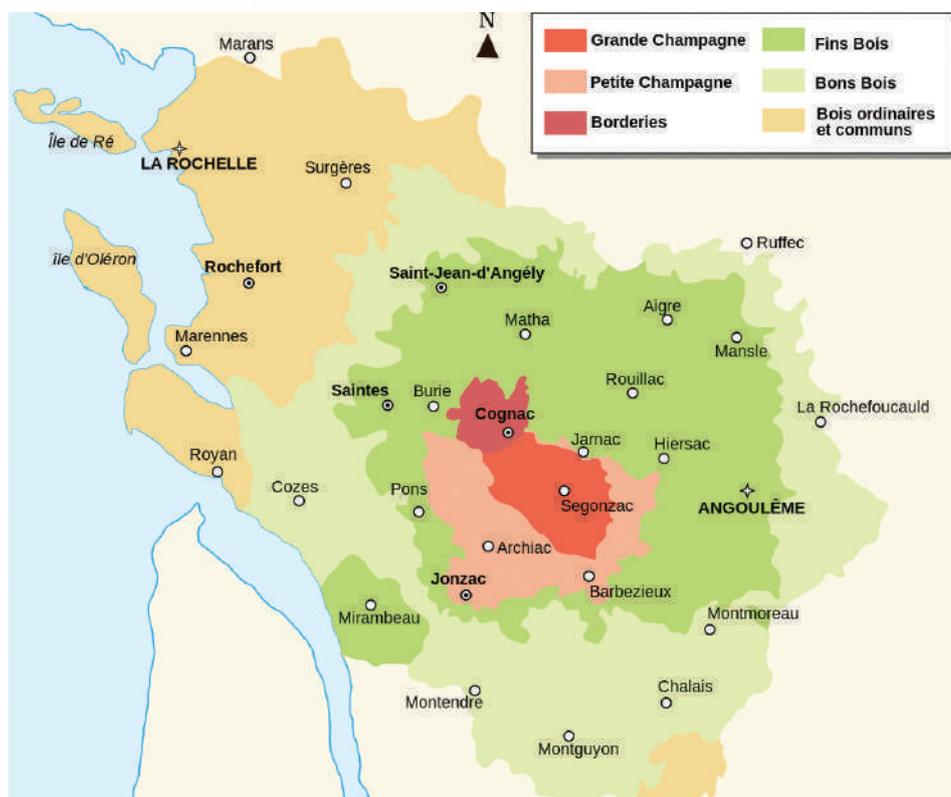
En effet, ce secteur, très viticole auparavant, mais situé dans la zone périphérique du bassin du Cognac, a subi de plein fouet la crise du phylloxera puis les crises successives du Cognac, et les exploitations se sont adaptées en se diversifiant.

La viticulture (et notamment la production de Cognac) est actuellement la filière agricole la plus porteuse économiquement : la vigne est donc en général considérée comme un facteur de maintien des exploitations.

Pineau des Charentes :

En 10 ans le nombre d'opérateurs dans l'AOC Pineau des Charentes s'est réduit, en partie du fait du départ en retraite d'exploitants. Est constaté cependant depuis quelques années un retour des installations et reprises par la jeune génération. En outre les superficies sont stables, il n'y a donc pas de recul de la viticulture mais une concentration des exploitations.

Carte des crus du Cognac



Source : INAO

- **Surfaces :**

Près de 2030 ha de vignes sont recensés sur le territoire de la CARA (source RGA 2010).

Les crus de Cognac présents sur le territoire sont les bons bois et les bois ordinaires.

La surface moyenne exploitée en Charente-Maritime est de 14 ha, sur le territoire elle est plus faible, estimée à 9,2 ha par exploitation (calcul à partir du RGA 2010).

Les surfaces à l'échelle de l'aire de production du Cognac restent globalement stables entre 2000 et 2010 après plusieurs étapes d'arrachage (entre 1982 et 2000).

À dire d'expert, a lieu à une dynamique globale de croissance avec des replantations de vigne (autorisation de plantation en cours).

Avec un marché toujours plus porteur, les maisons du Cognac souhaitent sécuriser leur approvisionnement en eaux-de-vie, ce qui tire les prix des terres

et des vignes vers le haut. Les distillateurs de profession se positionnent comme acheteurs, soit par transfert de parts sociales, soit par démembrement, contribuant ainsi à tendre le marché. Cette situation économique se traduit, en Charente-Maritime, par un transfert de droits des crus périphériques au bénéfice de crus plus centraux (source Agreste 2012), et donc concrètement, par un risque de perte de la possibilité de cultiver la vigne sur les terres de la CARA. De nouveaux cépages sont utilisés (exemple : Colombard).

Pineau des Charentes :

Le Pineau des Charentes est une production importante sur le territoire de la CARA. Le canton de Cozes fait notamment partie des principaux apporteurs pour l'appellation. Sur les dix dernières années, le syndicat du Pineau des Charentes observe une diminution du nombre d'exploitants, mais une stabilité des surfaces de production.

• **Volumes :**

À partir des surfaces en vigne de la CARA, avec un rendement moyen de 110 hL/ha, les volumes produits sont estimés à près de 287 000 hL par an. Le vin produit est en grande partie distillé en Cognac, et pour partie transformé en Pineau des Charentes.

Le tableau ci-dessous propose une estimation de la répartition des volumes produits sur la CARA :

*Note : les éléments présentés dans ce tableau sont issus de recoupement de données issues de diverses sources. Certains éléments sont ainsi approximatifs afin de donner une visibilité globale. Lorsque les informations ne sont pas disponibles, elles sont mentionnées par le symbole « - ».*

**QUELQUES CHIFFRES 2010 DE LA FILIÈRE PINEAU DES CHARENTES**

		Total	CARA (cantons la Tremblade, Royan-ouest, Royan-est, Saujon, Cozes)	Part CARA
<b>Cognac</b>	Volumes produits fini (2010)	7,6 millions hL de vin à cognac (dont 90% distillé)	Environ 260 000 hL de vin à Cognac	3 à 5%
	Nombre de producteurs	4 660 exploitations	Non renseigné	-
	Surfaces utilisées	Environ 75 000 ha	Non renseigné	-
<b>Pineau des Charentes</b>	Volumes produits fini (2015)	105 232 hL	28 295 hL	27%
	Nombre de producteurs	564 exploitations	69	12%
	Surfaces utilisées (moûts + Cognac)	3 325 ha	Environ 900 ha	-
<b>Vin de Pays Charentais</b>	Volumes produits fini (2013)	65 000 hL	Environ 5 000 hL	7%
	Nombre de producteurs	Environ 660 exploitations	Environ une cinquantaine	-
	Surfaces utilisées	Environ 2 000 ha	Environ 140	-

Source : Syndicat du Pineau des Charentes

**POIDS ÉCONOMIQUE**

À l'échelle de la zone d'appellation du Cognac :

- La production du vin blanc compte 4 660 exploitations et 9 700 emplois annuels en exploitation.
- La culture de la vigne compte 2 510 salariés permanents et 10 650 saisonniers.
- La filière viticole des 2 Charentes pèse 930 millions d'euros (soit 43 % valeur agricole).
- Le Cognac est un produit mondialement connu, et un acteur essentiel de l'économie agricole de la région.

- Pour les expéditions de Cognac, il est observé :
  - une croissance de 18 % entre 2009 et 2010,
  - un chiffre d'affaire de 1,8 milliards € à l'export en 2010,
  - 97 % des volumes en export.
- Le Cognac représentait 43 % des volumes et 71 % de la valeur en eau de vie en France en 2010.

À l'échelle de la CARA :

- La production de Cognac est estimée à environ 15,3 millions d'euros (cours 2012-2013 : 58€/hl pour le vin à cognac).

**ORGANISATION DE L'AVAL**

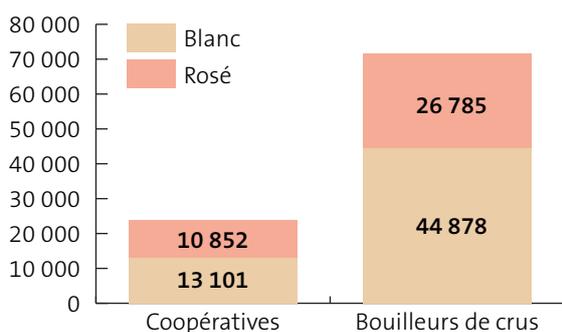
À l'échelle de la zone d'appellation du Cognac :

La distillation s'effectue au sein de caves coopératives ou chez les bouilleurs de cru indépendant.

- 92 % de la récolte est vinifiée en chais particuliers sauf en «Bois ordinaires» où c'est la cave coopérative qui se charge de la vinification (48 % de la récolte).
- La distillation se répartit entre les bouilleurs de profession (58 %), les bouilleurs de cru (40 %), et les coopératives de distillation (2 %).
- Le tissu productif reste en restructuration continue.

Pour le Pineau des Charentes :

**Production de Pineau par catégorie de producteurs, campagne 2014-2015**



Près de 60 % des producteurs de Pineau des Charentes sont indépendants, et 40 % approvisionnent les 5 coopératives (qui produisent environ 25 % des volumes).

De façon générale, les producteurs qui apportent aux coopératives sont sur de petites exploitations qui n'ont pas investi dans les outils de transformation.

Les débouchés pour le Pineau des Charentes sont globalement stables :

- 87 000 hL vendus sur la campagne 2014-2015, dont 25 % à l'export (principalement Belgique, Canada, Allemagne, USA).

- Sur les volumes écoulés en France, près de 40 % passent par les circuits courts (vente directe, à la propriété ou non (salons, fêtes et foires), cafés, restaurants, cavistes).

Ce sont sur les ventes à l'export que la filière perçoit sa plus grande marge de manœuvre.

**CONJONCTURE ET TRAJECTOIRE POSSIBLE**

- **Cognac :**

Si la vigne s'est développée depuis l'époque gallo-romaine sur la région, c'est au XV<sup>e</sup> siècle que le vin commença à être distillé. Cette opération permettait à la fois d'améliorer la tenue du produit durant son transport et de se différencier afin de pouvoir exister face à la concurrence voisine des vins de Bordeaux. Le procédé de distillation s'affina par la suite sous l'influence des consommateurs marchands hollandais et britanniques, et l'obtention de l'AOC en 1909 valida le procédé de fabrication du Cognac.

La conjoncture actuelle est très positive pour la production de Cognac. Il s'agit d'un produit mondialement connu, acteur essentiel de l'économie agricole de la région. L'exercice 2015 fut d'ailleurs le meilleur de l'histoire du Cognac.

- 97 % export / 1,8 milliards € en 2010.
- + 18 % entre 2009 et 2010.
- 43 % volume eau de vie en France.
- Plus vaste surface viticole réservée à la distillation d'eaux-de-vie au monde.
- Des surfaces en vigne qui se maintiennent.

Certains opérateurs estiment toutefois que la production pourrait ralentir, car les stocks augmentent (9 années contre 7 années idéalement).

- **Pineau des Charentes :**

Le Pineau est un produit qui reste plutôt consommé en France qu'à l'étranger (en comparaison avec le Cognac). Le marché 2015 était en hausse avec un léger recul des stocks.

• **Vin Charentais :**

l'IGP a connu un recul de ses volumes en lien avec une hausse de la production du Cognac.

**LES FREINS**

Certains opérateurs estiment que la filière devrait désormais stagner, les stocks importants induisant une baisse des prix (9 ans en 2016).

**LES ENJEUX**

Sur le territoire de la CARA, le vignoble pourrait diminuer : il est observé une dynamique d'acheteurs de vignobles, par de grosses exploitations issues des zones centrales du Cognac. Ces opérateurs déplacent ensuite géographiquement leurs droits à produire. Concrètement, le territoire perd ainsi ses droits à

produire pour une production économiquement porteuse. Les exploitants qui cessent leur activité peuvent ainsi vendre leur bien à bon prix mais les repreneurs n'ont que des terres sans vignoble à disposition, qui permettent une valorisation moindre. Une réflexion pour aider à conserver les droits de plantation localement pourrait être mise en œuvre.

La filière viticole connaît par ailleurs des difficultés en lien avec les traitements des cultures et l'acceptation par le voisinage. L'augmentation des zones d'habitation augmente les zones mitoyennes entre tissu urbain et vigne, et ces zones doivent être gérées comme des espaces tampons, et doivent être anticipés au sein des documents d'urbanisme (par exemple, mise en place de zones végétalisées : haies, arbres, arbustes...).

## 9.6.4 L'élevage

**CHIFFRES CLEFS**

<b>Nombre d'exploitations</b>	<b>Environ une centaine d'exploitations avec des animaux sur le territoire :</b> – dont 87 exploitations possèdent des vaches nourrices (15 % des exploitations du territoire), – dont 20 exploitations en bovin viande (25 %), – dont environ 65 exploitations en polyculture élevage (75 %).
<b>Surfaces concernées sur le SCoT</b>	– Environ 2000 vaches nourrices en 2010. – Environ 300 à 400 <b>vaches laitières</b> . – Environ 500 à 700 brebis.
<b>Volumes produits</b>	<i>Estimation d'après les cours en mars 2016</i> – Broutards : environ 2,5 millions d'€, – Lait : environ 500 000 d'€, – Ovins : environ 35 000 d'€.
<b>Valeurs des productions</b>	Près de 1 600 ha en fourrages et surfaces toujours en herbe.
<b>Opérateurs</b>	– <b>Coopératives</b> (broutards plutôt pour l'export). – <b>Vente directe</b> (contrainte importante sur les distances à parcourir).
<b>Emplois</b>	Environ 100 emplois directs et environ 100 emplois induits.



**LES EXPLOITATIONS**

• Bovin :

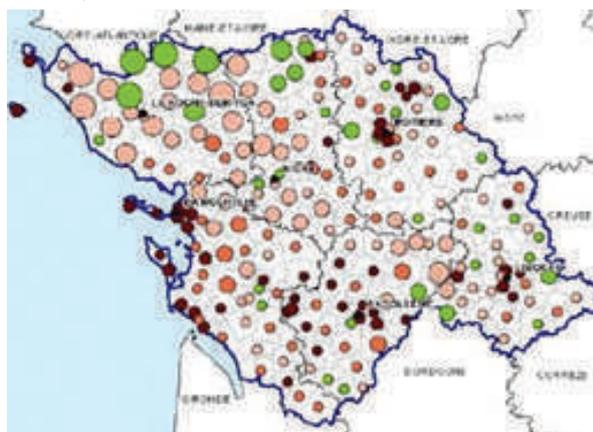
À l'échelle régionale :

L'ancienne région Poitou-Charentes n'est pas un grand territoire de production de bovin viande. En revanche, la production laitière est plutôt développée, avec notamment la présence d'AOC comme le beurre AOC Charentes-Poitou.

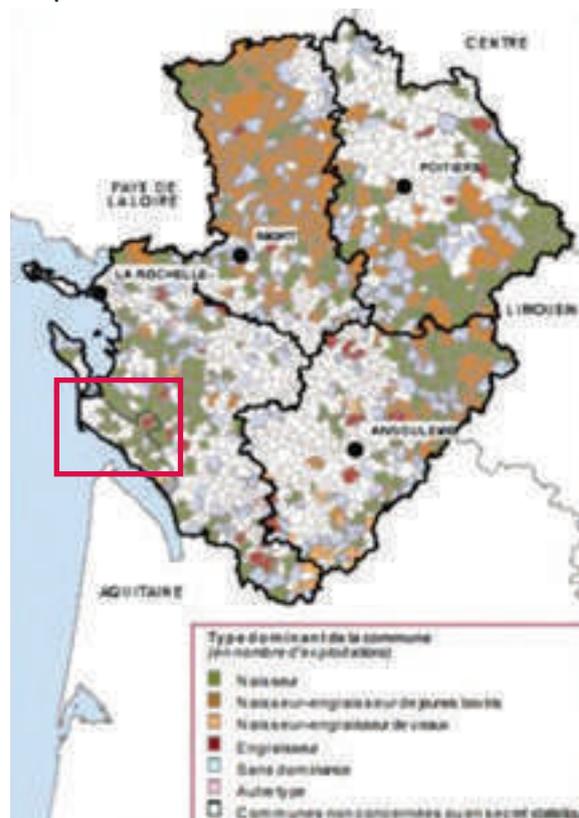
À l'échelle de la CARA :

L'élevage est globalement plutôt faiblement présent sur la CARA. Il est globalement extensif, développé sur les surfaces de pâture des marais qui n'offrent que de faibles potentialités agronomiques. L'activité bovin viande est globalement restreinte au naissage (vente de jeunes bovins à engraisser). L'activité laitière est pour sa part anecdotique.

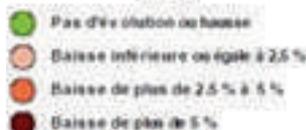
**Effectifs de vache laitière et évolution sur la période 2000-2010**



Cheptel bovin viande en Poitou-Charentes (2010)



Taux annuels d'évolution des effectifs cantonaux de vaches laitières



• **Ovin :**

L'élevage ovin reste confidentiel en termes d'effectifs, toutefois les producteurs se sont organisés pour certains en association afin de valoriser la viande d'agneau en filière courte : l'agneau de l'estuaire et qui associe des producteurs de Gironde et de Charente-Maritime (dont 2 sur la CARA).

La production se concentre en Gironde, elle est plus confidentielle en Charente-Maritime.

**ORGANISATION DE L'AVAL**

• **Viande :**

Le territoire se situant en zone périphérique du bassin de production régional, les animaux sont généralement destinés à la vente en vif pour engraissement, et destinés à l'export (Italie notamment).

Les abattoirs et les ateliers de découpe sont géographiquement éloignés :

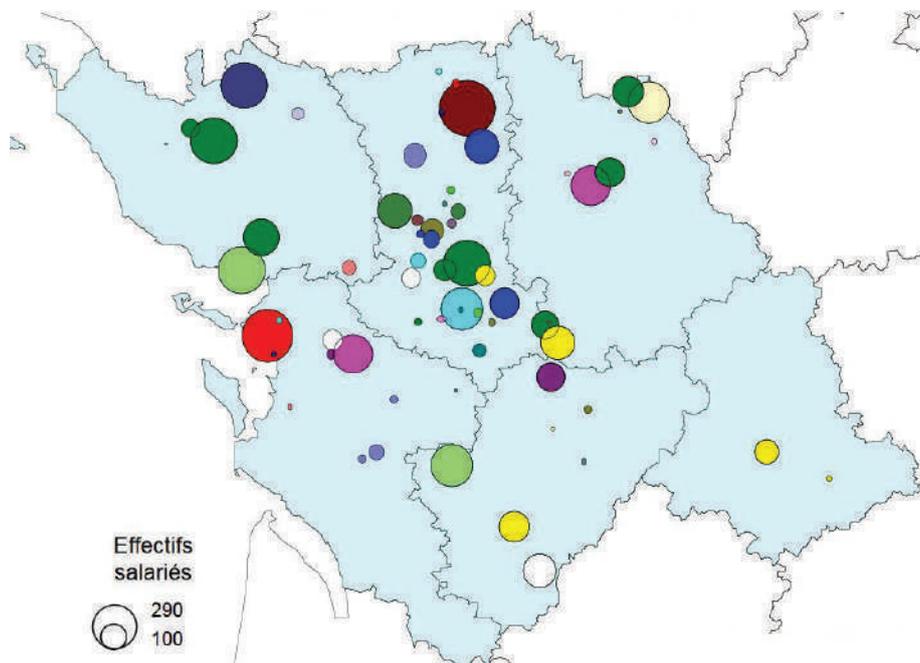
- abattoir de Surgères : 90 km de Royan, environ 1h30 de trajet ;
- abattoir de Montguyon : 95 km de Royan, environ 1h30 de trajet ;
- abattoir de Chevanceaux (volaille) : 85 km de Royan, environ 1h30 de trajet ;
- abattoir de Coulon : 100 km de Royan, environ 1h40 de trajet ;
- abattoir de Vitré : 350 km ;
- abattoir d'Aurillac : 400 km.

• **Lait :**

Comme pour la partie viande, les outils de transformation laitière sont éloignés du territoire de la CARA.

- Société interprofessionnelle à Surgères.
- Terra Lacta à Surgères.

Situation des établissements de la filière lait du bassin Charentes-Poitou suivant leur taille



Source : INSEE, CLAP 2010

## 9.6.5 Dynamique structurelle et conjoncturelle

Les filières d'élevage sont en très forte difficulté à l'échelle nationale, et le territoire de la CARA ne déroge pas à ce constat, avec un moral au plus bas pour les exploitants qui témoignent produire à perte.

Les exploitations locales, de petite taille, et situées en zone périphérique de la zone de collecte (lait ou viande), sont clairement menacées au vu de la dynamique actuelle de concentration des structures.

### DYNAMIQUE NATIONALE EN VIANDE

Parmi les tendances de fond :

- Une stagnation de la production depuis 2000, du fait :
  - des normes environnementales / bien-être animal,
  - de la concurrence intra union européenne,
  - de la flambée du prix des aliments depuis 2007 (60 % du coût de revient).

- Des élevages en moyenne plus petits que leurs voisins européens, et une distorsion de la concurrence avec le développement de la production en Allemagne / Danemark / Pays-Bas.
- L'embargo russe de 2014 qui a impacté 22 % des exportations européennes, et 1,5 à 2 % de la production.

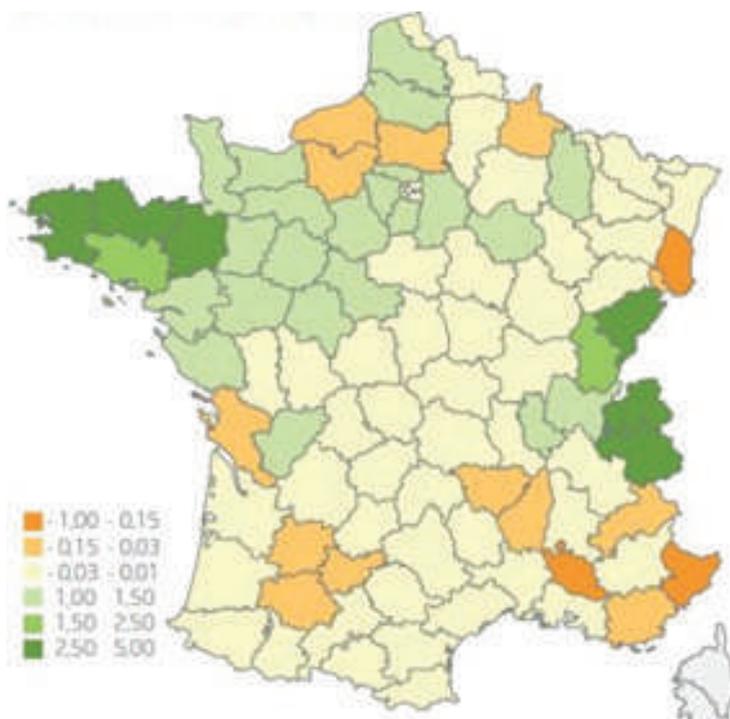
### DYNAMIQUE NATIONALE DE LA FILIÈRE LAIT

Concernant la filière lait, la fin des quotas, le lissage des aides européennes, et le coût élevé des aliments et des intrants, face à un prix du lait quasi-stagnant depuis 20 ans, entraîne des difficultés pour la filière française, malgré un contexte porteur au niveau mondial (Asie, Pays émergents).

Pour conséquence, le cheptel laitier est en baisse continue (pour une production de lait constante en volume, obtenue par une sélection génétique poussée).

Avec la fin des quotas laitiers, une spécialisation des troupeaux vers l'élevage laitier se précise.

La dynamique des troupeaux laitiers français  
à l'approche de la fin des quotas



## 9.6.6 Trajectoires possibles pour la filière

### BOVIN VIANDE

La question du maintien de l'élevage sur le territoire est clairement posée.

#### Plusieurs paramètres mettent l'activité en difficulté :

- Une conjoncture très difficile à l'échelle nationale, avec des prix très bas.
- Une production locale destinée à l'exportation mais un arrêt des échanges avec l'Italie puis la Turquie.
- Les démarches de valorisation locale mises à mal par le manque d'outils de proximité (abattage et découpe).
- L'installation en difficulté à cause des problématiques liées à la faible constructibilité dans certains documents d'urbanisme locaux.
- La pénibilité du travail (pas de jours de repos) qui en fait une activité moins recherchée par les plus jeunes.

L'élevage reste l'activité la plus intéressante pour le maintien de la biodiversité. L'abandon de cette activité aurait des impacts lourds sur l'entretien du territoire et la valorisation des zones les moins intéressantes en termes agronomiques. Cela pourrait amener à une fermeture paysagère, une diminution de la biodiversité, et une recrudescence des risques liés aux marais (moustiques...).

#### Parmi les axes de développement possible pour soutenir l'élevage :

- L'implantation locale d'un outil de découpe, qui induirait toutefois des charges importantes pour les exploitants avant d'obtenir un équilibre économique.
- L'adaptation des règles d'urbanisme pour permettre l'implantation de bâtiments adaptés aux besoins. Cet axe de développement concerne également les bâtiments des autres types d'exploitation.
- Le GAB17 propose d'imaginer une évolution globale de l'agriculture vers plus de proximité, une fonction nourricière locale, de la qualité et un impact environnemental positif. Il argumente qu'il s'agit d'une demande de la population, qui s'exprime plus particulièrement sur l'élevage. La représentante d'agriculture bio confirme qu'il est nécessaire de faire le lien entre économie, paysages et élevage : sinon, si l'élevage disparaît, les zones humides retourneront à la friche ou en maïs.

Le service agricole de la CARA relève un manque global d'outils de transformation et plus particulièrement d'outils de découpe, et indique que des réflexions sur le territoire émergent pour améliorer l'offre existante.

### BOVIN LAIT

La question du maintien de l'élevage sur le territoire est clairement posée.

La CARA est située en dehors des bassins de production majoritaires et en conséquence, en marge des circuits de collecte.

Si les zones de collecte sont parfois très vastes couvrant la quasi-totalité du territoire du bassin, les points de dépotage, lieu de collecte du lait, sont quant à eux, de moins en moins nombreux.

### Zones de chalandise des principaux collecteurs de lait de vache en 2010

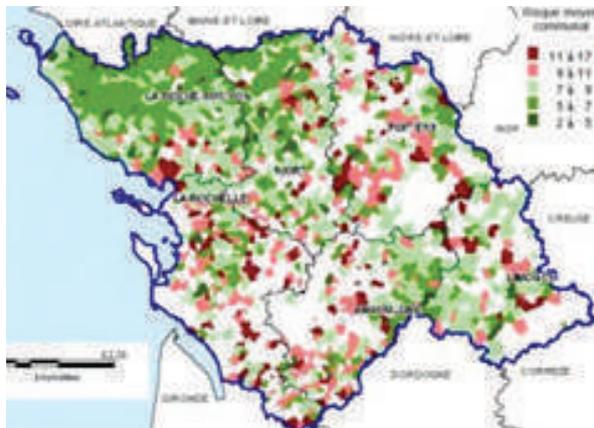


Source : Agreste et fichiers quotas laitiers

Quels que soient les indicateurs économiques recensés, ils montrent tous un décrochage de la filière lait du bassin par rapport au niveau national. Ce résultat est la conséquence d'une production dont la valeur ajoutée est trop faible en regard des autres acteurs nationaux de la filière.

Il pourrait donc être judicieux d'envisager une production dédiée à la consommation locale avec de la transformation (à la ferme notamment). Cette activité pourrait être enrichie grâce au recours des AOP sur les produits laitiers et la mise en place de systèmes en agriculture biologique.

### Carte des risques moyens communaux de déprise laitière pour les exploitations bovin lait



Source : Agreste RGA 2010

### OVINS

L'élevage ovin viande est une production qui reste peu rémunératrice.

Les coûts de transport sont particulièrement importants pour la valorisation en vente directe.

Est observé néanmoins des opportunités réelles de valorisation :

- Une demande en circuits courts.
- Une marque collective déjà existante : les Moutonniers de l'Estuaire.
- Des mesures encourageantes avec l'entretien des espaces du conservatoire du littoral (l'élevage ovin étant considéré comme le meilleur entretien possible pour ces espaces).

Comme pour les autres activités d'élevage, un appui de la collectivité semble opportun afin de pérenniser cette activité.

## 9.6.7 Les filières fruits et légumes

### CHIFFRES CLEFS

Nombre d'exploitations	Environ <b>28 exploitations</b> (5 % des exploitations du territoire) en maraîchage / horticulture. Remarque : production de légumes plein champs quasiment absente (1 producteur de pommes de terre).
Surfaces concernées sur le SCoT	15 à 20 hectares.
Volumes produits	Environ 50 tonnes de fruits et légumes.
Valeurs des productions	Environ 500 000 €.
Emplois	Environ 50 emplois directs et 120 emplois induits.



### LA PRODUCTION

Les espaces de maraîchages et de vergers sont disséminés sur le territoire, il s'agit souvent de petites surfaces.

Quelques secteurs plus développés comme Mornac-sur-Seudre, Saint-Sulpice-de-Royan, Semussac et Meschers-sur-Gironde.

Ce sont 34 maraîchers qui ont été repérés lors d'un recensement effectué par la CARA en 2015-2016, afin de tester les opportunités de valorisation locale. Les exploitations sont pour la plupart engagées dans des filières de proximité, notamment, sur des marchés au sein de l'agglomération bordelaise.



Certains ont par ailleurs développé des réseaux de valorisation sur le territoire de la CARA : approvisionnement de marchés d'été ou encore de magasins de producteurs.

**Quelques productions spécifiques sont à mentionner :**

- Un producteur de melon (marque Soldive), à Semussac, qui emploie une quantité non négligeable de saisonniers.
- Un producteur de kiwis à Saint-Romain-de-Benet.

### LES PERSPECTIVES

La production en fruits et légumes bénéficie d'une marge de progression conséquente en termes de valorisation locale.

Les collectivités, qui souhaitent développer l'approvisionnement local (pour les particuliers ou les collectivités), constatent que les producteurs en place ont déjà des circuits économiques en place, et qu'il est nécessaire de développer de nouvelles exploitations afin de fournir le marché local.

## 9.7

# La valorisation locale de la production et diversification des exploitations



### L'ESSENTIEL

- Circuits courts :
  - une dynamique déjà soutenue par la CARA à travers la marque « Couleurs et Saveurs »,
  - Une demande forte face à une offre insuffisante, notamment en produits carnés, limités par l'absence d'outils locaux de transformation.
- Signes officiels de qualité : les appellations viticoles, une forte identité pour le territoire.
- Agriculture biologique et valorisation non alimentaire : encore peu développées sur le territoire, des opportunités à saisir.



©CARA

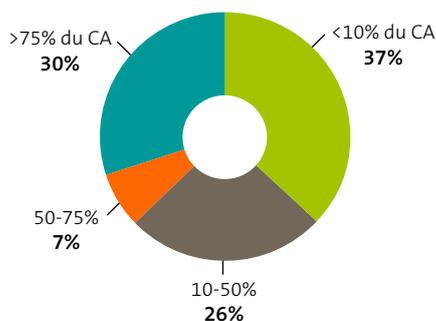
## 9.7.1 La vente directe et la valorisation locale des productions agricoles

### QUELQUES CHIFFRES

Environ 120 exploitations pratiquent les circuits courts de manière régulière sur la CARA soit 21 % des 567 exploitations (RGA 2010).

Ce chiffre n'est que de 13 % à l'échelle départementale.

### Part du chiffre d'affaire réalisé en circuits courts pour les exploitations concernées sur la CARA



Source : RGA

Plusieurs stratégies sont observables :

- Les exploitations qui pratiquent la vente directe à plus de 75 % du chiffre d'affaires (=débouché majoritaire).
- Les exploitations qui pratiquent la vente directe à hauteur de 10 à 50 % du chiffre d'affaire (=ventes régulières).
- Les exploitations qui pratiquent la vente directe pour moins de 10 % du chiffre d'affaires (=ventes occasionnelles).

Les acteurs présents confirment le poids de la vente directe en vin, mais pas uniquement. Les zones de maraîchage se situent plutôt autour de Royan et sur la presqu'île d'Arvert, ainsi qu'au sud à proximité des marais. Cette activité est souvent un complément de revenu sur une période courte (saison touristique estivale, week-ends prolongés, week-ends...).

### LES INITIATIVES À L'ŒUVRE SUR LA CARA

#### Magasins de producteurs :

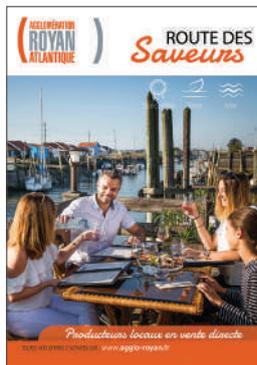
- L'Escale Fermière, à Royan, ouverte en 2015, fait appel à 23 producteurs issus de la CARA et des territoires voisins.
- Groupement d'Intérêt Economique (GIE) des Paysans Mouliniers des Estuaires Charentais, production d'huile.
- Maison Robert, boutique de spécialités régionales, à Cozes.

**Bienvenue à la ferme** est une marque commerciale française des Chambres d'agriculture. Il s'agit du principal réseau de producteurs fermiers et d'accueil touristique dans les fermes françaises. Quelques exploitations sont recensées sur la CARA :

- Comptoir atlantique 17 : cabane ostréicole.
- Aire naturelle l'Îlot : produits fermiers et camping.
- SCEA Odelys : ferme maraîchère.
- SCEA La Motte De Pons : élevage.

#### Association de promotion des produits :

- L'association Terr'océannes porte avec le soutien de la CARA la marque collective « Couleurs & Saveurs », ainsi que la brochure « La route des Saveurs » :
  - elle regroupe en 2015 28 producteurs dont 16 viticulteurs, 2 producteurs d'ovins, 3 producteurs de fruits et légumes, 2 producteurs bovin, 5 transformateurs ;
  - les productions : kiwis, légumes, vin rouge, blanc, rosé, pineau, cognac, pétillant, jus de raisin, sel, bœuf, veau, agneau, œufs, farine de blé, conserves terre et mer.



Carte de la route de saveurs



1. Escale fermière (p.7)
2. Ferme de Pitoy (p.8)
3. Domaine des Claires (p.9)
4. SCEA Le champ des vignes (p.10)
5. Maison Cochain et fils (p.11)
6. Domaine Savinaud (p.12)
7. Domaine Gardrat (p.13)
8. Domaine de Poncereau de Haut (p.14)
9. Domaine de la Prenellerie (p.15)
10. EARL Paul Boisnard (p.16)
11. EARL Domaine Imbert (p.17)
12. Domaine Jean-Chevallier (p.18)
13. Domaine des Princes (p.19)
14. Vignoble Biteau SCEA de Maison Neuve (p.20)
15. Domaine de la Chauvillière SCEA Hausseimann et fils (p.21)
16. Domaine & Distillerie Brillouet (p.22)
17. Les Hauts de Talmont (p.23)
18. Le Talmondais (p.24)
19. Ferme de Conche Marche (p.25)
20. EARL La Grange (p.26)
21. Ferme de la Gravelle (p.27)
22. Adrien Chaudot (p.28)
23. EARL De Chez Durand (p.29)
24. EARL Nevoit (p.30)
25. EARL Vergers de Griffarin (p.31)
26. EARL Odélylys (p.32)
27. Ferme Maubay (p.33)
28. Ferme du Moulin des rois (p.34)
29. Ets Briant (p.35)
30. Ets Poupart (p.36)
31. Marais salant de Mornac-sur-Seudre (p.37)
32. Les Plantes à Pépin (p.38)
33. Les Conserves du Presbytère (p.39)
34. Les Graines dans le vent (p.40)
35. EARL Champagne Rolland (p.41)
36. La Petite Boulange (p.42)
37. Ets horticole Sudre Frédéric (p.43)

Source : CARA 2018

**Les actions de la CARA à destination du public scolaire :**

- L'école va à la ferme (visite de fermes pédagogiques).
- De la terre à l'assiette (animations en classes).

**Les actions de la CARA à destination des acteurs de la restauration scolaire :**

- « Terroirs au menu » est un projet de coopération interterritoriale initié en 2011 par quatre territoires : CARA, CA Rochefort Océan, Pays Marennes-Oléron et Pays de Saintonge Romane. Achievé en 2015, il visait à réunir des conditions favorables à l'introduction des produits locaux en restauration collective.

- « Tests consommation » organisés en 2014 et 2015 dans un restaurant scolaire pour mettre en évidence la corrélation entre la qualité des produits locaux et la réduction du gaspillage.
- Projet de création d'un groupement local de commandes de denrées alimentaires.

**LA DYNAMIQUE DES CIRCUITS COURTS**

**Une volonté de la CARA**

La promotion et la valorisation des produits et savoir-faire locaux est un axe de travail de la CARA développé depuis plusieurs années.

En 2014, l'Agglomération Royan Atlantique a lancé une étude sur la place des produits agricoles locaux vendus en circuits courts sur le territoire.

L'objectif est de disposer d'éléments quantitatifs et qualitatifs pour mieux cerner ce pan économique du territoire. Il s'agit de mieux connaître l'offre locale de produits alimentaires issus des entreprises agricoles, qu'ils soient transformés ou non, les différents circuits de distribution utilisés par les producteurs en vue d'accompagner le développement de ces modes de commercialisation. Ceci afin de satisfaire la demande des consommateurs très demandeurs de produits frais, de qualité et de proximité tout en offrant aux producteurs des opportunités de valoriser et promouvoir leurs métiers et leurs produits.

Ce travail de proximité avec les acteurs économiques des filières agricoles est aussi l'occasion de mieux connaître les atouts et contraintes de ces professions, les enjeux de ces filières de production qui contribuent à l'identité rurale et maritime de notre territoire et à son attractivité touristique.

Ce travail d'étude a commencé en 2014 par le recensement des entreprises agricoles qui commercialisent tout ou partie de leurs productions directement auprès des consommateurs.

Ce recensement a été mené par le service développement agricole et ruralité de la CARA, en partenariat avec les élus des 33 communes du territoire. Près de 270 exploitations ont été identifiées : 130 en production agricoles et 140 en productions ostréicoles et aquacoles.

Les premiers résultats des enquêtes réalisées (85 % d'avancement de l'étude) permettent de définir quelques caractéristiques des exploitations pratiquant les circuits-courts sur le territoire de l'agglomération.

#### **Au départ de leur activité :**

- 80 % des exploitations enquêtées ont été des reprises d'exploitations existantes, dont 70 % ont été des reprises dans le cadre familial.
- 20 % ont fait l'objet d'une création.

#### **Le (la) conjoint(e) de l'exploitant(e) :**

- 32 % travaillent hors de l'exploitation agricole,
- 50 % travaillent sur l'exploitation agricole (dont 25 % en tant que salarié(e)s sur l'exploitation, 21 % sous le statut de conjoint(e)s collaborateur, et 4 % en tant qu'associé(e)s).

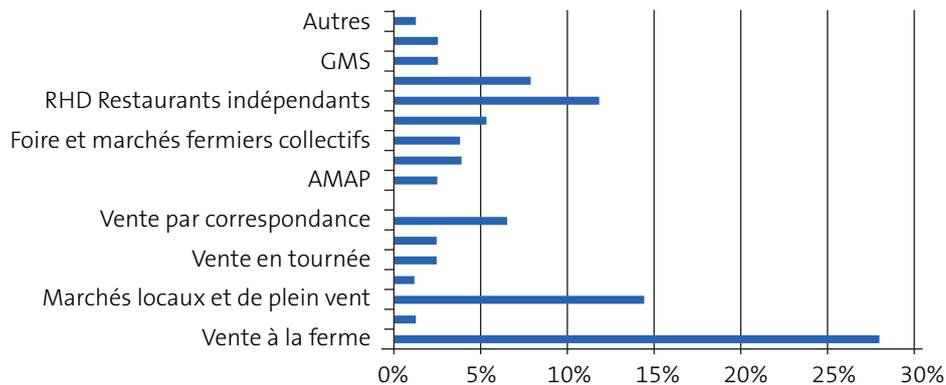
#### **Les productions sur les exploitations pratiquant les circuits-courts :**

- Les productions écoulées en circuits-courts concernent majoritairement le domaine viticole (30 %) et le domaine fruitier ou maraîcher (26 %).
- La production de viande bovine ou ovine vient ensuite pour 13 % d'entre elles.
- Parmi les autres productions représentées de façon moins importante, il y a la volaille, l'horticulture, le miel et les produits apicoles, les productions fruitières, les produits laitiers et boulangers, les plantes aromatiques, etc.

#### **Les circuits commerciaux des exploitations pratiquant les circuits courts :**

- NB : La majorité des exploitations commercialise en circuits longs (négoce, coopératives) et en circuits-courts.
- 52 % ont mis en place la commercialisation en circuits courts au départ de leur activité.
- Les circuits de distribution les plus représentés sont :
  - le point de vente à la ferme ;
  - les marchés locaux et de plein vent ;
  - de façon moins courante (essentiellement pour les produits issus de la vigne) : les restaurateurs indépendants, les épiceries et détaillants, et la vente par correspondance.

### La distribution des productions alimentaires écoulées en circuits courts



#### Localisation des ventes :

- 81 % des exploitants commercialisent sur le territoire de la CARA.
- 9 % à l'échelle du département.
- 9 % sur toute la France (essentiellement vente par correspondance de produits issus de la viticulture).

#### Outils spécifiques de commercialisation :

- 70 % des exploitations enquêtées ont un point de vente à la ferme.
- 72 % disposent d'un espace de stockage et conditionnement.
- 43 % disposent d'un outil de transformation (attention cela concerne majoritairement la vigne avec la présence d'un chai).

Globalement, le territoire souffre cependant d'un manque d'offre en produits fermiers sur la CARA et de marchés fermiers d'été.

Les maraîchers déjà en place ont en effet souvent leur propre démarche commerciale installée et ne cherchent pas de débouchés supplémentaires. Ils ne sont pas intéressés par la demande de la collectivité de faire plus de vente locale.

En conséquence, pour proposer plus d'offre en produits fermiers sur le territoire, la collectivité doit se tourner vers de nouveaux producteurs : soit en permettant de nouvelles installations, soit en faisant appel à des producteurs externes à la CARA.

La CARA vise par ailleurs à développer l'approvisionnement des cantines (scolaires, maisons de retraite...) en produits locaux. Les axes de travail sont l'augmentation de l'offre et la réflexion pour la mise en place d'appels d'offre en commun pour simplifier les échanges de part et d'autre (projet de groupement local de commandes, comme indiqué plus haut).

Qu'il s'agisse d'approvisionner la restauration collective ou un magasin de producteurs, il est important de proposer une gamme régulière et de qualité afin de retenir le consommateur.

#### Obstacles au développement de circuits-courts (ateliers mars 2016) :

- Economique : La mise en place de vente directe représente des investissements pour les agriculteurs, quelles que soient les productions. Par exemple, pour faire des oignons qui permettent une bonne valeur ajoutée, l'équipement en machines spécialisées est important, la filière doit être construite.
- Foncier : La difficulté pour les maraîchers est de trouver du foncier adapté aux besoins (et notamment la disponibilité en eau).
- Outil de transformation : aucun outil de transformation n'est présent sur le territoire ou à proximité. Les trajets pour emmener les animaux aux abattoirs font exploser les coûts de production. Une réflexion est engagée depuis longtemps pour la mise en place d'un outil, en partenariat avec d'autres collectivités, et la volonté politique pourrait éventuellement renforcer ce projet.

**Des signes officiels de qualité diversifiés dont certains de renommée mondiale**

La CARA présente une grande diversité de signes officiels de qualité, que ce soit sur l'alcool, les produits laitiers.

Il est totalement couvert par les aires suivantes :

- AOC Cognac,
- AOC Pineau des Charentes,
- AOC Beurre des Charentes,
- AOC Beurre de Charentes-Poitou,

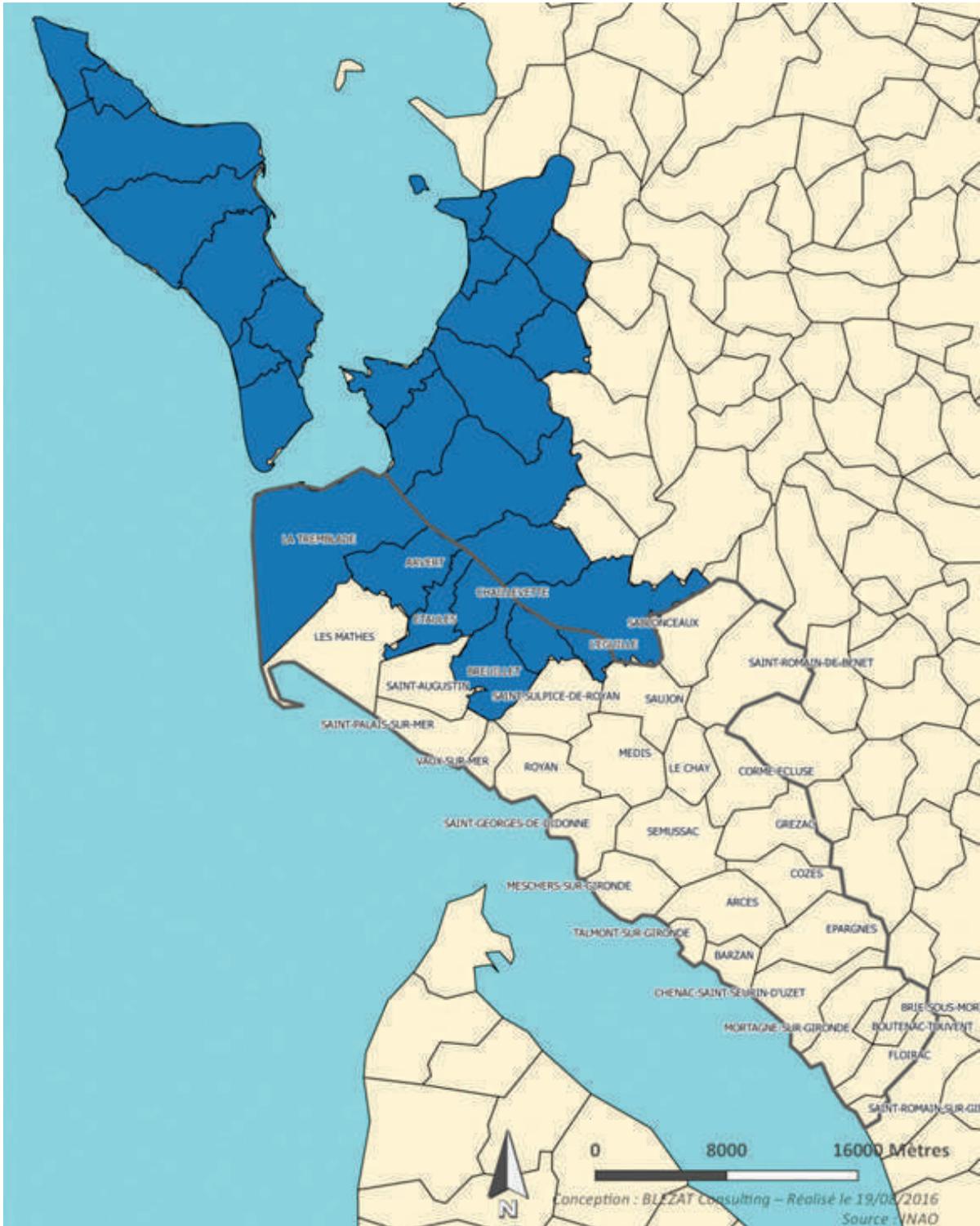
- IGP Agneau de Poitou-Charentes,
- IGP Jambon de Bayonne.

En réalité, même si les aires d'appellation sur le territoire sont nombreuses, concrètement c'est essentiellement sur la production viticole que se concentre la production effective de produits sous signe de qualité. Le territoire est par ailleurs partiellement couvert par l'appellation des Huîtres de Marennes.



©CARA

### Localisation de l'AOC Huîtres de Marennes



## 9.7.2 L'agriculture biologique

Le GAB 17 compte 240 exploitations engagées en agriculture biologique en Charente-Maritime, dont 12 sur la CARA.

La plupart de ces exploitations commercialisent en circuit-court.

Les productions concernées sont la vigne, l'élevage, le maraîchage et le pain.

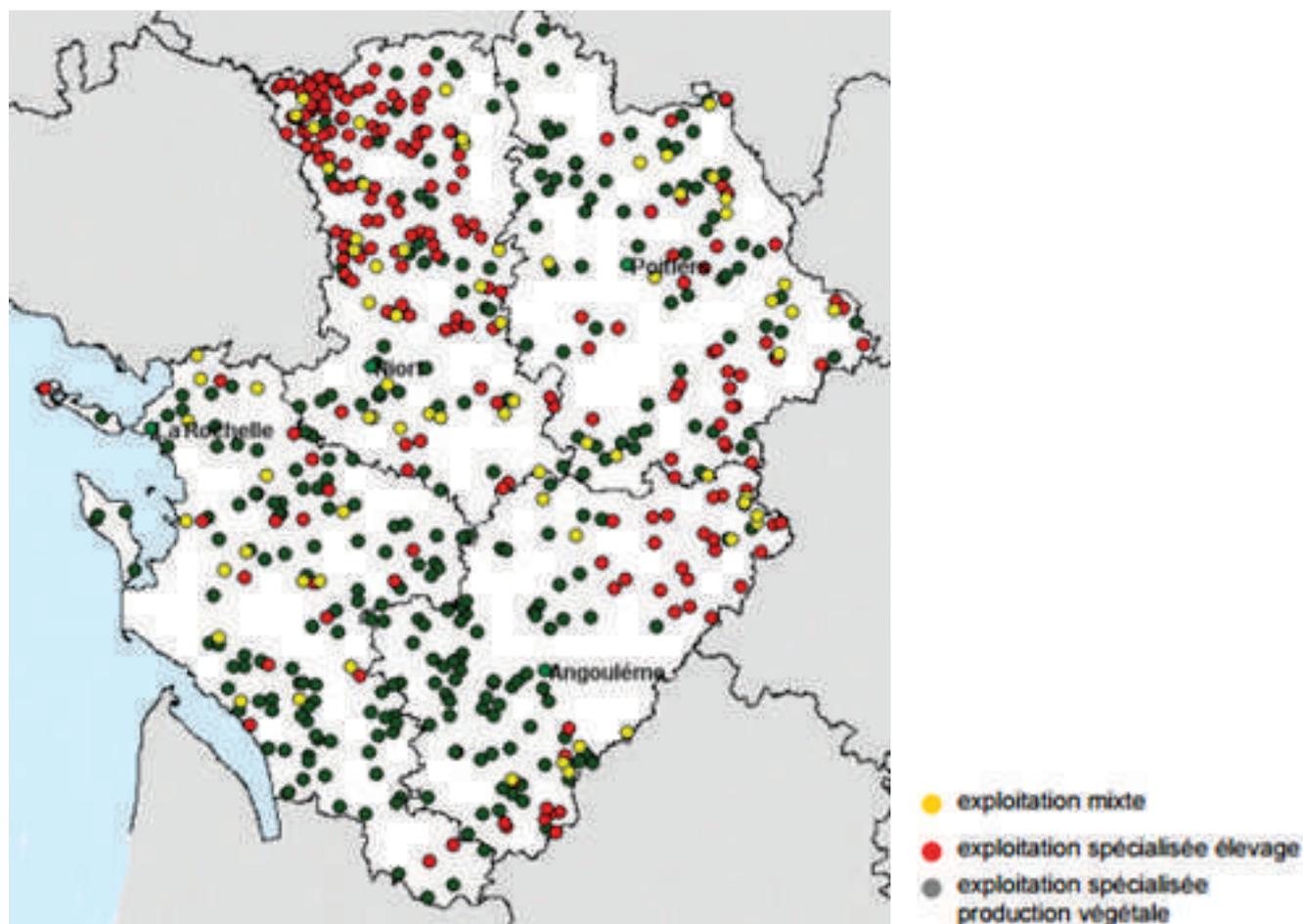
En termes de transformation, est observé l'émergence de filières biologiques pour les céréales, avec la coopérative céréalière bio à Saint-Jean d'Angély.

L'agriculture biologique est une demande de plus en plus importante de la part des consommateurs. Mais les coûts de production sont plus élevés. Encourager ce mode de production doit s'accompagner d'infrastructures permettant de valoriser effectivement la production.

Les mesures de soutien à l'agriculture biologique dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) sont intégrées au deuxième pilier. Elles peuvent être réparties en deux volets :

- Soutien aux surfaces en conversion à l'agriculture biologique : CAB.
- Soutien aux surfaces certifiées en agriculture biologique (maintien des parcelles) : MAB.

### Localisation des exploitations bio



## 9.7.3

### Valorisation non alimentaire des productions

#### LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

La production d'énergie renouvelable dans les exploitations pourra concerner la méthanisation, la cogénération, le photovoltaïque, le développement des «cultures» de bois-énergie ou de biomasse (avec des taillis de courtes rotations ou du miscanthus, un combustible biomasse prometteur).

La valorisation des cultures pour la bioénergie ou pour les biomatériaux reste encore marginale sur le territoire de la CARA.

En lien avec la volonté d'améliorer la valeur ajoutée des exploitations, la demande sociétale en énergies renouvelables, et le projet de limiter les émissions des gaz à effets de serre, des initiatives ont été lancées pour la mise en place d'unités de méthanisation.

Si cette idée recueille le soutien des élus, l'acceptabilité du grand public reste un facteur limitant pour l'implantation de ces unités.

#### LA PRESTATION DE SERVICES

Certaines exploitations développent des services en prestation d'entreprise en travaux agricoles (ETA). Les plus grosses exploitations, qui possèdent du matériel agricole diversifié, effectuent des travaux pour le compte d'autres exploitations.

Ces exploitations, souvent de petite taille (par exemple polyculture vigne céréales), font appel aux ETA soit pour la réalisation de travaux spécifiques (moissons...) ce qui leur évite d'investir dans du matériel, soit pour déléguer la totalité de la gestion à l'ETA (par exemple retraité qui ne souhaite pas se défaire de son patrimoine).

**Secteurs de couverture :** En moyenne les ETA parcourent 10 à 15 km, mais certaines parcourent jusqu'à 80/100/150 km pour certains domaines (jusqu'en Gironde).

## 9.8

### La potentialité des espaces agricoles



#### L'ESSENTIEL

- Un climat doux et très ensoleillé qui profite aux productions végétales, mais une augmentation des aléas climatiques intenses (fortes pluies et épisodes de sécheresse).
- Des sols avec de bonnes potentialités (terres de champagne pour la vigne, sols « noirs » pour les cultures).
- Des aménagements anthropiques qui améliorent les potentialités naturelles (entretien des marais, irrigation...).

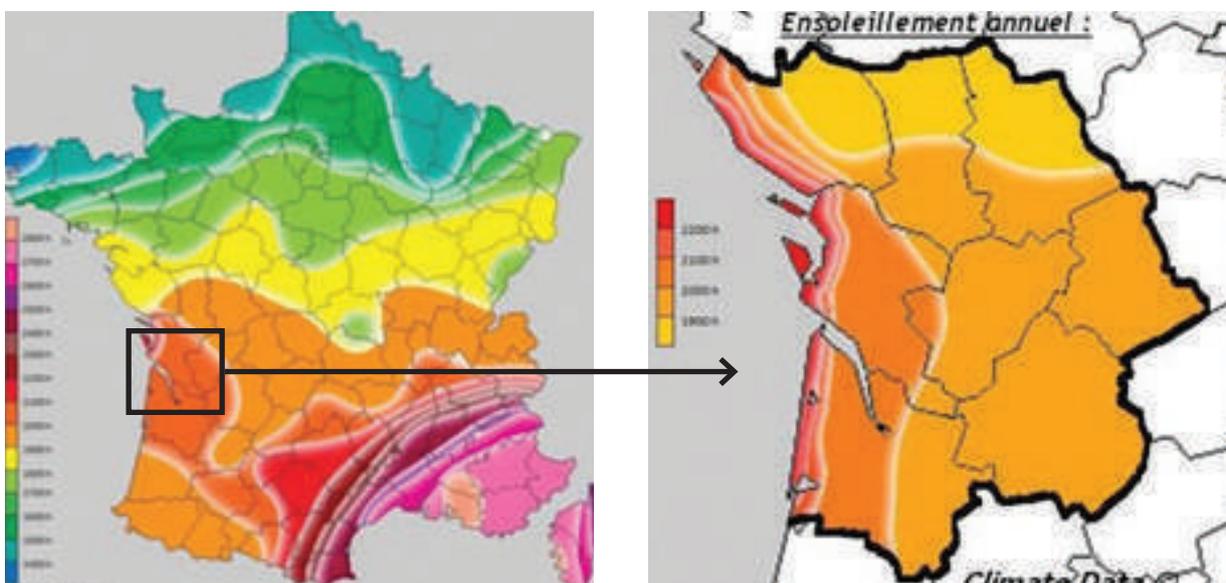
### 9.8.1 Un climat océanique doux et particulièrement ensoleillé

Le territoire de la CARA, situé en façade océanique, connaît un climat relativement sec. Il est réputé pour bénéficier de l'un des plus forts ensoleillements de France (en dehors de la région PACA).

La proximité de l'océan Atlantique entraîne une aération régulière encline à diminuer la pression des maladies sur les cultures, et une douceur qui limite les risques de gelée.

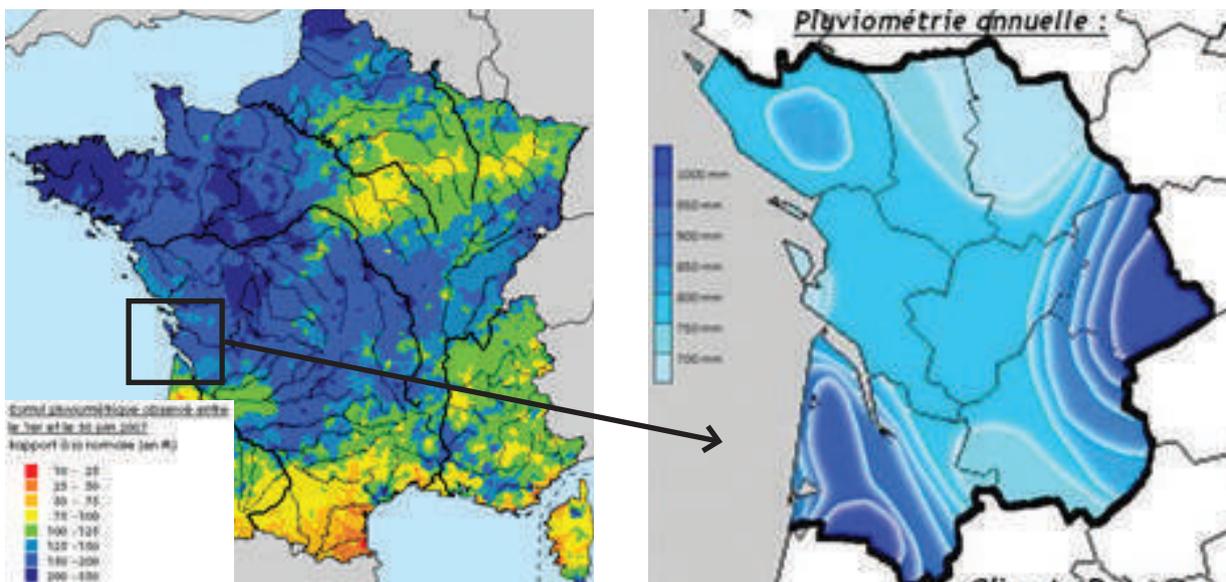
Les Charentes sont notamment connues pour leur climat favorable à la culture du melon dont une plantation est présente sur la CARA.

Ensoleillement annuel (cumul d'heures)



Source : forums.infoclimat.fr ; Climate Data via ouest-orages.org

Pluviométrie annuelle (cumul des précipitations en millimètres)



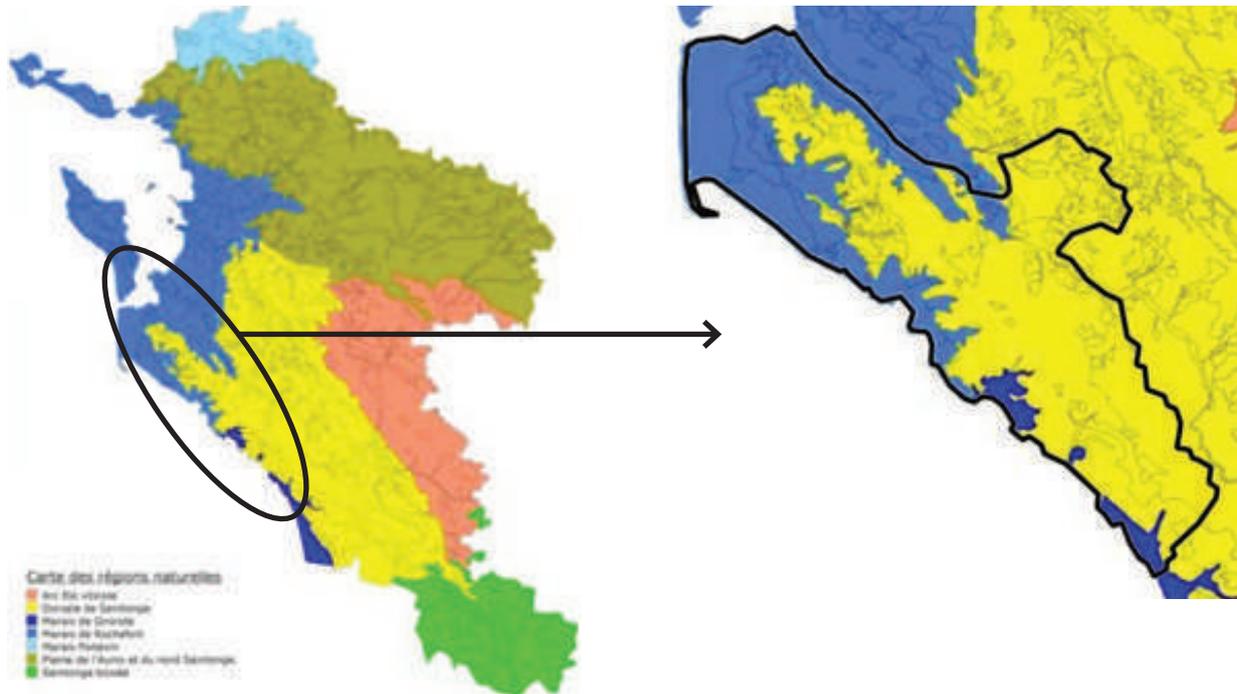
Source : www.eaufrance.fr ; Climate Data via ouest-orages.org

## 9.8.2 Deux grands types de sols aux potentiels distincts

Régions naturelles en Charente-Maritime - Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime

En Charente-Maritime

Zoom sur la CARA



La Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime a réalisé en 2013 une typologie des sols du département à partir d'études cartographiques existantes. Les éléments produits permettent de décrire deux principaux ensembles présents sur la CAR : les marais (Gironde et Rochefort) et la dorsale de Saintonge.

**Les sols de marais** sont constitués à plus de 50 % d'argile granulométrique et contiennent souvent du sodium. Il n'y pas de différenciation granulométrique verticale dans le profil. Les sables représentent une catégorie de sol assez peu représentative, principalement en zone boisée. Ce sont des sols plutôt peu évolués (arenosols), à horizon organique assez important.

Ce sont généralement sur ces terres que l'on retrouve les prairies. Elles présentent un potentiel cultural plutôt limité.

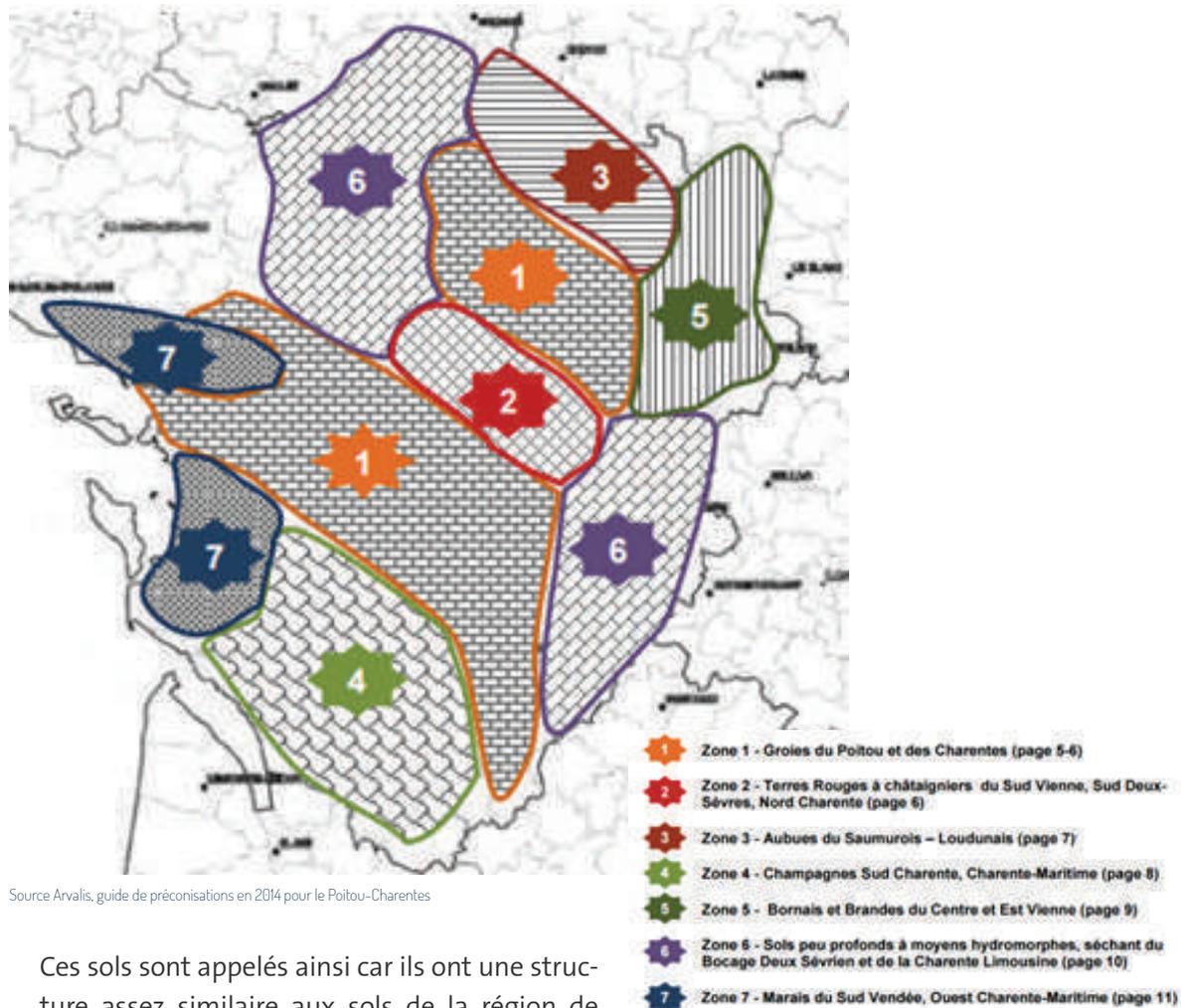
**La dorsale de Saintonge** apparaît comme un long plateau à amples ondulations de bocage viticole. Les sols sont très majoritairement des doucins, et, dans une moindre mesure, de sols de champagne :

- Les doucins forment une catégorie de sol assez diversifiée. Ils sont plutôt caractérisés par des éléments plus grossiers.

Sur le territoire, on parle de « sols noirs », avec une forte proportion de limons, qui sont appréciés en grandes cultures. Les acteurs de terrains ont témoigné de la présence sur le territoire de la CARA de certaines terres du secteur qui comptent parmi les meilleures du département (comme Semussac), avec des rendements en blé qui grimpent jusqu'à 140 q/ha.

- Les sols de Champagne sont également des sols calcaires plutôt superficiels, à tendance argileuse et sableuse.

Secteurs repérés par Arvalis pour la culture du blé tendre



Ces sols sont appelés ainsi car ils ont une structure assez similaire aux sols de la région de Champagne. Ils sont appréciés en viticulture.

En complément de la description pédologique des sols, Arvalis a publié un guide de préconisations en 2014 pour le Poitou-Charentes dans lequel il distingue à l'échelle de la CARA deux types de sols et de pratiques culturales associées pour le blé tendre.

- En zone de marais (7), le guide décrit des zones de céréales, à pression parasitaire modérée, un risque de rouille, une pression piétin-verse faible, un risque de verse assez élevé à élevé, un risque de mosaïque, des semis assez tardifs et une exigence de qualité.

- En zone de champagnes (4), le guide décrit des zones de céréales, à pression parasitaire modérée, une pression piétin-verse faible, un risque de verse modéré, un précédent maïs fréquent, l'absence de mosaïque, et une exigence de qualité.

Les conditions de cultures paraissent ainsi globalement favorables, plus sur le centre et le sud du territoire que sur le nord.

*Note : La mosaïque, la rouille, le piétin verse et la verse sont des maladies des cultures causées par des champignons.*

## 9.8.3 Des espaces aménagés par l'Homme qui améliorent les potentialités de production

### LA MAÎTRISE DES MARAIS

Les terres de la CARA ont connu des aménagements anciens qui ont permis de canaliser et drainer les marais et de favoriser leur exploitation, en élevage et en maraîchage principalement, et pour certains en grandes cultures.

La maîtrise du niveau de l'eau est à la charge des Associations Syndicales des Marais (AS), qui implique la gestion de l'ouverture et de la fermeture des barrières, et l'entretien des canaux.

La maîtrise du niveau de l'eau permet d'évacuer l'eau en excès en hiver, et de la retenir en été. Les canaux remplis peuvent ainsi servir de barrière naturelle pour les troupeaux, de réserve en abreuvement, et le cas échéant de réserve pour l'irrigation.

La gestion des marais est soumise à de nombreux enjeux : protection de la biodiversité, gestion sanitaire, et rôle tampon auprès des divers usagers.

### L'IRRIGATION

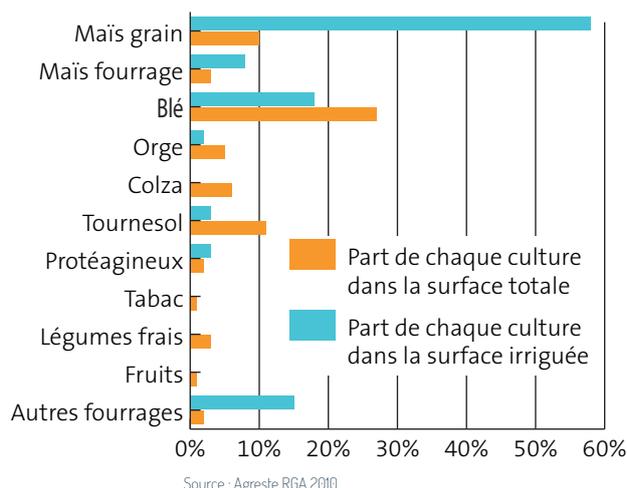
L'irrigation a été développée dans les années 1970 grâce à une politique de soutien européenne, dans une volonté d'augmentation des rendements et de la production globale.

Elle concerne essentiellement le maïs et le blé dans une moindre mesure.

Elle couvrait 12,5 % de la SAU de la CARA en 2010. Les surfaces irriguées se situent soit à proximité du bassin de la Seudre, soit au niveau des marais canalisés (marais de Saint-Augustin).

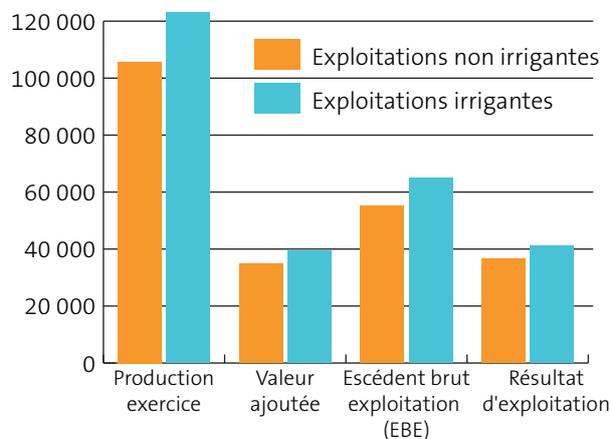
Les surfaces irriguées sur la CARA ont connu un recul de 26 % en 10 ans.

Part des surfaces irriguées en Poitou-Charentes en 2010



L'irrigation présente un intérêt économique pour l'exploitant en grandes cultures : en moyenne, sur la période 2008-2010, les résultats économiques des exploitations céréalières (OTEX COP) présentes dans le réseau d'information comptable agricole (RICA) sont plus favorables pour les exploitations irrigantes, et l'écart est croissant avec la taille de l'exploitation.

Comparaison des résultats économiques entre exploitations irrigantes et non irrigantes en grandes cultures



Toutefois, il convient de souligner que les surcoûts enregistrés au niveau des charges générales et de personnel du fait de l'irrigation tendent à réduire cet avantage qui demeure cependant significatif.

Sur les campagnes 2008-2009-2010, le résultat était théoriquement doublé sur un hectare irrigué par rapport à un hectare en sec.

A noter qu'une valorisation de la production moins favorable (avec une baisse des cours comme depuis 2013) relativise l'avantage attribué aux irrigants.

Avec la récurrence d'épisodes de sécheresse, de plus en plus fréquents, l'irrigation a désormais un rôle de plus en plus stratégique, non seulement pour améliorer les rendements et la qualité des productions, mais aussi pour les sécuriser.

L'eau devient un enjeu pour l'ensemble des acteurs du territoire, et la tendance est désormais à la baisse des volumes prélevés.

## 9.9

# Un territoire dont l'attractivité génère de fortes pressions sur l'espace agricole



### L'ESSENTIEL

- Un marché du foncier agricole de plus en plus tendu :
  - en termes de prix et de surfaces échangées, en particulier pour les terres arables ;
  - certaines parcelles viticoles peuvent ponctuellement atteindre des prix très élevés.
- Un territoire attractif :
  - 33 communes ; 604 km<sup>2</sup> ; 80 000 habitants ;
  - + 20 % de population envisagée par l'INSEE en 2040.
- Des conséquences du développement urbain sur l'activité agricole :
  - un recul de 3,5 % des surfaces agricoles en 15 ans (dont 68% au profit des espaces urbanisés) ;
  - une diminution des surfaces agricoles qui renforce la tension foncière existante ;
  - une fonctionnalité des espaces compromise (morcellement des parcelles, difficultés de circulation...);
  - l'augmentation des surfaces de contact urbain/agricole entraîne une hausse des conflits d'usages, avec des conséquences sur le moral des exploitants et sur leurs projets de développement ;
  - la progression des surfaces imperméabilisées accentue les risques d'inondation et la pression d'absorption d'eau par les terres agricoles restantes ;
  - Mais aussi la proximité d'un important bassin de consommation à saisir.

## 9.9.1 Une forte concurrence sur le foncier entre agriculteurs et des prix à la hausse

Dans un contexte d'agrandissement et de concentration des exploitations, la concurrence sur les terres agricoles est marquée, notamment pour les terres arables.

### DE FAIBLES SURFACES EN MARCHÉ

Les surfaces en marché sont relativement faibles par rapport à la moyenne régionale.

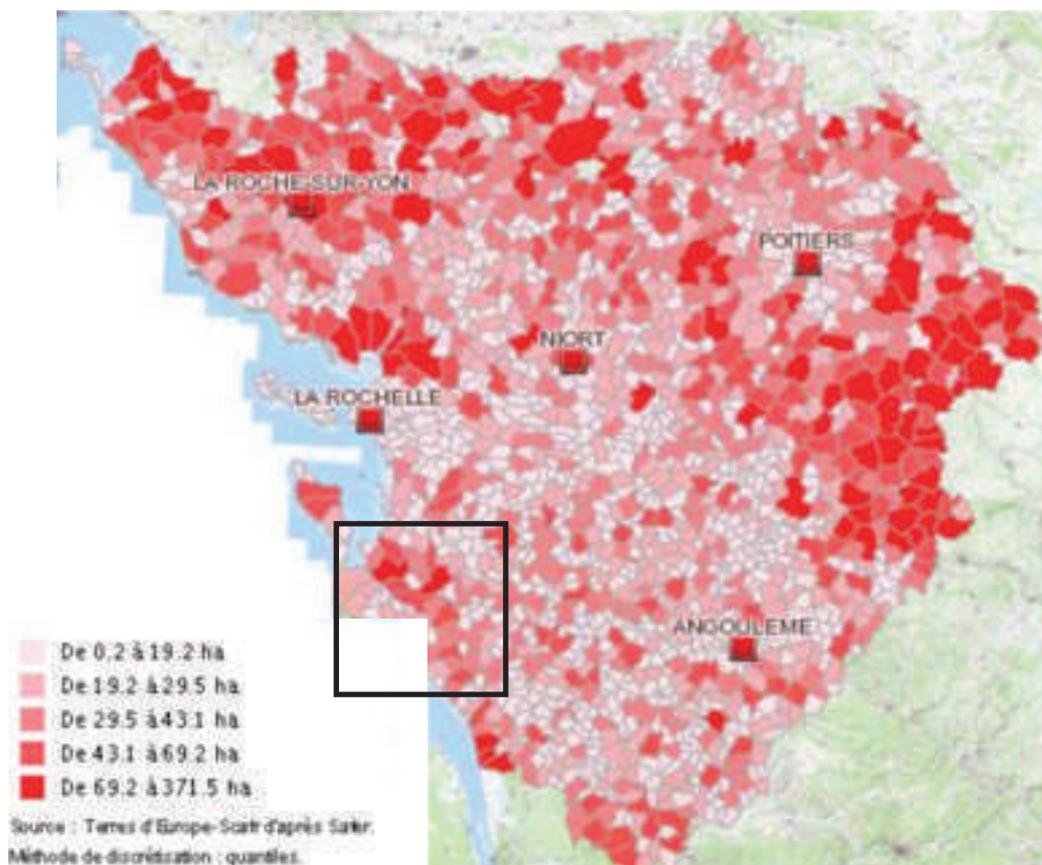
La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) a pu constater une forte concentration des capitaux à l'échelle régionale,

notamment par de nouvelles formes sociétaires agricoles exemptées de notifications à la SAFER qui se constituent pour gérer du foncier.

Cette dynamique est encouragée par la baisse du nombre des installations agricoles et le manque de transparence du marché.

Confirmant cette observation locale, les agriculteurs ont témoigné lors des ateliers de mars 2016 que certains exploitants étaient prêts à louer des parcelles situées jusqu'à 40 km de leur siège d'exploitation.

Surface moyenne annuelle du marché (moyenne 2002-2011)



Source : SAFER Poitou-Charentes

La concurrence foncière est très marquée sur les terres arables, sur la partie centrale de la CARA, et moins sur les prairies : d'ailleurs, certaines terres de mauvaise qualité sont en friche et près de 300 ha de terres agricoles ont muté vers des espaces naturels ou forestiers entre 1999 et 2014, signes de déprise agricole sur certains secteurs.

### DES PRIX MODÉRÉS À L'ÉCHELLE NATIONALE, MAIS LÉGÈREMENT SUPÉRIEURS AUX MOYENNES RÉGIONALES

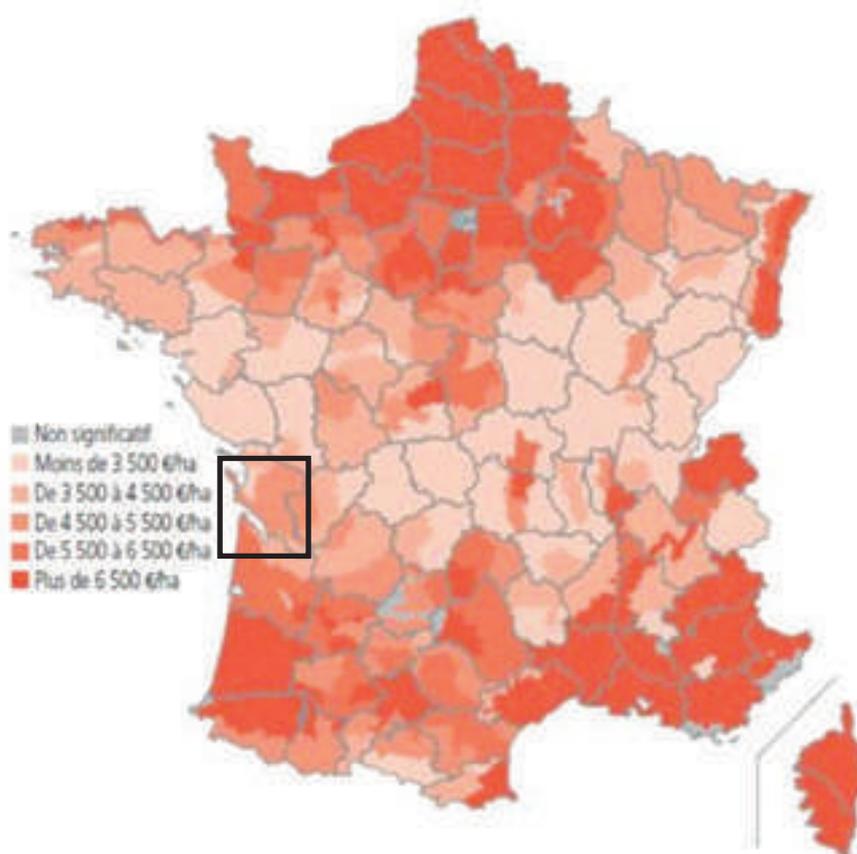
Les prix du foncier agricole dans l'ancienne région Poitou-Charentes restent relativement modérés comparés à l'ensemble du pays. Le prix moyen des terres et prés valaient en moyenne 2 900 € l'hectare en Poitou-Charentes sur la période 2009-2011, avec une progression des prix de près de 3 % en 2011.

En Charente-Maritime et sur la petite région agricole de la Saintonge viticole, les prix sont plus élevés, à 4 650 €/ha en moyenne. (Source Agreste, valeur vénale des terres agricoles 2014).

«Les agriculteurs estiment que les prix des terres augmentent régulièrement, et que plusieurs facteurs jouent sur la hausse des prix :

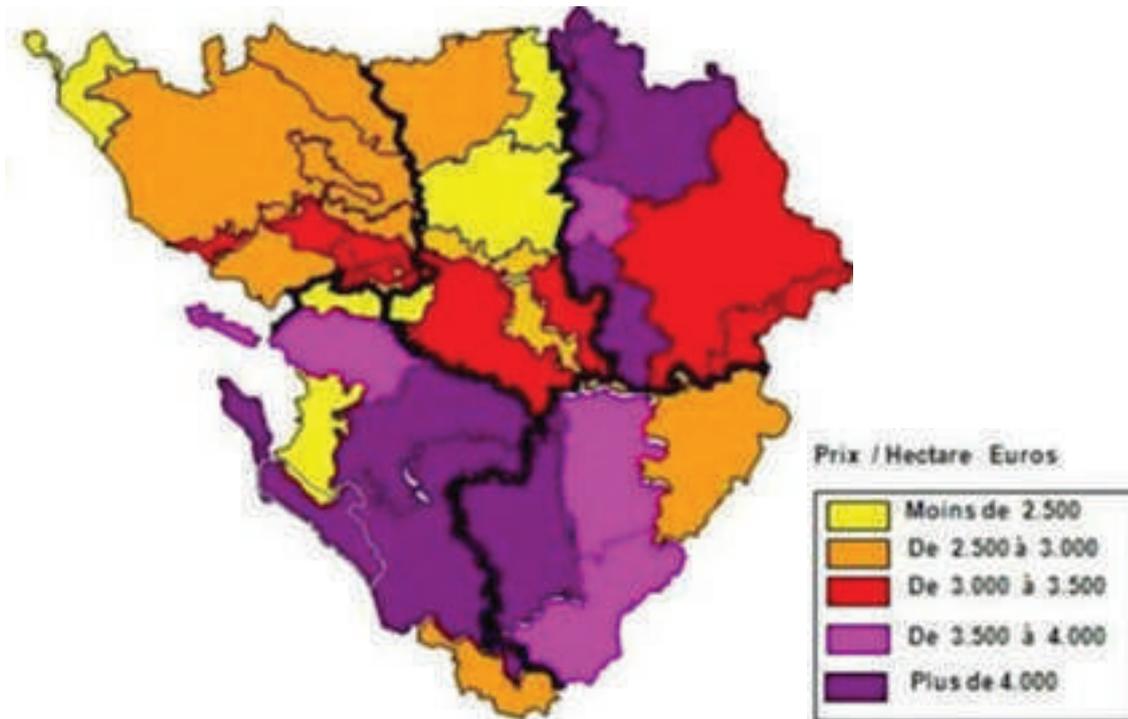
- La pression des promoteurs immobiliers qui est parfois importante sur les bandes côtières.
- Les prix des terres agricoles sont jugés trop élevés par rapport à leur qualité, mais la demande étant très élevée, les agriculteurs se voient obligés de s'aligner sur les prix demandés afin d'obtenir les parcelles.
- Certains témoignages estiment que l'action de préemption du Conservatoire du Littoral sur les espaces de marais contribue à augmenter les prix par rapport au marché.»

Prix des terres et prés libres non bâtis par région agricole en 2011-2013 (moyenne triennale)



Source : Terres d'Europe-Scafr d'après SAFER et SSP

### Carte des prix des terres et prés en Poitou-Charentes et Vendée



Source: Safer Poitou-Charentes

#### ZOOM SUR LES TERRES VITICOLES

Les terres viticoles se situent dans une gamme de prix distincte par rapport aux terres « classiques » : en Charente-Maritime, les terres à vigne non plantées sont à 4 200 € mais l'hectare de vigne plantée valait en moyenne 38 000 €/ha en 2014 (bon bois, en 2014, source BNIC/Agreste).

Les terres y bénéficient de l'appellation AOC Cognac ainsi que de l'IGP Vin de Pays Charentais. Le Cognac est une appellation renommée et recherchée.

La carte suivante illustre les divers crus de Cognac et permet de visualiser les zones du cœur de production, plus cotées, que celles situées en périphérie, dont fait partie le territoire de la CARA.

Sur le territoire de la CARA, il existe les appellations « bon bois » et « bois ordinaires et communs ».

Le prix moyen en vignoble « bon bois » était de 30 000 €/ha en 2014.

Même si les vignes de la CARA ne produisent pas les crus de meilleure qualité, la dynamique de la filière Cognac, avec une forte demande en export sur le milieu de gamme, permet à ces terres de conserver un réel attrait.

D'après une analyse Agreste publiée en juin 2015, le prix des vignes a connu une progression de 11 % en Charente-Maritime. Depuis 2010, le prix a augmenté de 12 000 € l'hectare en Charente (+ 38 %) et de 14 000 €/ha en Charente-Maritime (+ 61 %). On observe ainsi des références qui montent autour de 40 000 €/ha. Les prix ont presque été multipliés par 3 en 15 ans.

## Zonage AOC du Cognac et sous-appellations



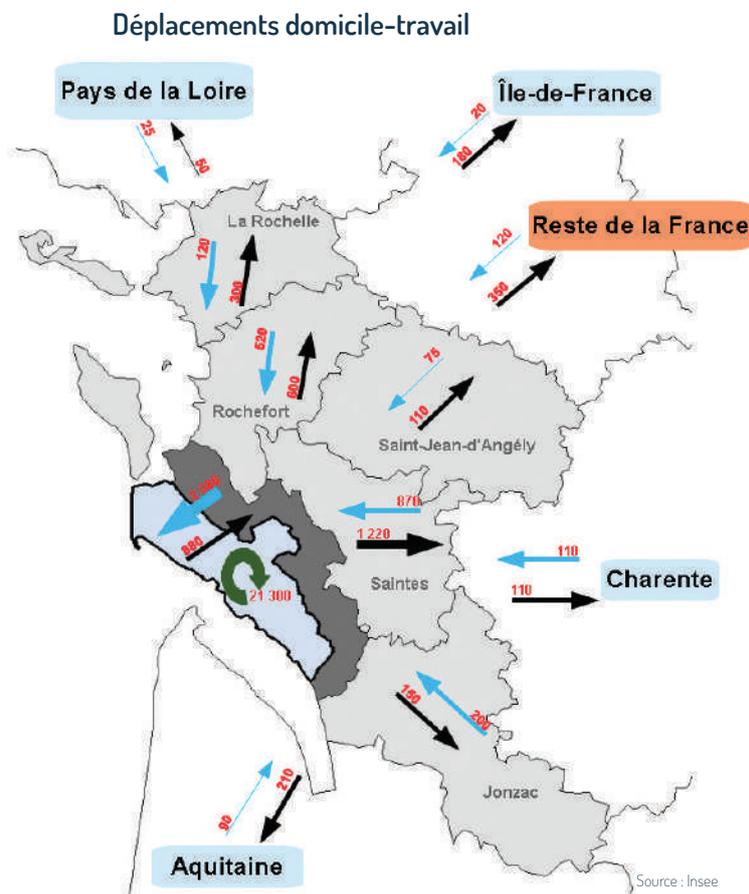
Source: Safer Poitou-Charentes

## PRIX DES TERRES DE VIGNES À EAU DE VIE COGNAC ENTRE 2001 ET 2014

Année	Prix moyen (€ courants/ha)	Prix moyen (€ constants/ha)	Indice (base 100 : dernières années)
2014	41 000	41 000	100
2013	39 100	39 400	96
2012	35 300	35 900	88
2011	31 400	32 500	79
2010	27 800	28 800	70
2009	26 600	28 100	69
2008	25 600	26 700	65
2007	25 300	26 000	63
2006	24 100	23 000	56
2005	18 300	20 700	50
2004	17 400	20 100	49
2003	16 900	19 900	49
2002	15 500	18 500	45
2001	15 000	18 300	45

Source: Agreste

## 9.9.2 Un territoire dont l'attractivité globale a des répercussions sur l'activité agricole



### UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE EN CROISSANCE

La qualité des paysages et ses aménités naturelles font de la CARA un territoire attractif, et notamment pour le tourisme qui contribue à plus de 80 % de l'économie locale.

Ce territoire attractif connaît une arrivée massive de nouveaux habitants. Selon l'Insee, à l'horizon 2040, la population de la CARA gagnerait 18 000 habitants, ce qui est source de déséquilibre et implique notamment une pression sur les espaces agricoles.

Au sein de la population de la CARA, les profils dominants sont : les actifs, les retraités ou les résidents secondaires, et de nombreux touristes.

Les jeunes actifs et les familles sont quant à eux moins nombreux à s'y installer.

L'arrivée de retraités, anciens cadres, au niveau de revenus élevés, ainsi que la forte part de résidences secondaires exercent une pression sur les prix de l'immobilier. Les familles sont relativement moins nombreuses sur le territoire.

Dans la CARA, 18 % des ménages sont des couples avec enfants, contre 25 % dans le référentiel littoral. Dans les communes du littoral de la CARA, plus d'un habitant sur deux est retraité. Les jeunes et les familles sont nombreux à quitter le territoire pour s'installer dans le reste de la Charente-Maritime, principalement à Saintes ou dans les communes proches de la CARA. Par ailleurs, 4 400 actifs, employés ou ouvriers, travaillent dans la CARA mais n'y habitent pas. La moitié d'entre eux résident dans les communes limitrophes.

Il existe par ailleurs des flux pendulaires, qui peuvent être caractérisés schématiquement par d'un côté des catégories socio-professionnelles favorisées (CSP+), habitant sur la façade littorale et travaillent en dehors de la CARA. Tandis qu'inversement la classe moyenne, disposant d'un moindre pouvoir d'achat, travaille au sein de la CARA mais habite à l'extérieur.

Ce ressenti sur le territoire est affiné par l'analyse statistique des flux domicile-travail sur la CARA.

L'analyse démographique effectuée par l'Insee pointe les fragilités du territoire de la CARA :

- Le vieillissement de la population s'accroît, confrontant la CARA aux questions de la dépendance et de l'équilibre entre retraités et actifs ;
- Son économie, peu diversifiée, est dépendante de l'activité touristique et de ses aléas. Le tourisme offre des emplois aux plus jeunes, mais le plus souvent précaires.

Un des enjeux majeurs pour la CARA est donc de trouver les leviers permettant de pallier ces déséquilibres.

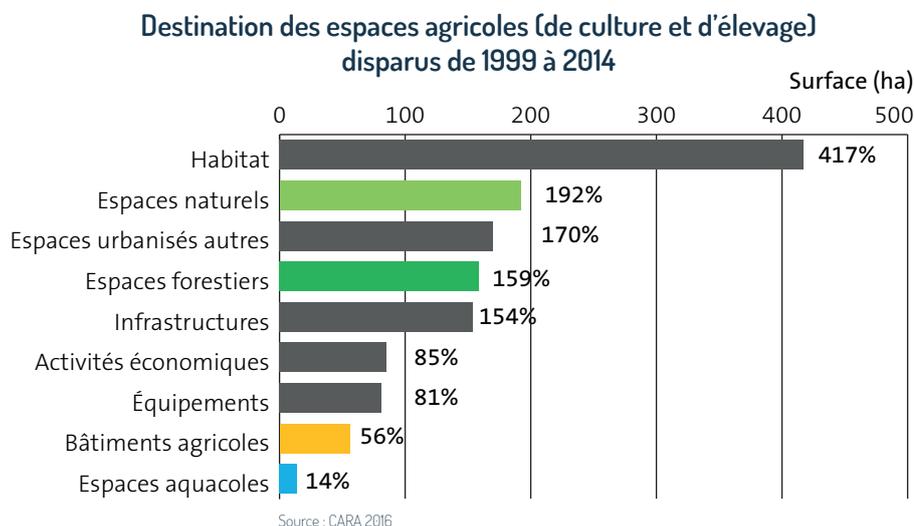
Des opportunités se dessinent tels que la « Silver Économie » (économie liée au pouvoir d'achat des retraités), ou l'arrivée future du TGV dans la région Nouvelle-Aquitaine avec la ligne à grande vitesse (LGV) Tours-Bordeaux.

## 9.9.3 L'impact de cette attractivité sur la consommation des espaces agricoles

### UN REcul DES TERRES AGRICOLES

Les terres agricoles ont perdu plus de 1 200 ha entre 1999 et 2014, soit un recul de 3,5 % (source : analyse de l'occupation des sols CARA 2016).

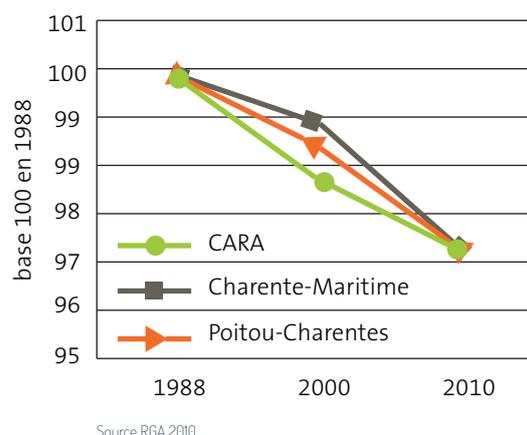
Le recul des terres agricoles est essentiellement lié à l'artificialisation des terres (68 % tous espaces urbanisés compris).



L'analyse des surfaces agricoles utiles, issue du RGA, montre une tendance similaire : entre 2000 et 2010, celles-ci ont reculé de près de 500 ha soit un recul de 1,6 % (contre -2,9 % à l'échelle départementale, -2,3 % à l'échelle de l'ancienne région Poitou-Charentes, -3,2 % à l'échelle nationale) (source RGA 2010).

D'après le graphique ci-contre il est observé que si le rythme de recul des terres agricoles a été plus marqué sur la CARA qu'à l'échelle régionale sur la période 1988-2000, il a ensuite ralenti pour revenir à une moyenne globale similaire sur 20 ans.

Évolution de la SAU entre 1988 et 2010 sur la CARA



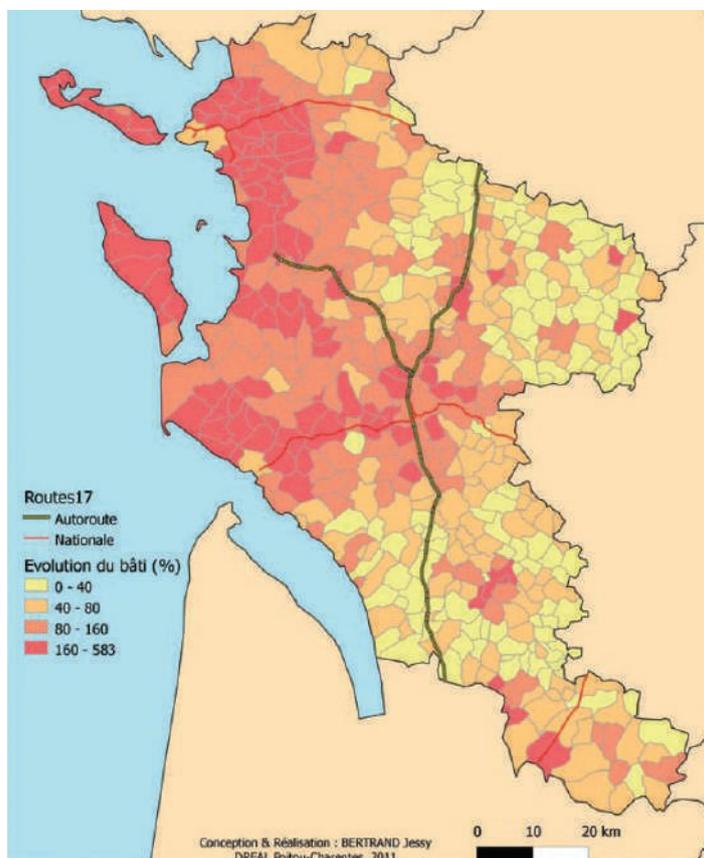
### UNE PROGRESSION DES SURFACES URBANISÉES

L'attractivité du territoire de la CARA entraîne, avec l'arrivée de nouvelle population, des constructions de logements et un développement de la tâche urbaine, comme sur l'ensemble des espaces à proximité de la côte Atlantique.

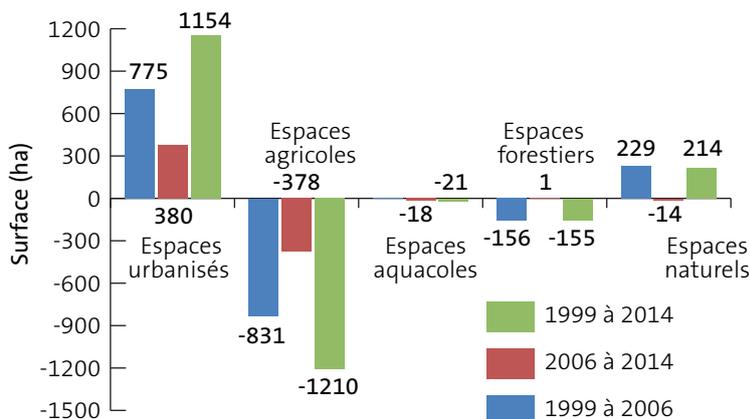
La CARA a engagé une étude permettant de visualiser l'évolution de l'occupation du sol entre 1999 et 2014.

Plus de 1 200 ha ont été consommés par l'urbanisation et pour les bâtiments agricoles (environ 57 ha), soit une consommation moyenne de 80 ha /an.

Bilan de la progression de la tache urbaine liée à l'habitat entre 1968 et 2007

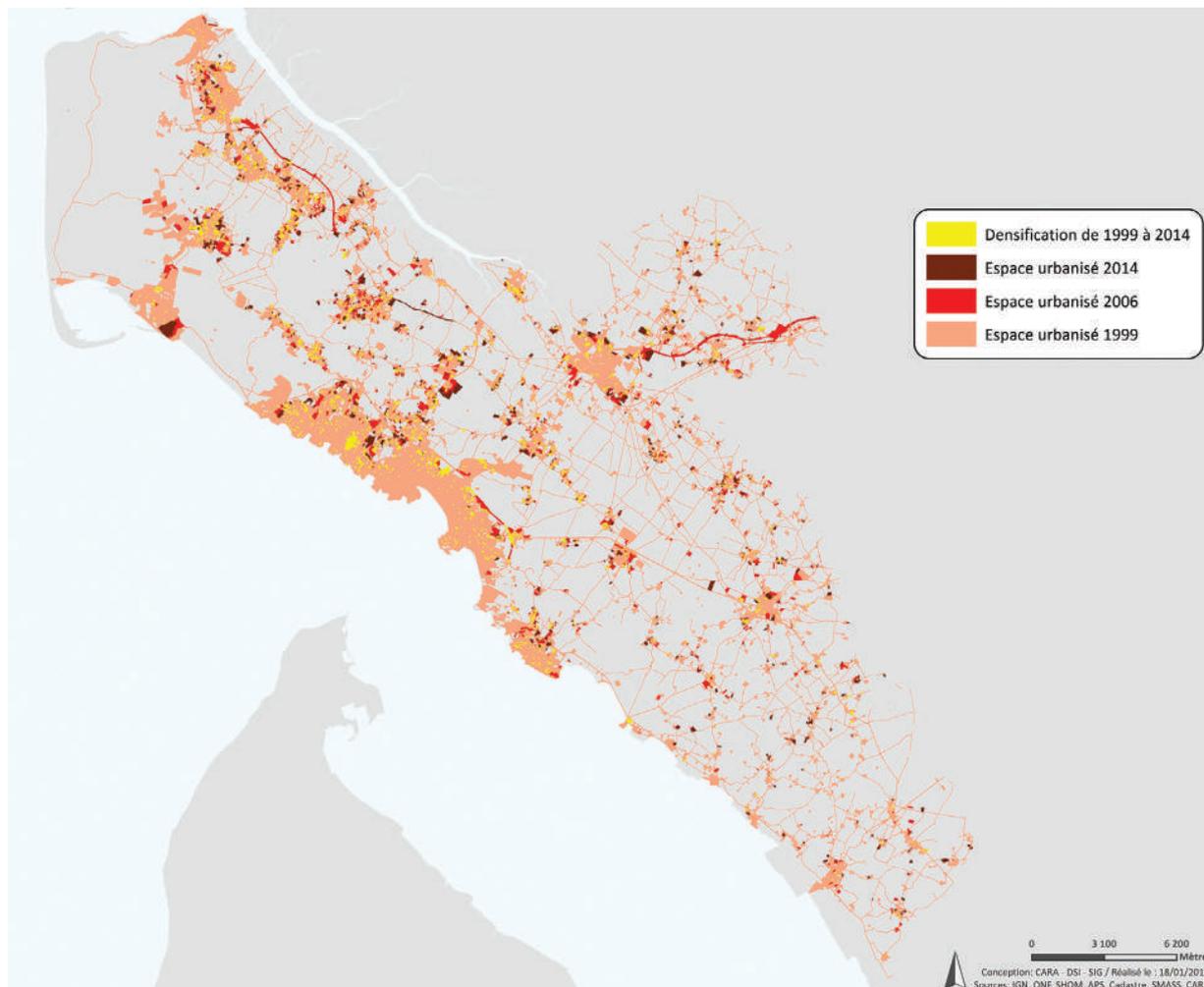


Évolution de l'occupation du sol de la CARA, de 1999 à 2014



Source : CARA 2016

Évolution de l'espace urbanisé de 1999 à 2014



## 9.9.4

### Une urbanisation caractérisée par la prévalence de l'habitat individuel et le modèle « lotissement pavillonnaire »

Le développement de constructions neuves est basé presque exclusivement sur l'habitat individuel et il entraîne une forte consommation foncière, plus rapide que la croissance de la population. Selon ce modèle de développement la partie centrale de la CARA ferait partie des espaces les plus artificialisés au cours de ces dernières décennies dans l'ancienne région Poitou-Charentes, sachant que l'ancienne région Poitou-Charentes elle-même a connu

un rythme d'artificialisation de ses surfaces plus marqué que la moyenne nationale (3,8 % surfaces artificialisées de la France métropolitaine pour seulement 2,8 % population).

Plus récemment le Sud Poitou-Charentes est également soumis à un développement résidentiel plus récent et plus dispersé, avec des parcelles plus grandes.

## 9.9.5

### Le développement du territoire impacte l'agriculture à plusieurs niveaux

Le développement du territoire induit une progression de l'urbanisation, elle-même corrélée à une baisse des surfaces agricoles.

Les exploitants agricoles parlent d'« urbanisation galopante », et d'une tendance nationale accentuée par l'effet côtier. Les projets de nouvelles zones d'activités sont d'autant plus mal acceptés, que des sites déjà existants ont encore des disponibilités.

#### FONCTIONNALITÉ AGRICOLE

L'effet le plus évident de la consommation de terres agricoles est la réduction de la disponibilité foncière. Conséquence de cette faible disponibilité foncière, le prix des terres augmente, et la concurrence entre opérateurs se renforce. Les porteurs de projet d'installation ont de grandes difficultés d'accès au foncier, notamment hors cadre familial.

Selon la localisation des prélèvements fonciers, est observé un phénomène de morcellement lorsque

les terres sont prises au sein de grands ensembles plutôt que dans des « dents creuses ». Les exploitants doivent alors gérer des parcelles peu pratiques : petite taille, angles difficiles d'accès...

Les agriculteurs expliquent que la « parcelle idéale » est celle sur laquelle on peut travailler une demi-journée, soit une dizaine d'hectares.

Paradoxalement, un autre phénomène induit par la pression urbaine est celui de la déprise agricole. Les terres qui sont en proximité du front urbain (en particulier le long de la côte) sont parfois morcelées, peu pratiques d'accès et d'entretien. Elles correspondent souvent à des zones de gel de PAC. Les conditions d'exploitations (petites parcelles, accès difficiles, proximité de l'urbain) peuvent conduire les exploitants à gérer ces espaces par du gel.

Des friches spéculatives peuvent aussi être observées : il s'agit de terres qui ne sont plus exploitées dans l'attente d'une vente en tant que terrain à bâtir, souvent de qualité moyenne. Les terrains à bâtir ayant une valeur souvent dix fois supérieure à celle des terres agricoles, il apparaît compréhensible qu'ils

constituent une manne économique pour une profession en difficultés, qui les considère comme un «complément de retraite».

Au quotidien, le développement urbain a un impact sur la circulation : la charge en véhicules augmente et la circulation des engins agricoles devient plus délicate. Certains axes sont difficiles d'accès, des traversées de bourgs sont interdites, certains horaires doivent être évités... ce qui occasionne des détours, des tâches et du temps passé supplémentaires.

Les agriculteurs reconnaissent que les villages doivent être aménagés de façon à garantir la sécurité des usagers, mais certains équipements sont problématiques pour le matériel agricole (que ce soit

pour la circulation au quotidien ou l'approvisionnement par les fournisseurs) : largeur des routes, aménagements en milieu de route, chicanes, plots, trottoirs, ralentisseurs... alors que les engins agricoles sont eux-mêmes de plus en plus larges.

Le schéma global de circulation, qu'il s'agisse de circulation agricole ou non, est jugé insatisfaisant par la profession agricole (dimensionnement des routes par rapport au trafic occasionné, à la taille des engins, à la continuité des dessertes agricoles...).

Les ateliers de mars 2016 ont permis d'alimenter la carte suivante qui donne une vision générale de la circulation et notamment des points de difficulté sur le territoire de la CARA.

**Circulation agricole : points de difficultés (en rouge), carte issue des ateliers mars 2016**



### RELATIONS DE VOISINAGE

Le développement démographique de la CARA, principalement lié au solde migratoire, entraîne l'arrivée d'une nouvelle population, plus nombreuse et moins rurale.

L'écart entre la vision des néoruraux et la réalité du territoire est parfois important. Les agriculteurs témoignent : «Les nouveaux ruraux quittent la ville sans avoir conscience du fonctionnement des espaces ruraux. Ils s'attendent à ne trouver aucun bruit et aucune activité».

Par conséquent, des tensions émergent, et concernent le plus souvent le bruit, la poussière, des interrogations sur les traitements effectués... Pour les agriculteurs, ces critiques sont difficiles à recevoir et ont un impact très négatif sur leur moral : ils étaient «là d'abord», et ils estiment «bien faire leur travail», et jugent que les médias contribuent à faire circuler une image négative de leur profession, et à entretenir le message «agriculteur=pollueur», malgré les efforts qu'ils consentent au quotidien dans le respect des normes environnementales.

Par exemple, certaines plaintes sont déposées alors que les traitements effectués sont mesurés très précisément ou avec des produits autorisés en agriculture biologique. Certains travaux doivent être effectués en fonction de la météo, ce qui implique de devoir travailler en soirée ou de nuit.

«Les urbains lèvent les bras au ciel en voyant arriver le tracteur de traitement, mais vont acheter leurs aliments en enseigne discount et n'acceptent pas de payer le prix d'une alimentation de qualité...»

Ces conflits peuvent entraver la compétitivité du territoire, lorsqu'ils touchent à l'implantation de bâtiments agricoles. Il existe des recours judiciaires à propos de la construction de bâtiments ou d'outils collectifs qui ne sont pas acceptés par la société locale. Par exemple, il existe un projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur la CARA qui rencontre de fortes difficultés, quand bien même les

avantages environnementaux et les faibles impacts en termes de nuisance sont démontrés. L'élevage, déjà fortement en difficulté, est une nouvelle fois pénalisé.

Si certains agriculteurs sont découragés, «Il est parfois plus simple de vendre ses terres pour l'urbanisation, que de faire des cultures dont les itinéraires techniques ne conviennent jamais pour le voisinage», pour d'autres la communication devient aujourd'hui une partie intégrante du métier d'agriculteur. «Il est nécessaire de discuter, d'expliquer de façon explicite, aussi bien auprès des néoruraux que des locaux (et parfois même des anciens exploitants !)), il faut y passer du temps, le débat peut parfois être houleux, mais ça marche, même s'il y aura toujours des réfractaires».

Le mitage urbain, avec la création de nouvelles poches urbaines sur le territoire, contribue à augmenter les zones mitoyennes entre front urbain et front agricole, et les zones de friction, quelle que soit la production (trop de bruit avec les animaux, les ventilateurs de céréales, les poussières...).

Les agriculteurs estiment qu'en moyenne, dans chaque village, au moins deux bâtiments agricoles sont enclavés par le développement urbain. Cela contribue à faire éclater des conflits de voisinage.

Les documents d'urbanisme jouent un rôle important dans la prévention de cette problématique.

Différentes démarches peuvent être envisagées afin de réduire les conflits d'usage :

- Les principes de zones de non constructibilité autour des sièges d'exploitation, avec des règles de réciprocité et de priorité à l'ancienneté, qui sont préconisés par la DDTM et la Chambre d'agriculture comme inscrit dans la charte Agriculture, Urbanisme et Territoire. De façon générale, la taille de cet espace tampon est envisagée à 100 mètres, mais il est souvent nécessaire de procéder au cas par cas.
- Faciliter l'installation des nouveaux exploitants agricoles.

- Le dialogue est essentiel, et plus le sujet est traité en amont, plus la gestion de l'imbrication des bâtiments dans le tissu urbain est facilitée.
- Face à la problématique d'épandage d'intrants et de pesticides, la gestion des interfaces entre zones urbanisées et espaces agricoles peut être envisagée, avec le recours à une «zone tampon» (avec définition d'une épaisseur de lisière, et d'usages spécifiques au sein des espaces urbanisés).
- Enfin il paraît nécessaire de recourir à des actions de fond sur l'environnement, avec une réflexion transversale et partagée en lien avec la définition de la trame verte et bleue, les modalités de gestion agro-environnementales...

### De la poussière liée au passage d'un tracteur



#### UNE HAUSSE DE L'IMPERMÉABILISATION ET DU RUISSELLEMENT

L'augmentation des surfaces urbanisées implique une augmentation des surfaces imperméabilisées. La diminution des surfaces agricoles et la construction de surfaces imperméables (bétonisation, routes, parkings), signifie la diminution des surfaces de percolation des eaux de pluie et l'augmentation de l'eau évacuée vers l'aval. Le territoire connaît donc des épisodes d'inondations, avec des débits d'eau accélérés, tout cela étant renforcé par l'augmentation de la fréquence de fortes pluies. De plus, cela contribue au lessivage des sols sur les zones de pente.

Ce problème peut, par ailleurs, être renforcé par certaines pratiques agricoles (forte mécanisation et tassement des terres qui perdent de leur perméabilité).

Sur le territoire de la CARA, ce phénomène est d'autant plus problématique que le territoire se situe très en aval des cours d'eau, et possède des marais qui fonctionnent avec des pompes. La quantité d'eau à gérer par ces espaces est d'autant plus marquée, avec un coût d'entretien qui augmente en conséquence.

## 9.10

# Les espaces agricoles dans l'environnement



### L'ESSENTIEL

#### EN BREF :

- Les zones sensibles en termes de biodiversité sont les forêts et les marais :
  - Les marais, entretenus par l'agriculture, nécessitent un entretien régulier, une surveillance constante et des financements adaptés ;
  - L'élevage est considéré comme l'une des meilleures façons d'entretenir les marais d'un point de vue environnemental.
- L'eau, un enjeu fort du territoire :
  - Le territoire souffre d'un excès d'eau en hiver (inondations dans les marais) et d'un manque d'eau l'été (sécheresse) avec notamment l'absence de soutien d'étiages pour la Seudre ;
  - La préservation de la ressource en eau passe par des changements de pratiques agricoles, et la réflexion sur la mise en œuvre de réserves d'eau ;
  - L'évolution du trait de côte et le risque submersion demandent une réflexion à long terme pour l'aménagement du territoire.
- L'agriculture, l'environnement et la société :
  - La lourdeur administrative de la réglementation environnementale est difficile à supporter par une profession agricole en difficulté économique et qui se sent seule sur ce sujet sociétal ;
  - La mise en œuvre de mesures visant à réduire l'émission des gaz à effet de serre ou l'amélioration du rendement énergétique du territoire peut être mise en difficulté par l'acceptabilité du grand public.

## 9.10.1

### Le contexte naturel des espaces agricoles au sein de la CARA

#### LES ENSEMBLES NATURELS SUR LA CARA

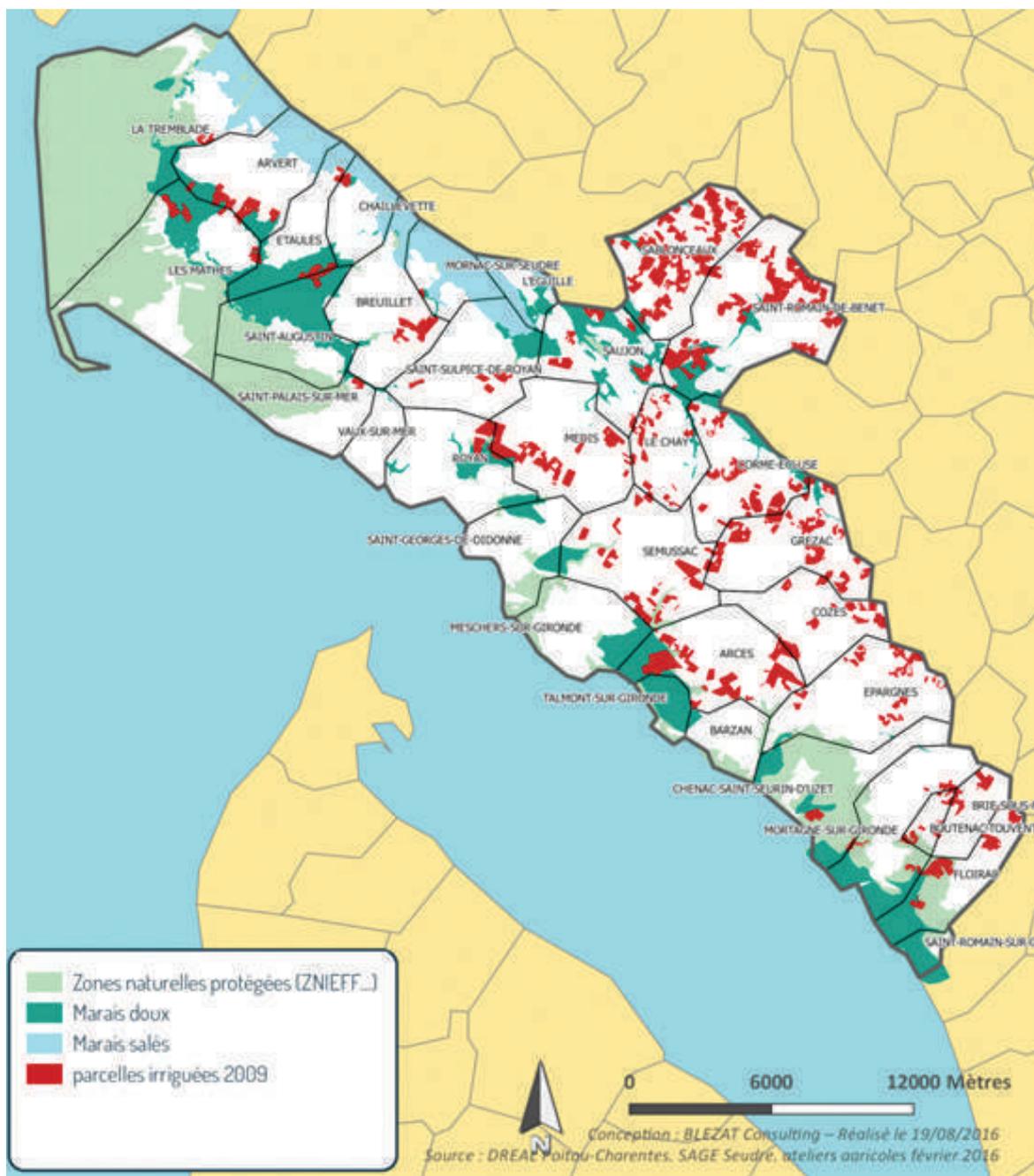
La CARA présente une diversité remarquable dans ses grands ensembles naturels : espaces forestiers, espaces côtiers, espaces de marais, plateaux agricoles, coteaux en vignoble...

Les zones sensibles, les plus riches en faune et en flore, sont principalement localisées en forêt, dans les marais et à proximité des cours d'eau.

L'agriculture en tant qu'activité gestionnaire de l'espace a un impact important sur la biodiversité. Il peut s'agir à la fois d'externalités positives (entretien des milieux, importante rotation culturale...) ou négatives (source de pollution, monoculture ou faible rotation culturale...).

Les politiques environnementales encouragent donc la mise en place d'actions permettant d'optimiser les aménités environnementales de l'agriculture et de limiter les effets négatifs. Les mesures concernent généralement 3 types d'action : la biodiversité, la gestion qualitative et la gestion quantitative de la ressource eau.

Carte synthétique des espaces naturels et sensibles au regard de l'usage agricole



### AGRICULTURE ET MARAIS

Le territoire de la CARA présente un nombre important de marais intégrés dans l'ensemble des marais charentais, avec une douzaine de marais, couvrant près de 6 200 ha (dont 3 450 ha de marais doux et 2 750 ha de marais salés) répartis dans 3 ensembles :

- les marais de la Seudre ;
- les marais de la presqu'île d'Arvert ;
- les marais de la Gironde.

### LES ASSOCIATIONS DE GESTION DE MARAIS SUR LE SECTEUR DE LA CARA

NATURE	COLLECTIVITÉ
ASCO	ARVERT
ASA	MORNAC SUR SEUDRE
ASCO	LA TREMBLADE
ASCO	SAINT AUGUSTIN
ASA	BALANZAC
ASA	DERCIE LA PALLUD
ASA	LA CLISSE
ASCO	LA HAUTE SEUDRE
ASA	LUCHAT PISANY CORME ROYAL
ASCO	PONT L'ABBE AMONT
ASA	SAUJON-SAINT SULPICE
ASA	Terres Basses de l'EGUILLE
ASF	SEMUSSAC
ASCO	BOUBE ET BELMONT
ASCO	PONTAILLAC
ASCO	POUSSEAU
ASA	BARDECILLE
ASCO	CHENAUMOINE
ASF	JULIAT
ASA	MOQUESOURIS
ASA	TALMONT

ASA = Association Syndicale Autorisée ; ASCO = Associations Syndicales Constitués d'Office ; ASF = Association Syndicale Forcée

Les marais salés se distinguent des marais doux, parmi ces derniers on trouve les marais desséchés et les marais humides.

Il existe une relation étroite entre le fonctionnement des marais doux et des marais salés : gestion de l'ouverture et de la fermeture des vannes, la prise en compte des marées, des besoins en eau de part et d'autre...

Globalement, la majorité des agriculteurs des communes concernées ont des terres dans les marais, en plus ou moins grande proportion.

### LES USAGES DES MARAIS EN AGRICULTURE

Traditionnellement, l'agriculture est la vocation première des marais. Il y a une trentaine d'années les marais ont été desséchés pour leur mise en culture. Aujourd'hui, il est constaté une certaine stagnation, voire un retrait dans certains secteurs, des cultures céréalières pour des raisons de coût d'exploitation. L'élevage connaît, lui, toujours un retrait progressif Enfin, face au regain d'intérêt pour les produits locaux, le maraîchage pourrait y progresser.

L'évolution des pratiques, de la répartition des cultures dans les marais et les transformations du système hydraulique initial, conduisent à des conflits d'usages et localement à une modification profonde de l'écosystème.

### LE FONCTIONNEMENT DES MARAIS

#### FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE

##### Le réseau :

L'eau venant de la Seudre est acheminée à l'intérieur des terres dans des chenaux, qui se ramifient en « ruissons ». L'eau est ensuite conduite à l'intérieur des terres par un réseau de canaux moins importants. Particulièrement dans la partie ouest du marais touchant celui de Mornac-sur-Seudre, le système complexe de canaux relie les différents réservoirs aux champs de marais. Les champs de marais sont de formes longues souvent parallèles, séparées par des bandes de terres.

La totalité des canaux et bassins desservis par une seule varenne (écluse) se nomme une « prise » de marais. La superficie d'une telle prise peut aller jusqu'à 1 hectare. La terre récupérée lors du creusement des canaux et des bassins est disposée en « bosse » qui sépare les différentes parties des marais.

**Les ouvrages hydrauliques :**

Les écluses en bois ou métalliques, nommées « vareignes » mais également d'autres petits ouvrages permettent de gérer l'arrivée d'eau dans les différents réseaux.

**Évacuation de l'eau : écoulement gravitaire et pompage**

Le pompage électrique, pratiqué par exemple sur le marais de Saint-Augustin - les Mathes, autorise les cultures.

**GESTION DES MARAIS**

Les marais connaissent une grande diversité d'acteurs : agriculteurs (dont céréaliers, éleveurs, ostréiculteurs), collectivités, Conservatoire du Littoral qui présentent des besoins variés, des enjeux forts en termes de gestion du niveau et de la qualité de l'eau, et en font une gestion délicate.

Par exemple, en hiver, en période de fortes pluies, il s'agit d'évacuer l'eau pour éviter les inondations. En période de faible coefficient de marée, il est plus difficile d'évacuer l'eau à la mer. Pour cultiver et pour obtenir une herbe de bonne qualité pour les pâtures, les sols ne doivent pas être recouverts d'eau.

En été, en période de sécheresse, tous les usagers présentent une forte demande, qu'il est parfois difficile à satisfaire.

Les ASA sont en charge de la gestion des marais, financées par les taxes syndicales des marais (payées par les propriétaires, le plus souvent agriculteurs).

- Exemple : La taxe est de 33€/ha/an sur le marais de Saint-Augustin et Arvert. L'électricité y constitue le premier poste de dépense, et peut se montrer très élevé lorsqu'il y a beaucoup d'eau à évacuer.
- Pour d'autres marais fonctionnant de façon gravitaire, les charges sont moindres.

**ÉVOLUTION DU FONCTIONNEMENT DES MARAIS****SUR LE FONCTIONNEMENT**

L'évolution climatique entraîne une hausse des épisodes violents (sécheresse ou fortes pluies). Le développement de l'urbanisation entraîne quant à lui une imperméabilisation des sols. Ces deux facteurs combinés font qu'en cas de pluie, la vitesse de l'eau qui arrive sur les marais ainsi que son volume augmente, de telle sorte que les excès sont de plus en plus délicats à gérer.

Exemples :

- En décembre 2015, près de 11 millions de mètres cubes ont dû être évacués par pompage électrique depuis le marais de Saint-Augustin.
- Lorsque ces secteurs sont inondés, il est impossible de faire pâturer le bétail (bien-être animal, risque de maladies...), et les terres ne sont pas du tout valorisées.
- En été, en revanche, le soutien d'étiage de la Seudre n'est pas assuré.

**SUR LA GESTION**

La loi Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations (GEMAPI) pourrait redistribuer les responsabilités de cette gestion en plaçant les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en tant que gestionnaires. Les questions concernant la répartition des compétences et le financement sont ouvertes.

Ces nouvelles contraintes de fonctionnement renvoient à des demandes de partage de responsabilité (et de financement) entre les territoires de l'aval et ceux de l'amont, et d'autre part à l'idée de mise en place de solutions pour retenir l'eau en amont (retenues d'eau, réflexion sur les haies, sur les méthodes d'urbanisation...).

## 9.10.2

# L'environnement, une demande sociétale vécue par les agriculteurs comme une contrainte administrative

La question de l'environnement est aujourd'hui une prise de conscience généralisée, garante du développement durable de notre société. Il s'agit d'une attente sociétale et d'une cause d'intérêt général, sur la biodiversité, les paysages, l'agriculture biologique, des loisirs « nature », l'eau potable, la santé publique...

### UN NOMBRE CROISSANT DE RÈGLES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT À LA CHARGE DES AGRICULTEURS

La mise en œuvre de la protection de l'environnement s'accompagne d'une batterie réglementaire : outre les règles européennes et nationales, il existe localement les zones vulnérables aux nitrates, la loi Littoral, des zones inondables, des espaces Natura 2000, des périmètres de protection de captages...

Le respect des règles induites s'avère concrètement très lourd dans le quotidien d'une exploitation agricole, particulièrement dans un contexte économique difficile :

- Gestion des pratiques agricoles : usage de phytosanitaires, choix d'assolement...
- Entretien de l'espace (bandes enherbées, haies...).
- Modalités d'autorisation de construction de bâtiments.
- Temps passé administratif.

Par ailleurs, le respect de la réglementation occasionne du stress :

- Éco conditionnalité des aides (risque de perte de droits en cas d'erreur).
- Des contrôles vécus comme invasifs.
- Des sanctions vécues comme lourdes voire démesurées.

- L'aspect inflexible du règlement (dates fixes...) ne permet pas de s'adapter à une météo variable.

Outre tous ces aspects réglementaires, les agriculteurs souffrent d'une mauvaise image, avec la perception que les médias véhiculent une image négative de la profession.

Aussi, ils témoignent être directement critiqués par leur voisinage (et cela même lorsque les travaux entrepris respectent la loi (bruit, poussière, horaires de travail...)).

La profession agricole met en évidence un certain nombre de contradiction sur les attentes :

- « Les consommateurs souhaitent des produits de très haute qualité... à très bas prix.
- Une politique agricole qui a encouragé à produire beaucoup dans le passé : les restrictions sont vécues comme des « retours en arrière ».
- Des terres peu qualitatives, en friches, qui ne sont pas acceptées en zone à urbaniser au détriment d'autres plus productives.
- Le respect de certaines mesures entraîne de nouvelles contraintes techniques (exemple : diminuer la consommation d'eau > supprimer le maïs > diminution de la rotation culturale > développement de nouveaux adventices > besoin d'utiliser plus d'herbicides...).
- La réglementation est très stricte pour les usages agricoles, beaucoup moins pour les usages particuliers. ».

### ZOOM SUR LA CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Si la profession agricole estime que les règles environnementales sont contraignantes, pour les agriculteurs de la CARA ces contraintes sont renforcées par le caractère littoral du secteur, et

se font particulièrement ressentir sur les possibilités de construction des bâtiments agricoles.

Plusieurs impératifs se combinent :

- règles paysagères sur les coteaux et dans les marais ;
- respect de la loi Littoral dans les documents d'urbanisme ;
- zones inondables.

Ainsi, les agriculteurs peinent à trouver des emplacements pour construire leurs bâtiments et pouvoir se développer, adapter leurs équipements aux besoins actuels et répondre aux normes. De plus, il est de plus en plus difficile de poursuivre une activité agricole au sein des villages, à proximité des habitations (difficulté de s'étendre et conflits d'usage avec le voisinage).

Ce sont surtout les bâtiments d'élevage qui connaissent ces difficultés, alors même que cette filière est en difficulté. L'élevage est pourtant reconnu comme le meilleur gestionnaire des terres de marais.

L'agriculture littorale paraît particulièrement en difficulté (vieillesse des exploitants, diminution du nombre d'exploitations, difficulté de reprise), face à une forte pression foncière, urbaine et touristique.

#### LES PISTES D'ACTION

Les règles environnementales peuvent avoir des conséquences négatives non seulement sur l'activité économique agricole, mais aussi sur la durabilité même du système dans lequel elles s'inscrivent, comme par exemple le risque de disparition de l'élevage, pourtant considéré comme l'une des meilleures activités en termes d'entretien des espaces.

L'agriculture doit certes s'adapter mais plusieurs règles paraissent donc essentielles à respecter si

l'on souhaite que les réglementations soient appliquées en bonne entente :

- Il s'agit d'une part de bien comprendre ce que l'on souhaite protéger et l'intérêt de le faire.
- Des règles d'application pertinentes et justifiées doivent être établies afin d'améliorer leur acceptabilité et leur efficacité, avec la définition de l'état zéro et des objectifs à atteindre.
- Des solutions alternatives peuvent être envisagées, comme par exemple le regroupement de bâtiments agricoles dans des zones réservées à cet effet dans les documents d'urbanisme.
- Les services environnementaux rendus (notamment l'entretien des marais) doivent être reconnus et l'activité agricole considérée comme partie intégrante d'un écosystème.
- Enfin, il importe que l'ensemble de la société soit responsabilisée (cohérence des politiques publiques, choix de consommation, savoir-vivre sur le territoire...).

### 9.10.3 La gestion quantitative de l'eau sur la CARA en lien avec l'agriculture

#### LES PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES CONCERNANT L'ACTIVITÉ AGRICOLE SUR LA CARA SONT PRINCIPALEMENT LIÉES AUX PRÉLÈVEMENTS POUR L'IRRIGATION

Le territoire de la CARA se situe à cheval sur les bassins versants de l'estuaire de la Seudre et de l'estuaire de la Gironde. Ce territoire, s'il est encadré par de grands ensembles aquatiques, souffre toutefois d'un manque d'eau en période estivale. En période de sécheresse, le soutien d'étiage de la Seudre n'est pas assuré, alors que la demande est forte pour divers usages : équilibre des milieux aquatiques, irrigation, ostréiculture, eaux de baignade...

La pratique de l'irrigation pour l'agriculture est particulièrement consommatrice, notamment pour des cultures comme le maïs.

Les conflits d'usage pour la ressource en eau se développent, et l'évolution climatique devrait accentuer cette problématique.

Une gestion de plus en plus restrictive apparaît comme nécessaire afin de permettre à tous les usages de cohabiter, tout en préservant l'écosystème des milieux aquatiques : baisse des volumes prélevables pour l'irrigation, exigences sur la qualité des eaux rejetées...

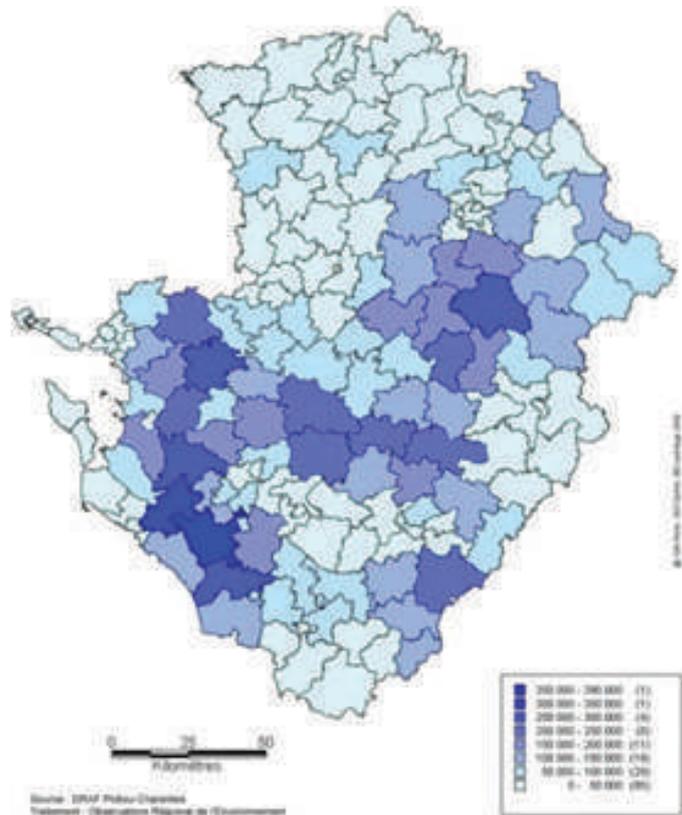
Afin de ne pas subir ces évolutions prévisibles, l'agriculture doit engager une réflexion à la fois sur les équipements nécessaires (par exemple : réserves d'eau), et sur l'adaptation des pratiques (avec un besoin en accompagnement agro-écologique : choix des cultures, modalités des itinéraires techniques...).

### LE CONSTAT : UN DÉSÉQUILIBRE ENTRE PRÉLÈVEMENTS POUR L'IRRIGATION ET BESOINS GLOBAUX

L'irrigation est présente à hauteur de 10 % de la SAU 2010 en ancienne région Poitou-Charentes, avec près de 150 000 ha. Elle représente plus de 50 % des prélèvements avec des impacts forts pendant la période d'étiage, et provient pour 68 % des nappes souterraines.

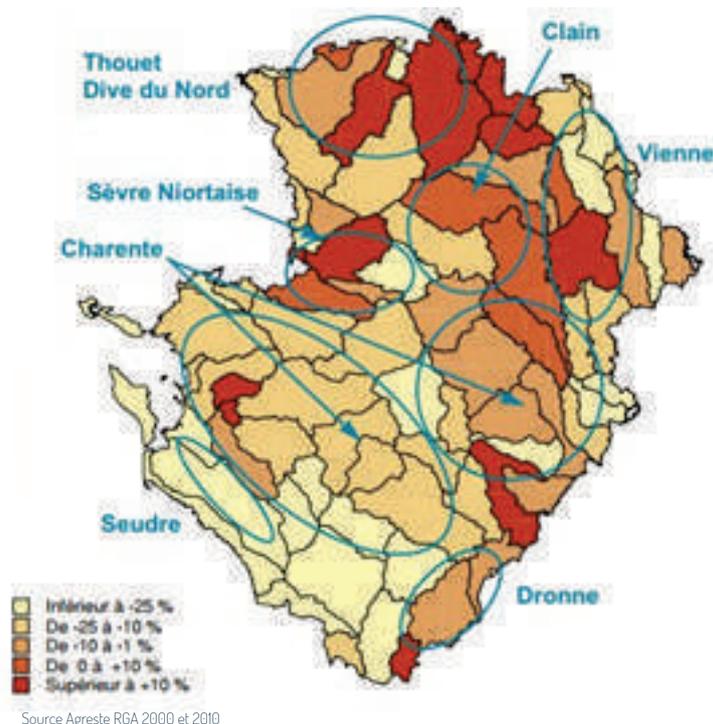
Les surfaces irriguées connaissent toutefois un recul depuis l'an 2000 (-12 % en ancienne région Poitou-Charentes en 10 ans), et les volumes prélevés à l'hectare diminuent, en lien avec la réglementation sur les prélèvements, afin de réduire la fréquence des débits d'étiage incompatibles avec un bon état quantitatif et écologique des cours d'eau.

Surfaces irriguées en Poitou-Charentes en 2006



Source : Comité régional de l'environnement

## Évolution 2000/2010 des surfaces irriguées par sous-bassin versant



L'irrigation permet à l'agriculteur de s'assurer de faire une récolte correcte, face à la récurrence des épisodes de sécheresse. Le maïs n'est pas la seule culture concernée, les autres céréales sont aussi arrosées en fin de cycle lors d'une sécheresse. Les effets économiques se font déjà sentir : les grosses usines du nord de la France ne s'approvisionnent plus en Charente-Maritime par manque de régularité.

L'irrigation permet par ailleurs de développer des productions avec une bonne valeur ajoutée : semences, popcorn...

Enfin, les agriculteurs indiquent que le retrait de cultures irriguées (maïs, tournesol dans une moindre mesure) induirait le raccourcissement

de la rotation culturale ce qui aurait par ailleurs des effets négatifs sur l'état sanitaire des sols. Sur la Seudre, qui présente 5 000 hectares engagés à l'irrigation, avec 2 000 m<sup>3</sup>/ha, les prélèvements ont diminué de près de moitié en 20 ans, passant de 18 millions à 7 millions de m<sup>3</sup>.

#### LES MESURES MISES EN ŒUVRE

Malgré la réduction des prélèvements, l'équilibre écologique n'est toujours pas atteint, ce qui demande des efforts supplémentaires de réduction des prélèvements pour atteindre les objectifs définis par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur la qualité et la quantité d'eau disponible, et sur l'équilibre des écosystèmes.

**Stratégies pour s'adapter au recul de l'irrigation :**

- Constitution de réserves d'eau, permettant de valoriser les 6 millions de m<sup>3</sup> d'eau drainés annuellement sur la CARA (par exemple, les modèles Vendée ou Charente s'appuient sur des buttes de 4 à 5 ha). Cependant, des difficultés de mise en œuvre sont rencontrées à cause de l'opposition d'associations de militants écologistes.
- Réalisation de lagunage avec des réserves foncières.
- Mise en place de Mesures Agro-Environnementales (MAE) de désirrigation.

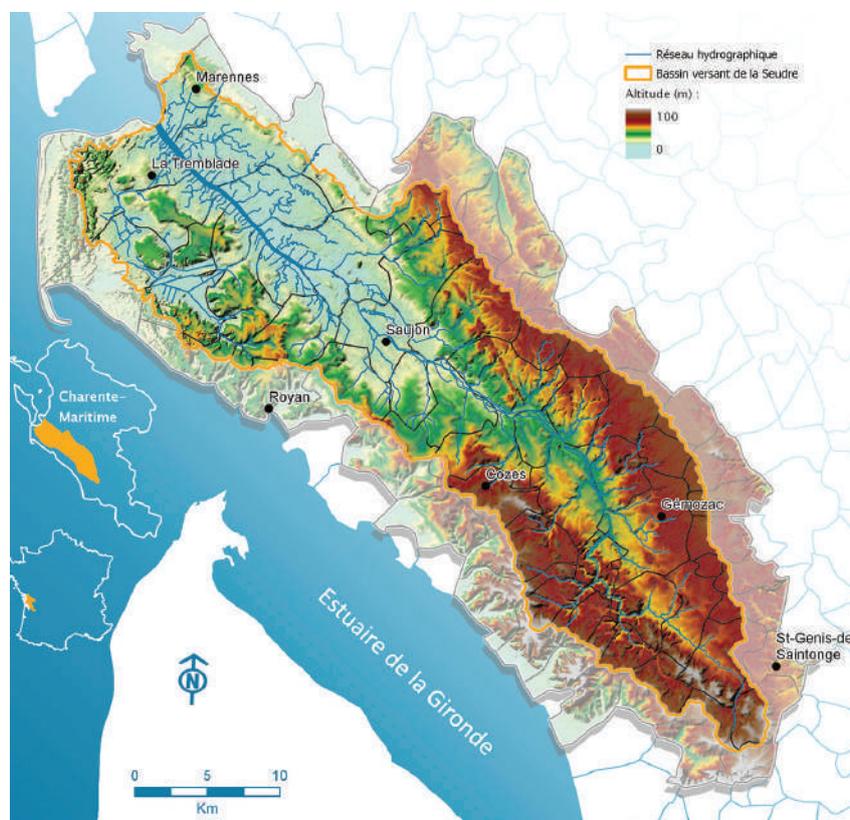
**Le SAGE Seudre :**

La mise en œuvre du SAGE implique un certain nombre de mesures associées à l'activité agricole. Les besoins sont en effet exprimés à trois niveaux : quantitatifs, qualitatifs et de biodiversité. La gestion quantitative est la question qui cristallise les plus importantes interrogations.

**FONCTIONNEMENT DE LA SEUDRE**

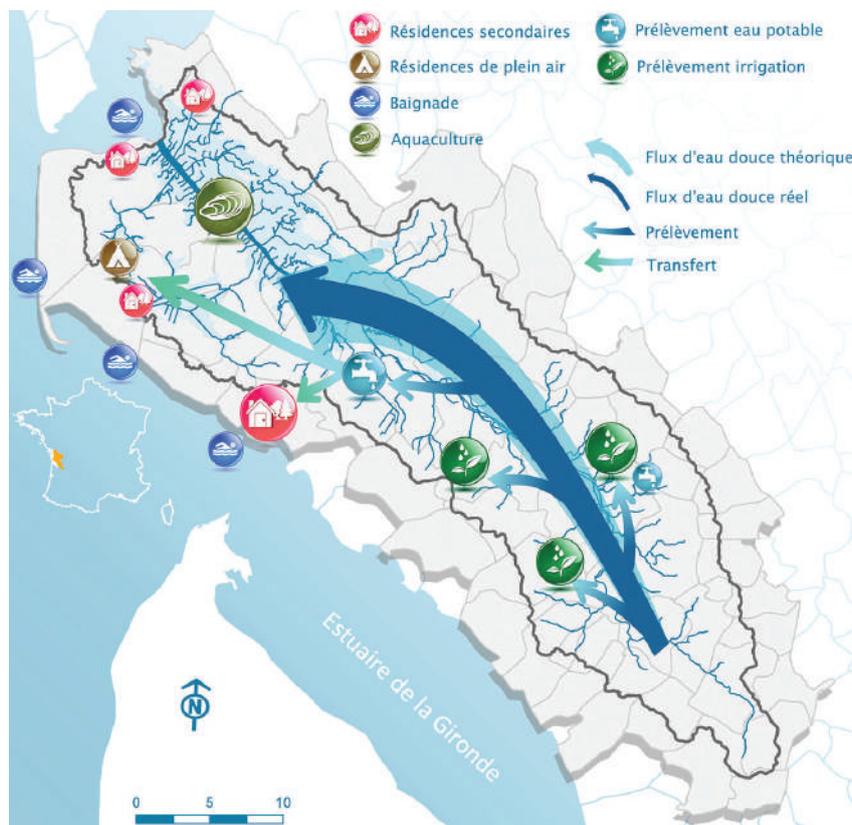
La Seudre, principalement alimentée par ses nappes d'accompagnement, est un fleuve dont l'équilibre quantitatif est altéré depuis le milieu des années 80. En effet, les principaux usages de l'eau que sont la production d'eau potable et l'irrigation exercent une forte pression sur la ressource souterraine en période estivale. Ceci se traduit par un dysfonctionnement des milieux aquatiques continentaux en période de basses-eaux et par corollaire une importante réduction des apports d'eau douce vers l'estuaire. Ce dernier fonctionne alors comme un bras de mer, induisant une modification de l'écosystème estuarien originel. L'estuaire est pourtant le support d'une activité économique majeure du secteur : l'aquaculture et plus particulièrement l'ostréiculture. Cet usage, dépendant du cycle de vie de mollusques eux-mêmes inféodés au milieu estuarien, est perturbé par la marinisation de la Seudre aval.

**Bassin versant de la Seudre**



Source : SAGE Seudre

### Usages sur le bassin versant de la Seudre



Source : SAGE Seudre

#### LA MISE EN PLACE DU SAGE SEUDRE

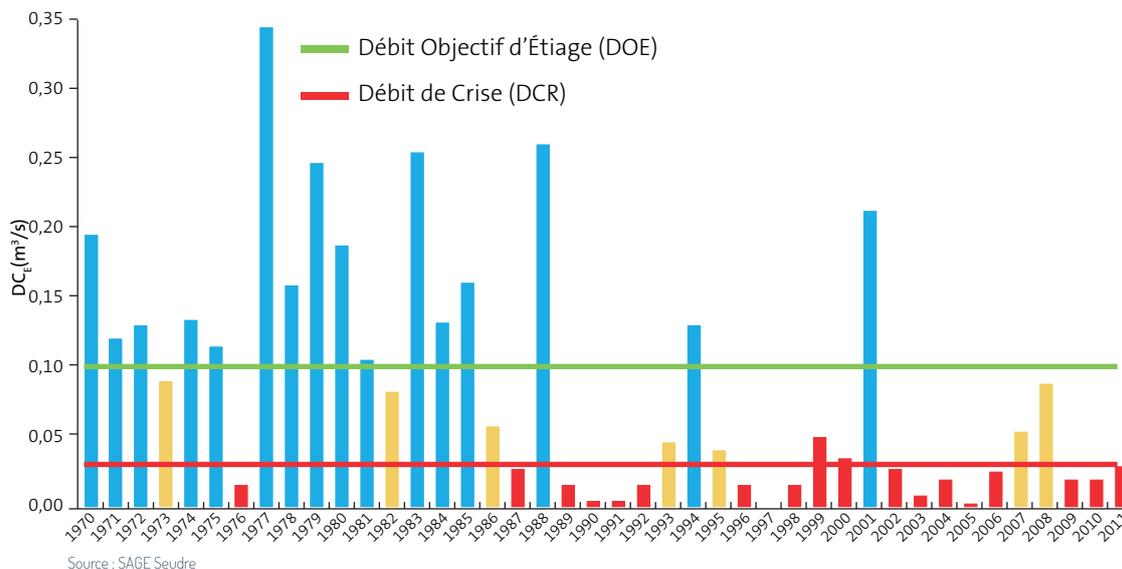
L'origine du SAGE Seudre est relativement ancienne. Dès 1996, la session LIFE « Rivière-partage de l'eau », mise en place à l'initiative de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) des irrigants de Saintonge Centre, concluait à la nécessité de mettre en place un SAGE sur la Seudre.

En 1998, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) de la Seudre, s'engage dans un programme de gestion de la section continentale de la rivière. La prise en compte de

l'enjeu conchylicole sur le cours estuarien, s'est concrétisée par une démarche de concertation avec le Comité Régional Conchylicole (ex-Section Régionale Conchylicole). Cette confrontation des objectifs amont et aval, permet d'identifier le SAGE comme l'outil adapté à la gestion intégrée du bassin versant de la Seudre.

La succession d'années sèches 2003, 2005, 2006 raviva les conflits d'usages entre les différents secteurs d'activité tributaires de la ressource en eau, catalysant ainsi le démarrage du projet SAGE Seudre.

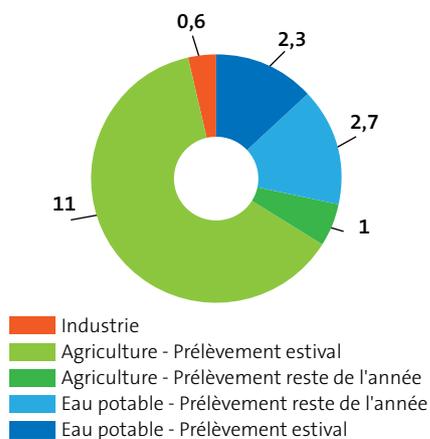
### Débit caractéristique d'été



Source : SAGE Seudre

La satisfaction de l'ensemble des usages de l'eau sur le bassin de la Seudre mobilise en moyenne 17,6 hm<sup>3</sup>/an. Environ 69 % des prélèvements sont destinés à l'agriculture, 28 % à la production d'eau potable et 3 % à l'industrie. Près de 13,6 hm<sup>3</sup> (77 %) sont captés principalement dans la nappe d'accompagnement de la rivière. Plus de 80 % des prélèvements en nappe ayant une incidence sur l'écoulement de la Seudre ont lieu en période estivale, soit 12,5 hm<sup>3</sup> (2,7 hm<sup>3</sup> pour l'eau potable et 9,8 hm<sup>3</sup> pour l'irrigation).

### Répartition des prélèvements annuels (million de m<sup>3</sup>)



Source : SAGE Seudre

À partir de 1985, les périodes en dessous du débit critique (DCR=25 l/s) sont devenues coutumières (12 années sur 23) et l'écoulement conforme au débit objectif d'écoulement (DOE=100 l/s), exceptionnel (3 années sur 23). Cette récurrence des périodes d'été, témoigne de la surexploitation des niveaux aquifères d'accompagnement.

L'enjeu autour de cette problématique du SAGE réside dans la poursuite et l'approfondissement de la politique de gestion quantitative visant à équilibrer les prélèvements et la capacité du milieu à les soutenir.

### DÉTERMINATION DES VOLUMES PRÉLEVABLES INITIAUX SUR LE BASSIN DE LA SEUDRE / NOVEMBRE 2009

Selon l'analyse des données DDAF17, la grande majorité des prélèvements s'effectue en nappe avec un volume autorisé total de 11,7 hm<sup>3</sup> pour l'année 2009, contre 0,097 hm<sup>3</sup> pour les pompes en rivière. Le volume autorisé total s'élève donc en 2009 à 11,8 hm<sup>3</sup> environ. Il a diminué au cours des dernières années.

Les aquifères concernés par les prélèvements agricoles sont les suivants :

- Aquifères libres :
  - Région de Royan / Santonien et Campanien de Gironde;
  - Région de Royan / Cénomaniens de la Seudre (Libre);
  - Région de Royan / Turo-Coniacien de la Seudre (Libre);
  - Saintonge/Cénomaniens entre Charente et Seudre o Saintonge / Turo-Coniacien des bassins Charente et Seugne.

– Aquifères captifs :

- Crétacé supérieur du bassin aquitain – Cénomaniens (captif) ;
- Crétacé supérieur du bassin aquitain – Coniacien (Captif) ;
- Crétacé supérieur du bassin aquitain – Turonien (Captif).

Les volumes autorisés pour les années 2006 à 2009, ainsi que les consommations mesurées en 2008 par type de ressource sont rassemblés ci-dessous.

### VOLUMES PRÉLEVABLES DÉFINIS SUR LE BASSIN DE LA SEUDRE, ENTRE 2006 ET 2009

Évolution des volumes autorisés pour l'irrigation dans le bassin de la Seudre entre 2006 et 2009 et Indication des consommations mesurées en 2008					
Type de ressources	Autorisations				Consommations mesurées 2008
	2006	2007	2008	2009	
Rivière	0,10	0,10	0,10	0,10	0,04
Nappes aptives	1,22	1,18	1,14	1,02	0,63
Nappes libres	10,87	10,54	10,23	9,26	5,48
Autres forages (sans précision du caractère libre ou captif de l'aquifère)	1,68	1,63	1,58	1,44	0,77
<b>TOTAL</b>	<b>13,87</b>	<b>13,45</b>	<b>13,06</b>	<b>11,82</b>	<b>6,91</b>

Source : Agence de l'eau Adour Garonne (étude de novembre 2009)

### Répartition des volumes autorisés en 2009 pour l'irrigation dans le bassin de la Seudre, par type de ressource et par sous-bassin

Sous-bassin	Volumes en Mm3				
	Nappe captive	Nappe libre	Autres forages (type de nappe non précisé)	Rivière	Total
Seudre amont	0,50	1,42	0,25	-	2,17
Seudre moyenne	0,46	5,31	0,98	0,08	6,83
Seudre aval	0,07	2,53	0,21	0,02	2,82
<b>TOTAL</b>	<b>1,02</b>	<b>9,26</b>	<b>1,44</b>	<b>0,10</b>	<b>11,82</b>

Source : Agence de l'eau Adour Garonne (étude de novembre 2009)

La majorité des autorisations se concentre dans le bassin de la Seudre moyenne, à hauteur de 6,8 hm<sup>3</sup> sur l'ensemble des ressources et de 6,3 hm<sup>3</sup> pour les aquifères libres et les pompages

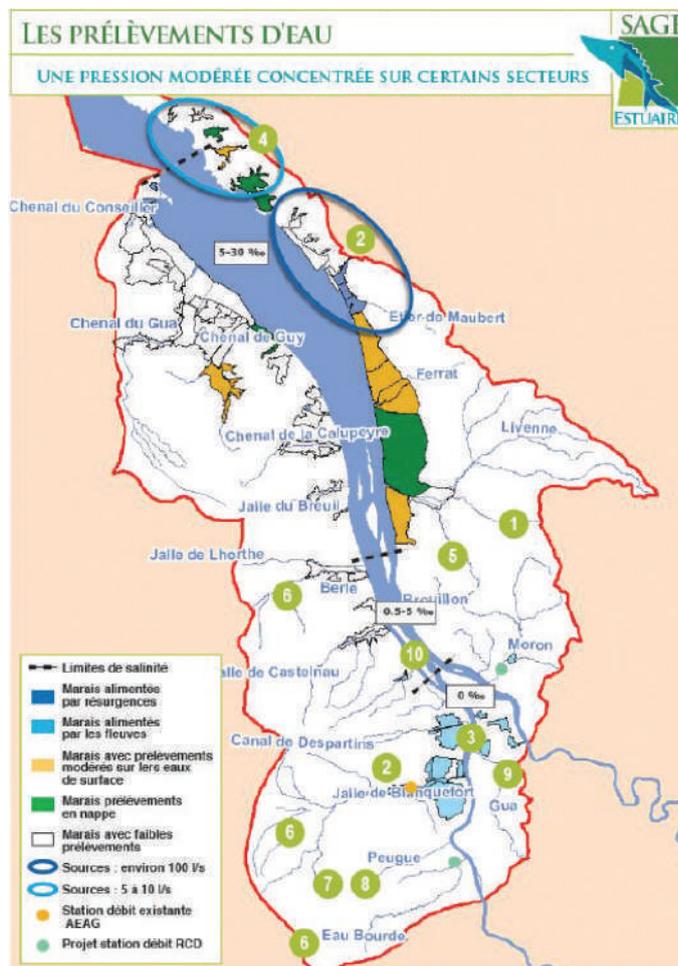
en rivière (évaluation en faisant l'hypothèse que les forages pour lesquels l'aquifère capté n'est pas précisé concernent plutôt des aquifères libres).

### LE SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DE GESTION DE L'EAU (SAGE) ESTUAIRE DE GIRONDE

Si le territoire de la CARA est majoritairement concerné par le bassin versant de la Seudre, une partie de ses communes, au sud du territoire, sont sous l'influence girondine.

Dans le diagnostic du SAGE Estuaire de Gironde élaboré en 2007, sont repérés deux types de prélèvement sur le territoire de la CARA : tout au sud du territoire une utilisation d'eau de sources de surface et dans la partie centrale du territoire, le prélèvement pour l'irrigation à partir des nappes superficielles correspondant aux marais.

#### Les prélèvements d'eau



#### PRÉLÈVEMENTS SUR LES BASSINS VERSANTS

Les prélèvements en nappes profondes sont gérés par le SAGE Nappes Profondes. Les prélèvements d'irrigation en retenue n'impactent pas les débits d'étiage.

##### Eaux en surface

- 1 **Irrigation** : les prélèvements sont très faibles, essentiellement réalisés sur la conduite d'amenée d'eau de la centrale du Blayais en rive droite (ressource extérieure : Isle)
  - 2 **AEP** : exploitation de sources (secteurs Mortagne et Blanquefort). Ces prélèvements réduisent les apports aux cours d'eau. La définition concertée d'un débit réservé (agriculteurs, syndicats des eaux, Fédération de pêche) pourra être étudiée.
  - 3 **Industrie** : 82 % des prélèvements sont réalisés sur les eaux de surface, essentiellement en Garonne (ressource non limitante) et dans une moindre mesure sur la Jalle de Blanquefort (pression modérée : 1l/s)
- Les eaux de surface sont peu mobilisables (hors fleuves et résurgences karstiques) conduisant à un rapport vers les prélèvements en nappes.

##### Nappes superficielles en rive droite (irrigation)

- 4 **Nord du Pays Royannais** : l'impact des prélèvements d'irrigation au pied des sources (0,05 à 0,3 hm<sup>3</sup>)\* est difficile à évaluer. Ils peuvent entraîner un abaissement du niveau de la nappe et une réduction des écoulements superficiels (alimentation des marais). Le débit des sources dans ces bassins versants est estimé entre 5 et 10 l/s.

## 9.10.4 La gestion qualitative de l'eau sur la CARA en lien avec l'agriculture

### CONSTATS

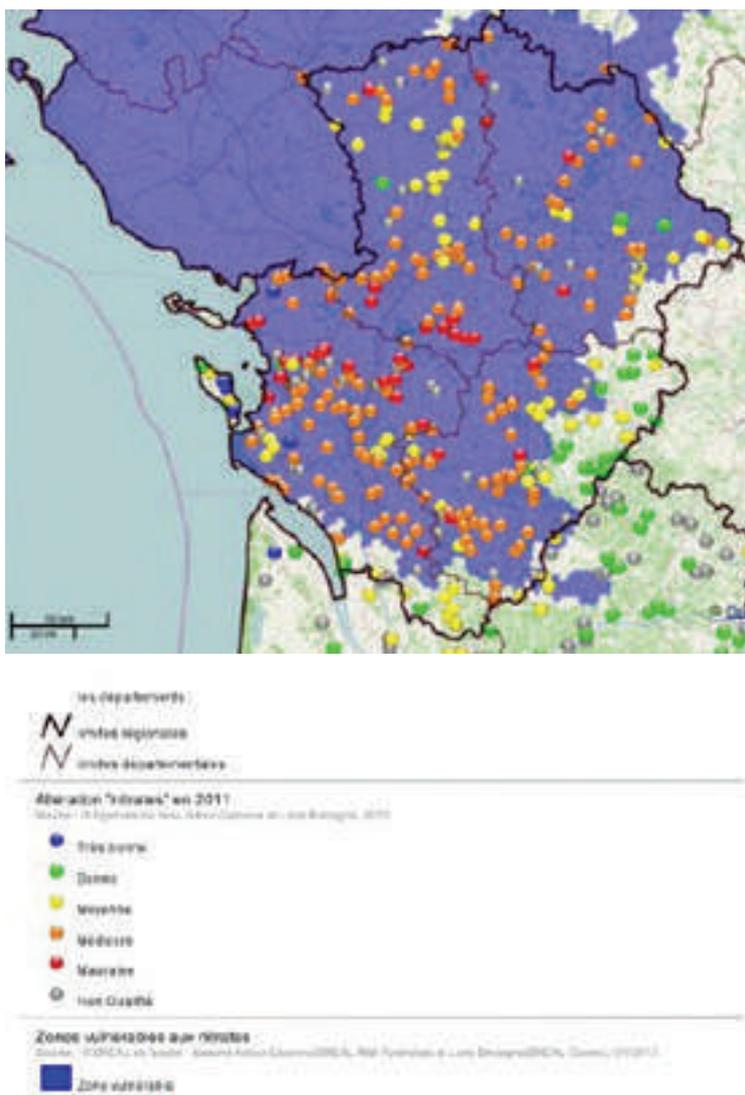
En ancienne région Poitou-Charentes, 86 % des masses d'eau « rivière » sont en bon état chimique.

La majorité des nappes d'eau sont en mauvais état chimique, principalement en raison de la présence de nitrates, mais aussi de produits phytosanitaires.

La carte ci-dessous indique que les eaux superficielles de la CARA sont jugées de qualité moyenne à médiocre, et vulnérables aux nitrates.

L'importance des marais sur la CARA entraine une problématique spécifique concernant la gestion qualitative de ses eaux. Il ne s'agit en effet pas de cours d'eau classique avec un flux unidirectionnel, mais des alternances régulières selon les précipitations et les besoins, grâce à leur canalisation.

Qualité des eaux superficielles en Poitou-Charentes



Source : Observatoire de l'environnement

### LES MESURES MISES EN ŒUVRE

#### SAGE SEUDRE

- **Objectif qualitatifs SAGE Seudre :**

- Veiller au maintien du fonctionnement général des hydro-systèmes (adduction d'eau potable, tampon sur la pollution liée au ruissellement, soutien du débit d'étiage...), même si les marais constituent des terres fertiles.
- Renforcer la gestion et la surveillance du captage en nappe libre «la Bourgeoise», à Saujon, très sensible, et qui alimente toute la presqu'île d'Arvert.

#### SAGE ESTUAIRE DE LA GIRONDE

- **La pression agricole sur les marais :**

Les marais sont tributaires des eaux des bassins versants dont les activités déterminent la charge polluante et les matières en suspension des eaux arrivant aux portes des marais.

- La viticulture, très développée en amont des zones de marais, est source de produits phytosanitaires et d'effluents vinicoles (matière oxydable). Les actions de réduction de ces effluents ont permis des avancées significatives, mais les traitements phytosanitaires semblent rester une source de pollution importante. Des mesures sont envisagées par l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO) pour rendre obligatoire la mise en place de bandes enherbées dans les vignes et limiter ainsi le ruissellement, l'érosion et les transferts de produits phytosanitaires vers les cours d'eau.
- La céréaliculture contribue également aux apports de pollution en produits phytosanitaires, surtout les exploitations directement implantées dans les marais en raison de la proximité du milieu récepteur. Cependant, les données de synthèse manquent pour évaluer l'impact de ces pressions sur des milieux spécifiques comme les marais.

Les marais encadrés par le SAGE Estuaire de la Gironde



**Les marais périurbains** de la CARA sont l'exutoire d'une partie des eaux pluviales, qui sont chargées en sédiments, hydrocarbures et éléments organiques. La fonction d'autoépuration du marais est sa capacité à améliorer la qualité de l'eau en jouant le rôle de :

- filtre physique, par l'interception des sédiments (décantation) ;
- filtre biologique, par la réduction des éléments nutritifs dissous (prélèvements des végétaux, biodégradations) et des populations bactériennes à risque sanitaire.

La décantation des sédiments entraîne celle des hydrocarbures. Ceux-ci sont évacués régulièrement par des campagnes de curage si le marais présente une gestion active. La qualité des eaux de ruissellement urbain et routier n'est pas connue précisément, au même titre que leur impact sur le fonctionnement d'un marais. Des normes de rejets du pluvial acceptables pourraient être précisées dans le cadre des recommandations du SAGE.

- **Exemple de valorisation des marais comme espace de stockage tampon :**

Les eaux traitées des stations d'épuration peuvent être valorisées par l'irrigation. Cependant, la variabilité des prélèvements dans la campagne d'ir-

rigation et d'une année sur l'autre impose l'utilisation d'un lieu de stockage tampon. Les eaux traitées de la station de St-Georges-de-Didonne sont rejetées dans le marais de Chenaumoine après stérilisation par les ultraviolets. Le marais est utilisé comme espace de stockage temporaire et non de lagunage, dont une part est valorisée par l'irrigation.

Les acteurs rencontrés lors des ateliers de mars 2016 ont évoqué des études en cours sur d'autres marais, notamment Saint-Augustin sur le versant de la Seudre, ou celui de Meschers-sur-Gironde mais avec des interrogations des acteurs sur l'importance du besoin d'irrigation autour du marais, ainsi que sur l'impact de la qualité des eaux entrantes sur l'ostréiculture et l'écosystème du marais. Les eaux des marais sont tributaires de la qualité des eaux du bassin versant et des rejets immédiats d'origine domestique ou agricole. L'absence de données sur les flux (quantité et qualité) admissibles par un marais limite la possibilité de définir des recommandations de gestion pour le marais et le bassin versant. Par ailleurs, les marais sont souvent cités comme des auxiliaires notamment hydrauliques d'une gestion optimale des rejets traités ou du pluvial urbain. Le SAGE pourra s'interroger sur ce lien particulier. (Description issue du SAGE Estuaire de la Gironde).

## 9.10.5

### Description issue du SAGE Estuaire de la Gironde : les enjeux liés au paysage et à la biodiversité

#### LES PAYSAGES SUR LA CARA, UNE DIVERSITÉ IMPORTANTE

L'agriculture a historiquement contribué de façon importante au façonnage des paysages de ce territoire : aménagement des marais, plantation de vignobles, claires, architecture traditionnelle...

La mosaïque des divers types de paysage joue un rôle essentiel dans l'attractivité du territoire. L'alternance des usages (pré, vigne, forêt...) est un élément particulièrement enrichissant pour la beauté des sites.

Le précédent SCoT avait déjà mis en évidence l'enjeu paysager du territoire via l'agriculture, en incitant à :

- l'intégration paysagère des bâtiments ;
- l'implantation de haies et la promotion du système bocager ;
- la préservation visuelle des lignes de crête en y évitant la construction.

### LA BIODIVERSITÉ SUR LA CARA

Près de 25% de la CARA est couverte d'espaces naturels, dont 21% d'espaces forestiers. Les inventaires de biodiversité permettent de visualiser les sites d'importance, globalement situés sur les espaces de forêt et de marais.

Plusieurs niveaux de protection réglementaires existent :

- Natura 2000,
- ZNIEFF,
- ZICO.

### GESTION DES ESPACES NATURELS PAR LA CARA

Sur le territoire, trois sites sont concernés par Natura 2000 :

- « marais et falaises des coteaux de Gironde - estuaire de la Gironde rive Nord » (géré par la CARA depuis 2014) ;
- « marais de la Seudre » (géré par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes) ;
- « Presqu'île d'Arvert » (géré par la CARA).

Ces sites sont très riches en matière de faune et de flore avec des milieux naturels variés : marais, zones humides sur l'estran, estuaire, vallées alluviales, pelouses sèches, terres agricoles.

Le rôle de Natura 2000 sera de faciliter les actions de gestion sur ces milieux en partenariat avec tous les acteurs concernés et de les sensibiliser aux enjeux écologiques du secteur.

### TRAME VERTE ET BLEUE

Le repérage des sites à enjeux de biodiversité du territoire constitue la base de l'élaboration de la trame verte et bleue du territoire, qui fixera des règles de préservation au sein des documents réglementaires. Il existe un schéma Régionale de Cohérence Ecologie (SRCE) à l'échelle régionale qui doit ensuite être décliné localement et traduit spatialement.

La profession agricole et la Chambre d'Agriculture souhaitent sur ce sujet que les documents soient clairs concernant la déclinaison locale de la trame verte et bleue, notamment sur la question des espaces bocagers.

Il s'agit de réfléchir à une mise en œuvre cohérente et fonctionnelle, au-delà du respect du tracé à une échelle très large.

Une attention particulière est mise sur le bocage et les haies dont les qualités paysagères, la biodiversité, et la lutte contre le ruissellement (car les arbres favorisent l'infiltration) sont intéressantes. La CARA et le SAGE Seudre œuvrent en ce sens.

Concernant la forêt, l'Office National des Forêts (ONF) en tant que gestionnaire assure la gestion de la biodiversité et veille à maintenir une mixité dans les peuplements entre résineux et feuillus. Cette gestion, si elle est effective en forêts domaniales, est beaucoup plus limitée dans le cas de forêts privées, plus morcelées et dont la gestion est parfois inexistante.

### LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

Les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)**, outils de la Politique Agricole Commune (PAC), visent à soutenir des pratiques agricoles compatibles avec les exigences de protection de l'environnement. Elles ont pour objet :

- D’accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des pressions environnementales identifiées à l’échelle des territoires ;
- De maintenir les pratiques favorables sources d’aménités environnementales là où il existe un risque de disparition ou de modification en faveur de pratiques moins vertueuses.

• **Cadre réglementaire :**

Les MAEC sont prévues par le deuxième pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) 2014-2020, dans la continuité des précédents dispositifs agro-environnementaux : OGAF, CTE, CAD, MAET.

Les MAEC se déclinent à l’échelle régionale, au sein des Plans de Développement Rural Régionaux (PDRR) qui sont les documents de programmation de référence. Les régions peuvent ainsi ajouter des critères de modulation des aides, définir des zones d’application des MAEC, etc.

Il existe 3 types de MAEC :

- Les MAEC système : mises en œuvre à l’échelle de l’exploitation agricole, elles sont au nombre de trois (Herbagers et Pastorales, Polyculture-Elevage d’Herbivores, Grandes Cultures). La MAEC système Herbagers et Pastorales remplace la Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE).
- Les MAEC à enjeu localisé : mises en œuvre à l’échelle d’une ou d’un groupe de parcelles pour répondre à un enjeu environnemental relativement circonscrit (préservation de zones humides, de la qualité eau, etc.), elles sont construites à partir de la combinaison d’engagements unitaires (COUVERT, HERBE, IRRIG, OUVERT, MILIEUX, LINEA, etc.).
- Les MAEC non zonées : elles répondent à l’enjeu de préservation des ressources génétiques. Dans le cadre de la mise en valeur de races menacées dans les marais, la MAEC Protection des Races Menacées de disparition (PRM) sera particulièrement bien indiquée.

De manière générale, plusieurs dispositifs agro-environnementaux peuvent être contractualisés sur une même exploitation agricole, voire sur une même parcelle. Cependant, des mesures de non cumul existent afin d’éviter le double financement d’une ou plusieurs pratiques agricoles. (par exemple : les MAEC Systèmes ne sont pas cumulables entre elles ou avec les mesures relatives à l’agriculture biologique).

• **Financement :**

En fonction des enjeux et des positionnements locaux, les mesures peuvent être financées par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), le ministère en charge de l’agriculture, les Agences de l’Eau, les Régions, les départements et d’autres collectivités territoriales.

En présence d’un cumul d’opérations sur une même parcelle, l’aide doit être limitée au maximum fixé par l’annexe 2 du Règlement (UE) n°1305/2013 :

- Cultures annuelles : 600 €/ha ;
- Cultures pérennes spécialisées : 900 €/ha ;
- Autres utilisations de terres : 450 €/ha.

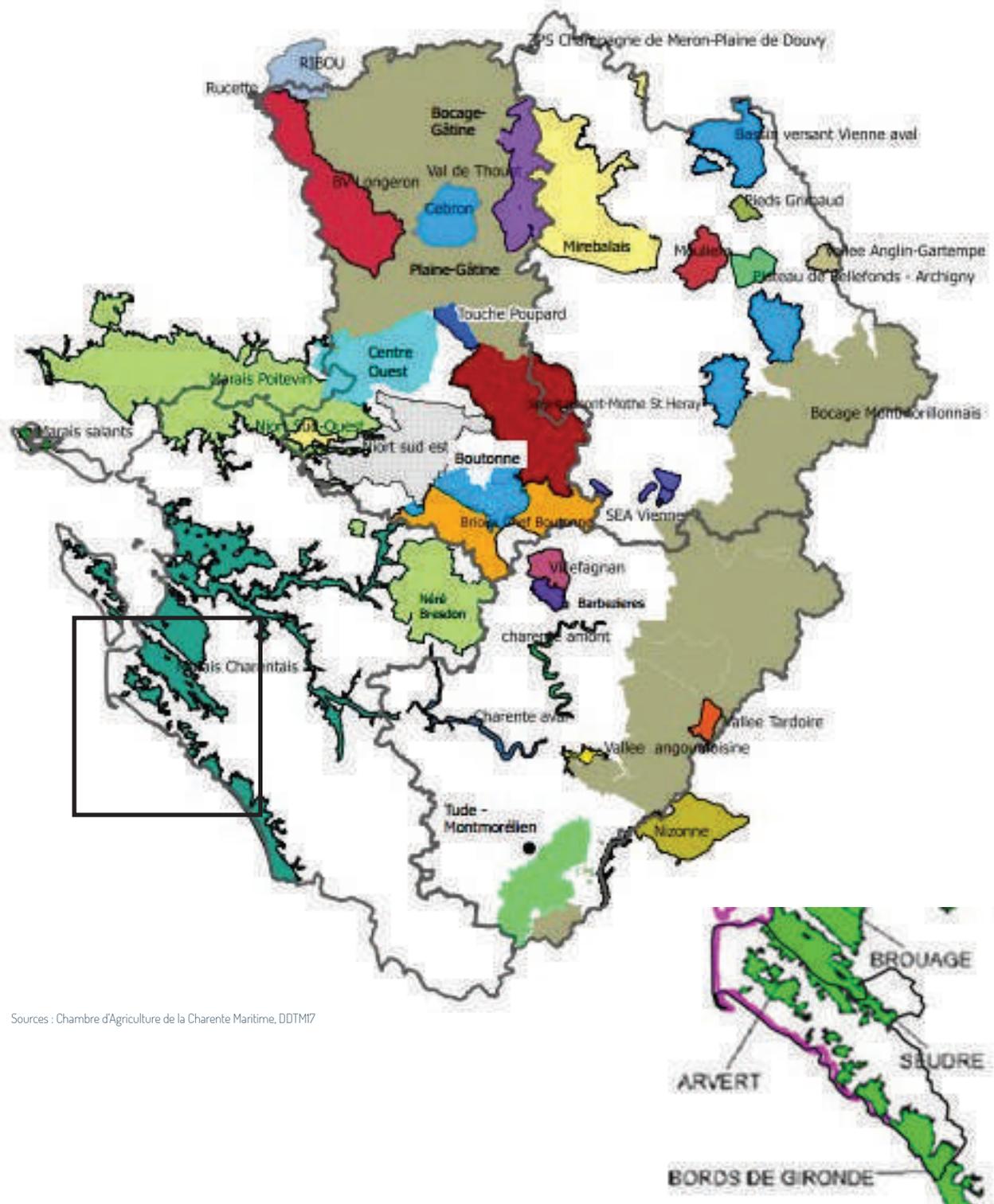
• **Déclinaison locale des MAEC :**

Dans l’ancienne-région Poitou-Charentes, Les MAEC sont définies par territoires (voir carte en page suivante).

La CARA est concernée par l’ensemble MAEC du Marais Charentais, dont font partie les marais de la Seudre, les marais d’Arvert et les marais des Bords de la Gironde.

Les mesures encouragent les systèmes herbagers, l’élevage et les systèmes en polyculture élevage. Désormais, seuls les élevages sont éligibles aux MAEC.

Localisation des secteurs éligibles dans le cadre de la Mesure Agro Environnementale et Climatique (MAEC) de l'ex-Région Poitou-Charentes



Sources : Chambre d'Agriculture de la Charente Maritime, DDTM17

## MESURES 2016 SUR LE MARAIS CHARENTAIS

TYPE DE COUVERT ET /OU HABITAT VISÉ	CODE DE LA MESURE	OBJECTIFS DE LA MESURE	MONTANT
Prairie humide	PC_MACH_PH01	Maintien des prairies humides et de l'élevage	150,86 €/ha/an
Prairie humide	PC_MACH_PH02	Maintien des prairies humides sans intrant et de l'élevage	217,01 €/ha/an
Prairie humide	PC_MACH_PH03	Maintien de la diversité floristique	313,43 €/ha/an
Prairie humide (zone basse)	PC_MACH_BA01	Maintien de l'eau dans les parties basses des parcelles	298,05 €/ha/an
Prairie humide (rôle des genêts)	PC_MACH_RA01	Préservation du rôle des genêts en vallée alluviale	419,29 €/ha/an
Mégaphorbiaie	PC_MACH_ME01	Mise en défens de surface non admissible à la PAC	50 €/ha/an
Prairie humide (linéaire refuge)	PC_MACH_RE01	Maintien d'une bande refuge	0,49 €/ml/an
Conversion d'une culture en prairie	PC_MACH_RT01	Reconversion de terre arable en herbage	en cours de définition
Ensemble de l'exploitation	PC_MACH_SPE1	Mesure système polyculture élevage – Dominante élevage	109 €/ha/an (maintien)
	PC_MACH_SPE2		139 €/ha/an (évolution)
Ensemble de l'exploitation	PC_MACH_SPC1	Mesure système polyculture élevage – Dominante céréales	81 €/ha/an (maintien)
	PC_MACH_SPC2		111 €/ha/an (évolution)

Source : <http://www.charente-maritime.chambagri.fr/pac-aides/mae/marais-charentais.html>

Sur la CARA, c'est la Chambre d'Agriculture qui anime les MAEC.

Globalement, il y a un bon renouvellement des surfaces contractualisées. A une échelle macroscopique, il semble qu'il y ait des résultats positifs

en termes de population d'oiseaux migrateurs à l'échelle régionale.

Toutefois, ces subventions ne suffisent pas à assurer le maintien de l'élevage sur ces secteurs, par ailleurs soumis à de grandes contraintes économiques et organisationnelles.

## 9.10.6

### Enjeux agricoles et forestiers liés à la gestion des risques

#### LES RISQUES LIÉS À L'EAU, RENFORCÉS PAR LE PHÉNOMÈNE D'ÉVOLUTION CLIMATIQUE

La proximité de l'eau (Atlantique, Gironde, Seudre, marais...) induit des risques tels que les inondations, les crues et la submersion marine. L'augmentation de la fréquence de fortes pluies et le réchauffement climatique aboutissant à l'élévation du niveau de la mer renforcent ces problématiques et rend nécessaire une réflexion pour l'adaptation du territoire, et de son agriculture.

- **Risque inondation :**

Les inondations sont prévenues au sein des PPRI (Plan de Prévention du Risque inondation) qui localisent les secteurs inondables, et des PAPI (programme d'action et de prévention contre les inondations) qui anticipent les aléas à l'échelle des cours d'eau.

Le territoire de la CARA est concerné par 2 PAPI : le PAPI de l'Estuaire de la Gironde et le PAPI de la Seudre.

### Le PAPI de l'estuaire de la Gironde

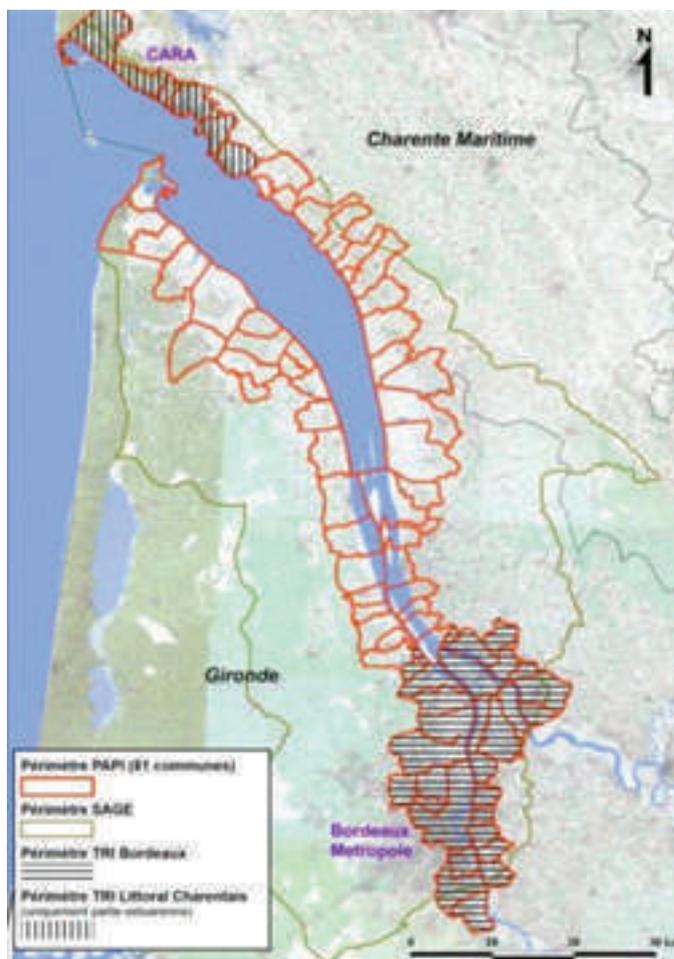
Le PAPI d'intention a été conduit par le SMIDDEST de 2016 à 2021. C'est désormais le PAPI 2016-2021 qui est en cours d'élaboration.

Concernant les espaces agricoles, si l'idée de champs d'expansion de crue avait été soulevée dans un premier temps, en prévention de crues centennales, celle-ci n'est plus d'actualité sur le secteur de la CARA. La trop grande proximité de l'océan fait que cette mesure n'aurait en effet qu'un impact infime sur la maîtrise d'inondation, avec des conséquences lourdes sur la salinisation des sols.

Des mesures sont en revanche prévues (action 5.3) pour réaliser une étude prospective pour l'adaptation des exploitations en zones inondables, notamment leur bâti, en lien avec la DDTM et la métropole de Bordeaux.

En prévention de crues de moindre envergure, un système de petites digues mineures reste d'actualité avec un projet de restauration par le Conseil Départemental, et de nouvelles protections sont prévues sur quelques communes dont Barzan, avec une possible modification de l'équilibre hydraulique localement.

Périmètre du PAPI complet de l'estuaire de la Gironde



Sources : Chambre d'Agriculture de la Charente Maritime, DDTM17

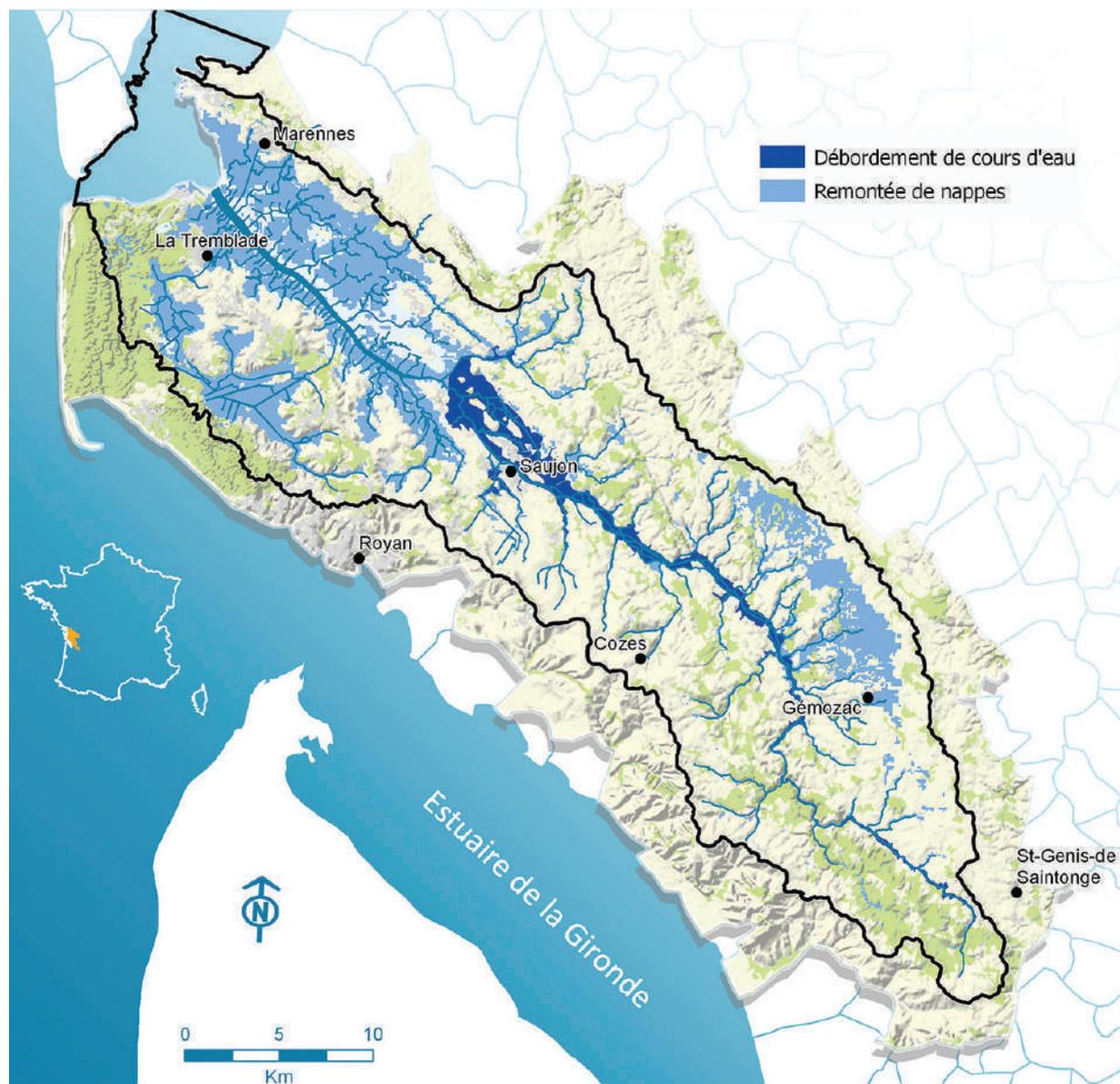
Risque inondation / PAPI Estuaire de la Gironde



### Le PAPI de la Seudre

Dans le PAPI de la Seudre 2018-2023, l'optimisation du rôle tampon des marais salés est une question prioritaire, qui doit prendre en compte le fait qu'une fois submergées les terres deviennent impropres pour le bétail.

### Risque inondation / PAPI Seudre



- **Risque submersion : évolution du trait de côte**  
Le réchauffement climatique entraîne une montée globale du niveau de la mer qui est déjà observable. Le recul du trait de côte est donc un événement à prévoir. Sur le territoire de la CARA, ce sont les espaces forestiers qui sont en première ligne et qui ont un rôle de protection largement reconnu. L'un des enjeux du territoire est la préservation de la route côtière, très fréquentée par les touristes, et qui entraîne un besoin de réflexion sur le schéma de circulation général au sein de la forêt de la Coubre.

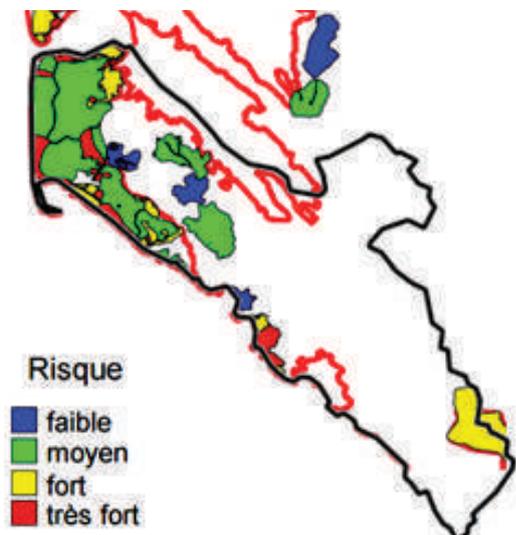
### LA PRESSION CYNÉGÉTIQUE

La gestion environnementale des forêts du territoire, en majorité domaniale, est essentiellement déléguée à la charge de l'Office National des Forêts (ONF). Parmi ses priorités environnementales d'action, on trouve la lutte contre l'érosion du trait de côte, la gestion de la biodiversité, et la gestion cynégétique (qui concerne la chasse). La proximité des boisements engendre une prolifération du gibier, sangliers, palombes...

### LE RISQUE INCENDIE

Les espaces forestiers sont particulièrement vulnérables au risque incendie. Le massif de la Presqu'île d'Arvert est d'ailleurs identifié comme étant à risque à l'échelle départementale.

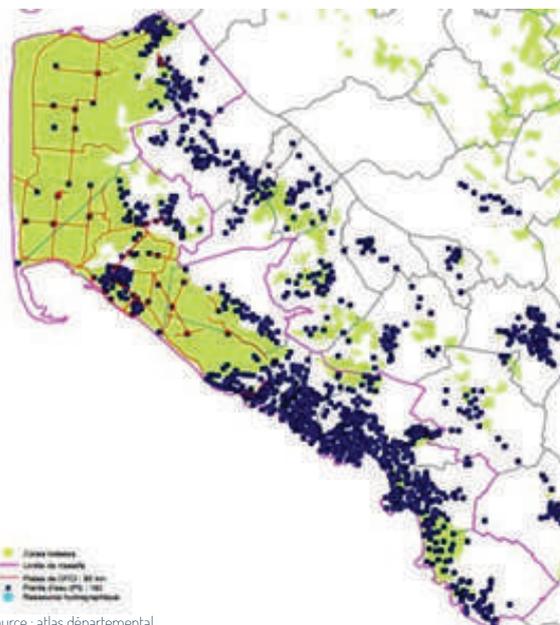
#### Zonage du risque incendie



Source : atlas départemental

La prévention des incendies passe par la mise en place d'équipement de lutte contre les incendies, et par un entretien régulier des forêts et la maîtrise de l'embroussaillage.

### Carte des équipements Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)



Source : atlas départemental

### Carte des zones soumises à l'obligation de débroussaillage



Source : atlas départemental

L'enjeu est particulièrement fort sur les espaces où les habitations sont fortement imbriquées dans le tissu forestier.

L'ONF et le Conservatoire du Littoral mettent en œuvre une politique de reconquête de ces espaces afin de supprimer, à terme, les habitations en zone forestière (ex : forêt de Suzac).

### 9.10.7 Agriculture et gaz à effet de serre

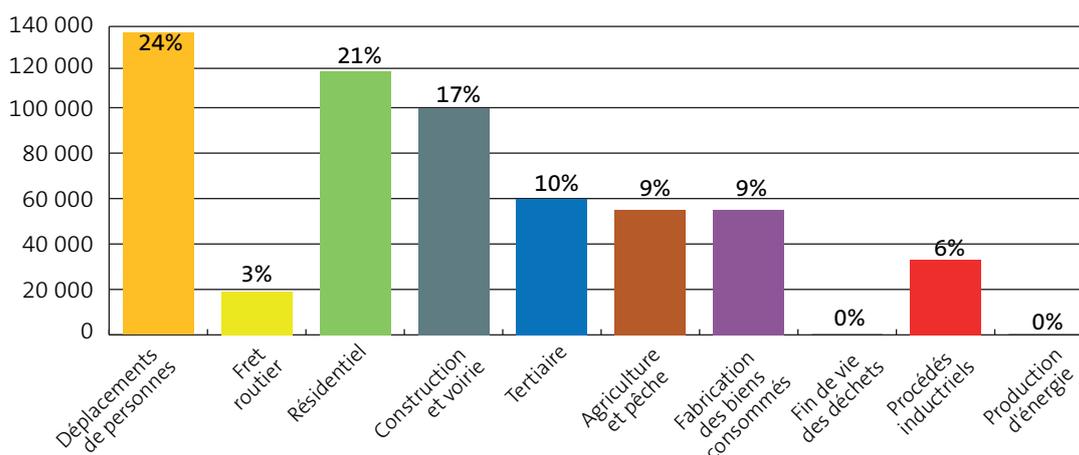
La réduction des émissions de gaz à effet de serre est une préoccupation sociétale majeure, comme en témoignent les objectifs de la COP21.

La CARA a approuvé le 24 mai 2013 un Plan Climat Energie Territorial (PCET), outil du Grenelle de l'environnement.

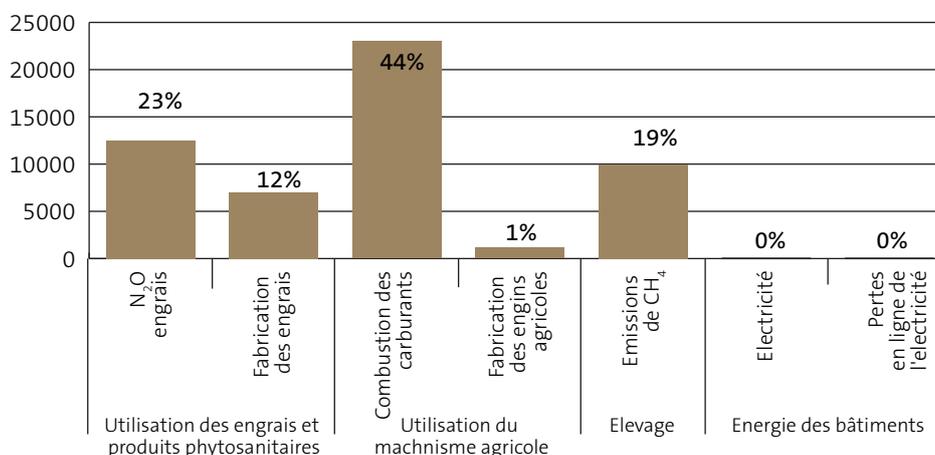
Au sein du PCET, sont identifiés le poids des activités agricoles au sein du bilan carbone du territoire : l'agriculture et la pêche représentent ainsi 9 % des 6 374 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> émises, soit 53 990 Teq CO<sub>2</sub>, dont 80 % des émissions pour l'agriculture et 20 % pour la pêche.

Le principal poste d'émissions est constitué par le machinisme agricole, et notamment les émissions associées à la combustion des énergies fossiles utilisées pour le fonctionnement des machines agricoles. A lui seul, ce poste représente 23 523 TeqCO<sub>2</sub>, soit 44 % des émissions totales de GES pour le domaine « agriculture et pêche ».

Synthèses des émissions de gaz à effet de serre (GES) en TeqCO<sub>2</sub> pour le territoire de la CARA, 2014



Émissions 2014 de gaz à effet de serre (GES) en TeqCO<sub>2</sub> de la CARA, pour l'agriculture, en sous-postes



Avec 23 % des émissions totales (soit 12 604 TeqCO<sub>2</sub>), les émissions de N<sub>2</sub>O sont le deuxième poste le plus émetteur en GES, qui relèvent directement de la dégradation physico-chimiques des engrais dans le sol. Le PCET définit plusieurs pistes d'action sur cinq thèmes :

1. Efficacité énergétique du bâti et politique de l'habitat.
2. Mobilisation des acteurs du territoire.
3. Production et distribution d'énergie.
4. Urbanisme et aménagement du territoire
5. Transports et mobilités durables.

L'agriculture est concernée par une mesure visant à développer l'épandage des boues de station d'épuration.

Cette pratique permet de substituer 45 % des engrais sur lesquelles ils devraient être répandus. Par conséquent, la valorisation de ces boues en sortie de stations d'épuration permet d'éviter des rejets d'émissions de GES sur le territoire. Par ailleurs, les émissions de l'élevage sont liées aux rejets de méthane (CH<sub>4</sub>) par les animaux et représentent 19 % des émissions totales, soit 10 228 TeqCO<sub>2</sub>.

Le procédé d'épandage des boues permet de manière générale de substituer l'azote (N) et le phosphore (P) présents dans les engrais. Par conséquent, il permet d'éviter 503,7 TeqCO<sub>2</sub> d'émissions de GES sur le territoire. Par ailleurs, la séquestration du carbone par les terres agricoles permet de mesurer 795,70 TeqCO<sub>2</sub> évitées, comparées à un processus de fertilisation classique.

Attention toutefois, l'acceptabilité de telles pratiques peut être mise en cause par les habitants du territoire. L'épandage des boues présente en effet l'inconvénient d'être malodorant. Les boues d'origine humaine sentent d'ailleurs généralement plus mauvais que les boues d'origine animale. De plus, les boues peuvent être soupçonnées de contenir des métaux lourds ou encore des résidus médicamenteux, ce qui favorise la non-acceptation du voisinage.

Par ailleurs, des réflexions sont engagées sur le soutien aux unités de méthanisation (action 323). Là encore, le projet peut être mis à mal par l'acceptabilité de la population.

## 9.11

# Conclusion : forces et faiblesses de l'agriculture de la CARA

### FORCES

#### Potentiel du territoire :

- Un climat doux et ensoleillé, des terres de qualité à la fois pour une production en grandes cultures et en vigne.
- Des marais anthropisés, équipés et organisés au sein d'Associations Syndicales Autorisées (ASA).
- Un réseau d'irrigation mis en place.
- Divers signes officiels de qualité présents sur l'ensemble du territoire de la CARA (Cognac, Pineau des Charentes, Beurre Charentes-Poitou).

#### Compétitivité des exploitations :

- Des exploitations plutôt résilientes face aux difficultés économiques (diversité des ateliers de production, taille moyenne...).

#### Dynamique des filières :

- Des outils de collecte développés en grandes cultures.
- Un tissu de transformation développé en viticulture, avec une dynamique économique actuellement porteuse.
- Une dynamique « circuits-courts » déjà soutenue par la CARA et récemment renforcée par l'ouverture de 2 magasins de producteurs.

**FAIBLESSES****Potentiel du territoire :**

- Des difficultés de gestion de la ressource en eau, trop abondante l'hiver, trop rare l'été.
- Un entretien des marais de plus en plus onéreux (du moins pour les pompages électriques).

**Compétitivité des exploitations :**

- Un faible renouvellement des exploitants (1 installation pour 4 départs environ).
- Un recul de la production brute standard agricole à l'échelle du territoire.
- Des difficultés croissantes d'accès au foncier.
- De grosses difficultés de développement, notamment à cause des difficultés de construction de bâtiments agricoles.

**Dynamique des filières :**

- Soumission des céréales au cours mondial.
- Un élevage en crise dont la pérennité semble de moins en moins assurée.

**OPPORTUNITÉS****Potentiel du territoire :**

- La ressource en eau sur le territoire peut être optimisée (réduire la pression en hiver et permettre des réserves pour l'été).
- Une population en augmentation, bassin de consommation potentiel, et sensibilisée à l'approvisionnement en produits locaux.

**Compétitivité des exploitations :**

- Un réseau de conseil et d'expérimentation permettant aux exploitations de se positionner sur des approches agro-écologiques.

**Dynamique des filières :**

- Des opportunités de développement sur les champs suivants, en lien avec :
  - Les circuits courts (sous condition de possibilité de transformation) ;
  - L'agritourisme ;
  - L'agriculture biologique : encore peu développée sur le territoire, elle bénéficie d'importantes marges de progression locale ;
  - La valorisation non alimentaire.

**MENACES****Potentiel du territoire**

- Évolution climatique : modification du trait de côte, récurrence des aléas climatiques ;
- La nécessaire préservation de la ressource eau implique un besoin de réflexion et de modification du modèle de production en place. Sans adaptation, de grandes difficultés sont à prévoir ;
- Augmentation de l'artificialisation des sols conduisant à leur imperméabilisation ;
- Augmentation des conflits d'usages renforcés par :
  - Une poursuite du phénomène de mitage urbain et d'augmentation de zones de contact rural/urbain ;
  - L'absence de concertation ;
  - L'absence d'adaptation des pratiques et des comportements de part et d'autre.

**Compétitivité des exploitations :**

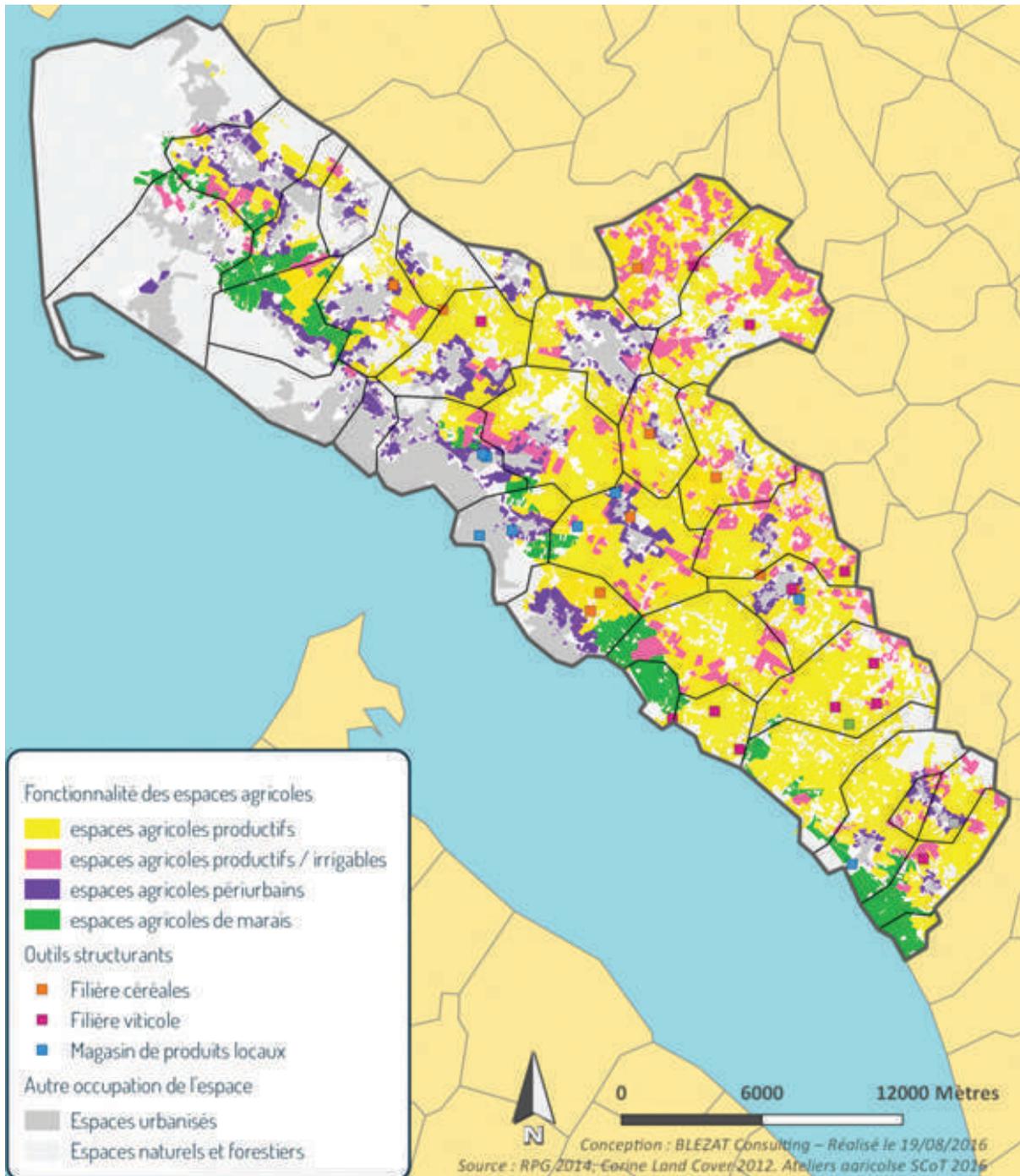
- La lourdeur administrative pénalise les projets de développement des exploitations, notamment en ce qui concerne les communes soumises à la loi Littoral.
- Difficulté d'accès au foncier, trop cher et maîtrisé par des structures à gros capitaux, notamment pour les candidats à l'installation.
- Risque de délocalisation des droits à planter de la vigne Cognac hors territoire.
- Risque de disparition de la filière élevage, et abandon des systèmes herbagers.
- Un moral des exploitants en berne, entre difficultés économiques, difficultés administratives pour le développement de projets, et le sentiment d'être considérés comme pollueurs.

**Dynamique des filières :**

- Le refus du grand public face à des équipements d'envergure peut mettre un frein voire un coup d'arrêt aux initiatives de développement du territoire.

## 9.12 Carte de synthèse des enjeux agricoles (2014)

Carte de synthèse des espaces agricoles



## 9.13 Le diagnostic forestier



### L'ESSENTIEL

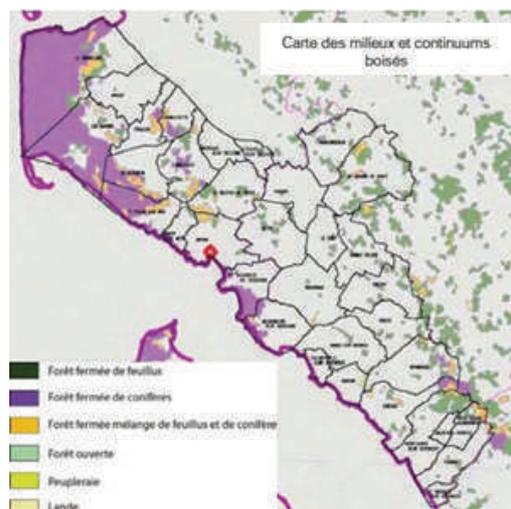
- Des ensembles forestiers d'envergure : massif de la Coubre à La Tremblade, Saint-Augustin et les Mathes, massif de Suzac à Meschers-sur-Gironde et Saint-Georges-de-Didonne.
- Enjeux de la forêt sur la CARA :
  - Le rôle prioritaire du massif de la Coubre : la protection du littoral, pour éviter la mise en mouvement de sable, un risque croissant avec l'évolution climatique. Afin de garantir ce rôle à long terme, deux types d'actions sont préconisés par l'ONF :
    - étudier le trait de côte et les plans de déplacements dans le futur,
    - envisager un schéma de desserte global ;
  - L'accueil touristique qui demande la redéfinition d'un schéma de circulation et la renaturalisation des zones construites pour limiter le risque incendie (forêt de Suzac notamment) ;
  - Le rôle environnemental : gestion de la biodiversité (peuplements, connectivité), et pression cynégétique ;
  - Un rôle de production qui permet de financer les actions et concourir au bon état paysager et à la biodiversité de la forêt en planifiant le choix des essences replantées ;
  - Enjeux de la forêt privée : regroupement de propriétaires afin d'assurer une meilleure gestion et valorisation des espaces.

### 9.13.1 Une forêt attractive, avec un rôle majeur de protection du littoral atlantique

Plantées au XIX<sup>e</sup> siècle, pour fixer les sols, la forêt domaniale de la Coubre et la forêt des Combots d'Ansoine s'étendent sur la presqu'île d'Arvert, sur près de 8 000 ha. La forêt de Suzac (à Meschers-sur-Gironde et Saint-Georges-de-Didonne), plus au sud, fut également plantée sur les dunes au XIX<sup>e</sup> siècle.

La forêt littorale est peuplée de pins et de chênes verts. C'est une forêt dont la qualité environnementale est reconnue par différents classements (ZNIEFF de type 1 et 2, ZICO, réseau Natura 2000). L'urbanisation insérée dans le massif forestier de la Presqu'île d'Arvert exerce une certaine pression liée à la fréquentation.

Carte des milieux et continuums boisés

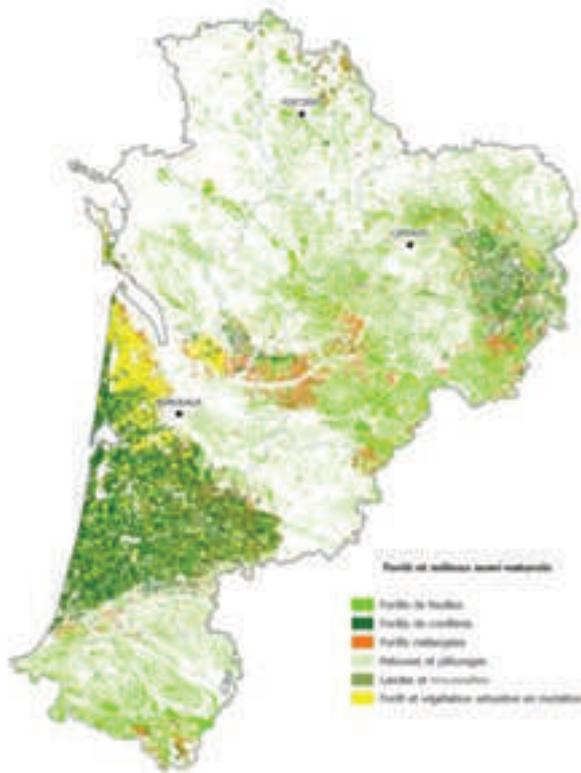


Source : IFN 2016

Ces milieux naturels remarquables attirent chaque été des milliers d'estivants, dont la fréquentation accentue la pression naturelle et l'érosion des dunes.

## 9.13.2 Évolution du boisement

Forêts et milieux semi-naturels de la région  
Nouvelle Aquitaine



Les espaces forestiers couvrent 12 761 hectares, soit 20,7 % de l'occupation du territoire de la CARA en 2014. Ces espaces ont connu une très légère régression depuis 1999 où ils représentaient 20,9 % de l'espace.

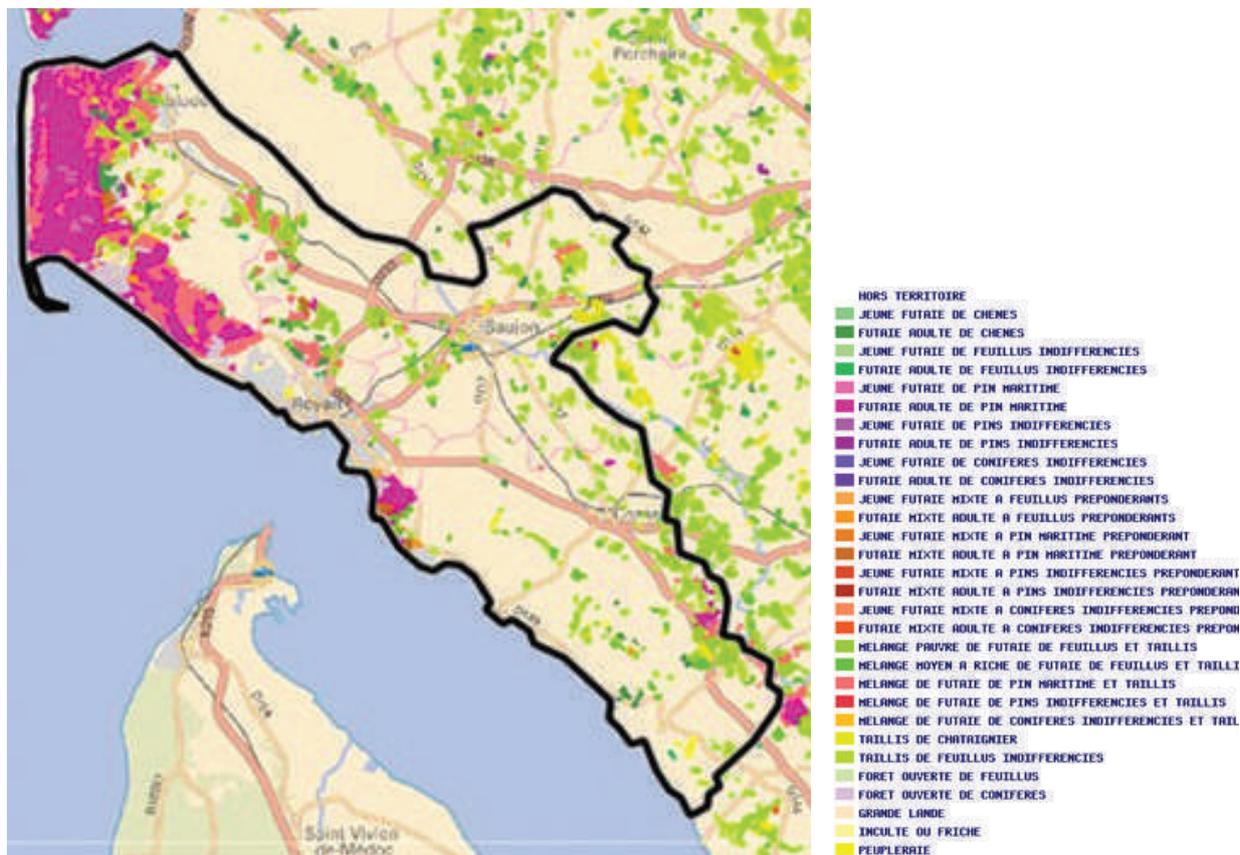
La couverture forestière de la CARA est importante, par rapport à l'échelle départementale qui ne présente que 16 % d'espaces boisés : la CARA concentre 10 % de la forêt du département.

Le taux régional de boisement est en revanche plus marqué, puisque la Nouvelle-Aquitaine comprend le massif des Landes et du Limousin.

Les peuplements forestiers sont majoritairement résineux sur les forêts côtières, avec une majorité de pins maritimes (87 % en 2006) et de feuillus dont le chêne vert et le chêne pédonculé.

À l'intérieur des terres, il existe une plus grande diversité d'essences et une prépondérance des feuillus et d'espaces mixtes. L'ancienne région Poitou-Charentes présente majoritairement un couvert en chêne.

Types forestiers IFN



Source : IFN 2016

### 9.13.3 Une forêt majoritairement publique et dense, et une forêt privée morcelée

Les 12 761 hectares de forêt de la CARA se répartissent à environ deux tiers pour la forêt publique, et un tiers pour la forêt privée.

Ce chiffre est très spécifique au territoire : en effet, à l'échelle de la nouvelle région, 93v% de la surface forestière est privée, et de 75 % à l'échelle nationale.

#### L'ONF EST GESTIONNAIRE DES FORÊTS DOMANIALES

Il traite des questions d'accessibilité, d'entretien et de valorisation pour la :

- Forêt de la Coubre : 4 955 ha (surface cadastrale) ;
- Forêt de Suzac (86 ha – propriété du Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres (CdL), rattachée par l'Inventaire Forestier National (IFN) à la région forestière de Saintonge Centrale, au département de Charente-Maritime, soumise à la directive régionale d'aménagement des Forêts dunaires atlantiques des Dunes littorales d'entre Loire et Gironde).

La forêt privée est morcelée et sous-valorisée. En dehors des grands massifs domaniaux côtiers, la forêt du Sud est essentiellement privée et morcelée.

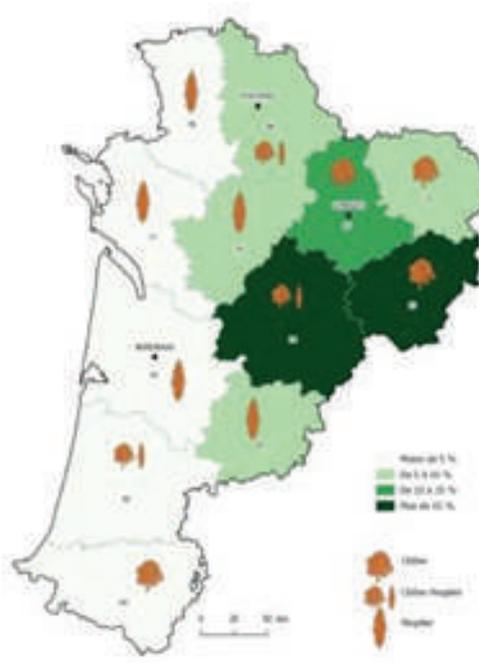
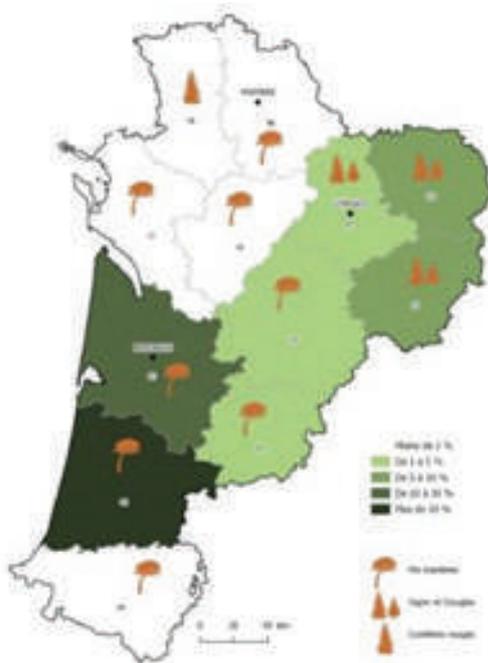
La gestion et la valorisation de ces forêts sont de fait plus limitées, d'autant plus que la population des propriétaires est vieillissante.

Le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière), le GDF (Groupement de Développement Forestier) et le Conseil Départemental travaillent de concert à un regroupement foncier des propriétaires, afin de former des îlots plus grands, et inciter les gens à les valoriser.

### 9.13.4 La ressource en bois

Les potentiels de production sont très distincts selon qu'on observe la forêt domaniale ou la forêt privée, car bien distincts en termes de peuplements.

Contribution du département à la récolte régionale de résineux (à gauche) et de feuillu (à droite)



#### VALORISATION DE LA FORÊT DOMANIALE

L'ONF valorise le bois de plusieurs manières :

- Les résineux sont les bois les mieux valorisés car ils s'intègrent dans des filières régionales bien structurées, notamment en partie Aquitaine. Le bois est valorisé en bois d'œuvre (dont palettes), et en papeterie.
- Les feuillus sont peu valorisés en bois d'œuvre. Ils sont essentiellement destinés au bois de chauffage, et transformés dans le bassin Poitou-Charentes / Limousin.

La mise en œuvre de travaux mécaniques au sein des forêts domaniales est limitée afin de veiller à l'acceptabilité sociale de ce type d'opérations. L'ONF évite ainsi de réaliser des coupes rases, qui auraient un impact paysager négatif.

#### VALORISATION DE LA FORÊT PRIVÉE

Le taux de valorisation est très faible car les volumes sont très dispersés. Globalement, le bois est essentiellement destiné à être du bois de chauffe, et plutôt en vente de proximité.

La chambre d'agriculture demande au nom du CRPF de ne pas classer systématiquement les boisements en EBC (Espaces Boisés Classés). Cette classification implique des contraintes lourdes en termes de gestion, ce qui est problématique pour de petites surfaces, ou des boisements en surfaces agricoles (par exemple : gestion de parcellaire agricole compromise faute de permis pour le dessouchage). Cette demande est confirmée par la représentante agricole biologique présente.

L'ONF indique que les forêts domaniales sont pour leur part en EBC, mais que certaines, comme la Coubre, ont plus un rôle de protection contre l'érosion du trait côtier, que de protection de la biodiversité.

### 9.13.5 Les usages du bois

L'activité bois en Poitou-Charentes est développée sur plusieurs axes :

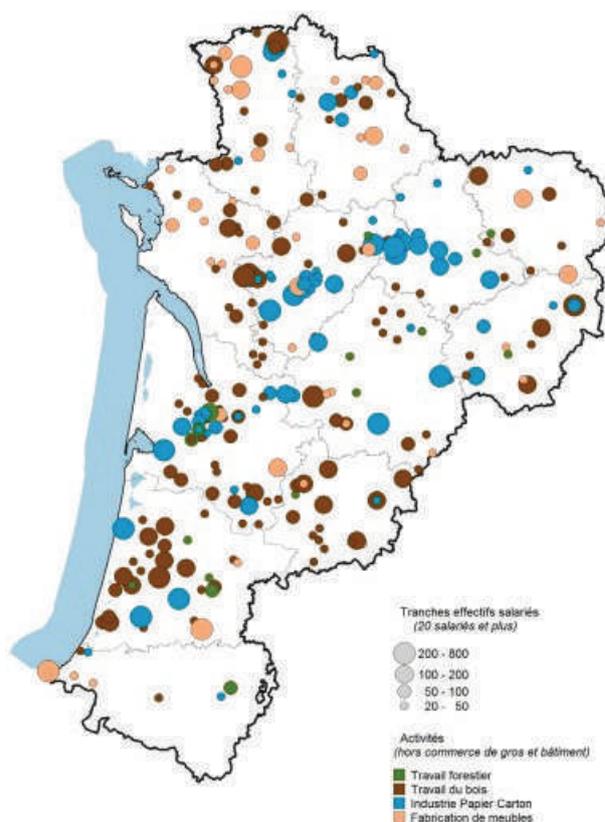
- le contreplaqué (dont le peuplier est une importante matière première avec le pin maritime),
- la tonnellerie (chêne),
- Le lamellé-collé,
- la sous-traitance de menuiserie.

(source : <http://www.crpf-poitou-charentes.fr/La-filiere-bois-constitue-un-atout.html>)

Le bois produit sur la CARA, essentiellement résineux (pour les entreprises des Landes) et feuillu énergie, ne s'intègre donc que faiblement aux activités régionales.

Il existe quelques petites entreprises du bois sur le territoire mais qui ne sont pas en lien avec la production du territoire.

Localisation des activités de la filière bois en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en 2012



Source : INSEE - CLAP

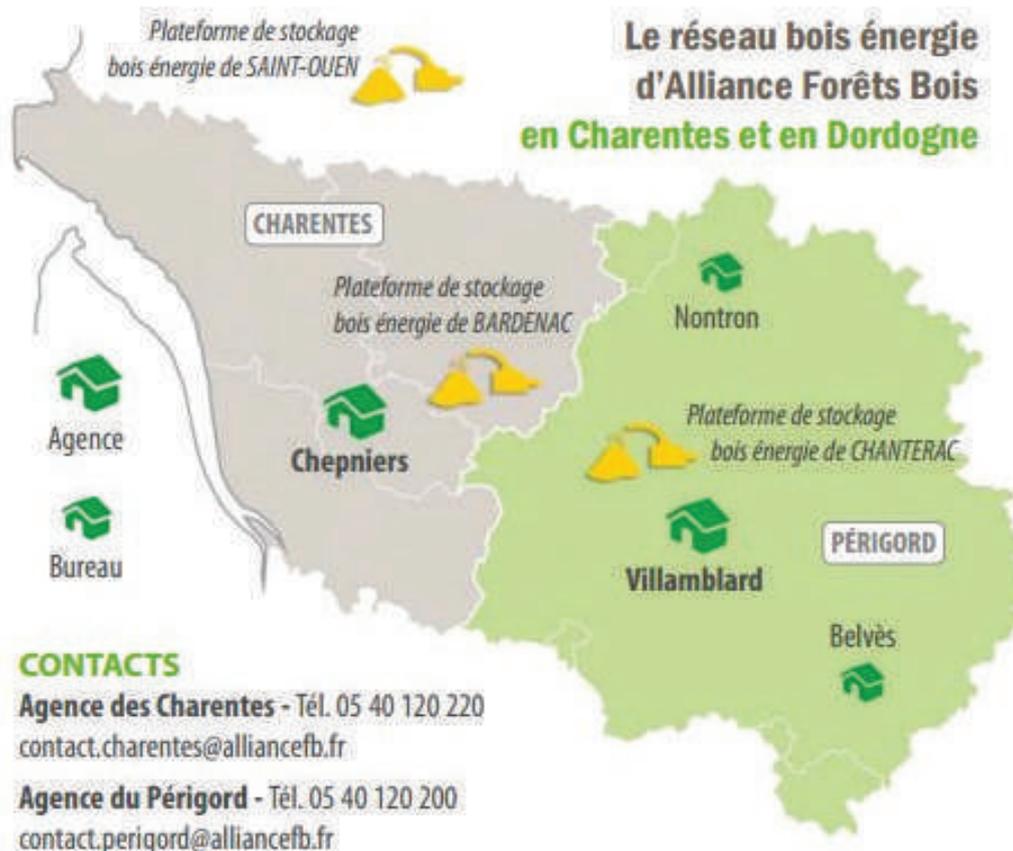
Si la filière bois est moyennement présente en Charente-Maritime, des initiatives sont à l'œuvre pour la développer :

- Une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), regroupant les deux Charentes, s'est organisée en 2013. Elle regroupe la Cuma Innov 17 (production : bois déchiqueté, bois raméal fragmenté, paillage), Proxibois des Charentes (commercialisation à l'intérieur d'un périmètre de 50 kilomètres).
- Le Pays Sud-Charente s'est doté d'une charte forestière en 2011, et présente plus d'une ving-

taine de chaudières collectives au bois (c'est le territoire le plus équipé du département).

- Un Plan de Développement de Massif régional mis en place en 2007 visant à sensibiliser les propriétaires à l'intérêt d'une gestion dynamique de leurs forêts et associer les élus locaux à toutes les étapes de ces plans pour créer une véritable dynamique territoriale.
- L'activité du CRPF et de GDF pour améliorer la gestion des propriétaires privés.
- La coopérative ALLIANCE Forêts Bois qui se positionne sur l'innovation des pratiques.

### Le réseau bois-énergie d'Alliance Forêts Bois en Charentes et Dordogne



### 9.13.6

## Le rôle de protection majeur des forêts littorales

Plantée au XIX<sup>e</sup> siècle, pour fixer les sols, la forêt domaniale de la Coubre et la forêt des Combots d'Ansoine s'étendent sur la presqu'île d'Arvert, sur près de 8 000 ha. La forêt de la Coubre est notamment classée forêt littorale de protection, afin d'assurer le maintien du sol et la lutte contre l'érosion. La forêt de Suzac (à Meschers-sur-Gironde et St-Georges-de-Didonne), plus au sud, fut également plantée sur les dunes au XIX<sup>e</sup> siècle.

Le classement en Espace Boisé Classé (EBC) vient ponctuellement renforcer le rôle de protection de ces forêts.

Le recul du trait de côte est un risque croissant avec l'évolution climatique. L'ONF alerte notamment sur un effet qui sera très probablement visible à 20 ans, comme par exemple une modification du schéma de circulation, impactant notamment le tracé des pistes cyclables, l'accès à la Palmyre, la probable disparition de la RD25.

L'endiguement est une mesure qui ne permet pas toujours de résultats pérennes : la plage de la Grande Côte pourrait disparaître malgré les protections construites.

Modélisation flood.firetree.net : +1m d'élévation du niveau de la mer



## 9.13.7 Le rôle récréatif important des forêts

Ce rôle récréatif est majoritairement joué par les forêts domaniales ou communales de grande superficie, avec des aménagements d'accueil du public (notamment parking).

Ces milieux naturels remarquables attirent chaque été des milliers d'estivants, dont la fréquentation accentue la pression naturelle et l'érosion des dunes.

Parmi les usages récréatifs en forêt, on soulignera :

- les pistes cyclables;
- des activités de loisirs comme l'accrobranche ;
- la chasse, avec notamment la chasse à courre.

L'attractivité de la forêt a conduit à un développement d'habitations parmi les arbres, de façon plutôt anarchique, notamment en forêt de Suzac. Ces habitations sont malheureusement très exposées au risque incendie. Le risque est moindre sur la forêt de la Coubre qui dispose d'un réseau de citernes, et pour les campings qui disposent de plans d'évacuation.

La Conservatoire du littoral a défini des espaces de préemption dont l'objectif est de renaturaliser ces zones construites. Ces zones de préemption s'articulent avec la politique du Conseil Départemental.

## 9.13.8 Les forêts dans leur environnement

### LE RÔLE DES BOISEMENTS COMME RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ

La forêt littorale est peuplée de pins et de chênes verts. C'est une forêt dont la qualité environnementale est reconnue par différents classements

(ZNIEFF de type 1 et 2, ZICO, réseau Natura 2000). La fréquentation touristique doit être encadrée afin de ne pas perturber l'équilibre naturel de ces espaces.

La gestion des peuplements permet de garantir le **bon état paysager** et la **biodiversité de la forêt, et l'ONF** veille à maintenir un mélange d'essences entre feuillus (chêne vert) et résineux (pin maritime).

Il existe des **difficultés de connectivité** au niveau de la Palmyre, implantée en plein milieu d'un massif uniforme, pour le petit et le grand gibier, et qui **limite les échanges de populations animales**. Par le biais du Conservatoire du Littoral et de la définition de zones de préemption, l'ONF essaie de faire des corridors, mais les échanges restent difficiles pour certaines espèces.

La **gestion cynégétique** pourrait devenir un enjeu croissant dans les années à venir car une forte augmentation du grand gibier est déjà observée (cerf et sanglier).

La prolifération du gibier a des conséquences sur les espaces agricoles et ostréicoles : on observe des dégâts dans les plantations, et une pollution microbienne sur certains secteurs de la Seudre, dont les sangliers pourraient être en partie responsables.

Un plan de chasse est mis en œuvre afin de protéger les boisements ainsi que les terres agricoles. La population de chasseurs est vieillissante et le territoire risque de manquer de ressource chasse d'ici 10 à 15 ans.

### LA VULNÉRABILITÉ DES FORÊTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'évolution climatique entraîne une modification progressive des peuplements en France de façon générale. La répartition des essences feuillues et résineuses, leur rendement et leur restitution en eau dans les milieux vont évoluer.

Les modèles indiquent une extension vers le nord des essences de type méditerranéen (chêne vert) ainsi qu'une diminution des essences tempérées (hêtre).

## 9.14

Conclusion : forces et faiblesses de la filière  
foret-bois

FORCES
<p><b>Potentiel du territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des massifs de grande taille, aux qualités environnementales.</li> <li>• Une place de la forêt importante sur le territoire, qui cumule potentiel de ressources (bois matériau, énergie), et qualité environnementale et paysagère.</li> </ul> <p><b>Gestion :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une gestion garantie pour la forêt domaniale (deux tiers des espaces forestiers), avec une volonté de ne plus favoriser des essences uniques, plus fragiles (exemple : en cas de tempête, en cas de maladie).</li> <li>• Un rôle de protection assuré même si des adaptations aux impacts de l'évolution climatique doivent être planifiées (schéma routier).</li> </ul> <p><b>Valorisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tourisme : la forêt, facteur d'attractivité du territoire.</li> <li>• Une valorisation intéressante pour la forêt publique.</li> </ul>
FAIBLESSES
<p><b>Potentiel du territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un morcellement de la forêt privée qui ne permet pas une gestion sylvicole et une valorisation optimale des espaces concernés.</li> </ul> <p><b>Gestion :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'imbrication d'habitation dans le tissu forestier pénalise la gestion de ces secteurs.</li> <li>• Un manque de couloirs de biodiversité reliant les grands ensembles naturels.</li> <li>• La classification systématique des espaces boisés en EBC pénalise la gestion des forêts privées, déjà mal valorisées et peu entretenues.</li> </ul> <p><b>Valorisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de lien entre production et transformation locale.</li> </ul>
OPPORTUNITÉS
<p><b>Potentiel du territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion sylvicole permet d'améliorer la valeur des bois, de diversifier les essences présentes, améliorant les possibilités de valorisation et augmentant la résistance des massifs aux événements de tempêtes.</li> </ul> <p><b>Valorisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des opportunités de développement de la valorisation du bois, en bois matériel ou bois énergie, notamment en forêt privée encore peu engagées.</li> </ul>
MENACES
<p><b>Potentiel du territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution climatique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- modification du trait de côte, récurrence des aléas climatiques ;</li> <li>- risque de migration des parasites.</li> </ul> </li> <li>• Pression cynégétique croissante et baisse du nombre de chasseurs (notamment pour les « petits » nuisibles).</li> </ul> <p><b>Gestion :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque incendie en lien avec l'imbrication de l'habitat dans la forêt dans certains secteurs.</li> </ul>

## 9.15

# Synthèse des enjeux issus du diagnostic agricole et forestier, et pistes de réflexion pour la suite

Dans ce territoire à forts enjeux urbains, touristiques et environnementaux, la place de l'agriculture dans l'aménagement du territoire, et en tant qu'activité économique est à réaffirmer, alors même que ce territoire possède de bons potentiels agronomiques (sols, climat...), et des filières dominantes performantes (céréales, viticulture). La pérennité et la résilience de la filière céréales, et par là-même de nombreuses exploitations, sont notamment conditionnées aux arbitrages à faire sur la question du partage de l'eau.

La filière bovine occupe une faible emprise spatiale, mais offre au territoire la gestion d'espaces naturels sensibles (marais), et permet une diversité de productions aux exploitations concernées, ce qui est à la fois un gage de résilience et de performance agro-environnementale. Or cette filière est aujourd'hui très fragilisée par des évolutions externes, alors même que la demande en produits locaux est insatisfaite sur cette filière.

Au vu de ces constats, on peut se demander si la diversité de l'agriculture locale n'est pas menacée (céréales, élevage, mais aussi « fuite » des transferts de droits de plantation en viticulture vers d'autres zones).

Le développement urbain et économique du territoire devrait prendre en compte la question agricole, afin de limiter les risques de conflits (circulation, voisinage), et de préserver la fonctionnalité des espaces agricoles.

Le territoire (comme beaucoup d'autres) fait face à un fort enjeu de renouvellement de sa population agricole. Cet enjeu, couplé à une augmentation de la demande en produits locaux, pourrait conduire à une action collective d'accompagnement de l'installation (enjeux fonciers et médiation) et de développement des circuits courts (dont certaines actions déjà en cours : outils de transformation, de logistique, de communication, de commande publique ...).

Afin d'envisager une meilleure valorisation et une meilleure gestion sylvicole des forêts privées, le territoire pourrait mieux prendre en compte les enjeux économiques par les choix en matière d'aménagement et par le soutien à des dynamiques collectives sur la forêt privée (mutualisation de la gestion, valorisation du bois local dans les projets de construction/ de chaufferies ...).

# 10. ACTIVITÉS CONCHYLICOLES ET ACTIVITÉS PORTUAIRES



### L'ESSENTIEL

- La Charente-Maritime, premier département producteur de coquillages malgré une évolution des effectifs de main d'œuvre en déclin depuis 2001.
- L'ostréiculture, activité traditionnelle des marais de la Seudre contribuant à l'image et à l'identité du territoire.
- L'activité portuaire, rôle majeur dans l'économie et l'identité du territoire.

## 10.1

### La production conchylicole

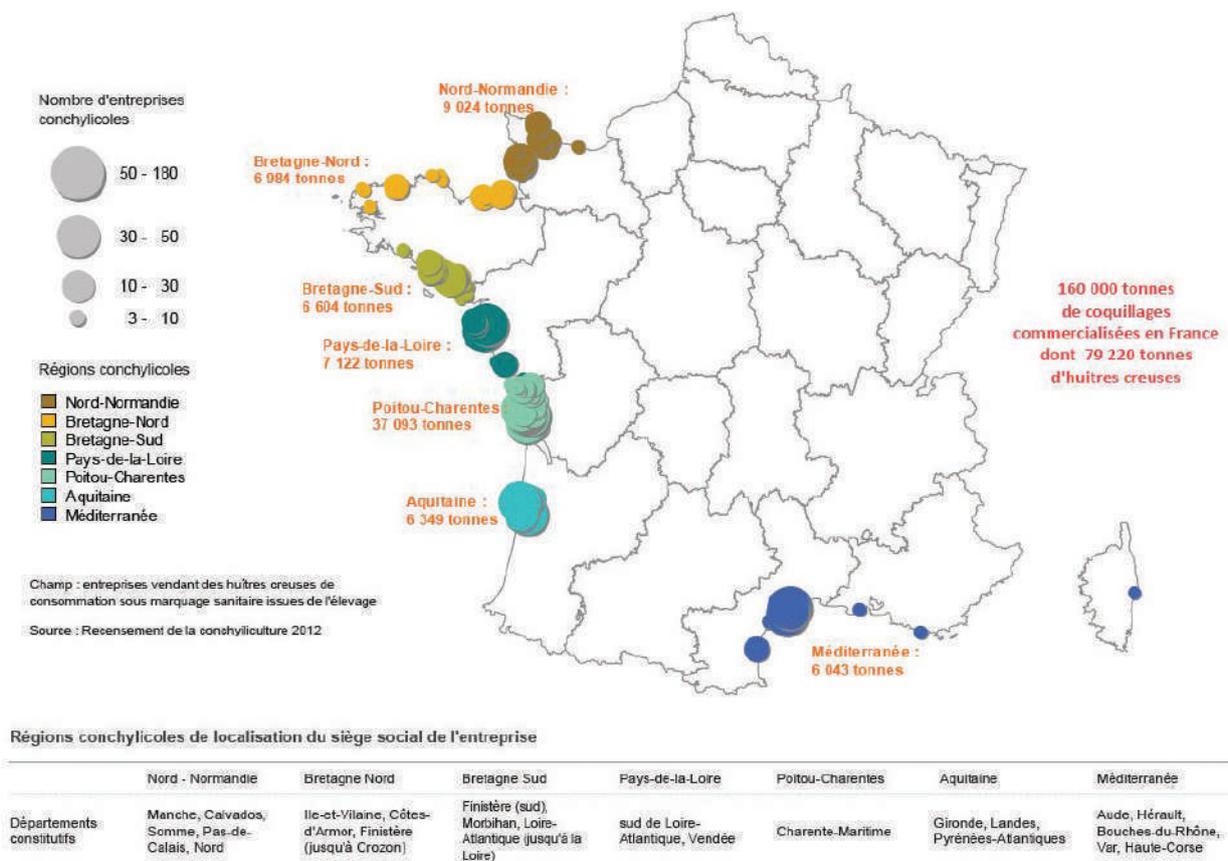
#### 10.1.1

#### La production conchylicole en France

La filière conchylicole française comptait en 2012, lors du dernier recensement conchylicole (AGRESTE, 2012), 2 900 entreprises (-24 % depuis 2001) pour 160 000 tonnes de coquillages produits, dont plus de 80 000 tonnes d'huîtres (-23 % par rapport à 2001) et environ 75 000 tonnes de moules (+5,4 % par rapport à 2001). Près de 90 % d'entre elles produisent des huîtres (dont près de 60 % de manière exclusive), 37 % produisent des moules.

En 2012, la conchyliculture a employé 18 000 personnes représentant 8 574 équivalents temps plein (-18 % depuis 2001).

Une entreprise emploie en moyenne 3 équivalents temps plein.



Source : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Aquitaine, janvier 2015

## 10.1.2 La production conchylicole en Charente-Maritime

[Extrait du « Recensement de la conchyliculture 2012 » ; Agreste ; Octobre 2014]

La production conchylicole en Charente-Maritime compte environ 40 000 tonnes d'huîtres en 2017 et 7 à 8 000 tonnes de moules par an. Près de 50 % des moules françaises naissent en Charente-Maritime avant d'être transformées dans les autres centres de production du littoral Atlantique où elles achèvent leur croissance (extrait étude CESER Nouvelle-Aquitaine « La qualité des eaux littorales en Nouvelle-Aquitaine », avril 2017).

Sur le plan géologique, les eaux littorales de Charente-Maritime présentent des caractéristiques spécifiques : l'existence de pertuis, cellules semi-fermées où l'eau se renouvelle de façon plus lente et plus diverse, est propice au développement des vasières, à la rencontre des eaux douces et des eaux salées. Ceci facilite la production de nourriture et donc les productions conchyliques : huîtres, moules, pétoncles, ...

La Charente-Maritime est le premier département français producteur de coquillages, avec 50 % de la production française d'huîtres.

**FORTE ÉVOLUTION DU SECTEUR DEPUIS 2001**

D'après le recensement de la conchyliculture réalisé en 2012, on constate que depuis 2001, les entreprises conchylocoles du littoral charentais ont perdu plus du tiers de leur effectif.

En 2012, 789 entreprises élèvent des coquillages dont 742 élèvent des huîtres.

Si la majorité (87 %) ne produit qu'une espèce, principalement l'huître creuse, 11 % produisent 2 espèces, et seulement 2 % en produisent au moins 3.

Pour exercer leur activité, les conchyliculteurs charentais bénéficient de concessions sur le domaine public maritime (DPM) : 2 260 ha pour les huîtres, 385 km de bouchots et filières équivalant à 975 ha pour les moules.

Les claires en domaine privé couvrent 1 700 ha pour le stockage et l'affinage des huîtres mais également l'élevage de palourdes et de crevettes.

La surface moyenne exploitée par entreprise est de 6,30 ha. Elle a légèrement augmenté en raison de la disparition des entreprises, mais de nombreuses surfaces peu favorables à l'élevage ou au captage de naissains ont été délaissées.

Parmi ces surfaces exploitées, 920 ha sont situés à l'extérieur de la région pour profiter de zones plus propices au grossissement des huîtres telles que le golfe du Morbihan et le nord Bretagne. A contrario, des entreprises extérieures exploitent environ 100 ha sur le littoral charentais pour le captage de naissains.

**UN SECTEUR GROS EMPLOYEUR  
DE MAIN-D'ŒUVRE**

Difficilement mécanisable, l'élevage des coquillages a toujours mobilisé une main-d'œuvre importante dans le département, que ce soit en emplois permanents ou en saisonniers au moment des périodes de fortes expéditions.

En 2012, le travail conchylocole concerne 6 000 personnes et représente près de 2 500 équivalents temps plein (ETP). Si le nombre d'entreprises a chuté de 37 % depuis 2001, le total de la main-d'œuvre employée durant l'année a perdu 30 %, avec un accroissement de la part salariée qui passe de 42 % à 52 % du travail fourni.

La main-d'œuvre familiale perd 834 équivalents temps plein en 11 ans, soit - 41 % alors que le nombre de salariés permanents baisse de 14 %.

La moyenne d'âge des actifs familiaux est de 46 ans, comme en 2001. Le niveau de formation augmente : 44 % des chefs et coexploitants ont reçu une formation maritime ou aquacole et 59 % ont suivi des stages de formation (stage installation ou autre).

Alors qu'elles ne sont que 12 % des chefs et coexploitants, les femmes fournissent le tiers du travail total. Elles sont majoritaires parmi les autres actifs familiaux et les travailleurs saisonniers pour le tri et la préparation des coquillages.

**79 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES POUR  
LES VENTES À LA CONSOMMATION**

Le chiffre d'affaires global des entreprises s'élève à 287 millions d'euros en 2012.

Les ventes pour la consommation en représentent la plus grosse partie (79 %), le reste concerne les ventes de produits intermédiaires à d'autres éleveurs (naissains, demiélevage, adultes sans marquage sanitaire), le produit d'activités de diversification telles que l'élevage de poissons ou de crustacés et les autres activités liées au tourisme (visites, dégustation).

Si la vente directe est toujours le principal mode de commercialisation pour les huîtres (27 % des volumes), elle est beaucoup moins développée pour les moules (seulement 6 %). Les autres circuits de vente passent par les intermédiaires tels que les grossistes et les grandes et moyennes surfaces.

## 10.1.3 La production conchylicole sur la CARA



### L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE

Localisée principalement sur le bassin de la Seudre, l'activité conchylicole fait partie du premier pôle de l'ostréiculture charentaise : le bassin de Marennes-Oléron. Ces produits bénéficient d'une indication géographique protégée (IGP) et d'un label rouge.

*[Extrait du «SAGE Seudre»]*

L'ostréiculture est une activité traditionnelle des marais de la Seudre contribuant à l'image et à l'identité du territoire. Occupant près d'un tiers de la superficie des marais, de la commune de l'Eguille au pont de la Seudre, l'ostréiculture du bassin contribue à l'économie locale. À l'échelle nationale, la Seudre couvre un tiers environ de la commercialisation des huîtres françaises (Comité conchylicole Marennes, 2012 ; France Agrimer, 2011).

L'activité ostréicole dans les marais de la Seudre est essentiellement une activité d'affinage. En effet 55 % des huîtres vendues sur la Seudre proviennent de parcs situés en dehors du bassin Marennes-Oléron, notamment des élevages de Bretagne favorables à une croissance rapide du coquillage (Comité conchylicole Marennes, 2012).

Les huîtres affinées sur le bassin Marennes-Oléron bénéficient d'une labellisation, gage de qualité de la production. Les coquillages bénéficiant de l'IGP «huîtres Marennes-Oléron» représentent environ deux tiers du tonnage issu du bassin. Sur le périmètre du SAGE Seudre, la production totale d'huîtres marchandes (labellisées et non labellisées) depuis 2010 est de l'ordre de 24 000 à 27 000 tonnes pour un chiffre d'affaires de 90 à 130 millions d'euros. La surface des claires en Seudre est utilisée essentiellement pour l'affinage des huîtres (91 % de la surface totale), et marginalement pour l'élevage de la «pousse en claire» (9 %-CREAA, 2004). Le tonnage des huîtres commercialisées est en baisse depuis 2011 en conséquence des crises de surmortalité des juvéniles. Cette baisse de tonnage (sur l'ensemble des bassins ostréicoles français) a conduit à une hausse des prix des huîtres à l'expédition, compensant ainsi les pertes de revenu que la surmortalité des juvéniles aurait pu occasionner.

En 2011, 486 entreprises ostréicoles étaient installées en Seudre. Du fait de l'activité prépondérante de l'affinage, elles exploitent des surfaces de parcs ostréicoles plus petites (2,5 ha par concessionnaire) que la moyenne nationale et ont des niveaux de

production plus faibles. La surface des claires utilisée est de 3 ha en moyenne par entreprise, cette surface varie néanmoins selon la stratégie de production de l'entreprise : entre 0 ha pour des entreprises se consacrant uniquement à l'élevage et plus de 12 ha pour les entreprises se consacrant uniquement à l'expédition (CRC Poitou-Charentes, 2011).

On compte en moyenne 1,9 salarié par entreprise. La part des salariés non permanents (saisonniers et ponctuels) représente 48 % du total des salariés en équivalent temps plein (CRC Poitou-Charentes, 2011). Les emplois saisonniers et ponctuels se concentrent en fin d'année, durant la période de commercialisation la plus importante pour la filière ostréicole. L'âge moyen du chef d'exploitation est de 44 ans avec un maintien de l'activité au-delà de 55 ans, traduisant une certaine difficulté à transmettre l'activité à une population plus jeune. La majorité des entreprises (76 %) a une activité d'expédition. Il est néanmoins difficile de différencier les entreprises purement d'élevage des entreprises purement d'expédition car les deux activités sont souvent pratiquées conjointement et dans des proportions différentes.

Pour identifier les stratégies productives des entreprises ostréicoles sur son territoire, le Comité Régional de Conchyliculture de Poitou-Charentes a différencié cinq catégories d'entreprises (CRC Poitou-Charentes, 2011) :

- Les éleveurs « purs » : ostréiculteurs centrés sur la production (naissain et/ou demi-élevage et/ou élevage) qui vendent l'essentiel de leur production en gros (plus de 75 %) à des courtiers et à des expéditeurs.
- Les éleveurs « expéditeurs » dont l'expédition est effectuée via différents circuits du marché.
- Les éleveurs « marchés » : ostréiculteurs qui produisent et vendent la majeure partie (plus de 70 %) de leurs huîtres marchandes en direct (sur les marchés et dans leur établissement).

- Les « expéditeurs » : ostréiculteurs qui font plus de la moitié de leur chiffre d'affaires avec la « filière » : grossistes, poissonniers, grande distribution, export et produisent au moins 30 % de ce qu'ils commercialisent.
- Les éleveurs « diversifiés » : éleveurs qui ont diversifié leurs ventes en allant sur les marchés et en vendant à la filière, sans qu'un mode de commercialisation soit prédominant.

Une catégorie « autres » regroupe des ostréiculteurs atypiques, ayant une forte proportion d'activité commerciale, notamment avec des produits autres que des huîtres. Elle représente 5 % de la population totale. L'analyse des entreprises ostréicoles à l'échelle de l'ex Poitou-Charentes montre que, bien que la majorité des ostréiculteurs charentais pratique l'ensemble des étapes de production, les stratégies productives sont variées.

### L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

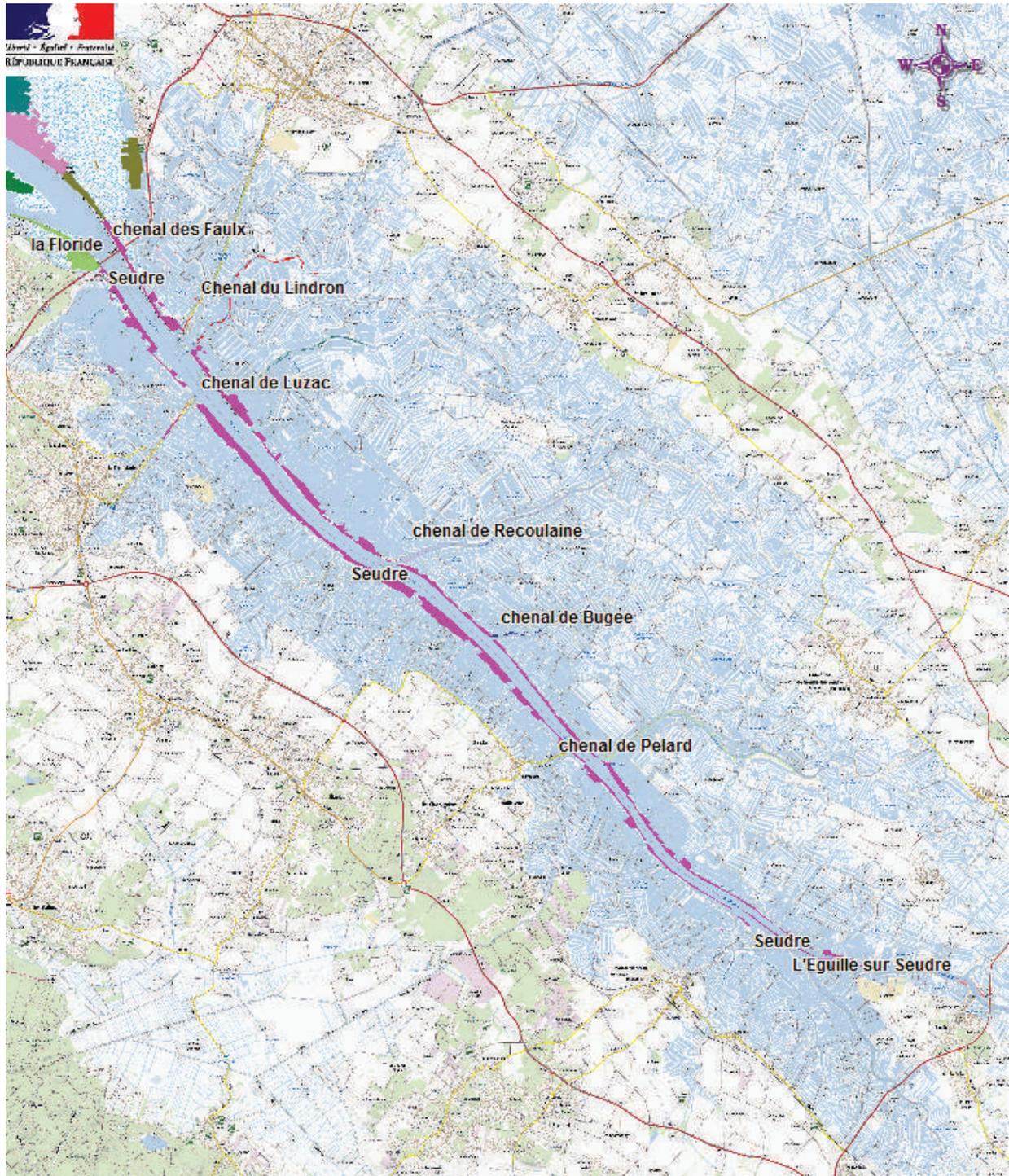
En 1968, l'ostréiculture de l'estuaire de la Gironde est en plein essor, notamment sur la rive Gauche (672 ha de parcs). Mais une maladie affecte les branchies des huîtres de la Gironde et à partir de 1970, un virus détruit la presque totalité des gisements.

Deux coups de grâce marqueront la fin de l'activité ostréicole :

- Le Port autonome de Bordeaux décide de créer un port au Verdon, ce qui entraîne le remblaiement des marais et la destruction des parcs ostréicoles.
- Une pollution due au cadmium entraîne l'interdiction de l'ostréiculture dans l'estuaire.

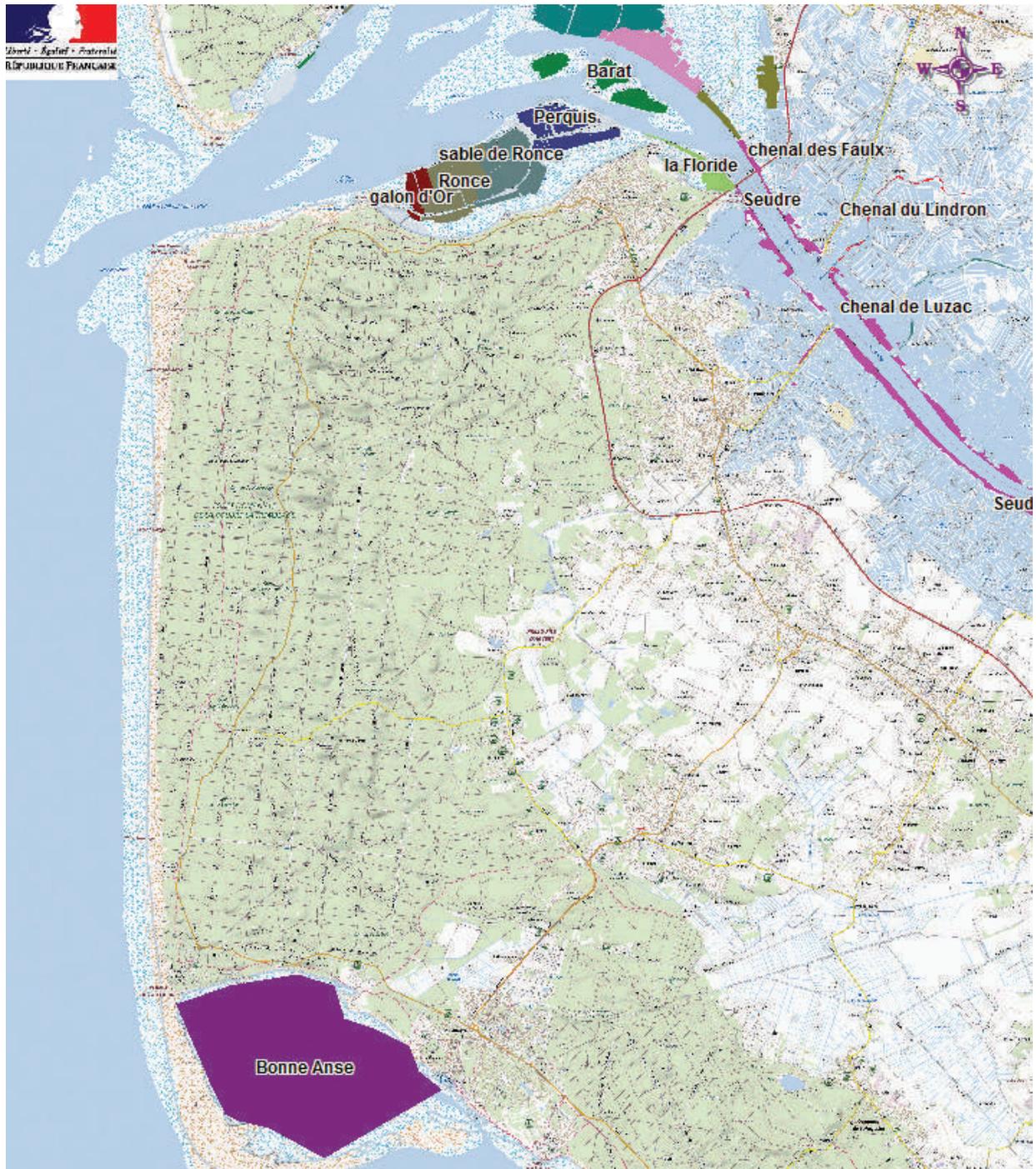
À ce jour, seuls les parcs de captage sont autorisés sur l'estuaire de la Gironde. Des parcs de captage sont présents sur Bonne Anse sur le territoire de la CARA.

### Bancs conchylicoles du bassin de Marennes Oléron secteur Seudre



Unité Cultures Marines et Pêche, D.D.T.M. 17. Echelle : 1/75 000

### Bancs conchylicoles du bassin de Marennes Oléron secteur La Tremblade Bonne Anse



Unité Cultures Marines et Pêche, D.D.T.M. 17. Echelle : 1/75 000

Les productions conchylicoles bénéficient de l'image positive de Marennes-Oléron ainsi que de l'image d'un produit naturel. L'activité conchylicole sur le CARA possède une spécificité relative à l'affinage. Il apparaît donc essentiel de maintenir les activités conchylicoles sur le territoire et qu'elles permettent aux professionnels d'en tirer un revenu.

Comme pour les activités agricoles terrestres, il convient de :

- Préserver les outils de production et permettre le développement des activités dans un cadre réglementaire parfois contraint (loi Littoral, Natura 2000, ...).
- Maintenir le nombre d'exploitations et favoriser les installations et les transmissions.
- Préserver le milieu dans lequel ces activités conchylicoles s'inscrivent qui est fortement tributaire de la qualité des eaux.

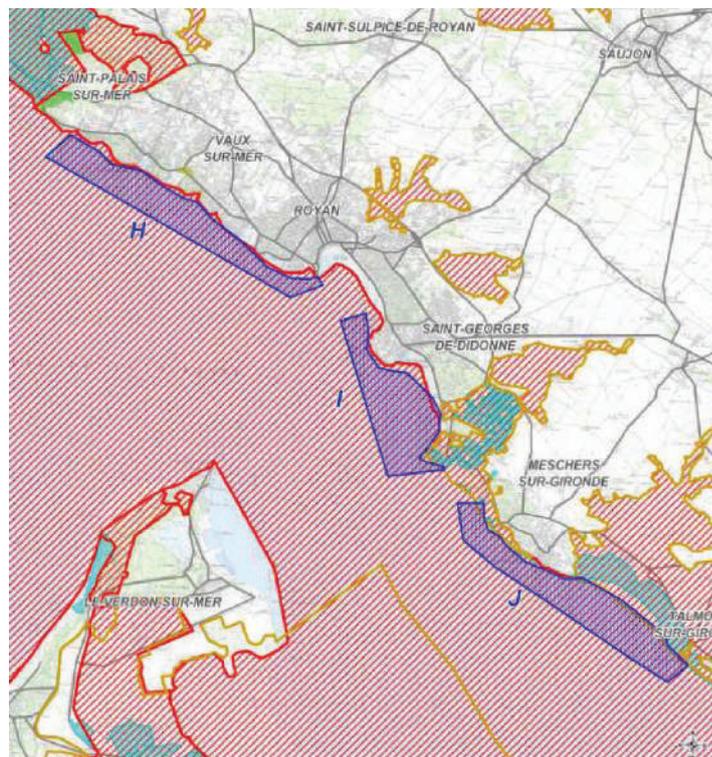
Concernant ce dernier point, comme le préconise le CESER Nouvelle-Aquitaine dans son rapport « La qualité des eaux littorales en Nouvelle-Aquitaine » d'avril 2017, il apparaît fondamental d'assurer l'approvisionnement qualitatif et quantitatif en eau des conces-

sions ostréicoles afin de répondre aux impératifs environnementaux et sanitaires. Les apports de quantité d'eau disponible, notamment d'eau douce, que ce soit sur l'estran ou dans les claires, doivent être les plus continus possibles tout au long de l'année.

La présence d'une activité de conchyliculture constitue un facteur d'attractivité touristique important qui génère des retombées positives pour l'ensemble de l'économie locale : restauration, hébergement, souvenirs, fréquentation, activité saisonnières. Cette activité participe également au respect environnemental. Elle concourt à l'aménagement et à l'entretien du paysage ainsi qu'à l'équilibre écologique des systèmes biologiques (exigences de qualité d'eau, entretien du marais salé...).

Enfin, le schéma régional de développement de l'aquaculture marine Poitou-Charentes (décembre 2012) localise des sites potentiels de production conchylicole et piscicole sur le territoire. Dans l'estuaire de la Gironde, les sites de production potentiels peuvent être source d'approvisionnement de naissain d'huîtres creuses susceptible de pallier des déficits de captage dans les autres centres.

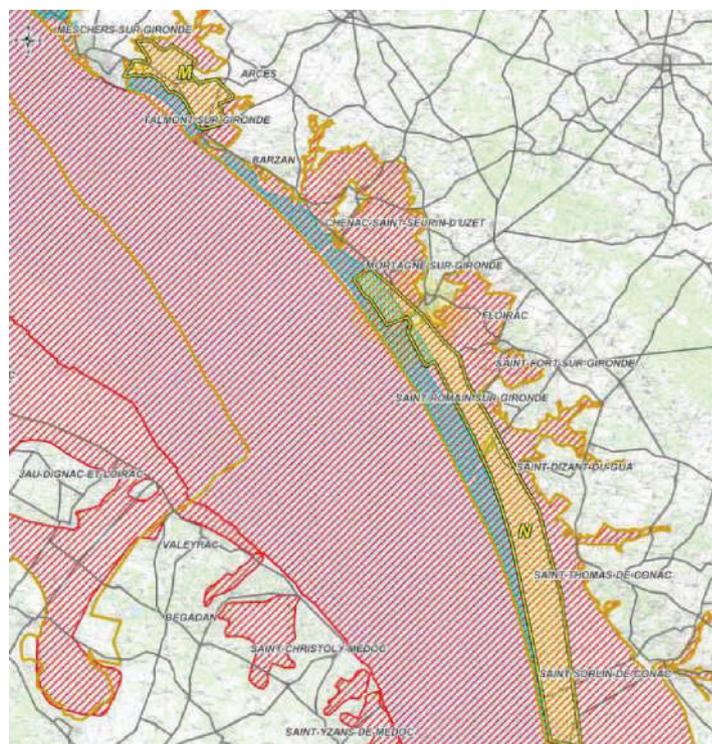
Sites potentiels de conchylicultures



Source : extrait du schéma régional de développement de l'aquaculture marine Poitou-Charentes

CODE	H	I	J
NOM DE LA ZONE	Estuaire 1	Estuaire 2	Estuaire 3
SURFACE	500 ha	455 ha	551 ha
ÉTAT	Potentiel		
MILIEU	Estran / Pleine eau		
USAGE	ostéiculture		

Sites potentiels de piscicultures



Source : extrait du schéma régional de développement de l'aquaculture marine Poitou-Charentes

CODE	M	N
NOM DE LA ZONE	Meschers-sur-Gironde	Sud de Mortagne-sur-Gironde
SURFACE	558 ha	2 313 ha
ÉTAT	Potentiel très limité	
MILIEU	Marais Atlantiques	

### LES AUTRES PRODUCTIONS DANS LES MARAIS

Sur la CARA, l'élevage d'autres espèces dans les marais est possible mais plus anecdotique en termes de volumes, comme par exemple la crevette impériale. En effet, les claires de « Marennes-Oléron » utilisées pour l'affinage des huîtres se révèlent aussi idéales pour l'élevage des crevettes impériales.

Elles trouvent au fond des bassins des cachettes pour se mettre à l'abri des prédateurs et la nourriture très riche en planctons dont elles ont besoin.

On retrouve aussi la production de sel dans les marais salants et la culture de la salicorne est également parfois pratiquée par certains ostréiculteurs.

## 10.2 Les activités portuaires

L'activité portuaire a un rôle majeur dans l'économie et l'identité de la CARA, dans l'estuaire de la Gironde comme dans celui de la Seudre. Le territoire compte des activités variées qui génèrent directement et indirectement des retombées importantes : la pêche (notamment le port de Royan), le commerce (trafic du port autonome de Bordeaux à Barzan) et la plaisance avec des nombreux ports et mouillages.

### 10.2.1 La criée de Royan

La seule criée du territoire est à Royan. Pour autant, certains pêcheurs peuvent débarquer dans des criées en dehors du territoire (La Cotinière).



897 tonnes de poissons ont été débarquées en 2017 à Royan. Les volumes débarqués sont assez variables selon les années.

ANNÉES	TONNES	VALEUR (K€)
2011	921	7 824
2012	867	7 128
2013	884	7 447
2014	985	8 110
2015	890	8 232
2016	893	8 200
2017	897	8 162

La criée de Royan est caractérisée par la qualité des poissons qui y sont débarqués. Les principales espèces vendues en criée sont la sole, le maigre et le bar.

PRINCIPALES ESPÈCES (2017) : TONNAGE	
Sol	233 T
Maigre	240 T
Bar	108 T
Sar	42 T
Cétaux	47 T

En 2017, Royan conserve toujours le prix moyen le plus élevé des trois ports de la Charente-Maritime (9,10 € le kilo), en raison de la nature de ses principaux apports, du poisson noble.



Arrivée de poissons à la criée de Royan. ©CARA - N. Jacquelin

Concernant la flottille, on y recense :

- 30 bateaux de pêche artisanale (ligneurs et fileyeurs),
- démanche qualité régionale des poissons de ligne identifiées par un pin's,
- 3 fileyeurs (de 16 à 24h).

Toutefois, les infrastructures de la criée sont parfois vieillissantes et nécessiteraient des aménagements pour améliorer les conditions des activités économiques.

## 10.2.2 Barzan : terminal du Grand Port Maritime de Bordeaux

Le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) réalise environ 2 % du trafic maritime français. Son activité génère 15 00 emplois directs, indirects et induits.

Le GPMB compte 8 terminaux dans l'estuaire de la Gironde, dont le port des Monards à Barzan.

L'activité commerce sur le territoire de la CARA se limite à l'activité du port des Monards à Barzan. Le terminal de Barzan réceptionne des granulats marins. Ils sont prélevés sur la concession du Platin de Grave, à la sortie de l'estuaire. Le navire Côte de Bretagne, de la Compagnie Armoricaine de Navigation est affrété pour ce trafic.

Le navire est amarré sur la Gironde, au bout d'une estacade et n'entre plus dans le chenal du port comme auparavant. Cela permet d'étendre l'accessibilité du port car moins soumis aux problématiques d'échouage. Pour le déchargement du navire, les granulats sont aspirés par conduit depuis les cuves, jusqu'au terre-plein du port.

Cette activité génère à terre un important trafic de poids lourds qui viennent s’approvisionner au port des Monards.

Elle se pratique sur des gisements de coquillers classés qui font l’objet de contrôle sanitaire effectué par l’Agence Régionale de Santé (ARS). Les pêcheurs doivent être détenteurs d’une licence délivrée par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Poitou-Charentes. Sur la CARA, deux sites de pêche à pied professionnelle sont recensés: la Baie de Bonne Anse (palourdes) et la Côte Sauvage (Tellines).

### 10.2.3 La pêche à pied professionnelle

Elle se pratique sur des gisements de coquillers classés qui font l’objet de contrôle sanitaire effectué par l’Agence Régionale de Santé (ARS). Les pêcheurs doivent être détenteurs d’une licence délivrée par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Poitou-Charentes. Sur la CARA, deux sites de pêche à pied professionnelle sont recensés: la Baie de Bonne Anse (palourdes) et la Côte Sauvage (Tellines).

### 10.2.4 La plaisance

Le secteur de la plaisance n’a pas connu de changements majeurs depuis le SCoT de 2007. Plus de 2 500 bateaux sont accueillis dans les différents ports du territoire de la CARA.

À cela s’ajoutent plus de 300 bateaux accueillis dans les zones de mouillage et plusieurs dizaines de bateaux stockés dans les ports à sec et zones d’hivernage au développement récent.

#### PORTS TRADITIONNELS DE LA SEUDRE

La Seudre accueille de nombreuses unités de plaisance dans les chenaux échouant. Ce sont de petites unités en général de moins de 6 – 7 m, et très majoritairement à moteur. Les ports de la Seudre sont avant tout des ports conchylicoles mais la plaisance s’y développe progressivement, avec le recul du nombre de barges conchylicoles.

Au total, la Seudre accueille environ 400 bateaux de plaisance en rive gauche. Les plus grandes capacités se concentrent sur le chenal de l’Atelier à La Tremblade.



Port de L'Eguille. ©CARA - F. Prével

**PORTS DE PLAISANCE CLASSIQUES**

Ces ports sont des ports totalement ou en partie à flot. Le niveau d'eau est maintenu soit car la profondeur le permet, comme à Royan ou par une écluse qui maintient un bassin à flot (Mortagne-sur-Gironde et Meschers-sur-Gironde).

Royan est le plus grand port de plaisance du territoire, avec 1 000 anneaux. C'est également un port de pêche et le port du Bac de Gironde. C'est dans ce port que les tarifs pratiqués sont les plus élevés, en lien avec l'offre proposée par le port. Il est en effet doté du meilleur accès nautique.

Sa situation en centre-ville pose toutefois des problématiques d'accès terrestre et de stationnement, en particulier pour les mises à l'eau depuis la cale.

Meschers-sur-Gironde dispose d'un bassin maintenu à flot. Une aire de carénage et une zone de stockage à sec ont été aménagées. Quelques professionnels sont implantés sur ce port, qui accueille une flotte de bateaux de taille moyenne, avec le segment des 6-8 m fortement représenté.

Mortagne-sur-Gironde est le port qui accueille les plus grandes unités de plaisance, avec Royan, sur le territoire de la CARA. Les bateaux sont maintenus à flot par un système de porte.



Port de Meschers-sur-Gironde. ©CARA - M. Michaud



Port de Mortagne-sur-Gironde. ©CARA - F. Prével

### PORTS TRADITIONNELS DE GIRONDE

Ces étiers de Gironde que l'on qualifie de traditionnels, sont en grande partie des ports mixtes, qui accueillent avec les unités plaisance, quelques bateaux de pêche.

Les ports accueillent encore quelques pêcheurs professionnels. C'était auparavant des ports de pêche.



Port des Monards. ©CARA – S. Carolus

Des appontements y ont été restaurés. Dans les années soixante, la pêche a progressivement laissé place à la plaisance, lorsqu'elle a connu des difficultés, en particulier liées aux contaminations en cadmium dans le milieu.

La flotte de ces petits étiers est majoritairement composée de petites unités. Les ports échouent à la basse mer.



Port des Monards. ©CARA – S. Carolus

### ZONES DE MOUILLAGE

Le littoral de la CARA compte quelques zones de mouillage organisées. Ces zones de mouillages, plus exposées à l'agitation sont saisonnières et occupées en général d'avril à octobre. Les unités sont en grande majorité des bateaux de moins de 6 m mais aussi quelques bateaux de 6-8 m.

Ronce-les-Bains est la zone de mouillage la plus grande du territoire de la CARA. Saint-Georges-de-Didonne est également un grand mouillage avec une capacité de 70 anneaux.

### PORTS À SEC ET ZONES D'HIVERNAGE

Sur le territoire de la CARA, un certain nombre de bateaux de plaisance sont stockés au sec, dans des ports à sec ou zones d'hivernage. Ces structures gérées par des privés, assurent les manutentions des bateaux.

- Port à Sec de Mus de Loup :  
Ce port est le seul vrai port à sec du territoire. À savoir, un site qui propose des mises à l'eau à la journée depuis la cale, voire pour quelques heures de sortie. Les unités sont des bateaux à moteur de moins de 7m, facilement manutentionnées, stockées sur remorque. Ce ne sont pas des unités sur lesquelles il est possible de dormir.
- Zones d'hivernage :  
Les autres ports à sec, à Mortagne-sur-Gironde et Meschers-sur-Gironde, sont en réalité des zones d'hivernage, où les professionnels assurent les mises à l'eau pour les plaisanciers, mais plutôt pour des sorties de plusieurs jours, voire plusieurs semaines ou mois. Les unités concernées sont des bateaux habitables pour la plupart, et à voile. Ils sont stockés sur des bords. En dehors des périodes de navigation, les propriétaires, ou professionnels effectuent des opérations d'entretien des bateaux. Une partie des plaisanciers ayant leur bateau au sec à Mortagne-sur-Gironde sont amenés à dormir sur le bateau.

### LES DEUX SYNDICATS MIXTES DE GESTION DES PORTS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les onze ports de la Seudre sont intégrés à un nouveau syndicat mixte, officiellement créé par arrêté préfectoral le 23 novembre 2017, et regroupant des élus du Département de la Charente-Maritime, de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et de la Communauté de communes du bassin de Marennes. Avant, les ports ostréicoles de la Seudre étaient gérés par les communes, qui n'ont pas toutes le personnel ni les moyens pour assurer le suivi des usagers et effectuer les travaux de réhabilitation. En unissant leurs forces dans un syndicat mixte, les trois collectivités souhaitent mettre en place une stratégie portuaire commune et cohérente, contribuant au développement maîtrisé des activités nautiques de loisirs tout en préservant et valorisant les métiers de la mer, et en respectant le patrimoine paysager et naturel de cet estuaire. Ces onze ports sont situés à La Tremblade, Arvert, Etaules, Chaillevette, Mornac-sur-Seudre, L'Eguille-sur-Seudre et Marennes. Soit un total de 1 232 emplacements.

Le syndicat mixte des Ports de Royan et Bonne Anse, créé par arrêté préfectoral du 23 novembre 2017, réunissant la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) et le Département de la Charente-Maritime, a pour objet :

- La mise en place d'une stratégie portuaire commune et cohérente.
- La gestion, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des ports.
- L'organisation et la mise en œuvre de tous les moyens permettant d'assurer dans les conditions prévues par la loi, le développement et le cas échéant l'extension des services portuaires correspondant à ces infrastructures portuaires et les actions d'acquisitions foncières et de promotions immobilières dans une logique de développement de l'activité portuaire.
- La réalisation d'études intéressant directement ou indirectement son objet.
- La mise en œuvre de toutes prestations de service se rattachant à son objet.
- D'une manière générale, la contribution, aux côtés des collectivités territoriales et des institutions concernées, au développement maîtrisé des activités maritimes pour ce territoire tout en préservant et valorisant les métiers de la mer, dans le respect du patrimoine de cet estuaire. Plusieurs autres ports de la rive droite de la Gironde sont susceptibles d'intégrer à terme le syndicat mixte des ports de Royan et Bonne-Anse (Les Mathes- La Palmyre).

## 10.2.5 La pêche récréative

### LA PÊCHE À PIED

La pratique de la pêche à pied récréative est très répandue sur notre littoral et par conséquent réglementée (zones interdites, mailles à respecter). Des espèces (huître contaminée au cadmium sur l'estuaire de la Gironde) peuvent représenter un risque sanitaire pour l'utilisateur. De fait, des zones définies sont matérialisées et interdites à la pratique de la pêche à pied pour certaines espèces. Un réseau de surveillance est mis en place par les services déconcentrés de l'État afin de suivre la contamination de ces espèces. La pêche à pied peut avoir des impacts sur le milieu à la fois riche en biodiversité et fragile (retournements de pierres, affouillement du sol,...). Les échanges de courant entre les estuaires de la Seudre et de la Gironde offrent, par des apports nutritifs, des conditions idéales de pratique. Toutefois, une fréquentation élevée de pêche sur certaines zones peut conduire à une perte durable de cette biodiversité. Des messages de sensibilisation peuvent encourager une pratique respectueuse du milieu (exemple d'IODDE sur Oléron, Ecogardes sur l'île de Ré,...).

La CARA fait partie d'un réseau de comptage et de surveillance.

### LA PÊCHE AU SURFCASTING ET LA PÊCHE EMBARQUÉE

La pêche au surfcasting est une pratique très courante, tout au long de l'année sur notre territoire. Il s'agit d'une pêche récréative s'effectuant depuis le bord de la mer dont l'objectif est d'envoyer son hameçon derrière les vagues pour obtenir les plus belles prises. Divers sites de pêches sont réputés au vu de la fréquentation journalière de certaines plages :

- sud de la plage des Vergnes,
- plage de la Grande côte,
- plage de la Côte Sauvage,
- plage de l'Embellie et du Galon d'Or.

Cette activité se trouvant sur les plages entre directement en concurrence pour le partage de l'espace avec de nombreuses activités. C'est pourquoi, des arrêtés municipaux sont déployés afin de réglementer cette activité et notamment d'en interdire la pratique dans les zones de baignades surveillées.

Concernant la pêche embarquée, diverses initiations sont proposées à bord de bateaux partant des côtes royannaises en été.



Pêche en surfcasting à la Côte Sauvage. ©CARA - S. Auriac

Les zones de pêche et les ports de la CARA



Source : Plan Plage Territorial, CARA.

# 11. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS



### L'ESSENTIEL

- Une évolution de l'occupation du territoire étudiée de 1999 à 2014.
- L'habitat, le plus gros poste de consommation des espaces agro-naturels.
- Des densités d'habitat très différenciées sur le territoire.

Les lois issues du Grenelle de l'environnement ont renforcé la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers. Le code de l'urbanisme (article L.141-3) précise que le rapport de présentation du SCoT « *présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs* ».

Pour la CARA, le suivi de la consommation d'espace représente un intérêt particulier, du fait de l'importance physique des espaces agricoles (couvrant plus de la moitié de l'espace) et de la présence d'un environnement de qualité, profondément marqué par la proximité avec le littoral.

La préservation de ce patrimoine naturel, ainsi que celle d'un espace agricole constituant l'un des socles du paysage économique local, représente un enjeu majeur porté par le SCoT.

## 11.1

# La photo-interprétation pour analyser la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers

---

### 11.1.1

## Qu'est-ce qu'un Mode d'Occupation des Sols (MOS) ?

Un mode d'occupation du sol (MOS) a été créé à partir de photographies aériennes (orthophotographies), selon une méthodologie basée sur le principe de la photo-interprétation.

La photographie aérienne de 1999 qui constitue l'état de référence et les photographies de 2006 et 2014 permettent de mesurer l'évolution de l'occupation des sols. Les informations sont intégrées dans un système d'information géographique (SIG) sous le logiciel ArcGis, à une échelle de saisie de 1/2000<sup>e</sup>.

Pour observer l'urbanisation des terrains naturels, agricoles et forestiers, une typologie des espaces en 9 catégories et 22 sous-catégories a été bâtie et adaptée aux spécificités du territoire, notamment en fonction des éléments naturels liés à l'eau ; les marais aquacoles de la Seudre, les interfaces terre-mer, etc.

Cette typologie permet de distinguer les grandes catégories de territoire : les espaces urbanisés (espaces résidentiels, économiques et dédiés aux équipements et infrastructures) et les espaces agro-naturels.

Le MOS permet de connaître quelle a été l'évolution de l'urbanisation aux cours des années passées et à partir de quels types d'espaces (agricoles, forestiers ou naturels). Dans le détail, il permet de savoir où et combien d'hectares ont été urbanisés et pour quel type d'usage (habitat, activités, équipements...).

TYPLOGIE POUR LA PHOTO-INTERPRÉTATION – MODE D'OCCUPATION DES SOLS

NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	DÉFINITIONS	DÉTAILS
<b>1-ESPACES URBANISÉS</b>	<b>1-Habitat</b>	1-Logements	Parcelles bâties et annexes n'ayant pas d'autres vocations identifiables	Logements individuels ou collectifs, garages, abris de jardin, piscines, jardins, chemins associés
		2-Hébergements touristiques	Parcelles occupées par des installations permettant l'hébergement de touristes	Hôtels, villages de vacances, campings, colonies de vacances, aires de stationnement de camping-car
	<b>2-Infrastructures</b>	3-Routières	Parcelles ou parties du domaine public occupées par des éléments de voiries enrobées et annexes	Chaussées, trottoirs, accotements, ronds-points, places, parkings publics, aires de repos, échangeurs, jetées et promenades le long de la chaussée.
		4-Ferroviaires	Parcelles occupées par des éléments permettant la circulation de trains, de leurs passagers et de leurs marchandises	Voies ferrées, gares, bâtiments associés, aires de triages
		5-Portuaires	Parcelles ou partie de domaine public occupé par des infrastructures permettant l'accueil de bateaux de plaisances, de marchandises ou de transport de voyageurs	Ports, ports à sec, gares maritimes, capitaineries et annexes.
		6-Aéroportuaires	Parcelles occupées par des infrastructures permettant le transport aérien de personnes	Aérodromes, pistes, tours de contrôles et bâtiments annexes
	<b>3-Équipements</b>	7-Administratifs, militaires, scolaires et médicaux	Parcelles occupées par des équipements publics ou privés permettant l'accès des usagers aux services administratifs, scolaires, médicaux ou liés à la sécurité	Mairies, bureaux de Poste, centres des impôts, offices du tourisme, centres de loisirs, relais petite enfance, crèches, salles municipales, ateliers municipaux, Ifremer, commissariats, gendarmeries, casernes de pompiers, écoles, collèges, lycées, hôpitaux, cliniques, maisons de retraites
		8-Sportifs, culturels et de loisirs	Parcelles occupées par des équipements publics ou privés liés à la pratique d'activités sportives, culturelles ou de loisirs	Terrains de sport, stades, gymnases, piscines publiques, golfs, hippodromes, centres équestres, cinémas, bowlings, boîtes de nuit, circuits et pistes, musées, sites archéologiques
		9-Autres	Parcelles occupées par des équipements publics divers	Châteaux d'eau, bassins de rétention, stations d'épurations, phares, édifices religieux, cimetières, déchetteries, postes de transformation électriques
	<b>4-Activités économiques</b>	10-Activités industrielles et artisanales	Parcelles exploitées ou occupées par des équipements privés liés à la production de biens, qu'elle soit industrielle ou artisanale	Usines, bâtiments industriels, entrepôts, parkings associés, plateformes logistiques, casses automobiles, zones d'extraction, carrière
		11-Activités commerciales	Parcelles occupées par des équipements accueillant du public dans le but de commercialiser des biens et des services	Commerces, entrepôts, parkings associés, marchés couverts, halles, stations-services, stations de lavage, restaurants
	<b>5-Autres</b>	12- Espaces urbanisés autres	Parcelles non agricoles, non imperméabilisées ou en cours d'imperméabilisation, situées au cœur ou en bordure du tissu urbain	Parcelles non bâties, espaces en construction, espaces verts, jardins familiaux/ouvriers, petits espaces boisés, friches urbaines, parc de propriétés privés, jardins publics, squares, espaces libres

TYPOLOGIE POUR LA PHOTO-INTERPRÉTATION - MODE D'OCCUPATION DES SOLS

NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	DÉFINITIONS	DÉTAILS
2-ESPACES AGRO-NATURELS	6-Espaces agricoles	13-Cultures et élevages	Parcelles utilisées pour l'élevage et les cultures agricoles	Cultures sarclées, vergers, vignes, élevages, maraîchages, pépinières, jachères
		14-Bâtiments	Parcelles occupées par des bâtiments abritant des animaux, des productions ou du matériel agricole	Etables, hangars, serres, coopératives
	7-Espaces aquacoles	15-Marais aquacoles exploités	Parcelles et bassins utilisés pour l'élevage de coquillages, de crustacés, de poissons ou pour la production de sel	Bassins, claires, marais salants, canaux et chemins attenants
		16-Bâtiments aquacoles	Parcelles occupées par des bâtiments liés à la production, au conditionnement ou à la vente de produits aquacoles	Hangars, entrepôts, unités de conditionnement ou de vente
		93-Marais aquacoles non exploités	Parcelles et bassins non exploités par des productions aquacoles ou agricoles	Parcelles non entretenues, marre de tonne de chasse, canaux et chemins attenants
	8-Espaces forestiers	17-Forêts publiques	Parcelles boisées soumises au régime forestier	Forêts communales, domaniales, chemins d'exploitation, maisons forestières
		18-Espaces boisés	Parcelles non bâties boisées à plus de 50 % faisant partie d'un ensemble boisé de plus de 0.5ha et dont au moins une partie est en dehors de la tâche urbaine	Bois, forêts, plantation d'arbres, espaces en cours de reboisement
	9-Espaces naturels	19-Interface terre-mer	Parcelles ou partie de domaine public occupées par des espaces de marais non aquacoles, de dunes, de plages, de falaises ou d'estrans rocheux	Dunes, les plages, bas de falaises, côte rocheuses, marais d'estuaires
		20-Cours d'eau	Parcelles ou parties de domaine public occupées par un cours d'eau naturel ou des canaux d'eau douce ou saumâtre	Cours d'eau, canaux, Seudre
		21-Espaces maritime	Parcelles ou parties de domaine public occupées par la mer	Domaine public maritime

Il faut entendre par consommation d'espace au titre du MOS, l'urbanisation de terrains ayant physiquement un caractère naturel, agricole ou forestier

identifiés par le MOS (catégorie espaces agro-naturels), que ces terrains soient situés à l'intérieur du tissu bâti (1) ou en continuité du bâti (2).

**(1) Urbanisation à l'intérieur du tissu bâti – exemple à Vaux-sur-Mer**



Source : Orthophotographie 1999 et 2014 © IGN



**(2) Urbanisation en continuité du bâti – exemple à Semussac**



Source : Orthophotographie 1999 et 2014 © IGN



Ne sont pas comptabilisés comme de la consommation d'espace au titre du MOS :

- les terrains déjà bâtis, qui, en tissu urbain déjà constitué, accueillent de nouvelles constructions (3),
- les « dents creuses », qui, en milieu urbain dense, correspondent à des terrains non bâtis localisés entre plusieurs parcelles bâties (4).

Dans le MOS, ces terrains sont comptabilisés comme des terrains urbanisés, aussi est-il considéré que les nouvelles constructions entrent dans le champ de la densification.

### (3) Urbanisation de terrains déjà bâtis- exemple à Royan



Source : Orthophotographie 1999 et 2014 © IGN

### (4) Dent creuse- exemple à Royan



Source : Orthophotographie 1999 et 2014 © IGN

## 11.1.2 La méthodologie retenue par la CARA pour la réalisation du MOS

La méthode d'analyse de l'occupation du sol de la CARA passe par une méthode mixte :

- La méthode parcellaire : les parcelles cadastrales sont caractérisées selon l'usage occupant la plus grande partie de la parcelle. Le parcellaire devient donc une grille à laquelle on attribue une caractérisation en fonction de la photo-interprétation ou d'autres données de référence.
- La méthode sur l'analyse des continuités paysagères : elle passe par une numérisation manuelle des différentes composantes homogènes du paysage grâce à la photo-interprétation ou au croisement d'autres données de références.

Même si la méthode des continuités paysagères assure une lecture fine du territoire, sa mise en œuvre demandait un temps trop important : elle est environ trois fois plus chronophage que la méthode parcellaire. Dans le cadre de la révision du SCoT, l'échelle de la parcelle cadastrale semble appropriée à l'analyse de l'occupation du sol. En effet, elle permet un degré de précision suffisant à l'échelle de la CARA et à l'échelle communale : les parcelles ont, en moyenne, une surface de 5 100 m<sup>2</sup> (0,51 ha) hors de la tâche urbaine et de 1 200 m<sup>2</sup> (0,12ha) en zone urbanisée. La CARA, elle, représente une superficie d'environ 60 000 ha (600 km<sup>2</sup>).

Cependant, pour éviter la surestimation de certains types d'occupation du sol, l'utilisation ponctuelle de la méthode des continuités paysagères a également été utilisée en complément. Elle s'applique lorsqu'une parcelle de taille importante dispose de plusieurs fonctions identifiables. Cette parcelle a été redécoupée en fonction des limites des éléments présents.

La méthode d'analyse de l'occupation du sol de la CARA passe donc par une méthode mixte s'appuyant sur un découpage pseudo cadastral : ce dernier forme une sorte de maille (ou grille). Chacune de ces mailles a été analysée de manière visuelle ou automatique et s'est vu attribuer une caractéristique de la nomenclature. Pour permettre des modalités de découpages satisfaisantes, la mise en place de seuils et de paramètres ont été nécessaires.

### L'ÉCHELLE DE TRAVAIL

Au vu de la résolution des orthophotographies pour les différentes périodes étudiées (50 cm pour 1999 et 2006, 20 cm pour 2014) et de la taille des parcelles de l'agglomération, l'échelle de digitalisation de 1:2000 semble être la plus adaptée. À cette échelle, les deux résolutions d'orthophotoplans donnent une image similaire (pas de pixellisation excessive) et l'identification des composantes du territoire est aisée. Cette échelle de digitalisation permet également de réaliser des contrôles de qualité et d'intégrité de la donnée dans une maille carrée de 250 m ou de 500 m de côté.

### LES MODALITÉS D'INTERPRÉTATION

Le découpage des parcelles s'applique lorsqu'une parcelle de taille importante a plusieurs fonctions identifiables. Ainsi la parcelle a été redécoupée selon les modalités suivantes :

- Si la surface de la parcelle est inférieure ou égale à 1 000 m<sup>2</sup>, seul l'usage le plus étendu a été retenu.
- Si la surface de la parcelle est supérieure à 1 000 m<sup>2</sup> :
  - Si chacun des usages représente une surface supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>, la parcelle a été découpée. Ainsi, seules les parcelles de plus de 2 000 m<sup>2</sup> ont été redécoupées.
  - Si chacun des usages représente moins de 1 000 m<sup>2</sup>, seul l'usage le plus étendu a été pris en compte.

Les zones non cadastrées quant à elles ont été examinées selon la méthode des continuités paysagères de façon homogène :

- Lorsqu'elles sont inférieures ou égales à 1 000 m<sup>2</sup>, elles ont été rattachées à la parcelle voisine ayant la plus longue bordure ;
- Lorsqu'elles sont supérieures à 1 000 m<sup>2</sup>, elles ont été prises en compte comme une parcelle classique.

Ces différentes modalités de découpage du parcellaire ont été appliquées de manière identique pour la caractérisation des différentes thématiques.

### LES DONNÉES MOBILISÉES

Cette étude a nécessité la mobilisation de diverses données :

FOURNISSEUR	DONNÉES	DESCRIPTION ET LIMITES
IGN (Institut National de l'Information Géographique et Forestière)	BD_ortho	Les orthophotoplans sont des photographies aériennes traitées et géoréférencées. Elles sont disponibles de manière classique (couleurs traditionnelles) ou avec la composante infrarouge (irc) permettant un traitement plus précis de la végétation. Les ORTHO HR permettent aujourd'hui de disposer d'image à haute résolution, mais ces données ne sont disponibles que pour 2014.
	BD_topo	Cette base de données est composée d'un ensemble de données vectorisées surfaciques, linéaires et ponctuelles classées en différentes thématiques : réseau routier, voies ferrées, transports d'énergie, hydrographie, bâti, végétation, orographie, zonages administratifs, zone d'activités, toponyme. Bien que précise cette donnée n'est pas toujours exhaustive ou renseignée.
	BD_parcellaire	Ces données ne sont pas celle issues de la numérisation du cadastre. Elles comprennent une couche « parcelle », une couche « bâti » ainsi qu'une couche administrative permettant le lien avec les données MAJIC. Ces données sont moins précises et moins exhaustives que les couches de la bd_topo ou celle du cadastre.
ASP (Agence de Services et de Paiement)	RPG	Le registre parcellaire graphique correspond aux zones cultivées déclarées par les agriculteurs dans le cadre de la PAC.  Cette donnée n'étant pas saisie de manière homogène, elle ne comporte pas de contours très précis. De même elle ne correspond pas aux parcelles mais bien aux îlots cultureux. Les espaces agricoles non déclarés à la PAC ne sont pas présents.
DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)		Les bases de données cadastrales ou fichiers fonciers comportent un nombre important d'informations sur le foncier. Deux données vecteur permettent de localiser les parcelles ainsi que les bâtiments. D'autres informations relatives aux propriétaires, à la vocation de la parcelle, ou encore aux années de construction des bâtiments peuvent être extraites.  Mais les données géographiques ne sont pas toujours bien calées et la complexité du modèle logique de données rend parfois peu fiable l'extraction de certaines informations.  Néanmoins, les données relatives aux parcelles ou à la localisation des bâtiments apportent une précision et une qualité plus importante que celle de la BD_parcellaire.
CARA	Campings Déchèteries Relais APE Hôtels	Ces différentes données ont été créées ou affinées au sein du service SIG de la CARA. Elles sont précises, souvent complètes.

FOURNISSEUR	DONNÉES	DESCRIPTION ET LIMITES
SMASS	Marais aquacole exploité	Les données fournies par le SMASS ont toutes été créées à l'échelle du SAGE Seudre.
	Marais aquacole non exploité	Les données relatives à l'exploitation des marais ont dues être mises à jour au cours de la démarche.
	Marre de tonne	Elles ne couvent donc pas la totalité du territoire de la CARA.
	Cœurs d'eau Bâtiments aquacoles	Elles permettent néanmoins l'analyse fine de l'estuaire de la Seudre.
ONF (Office National des Forêts)	Forêt publique	Cette donnée comprend les parcelles soumises au régime forestier. Elle permet donc d'identifier les parcelles forestières de domanialité publique.

## 11.2 1999-2014, une consommation d'espace importante

La comparaison des données d'occupation des sols (niveau 1 de la nomenclature) entre 1999 et 2014 montre une consommation d'espaces agro-naturels de 1 155 ha sur l'ensemble du territoire de la CARA, soit 77 ha par an en moyenne.

	ESPACES URBANISÉS	ESPACES AGRO-NATURELS
1999 – 2014	+ 1 155 ha	- 1 155 ha
1999 – 2006	+ 776 ha	- 776 ha
2006 - 2014	+ 379 ha	- 379 ha

### 11.2.1 Des espaces urbanisés en progression mais de façon différenciée

L'analyse de la consommation des espaces montre toutefois une différence d'évolution avec une première période 1999 à 2006 plus marquée par la progression des espaces urbanisés sur les espaces agro-naturels (+ 110 ha/an).

En effet, l'étalement urbain connaît un ralentissement important entre 2006 et 2014 avec une consommation des espaces agro-naturels divisée par deux (+ 47 ha/an). Cette période connaît donc un phénomène de densification de l'urbanisation. C'est-à-dire que le développement de l'urbanisation s'est fait davantage au sein d'espaces déjà urbanisés plutôt qu'en étalement urbain au détriment des espaces agro-naturels.

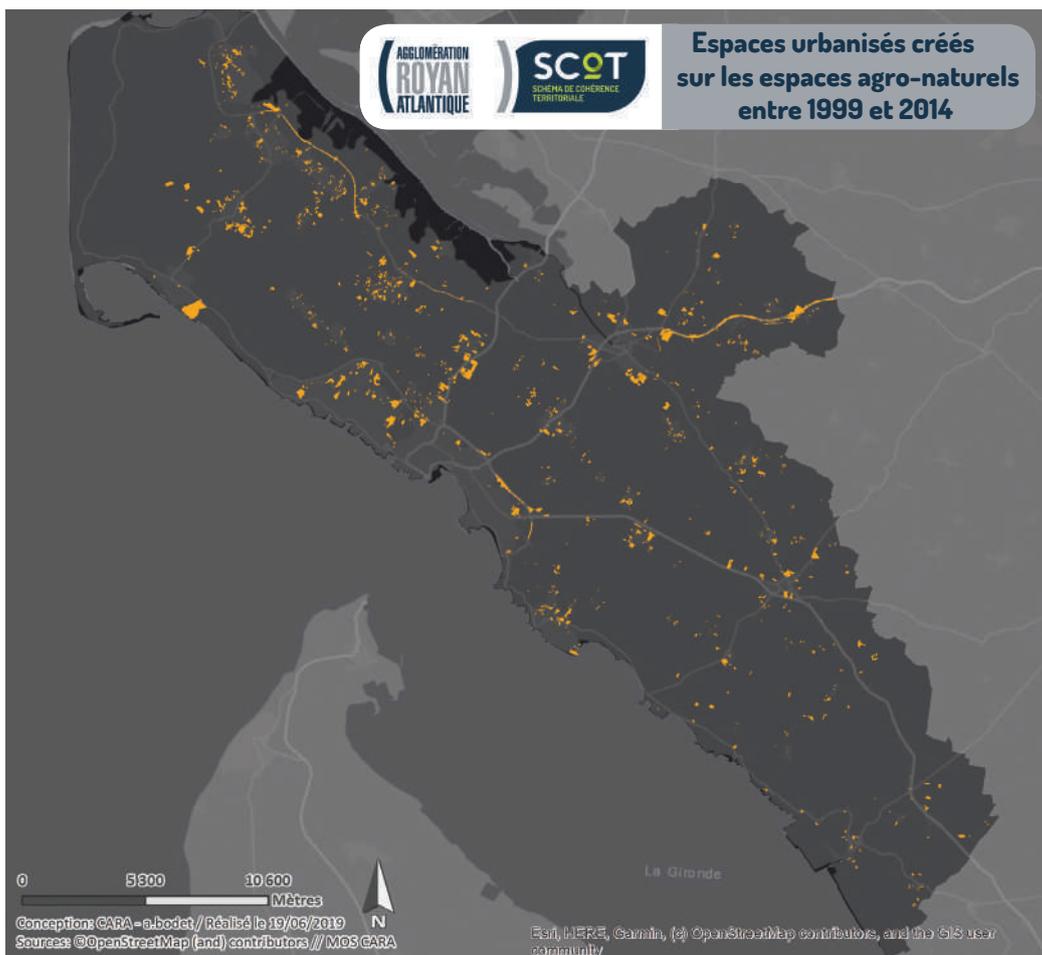
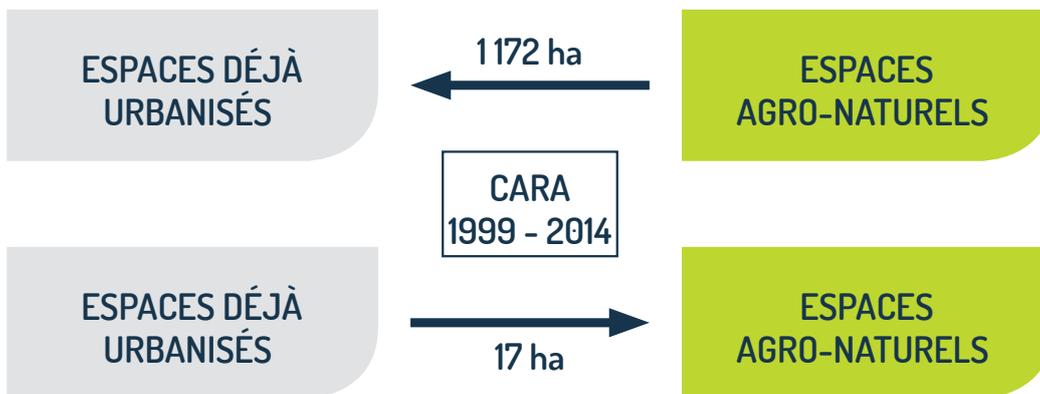
#### Évolution des zones déjà urbanisées : le phénomène de densification



Source : Orthophotographies 1999, 2006 et 2014 © IGN

Cette baisse de 50 % semble majoritairement due aux effets de la crise économique touchant la France en 2008. Ce contexte de crise se répercute fortement sur le secteur de la construction, principal consommateur d'espaces sur la CARA.

Aussi, il convient de savoir que le chiffre de 1 155 ha est le résultat d'une perte des espaces agro-naturels au profit des espaces urbanisés à hauteur de 1 172 ha et d'un retour d'espaces agro-naturels en espaces urbanisés de 17ha.

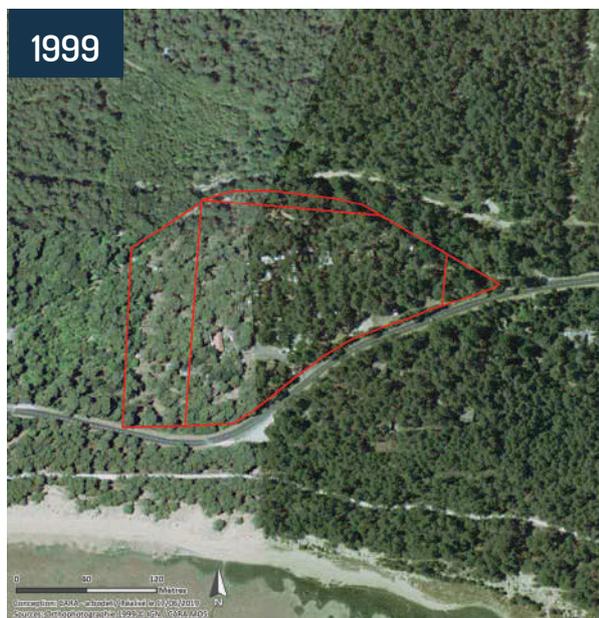


Source : CARA

4 ha d'hébergements touristiques sont devenus des espaces boisés sur le secteur de Bonne Anse à Les Mathes. 13 ha d'espaces urbanisés autres sont

devenus des bâtiments agricoles (3 ha) et des espaces boisés (10 ha), comme l'exemple ci-dessous sur le secteur de Pousseau à Royan.

### Évolution d'un hébergement touristique devenu de l'espace boisé sur le secteur de Bonne Anse à Les Mathes



Source : Orthophotographie 1999 et 2014 © IGN



### Évolution d'un espace urbanisé autre devenu des bâtiments agricoles sur le secteur de Pousseau à Royan



Source : Orthophotographie 1999 et 2014 © IGN

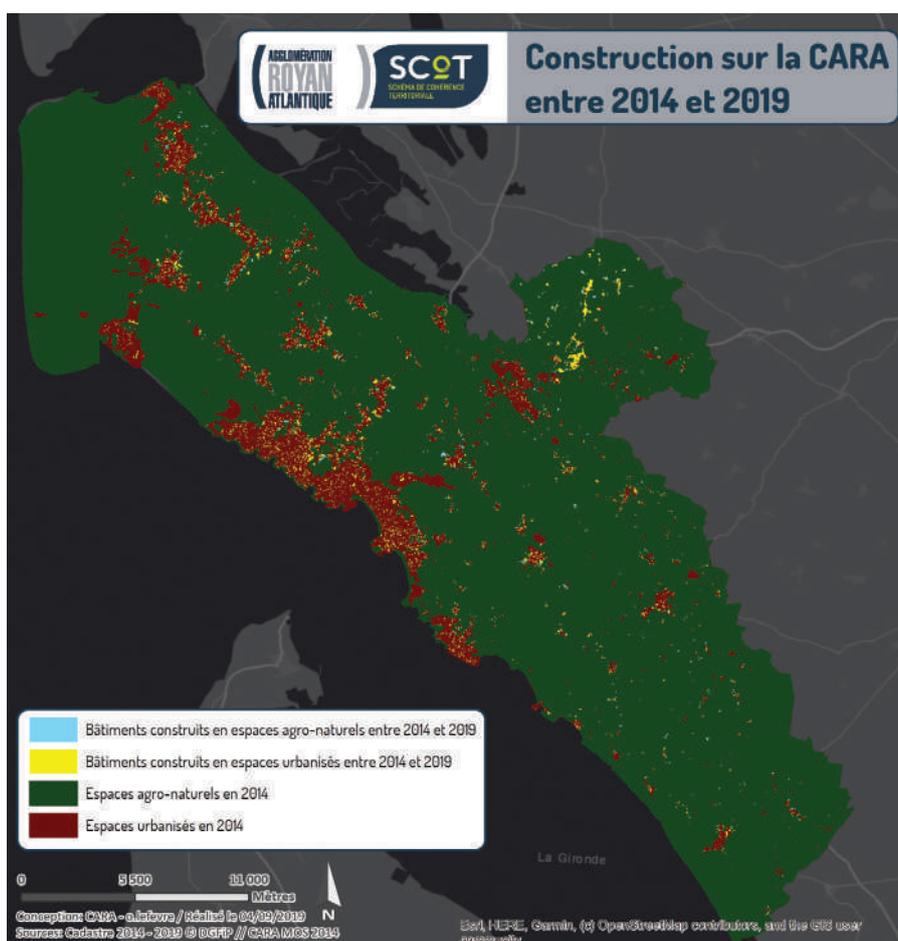


## 11.2.2 Poursuite de la tendance à la densification pour la période 2014-2019

L'étude de l'occupation des sols de la CARA a été réalisée pour la période de 1999 à 2014 et a permis de montrer l'évolution des espaces urbanisés et des espaces agro-naturels. L'article L.141-3 du code de l'urbanisme impose que le rapport de présentation « présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet ». Les données du MOS n'existent pas pour cette période car la période d'actualisation retenue par la CARA est fixée toutes les 6 années.

Toutefois, à partir du cadastre (données EDIGEO) de l'année 2019, il est possible de connaître la surface des bâtiments construits sur la CARA après 2014. Ce sont aussi 58 ha de bâtiments, de toutes natures confondues, qui ont été construits en 5 ans. Ce chiffre ne peut être comparé aux chiffres d'évolution du MOS car il ne représente que la surface des bâtiments et non la surface des parcelles bâties identifiées par le MOS.

Cependant, la carte ci-dessous met en évidence la poursuite du phénomène de densification engagé sur la période 2006 – 2014 jusqu'en 2018. En effet, sur 58 ha de bâtiments construits, 83% (48 ha) ont été réalisés sur des espaces urbanisés du MOS de 2014 et 17% (10 ha) sur des espaces agro-naturels du MOS de 2014.



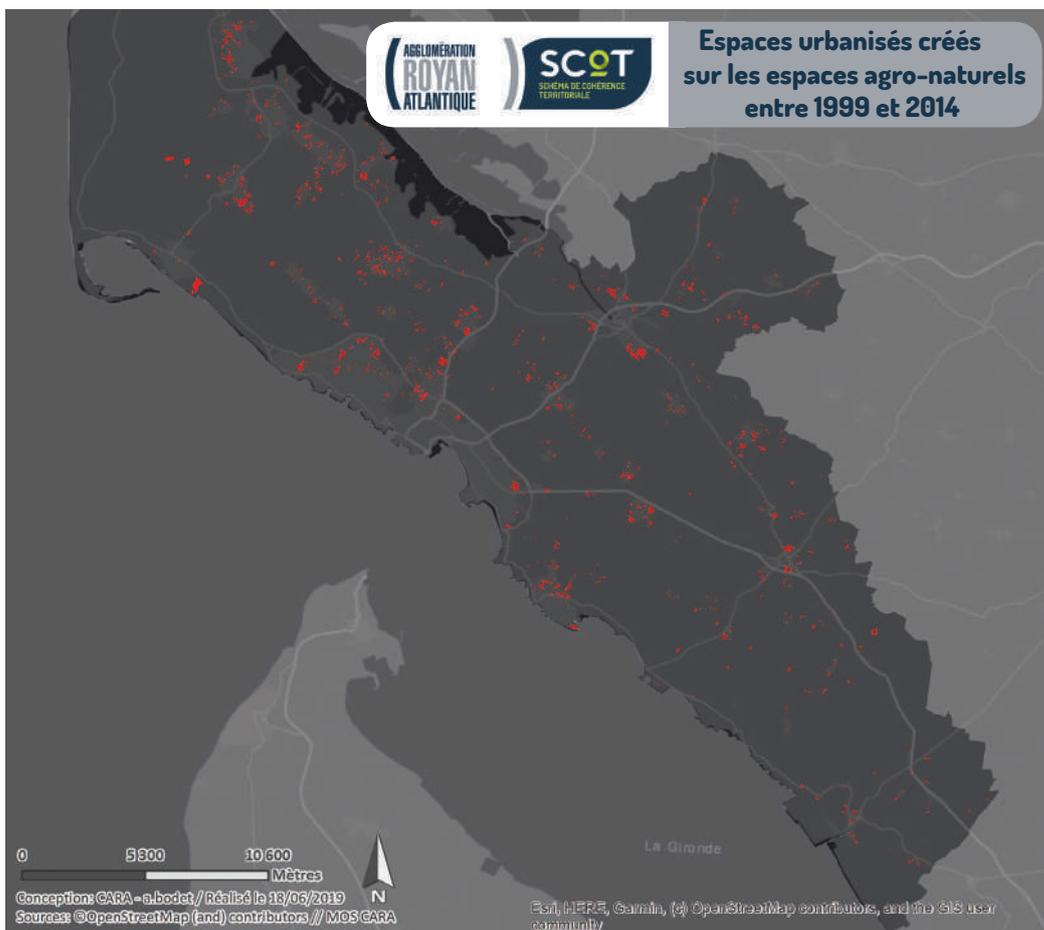
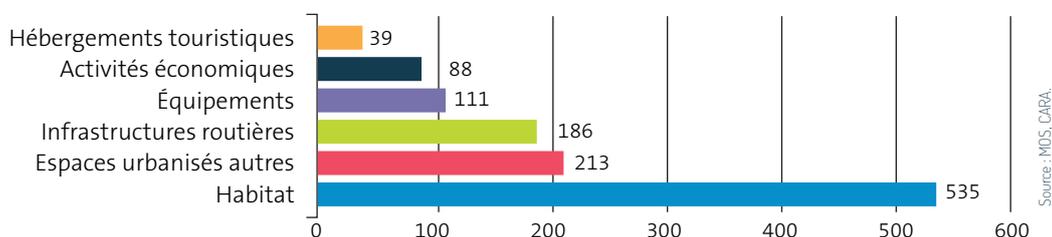
## 11.2.3 Le développement de l'habitat comme moteur principal de la consommation des espaces agro-naturels et forestiers

L'analyse de la consommation des 1 172 ha d'espaces agro-naturels et forestiers consommés entre 1999 et 2014 à l'échelle de la CARA montre clairement que le développement de l'habitat

représente le moteur principal de la consommation d'espace du territoire de la CARA.

Entre 1999 et 2014, le développement de l'habitat sur les espaces agro-naturels et forestiers représente 535 ha, soit environ 35 ha par an en moyenne.

Consommation des espaces agro-naturels et forestiers entre 1999 et 2014



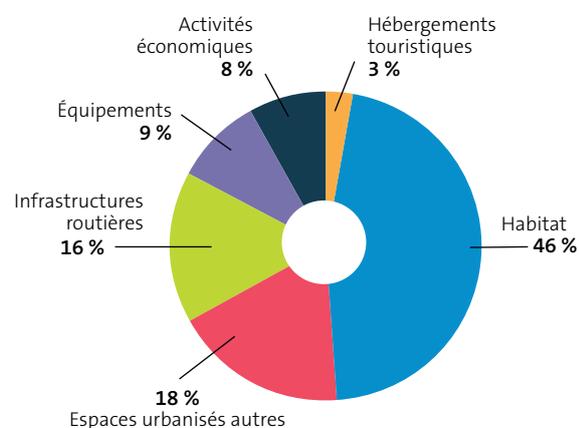
## 11.2.4

# La consommation des espaces agro-naturels et forestiers par les autres occupations du sol

Les espaces agro-naturels et forestiers ont également été consommés par :

- Les espaces urbanisés autres : 213 ha, soit 14 ha par an en moyenne.
- Les infrastructures routières : 186 ha, soit 12 ha par an en moyenne.
- Les équipements : 111 ha, soit 7 ha par an en moyenne.
- Les activités économiques (commerciales, artisanales et industrielles) : 88 ha, soit 6 ha par an en moyenne.
- Les hébergements touristiques : 39 ha, soit 2,5 ha par an en moyenne.

### Consommation des espaces agro-naturels entre 1999 et 2014



Source : MDS, CARA.

### LES ESPACES URBANISÉS AUTRES

Les « espaces urbanisés autres » sont des espaces en mutation qui ont vocation à être prochainement urbanisés mais dont les constructions ne sont pas encore sorties de terre (ex. : Permis d'aménager accordé et travaux de viabilisation à peine commencés). Ils représentent une consommation de 213 hectares en 15 ans.

### Exemple d'occupation des sols considérée comme « espaces urbanisés autres » dans le MOS – Saint-Sulpice-de-Royan



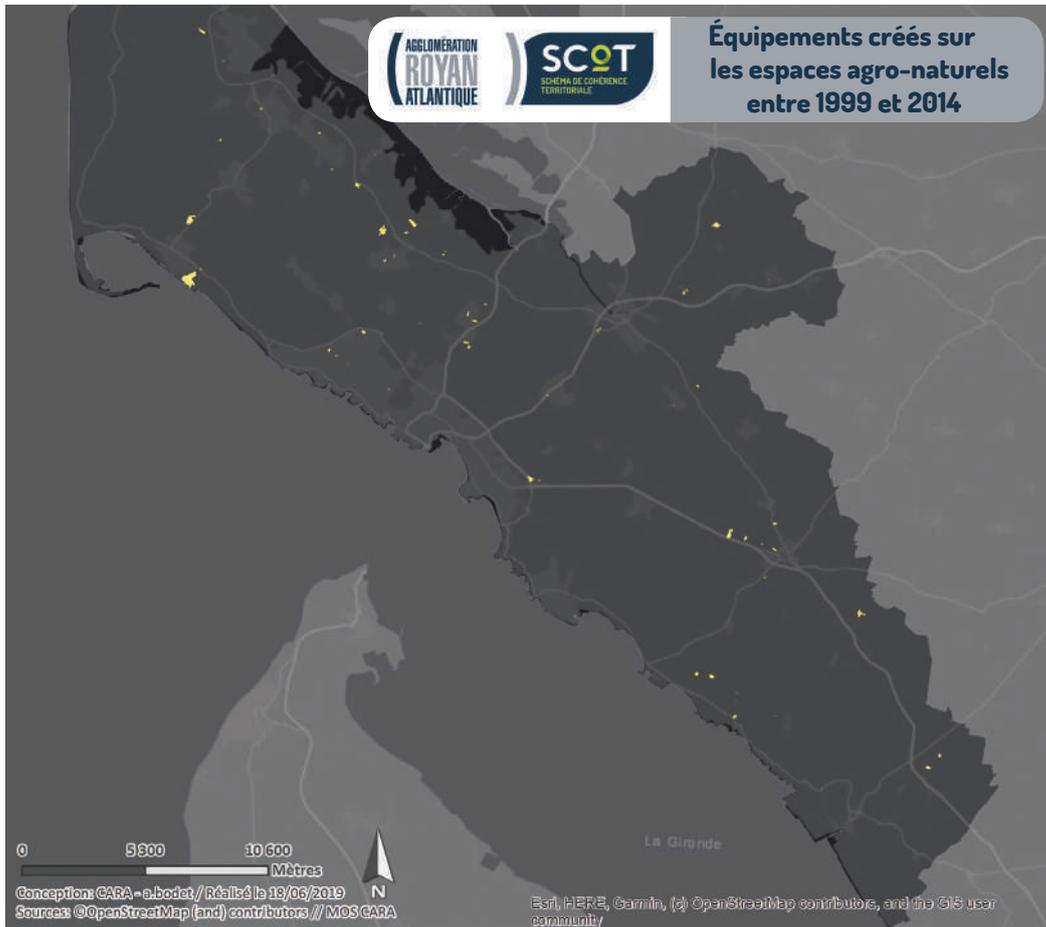
Source : Orthophotographie 2014 © IGN

### LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Concernant les infrastructures routières, il s'agit principalement de l'aménagement de la RN 150 entre Saujon à Saintes en 2x2 voies ou encore la réalisation de la RD 14 entre Breuillet et Arvert.

### LES ÉQUIPEMENTS

Concernant les équipements, la consommation ne s'est pas faite sur des sites de superficie importante mais plutôt par la création de structures éparpillées.



Source : CARA

### LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les 88 hectares dédiés aux activités économiques correspondent principalement à l'extension des zones d'activités déjà présentes telle que Royan 2 ou encore Val Lumière à Vaux-sur-Mer.

## 11.2.5 Des évolutions au sein des espaces agro-naturels et forestiers

Les espaces urbanisés ont beaucoup consommé les espaces agro-naturels et forestiers mais dans le détail les évolutions de ces derniers montre des mutations qui ont également eu lieu entre eux et ont pu entraîner des régressions de surfaces.

### ÉVOLUTION DES ESPACES AGRICOLES TERRESTRES

Les espaces agricoles terrestres comprennent à la fois les bâtiments et les cultures et élevages agricoles (catégories 13 et 14 du niveau 3 de la nomenclature MOS).

Entre 1999 et 2014, ils ont diminué de 1 273 ha au profit :

- des espaces urbanisés (908 ha),
- des espaces d’interface terre – mer (193 ha),
- des espaces boisés (158 ha)
- des espaces aquacoles (14 ha).

### Évolution des espaces agricoles entre 1999 et 2014



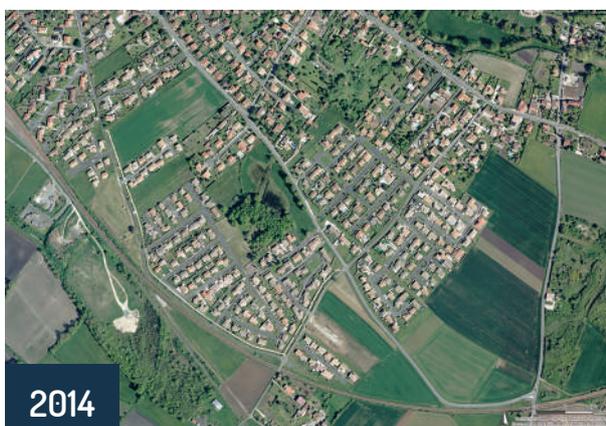
La disparition des espaces agricoles est donc due à 71 % à l’urbanisation et 29 % à des changements d’occupation des sols au sein même des espaces agro-naturels.

### Évolution des espaces boisés sur les terres agricoles - Arces



Source : MOS CARA et Orthophotographie 1999, 2006 et 2014 © IGN

### Évolution des espaces urbanisés sur les terres agricoles - Saujon



Source : MOS CARA et Orthophotographie 1999, 2006 et 2014 © IGN

### Évolution des bâtiments agricoles sur les terres agricoles - Meschers-sur-Gironde



Source : MOS CARA et Orthophotographie 1999, 2006 et 2014 © IGN

56 ha des cultures ont été consommés pour des bâtiments agricoles. Comme évoqué précédemment et à titre de comparaison, 88 ha d'espaces agro-naturels ont été consommés par des bâtiments industriels, artisanaux et commerciaux.

### ÉVOLUTION DES ESPACES AQUACOLES

Les espaces aquacoles comprennent ceux qui sont exploités et non exploités ainsi que les bâtiments aquacoles (catégories 15, 16 et 93 du niveau 3 de la nomenclature MOS).

Entre 1999 et 2014, les marais aquacoles exploités et non exploités ont diminué de 35 ha au profit :

- des cultures et élevages (31 ha),
- d'infrastructures routières (4 ha).

Ils ont également progressé sur des terres de cultures et d'élevage sur 14 ha.

Peut donc être considéré que les marais aquacoles ont diminué de 21 ha sur le territoire de la CARA entre 1999 et 2014.

### ÉVOLUTION DES ESPACES NATURELS

Les espaces naturels comprennent les interfaces terre – mer, les cours d'eau et les espaces maritimes (catégories 19, 20 et 21 du niveau 3 de la nomenclature MOS).

Entre 1999 et 2014, les espaces naturels ont augmenté de 232 ha sur des cultures et élevages (193 ha) et sur espaces forestiers (39 ha).

La progression des espaces naturels sur des cultures et élevages (193 ha) correspond au secteur agricole qui s'est « dépolderisé » à Mortagne-sur-Gironde et Chenac-Saint-Seurin d'Uzet.

### Évolution des espaces naturels sur les terres agricoles – Mortagne-sur-Gironde et Chenac-Saint-Seurin d'Uzet



Source : MOS CARA et Orthophotographie 1999 et 2014 © IGN

### Évolution des espaces naturels sur les espaces forestiers – La Tremblade



Source : MOS CARA et Orthophotographie 1999 et 2014 © IGN



La progression des espaces naturels sur des espaces forestiers s'explique par le recul du trait de côte sur le secteur de la Côte Sauvage sur la commune de La Tremblade.

#### ÉVOLUTION DES ESPACES FORESTIERS

Les espaces forestiers comprennent les forêts publiques et les bois privés (catégories 17 et 18 du niveau 3 de la nomenclature MOS).

Entre 1999 et 2014, les espaces forestiers ont diminué de 328 ha au profit :

- des espaces urbanisés (260 ha),
- des interfaces terre –mer (29 ha),
- des cultures et élevages (29 ha),
- des espaces maritimes (10 ha).

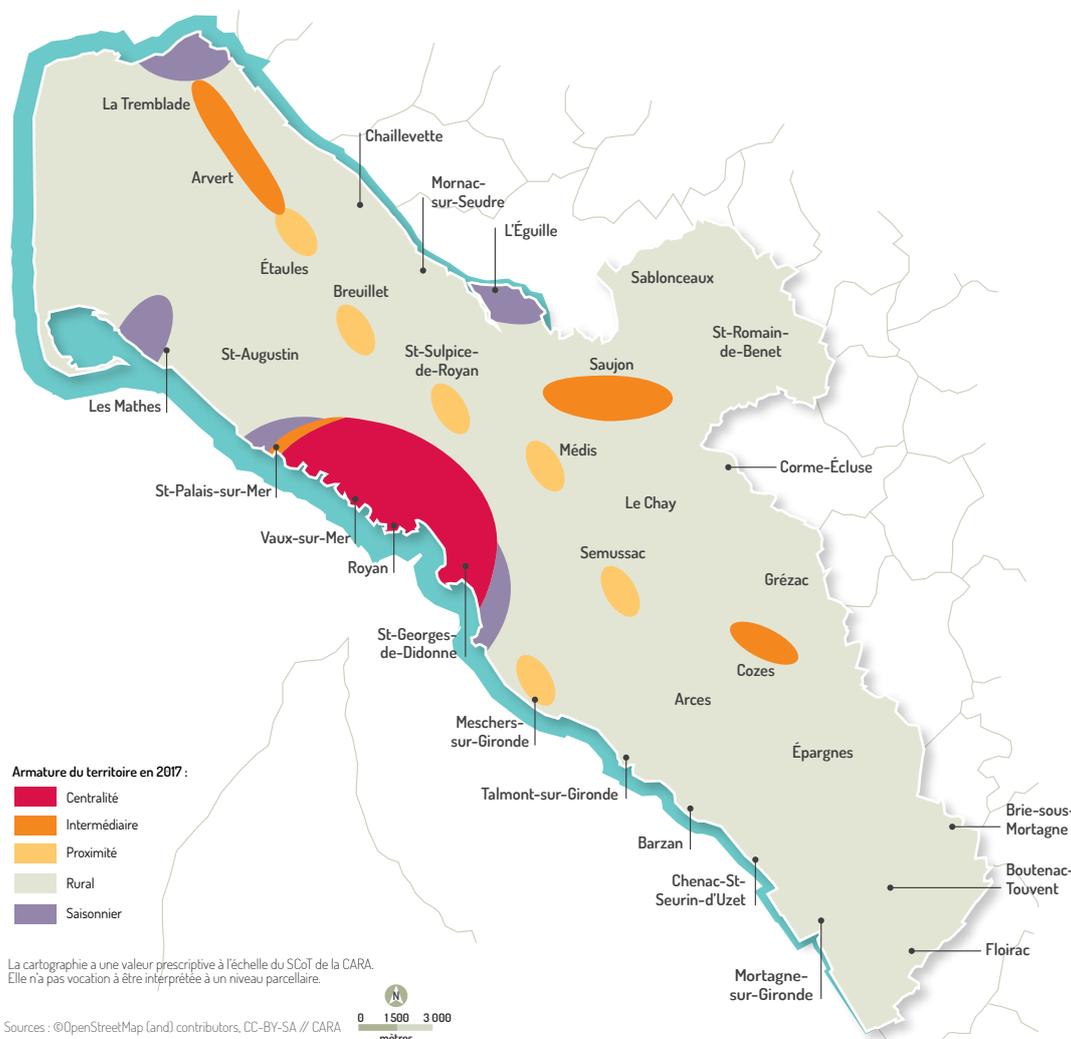
Ils ont également progressé de 173 ha sur :

- des terres de cultures et d'élevage (158 ha),
- des espaces urbanisés autres (11 ha),
- des hébergements touristiques (4 ha).

On peut donc considérer que les espaces forestiers ont diminué de 155 ha sur le territoire de la CARA entre 1999 et 2014.

## 11.2.6 Une consommation d'espace sectorisée

Armature urbaine du territoire de la CARA en 2017



### PROGRESSION DES ESPACES URBANISÉS SUR LES ESPACES AGRO-NATURELS ENTRE 1999 ET 2014 PAR NIVEAU D'ARMATURE URBAINE

	ESPACES URBANISÉS	ÉVOLUTION ANNUELLE
<b>Centralité</b>	+ 118 ha	8 ha / an
<b>Intermédiaire</b>	+ 271 ha	18 ha / an
<b>Proximité</b>	+ 302 ha	20 ha / an
<b>Rural</b>	+ 481 ha	32 ha / an
<b>TOTAL CARA</b>	<b>+ 1 172 ha</b>	<b>78 ha / an</b>

	EVOLUTION DE LA POPULATION	ÉVOLUTION ANNUELLE
<b>Centralité</b>	+ 2 355 hab.	157 hab / an
<b>Intermédiaire</b>	+ 3 447 hab.	230 hab / an
<b>Proximité</b>	+ 4 650 hab.	310 hab / an
<b>Rural</b>	+ 2 623 hab.	175 hab / an
<b>TOTAL CARA</b>	<b>+ 13 075 hab.</b>	<b>872 hab. / an</b>

Ce qui permet de considérer que sur :

- Le pôle de la centralité, 1 ha a été consommé pour accueillir 20 habitants environ.
- Les pôles intermédiaires, 1 ha a été consommé pour accueillir 13 habitants environ.
- Les pôles de proximité, 1 ha a été consommé pour accueillir 15 habitants environ.
- Le secteur rural, 1 ha a été consommé pour accueillir 5 habitants environ.

#### PROGRESSION DE L'HABITAT ENTRE 1999 ET 2014 PAR NIVEAU D'ARMATURE URBAINE

	ÉVOLUTION DE LA SURFACE EN HABITAT SUR LES ESPACES DÉJÀ URBANISÉS	ÉVOLUTION DE LA SURFACE EN HABITAT SUR LES ESPACES AGRO-NATURELS	ÉVOLUTION TOTALE DE L'HABITAT SUR LA CARA
<b>Centralité</b>	+ 78 ha	+ 43 ha	+ 121 ha
<b>Intermédiaire</b>	+ 80 ha	+ 141 ha	+ 221 ha
<b>Proximité</b>	+ 82 ha	+ 180 ha	+ 262 ha
<b>Rural</b>	+ 80 ha	+ 171 ha	+ 251 ha
<b>TOTAL CARA</b>	<b>+ 320 ha</b>	<b>+ 535 ha</b>	<b>+ 855 ha</b>

#### Évolution de l'habitat entre 1999 et 2014



Sur le territoire de la CARA, l'habitat a progressé de 855 ha dont 63 % ont été réalisés sur des espaces agro-naturels et 37 % sur des espaces déjà urbanisés par voie de mutation.

Afin d'affiner ces résultats, le SCoT demande que les PLU ou documents d'urbanisme identifient les capacités de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis des communes, en tenant compte des formes urbaines et architecturales.

## 11.3

# L'occupation des sols en 2014

En 2014, la CARA s'étend sur 60 400 hectares. À plus de 54 %, le territoire est recouvert par des espaces agricoles. Ils se concentrent principalement dans la partie sud du territoire.

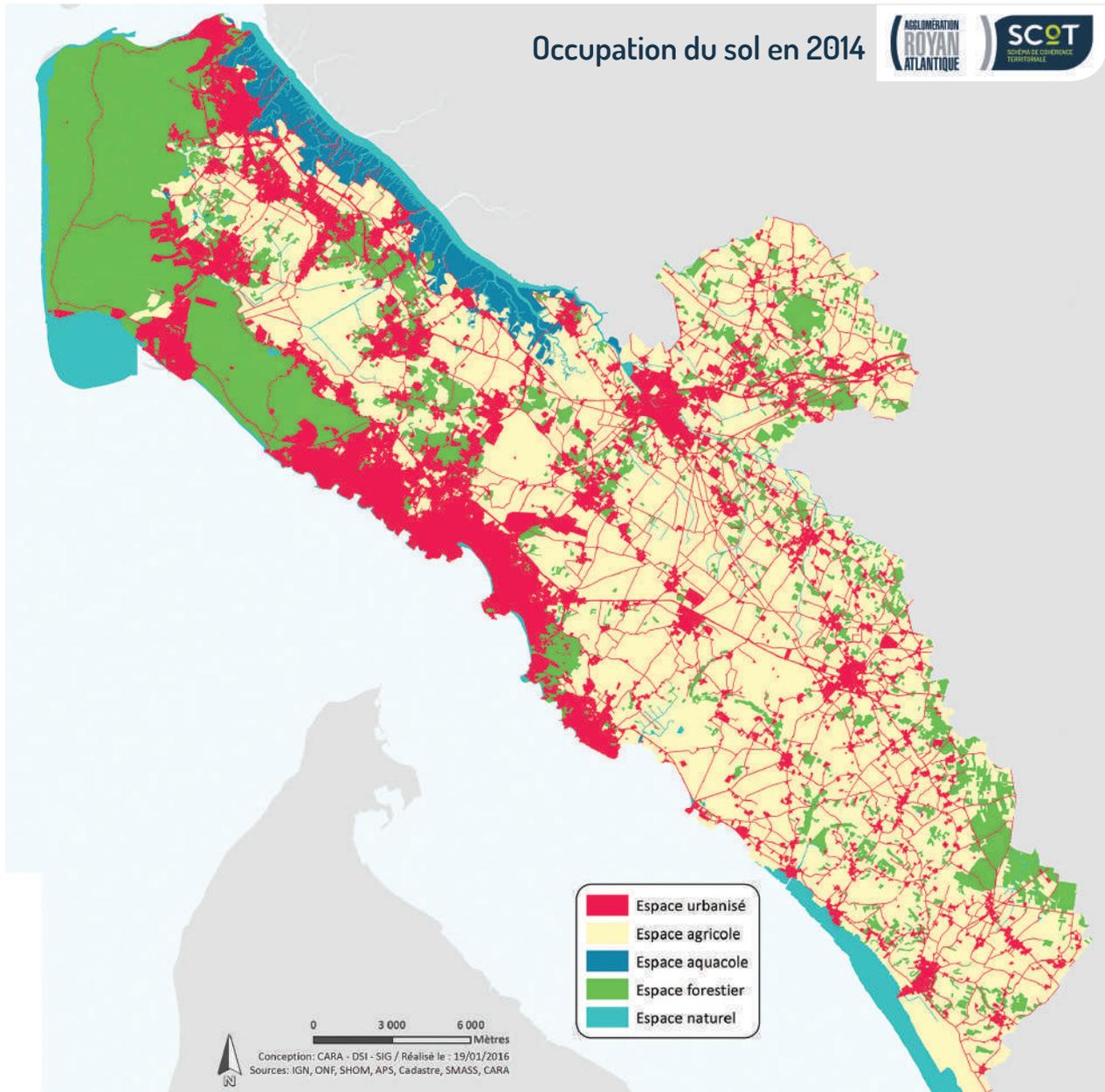
Les espaces forestiers représentent environ 20% de la superficie de la CARA. Ils sont principalement constitués par le vaste massif de la Coubre (4 955 hectares) situé sur les communes de La Tremblade, Les Mathes, Saint-Augustin et Saint-Palais-sur-Mer. D'autres massifs forestiers, comme la forêt de Suzac, complètent ces espaces.

L'urbanisation couvre 17,5 % du territoire de la CARA. Du fait de l'attractivité littorale de la CARA, ces espaces sont concentrés dans le cœur d'agglomération et sur les littoraux du nord de la CARA. Les communes situées le long des grands axes de communication concentrent également

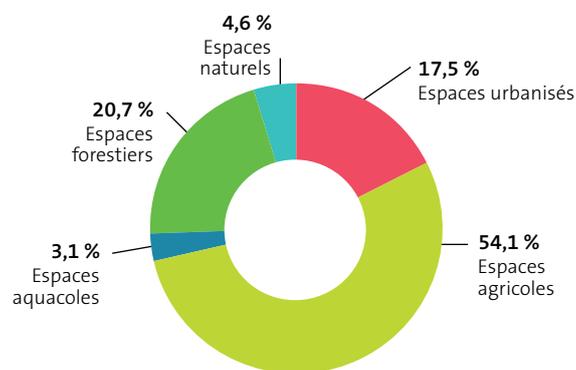
des tâches plus importantes. Il s'agit notamment de Médis et Saujon. Au sud du territoire, l'urbanisation est présente de manière plus diffuse. Elle apparaît plus éclatée que dans les communes littorales.

Les espaces naturels recouvrent 4,6 % du territoire. Ils comprennent l'interface terre-mer, les cours d'eau et les espaces maritimes. L'interface terre-mer désignant : parcelles ou partie de domaine public occupées par des espaces de marais non aquacoles, de dunes, de plages, de falaises ou d'estrans rocheux (dunes, les plages, bas de falaises, côte rocheuses, marais d'estuaires).

Les espaces aquacoles occupent la dernière partie du territoire soit 3,1 %. Ils sont présents principalement sur les communes bordant la Seudre, au nord du territoire, et le long de l'estuaire de la Gironde.



Occupation du sol de la CARA en 2014



Source : MOS, CARA.

Les comparaisons d'occupation du sol avec d'autres territoires n'est pas évidente à faire car les méthodes utilisées ne sont pas toutes similaires.

Toutefois, en comparaison avec le territoire régional de Nouvelle-Aquitaine, où l'occupation du sol semble similaire. En effet, la part des surfaces agricoles représente l'occupation la plus importante sur les deux territoires avec respectivement : 54,1 % sur la CARA et 59,7 % en Nouvelle-Aquitaine.

Les espaces forestiers et milieux semi-naturels représentent la deuxième occupation du sol avec 35,1 % pour la région et 25,3 % pour la CARA (en associant les espaces forestiers et les espaces naturels).

La seule différence résulte dans l'occupation des territoires artificialisés qui correspondent aux territoires urbanisés de la CARA. Tandis qu'ils représentent 17,5 % sur la CARA, leur part est plutôt faible en Nouvelle-Aquitaine avec 4,2 % de l'occupation du sol.

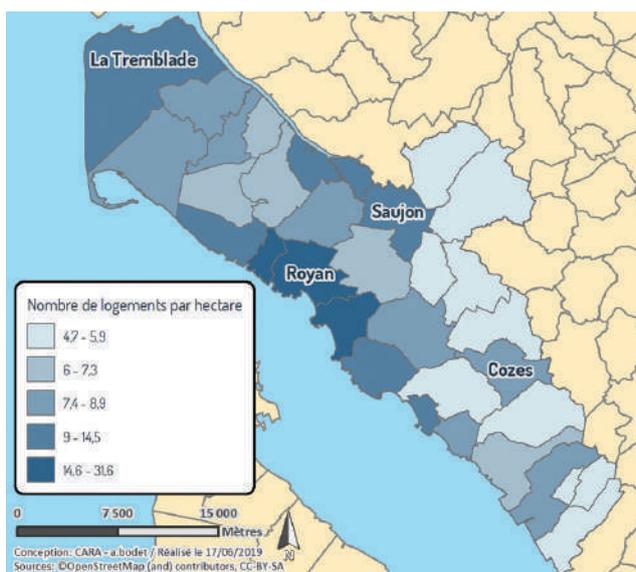
### OCCUPATION DU SOL DE LA NOUVELLE AQUITAINE EN 2012 (EN HECTARES)

ANNÉE	SURFACES ARTIFICIALISÉS (HA)	SURFACES AGRICOLES (HA)	FORÊTS ET MILIEUX SEMI-NATURELS (HA)	ZONES HUMIDES (HA)	SURFACES EN EAU (HA)
2012	353 551	5 053 944	2 979 088	25 286	62 077
1990	280 676	5 067 779	3 039 954	24 150	58 387

Source : SRADET, projet arrêté

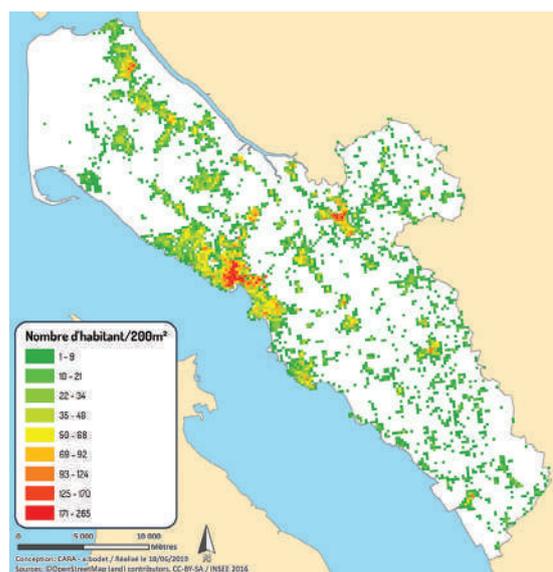
## 11.4 Des densités de bâti inégales sur le territoire

Densité résidentielle de la CARA en 2013



Source : Insee

Densité de population de la CARA

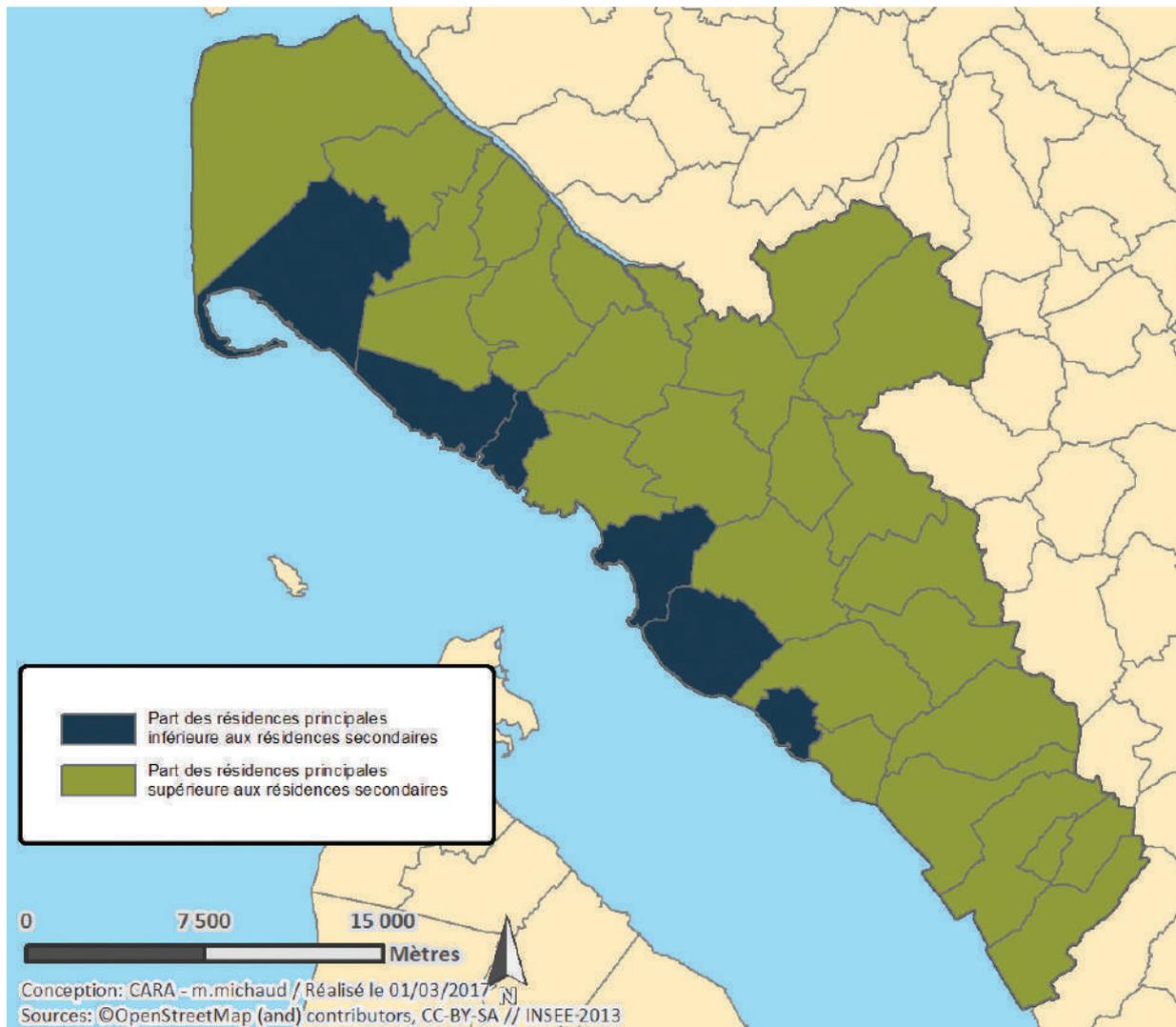


Source : Insee

De manière générale, les communes proches des littoraux présentent des densités plus importantes. Le pôle de centralité est logiquement l'espace le plus dense de la CARA. Les communes de Royan, Saint-Georges-de-Didonne et Vaux-sur-Mer présentent en moyenne 25 logements à l'hectare. Le secteur de

la Presqu'île d'Arvert est également plus dense en matière de logements (en moyenne 15 logements à l'hectare). Enfin, hormis Cozes et Mortagne-sur-Gironde, le sud de la CARA présente des densités moins importantes en dessous de 5 logements à l'hectare en moyenne.

### Les densités résidentielles influencées par les résidences secondaires en 2013



Source : Insee

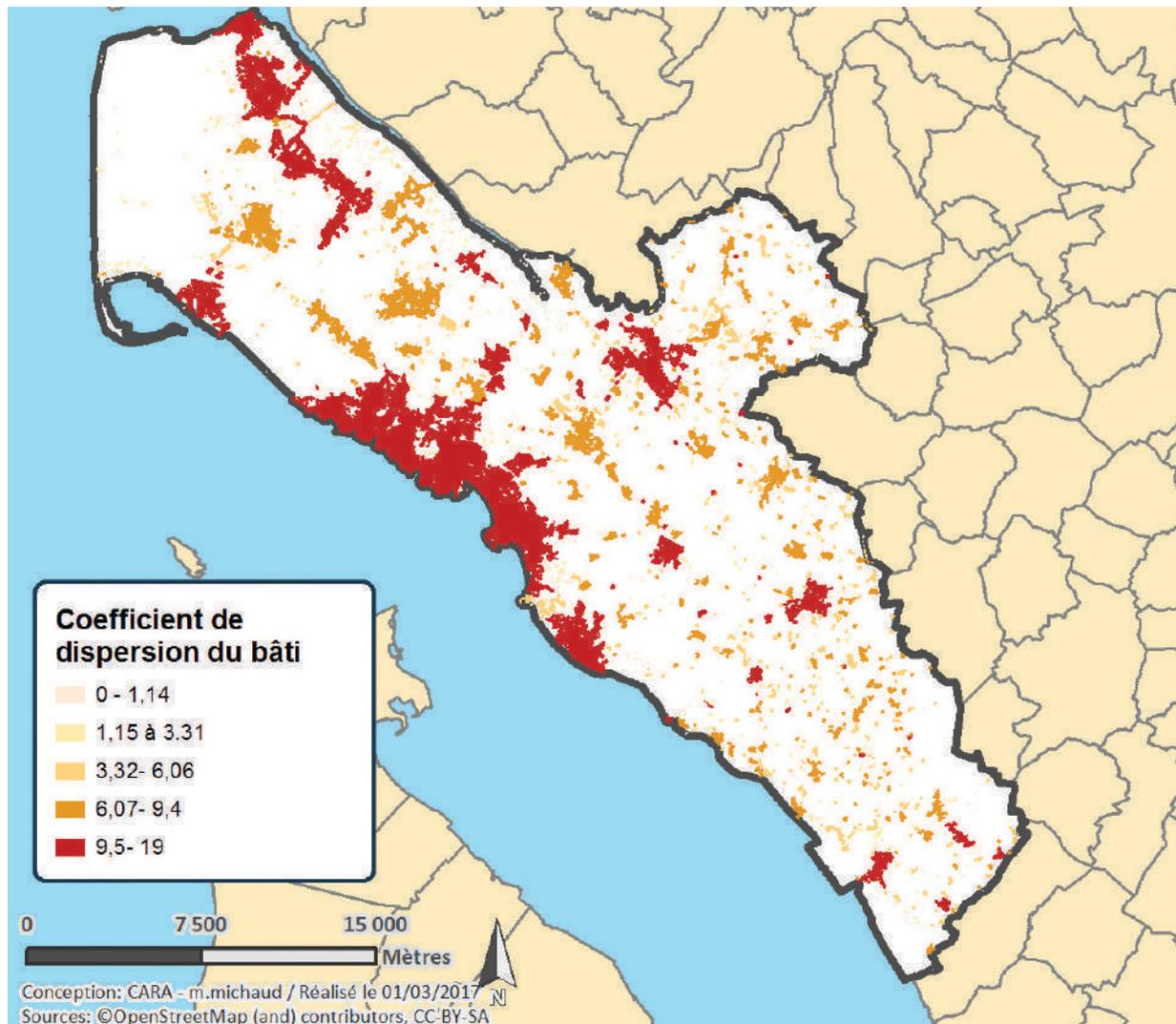
Les densités de certaines communes littorales s'expliquent notamment par la surreprésentation des résidences secondaires. C'est le cas des communes de Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Georges-de-Didonne et Les Mathes. Sur ces communes, les résidences secondaires sont entre 6 et 10 fois plus nombreuses sur les résidences principales. De plus, les communes de Vaux-sur-Mer, Meschers-sur-Gironde et Talmont-sur-Gironde présentent également une part plus importante de résidences secondaire, mais moins significative.

Cette répartition communale de la densité résidentielle est corrélée à la densité de population de la CARA. En effet, il résulte que le pôle de la centralité comprend le plus d'habitants du territoire et donc le plus de logements. De même que la densité de population des pôles intermédiaires de Saujon et La Tremblade est cohérente au regard de la densité résidentielle. La faible densité résidentielle des communes du sud du territoire, ou encore de Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet s'accorde aux densités de populations

présentes dans ces secteurs. Enfin, certaines communes possèdent une densité résidentielle forte tandis que la densité de population semble peu importante (ex. : Talmont-sur-Gironde).

Cette analyse communale permet de dresser un premier état des lieux des densités de la CARA. Afin de compléter plus finement cette analyse, l'indice de dispersion du bâti a été réalisé. Il correspond au rapport entre l'emprise au sol du bâti et la superficie des terrains consommés par l'urbanisation. Autour de chaque bâtiment est construite une zone tampon de 100 mètres. Ainsi, pour l'ensemble des constructions, la surface dessinée peut évoluer entre un minimum d'un tampon de 100 mètres autour d'un disque absolument compact (où tous les bâtis sont agglomérés) et un maximum où tous les bâtis sont suffisamment disjoints pour qu'un des tampons ne se superpose pas. Cette méthode permet ainsi de déterminer la dispersion des bâtiments sur la CARA. Plus le coefficient est bas et plus la dispersion des bâtiments est importante.

## Dispersion du bâti de la CARA



Source : IGN, MDS, CARA.

L'étude de ce coefficient semble plus pertinente à l'échelle des secteurs identifiés dans l'armature urbaine du SCoT, et non à l'échelle communale. Ainsi, le pôle de la centralité composé de Royan, Saint-Georges-de-Didonne et Vaux-sur-Mer possède un bâti aggloméré avec un coefficient de 14. Ces densités montrent des formes urbaines plus denses. Cela se traduit dans le paysage par des immeubles d'environ 3 étages qui jouxtent le littoral.

Concernant les pôles intermédiaires (Arvert, Cozes, La Tremblade et Saujon), leur coefficient est de 10. Toutefois, les formes urbaines divergent. Le centre-ville de Saujon, à proximité de la mairie est plus dense avec 20 logements à l'hectare. Ces constructions sont principalement des maisons à étage, mitoyennes sur des parcelles moins grandes. Tandis que le centre-ville de Cozes compte environ 13 logements à l'hectare, réparti sur de plus grandes parcelles, sans être toujours mitoyennes.

### SAUJON

Environ 20 logements à l'hectare



Source : Orthophotographie 2014 © IGN

Enfin, les pôles de proximité (Breuillet, Semussac, Médis et Meschers-sur-Gironde) possèdent des coefficients de 10.

Dans les zones identifiées comme saisonnières (Les Mathes, Ronce-les-Bains, le nord de Saint-

### COZES

Environ 13 logements à l'hectare



Source : Orthophotographie 2014 © IGN

Palais-sur-Mer et le sud de Saint-Georges-de-Didonne), la dispersion du bâti est faible avec un coefficient moyen de 8. Toutefois, le bâti situé dans la zone au sud de Saint-Georges-de-Didonne est plus dispersé avec un coefficient de 4.

### SAINT-PALAIS-SUR-MER

Coefficient de dispersion du bâti : 8



Source : Orthophotographie 2014 © IGN

Certains secteurs en dehors de ces zones présentent également un indice de dispersion important. C'est notamment le cas de la commune de Mortagne-sur-Gironde dont le coefficient est de 10. Cet outil permet également de mettre en évidence le mitage, notamment sur les communes du sud du territoire.

### SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

Coefficient de dispersion du bâti : 4



Source : Orthophotographie 2014 © IGN

En dehors des espaces plus agglomérés, le territoire observe un bâti diffus notamment dans les communes du sud du territoire telles que Barzan, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet ou encore Épargnes. Ce mitage s'observe également sur les communes de Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet.

## 11.5

# Quelques repères de densités sur la CARA

L'analyse des densités des différentes formes urbaines de la CARA est effectuée à partir de mailles représentant 1 hectare. Différentes zones urbaines

sont ainsi étudiées afin de comparer les densités dans les espaces significatifs du territoire.

Afin de compléter les analyses précédentes, certaines comparaisons sont effectuées sur le territoire.

### 11.5.1

## Des communes du nord plus aussi denses que celle du sud : le cas des hameaux

Entre la commune de Breuillet et celle de Meschers-sur-Gironde, le nombre de logements à l'hectare est d'environ 8.

**NORD DU TERRITOIRE –  
TAUIGNAC À BREUILLET**  
Environ 20 logements à l'hectare



Source : Orthophotographie 2014 © IGN

**SUD DU TERRITOIRE –  
LE BERCEAU À MESCHERS-SUR-GIRONDE**  
Environ 13 logements à l'hectare



Source : Orthophotographie 2014 © IGN

## 11.5.2 Des densités sensiblement similaires au sein des espaces ruraux

Les espaces ruraux de l'armature urbaine de la CARA présentent des densités similaires. En effet, en distinguant les espaces au nord et au sud, les densités s'échelonnent entre 5 et 8 logements à l'hectare.

Les espaces ruraux du nord, tels que Saint-Augustin, et du centre, comme à Sablonceaux, montrent des densités équivalentes de l'ordre de 7 à 8 logements à l'hectare. Seuls les espaces ruraux du sud de la CARA, ici représentés par Épargnes, connaissent des densités légèrement plus faibles avec environ 5 logements par hectare.

**ÉPARGNES**  
5 logements à l'hectare



Source : Orthophotographie 2014 © IGN

**SABLONCEAUX**  
7 logements à l'hectare



Source : Orthophotographie 2014 © IGN

**SAINT-AUGUSTIN**  
8 logements à l'hectare



Source : Orthophotographie 2014 © IGN

## 11.5.3 Les lotissements contemporains sont plus denses que ceux construits avant 2000

**AVANT 2000 – SEMUSSAC**  
9 logements à l'hectare



Source : Orthophotographie 2014 © IGN

**APRÈS 2010 – SEMUSSAC**  
16 logements à l'hectare



Source : Orthophotographie 2014 © IGN

Cet exemple permet de montrer un certain effort de densification de la part des communes. Au regard de l'augmentation démographique depuis 1999, les formes urbaines ont évolué pour concentrer davantage de logement sur une surface similaire. De plus, cette différence s'explique également par une évolution du prix du foncier et un changement de la nature des demandes (volonté d'avoir des terrains plus petits).

Pour compléter cette analyse, la mise en relation de l'évolution des densités avec l'évolution démographique semble incontournable. Dans ce but, le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les

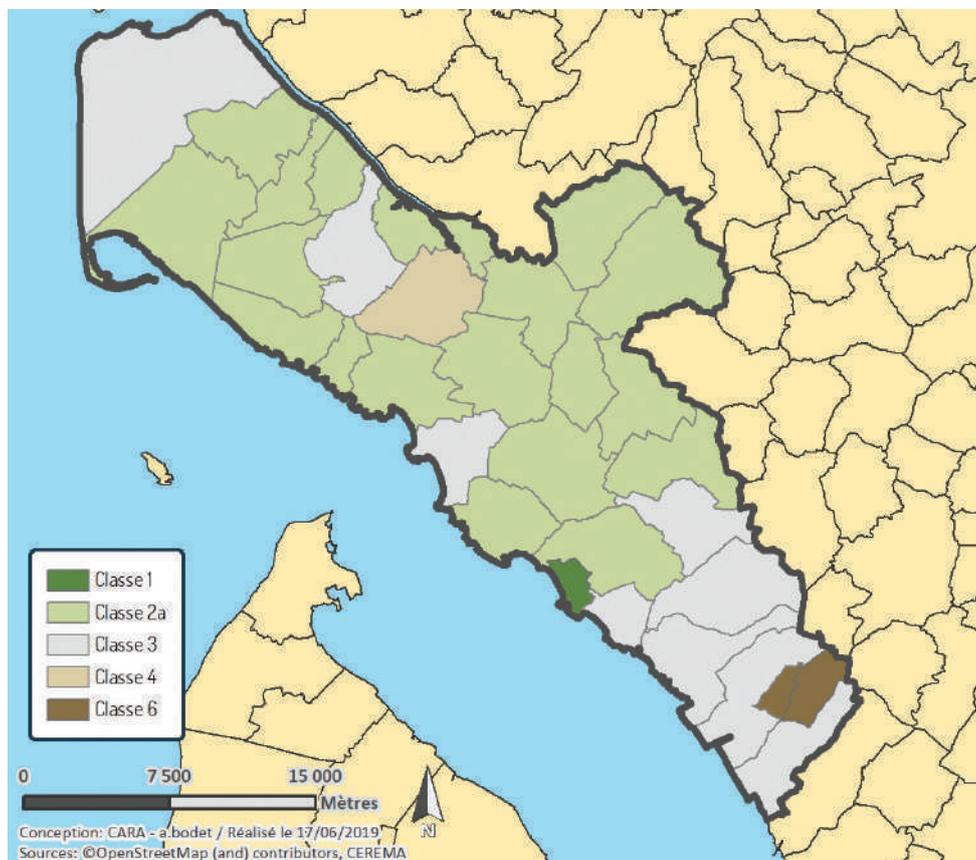
risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) propose, dans son guide «Gestion économique de l'espace : quelles traductions dans les SCoT ?» publié en décembre 2016, de calculer l'indice d'étalement urbain.

Cet indicateur évalue le rapport entre l'évolution de la tache urbaine et de la population entre 1999 et 2014. Cet indice permet de classer l'évolution d'un territoire selon la nomenclature qui le définit. Cela permet d'apprécier si l'espace a connu une densification ou une extension urbaine.

Pour la CARA, les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

CLASSIFICATION DU CEREMA	DESCRIPTION	
	Surfaces artificialisées	Population
<b>Classe 1</b>	Diminution	Augmentation
<b>Classe 2</b>	Augmentation	Augmentation similaire ou légèrement supérieure aux surfaces artificialisées
<b>Classe 3</b>	Augmentation faible mais supérieure à la population	Augmentation
<b>Classe 4</b>	Augmentation	Augmentation 2 fois supérieure à celle des surfaces artificialisées
<b>Classe 6</b>	Augmentation	Diminution

## Indice d'étalement urbain



Source : Insee MOS, CARA

De manière générale, cette analyse démontre que la CARA connaît davantage un phénomène d'extension urbaine. En effet, l'accroissement relatif de la population est synonyme d'évolution de la tâche urbaine du territoire. Cette évolution semble cohérente avec l'évolution démographique mais reste consommatrice d'espace.

Sur la CARA, 21 communes ont une évolution de la tâche urbaine qui est en corrélation avec l'augmentation démographique. Étaules, Grézac, Saint-Augustin et Semussac enregistrent les augmentations les plus importantes en matière de surfaces urbanisées et de population. L'accueil de population s'accompagne d'un étalement urbain ce qui marque un phénomène d'extension urbaine importante. De manière plus prononcée, la commune de Saint-Sulpice-de-Royan connaît

un étalement urbain marqué. Dans ce cas, la tâche urbaine évolue deux fois plus rapidement que l'évolution démographique.

À contrario, la commune de Talmont-sur-Gironde présente une diminution de la tâche urbaine tandis que sa population tend à augmenter. Il s'agit donc davantage d'une densification de son tissu urbain. Cette évolution reste relative au regard d'une évolution de la population assez faible. Enfin, les communes de Boutenac-Touvent et Brie-sous-Mortagne voient une croissance des espaces urbanisés tandis que la population tend à diminuer.

Pour conclure, l'enjeu du SCoT est de continuer d'accueillir de la population et de réduire la consommation foncière des espaces agro-naturels et forestiers.

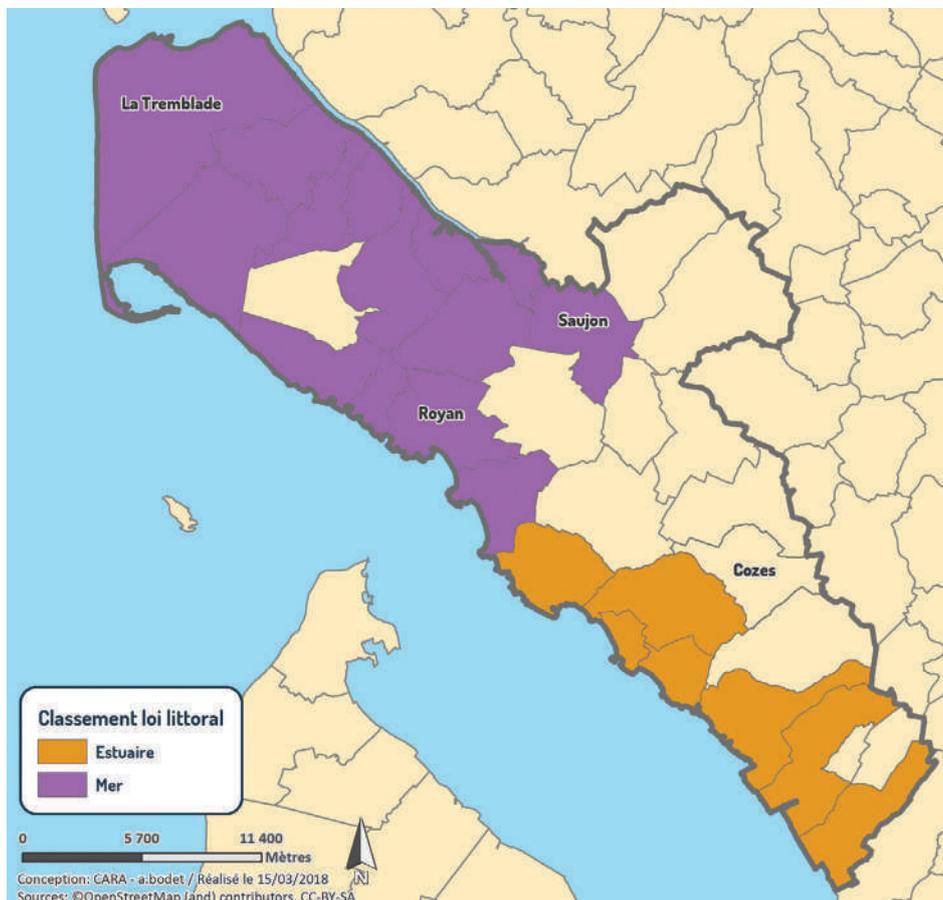
## 12. APPLICATION DE LA LOI LITTORAL

La loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral s'attache à aborder les problématiques des littoraux soumis à une conjonction d'intérêts souvent divergents. Les communes concernées sont définies dans l'article 2 de la loi : « Sont considérées comme communes littorales, au sens du présent chapitre, les communes de métropole et des départements d'outre-mer riveraines des mers et océans, des étangs salés, des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1 000 hectares ;

riveraines des estuaires et des deltas lorsqu'elles sont situées en aval de la limite de salure des eaux et participent aux équilibres économiques et écologiques littoraux. La liste de ces communes est fixée par décret en Conseil d'État, après consultation des conseils municipaux intéressés. ».

À ce titre, sur les 33 communes de la CARA, 21 sont soumises aux dispositions des articles L.121-1 et suivants du code de l'urbanisme issue de la loi dite « loi Littoral ».

### Identification des communes soumises à la loi Littoral



Les objectifs de la loi Littoral sont :

- Définir la capacité d'accueil des espaces urbanisés en tenant compte des espaces naturels et des équilibres propres aux territoires littoraux.
- Lutter contre l'urbanisation linéaire le long des espaces littoraux et le mitage des communes en orientant et en regroupant le développement au sein ou en continuité des villages et des agglomérations.
- Limiter la consommation d'espaces et préserver les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques et écologiques et ceux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral. (coupures d'urbanisation, espaces boisés existants significatifs, espaces remarquables caractéristiques et emblématiques du littoral).
- Encadrer le développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau (pêche, tourisme...).

La loi Littoral prend son sens une fois traduite dans les documents d'urbanisme. Le SCoT doit donc décliner les différentes modalités d'applications de cette loi qui sont les suivantes :

- Urbaniser dans les agglomérations et villages et en continuité de ces derniers : l'extension de l'urbanisation ne doit se réaliser, sur l'ensemble de la commune, qu'en continuité des agglomérations et villages existants afin d'éviter que les espaces rétro-littoraux ne soient soumis à une trop forte pression urbaine et au mitage.
- Densifier sous conditions les secteurs déjà urbanisés (SDU).
- Déterminer la « capacité d'accueil et de développement » afin d'évaluer les capacités du territoire à accueillir le développement urbain et démographique prévu, dans le respect des espaces naturels et agricoles.
- Préserver les coupures d'urbanisation destinées à prévenir la jonction des zones urbanisées et maintenir des liens physiques entre le rivage et les espaces naturels rétro-littoraux.
- Préserver les espaces remarquables pour leurs qualités paysagères, faunistiques et floristiques caractéristiques des littoraux.
- Urbaniser de manière limitée les espaces proches du rivage afin de maintenir un équilibre avec l'urbanisation existante, le nécessaire renforcement des centres-villes littoraux et le maintien d'un paysage urbain cohérent.
- Délimiter les espaces boisés significatifs à conserver.
- Définir, de façon facultative, la bande littorale des 100 mètres hors espaces urbanisés, dans laquelle seules les activités liées à la mer sont autorisées.

## 12.1

# L'évaluation de la capacité d'accueil et de développement

### 12.1.1

## La méthode d'évaluation de la capacité d'accueil et de développement (ECAD)

Le SCoT de la CARA reconnaît l'importance des littoraux en tant que lieu d'accueil des populations à la fois permanentes et temporaires, du développement touristique et économique du territoire, mais aussi comme ressource environnementale importante. L'évaluation de la capacité d'accueil et de développement est pertinente pour apprécier au mieux ce territoire.

La méthodologie utilisée pour cette évaluation est issue du guide pratique réalisée par l'Université de Nantes en collaboration avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire en 2012.

La capacité d'accueil et de développement (ECAD) peut être définie comme l'étude des pressions exercées sur les différentes ressources du territoire à la fois environnementales, sociétales et économiques. L'objectif est de permettre aux élus de choisir le projet de territoire en fonction des effets positifs et/ou négatifs offerts par l'ensemble des ressources existantes ou potentielles. Cette étude n'a pas vocation à se traduire par un « chiffre » mais doit permettre d'évaluer les ressources à un instant « T ».

Cette méthode vise à :

- appréhender l'ampleur des pressions qui s'exercent sur ces territoires fragiles ;
- mettre en perspective les situations de saturation, de dysfonctionnement qui peuvent toucher la nature, les Hommes et l'économie de ces territoires ;
- éclairer le niveau de maîtrise de la charge anthropique sur les milieux.

Afin d'analyser au mieux les différentes ressources du territoire, des comparaisons sont effectuées avec d'autres territoires. Les territoires choisis pour l'évaluation de la capacité d'accueil et de développement sont issus du référentiel littoral (cf. annexe du rapport de présentation) extrait de l'étude diagnostic et prospective de la CARA effectuée en 2014 par l'Insee. En effet, cette étude propose un référentiel composé de territoires comparables en terme économique et démographique à la CARA dont l'objectif est de permettre de positionner les évolutions et les caractéristiques de ce territoire. Il référence 19 zones d'emplois répartis entre la côte atlantique et la façade méditerranéenne. L'intérêt de ce référentiel est sa proximité avec la CARA puisqu'il est construit à partir de zones d'emplois ayant une taille similaire et une forte part de la population vivant dans une commune littorale.

C'est à partir de ce référentiel que les territoires de comparaison ont donc été sélectionnés. L'objectif principal était de retrouver des caractéristiques sociodémographiques similaires. L'évaluation de la capacité d'accueil et de développement s'attache alors à être comparée à la fois à la Communauté d'Agglomération Cap Atlantique, à la Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud ou encore à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

Chaque ressource n'a pas été comparée à l'ensemble des territoires de comparaison. L'objectif étant d'obtenir la meilleure comparaison possible en fonction de la thématique abordée. Enfin, certaines données n'étaient pas disponibles pour l'intégralité des territoires obligeant une comparaison avec les données récupérables.

*Nota : Chaque ressource n'a pas été comparée à l'ensemble des territoires de comparaison. L'objectif étant d'obtenir la meilleure comparaison possible en fonction de la thématique abordée. Enfin, certaines données n'étaient pas disponibles pour l'intégralité des territoires obligeant une comparaison avec les données récupérables.*

## 12.1.2 Les étapes de réalisation de l'ECAD sur la CARA

Cette évaluation résulte de 4 étapes fondamentales :

**Étape n°1 : Mettre en lumière les ressources posant question.**

**Étape n°2 : Questionner les atteintes portées aux ressources par la pression humaine.**

**Étape n°3 : Mesurer et apprécier la fragilité des ressources face à la pression humaine.**

**Étape n°4 : Utiliser les résultats au service du projet de territoire.**

### ETAPE N°1 : METTRE EN LUMIÈRE LES RESSOURCES POSANT QUESTION

La méthodologie de l'ECAD a défini 3 « catégories » déclinées en 16 « ressources » :

- « Environnement » avec 5 ressources : eau, air, sol, faune et flore ;
- « Société » avec 6 ressources : culture, démographie, mode de vie des individus, mode d'habiter, mode de travail et vie collective ;
- « Économie » avec 5 ressources : capital matériel, capital financier, tissu économique local, services d'intérêt général et organisation du capital productif.

L'ECAD décompose ensuite les « ressources » en lien avec le projet de territoire (ou celles ressenties comme présentant un enjeu) en « éléments à enjeux ». Chacun des « éléments à enjeux » a été hiérarchisé en : « forces », « faiblesses », « fragilités » et « je ne sais pas ».

Les élus et services de la CARA ont identifié 14 ressources à enjeux sur le territoire. Les ressources « air/climat » et « vie collective » n'ont pas été retenues. « Air et climat » a été considéré comme des forces mais une ressource déjà traitée dans l'évaluation environnementale du SCoT. Celle de « vie collective » n'a pas fait sens pour les élus.

Les 15 ressources ont donc été décomposées en 49 éléments à enjeux pour l'accueil de nouvelles populations qui ont été classés en 3 catégories : force / faiblesse / fragilité.

34 éléments à enjeux ont été identifiés comme une force, 8 comme des faiblesses et 7 comme des fragilités.

RESSOURCES PRINCIPALES (nécessaire à la qualité et la richesse qu'offre le territoire)		ÉLÉMENTS À ENJEUX (pour l'accueil des nouvelles populations)
CATÉGORIE ENVIRONNEMENT	Eau	Mer
		Capacité de stockage
		Cours d'eau
	Sol	Estran
		Falaises
		Dunes
		Zones humides
		Occupation du sol
	Faune	Faune aquatique
		Faune terrestre
		Faune aérienne
	Flore	Formations aquatiques des zones humides
Espèces singulières du littoral		
CATÉGORIE SOCIÉTÉ	Culture	Identité locale
		Architecture bâtie
		Paysages
	Démographie	Composition par âge
		Densité
	Mode de vie des individus	Éducation (niveau de formation, durées des études)
		Respect des règles de vie en société
	Mode d'habiter	Habitat permanent
		Habitat temporaire
	Mode de travail	Formations et savoir-faire
		Caractéristiques de l'emploi
		Localisation du travail
	Vie collective	Autorités publiques
		Fédérations professionnelles
		Associations
		Citoyens

- Force
- Faiblesse
- Fragilité

RESSOURCES PRINCIPALES (nécessaire à la qualité et la richesse qu'offre le territoire)		ÉLÉMENTS À ENJEUX (pour l'accueil des nouvelles populations)
CATÉGORIE ÉCONOMIE	Capital matériel	Équipements collectifs d'accueil des populations
		Équipements collectifs facteurs d'attractivité
	Capital financier	Finances publiques locales
		Subventions d'investissements externes (UE, Région)
	Tissu économique local	Tourisme
		Activités récréatives et culturelles
		Commerces
		Bâtiments construction
		Immobilier
		Pêche aquaculture
	Offre de service d'intérêt général	Agriculture saliculture
		Services médicaux
		Services postaux
		Transports publics
Sécurité et sureté des personnes		
Éducatons (collège, école)		
Petite enfance		
Organisation du capital productif	Vieillesse	
	Entreprises	

Force Faiblesse Fragilité

## ETAPE N°2 : QUESTIONNER LES ATTEINTES PORTÉES AUX RESSOURCES PAR LA PRESSION HUMAINE

L'ECAD a interrogé ensuite pour chacune des « ressources » et ses « éléments à enjeux » associés, les atteintes qui leur sont portées par la pression humaine (« quelle est la capacité de la ressource « X » à supporter le projet de territoire ? »). Elle questionne les effets de l'accueil supplémentaires des populations et d'activités sur chacune des ressources, et interroge la capacité du territoire à éviter leur mise en péril ou à favoriser leur consolidation.

L'ECAD réalise cette évaluation en se basant sur un panel de 181 indicateurs disponibles dans la méthode. Les indicateurs ont été choisis pour leur pertinence, leur disponibilité et leur suivi, leur lisibilité vis-à-vis des orientations du SCoT. Il a donc été nécessaire de s'approprier les ressources et les indicateurs et de les partager. Sur la CARA, les élus et les services ont défini 111 indicateurs.

- 47 pour la ressource « environnement »,
- 33 pour la ressource « société »,
- 31 pour la ressource « économie ».

Ce choix des indicateurs s'est fait en partenariat avec les différents services de la CARA, ainsi que d'autres structures extérieures (Syndicat des Eaux de Charente-Maritime, Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN), etc.).

### **ETAPE N°3 : MESURER ET APPRÉCIER LA FRAGILITÉ DES RESSOURCES FACE À LA PRESSION HUMAINE**

Une fois les 111 indicateurs sélectionnés, les données sont ensuite mobilisées et traitées. Cette étape a nécessité de mutualiser les données en faisant appel aux observatoires locaux, comme aux portails de statistiques ainsi que les informations déjà mobilisées par ailleurs (évaluation environnementale, diagnostics territoriaux, ...). L'objectif est de savoir si le niveau de pression observé, exercé par les activités et les populations permanentes et saisonnières, dépasse le maximum que puisse supporter le capital de ressources du territoire afin d'attribuer à chaque situation de déséquilibre évaluée, un niveau simplifié de :

- déséquilibre important,
- déséquilibre en partie maîtrisée,
- situation maîtrisée,
- absence de donnée.

Cette étape est passée par une phase de partenariat important avec les services de la CARA et des structures extérieures.

Pour les 111 indicateurs retenus, l'ECAD a permis d'évaluer la capacité du territoire à faire face aux pressions et de définir les marges de manœuvre disponibles. Les indicateurs portent sur des aspects positifs mais également sur des lacunes du territoire. Ils ont pu évoluer au fur et à mesure de l'avancement des travaux du SCoT, en lien avec le projet de territoire.

À l'issue de cette évaluation, le territoire dispose d'un système d'alerte et de veille matérialisé par un tableau synoptique des 111 indicateurs (cf. ci-après).

Des fiches capacités ont été les supports de présentation de résultats de l'ECAD. Elles interrogent chacune des ressources sur leur capacité à recevoir du développement dans un souci de développement durable.

Elles contiennent :

- Le contexte et les enjeux locaux de la capacité.
- La grille d'évaluation qui correspond à la capacité.
- La synthèse de la capacité.
- La mesure des indicateurs.

Elles détaillent les situations de déséquilibres potentiels et liste les indicateurs de suivis (origine et sources des données ayant servi pour définir les indicateurs, description des indicateurs et critères qualitatifs et/ou quantitatifs pris en compte afin d'appliquer le code couleur).

Ces fiches capacités sont à retrouver dans les annexes du présent rapport de présentation.

### **ETAPE N°4 : UTILISER LES RÉSULTATS AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE**

Cf. partie n°5 du présent rapport de présentation.

## 12.1.3

## Les résultats de l'ECAD sur le territoire de la CARA

	Évaluation	INDICATEURS				
		En nombre	En %	Environnement	Société	Économie
	Maîtrisée	33	30%	15	5	13
	En partie maîtrisée	37	33%	19	12	6
	Non-maîtrisée	16	14%	4	7	5
?	Absence de données	25	23%	9	9	7

D'une manière générale, cette évaluation montre que plus de 60 % des indicateurs évalués révèlent une situation en partie maîtrisée (33%) ou maîtrisée (30%).

Le nombre d'indicateurs démontrant une situation non maîtrisée sur la CARA s'élève à 14 %. Enfin, 25 indicateurs n'ont pas pu être évalués soit 23 % des indicateurs. Ce résultat est à relativiser. En effet, 6 indicateurs possèdent des données en quantité insuffisante pour être évalués. Par exemple, le volume des déchets collectés (indicateur 3b1) ne peut être évalué, car seule 2 communes sur les 8 concernées possèdent la donnée.

De plus, pour certains indicateurs, les données ne permettaient pas une évaluation significative. C'est le cas pour le nombre de permis de démolir (indicateur 12d1). Sachant que leur dépôt n'est pas obligatoire, la représentativité de la donnée est remise en cause.

L'ECAD de la CARA met également en évidence des situations divergentes en fonction des catégories :

- La ressource « économie », la ressource la moins affectée de la CARA.

Cette catégorie connaît le plus de situations maîtrisées. Seuls des dysfonctionnements apparaissent dans l'offre des services d'intérêt général,

notamment concernant la santé, qui est faible sur le territoire. En effet, le nombre de médecins est de 1 professionnel pour 1 000 habitants et aucune maternité n'est accessible à moins de 40 minutes. Autrement les services semblent répondre à l'afflux massif de population avec des situations maîtrisées comme pour l'assainissement ou la gestion des déchets. Elle semble donc la moins impactée par les pressions anthropiques que connaît le territoire.

- La ressource « société » fortement impactée par les pressions anthropiques.

À contrario, la catégorie « société » possède le plus de situations en partie maîtrisées et non maîtrisées. C'est la catégorie possédant les ressources les plus menacées de la CARA. Que ce soit en matière d'habitat, d'emploi, d'infrastructure (de déplacement, touristiques, etc.), ces ressources sont fortement affectées par l'arrivée de nouvelles populations durant la période estivale. L'évaluation dans cette catégorie met également en évidence que ce phénomène n'est que saisonnier et n'impacte pas, de manière continue, l'ensemble des ressources. Ainsi, l'encombrement routier mais aussi la problématique des stationnements apparaissent comme des situations maîtrisées. De plus, les pressions imposées au territoire ne sont pas préjudiciables au nombre d'habitants permanents qui augmentent chaque année.

– Un environnement face aux pressions subies par le territoire.

La catégorie «environnement» est quant à elle mitigée avec la prédominance des situations en parties maîtrisées. Tandis que la ressource eau semble davantage maîtrisée avec des marges de manœuvre encore disponibles, le sol connaît une menace de déséquilibre important. L'occupation importante de l'urbanisation au regard des autres utilisations, la superficie des parcelles construites ou encore les usages du droit de préemption indiquent une situation inégalitaire.

La présence importante de zones naturelles permet toute de même une certaine préservation du foncier par les différentes protections appliquées à ces espaces. Cette catégorie connaît les déséquilibres les plus importants sur la CARA. Les ressources nécessitent donc une surveillance et un suivi important.

Associé à l'ensemble des fiches capacités, le tableau synoptique synthétise tous les indicateurs mesurés. Il donne une vision d'ensemble des fiches capacités regroupées par ressource potentiellement mise en danger. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des résultats de l'ECAD de la CARA.

Ressources	Question posée en termes de capacité d'accueil supplémentaire de populations et d'activités, saisonnières ou permanentes	Capacité à éviter la mise en péril de la ressource à enjeux	Indicateur décrivant la ressource à enjeux	ÉVALUATION
EAU	La qualité de l'eau est-elle menacée par l'intensification des usages et/ou des activités polluantes qui limitent son partage ?	Capacité à préserver une qualité de l'eau compatible avec les différents usages du bassin-versant et de la mer	Taux de nitrates	
			Nb de jours d'interdiction de commercialisation	
			Qualité des eaux de ruissellement	
			Qualité des eaux de baignade	
			Qualité des eaux souterraines	
			Nb de jours d'interdiction de la pêche à pied récréative	
	La pression humaine en période estivale contraint-elle l'approvisionnement en eau des populations et des activités ?	Capacité à garantir le bon accès à l'eau toute l'année	Coût du m3 d'eau pour le consommateur et pour la collectivité	
			Capacité résiduelle de production d'eau potable	
			Nb de jours de restriction par arrêté préfectoral	
			Volume total d'eau distribué par mois	
	L'occupation du plan d'eau maritime révèle-t-elle une situation de développement non maîtrisée de différents usages ?	Capacité à gérer la diversité des usages sur le plan d'eau maritime	Volume des déchets en mer collectés	?
			Coût financier de la collecte	?
Comptage des usagers par mode (bai-gneurs, surfeurs) en période d'affluence				

	Pression sur la ressource maîtrisée
	Pression sur la ressource partiellement maîtrisée
	Pression sur la ressource en situation de déséquilibre importante
	Absence de données

Ressources	Question posée en termes de capacité d'accueil supplémentaire de populations et d'activités, saisonnières ou permanentes	Capacité à éviter la mise en péril de la ressource à enjeux	Indicateur décrivant la ressource à enjeux	ÉVALUATION
SOL	La part du sol à vocation urbaine destinée à l'accueil supplémentaire de populations et d'activités est-elle de nature à favoriser l'étalement urbain ?	Capacité à maîtriser l'extension urbaine	Superficies des parcelles construites	
			Surface occupée par l'urbanisation au regard des équilibres entre espaces urbains, agricoles et naturels	
			Densité d'urbanisation	
			Faiblesse des opérations de renouvellement et de densification de l'existant	?
			Densité des espaces urbanisés et des processus d'urbanisation	?
			Présence de zone AU	
			Surface des zones AU	
			Nb d'acquisitions amiables	
			Usage du droit de préemption (surfaces des DPU, ZAD, ZAC)	
			nb d'expropriations	
	Sous la pression du développement urbain, la concurrence sur le sol est-elle de nature à limiter ou perturber les autres usages ?	Capacité à préserver les espaces nécessaires aux autres usages	Surface disponible et taux d'occupation des ZAE	
			Surface agricole utile	
			Surface totale du territoire en zone naturelle	
			Surface totale des zones humides comblées	
			Proportion de la superficie en Natura 2000 (ZPS, ZSC), en ZNIEFF et en ZICO	
			Présence d'un PPRN, d'un PAPI, d'un PRGI	
			Surfaces urbanisées ou urbanisables situées dans les zones à risques	
			Prix des terrains à bâtir achetés	

	Pression sur la ressource maîtrisée
	Pression sur la ressource partiellement maîtrisée
	Pression sur la ressource en situation de déséquilibre importante
?	Absence de données

Ressources	Question posée en termes de capacité d'accueil supplémentaire de populations et d'activités, saisonnières ou permanentes	Capacité à éviter la mise en péril de la ressource à enjeux	Indicateur décrivant la ressource à enjeux	ÉVALUATION
SOL	Sous la pression croissante des pratiques touristiques, la diversité des usages du domaine public est-elle remise en cause ?	Capacité à partager équitablement le domaine public (terrestre et maritime)	Superficie des zones concédées sur le DPM	
			Taux d'occupation de plages	
			Densité de l'encombrement ressenti en centre-ville, sur le port, sur les remblais	?
	L'intensité des pratiques touristiques sur certains espaces sensibles du littoral favorise-t-elle leur dégradation ?	Capacité à éviter des pratiques déstabilisatrices voire irréversibles sur les sites naturels sensibles	Niveau de fréquentation des espaces fragiles naturels défini par les parkings forestiers aménagés à proximité de ces espaces	
FAUNE	Les espèces faunistiques (aquatiques et terrestres), sont-elles mises en péril sous l'effet des pressions humaines ?	Capacité à éviter le dérangement de la faune sauvage	Mise en place de zones de tranquillité	
			Nb de procès-verbaux pour braconnage	?
		Capacité à préserver la faune littorale	Mise en place et types de mesures collectives	
			Nb d'espèces	
			Taille des populations communes et emblématiques	?
FLORE	Les espèces floristiques sont-elles mises en péril sous l'effet des pressions humaines ?	Capacité à préserver les espèces floristiques indigènes	Présence d'espèces invasives	
			Nb d'espèces messicoles	
			Nb d'espèces disparues sous l'effet des coupes rases	?
		Capacité à maintenir une trame verte cohérente	Surface des entités végétales remarquables	?
			Existence de corridors écologiques	
			Surface et taille des biotopes emblématiques	

	Pression sur la ressource maîtrisée
	Pression sur la ressource partiellement maîtrisée
	Pression sur la ressource en situation de déséquilibre importante
	Absence de données

Ressources	Question posée en termes de capacité d'accueil supplémentaire de populations et d'activités, saisonnières ou permanentes	Capacité à éviter la mise en péril de la ressource à enjeux	Indicateur décrivant la ressource à enjeux	ÉVALUATION
CULTURE	Sous la pression démographique et les évolutions économiques, l'identité paysagère et urbaine est-elle menacée ?	Capacité à préserver les spécificités et les qualités paysagères et urbaines	Recensement des infrastructures de déplacement	
			Nb d'espèces exogènes (baccharis, eucalyptus, oliviers, ...)	
			Évolution des peuplements des haies (dégradation des haies, arrachages, plantations)	?
			Nb de permis à démolir	?
			Évolution spatiale de l'urbanisation	
			Nb de bâtiments agricoles transformés	?
DÉMOGRAPHIE	Le développement de l'activité touristique génère-t-il un déséquilibre démographique ?	Capacité à assurer le maintien et le renouvellement des populations permanentes	Nb d'habitants permanents	
			Solde migratoire selon l'âge	
			Indice de jeunesse (rapport entre les - de 30 ans et les 60 ans)	
DÉMOGRAPHIE	La population saisonnière et touristique n'est-elle pas trop importante par rapport à la population permanente et à l'espace disponible ?	Capacité à maintenir un équilibre démographique entre les populations permanente et temporaire	Niveau de fréquentation touristique connue ou estimée (y compris pour le touriste à la journée) et rapport à la population permanente	
MODE DE VIE DES INDIVIDUS	La qualité du mode de vie local est-elle remise en cause en raison de l'augmentation des déplacements ?	Capacité à maintenir des conditions de vie acceptables	Encombrements observés	
			Distance observée entre le stationnement et le logement	
			Nb d'accidents corporels de la circulation rapporté au trafic routier et part de ceux survenus en été	
	La qualité de la vie liée aux règles sociales est-elle altérée par l'apport d'une population extérieure ou la densité d'individus atteinte ?	Capacité à préserver le fonctionnement social propre au territoire	Nb d'interventions et de procès-verbaux recensés par la gendarmerie et la police municipale rapportés à la population présente	?
			Nombre d'interventions de la police municipale durant l'été, en comparaison avec le reste de l'année	?
			Tonnages des déchets ramassés par les employés municipaux et saisonniers	?

	Pression sur la ressource maîtrisée
	Pression sur la ressource partiellement maîtrisée
	Pression sur la ressource en situation de déséquilibre importante
	Absence de données

Ressources	Question posée en termes de capacité d'accueil supplémentaire de populations et d'activités, saisonnières ou permanentes	Capacité à éviter la mise en péril de la ressource à enjeux	Indicateur décrivant la ressource à enjeux	ÉVALUATION
<b>MODE D'HABITER</b>	La pression qui s'exerce sur le foncier littoral s'accompagne-t-elle d'un processus d'exclusion/ségrégation des modes d'habiter temporaires ou permanents, au fil des générations ?	Capacité à assurer la mixité résidentielle et sociale	Répartition entre les résidences principales et secondaires	
			Commune d'origine des demandeurs de permis de construire	?
			Prix du foncier bâti	
			Localisation des nouvelles résidences principales et secondaires	?
			Changement de statut de la résidence	?
			Niveau de fréquentation par type d'hébergements	
			Coût total médian et moyen des transactions immobilières rapporté au revenu disponible médian	
			Statut d'occupation du logement selon l'âge des individus (locataire, propriétaire, etc.)	
			Nb de logements sociaux par habitants	
			Évolution de la structure de l'offre résidentielle	
		Capacité à diversifier l'offre d'hébergement touristique	Structure de l'offre d'hébergement	
	Durée d'occupation des résidences secondaires			
<b>MODE DE TRAVAIL</b>	Face au développement d'activités dédiées à l'accueil des populations saisonnières ou permanentes, les emplois et les métiers restent-ils représentés dans leur diversité sur le territoire ?	Capacité à maintenir localement les emplois permanents et à les diversifier	Évolution du volume de l'emploi et taux de chômage (DEFM 1) au 31 janvier et 31 juillet	
			Part de l'emploi saisonnier dans l'emploi	
			Répartition de l'emploi par secteur	
			Indicateur de concentration spatiale de l'emploi	?
			Volume des migrations domicile-travail et kilomètres parcourus	

	Pression sur la ressource maîtrisée
	Pression sur la ressource partiellement maîtrisée
	Pression sur la ressource en situation de déséquilibre importante
?	Absence de données

Ressources	Question posée en termes de capacité d'accueil supplémentaire de populations et d'activités, saisonnières ou permanentes	Capacité à éviter la mise en péril de la ressource à enjeux	Indicateur décrivant la ressource à enjeux	ÉVALUATION
<b>CAPITAL MATÉRIEL</b>	Le capital matériel (équipements collectifs et infrastructures) répond-il en toute saison, aux besoins évolutifs de populations en croissance ?	Capacité à adapter les équipements collectifs au pic de fréquentation (dimensionnement, qualité) et à bien les faire fonctionner toute l'année	Capacité résiduelle annuelle de la station d'épuration	
			Écart entre le volume consommé d'eau potable et la capacité de stockage	
			Nb de jours où la réserve en eau est inférieure au seuil de précaution	?
			Niveau d'encombrement du trafic routier pendant la période estivale	
			Nb des stationnements sauvages	
			Niveau de l'offre et accessibilité des transports collectifs	
			Équipements deux-roues et piétons	
			Couverture du territoire par les antennes de télécommunication	
			Délai d'attente pour un anneau ou un mouillage à l'année net des doubles inscriptions	?
			Tonnage annuel de déchets collectés	
			Coût de la collecte et de l'évacuation des déchets	
			Nb d'habitants desservis rapportés aux kilomètres parcourus par les circuits de collectes (été/hiver)	

	Pression sur la ressource maîtrisée
	Pression sur la ressource partiellement maîtrisée
	Pression sur la ressource en situation de déséquilibre importante
?	Absence de données

Ressources	Question posée en termes de capacité d'accueil supplémentaire de populations et d'activités, saisonnières ou permanentes	Capacité à éviter la mise en péril de la ressource à enjeux	Indicateur décrivant la ressource à enjeux	ÉVALUATION
<b>CAPITAL FINANCIER</b>	La spécialisation touristique et l'urbanisation réduisent-elles la marge de manoeuvre financière des budgets publics locaux ?	Capacité à maîtriser financièrement l'urbanisation (équipements collectifs et services) et la spécialisation touristique	Capacité d'autofinancement	
			Volume du poste « aménagement et services urbains » dans le budget	
			Montant budgétaire des opérations de réparation des milieux naturels	
			Montant des dépenses foncières communales pour les opérations de lotissements et zones d'aménagement	
			Charge financière de la constitution de réserves foncières	?
			Poids de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement du budget local	
			Montant des bases d'imposition de la Taxe d'habitation et de la Taxe sur le foncier bâti	?
<b>TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL</b>	Le développement touristique remet-il en question l'équilibre entre les activités présentes sur le territoire ?	Capacité à maintenir la diversité du tissu économique local	Répartition des entreprises par secteur d'activités	?
<b>OFFRE DE SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL</b>	L'augmentation temporaire ou permanente de la demande s'accompagne-t-elle de carences de l'offre de services d'intérêt général ?	Capacité à adapter l'offre de services d'intérêt général, à une population changeante en nombre et en composition	Ratios (été/hiver) de l'offre de service médical pour 1 000 habitants	
			Temps pour atteindre l'hôpital	
			Temps pour atteindre la maternité la plus proche	
			Nb de salariés travaillant dans les services à la personne	?
			Ratios mensuels (basse-saison, haute-saison touristique) facteurs, gendarmes, policiers, employés municipaux pour 1 000 habitants	?
			Temps d'accès à la gare TGV la plus proche	
			Mode de transport pour atteindre la gare	
			Accessibilité des polarités du territoire en transports collectifs	

-  Pression sur la ressource maîtrisée
-  Pression sur la ressource partiellement maîtrisée
-  Pression sur la ressource en situation de déséquilibre importante
-  Absence de données

Ressources	Question posée en termes de capacité d'accueil supplémentaire de populations et d'activités, saisonnières ou permanentes	Capacité à éviter la mise en péril de la ressource à enjeux	Indicateur décrivant la ressource à enjeux	ÉVALUATION
ORGANISATION DU CAPITAL PRODUCTIF	Le développement des activités liées à l'arrivée de nouveaux habitants ou de touristes remet-il en cause la cohésion des filières économiques existantes ?	Capacité à développer les complémentarités entre les entreprises	Part des exploitations de produits de la mer ou de l'agriculture vendant dans des circuits courts (marché, ...)	
	La pression urbaine ou touristique nuit-elle à une implantation profitable des entreprises ?	Capacité à répondre de manière adaptée aux besoins des entreprises	Enquête et relevés terrain	?
			Montant des baux commerciaux	

	Pression sur la ressource maîtrisée
	Pression sur la ressource partiellement maîtrisée
	Pression sur la ressource en situation de déséquilibre importante
	Absence de données

Enfin, il convient d'ajouter que conformément à l'article L.121-21 du code de l'urbanisme, la prise en compte du risque de submersion a été

étudiée dans le cadre de l'évaluation environnementale du SCoT (chapitres 3 et 4 de la partie 4 «évaluation environnementale» du tome 2 du rapport de présentation).

## 12.2

### Les autres notions de la loi Littoral

Les notions suivantes sont déclinées dans la partie n°5 du présent rapport de présentation et dans la partie n°3 du Document d'Orientation d'Objectifs (texte et cartes) :

– L'extension de l'urbanisation en continuité des agglomérations et des villages.

- La densification sous-conditions dans les secteurs déjà urbanisés.
- Les coupures d'urbanisation.
- Les espaces remarquables.
- Les espaces proches du rivage.
- Les espaces boisés significatifs.

DOCUMENT ARRÊTÉ  
PAR DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

11-10-2019

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

# 1. RAPPORT DE PRÉSENTATION

Tome 1